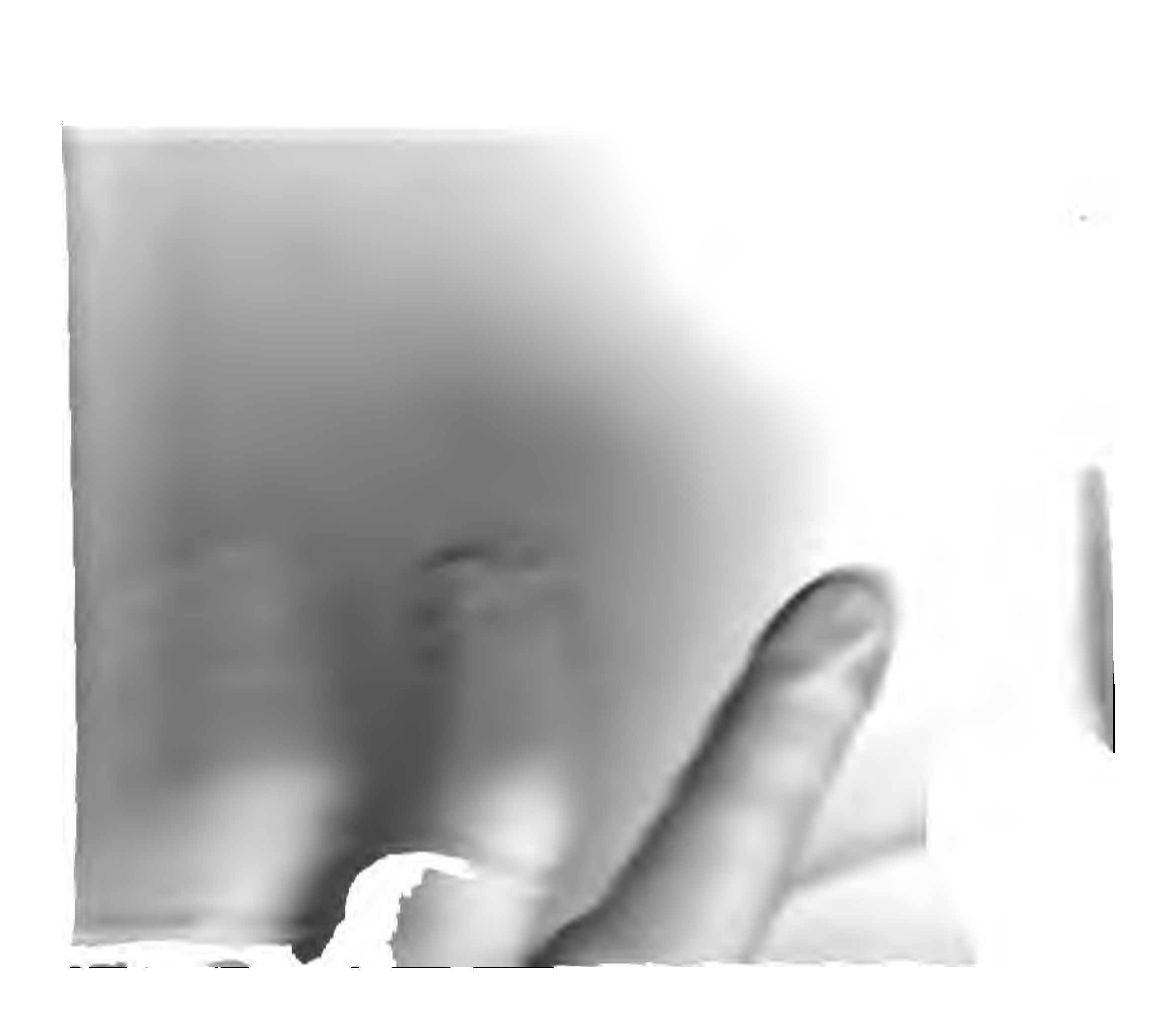




LETTRES
POLITIQUES.

Imprimerie de Félix MALTESTE et Cᵉ, rue des Deux-Portes-St-Sauveur, 18.

LETTRES

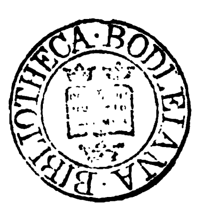
POLITIQUES,

PAR

M. CHARLES DUVEYRIER,

AUTEUR DE LA PAIRIE ENVISAGÉE DANS SES RAPPORTS AVEC LA SITUATION POLITIQUE.

DEUXIÈME ÉDITION.



TOME PREMIER.

PARIS.

BECK, ÉDITEUR, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 21.

AMYOT, LIBRAIRE, RUE DE LA PAIX, 6.

BROCKHAUS ET AVENARIUS, RUE RICHELIEU, 69.

ET A LEIPZIG, MÊME MAISON.

ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES.

1843


Imprimerie de Félix MALTESTE et Cᵉ, rue des Deux-Portes-S

LETTRES

POLITIQUES,

PAR

[illegible]VRIER,

[illegible]

[illegible]

[illegible]

PARIS.

[illegible] ANDRÉ-DES-ARTS, 21.

[illegible] DE LA PAIX, 6.

[illegible] RICHELIEC, 69.

[illegible]

ERRATA.

Premier Volume.

PAGES.	LIGNES	AU LIEU DE :	LISEZ :
12	18	l'un de ces pouvoirs *par* l'autre..	l'un de ces pouvoirs *sur* l'autre.
15	22	pour jeter *le* ridicule.	pour jeter *du* ridicule.
16	10	il *définit* la limite..............	il *désigna* la limite.
17	11	sur *les transits*................	sur le transit.
23	22	perdu de *sa force*..............	de *la* force.
26	27	*au* compte de..................	sur le compte de.
33	»	que *le* jour....................	que *du* jour.
66	»	auprès lui......................	auprès de lui.
98	29	établir des *lis*..................	établir des *lois*.
108	»	le seul qui *aurait*..............	le seul qui auriez.
115	2	que vous avez *développée*.......	que vous avez exposée.
127	»	se *dissipera*.	*s'effacera*.
130	11	dans les *constitutions*..........	dans les *contestations*.
141	11	qu'il a *communiquée*...........	qu'il a *exposée*.
141	25	introduite par..................	convenue entre.
145	29	*contre* la tendance.............	*à* la tendance.
154	28	sérieux et *durables*.............	sérieux et *positifs*.
163	19	qui *nous* rallie.................	qui rallie.
180	26	n'est-ce rien *que* ce noble.......	n'est-ce rien ce noble.
181	12	parce qu'elle *ouvre*............	parce qu'elle *offre*.
224	7	en regorgaient..................	en regorgeaient.
232	16	que l'on peut *tendre*...........	que l'on peut *attendre*.
248	23	eux-même......................	eux-mêmes.
295	18	colaition......................	coalition.
300	20	*d'une* ami....................	d'un ami.
302	14	*être qualifié*..................	*être qualifiée*.
305	18	restaa pendant deux annes......	resta pendant deux années.
378	14	nouvelte.......................	nouvelle.
423	10	un obstable à..................	un obstacle à.
425	28	qui surprenent si fort..........	qui surprennent si fort.
429	1	la constitutfon.	la constitution.
432	6	du traitement..................	des traitemens.
435	21	eanmi.........................	ennemi.

ERRATA.

Deuxième Volume.

PAGES.	LIGNES.	AU LIEU DE :	LISEZ :
31	6	et *qui*, en complétant.........	et *cette extension*, en complétant.
»	8	*étendront*....................	*étendra*.
43	6	qui *ne reposaient* que *sur* elle...	qui *n'émanaient que* d'elle.
44	8	*plongé* dans...................	*plongés* dans.
47	26	*éloignent* d'eux................	*éloigne* d'eux.
84	7	leur dangers, *leur dévoûment*...	leurs dangers *et leurs dévoûmens*.
176	25	et *qu'elles* ne pouvaient.........	et *qu'on* n'en pouvait.
188	5	en sous commission.............	en sous commissions.
189	12	qu'*entraîné* à................ .	qu'*entraînée* à.
233	8	que *n'apprenne* point...	que *n'apprend* point.
269	15	occupés..........	occupé.
334	28	séculier et *irrégulier*...........	séculier et *régulier*.
351	3	sur l'état *normal*..............	sur l'état *moral*.
363	17	par *ses* sacremens..............	par *les* sacremens.
383	7	faite, qu'il a dû subir...........	faite *et* qu'il a dû subir.

PRÉFACE.

Mirabeau, après la séance du 4 août, s'était mis au bain et racontait à un ami les merveilles de la soirée: « Noble enthousiasme! spectacle unique dans l'histoire du monde! si tu avais vu s'élancer à la tribune les Lafayette, les Lally Tolendal, les Larochefoucauld, les Montmorency et moi-même! Tous déposant sur l'autel de la patrie ces misérables distinctions de la naissance, ces vains hochets de l'orgueil! Il n'y en a plus! Il n'y a plus de princes! plus de marquis! plus de comtes! Il n'y a en

France que des citoyens et des égaux ! » En ce moment, trouvant l'eau refroidie, il se tourne vers son valet de chambre. « Ce bain est glacial ! » — « C'est pourtant le degré de *Monsieur*, répond le brave serviteur qui n'avait pas perdu un mot du récit... » — « *Monsieur!* interrompt Mirabeau, d'une voix de tonnerre. Qu'est-ce que ces façons-là? *Monsieur!* Approche ! » Puis saisissant par une oreille le pauvre homme tout déconcerté, et lui plongeant à demi le visage dans l'eau : « Ah ! bourreau ! *J'espère bien que je suis toujours* MONSIEUR LE COMTE *pour toi !* »

C'est ainsi que fut accueillie, dans la nuit même du 4 août, et par Mirabeau, la première tentative qui ait été faite d'appliquer le principe d'égalité. Tant il est vrai qu'un principe incomplet et exclusif, même alors que l'exaltation lui prête tous ses prestiges, succombe dans l'application et ne peut triompher des instincts de l'habitude et du sang.

Je ne dirai pas que l'exemple est bon à rappeler aux Mirabeau modernes ; car grace à Dieu le monde a marché, la raison publique s'est formée. Et, bien que notre époque ait plus d'une analogie avec celle où vivaient nos pères, il y a pourtant entre elles cette différence, que les orateurs de nos jours ne

risquent pas de tomber dans les mêmes contradictions.

Un principe nouveau tend à se faire jour dans la politique. Mais ce principe, auquel se rattachent les sympathies de la génération active, ne vient pas souffler la discorde, renouveler des luttes gigantesques. Loin de là, c'est un symbole d'union qui doit pacifier la France et non la bouleverser.

Ce principe est celui de l'ASSOCIATION.

La France, depuis douze années, a reconnu pour loi suprême l'ALLIANCE de *l'ordre* et de la *liberté*. Mais cette alliance, si puissante pour fonder et défendre nos institutions, deviendrait stérile si, au milieu des travaux et des arts de la paix, elle ne suivait les tendances de l'activité nationale, si elle n'embrassait tous les besoins, toutes les situations, si elle ne résolvait tous les problèmes de la *politique des affaires*, comme elle a résolu tous les problèmes de la *politique constitutionnelle*. Or, dans les affaires, qui dit ALLIANCE dit ASSOCIATION. En face des révoltes industrielles, des plaintes de l'agriculture et du commerce, l'embarras du gouvernement frappe tous les yeux; et le moment approche où les dépositaires du pouvoir comprendront eux-

mêmes que vouloir *unir* les intérêts SANS LES ASSOCIER, c'est construire un monument aussi fragile que si l'on *assemblait* des pierres de taille, SANS LES TAILLER, sans aplanir les surfaces qui doivent se toucher par tous les points; sans modeler, dans des proportions égales, les angles rentrans et les angles sortans; et sans lier les moindres parties de l'édifice par un indestructible ciment.

Le but des *Lettres Politiques* a été de dissiper les préventions aveugles et les vaines terreurs qu'inspire encore, à certains esprits, le principe de l'ASSOCIATION, de mettre en lumière ses avantages, et d'introduire en France ce nouveau moteur dans les divers rouages administratifs et jusque dans les hautes régions du gouvernement. L'entreprise avait un caractère pratique, qui nécessitait l'emploi d'une forme inusitée. C'est pourquoi l'auteur s'est adressé tour à tour à des administrateurs, à des diplomates, à des publicistes, à des orateurs, à des académiciens (1), au premier prélat de France, aux membres de la famille royale, au Roi lui-même et enfin au peuple. Traitant successivement les objets les

(1) On reconnaîtra sans peine le spirituel auteur de *Bertrand et Raton*, sous l'anonyme M***, p. 77, tome Ier.

(Note de l'éditeur.)

plus variés de la politique et de l'histoire contemporaine, et soulevant un coin du rideau qui recouvre les ressorts secrets de l'existence parlementaire, l'auteur devait rencontrer des aventures et des caractères variés, et ne pouvait, naturellement, prendre tout au sérieux.

Observateur impartial et désintéressé des luttes quotidiennes, le jugement qu'il a porté sur elles, après douze années d'études et de méditations, aura-t-il quelque intérêt pour le public? Tout ce qu'il peut dire, c'est que son opinion ne s'est pas formée légèrement et que chaque jour vient la confirmer.

PREMIÈRE LETTRE.

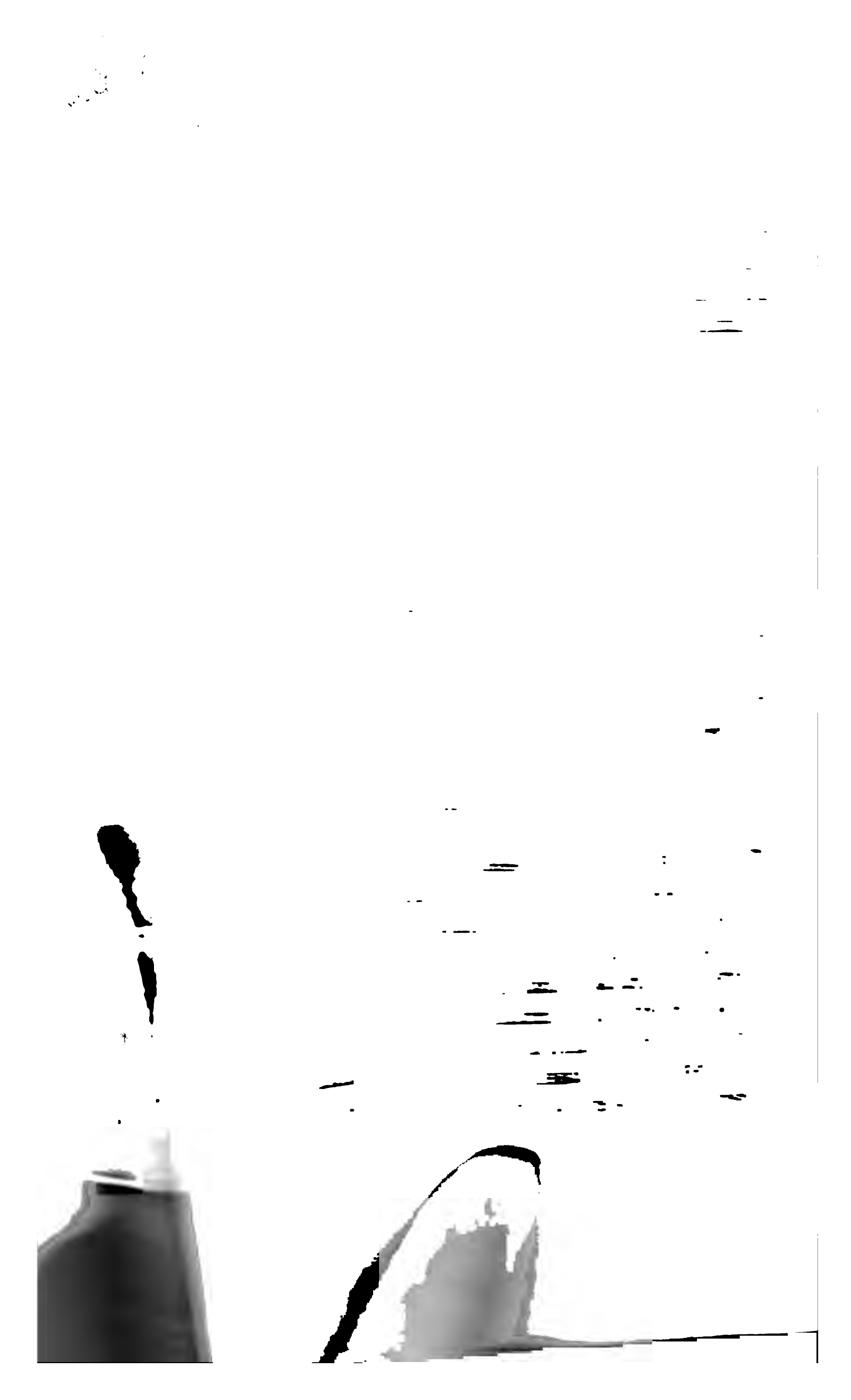
AU ROI.

SIRE,

Au moment de commencer une entreprise qui, à défaut d'autre mérite, se distinguera par la franchise et la loyauté, mon désir eût été de la placer sous le patronage royal. Mais comment dédier à Votre Majesté une œuvre que chaque jour doit étendre et compléter? Comment espérer qu'Elle puisse lui accorder son auguste patronage?

Au moins devais-je en exprimer le vœu.

En m'adressant d'abord au Roi, j'aurai l'avantage de m'élever au-dessus des partis et de carac-



ment définitif de la Royauté? Quelle œuvre a-t-elle accomplie depuis 1830? Quels secours en devons-nous attendre?

Tels sont les points principaux que j'examinerai successivement; questions graves qui embrassent l'histoire de ces douze années, qui obligent de jeter un coup-d'œil rapide sur l'époque antérieure, et dont l'étude doit éclairer la situation présente de profitables enseignemens.

La royauté, Sire, a contribué, depuis 1830, à l'accomplissement de l'œuvre la plus solennelle qui puisse signaler les annales d'un peuple. Fatigués de la lutte, nous pouvons à peine en mesurer l'étendue; et, jouets de tant d'illusions, nous n'osons croire au lendemain; mais le passé nous rassure, il nous encourage par d'éclatantes analogies.

Il y a deux cents ans, nos aïeux ont vécu d'une vie semblable à la nôtre; leurs pères, vieux ligueurs, avaient aussi brûlé de l'enthousiasme révolutionnaire; ils avaient vu tomber pièce à pièce l'antique édifice féodal, et, plus heureux que leurs pères, les fils assistaient, comme nous, à l'enfantement d'un ordre nouveau, expression sincère des besoins du temps, et qui ouvrait devant les générations haletantes une ère féconde de gloire, de travaux paisibles et de prospérité.

Quel calme intérieur après les agitations de la Fronde! Comme les fureurs et les déclamations des partis s'apaisent! A mesure que les chefs de la résistance donnent l'exemple de la soumission, les

questions de gouvernement et d'opposition cessent de préoccuper les esprits. La noblesse retourne à ses ambassades et à ses commandemens ; le clergé à ses ouailles; les juges à l'audience, et la masse du peuple à ses travaux. Tous les élémens anciens et nouveaux, toutes les forces nationales sont organisés ; chacun se repose sur le gouvernement du soin de gouverner; le droit de remontrance lui-même tombe dans l'oubli.

Colbert peut continuer, pour les manufactures et le commerce maritime, le système de protection que Sully avait créé pour l'agriculture. Au milieu des campagnes brillantes d'Allemagne et des fêtes de Versailles, les lettres, les arts, la fierté nationale, l'élégance des manières et l'aménité des mœurs prennent un rapide essor. Siècle heureux! dont tout le secret est renfermé dans cette circonstance que, la constitution étant définitivement appropriée aux besoins de l'époque, les hommes d'état peuvent cesser de s'en occuper et appliquer toute leur attention et toute leur énergie à l'administration des affaires publiques! Siècle triomphant, malgré ses revers ! puisque la France, sous les canons de l'Europe coalisée, pût compléter son territoire, et, grace au génie de ses grands hommes, à la magnificence de son souverain, à l'amabilité de son humeur, imposer sa langue et ses mœurs, même à ses ennemis!

L'étude approfondie de ce siècle si fécond offre donç un enseignement précieux. On y voit que,

dans un état de choses régulier, la constitution d'un pays n'est qu'un moyen de protéger et d'agrandir les sources naturelles de sa puissance et de sa prospérité. La constitution ne devient un but, au lieu d'être un moyen, que lorsqu'elle est insuffisante pour développer et protéger ces intérêts.

C'est ce qui était arrivé à la fin du siècle dernier. Alors les idées, les sentimens, l'agriculture, le commerce, les arts industriels, et surtout l'éducation de la classe bourgeoise, avaient pris un développement si considérable, que les rouages d'une organisation déjà vieillie gênaient et étouffaient l'essor national au lieu de le protéger. La royauté, insouciante sous Louis XV, faible et timide sous son successeur, trahissait son impuissance à changer les règles et les traditions du pouvoir et à les mettre en harmonie avec les besoins nouveaux. Le pays, ne se sentant plus gouverné, quitta encore une fois ses travaux et entreprit de se gouverner lui-même; et cette nouvelle, cette immense révolution qui commença par des comptes de finances et par la constatation d'un déficit, ne fut, en réalité, que la révolte des affaires contre la constitution traditionnelle de Louis XIV.

Alors, Sire, commença l'époque qui s'est prolongée jusqu'à nos jours, et dont l'avènement de votre dynastie a été le dénouement. A la tranquillité des esprits succéda une agitation bientôt universelle; à la fermeté du commandement, le doute ou la prière; à l'obéissance, l'insurrection. Les

fondemens de l'autorité furent ébranlés, tous les pouvoirs abaissés, et la main du peuple, frappa l'antique monarchie avec la hache qui, dans la main de Richelieu, avait abattu ses feudataires.

Cette époque de nivellement et de tentatives incomplètes de reconstruction s'est prolongée pendant un demi-siècle, avec plus ou moins de violence et de tumulte sans doute, avec de longs intervalles de lassitude et de repos, mais sans discontinuité. De temps à autre, les affaires tentaient de reprendre le dessus; on cherchait à se faire illusion, sous l'empire à force de gloire militaire, sous la restauration à force de prospérité matérielle; on se disait que le travail politique était achevé, que l'on avait trouvé enfin la constitution la plus favorable au développement des idées ou des besoins modernes; mais les esprits supérieurs sentaient bien que ces traités, entre le pouvoir et la société, n'offraient que des abris provisoires, et que la pierre angulaire de l'édifice nouveau n'était pas encore scellée.

Ainsi, depuis la première assemblée des Notables jusqu'à la révolution de juillet, la préoccupation des esprits s'était attachée à l'établissement d'une nouvelle constitution où l'élément populaire, désormais émancipé, eût sa part de contrôle et d'action dans le gouvernement de l'état. Les questions que soulevait cette œuvre difficile étaient celles qui agitaient le plus les esprits, qui passionnaient les masses. Vingt fois résolues et posées de nouveau,

elles restaient encore indécises au moment où l'abandon de la branche aînée laissait une dernière fois le trône vacant. La vieille lutte des principes recommença donc, et le feu des discussions dut se ranimer avec d'autant plus d'intensité que, soit prévision, soit instinct, les partis sentaient que cette lutte était décisive, et que le grand débat politique, ouvert depuis cinquante années, touchait enfin à sa conclusion.

Toutefois, SIRE, quand la fumée des barricades fut dissipée, il était difficile de prévoir, dans le premier moment d'ivresse universelle, toutes les difficultés qu'allait soulever la victoire du peuple. Les chambres, la presse firent preuve de sagesse et de prudence dans cette conjoncture décisive. Tout le monde aspirait à l'établissement d'un gouvernement régulier, monarchique et démocratique; mais la question la plus difficile restait à résoudre.

Qui prendrait l'initiative du pouvoir constituant? Qui l'emporterait, qui dominerait, dans le nouvel Etat, de l'élément populaire ou de l'élément royal? La France, en 1791 et en 1814, avait essayé tour-à-tour cette double domination, et le résultat en avait été également désastreux, puisque la suprématie du pouvoir populaire avait abouti au despotisme, et que la suprématie du pouvoir royal avait enfanté une révolution.

Une sourde inquiétude se propageait déjà et augmentait la confusion. Les corps publics délibéraient, mais les masses restaient armées; les Ulysse et les

Ajax étaient en présence, et les bras, dont la force avait assuré la victoire, semblaient repousser l'intervention de l'intelligence qui l'avait conseillée, dirigée, et qui, seule, pouvait en déterminer les légitimes résultats.

Au milieu de l'effervescence et du désordre général des esprits, l'histoire le dira, SIRE, il y eut un homme qui sût conserver l'empire que sa haute raison et une longue expérience lui faisaient exercer sur lui-même et sur tout ce qui l'approchait. Cet homme, à qui les chambres offraient la couronne, comprit les véritables rapports qui devaient exister entre les pouvoirs de l'État, et traita d'égal à égal avec la révolution. Sublime instinct qui allait terminer d'un mot des luttes séculaires! Qui l'avait inspiré? D'où venait la confiance de Votre Majesté? Quel souvenir, quel pressentiment la guidaient dans ce moment solennel?

Ah! c'est que vous saviez, SIRE, quel empire légitime ont droit d'exercer les révolutions. Vous saviez que le peuple aussi est une Majesté, et que les rois ne dérogent pas en lui donnant la main. Et vous saviez encore ce que valait le sang qui coulait dans vos veines; vous saviez, SIRE, ce qu'est une dynastie, et combien il importe au peuple qu'en face des craintes et des regrets soulevés par un pouvoir déchu, elle ne laisse ni affaiblir sa dignité, ni restreindre ses droits.

Tant que la volonté publique n'avait eu pour but que de renverser l'ancien ordre établi, Louis-

Philippe d'Orléans n'était rien. Mais dès qu'il s'agissait de fonder un ordre nouveau, il redevenait le petit-fils d'Henri IV et de Saint-Louis, le frère et l'aîné de tous les souverains de l'Europe; Roi élu, sans doute, mais Roi issu d'une race royale et unissant dès-lors, en lui, la double majesté de l'acclamation populaire et de la tradition.

Tous les avantages que présente pour la France, ce double caractère, ont été peu compris d'abord, il faut l'avouer, et l'un des conseils de Votre Majesté, l'homme du droit par excellence, a plutôt cédé aux préjugés populaires qu'à l'influence de son bon jugement, quand il s'est écrie: On vous choisit, non *parce que* vous êtes de la famille, mais *quoique* vous soyez de la famille* !

Etrange illusion! y avait-il donc plus d'un Roi à choisir? Non! il n'y en avait qu'un, un seul! hors de lui, eût-on couronné le marquis de Lafayette, M. Dupont de l'Eure ou M. Laffitte, il n'eût, certes, dépendu de personne de donner à ce nouveau chef politique la qualité de Roi; et la France, aux yeux de l'Europe, comme à ses propres yeux, se fût constituée, non à l'état de monarchie, mais à l'état de république.

Remercions donc la Providence d'avoir placé, à côté du prince qui s'était fait l'adversaire de la

* M. Dupin ajoutait, il est vrai : *non pour que vous lui ressembliez, mais à la condition d'en différer essentiellement.*

Les passions extrêmes ont naturellement mis en lumière le premier membre de la phrase dont elles pouvaient s'autoriser et elles ont laissé dans l'ombre le second qui en était le correctif.

révolution, un Prince du même sang qui en acceptait tous les principes, qui en avait partagé l'enthousiasme et les premières gloires; dont la jeunesse avait été laborieuse et éprouvée, l'esprit nourri de fortes études; un Prince ami des arts et de la paix, et dont le champion le plus éloquent de la dynastie vaincue, M. de Chateaubriand lui-même, pouvait dire que s'il avait à disposer d'une couronne, il la mettrait à ses pieds.

Quand les révolutions ne rencontrent pas sur leur route un tel guide, un tel chef, il ne faut pas désespérer d'elles sans doute; il faut croire qu'elles trouveront en elles-même assez de vie pour se perpétuer; mais à quel prix! Combien de convulsions, d'efforts gigantesques, que de cris de douleur, de larmes et de sang, avant de faire sortir de leurs flancs un Cromwell ou un Napoléon! Et le roi d'un jour disparu, que reste-t-il?

C'est sous l'empire de ces principes et de ces nécessités qu'il faut juger la conduite de Votre Majesté le jour de son avènement.

Deux écueils se présentaient. Le nouveau Roi pouvait s'exagérer l'importance de sa qualité de Prince de maison souveraine et le besoin que la révolution avait de son concours; il pouvait s'exagérer la puissance et les droits de cette révolution et consentir à jouer le rôle d'un instrument. Dans les deux cas, il serait devenu le tyran ou l'esclave de la révolution; il l'aurait perdue ou il aurait été perdu par elle.

Loin de vous laisser entraîner vers ces extrémités périlleuses, SIRE, vous avez fait preuve d'une mesure et d'une égalité d'ame qui seront la gloire de votre règne; vous avez jugé, avec la même impartialité, votre position et celle du pouvoir électif qui vous offrait la couronne.

Convaincue qu'il n'y a ni représentation nationale ni royauté réelles quand elles ne font pas, sur le pied d'égalité, parties intégrantes du pouvoir constituant, Votre Majesté laissa sans doute l'assemblée délibérer les changemens à faire à la Charte. Mais cette Charte, qui supposait un Roi, n'était rien sans son assentiment; approuver sa rédaction, c'était y participer. C'est ce que Votre Majesté exprima dans les paroles mémorables qui suivirent son serment. Elle ne dit pas aux chambres: *Les sages modifications que* VOUS *venez de faire à la Charte garantissent la sécurité de l'avenir*; Elle dit: *Les sages modifications que* NOUS *venons de faire à la Charte.* Juste appréciation du pacte nouveau que vous veniez de conclure au nom de votre maison et que vous aviez déjà nommé une alliance.

Personne n'a réclamé; pas une voix n'a dit dans la chambre; mais cette Charte, nous l'avons faite seuls! Non, la sage et ferme intention du Roi était comprise; et dès ce moment fut résolu le plus difficile problème des sociétés modernes; l'origine et la nature du pouvoir constituant; un nouveau principe fut acquis à la politique du monde; celui

de la souveraineté et de l'égalité des trois pouvoirs dans le parlement.

Une fois la dynastie nouvelle établie et la constitution de l'Etat fondée, Sire, l'œuvre politique était loin d'être achevée; elle devait, pour longtemps encore, attirer l'attention et dominer tous les intérêts. Il fallait organiser la pairie, le corps électoral, les conseils municipaux et départementaux, la garde nationale, toutes les institutions enfin et les mettre en harmonie avec la nouvelle Charte, au milieu de difficultés qu'augmentaient chaque jour des illusions perdues et d'amers désappointemens. Il fallait asseoir dans les esprits et faire passer dans tous les rouages de l'administration le nouveau principe de la constitution, ce principe d'alliance entre le pouvoir populaire et le pouvoir royal, qui avait remplacé les vieux principes de domination de l'un de ces pouvoirs par l'autre, et donné naissance au régime nouveau.

Mais pendant ce travail d'organisation, l'existence de ce nouveau régime lui-même devait bientôt soulever au dehors et au dedans mille dangers sérieux. Les peuples s'étaient émus ; les gouvernemens prenaient de l'ombrage; l'Europe entière armait; les partis extrêmes se disciplinaient et combinaient leurs efforts pour une lutte décisive. Il fallait résister partout, maintenir le nouveau principe, sauver l'Etat lui-même enfin et contraindre ses ennemis à vivre en paix sous sa loi.

Ainsi, fonder l'esprit du gouvernement et compléter les institutions de l'Etat, les protéger, les défendre contre les violences dont elles étaient l'objet, tel était le but, le seul qu'il fallait atteindre; et tant que cette œuvre n'était pas complète, on conçoit que, dans les délibérations des chambres et les actes du gouvernement, il y eût à peine place pour les affaires.

L'année qui vit s'accomplir de si grands événemens n'était pas écoulée, SIRE, que deux cabinets avaient déjà été formés, le premier, que M. Guizot, l'un de ses membres, caractérisa de ministère de coalition, mot qui exprimait alors le concours, l'union de toutes les opinions, de toutes les intelligences pour soutenir le nouveau pouvoir qu'elles avaient fondé; le second, formé seulement de l'élément libéral qui était entré dans la composition du premier et qui resta le maître quand les conservateurs se retirèrent.

Le résultat de ces deux tentatives avait été de prouver, d'une part, l'impossibilité de conserver, dans la pratique du gouvernement sorti de la révolution, l'unanimité qui avait présidé à son triomphe; de l'autre, l'impossibilité où était l'extrême gauche de contenir et de diriger la révolution.

Cependant, en appelant à la présidence du conseil M. Laffitte, et en le chargeant, conjointement avec M. Dupont (de l'Eure), de la composition du cabinet, Votre Majesté évitait l'un des premiers écueils que le flot de la restauration, en se retirant,

avait laissés à nu : le procès des anciens ministres.

Aux premiers combattans des barricades avaient succédé des bandes tumultueuses qui ne montraient ni le même respect pour l'ordre social, ni la même magnanimité envers les vaincus. L'insurrection en permanence, enhardie et excitée chaque jour par l'éloquence des clubs, en était venue à menacer violemment, dans l'exercice de ses fonctions judiciaires, l'existence de la pairie déjà si compromise.

La répression des premiers excès populaires par les chefs mêmes du peuple était sans doute timide, irrésolue; mais vous aviez compris, Sire, qu'elle offrait un avantage précieux, et qu'il était d'une politique juste autant que prévoyante d'intéresser l'opposition au retour de la légalité, de lui en faire proclamer l'urgence et pratiquer les premières rigueurs.

La Cour des Pairs avait à peine rendu son arrêt, que M. Laffitte comprit lui-même l'impossibilité de contenir les élémens indépendans dont se composaient son ministère, l'administration supérieure, la presse, et les chambres.

Casimir Périer prit en main le pouvoir, et Votre Majesté trouva enfin, dans sa personne et dans celle de ses successeurs, un appui ferme, un concours intelligent et énergique.

Le régime nouveau était fondé, et il s'agissait désormais d'en faire passer le principe dans les lois, dans tous les rouages de l'administration; travail rempli de difficultés, si l'on considère les

conjonctures menaçantes au milieu desquelles il allait être entrepris.

Heureusement, Sire, avec une haute prévision et une rare prudence, vous aviez encore pris sur ce point l'initiative. En face des bouleversemens de l'Europe, des attaques des factions les plus opposées, vous aviez senti qu'il fallait un drapeau, un programme d'action, un mot de ralliement qui servît à grouper la majorité; et dès la fin de janvier 1831, en répondant à une adresse de la ville de Gaillac, Votre Majesté avait tracé elle-même la ligne pratique que se proposait de suivre son gouvernement :

« Nous chercherons, aviez-vous dit, à nous tenir dans un JUSTE MILIEU également éloigné des *excès du pouvoir populaire et des abus du pouvoir royal.* »

Parole simple, pleine de bon sens, et qui annonçait un courage dont les attaques des factions extrêmes allaient bientôt révéler l'étendue. Mais ce que les générations futures auront peine à s'expliquer, c'est que l'esprit de parti ait été assez aveugle pour jeter le ridicule sur cette pensée que Pascal et Montesquieu avaient déjà entrevue, et qu'il n'ait pas compris tout ce qu'il y avait de grandeur à donner pour base à la politique d'un gouvernement, le plus incontestable principe de la moralité humaine.

La majorité le sentit, et cette politique célèbre qui, depuis cette époque, servit de thème à toutes les communications royales, répondait si bien à ses

sentimens, à la disposition de son esprit, que le nom lui en resta. Les partis perdirent leurs anciennes qualifications et ne furent plus distingués que par les noms de légitimiste, de *juste-milieu* et de républicain.

Casimir Périer, en prenant la direction des affaires, l'avait fait au nom du Juste-milieu, au nom de la majorité, et il s'était hâté d'exécuter le programme exposé dans la réponse à la ville de Gaillac. Il définit la limite où commençaient l'abus du pouvoir royal et les excès du pouvoir populaire, et renferma leur exercice légitime dans la stricte observation de la Charte et des lois. Il traça avec fermeté, d'après ces principes, les devoirs et les droits réciproques du ministère, des chambres et de la presse.

La presse, disait-il, n'est pas un quatrième pouvoir avec qui les ministres du Roi doivent compter. Elle ne peut agir que sur l'opinion; elle doit la première l'exemple de l'obéissance aux lois; et, si elle veut passer de la discussion à l'agitation, le devoir du gouvernement est de réprimer les désordres qu'elle excite, et d'y employer au besoin les corps judiciaires et la force armée.

Cette pratique du gouvernement représentatif, qui est la seule raisonnable, la seule possible, fit éclater longtemps contre elle une opposition formidable. Dans cette lutte terrible, Casimir Périer perdit la vie, et la plupart de ceux qui lui succédèrent leur popularité. Mais enfin ce principe a pré-

valu, et c'est sous son patronage efficace que la nouvelle monarchie a pu réaliser peu à peu toutes les promesses de la Charte.

Ainsi le régime nouveau s'affermissait, et c'était à la condition de concentrer sur cette œuvre difficile tous les efforts, toutes les préoccupations des hommes d'état.

A la mort de Casimir Périer, Sire, en mai 1832, il n'y avait eu place encore, dans les travaux des Chambres, que pour trois lois ayant un rapport direct aux affaires du pays : l'une, sur les transits et les entrepôts ; l'autre, sur la contrainte par corps ; la troisième, sur l'avancement dans le service de terre et de mer. Mais, dans cet intervalle, on avait réglé les points les plus importans de la Constitution. La loi de l'organisation municipale avait consacré le principe de l'élection des conseillers, et circonscrit, parmi les élus de la commune, le choix du maire, réservé à la Couronne. La garde nationale reconstituée était rentrée dans le droit d'élection de ses officiers. Les conditions de l'éligibilité et de l'électorat étaient étendues à un plus grand nombre. La pairie avait cessé d'être héréditaire et devait être désormais le prix de hauts services publics.

Toutes les promesses de 1830 n'étaient pas remplies sans doute ; il restait encore à organiser les conseils-généraux des départemens, la liberté de l'enseignement, la responsabilité des ministres. Mais ces lois formaient l'objet des études et des tra-

vaux de l'administration supérieure, et les Chambres eussent été bientôt mises en demeure de les discuter, si la gravité des événemens n'était venue donner aux discussions des Chambres et aux actes du pouvoir une autre direction.

Quelle place pouvaient occuper les affaires dans les délibérations publiques, quand on apprenait presque à la fois le débarquement de la duchesse de Berry à Marseille et le triomphe des Russes à Varsovie? quand, après l'insurrection Lyonnaise, dont le caractère nouveau appelait l'attention du gouvernement sur l'industrie de la classe ouvrière de la seconde ville du royaume, éclataient dans la capitale les émeutes des 5 et 6 juin qui, soulevées cette fois au nom de la République, en rappelaient les plus mauvais jours?

De pareils événemens, et jusqu'aux mesures qu'ils obligeaient de prendre, exaltaient de plus en plus les passions extrêmes que les discussions du parlement tenaient déjà éveillées. A chaque instant, au nom du *Juste-milieu* que Votre Majesté s'était proposé de conserver religieusement entre les abus et les excès de tous les partis, elle était obligée de prononcer un arbitrage, une transaction qui n'était acceptée par personne. La lutte recommençait plus violente, plus cruelle, plus perfide. C'est cette lutte que votre gouvernement n'avait pas provoquée, Sire, qu'il n'avait aucun moyen de prévenir, et dans laquelle une fois engagé, il devait à tout prix, au nom du repos et du salut de tous, rester vain-

queur; c'est cette lutte des partis qui obligea le ministère du 11 octobre à donner au plus grand nombre de ses actes le caractère de la répression. Nécessité fatale! Car une fois la répression introduite, comme devoir principal, comme système dominant, dans l'administration et dans les lois, elle offrait, pendant les jours de calme, un grief de plus aux récriminations, une source d'opposition permanente, qui prolongeait les discussions politiques au-delà des événemens et des nécessités qui les avaient provoquées.

Loin que l'on puisse jamais accuser le gouvernement de Votre Majesté d'avoir négligé, dans les premières années de son règne, les affaires du pays, il faut donc s'étonner plutôt qu'entrainé, absorbé comme il devait l'être par les lois à débattre, les révoltes à étouffer, les conspirations à déjouer, il ait pu trouver le temps de songer aux intérêts sociaux si gravement compromis.

Le ministère du 11 octobre fut, sous ce rapport, le digne interprète de la Couronne quand, dans le courant de 1833, en même temps qu'il offrait aux Chambres l'occasion de régler l'exercice des droits civils et politiques des colonies, et dans la mère-patrie, l'organisation des conseils de département et d'arrondissement, il étendait l'instruction élémentaire à toutes les communes de France, consacrait aux travaux publics un crédit de quatre-vingt-treize millions, et réglait, par ordonnances, les attributions des consulats et des chancelleries; trois

mesures importantes qui, jointes à l'exposition générale des produits de l'industrie dans l'année suivante, apportèrent, au milieu des discordes civiles, un soulagement réel aux affaires en souffrance.

Et pourtant, SIRE, ce n'était qu'un palliatif qui détournait l'attention, diminuait un instant l'intensité du mal sans espoir de le guérir.

Au mois d'avril 1834, les deux premières villes de France avaient été encore le théâtre de soulèvemens formidables. Cette fois les pouvoirs publics n'avaient pas été pris au dépourvu; l'émeute fut vaincue avec éclat et sans hésitation. Mais, plus sensible aux dangers qui l'environnaient qu'à la force qui lui permettait d'en triompher, le cabinet croyait devoir, à chaque nouvelle attaque des partis, fortifier son système de répression. Peu de jours avant l'insurrection de 1834, il avait demandé aux chambres la loi sur les crieurs publics et celle sur les associations. Un an plus tard, après l'attentat de Fieschi, profitant de l'horreur universelle qu'avait soulevée ce crime monstrueux, il modifia les concessions que la presse et l'institution du jury avaient obtenues du régime nouveau, et les remplaça par les lois de septembre.

Si jamais les écarts de la presse ont nécessité des entraves sévères, c'est à cette époque fatale où l'Europe vit avec effroi éclater dans les rues de Paris de si horribles, de si inexplicables attentats.

Toutefois ces mesures étaient impuissantes pour éteindre les divisions que la nouvelle législature

avait fait surgir au sein du parlement. A peine fut-on rassuré sur l'avenir, qu'une réaction puissante se manifesta. Un parti nouveau, fraction peu nombreuse dont l'opposition n'avait réussi jusque-là qu'à rendre plus éclatantes les victoires du cabinet, parvenait enfin à le dissoudre et à faire prévaloir, sur le principe de la *résistance*, un principe nouveau, celui de la *conciliation*.

L'apparition d'un nouveau système, SIRE, est, dans la monarchie, une époque solennelle. Deux hommes d'état, M. Thiers et M. Guizot, unis depuis l'avènement de Votre Majesté, s'enrôlaient enfin sous des bannières ennemies, et leur antagonisme allait exercer autant d'influence sur les divisions du parlement que leur union avait eu d'empire sur sa majorité.

Quel était donc ce système qui réussissait à opérer une aussi grave scission? D'où venait-il? Quels événemens l'avaient préparé?

Ah! sans doute, sa puissance tenait aux graves changemens qui s'étaient opérés dans les lois, dans les intérêts, dans les passions des hommes, et que la chambre élective avait déjà signalés! Six années avaient consolidé l'établissement de la monarchie nouvelle, et bien que l'agitation et la révolte eussent semblé en permanence, elles avaient, malgré leurs excès ou plutôt à cause de leurs excès, beaucoup perdu de leur attrait sur les masses. On commençait à respirer, à se connaître et à se compter. Après tout, les opposans au régime nou-

veau formaient une exception, et ils n'étaient parvenus à faire illusion sur leur petit nombre qu'à force de bruit et de mouvement.

Les espérances légitimistes avaient été détruites par l'arrestation de la duchesse de Berry et le dénouement inattendu de la citadelle de Blaye. Le parti républicain, attaqué dans les clubs, dans la presse, dans les associations, vaincu sur les places publiques dans deux batailles rangées, se voyait plus compromis encore par les crimes de quelques seïdes que par les désastres du commerce, conséquence inévitable de ses insurrections. La bourgeoisie, partout victorieuse, admise loyalement au partage du pouvoir souverain, commençait à avoir conscience de sa force, et comprenait désormais que, dans les résistances qu'elle pouvait encore rencontrer, il ne se présentait plus pour elle d'alternative de vie ou de mort, et que le salut de l'État n'était plus en question.

En même temps que les partis s'étaient affaiblis et les institutions complétées, l'Europe s'était calmée. L'industrie, le commerce, le crédit se relevaient peu à peu du coup que leur avait porté la révolution de Juillet. Le travail reprenait son empire; les capitaux circulaient facilement; le change et les fonds publics atteignaient le chiffre des plus beaux jours de la Restauration. Tous les talens, toutes les ambitions qui, en 1830, s'étaient portés avec tant d'ardeur vers les emplois publics, se dirigeaient de nouveau vers les professions libérales,

vers les travaux de la philosophie, des sciences, de l'histoire, vers les entreprises du commerce et les spéculations.

Ainsi, d'un côté, les préoccupations constitutionnelles diminuaient d'importance; de l'autre, les affaires prenaient plus d'extension. Les questions relatives à l'organisation des pouvoirs publics disparaissaient à mesure qu'elles étaient résolues, et elles étaient remplacées par des questions de finances, d'industrie ou de justice inter-nationale, et, chose digne de remarque, ces dernières questions, auxquelles on n'avait attribué d'abord qu'un rang secondaire, s'étaient élevées au premier et avaient exercé de l'influence jusque sur la composition des cabinets. Deux échecs sur le traité d'indemnité envers les États-Unis et sur le projet de remboursement du 5 p. 100 parurent successivement assez graves à M. le duc de Broglie et à M. Humann pour motiver leur retraite.

Il y avait donc au commencement de 1836 deux intérêts, deux politiques en présence, dont l'une avait perdu de sa force, dont l'autre en avait acquis. Les partisans de la résistance voulaient surtout préserver l'opinion de l'envahissement des principes républicains et l'État lui même, du retour de la dynastie déchue; ils prétendaient que le gouvernement devait appliquer toute sa sollicitude et toute son énergie au maintien et à la défense de la constitution. Les partisans de la conciliation affirmaient au contraire que les principes républicains et les

efforts des légitimistes ne pouvaient plus inspirer de craintes sérieuses; qu'il ne s'agissait plus que de rallier toutes les opinions modérées en les appelant au partage des bienfaits de la prospérité commune, et que le gouvernement devait se proposer exclusivement pour but la bonne administration des affaires du pays.

Tel était au fond le sujet du débat, c'est dire que le système de la conciliation devait définitivement l'emporter. Il l'emporta en effet, et son triomphe survécut à plus d'une composition ministérielle. Sous la présidence de M. Thiers, comme sous la présidence de M. le comte Molé, sous les ministères du 12 mai et du 1er mars comme sous celui du 29 octobre, on peut dire que la politique intérieure a forcément reposé sur le même principe. Les hommes d'État n'ont différé réellement d'opinion que dans les difficultés du dehors.

Néanmoins le nouveau système devait rencontrer des obstacles sérieux. La nature même de son principe faisait dépendre ses progrès du moindre désordre, même local. A chaque tentative individuelle d'attaque contre l'autorité, ou contre la vie du chef de l'Etat, le système de la résistance sonnait l'alarme et reprenait crédit. Or, bien que l'aspect général de la société ait exprimé, pendant ces six dernières années, le calme, la confiance; pourtant çà et là, des étincelles sortaient de l'embrasement à demi-éteint de nos discordes civiles, témoin les attentats si multipliés contre la personne de

Votre Majesté, l'émeute du 12 mai, les tentatives Napoléoniennes, dans ces derniers temps enfin les troubles du recensement et l'attentat Quenisset.

Mais malgré ces difficultés et ces périls, SIRE, votre gouvernement n'en continuait pas moins l'œuvre nationale de conciliation universelle. Versailles ouvrait au flot populaire la splendide demeure de Louis XIV, nouveau panthéon de la patrie où, ressuscitées par le pinceau de nos artistes, toutes les gloires venaient se confondre. L'amnistie, pardon généreux après la victoire, jetait au sein de tous les partis de nouveaux gages d'union. Votre Majesté enfin rattachait à la paix les esprits les plus préoccupés de la malveillance des cabinets, en fortifiant le régime nouveau contre le double souvenir de l'invasion.

Au milieu de ces actes importans, un fait grave appelle particulièrement l'attention.

On conçoit les difficultés que le système de la conciliation devait rencontrer avant et après son établissement dans le ministère du comte Molé. Mais comment tout-à-coup, au sein de la plus grande prospérité publique, cette administration succomba-t-elle sans cause légitime apparente? D'où vient que la querelle des principes sembla dégénérer en une rivalité de personnes? La faute doit-elle être attribuée entièrement aux ambitions délaissées et froissées qui donnèrent le signal de l'attaque? Existait-il une cause cachée qui légitimait les hostilités, ou qui, du moins, aurait permis qu'elles

devinssent universelles? C'est ce qu'il importe de découvrir.

En ce moment, Sire, je suis parvenu, je le sens, à la partie la plus délicate et la plus hardie de la tâche que j'ai entreprise.

Quand je considère la grandeur de la lutte qui a laissé de si cuisans souvenirs, le talent des publicistes qui y prirent part, l'habileté des hommes d'Etat qui y succombèrent, je me demande de quel droit je prétends soumettre à une nouvelle appréciation ces débats irritans; quelle espérance je puis entretenir d'y trouver ce que tant d'hommes éminens n'y ont pas vu. La conscience de mes propres forces me fait hésiter.

Mais il y a quelque chose qui est au-dessus de la science et de l'habileté des hommes d'Etat, c'est le bon sens, l'instinct des masses; c'est lui qui me guide. Et il est une chose, Sire, plus puissante que la défiance de soi-même, c'est votre bonté qui encourage toutes les convictions vraies, qui accueille tous les dévoûmens, même les plus obscurs; je poursuivrai donc.

La coalition a présenté au monde un douloureux spectacle. Bien des passions y ont pris part; mais j'oserai dire que lorsqu'un mouvement condamnable est universellement partagé, on ne saurait le mettre entièrement au compte de la méchanceté des hommes ou de leur aveuglement. Le système que le ministère du 15 avril avait adopté à l'intérieur et qu'ont forcément suivi tous les cabinets

qui lui ont succédé, n'offrait-il pas un côté faible, un endroit vulnérable?

Ce système se proposait de donner la prédominance à la gestion des affaires du pays et il n'avait pas un programme, un mot d'ordre qui lui fût propre et lui servît à rallier la majorité dans les questions qu'elles soulevaient. Il a vécu sur le programme que lui avait légué le système de la résistance, le JUSTE MILIEU *entre les abus du pouvoir royal et les excès du pouvoir populaire*; principe éternel sans doute dans toutes les difficultés relatives à la constitution, mais qui n'offrait aucune application possible aux débats de l'industrie, aucun secours à l'administration dans ses efforts pour les pacifier.

Voilà l'observation que je soumets humblement à Votre Majesté, et qu'elle ne trouvera peut-être pas indigne d'un moment d'attention.

Tant que le but principal de la politique intérieure a été de constituer le pouvoir populaire et le pouvoir royal, le principe de *juste milieu* que Votre Majesté avait proclamé comme la règle invariable des actes de son règne, a été tout puissant. Les deux extrémités, dont elle annonçait que son gouvernement se tiendrait éloigné, formaient le principal objet des craintes publiques. D'une part, le principe de la suprématie royale et la funeste expérience tentée en juillet 1830 avaient laissé dans les esprits de vivaces souvenirs, fantômes menaçans que les monarchies continentales semblaient

vouloir faire revivre! De l'autre, les révolutions de Belgique, d'Allemagne, de Pologne, d'Italie et d'Espagne; les émeutes de Lyon et de Paris; le soulèvement de la Vendée offraient des dangers tout aussi redoutables. On peut dire que les abus du pouvoir royal et les excès du pouvoir populaire furent alors l'histoire de la veille, du jour et du lendemain.

Le programme de la royauté ne laissait donc rien à désirer. C'était une règle qui dissipait tous les doutes et résolvait toutes les questions, un guide sûr qui protégeait le gouvernement nouveau à travers tous les embarras et tous les périls; un mot d'ordre, un drapeau autour duquel la majorité se ralliait en masse compacte.

Mais du moment que la grande œuvre de la constitution des pouvoirs a été achevée; dès qu'il n'y a plus eu, ou du moins presque plus de lois organiques à faire; dès que la lutte des partis et les dispositions de l'Europe n'ont plus inspiré de craintes sérieuses, alors la devise du juste milieu a perdu de sa force. De là, les incertitudes de la majorité, les échecs des cabinets. Comment le pouvoir ne serait-il pas faible! Les affaires dominent tout, elles ont tout envahi et il n'existe pas de programme, pas de système du gouvernement qui leur soit spécial et puisse guider les hommes d'état particulièrement chargés de leur gestion.

Etrange situation! Naguère encore, quand un malheur irréparable obligeait d'en prévoir un plus

grand peut-être, la loi de Régence offrait une manifestation touchante de l'accord qui ne cessera d'exister sur tous les points graves de la constitution ; et trois mois plus tard, cette bonne harmonie disparaissait devant un grand intérêt commercial ! Serions-nous donc condamnés, en dehors de la constitution et des dangers qu'elle peut courir, à flotter à tout jamais dans l'incertitude et les divisions?

Involontairement, SIRE, les regards se tournent vers le trône. Vous nous avez appris, dans les grandes crises, dans les situations difficiles, à beaucoup espérer. C'est dans la sagesse de la royauté, dans sa prévoyance, qu'a été jusqu'à ce jour le secret de sa force; on sentait qu'à l'autorité du droit se joignait l'influence d'une raison plus haute. Cette supériorité imposait, elle contenait les ambitions, ralliait les sympathies, soutenait les dévoûmens.

Mais que faire aujourd'hui ? comment la Couronne pourrait-elle intervenir utilement, au milieu des intérêts privés? quelle initiative, quelle déclaration serait digne de la majesté souveraine?

Voilà le dernier point, le plus grave de tous, qui me reste à examiner.

Et d'abord, il faut reconnaître, dans l'intérêt même de la royauté, que les hautes régions où plane la pensée souveraine et l'universalité des ob-

jets qu'elle doit embrasser lui imposent l'obligation d'une grande réserve.

La Couronne provoque rarement les faits; elle les constate, elle les nomme; et c'est seulement quand leur expérience est venue confirmer les prévisions de l'avenir, qu'elle peut parler au nom de tous, tracer la marche à suivre, montrer le but, proclamer le principe qui doit y conduire.

L'avenir est obscur et incertain. Çà et là sans doute, l'horizon s'éclaircit par momens. L'exécution des chemins de fer, partagée entre l'industrie privée et celle de l'Etat, fait entrevoir une alliance qui peut s'appliquer à d'autres travaux, à de grandes entreprises nationales et résoudre bien des problèmes. Mais l'exemple récent de l'union douanière prouve qu'il est d'autres problèmes dont cette alliance ne saurait offrir la solution.

L'honneur national, la conservation et l'accroissement du territoire, et, dans l'ordre industriel et agricole, les intérêts rivaux de la métropole et des colonies, la lutte du Nord et du Midi, des départemens vinicoles et des départemens manufacturiers, tout cela forme aussi une partie considérable des affaires de la France; et à première vue, il semble que le principe d'alliance, de coopération de l'industrie privée et de l'industrie de l'état n'offre aucun moyen de pacifier les nombreux conflits qui se sont élevés sur tous ces points.

Les questions d'affaires sont multiples et complexes, tandis qu'aujourd'hui, grâce à cinquante

années de travaux et d'efforts, celles qui intéressent la constitution sont simples et peuvent en réalité se réduire à une seule : l'alliance de l'ordre et de la liberté.

En face de l'avenir, il semblerait donc que la haute prudence de Votre Majesté dût se renfermer dans l'attente et la méditation. Mais en face du passé tout est clair, précis; les regards ne sont gênés par aucun voile; le spectacle qu'ils contemplent ne fait naître dans l'esprit aucune indécision. Caractériser les faits importans du passé, ne serait-ce pas jeter de vives lumières sur le présent et préparer l'avenir?

Sire, il est une opinion respectable parce qu'elle est consciencieuse, qui prétend éterniser le travail de la constitution. Cette opinion elle-même a subi l'action du temps; ses passions s'éteignent, ses écrivains se fatiguent de l'indifférence du public. Chaque jour, dans ses publications, la part des luttes constitutionnelles diminue et celle des affaires s'élargit. Si, profitant de cette disposition des esprits, le gouvernement de Votre Majesté déclarait qu'il considère comme achevée l'œuvre d'organisation politique, et s'il annonçait qu'il va porter dans les affaires du pays la même fermeté, le même esprit de justice qu'il a montrés dans les questions d'Etat, la réforme électorale ne verrait-elle pas s'évanouir son dernier prestige? On peut le croire; on doit l'espérer. Les masses qu'elle séduit encore cesseraient de fixer leurs regards sur un avenir idéal et très problématique; elles seraient ramenées vers

l'étude et la pratique du présent, et trouveraient, après tout, qu'il renferme, comparé à un passé peu éloigné, de quoi satisfaire pour longtemps les nobles et légitimes exigences d'un peuple libre.

Au drapeau blanc a succédé le drapeau tricolore; à la suprématie du pouvoir royal ont succédé l'alliance et l'égalité entre les trois pouvoirs. La pairie n'est plus l'héritage de quelques familles priviléégiées, mais le prix des talens éminens et des services publics; le sacrilège, la censure, les coups d'Etat ont disparu; aucune influence ne gêne plus les élections populaires; il n'est pas un droit national qui n'ait été étendu, pas une institution qui n'ait été rajeunie et renouvelée; les conditions de l'âge et du cens sont abaissées; les charges qui pesaient sur la presse sont diminuées de moitié; les gardes nationales nomment leurs officiers. Assurément de pareils résultats doivent suffire à plus d'une génération. Il est permis de penser que la monarchie représentative a trouvé son assiette, comme la monarchie absolue avait trouvé la sienne, au sortir de la Fronde, et que la France a devant elle, comme au début du règne de Louis XIV, une longue carrière de travaux paisibles, d'améliorations sociales, de gloire et de prospérité.

Nous avons de l'ordre, nous avons de la liberté; maintenant il s'agit de féconder toutes les sources de lumières, de bonheur, de richesses que la Providence a répandues à foison dans ce beau sol de

la France et dans le génie si humain, si industrieux de ses habitans.

Telle est l'opinion que la France se forme de ses destinées, SIRE; telle est la véritable situation du pays. Fait immense qui n'acquerra tout son développement et ne portera tous ses fruits, que le jour où il aura été solennellement constaté avec cet éclat, cette autorité qui s'attachent seulement aux déclarations souveraines !

Votre Majesté croira-t-elle devoir s'y déterminer? La confiance que m'inspire l'étude approfondie de son règne et de sa vie serait-elle un pressentiment de ce qui se passe dans l'ame royale? Pourquoi craindrais-je de dire que tout contribue à justifier cet espoir : le patriotisme du Roi, sa pénétration, et jusqu'à la douloureuse responsabilité que fait peser sur son cœur le coup dont il a été frappé? Qui, mieux que lui, pourrait mesurer l'étendue de ses nouveaux devoirs? Qui pourrait trouver en soi-même plus de courage, plus de force pour les accomplir?

SIRE, entre une tombe et un berceau vont s'écouler les dernières années de Votre Majesté. Ce n'est plus le règne d'un fils dans la force de l'âge, c'est le règne d'un petit-fils, le règne d'un enfant qu'elle prépare désormais ! C'est l'avenir de deux générations que Votre Majesté a devant Elle, et sa sollicitude doit embrasser un siècle entier.

Que de raisons pour se hâter d'affermir la dynastie, pour rattacher à la Royauté les affections,

les espérances de tout un peuple, en montrant qu'elle est encore la première à étudier ses besoins, la plus empressée à prévenir ses vœux!

Ah! sans doute, au milieu de l'attente et du malaise universels des esprits, si une déclaration solennelle, émanée du trône, proclamait que la constitution est enfin achevée, et qu'en dehors des travaux créateurs par qui se développent la gloire et la prospérité de la France, en dehors de son honneur, de ses intérêts maritimes et territoriaux, il n'y a pas, pour son gouvernement, de politique possible, pas de système, il n'y a qu'impuissance et néant; sans doute, une pareille déclaration dépouillerait les faits accomplis de toute obscurité; elle répandrait dans les ames une nouvelle énergie; elle obligerait les industries rebelles à des transactions inévitables; elle rendrait la France honorée, puissante au-dehors, d'autant plus puissante qu'elle aurait dissipé pour jamais les méfiances de l'Europe!

Mais que dis-je? N'est-ce pas soulever de légitimes scrupules. Le moment est-il venu de tant de franchise et de fermeté? L'œuvre est achevée; mais hier la terre tremblait sous nos pas. Pour couronner l'édifice, le sol est-il donc affermi?

C'est à la couronne, et aux membres des deux chambres, à en juger. Puisse du moins ce grand fait que je signale les rapprocher et les unir! Puisse cet appel patriotique au chef de la monarchie ré-

veiller dans les âmes encore timides et indécises quelque étincelle de notre vieille loyauté!

Chaque époque a ses devoirs et sa vertu. Au temps de nos pères, il y avait du courage à lutter contre la majesté souveraine. Aujourd'hui il y a du courage à la défendre et à l'honorer.

Ne laissons pas l'étranger pratiquer seul les égards, les hommages légitimes, dont il est si fier! Qu'ont ils fait, tous ces rois, pour rendre le respect plus facile? Sont-ils plus sages, plus intrépides, plus laborieux que le nôtre?

Non! J'ai vu Londres, Berlin, Pétersbourg, et je le dis avec joie et avec orgueil, Sire, à vous que l'insulte et la calomnie ont si souvent poursuivi, à vous que deux fois la mort a si cruellement visité; oui, c'est à vous surtout qu'il faut le dire: l'Europe entière nous envie notre roi! elle admire ce pouvoir libéral et modéré dont l'exercice sait respecter l'indépendance du sujet et sa dignité, et dont l'origine est accessible aux investigations de l'intelligence humaine.

La Royauté moderne! Elle ne renferme plus de mystère, plus d'obscurité. Nous l'avons vue naître; nous avons concouru à l'édifier; il n'est pas une de ses prérogatives, pas une de ses obligations en qui ne se réflète un des grands élémens nationaux.

Le Roi est héréditaire, mais il ne peut user de son héritage comme le premier venu use du sien. Il est entouré de règles, de prescriptions qu'il accepte et qu'il jure de faire observer. Ses moin-

dres actes n'ont de valeur que par le contreseing de ministres responsables.

C'est qu'en France, Sire, le Roi règne véritablement sur tous! tous les devoirs, tous les droits sont garantis dans sa personne! Nobles, bourgeois, ouvriers, hauts dignitaires, et jusqu'aux derniers fonctionnaires de l'état, toutes les existences se rattachent à cette grande existence de la Royauté que nos pères ont enfantée à travers les siècles, et qui présente aujourd'hui l'institution la plus complète, la plus logique, la plus extraordinaire que les hommes aient encore connue!

DEUXIÈME LETTRE.

A M. GUIZOT.

Monsieur le Ministre,

Quelque difficulté qu'il y ait à discuter la situation ministérielle avec l'homme d'État sur qui semblent suspendus tous ses orages, j'ose m'y déterminer cependant. Vous aimez la franchise, l'entière indépendance de la pensée; le droit d'être courageux et sincère, vous en usez largement et vous l'accordez aux autres. J'en userai donc à mon tour.

Dans peu d'instans un débat solennel va s'ouvrir. Tous les griefs se feront jour, toutes les passions seront entendues, les bonnes comme les mauvaises. Ce n'est plus l'heure des précautions et des

timides ménagemens. Il faut qu'une opinion ferme et puissante se forme et que nous sortions enfin du ballottement perpétuel où, depuis plus de six mois, les esprits semblent plongés, car la France a surtout besoin de fixité, sans laquelle il n'y pas de bonne administration des affaires publiques. Quel que soit donc le résultat de la lutte, il importe qu'il soit définitif. Si le ministère triomphe, je désire sincèrement que ce soit pour longtemps ! S'il succombe, s'il doit se retirer, permettez-moi, Monsieur, de le dire avec la même franchise, je désire encore que ce soit pour longtemps!

Ce qui frappe, au premier abord, dans la position du cabinet, c'est le changement favorable qui s'est opéré à l'approche de la session. Il semble qu'une bonne fée a touché tous les objets de sa baguette magique. L'Orient se pacifie, l'Espagne répare à demi l'insolence de ses agens, l'Angleterre elle-même fait succéder à la morgue haineuse de ses journaux un langage mesuré et convenable ; en même temps que nos possessions africaines s'affermissent, un accroissement inouï de revenus vient compenser les sacrifices que cette œuvre de civilisation nous impose. Enfin, Monsieur, vous que l'on accusait d'être insensible au développement territorial et maritime de la France, de céder à tous les scrupules de l'étranger, de n'ambitionner que son suffrage, c'est vous qui, aux approches de la nouvelle année, venez offrir pour étrennes au pays un archipel dans la mer du Sud.

En vérité, voilà du bonheur ou de l'habileté qui devrait vous gagner tous les cœurs par son à-propos. Loin d'imiter les esprits chagrins, loin de reprocher aux cabinets cet instinct de conservation qui leur fait ménager, pour l'ouverture des Chambres, d'agréables surprises, je me réjouis sincèrement de ce qu'au milieu de ses embarras, le système parlementaire offre, dans le jeu naturel de ses rouages, d'heureuses compensations.

Il y a donc des momens où, en dépit des nécessités qui les enchaînent, les ministres sont forcément occupés du bien public, où les plus indifférens et les plus austères recherchent la popularité! On force l'entrée du Tage; on pacifie la Vendée par l'arrestation hardie de la mère du prétendant; on prend Constantine! A quoi bon rechercher si des considérations personnelles sont confondues dans l'intérêt public! cet intérêt n'en est pas moins réel et la France n'en doit pas moins de reconnaissance à ses hommes d'État, quel que soit le calcul qui les oblige, par intervalles éloignés, à ces actes de vigueur.

Ainsi la fortune du ministère a pris tout-à-coup une face meilleure, et pourtant on s'abuserait si on en concluait qu'il ne renferme plus dans son sein aucun germe de faiblesse. Il en est un entr'autres que personne encore n'a signalé, mais dont il est impossible que vous vous dissimuliez la gravité.

Il y a deux ans, Monsieur, au moment où vous

saisissiez le pouvoir, l'État était engagé dans une situation violente qui passionnait pour vous et contre vous. La France entière était dans l'attente; on ignorait quelles destinées réservait l'avenir, le seul avenir qui touche désormais, l'avenir du lendemain. Sera-ce la paix? Sera-ce la guerre? Effrayés de l'aspect menaçant de l'Europe, les amans de la paix vous suivaient en colonnes serrées. Vous aviez devant vous un ennemi jeune, ardent, et vous puisiez dans la violence même de ses attaques un aliment à cette raison mâle et sévère, à cette énergie oratoire qui font votre autorité dans le parlement. Tant que s'est prolongée cette situation vous avez été fort, vous avez profité du même avantage que possédèrent le cabinet de Casimir Périer et celui qui continua sa politique et dont vous faisiez partie; car à cette époque il y avait encore situation. On était dans l'attente, dans l'anxiété; chaque jour, en face de l'ordre se dressait le fantôme sanglant de l'anarchie.

Aujourd'hui, rien de semblable! Juste retour des vicissitudes humaines, vous voilà parvenu à cet état de tranquillité, de prospérité intolérable sous lequel a succombé le ministère du 15 avril. Mystère fatal, dont vous connaissez tous les périls et tous les secrets! Il n'y a dans les esprits ni attente, ni crainte considérables. Au dedans, au dehors aucun événement grave ne menace ni la dynastie, ni la constitution; le cabinet n'a positivement devant lui que des affaires d'honneur ou de négoce, affaires com-

pliquées, difficiles, dont les débats sont d'autant plus incertains, et peuvent devenir d'autant plus perfides, que vous n'avez pas été appelé au pouvoir pour les résoudre, et qu'aux yeux de bien des gens, il n'y a aucune raison, pour que ce soit vous, plutôt que d'autres, qui soyez chargé de leur gestion.

Cette position donne naturellement aux amours-propres, aux ambitions personnelles, un nouvel élan. A mesure que de tous les points du territoire affluent dans la capitale les membres du Parlement, les trames se nouent et se compliquent. La petite guerre des salons commence ; les discussions s'animent ; on voit s'aborder d'un air effaré les porteurs de nouvelles; chacun dresse son plan de campagne, compte ses partisans, et s'efforce, par tous les moyens, d'en grossir le nombre. Dépits, terreurs, mécontentemens, on envenime tout ; on supplie, on menace, on ébranle au besoin, par d'infernales séductions, des fidélités sur lesquelles semblait reposer l'avenir du cabinet. Que d'activité, de zèle et de prudence il faut opposer à toutes ces manœuvres ! Que de contre-mines il faut creuser pour déjouer toutes ces trahisons ! Nul mieux que vous, Monsieur, ne s'entend, dit-on, dans cet art difficile. Vous avez des consolations pour toutes les douleurs ; vous savez calmer les impatiens, rassurer les timides, donner de l'espoir même aux paresseux ; sage prévision ! car un savant professeur nous l'a dit : les paresseux ! c'est la réserve de la France.

Après tout, l'attitude des chefs de parti doit vous rassurer. M. Dufaure et ses amis, s'il est vrai que vous leur offriez de remplir dans le cabinet certaines lacunes probables, ne sauraient répondre à cette attention par de mauvais procédés. On peut rester insensible à de pareilles avances, mais à coup sûr on ne lève pas sa bannière contre ceux qui les font.

M. Thiers, retiré sous sa tente, tient bien dans ses mains une épée terrible, l'épée de Napoléon; mais vingt-cinq ans l'ont un peu rouillée dans le fourreau, et il se borne pour le moment à en écrire l'histoire. Prenez garde cependant, il est tel ouvrage sérieux que les nécessités politiques ont laissé inachevé, et vous savez, Monsieur, que lorsque l'on fait soi-même de l'histoire, on a beaucoup de peine à écrire celle des autres.

M. le Duc de Broglie n'a désormais de passion et d'ambition que pour l'entreprise qui intéresse le plus aujourd'hui l'honneur et la destinée du pays; la transformation de l'esclavage et l'organisation des colonies. D'ailleurs, une ancienne conformité de vues l'attache par tous les liens de l'esprit et du cœur à votre fortune.

M. le Comte Molé serait tout-à-fait redoutable si le respect de sa propre dignité, sa réserve sévère et son dévoûment à la monarchie ne vous offraient un appui naturel contre le zèle de certains de ses amis. Puisse-t-il en être toujours ainsi! car en cas de mort, vous pouvez bien vous résigner à lui voir

recueillir votre héritage, mais il serait trop cruel de mourir de sa main.

Reste M. de Lamartine, que d'obscures sympathies entraînent vers l'opposition. Navigateur intrépide, il veut affronter la mer houleuse où flottent encore les débris d'un naufrage récent. M. de Lamartine eût été, par son indépendance, un allié dangereux; adversaire déclaré, il rompt avec la majorité, et, privé de son appui, on peut prévoir qu'avec plus d'efforts il produira moins d'effet.

Tout ceci semblerait indiquer qu'il existe dans les couches de l'atmosphère politique une de ces contradictions assez fréquentes et qui ne laissera pas que d'étonner les nouveaux venus des départemens: les tempêtes rasent le sol, le calme règne dans les hautes régions.

Mais les orages qui vous inquiètent le moins sont ceux qu'un ministre peut fouler sous ses pieds. Laissons donc de côté tous ces bruits confus, toutes ces agitations maladives où il entre plus de vanité impuissante que d'énergie véritable, qui occupent plus de brouillons que d'hommes d'État, et venons aux affaires sérieuses; examinons quelles dispositions la prudence vous conseille en face des griefs que l'on articule, et quels moyens de défense vous pourrez opposer aux attaques dont la politique du ministère est l'objet.

Vous êtes menacé, Monsieur, sur quatre points: l'union Belge, l'indemnité du sucre indigène, la création des Ministres d'État et le droit de visite

que je traiterai en dernier lieu, parce que cette question très envenimée me semble renfermer la difficulté la plus grave, celle qui, selon le parti que vous prendrez, doit décider à elle seule de vos destinées.

Dans la question de l'union Belge, il est assez singulier que vous ayez pour alliés vos adversaires, pour adversaires vos plus fidèles amis, et qu'à leur tête, l'homme qui vous demande de renoncer à ce grand acte national soit justement le représentant d'une des villes de France qui doit le plus en profiter.

Cette double circonstance mériterait sans doute une attention particulière. Mais raisonnablement pouvez-vous faire la déclaration qu'on exige de vous? Non! vous ne le pouvez pas; vous ne pouvez pas renoncer à l'union parce que si une notable portion de l'industrie la redoute, des villes entières comme Lyon, Bordeaux, Marseille la désirent. Vous ne pouvez pas y renoncer par la raison qu'il est matériellement impossible que votre opinion soit fixée sur les effets multiples de cette mesure, sur les sacrifices qu'elle imposerait, sur les nouvelles ressources qu'elle créerait et sur les moyens par conséquent qui permettraient d'employer les unes à compenser les autres.

Il est des plaintes, et des menaces dont l'exagération seule fait justice et pour dissiper toutes celles que l'union douanière a soulevées il suffit du simple récit des faits. Quel est donc le ministre,

l'homme d'État, le publiciste de bonne foi qui, après s'être occupé sérieusement de cette question si épineuse, si hérissée de détails, oserait affirmer que l'administration est pourvue des documens indispensables pour l'éclaircir et la résoudre?

Non, Monsieur le Ministre, ayez le courage de dire la vérité, toute la vérité et pas une voix ne s'élèvera pour vous démentir. Une démonstration est sortie en effet de cette épreuve et elle a été poussée jusqu'à l'évidence, c'est qu'il existe en France un ministère du commerce et des manufactures, et que ce ministère n'est en état de prévoir ni de comprendre les véritables besoins de l'industrie; qu'il n'a pas d'agens extérieurs, pas de méthode, pas d'ordre ni de classification convenable dans les travaux.

A Dieu ne plaise que j'accuse le Ministre qui le dirige, le zèle ou l'habileté de ses employés! Ce département existe à peine d'hier; comment son organisation ne serait-elle pas imparfaite, insuffisante? Mais reconnaissez alors que la première chose à faire, c'est de la compléter, et vous surtout, vous administrateurs, ayez le courage de le dire aux fabricans, aux agriculteurs, aux commerçans, aux armateurs et aux banquiers que la session réunit pour le règlement des affaires communes. Demandez-leur de s'unir à vous, de vous aider à réaliser l'amélioration qui les intéresse le plus; obligez-les de constituer définitivement et sur une large base le ministère du commerce; d'en faire le centre

de toutes les lumières, la providence de tous les secours que réclame le travail intérieur.

N'est-il pas incroyable, en effet, qu'à une époque où toute la politique consiste dans le développement des travaux et des arts industriels, les faits de la production, des échanges et de la consommation des richesses soient les moins explorés et les moins connus, ceux à l'étude desquels l'État consacre l'instrument le plus défectueux et les ressources les plus mesquines? Le Ministre de la justice peut dire chaque année le nombre et la nature des délits commis sur tout le territoire; le Ministre des finances peut suivre l'emploi du moindre centime perçu dans la localité la plus éloignée. On ne lève pas deux conscrits dans la plus petite bourgade que le Ministre de la guerre n'en soit informé; et dans l'industrie, dans l'agriculture, dans le commerce maritime, l'État serait réduit aux tableaux incomplets du fisc, aux déclarations de l'industrie privée, altérées par l'orgueil ou la spéculation, à des documens enfin qui ne donnent pas la clé des rapports des diverses industries entr'elles, des influences si variées, si complexes qui tendent à accroître ou à diminuer la production des richesses, à resserrer ou à étendre leur éparpillement sur tous les points du territoire et dans toutes les classes de la société!

Non, Monsieur le Ministre, cet état de choses ne saurait durer; s'il est offert sincèrement, franchement à l'appréciation des Chambres, nul doute qu'elles ne fassent justice des terreurs exagérées

d'une portion de l'industrie, et la question de l'union douanière, loin d'ébranler le Cabinet, aura produit ce résultat raisonnable d'éclairer l'administration et le public sur leurs véritables rapports; il demeurera constant que l'administration n'a pas droit de s'offenser des méfiances du public, et que ces méfiances lui imposent le devoir impérieux d'appliquer, avant tout, à son propre perfectionnement les ressources, le temps et les efforts dont elle dispose.

La question des sucres, comme l'union douanière, dérange les combinaisons habituelles des partis politiques. Je ne la crois dangereuse que si le Cabinet la redoute, s'il veut l'aborder sans grandeur et croit pouvoir en dissimuler les conséquences.

La solution, telle que M. le Ministre du Commerce l'avait présentée, s'il est vrai que le Cabinet l'adopte, c'est l'indemnité établie comme principe, comme devoir pour l'Etat, dans toutes les perturbations industrielles causées par les lois. Eh bien! il faut avoir le courage de le dire, car si le Cabinet se fait illusion, s'il croit, qu'entraîné par la nécessité, il se trouve en face d'une situation exceptionnelle, qui, une fois traversée, ne se représentera plus; dans ce cas, il a moins de raison d'être économe des deniers publics; il peut se laisser égarer par une fausse pitié, et pour avoir méconnu le caractère général de la situation, il en aura nécessairement compromis le principe.

Mais si le Cabinet comprend que cet exemple, inévitable aujourd'hui, n'est qu'une des faces d'une situation qui a mille aspects; qu'après les cultivateurs de la betterave viendront les maîtres de poste; que mille exigences vont éclater, non moins légitimes et non moins respectables; s'il ose reconnaître qu'il ne s'agit pas d'éviter, par une exception, les conséquences d'une règle générale, mais de caractériser, par un exemple, les limites dans lesquelles la règle sera reconnue applicable, alors il sera nécessairement prudent; il contiendra une générosité qui doit durer plus d'un jour, il se mettra en garde contre les calculs de la spéculation, il stipulera rigoureusement les droits de l'État, et ne transformera pas en une charge onéreuse, ruineuse pour le trésor, ce qui ne doit être qu'une paternelle sollicitude.

Le devoir de l'État n'est pas d'affranchir les hommes des chances funestes de la vie; il ne peut enlever au hasard toute sa proie. Il peut aider l'infortune, adoucir les désastres, mais il ne peut pas faire que la maison sur qui tombe la foudre n'en soit pas frappée. Le malheur doit donc appeler les secours de la prévoyance sociale; mais cette prévoyance, qui s'étend sur tous, doit mesurer son intervention sur l'étendue même de ses devoirs.

Élever à ce caractère de grandeur, d'universalité la loi d'indemnité pour les sucreries indigènes, c'est vous imposer l'obligation d'apporter aux Chambres un projet où les règles d'une sage éco-

nomie publique soient aussi bien garanties que les droits de l'industrie dépossédée, et quelles que soient les chances de la loi, c'est mettre la destinée du ministère à l'abri même d'un rejet.

L'ordonnance qui crée des Ministres d'État sans portefeuille et reconstitue un conseil privé, aura pour effet de rétablir la division habituelle des fractions politiques du Parlement. Ici, au moins, vous avez pour adversaires vos ennemis, pour alliés vos amis.

Que vous reproche l'opposition? D'avoir violé la légalité; d'avoir réglé par ordonnance ce qui devait être l'objet d'un projet de loi.

Je crois ce reproche très exagéré. Je ne vous l'adresserai point. Non, Monsieur, je ne vous accuserai pas de desseins perfides, d'une tendance despotique, qui n'est ni dans vos intentions, ni en votre pouvoir; mais je vous exprimerai un regret. La forme que vous avez choisie est-elle la plus convenable, est-elle la plus favorable pour le but que vous vous proposez certainement, le succès? J'en doute.

Si vous aviez préféré un projet de loi à une ordonnance royale, la mesure eût été présentée sous un point de vue plus populaire; vous auriez mis en première ligne, non la question d'argent, non les nouvelles charges qui seront imposées à l'État, mais le but de la mesure et l'utilité qu'elle doit produire. Et vous aviez un moyen bien facile de

contraindre les esprits les plus prévenus à apprécier dans cet ordre les diverses faces de la question ; c'était de présenter ce projet de loi d'abord à la discussion de la Chambre des Pairs.

Ce n'est pas le moment d'examiner, dans l'intérêt de la Pairie elle-même, les conséquences d'une pareille détermination; mais je ne puis m'empêcher d'observer que par cette légitime préférence vous auriez fortifié, ennobli cette assemblée ; vous auriez mis en lumière, sur un des points les plus favorables, les ressources admirables dont elle dispose. Composée de tous les administrateurs éminens, de tous les hauts dignitaires de l'État, il est difficile d'imaginer un corps qui soit plus convenablement disposé pour délibérer sur les objets de haute administration. La Pairie était le meilleur juge de la mesure, et sa délibération consciencieuse vous aurait donné en face de la Chambre élective une autorité que nul n'est assez fort pour dédaigner.

Voilà, Monsieur, quel est mon regret. Personne n'a droit de vous adresser de reproche que vous-même. Vous vous êtes privé d'un appui considérable ; de deux positions vous avez choisi la pire ; il faut donc redoubler d'efforts, et ici, plus que jamais, la franchise et la hardiesse sont nécessaires.

Le danger, à mon avis, serait d'aborder cette question par son petit côté, le côté personnel. Il est bien certain que la création des Ministres d'État doit offrir un moyen précieux de justice envers les hommes que la confiance des Chambres désigne succes-

sivement au choix de Sa Majesté. Je ne m'étendrai pas à cet égard sur les avantages de la mesure; deux commissions de la Chambre élective les ont successivement fait connaître. La presse entière est pleine de considérations inspirées par le même sentiment; mais, je le répète, c'est là le petit côté de la question, et il ne donne qu'une idée imparfaite du caractère de la mesure et du bien général qu'elle promet.

Entourer le Roi de tous les hommes qui ont pris part à l'administration des affaires, de tous les chefs des diverses fractions dont se compose la majorité, c'est simplifier les rapports de la Royauté avec les chambres, c'est fortifier le gouvernement en dégageant le pouvoir exécutif d'une partie des influences fatales qui en embarrassent et en corrompent les ressorts. Voilà le côté grand et vraiment national de la mesure!

En dépit des intérêts misérables que vous pouvez froisser, je crois que, loin de dissimuler ce résultat, vous devez l'avouer au grand jour et faire courageusement appel à un sentiment qui n'est jamais mort en France, celui de la justice et du bien public. C'est ici qu'il faut dire toute la vérité; il faut peindre les exigences, les embarras de toute nature auxquels vous condamne la confusion inexprimable des intrigues et des prétentions. Il faut déclarer que, même dans l'exercice du contrôle législatif, il est nécessaire d'introduire des règles, une discipline qui mettent de l'ordre et de la justice là où règnent l'abus et la confusion.

Il est hors de doute que la création des ministres d'Etat offre à la Royauté un des moyens les plus énergiques et les moins alarmans de régulariser ce qui est aujourd'hui un chaos, je veux dire l'influence légitime des localités dans l'action centrale du gouvernement.

Cette influence est aujourd'hui abusive, exorbitante. Sous l'empire tout puissant des exigences électorales, l'administration voit chaque jour se relâcher les liens de la hiérarchie; ses chefs naturels ont perdu toute autorité sur la gestion de leurs subordonnés. Sans consistance, sans crédit personnel auprès des membres du cabinet, quel appui pourraient-ils offrir au mérite? Quel obstacle opposer à la faveur? L'administration départementale elle-même leur échappe et l'on voit les affaires importantes des localités les plus éloignées traitées à Paris entre ministres et députés, comme si les préfectures avaient fait place aux directoires révolutionnaires, avec cette difference du surcroit de puissance que donne aux mandataires du corps électoral un séjour forcé de six mois au centre du gouvernement.

Certes je suis loin de blâmer le contrôle salutaire que la bourgeoisie exerce sur les actes et sur le personnel de l'administration. Quelque respectables que soient à mes yeux les droits du mérite modeste et patient; quelque sacré que me paraisse le maintien d'une discipline uniforme, je trouve désirable que la rigueur ne soit pas, pour le mérite, que les

travaux législatifs révèlent tout-à-coup, un motif d'exclusion.

Le monde avec ses hasards et ses épreuves diverses sait, tout aussi bien que les habitudes de la hiérarchie, former des caractères et des talens propres à l'administration de l'État. L'employé acquiert par la durée de ses services des droits légitimes, mais ces droits ne sont pas un privilége et il ne peut dire à l'Etat : Voici un homme plus habile, plus éclairé, plus courageux que moi; mais il n'a pas passé par les mêmes épreuves; il ne saurait être mon égal, encore moins mon supérieur.

Non, Monsieur, nul serviteur de l'État n'a droit de lui tenir ce langage. Que les enfans gâtés de la fortune ou des électeurs puissent pénétrer, par la députation, dans les flancs du pouvoir, rien de plus juste ! C'est un fleuve qui lui porte incessamment la jeunesse et la vie. Mais il ne faut pas que ce fleuve se change en un torrent dévastateur, en une mer furieuse, brisant les digues, courant à travers les campagnes et couvrant de ses flots amers les villages et les moissons. Il ne faut pas que, sous le prétexte de donner à l'État des serviteurs dévoués et capables, on le surchage du fardeau de toutes les inutilités. Qu'arrive-t-il alors? Le pouvoir s'affaiblit doublement, ici par le mécontentement et l'indifférence, là par la sottise et les prétentions; perdant bientôt l'estime publique et sa propre estime, sans considération, sans force morale, sans foi dans sa propre autorité, il n'appelle à son aide

en temps de crise que la violence, triste ressource! ceux contre qui on l'emploie ne courent pas toujours les plus grands dangers.

Voilà le mal dans toute sa sincérité, tel que l'avouent ceux qui en sont les instrumens et qui le déplorent au fond du cœur. Quel remède y apporter? Je n'en vois pas de plus efficace aujourd'hui que la création des ministres d'État.

En réalité, jusqu'à ce jour, les fonctionnaires publics, l'intérêt général, n'ont eu dans le sein des chambres ni représentans, ni protecteurs contre l'envahissement des intérêts de localité et des sollicitations électorales; car l'homme d'État, tant qu'il est au pouvoir, ne peut résister à la foule des exigences qui l'obligent incessamment de sacrifier l'intérêt du pays, les droits du mérite et de l'ancienneté, exigences d'autant plus puissantes sur son esprit qu'à sa rentrée dans la vie privée il sait très bien qu'il doit en subir l'influence et même en grossir le nombre.

Mais désormais, si au lieu de rentrer dans la vie privée, si au lieu de quitter l'administration, l'ancien ministre en fait toujours partie, s'il continue à en éclairer les délibérations, s'il est toujours intéressé à sa marche, à ses succès, alors ne peut-on pas espérer que, dégagé des influences auxquelles il devait nécessairement se soumettre quand le pouvoir reposait dans ses mains, il devienne nécessairement le défenseur des intérêts généraux, le patron naturel et puissant des fonctionnaires de l'État, et

que grace à l'institution nouvelle, la règle, la discipline, la hiérarchie aient enfin des protecteurs?

On objectera peut-être que ce nouveau pouvoir composé nécessairement de membres de la Pairie, aussi bien que de membres de la chambre élective, suppose le consentement de cette dernière assemblée à partager une intervention que, jusqu'à ce jour, elle a exercée presque seule. Mais pourquoi s'y refuserait-elle? Est-ce que les membres de la Pairie ne font pas, comme les membres de la députation, partie du Cabinet, en nombre inférieur il est vrai; cette infériorité numérique se reproduirait naturellement dans le conseil privé. Et d'ailleurs on s'exagère beaucoup le sentiment d'envie et de jalousie des corps politiques; un pareil soupçon est injurieux pour les deux chambres et les faits lui donnent un complet démenti.

Il s'est déjà opéré entre les membres de la Pairie et de la Députation un partage naturel des hautes fonctions gouvernementales. Les Sous-Secrétaires d'État, les Directeurs des Ministères, toutes les hautes positions centrales sont en général occupées par les députés; les ambassades, quelques préfectures et commandemens de division sont en général occupés par des Pairs de France. Ce partage est légitime et fondé sur des motifs de convenance et d'appropriation contre lesquels il ne vient dans la pensée de personne de réclamer. Si les deux Chambres ont pu s'entendre sur ce point qui, certes, est le plus délicat, le plus épineux, comment ne s'entendraient-elles pas sur tous les autres? Comment

ne s'uniraient-elles pas pour opérer dans les hautes régions de l'administration les créations et les réformes que réclament l'intérêt public et l'intérêt non moins sacré des fonctionnaires chargés de sa gestion?

Non! il n'y a ni rivalité d'amour-propre ni jalousie d'intérêts à redouter. S'il est sollicité loyalement, le concours loyal des Chambres est d'avance assuré à tous les efforts que la Royauté fera dans cette direction; elles seront d'accord pour féconder, pour populariser le pouvoir comme elles l'ont été pour le fortifier. Quand la fortune publique était mise en péril par les passions des masses, l'union des Chambres n'a pas failli à la Royauté; elles ont déposé dans ses mains tous les moyens de répression dont elle avait besoin. Maintenant que le danger n'est plus aux extrémités du corps social, mais au centre, dans les Chambres, au sein même de l'administration, elles y appliqueront de concert le seul remède efficace, elles y remplaceront aussi la confusion par la discipline, le gaspillage par l'économie, l'oisiveté par les labeurs; elles se diront que là aussi l'État est menacé d'une anarchie tout aussi funeste que l'autre; que l'ordre administratif n'importe pas moins à la prospérité publique que l'ordre des rues, et qu'en face de l'invasion désordonnée des intérêts de localité et des sollicitations électorales, la faiblesse, le laisser-aller, les molles complaisances ne seraient pas moins condamnables qu'en face de l'émeute.

Jusqu'à présent, Monsieur le Ministre, je n'ai

rencontré aucune difficulté infranchissable; autant qu'il est permis de préjuger les dispositions de la majorité, le triomphe du cabinet sur tous les points que j'ai examinés ne devrait vous coûter aucune concession regrettable, aucun changement grave à la politique que vous avez suivie.

Mais me voici parvenu à la question qui doit soulever les plus vives passions, à celle qui seule contient dans ses replis la destinée du ministère.

Maintiendrez-vous en face de la chambre les traités qui ont établi le droit mutuel de visite ou accepterez-vous la nécessité de les modifier?

Mon opinion est que vous devez accepter la nécessité d'une modification, que vous le pouvez noblement, sans mettre en danger votre honneur ni la paix du monde.

La disposition d'esprit nouvelle, je puis le dire, que j'apporte dans cette polémique, le motif surtout qui me guide, me permettent d'envisager la question à un point de vue auquel on ne s'est pas placé encore et méritent peut-être un moment d'attention.

A l'appui du droit de visite, on a dit : est-il raisonnable de prétendre qu'une convention, exécutée pendant dix années, sans soulever de plaintes sérieuses, puisse donner lieu tout-à-coup à des abus tellement graves que l'on soit obligé de déclarer son exécution impossible?

Voilà l'objection dans toute sa force. Pour la lui conserver, je laisserai de côté le traité nouveau

des États-Unis et je ne discuterai pas le point de droit inter-national qu'il soulève. Mais je répondrai :

Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que l'exécution d'un traité qui met en contact les nationaux des deux pays et qui dépend par conséquent de leur disposition réciproque d'espritet de cœur, paraisse tantôt irréprochable, tantôt abusive selon la passion, l'intérêt du moment?

Il existe dans les deux peuples des préjugés que le moindre choc réveille, que la moindre blessure envenime.

N'est-il pas naturel qu'Anglais et Français reproduisent, dans ce contact inévitable que les deux gouvernemens leur imposent, les préventions, le mécontentement qu'ils ont partagés à terre, au sein de leurs familles et que les violences de la presse des deux pays y trouvent un écho? Oui, ce serait s'abuser que d'imaginer le contraire, et au lieu de changer cet état de choses regrettable, ce serait s'exposer à le rendre pire.

L'objection que l'on oppose à la nécessité de modifier le droit de visite mutuelle n'est donc pas fondée, et il n'y aurait d'obstacle que la difficulté de trouver un moyen qui satisfît toutes les exigences.

Examinons d'abord, Monsieur, quel est en ce moment l'état de la question.

S'il faut en croire le bruit qui a couru et qui n'a pas été démenti, vous auriez fait proposer dernière-

ment à lord Aberdeen de modifier le traité de 1831; et il aurait opposé à l'honneur français l'honneur de son pays. Il vous aurait dit : Si l'exercice du droit de visite est impopulaire en France, l'abandon de ce droit ne le serait pas moins en Angleterre. La religion de la France, c'est l'honneur; la religion de l'Angleterre, c'est la Bible. Abandonner, après dix années seulement d'exercice, le droit de mutuelle visite que la France et l'Angleterre se sont concédé, ce serait, dans la conviction du peuple anglais, abandonner la répression de la traite, puisqu'il croit, à tort ou à raison, que c'est le seul moyen efficace de la réprimer.

Voilà ce que vous aurait répondu le ministre de la Grande-Bretagne, sans aigreur, sans menace.

Eh bien, Monsieur le Ministre, je crois cette déclaration sincère. Oui, dans l'opposition du cabinet de Londres au retrait mutuel du droit de visite, je suis convaincu qu'il n'entre aucune arrière-pensée funeste au commerce français, aucun dessein d'humilier le caractère national et que l'Angleterre consentirait au retrait du droit de visite s'il était prouvé que, sous l'influence de ce changement, la traite des Noirs fût aussi complétement réprimée. J'admets cette bonne foi, cette sincérité; et je déclare qu'en face d'un sentiment aussi respectable la France doit user d'égards, de tempéramens, qu'il ne lui convient pas, à elle qui a propagé la liberté dans les deux hémisphères, de contrarier, de frois-

ser par l'exercice rigoureux et immédiat d'un droit que nul cependant ne pourrait contester, une entreprise grande, morale, généreuse et qui intéresse après tout la liberté du monde.

A mon avis, la France ne peut désormais poursuivre la modification du droit de visite avec grandeur, avec justice, qu'à la condition de prouver deux choses au peuple anglais : la première, c'est qu'elle n'est pas infidèle à des engagemens sacrés, qu'elle poursuit par des voies diverses peut-être, mais avec la même ardeur, avec la même confiance, avec la même ténacité, l'abolition de l'esclavage ; la seconde, que dans les modifications du droit de visite rendues indispensables par le changement opéré dans l'esprit public des deux nations, la France n'obéit à aucune rancune mesquine, qu'elle n'est pas entraînée par des passions haineuses.

La première condition, Monsieur le Ministre, il vous est facile de la remplir ; il suffit de hâter la présentation du projet de loi sur l'abolition de l'esclavage que prépare une commission spéciale et dont M. le duc de Broglie a terminé, dit-on, le rapport.

Pour satisfaire la seconde condition, il y aurait un moyen qui concilierait tout : *Dénoncer* les traités, *en les exécutant*.

Voyons quels seraient les effets de cette nouvelle démarche.

Je suppose qu'après avoir rendu compte aux Chambres de votre dernière tentative, de son peu

de succès, vous exprimez ainsi votre résolution :

« Au 1er février prochain je délivrerai les mandats aux croiseurs anglais *dans le même nombre*, et en même temps je *dénoncerai* les traités. J'inviterai le cabinet de Londres, dans un délai rapproché, à conférer sur les moyens de remplacer d'une manière plus efficace encore, s'il est possible, la répression de la traite. Il y en a plusieurs : nous pouvons adopter un mode semblable à celui qu'il a réglé le 9 août dernier avec les Etats-Unis; nous examinerons si celui que proposait le comte Nesselrode en 1818 est praticable. Je ne me prononce pour aucun ; tous seront soumis à l'examen; on en étudiera les avantages et les inconvéniens sans amertume, sans arrière-pensée, avec la conviction que l'on est d'accord, quant au but, et qu'il ne s'agit que de s'accorder sur les moyens. Voilà, Messieurs, ce que je compte faire; que celui qui croira pouvoir davantage prenne ma place et négocie autrement. »

Permettez-moi de le dire, Monsieur, si une pareille résolution était présentée au parlement, appuyée de votre haute raison, de votre langage calme, mesuré, il n'y aurait qu'une voix pour vous approuver.

Sans doute ce serait un spectacle nouveau que celui d'un Ministre des affaires étrangères, qui, avant d'agir, viendrait expliquer ses desseins et les soumettre à l'approbation des assemblées. Mais aux situations extrêmes il faut des moyens inusités.

Cette démarche loyale, patriotique, est nécessaire pour calmer l'agitation des masses, pour dissiper les fantômes que fait surgir l'exagération des partis, pour convaincre l'Angleterre de la gravité, de la légitimité du sentiment dont la France est animée, pour dépouiller enfin cette affaire si difficile de son amertume et de ses dangers. Oui, Monsieur, il convient de sortir des voies habituelles ; il faut que les Cabinets s'effacent, et que, pour la paix du monde, les deux peuples se sentent en présence l'un de l'autre.

Vous accuserait-on d'agir contre votre conviction ? Mais il ne faudrait pas connaître les nécessités de la politique pour imaginer qu'un ministre ne puisse pas traiter avec ses propres idées, ses propres sympathies, lui qui traite avec toutes les passions, avec tous les intérêts, et qu'il ne puisse s'imposer lui-même des transactions, lui qui transige à toute heure au nom de tous.

Non, Monsieur, ce reproche ne vous serait pas adressé.

Vous auriez désiré sans doute que le maintien pur et simple des traités fût possible; vous auriez désiré donner à l'Angleterre cette preuve de bonne intelligence et de sincérité. A défaut de ce témoignage éclatant d'une harmonie qui n'existe qu'entre les cabinets, qu'entre les hommes d'État chargés dans chaque pays de la gestion de ses intérêts communs ; à défaut de ce témoignage, vous ferez choix d'un autre qui ne transformera pas au

moins le mécontentement mutuel, né d'un malentendu, en une haine sérieuse, en une hostilité durable; vous rapprocherez les nations si vous ne pouvez les contraindre à se donner la main.

Prétendra-t-on que par ce moyen rien ne serait résolu, qu'en délivrant de nouveaux mandats, les abus continueraient d'exister et qu'en faisant dépendre du cabinet anglais la modification du droit de visite, ce serait s'exposer à ce que, par son refus, il empêchât éternellement la France de le modifier?

Ces objections ne sont que spécieuses.

L'Angleterre, qui est prudente et habile, sentirait que pour ne pas faire usage immédiatement d'un droit rigoureux, la France est loin de l'abandonner; elle comprendrait l'esprit de convenance et de concorde qui aurait dicté cette démarche officieuse. Convaincu désormais que l'impression populaire contraire au droit de visite est sérieuse, mais qu'elle n'a rien d'hostile, rien de léger, rien d'anti-religieux, rien de contraire à l'abolition de la traite, le gouvernement anglais comprendrait qu'il est de son honneur de prévenir un changement inévitable et de lui ôter le caractère injurieux qu'il aurait si, sur son refus, la France, satisfaite d'avoir mis les procédés de son côté, se décidait plus tard à l'accomplir seule.

Cette transaction serait donc efficace; elle conserverait intact le juste orgueil de l'Angleterre, elle calmerait les susceptibilités de la France; susceptibilités légitimes, ne l'oubliez pas!

Comment la France ne serait-elle pas émue de voir qu'après tous les gages qu'elle a donnés de ses intentions pacifiques, après tous les sacrifices qu'elle s'est imposés, ses intérêts et son honneur sont restés l'objet d'une malveillance sourde; que partout on lui conteste des droits que la possession des siècles a consacrés; que l'on oppose au développement de son commerce, aux entreprises de ses armateurs, jusqu'à la signature de ses hommes d'État; à ses penchans naturels vers une nation amie, l'intrigue, la mauvaise foi ou des machinations brutales que l'humanité condamne et que l'homme n'avoue pas!

Quel est donc l'espoir des Cabinets, que veulent-ils? Que la France vive sans dignité? Que nul opprimé ne puisse implorer son appui, ni bénir ses bienfaits; qu'elle n'ait plus d'amitiés, plus d'alliances; qu'elle vive sans passion, sans orgueil et sans joie, que la France enfin ne soit plus la France? Non, non! elle n'accepte pas la part qu'on lui fait!

Que l'Angleterre le sache bien! Dans les répugnances que manifeste l'esprit national contre les traités de mutuelle visite, le mécontentement légitime de notre position générale en Europe domine tout. Si la France avait été fière de sa destinée; si elle eût rencontré autour d'elle des regards bienveillans, si elle se fût sentie honorée, estimée, comptée pour ce qu'elle vaut, les traités de 1831 et 1833, malgré le caractère pénible que leur ont donné des événemens récens, eussent rencontré de la dignité,

de la fermeté sans doute pour redresser leurs abus, *mais* n'auraient soulevé aucun désir d'en effacer *le* principe.

Ces dispositions sont loin d'exister. L'Angleterre ne peut s'en prendre qu'à elle-même du changement tout moral qui s'est opéré dans l'opinion de la France. Deux nations, dont l'une s'épuise en efforts pour conjurer la destruction d'une ville industrieuse tandis que l'autre vient livrer à ses bourreaux les instrumens de l'incendie; dont l'une ouvre ses navires aux proscrits, tandis que l'autre les repousse vers la mort, ces deux nations, Monsieur le Ministre, entendent les devoirs de l'humanité et les procédés inter-nationaux d'une manière tout opposée. Elles n'ont pas dans la pratique la même morale, et ne peuvent concéder à leurs agens, sur leurs nationaux, un droit réciproque de surveillance *morale*.

Il n'y a rien d'hostile à le constater : le véritable danger serait au contraire de ne pas tenir compte de cette nouvelle situation et de rendre le retour de la bonne harmonie à jamais impossible, en s'obstinant à maintenir, en dépit des répugnances de l'opinion, des rapports dans lesquels on ne peut plus apporter des deux parts que méfiance et mauvaise grace, et du sein desquels éclateraient bientôt des causes sérieuses de collision.

Non ! tant que la disposition d'esprit des deux peuples sera ce qu'elle est, Français et Anglais ne pourront s'aborder officiellement en mer, et il

n'y a plus aujourd'hui qu'un cas de visite possible, celui de l'ensablement de quelque *Formidable*. Que l'étoile de la France conduise auprès lui un nouvel *Etna!* il le visitera, il le sauvera! et à ceux qui feraient au caractère britannique l'injure d'imaginer que les difficultés du droit de visite renferment un cas de guerre, c'est le peuple anglais tout entier qui a répondu par les saluts amis, par les hourras du *Formidable* et du *Rodney*.

Ainsi, Monsieur, la question du droit de visite, vous en êtes le maître; elle sera ce que vous la ferez. Il n'est personne qui puisse, à votre place, retirer la parole de la France, mais vous avez beaucoup d'ennemis et d'amis qui ne vous pardonneraient pas de négliger cette occasion de relever son honneur. Vous le pouvez sans éclat, sans bravades; il convient aux nations fortes d'être justes et modérées; il convient à la France d'avoir deux fois raison, dans le fond et dans la forme; mais en se renfermant dans ces limites sévères, il est permis d'attendre beaucoup de la fermeté.

Je me hâte de terminer cette lettre déjà bien longue.

En résumé, Monsieur, vous n'avez devant vous aucun de ces événemens irrémédiables, aucune de ces positions fatales qu'il ne soit pas dans la volonté de l'homme de transformer. Soyez franchement national dans le droit de visite; dans la politique intérieure redoutez les petites choses, les petits moyens, ennoblissez les débats, posez des principes

TRE.

RS.

maintien-
, prélude
quels s'ef-
is de pro-
isir pour
ues consi-
des mœurs
t l'étude
es mesu-
6

sintéressé; dans le second, je tiens à vous assurer que jamais adversaire n'a éprouvé plus d'estime pour votre caractère ni plus d'admiration pour votre talent.

TROISIÈME LETTRE.

A S. A. R.

LE DUC DE NEMOURS.

MONSEIGNEUR,

Les préliminaires obligés de l'adresse maintiennent entre les partis une sorte de trêve, prélude ordinaire de ces débats animés devant lesquels s'efface tout autre intérêt. Me sera-t-il permis de profiter de ce moment de calme et de loisir pour soumettre à votre Altesse Royale quelques considérations sur un sujet qui touche à l'état des mœurs autant qu'à la politique de la France, et dont l'étude pourra jeter quelques lumières sur une des mesu-

res importantes soumises aux délibérations du Parlement.

Le sujet que j'ai dessein de traiter, c'est l'état et l'avenir de l'aristocratie en France. Et pour qu'il n'y ait aucune méprise sur mes intentions, je poserai dès le début la question que cette lettre ne prétend pas résoudre sans doute, mais dont elle se propose de faire sentir l'importance.

Le pouvoir populaire et le pouvoir royal, tels qu'ils sont constitués parmi nous, auront-ils la force et la vertu de faire sortir des entrailles de la nation une aristocratie nouvelle, fondée sur le mérite et les services publics, ouverte à tous sans distinction, personnelle dans ses dignités, patriotique dans ses résultats?

Voilà la question vitale qui surgit en ce moment des instincts du monde, de ses travaux, de ses affections, question que l'Empire avait glorieusement et hardiment posée, et que la génération, à laquelle appartient Votre Altesse Royale, est destinée à résoudre.

Au moment où le fondateur de la dynastie nouvelle parvenait au trône, il avait devant lui une démocratie passionnée, menaçante, dont il devait contenir les envahissemens dans les limites de l'ordre et de la prospérité commune. Aujourd'hui, rapproché du terme de la vie, privé d'un de ses appuis le plus précieux, le Roi a devant lui un fait opposé, un mouvement social tout contraire. Des tendances aristocratiques se manifestent; on les

juge diversement. Ici, on les désire; là, on les redoute; les uns les subissent en les approuvant bien bas; d'autres les repoussent et les maudissent. Mais il ne vient à la pensée de personne de les nier.

Devant un fait aussi universel, aussi incontestable, la Couronne peut-elle rester inactive, indifférente? Et d'abord est-elle désintéressée?

Non, Monseigneur! je ne crains pas d'affirmer que, pour la force et la stabilité de la dynastie, il importe qu'entre le Roi et le peuple, des rangs intermédiaires se forment; qu'un nouveau pouvoir, né comme les deux premiers de l'intérêt général, mais ayant son caractère propre et son indépendance, se constitue.

Les événemens enfantés par la première révolution avaient déjà prouvé que lorsque le pouvoir populaire et le pouvoir royal sont seuls en face l'un de l'autre, la lutte commence et que l'un des deux doit inévitablement dominer l'autre. Il est vrai qu'un principe nouveau a réglé leurs rapports depuis l'établissement du 9 août; et peut-être n'a-t-on pas suffisamment apprécié jusqu'à ce jour l'heureuse influence que doit exercer sur nos destinées futures ce dernier compromis. Sous la préoccupation des périls qui menaçaient la jeune monarchie, il était naturel qu'elle frappât davantage les esprits par ses lacunes que par ses élémens d'ordre et de stabilité; c'est ce qui est arrivé.

Les meilleurs esprits, les cœurs les plus dévoués à a royauté nouvelle ne peuvent considérer au

jourd'hui sans effroi le mince intervalle qui sépare les deux forces entre lesquelles se partage désormais le gouvernement ; et les voyant armées pour l'attaque bien plus que pour la défense, sans barrières, sans remparts qui les mettent à l'abri d'un coup de main, les hommes d'État se demandent, si quelque circonstance imprévue rallumait les hostilités, de quel côté serait la victoire. De la république ou de la monarchie absolue, ils se demandent laquelle doit inspirer le plus de crainte. Et c'est un devoir d'instruire votre Altesse Royale que dans l'état des esprits, la république n'est pas considérée comme le danger le plus imminent ni le plus redoutable. « La sagesse du Roi, dit-on, a fortifié la royauté ; mais les précautions par lesquelles le pouvoir populaire avait prétendu assurer son contrôle ont tourné à sa confusion ; la bourgeoisie ne fait usage de ses droits que pour décomposer par l'intrigue des Cabinets qui ne se maintiennent que par les faveurs. Perdant ainsi sa propre estime par l'intrigue et l'estime des autres par les faveurs, quel frein salutaire pourrait-elle opposer au pouvoir exécutif que l'intérêt des ministres est d'étendre incessamment ? Sous cette double déconsidération qui paralyse l'action de ses mandataires, la France, dans un avenir plus ou moins lointain, marche fatalement au despotisme. Mais après le despotisme viennent les révolutions, et dans les révolutions les dynasties disparaissent. »

Dieu nous garde de ces extrémités, de ces terri-

bles épreuves que le passé nous oblige de prévoir! Sans doute, c'est la sagesse des hommes qui a écrit dans la Charte que le Roi n'est pas responsable; il ne l'est pas en droit, il ne devrait jamais l'être; mais en fait, nul ne l'est plus que lui. Le Roi est l'homme de France sur qui pèsent le plus lourdement les fautes de ses ministres, les imprudences de ses partisans maladroits, et jusqu'aux soupçons inspirés par la trahison de ses devanciers! C'est contre lui, contre sa femme, contre ses enfans que sont dirigés les coups des assassins; c'est contre sa renommée, contre son patriotisme, contre son honneur, que se ruent la calomnie et jusqu'aux propos légers de ceux qu'il traitait naguère en amis.

Et pourquoi?

C'est qu'entre le roi et le peuple, entre la base et le sommet de l'édifice social, il n'y a pas d'intervalle, pas de degrés reconnus et acceptés. La royauté est donc la première intéressée à se retenir sur la pente glissante où elle n'acquiert plus de force que par la rapidité même qui l'entraîne dans l'abîme. Elle est intéressée à ce qu'un corps indépendant intervienne dans la lutte permanente que le pouvoir populaire lui livre et dans laquelle son propre triomphe serait un signal de ruine.

Mais la nation tout entière n'est pas moins intéressée à l'intervention de ce troisième pouvoir modérateur.

L'aristocratie, ou plutôt le développement régulier d'un nouvel esprit hiérarchique est indispensable à l'ordre social en France. La plaie que tout le monde signale, dont tout le monde souffre, n'est-ce pas ce nivellement hors de nature qui prétend s'imposer à toutes les situations, à toutes les intelligences, à tous les intérêts ; cette personnalité brutale, ce démon de l'envie, cet amour effréné de soi-même qui s'empare de tout, familles, cités, industries? Le mal est au cœur même de l'homme qui a perdu avec le sentiment des inégalités légitimes que Dieu fait surgir de la race humaine, la conscience équitable des devoirs qu'elles imposent.

Triste et misérable compensation de l'injustice des masses, elles refusent aux supériorités les honneurs et les distinctions; et refoulées sur elles-mêmes, les supériorités ne deviennent qu'un instrument plus puissant d'égoïsme. La mort a beau moissonner les noms illustres, elle ne peut en épuiser la source. Il existe d'immenses fortunes et chaque jour le travail en crée de nouvelles; chaque jour voit s'élever au sein des générations qui se succèdent, des esprits d'élite, des talens exceptionnels. Mais tous ces instrumens puissans, au lieu d'être appliqués noblement au bien public, ne fonctionnent qu'au profit de caprices individuels, ou tout au plus de l'ambition des familles. Les héritiers de noms que la France et l'Europe sont habituées depuis des siècles à respecter, et qui devraient se faire un point d'honneur de répandre

sur les emplois publics le prestige qui les environne encore, s'enferment dans leurs châteaux, s'isolent du monde et bornent leur ambition à guerroyer contre un maire ou un sous-préfet. Les grandes fortunes qui devraient rivaliser de hardiesse dans toutes les entreprises nationales où le bien public ne peut s'acheter qu'au prix de risques ou de sacrifices, sont les plus timides, les plus âpres à réclamer des garanties, les plus empressées, au moindre signe de perturbation, à rentrer sous les verroux du coffre-fort, au risque de faire crouler les industries qu'elles étayaient; les plus beaux talens enfin s'étiolent et se perdent en des œuvres mesquines.

Et pourquoi s'en étonner? Quand la grandeur et l'utilité des œuvres ne suffisent plus pour enrichir, pour ennoblir celui qui les produit, quand on refuse les égards les plus légitimes aux dévoûmens, à la gloire, aux services publics, pourquoi s'étonner que le talent se rende à lui-même l'hommage qu'on lui refuse, et qu'il tourne en vil métier les plus sublimes professions?

On a cru fonder le règne de l'égalité; vaine erreur! L'aristocratie n'est plus, mais le monde est plein d'aristocrates. Toute la différence, c'est que les privilégiés sont désunis, qu'ils ne forment plus corps, qu'il n'existe plus entre eux de point d'honneur. Ils sont toujours au-dessus de la foule; ils peuvent plus qu'elle; mais à cette supériorité d'influence n'est attachée la pratique d'aucune

vertu, ni désintéressement, ni bravoure, ni magnificence, aucune obligation morale, aucun service patriotique. La conscience d'une supériorité de nature et de droits est toujours la même; le niveau n'a passé que sur les devoirs.

Je suis loin de regretter un temps qui n'est plus. L'aristocratie de l'ancienne monarchie, pas plus que sa vieille bourgeoisie, ne sauraient puiser la force dans un principe que la civilisation a condamné. Mais puisque l'esprit aristocratique importe autant à la royauté qu'au peuple, n'est-il pas utile d'examiner quel nouveau principe pourrait lui rendre la vie, lui donner la popularité parmi les masses, lui mériter le respect et la confiance du monarque?

Tel est l'examen que je vais soumettre à votre Altesse Royale.

Et d'abord quel était le principe, le caractère de l'ancienne noblesse? A quel signe pouvait-on dire d'un homme, autrefois, qu'il était noble ou qu'il ne l'était pas?

Si je remonte à son origine, j'observe que la noblesse, dont nos pères ont vu les derniers instans, avait pris naissance dans la diversité de certaines fonctions militaires et dans les rapports hiérarchiques qui s'étaient établis entr'elles. Les ducs commandaient les armées; les marquis veillaient sur les frontières; les comtes gouvernaient les provinces; les barons étaient les principaux officiers attachés à la personne du monarque; les chevaliers, des officiers

inférieurs. La plupart de ces fonctions furent d'abord personnelles et la noblesse qu'elles conféraient l'était aussi. Peu à peu elles devinrent héréditaires au milieu de la confusion causée par la décadence de la race Carlovingienne, et le système féodal s'établit.

Ce serait une grave erreur cependant d'imaginer que, même à cette époque, dans la partie héroïque du moyen-âge, la naissance réglât et distribuât toujours les distinctions. A côté de la hiérarchie temporelle, s'était élevée une hiérarchie, une autre noblesse, l'église, qui repoussait le principe de l'hérédité avec autant de vigueur que la noblesse militaire en mettait à défendre ses priviléges. En outre, la noblesse temporelle elle-même se recrutait continuellement de nouveaux rejetons sortis des rangs populaires; les anoblissemens étaient plus fréquens qu'on ne le croit généralement; et sans être anoblis, les grands talens, les grandes fortunes, grace aux privilèges conquis par les communes, jouissaient aussi d'importantes distinctions.

Ainsi, d'une part, la noblesse, même alors que l'hérédité fut sa loi principale, ouvrait comme en Angleterre ses rangs au mérite; de l'autre, l'hérédité n'était pas considérée par les nobles eux-mêmes comme la seule condition de la perpétuité du titre. *Noblesse oblige!* Tel était le premier enseignement que recevait l'héritier du nom. Il avait l'obligation de tous les sentimens généreux, de la magnificence, de

l'intrépidité, tant était universelle l'opinion que le titre était seulement le signe d'une fonction, et les priviléges qu'il conférait, la juste récompense de services publics, de devoirs auxquels le titulaire n'aurait pu se soustraire sans lâcheté et sans déshonneur.

Jusqu'à la majorité de Louis XIV, la noblesse, comme pouvoir politique, conserve son indépendance et sa part d'autorité. La lutte entre les trois élémens nationaux, démocratie, aristocratie et royauté, est encore indécise. Mais à partir de la Fronde, dernière opposition sérieuse, la noblesse disparaît de la lice. Il est décidé qu'à la vieille aristocratie terrienne, fondée sur les droits que le sang transmettait dans quelques familles privilégiées, il ne serait plus attribué dans le gouvernement aucune participation indépendante de l'autorité royale. Louis XIV peut s'écrier, en parlant aux ambassadeurs étrangers : *L'État, c'est moi ! et qui s'attaque au plus petit de mes sujets, s'attaque à moi-même !* Belle parole qui confondait dans une commune solidarité le peuple et le souverain, au moment où l'aristocratie perdait le souvenir de ses charges publiques pour ne se ressouvenir que de ses priviléges ! mot sublime sous cette forme populaire, et qui peut seul expliquer comment le Grand Roi sut attacher même aux revers de sa vieillesse la fidélité d'une nation épuisée et humiliée !

Louis XIV vit, au début de son règne, disparaître l'aristocratie comme pouvoir politique; et au mo-

ment où il fermait les yeux, elle perdait jusqu'à ses qualités, jusqu'à ses vertus et à son influence sociales.

Les délices, les intrigues de la cour avaient succédé à la vie rude et simple des châteaux et des évêchés. Chaque siècle amenait ses exigences, et, pour les satisfaire, la nécessité de créer de nouveaux emplois. La spécialité militaire de la noblesse ne lui permettait pas de les exercer, ou la légèreté de ses goûts les lui faisait dédaigner; la bourgeoisie alors s'en emparait. Il est vrai que la Couronne s'efforçait de faire tourner au profit de la noblesse elle-même ce qu'offraient de dangers ces envahissemens. Elle anoblissait les vilains qui s'étaient distingués dans la diplomatie, dans l'administration, dans les finances même; et si elle n'étendit pas ce système de prudence et de justice aux parlemens, c'est que cette partie de la bourgeoisie, par ses attributions, par son droit de remontrance, formait déjà une classe privilégiée ayant ses traditions d'indépendance et d'austérité et satisfaite du pouvoir réel que l'enregistrement des édits avait placé dans ses mains. Qu'aurait ajouté à ce pouvoir la vaine distinction des titres? La cour, fatiguée de l'opposition permanente des gens de justice, n'eût pas été disposée d'abord à les concéder; mais les Parlemens les dédaignaient. C'est ce dédain superbe qui, se communiquant à la bourgeoisie tout entière, contribua plus que toute autre chose à la fortifier contre la noblesse. La bourgeoisie prit

les membres des parlemens pour chefs et pour modèles ; elle s'inspira de leurs leçons, elle imita leur modestie, leur simplicité, leur fierté; elle les combla d'égards et de respect, et prit parti pour eux dans leurs guerres contre la noblesse militaire, leur ennemi commun, jusqu'au jour où se sentant assez forte pour se passer de maîtres, elle confondit dans la même haine et plongea dans le même néant ses anciens et ses nouveaux patrons.

En 1789, l'aristocratie, encore puissante par ses priviléges et ses distinctions, avait perdu jusqu'au souvenir de son existence politique. C'est ce qui explique pourquoi les membres de la vieille noblesse d'église ou d'épée prirent fait et cause pour la démocratie ou pour la royauté. Ils se divisèrent, ils combattirent sous l'oriflamme royal ou sous le drapeau populaire; mais aucun d'eux n'eut la pensée de réveiller l'esprit de corps , et de lever, au nom de l'indépendance commune, une troisième bannière, la bannière féodale; de serrer les rangs autour d'elle et de mourir en la défendant.

Le pouvoir populaire triompha. Seul d'abord contre l'Europe entière, il eut son moment de gloire et de grandeur, et au langage de ses tribuns et de ses journaux, on aurait pu croire au règne de l'égalité. Vaine illusion cependant !

A l'époque où l'esprit de nivellement exerçait le plus d'empire, il s'en fallait de beaucoup que, même parmi les niveleurs, les conditions fussent égales. Il y avait, comme par le passé, des riches

et des pauvres, de grands talens et des hommes ordinaires, des chefs et des subordonnés. Qui aurait osé disputer la première place, les premiers honneurs, le pouvoir enfin à Robespierre, à Saint-Just, à Barras, à ces membres du tribunal révolutionnaire et du comité de salut public, à ces représentans en mission devant qui tremblaient des provinces entières et jusqu'aux généraux victorieux au sein de leurs armées?

Des hommes de la bourgeoisie et des derniers degrés populaires avaient envahi les rangs de la noblesse; ils s'étaient approprié les emplois; ils avaient changé le nom des places, mais ils n'en avaient pas changé les attributions. On avait beau écrire dans les lois, en tête de tous les actes, sur les monumens, au coin des rues : Liberté, Égalité! les faits donnaient un démenti aux principes. Les distinctions se perpétuaient sous des noms différens, et quand, succombant sous le double effort des attaques étrangères et des divisions intestines, le peuple souverain appela à son aide le principe monarchique dans la personne du vainqueur de Saint-Roch et des Pyramides, Napoléon, pour instituer sa nouvelle noblesse, n'eut qu'à changer le nom de la plupart des attributions existantes et à y joindre des titres et une étiquette.

Ainsi les inégalités, les distinctions n'ont jamais disparu. Socialement parlant elles ont encore une valeur incontestable; et la gloire de notre âge est

d'avoir étendu, même à la noblesse du sang, le compromis qui a terminé la révolution.

L'enfant du peuple laisse le noble porter le titre de ses aïeux, le fils du riche recueillir la fortune de son père. Il sait bien que ce sont des avantages précieux; mais il ne veut que le droit de lutter et de l'emporter, si Dieu le favorise, à force de courage, de travail et de talent.

Si la question que soulève aujourd'hui le développement des tendances aristocratiques se bornait à faire de nouveaux nobles, la solution serait facile en apparence, mais elle serait nulle et même dangereuse dans ses résultats. La monarchie de 1830 a conservé en effet le droit de l'Empire et de la Restauration, de distribuer les vieilles qualifications aristocratiques à des membres de la bourgeoisie. Il suffirait donc de choisir, parmi les administrateurs et les illustrations des professions libérales, les personnages les plus méritans pour en faire des ducs, des comtes, des barons. Mais qu'arriverait-il? Ces nouveaux titres, ne pouvant transmettre aucun privilège à ceux qui en sont revêtus, n'ajouteraient ni influence ni respect à la considération qui les environne déjà. Ces nominations auraient l'inconvénient grave de soulever contre elles la répugnance des masses et l'inconvénient plus grave peut-être d'augmenter les prétentions des anciens possesseurs des titres analogues, en leur donnant à penser qu'ils ont par eux-mêmes

l'élément le plus précieux de la noblesse, et que dès-lors rien ne doit plus stimuler leur ambition, leur amour du bien public, puisque la naissance a suffi pour les investir à l'avance du prix dont leurs services eussent été récompensés.

Non, ce ne serait pas résoudre, même au point de vue social, cette grave question de l'aristocratie nouvelle, et la couronne l'a bien senti puisqu'elle n'a presque pas fait usage de la faculté que la Charte lui attribuait. Avouons-le, ce serait rapetisser à de misérables proportions l'établissement de notre jeune monarchie, que d'imaginer qu'elle peut se débarrasser d'un problème aussi délicat que celui de la satisfaction des tendances et de l'esprit aristocratiques, par un replâtrage des vieilles habitudes de la monarchie de Louis XV.

La question n'est pas d'ennoblir les hommes en leur distribuant les titres de fonctions publiques qui ont cessé d'exister depuis huit ou dix siècles. La question aujourd'hui est d'ennoblir les fonctions modernes et les emplois publics, et de les élever peu à peu à un tel degré d'honneurque leurs qualifications deviennent, pour les races futures, de véritables titres de noblesse.

Ainsi, la noblesse qu'il s'agit de créer c'est la noblesse gouvernementale, et, à vrai dire, il n'en a jamais existé d'autre. Si l'on entend par aristocratie, un corps d'individus distingués par des titres, par des qualités auxquelles ne sont attachées

aucunes des attributions du Gouvernement, soyez assuré, Monseigneur, qu'il s'agit d'une noblesse à son déclin ; mais l'histoire nous l'a prouvé : à son origine, ou à son apogée, toute aristocratie gouverne. Ce qu'il faut donc ennoblir aujourd'hui, c'est la fonction, c'est le pouvoir, ce sont les charges publiques. Il faut désirer voir se répandre cette idée que tout homme qui prend part au gouvernement de son pays, doit montrer plus de vertu, plus de patriotisme, plus de grandeur d'ame que le vulgaire. C'était déjà l'esprit de l'ancienne noblesse; au temps de sa splendeur, il existait des gens qui pouvaient subordonner l'intérêt de l'État à leurs intérêts de famille; il y en avait d'autres pour qui c'était un devoir constant de sacrifier la famille à l'État. Les premiers, lorsque l'ennemi foulait le sol français, pouvaient sans déshonneur éviter le danger, s'enfermer dans leurs maisons, se conserver pour leurs femmes et leurs enfans; c'étaient les bourgeois, les vilains, taillables et corvéables ; mais les autres étaient obligés de tout quitter, femmes, enfans, terres et manoir, pour voler à l'ennemi; c'étaient les nobles qui devaient au Pays l'impôt du sang.

Au moment où l'adoucissement des mœurs a rendu les exigences et les charges publiques moins lourdes et plus faciles, pourquoi les dévoûmens seraient-ils plus rares? Pourquoi désespérerait-on de voir reparaître les grands courages qui s'y soumettent? Sans doute ces hommes d'élite sont rares,

mais on a plus de chance de les trouver en les cherchant, en les appelant; on fait souvent naître les vertus publiques, par la seule déclaration qu'on y croit, qu'on les désire, qu'on les attend.

Mais ce n'est pas assez que le choix des fonctionnaires soit l'objet de la plus constante sollicitude du monarque; il est des conditions inhérentes à la fonction et qui rendraient plus facile l'accomplissement des charges et des devoirs qu'elle impose.

La fixité d'abord; rien de plus contraire à l'influence que doit exercer l'administrateur sur ses administrés que ces fréquens changemens de résidence qui permettent à un bien petit nombre de se familiariser avec les besoins particuliers à leurs localités, et d'attirer la confiance publique.

La responsabilité ensuite; la centralisation excessive, qui place dans la main des ministres, seuls responsables, la décision des plus simples questions et la distribution des plus petits emplois, enlève à l'exercice du pouvoir sa considération et son autorité. Le crédit que tout employé inférieur peut opposer, par la personne des députés, à la juste surveillance de ses supérieurs, détruit les liens de la hiérarchie, décourage bien vite le zèle. Quel dévoûment attendre d'un fonctionnaire qui ne peut ni protéger le talent, ni réprimer l'insolence, ni congédier la paresse ou l'incapacité?

Enfin, un des points les plus importans, c'est la nécessité d'accroître la rétribution des emplois publics. Mais les considérations étendues que sou-

7

lève surtout ce dernier point m'entraîneraient au-delà du but que je me propose.

En résumé, l'histoire nous apprend que l'aristocratie a deux aspects : un aspect politique et un aspect social.

Socialement parlant, on peut dire aujourd'hui qu'il existe encore non pas une noblesse, mais des nobles héréditaires, derniers débris d'une institution qui n'est plus.

Politiquement parlant, il n'existe pas de nobles, mais un germe d'aristocratie, fondé sur un principe plus large que celui de l'hérédité, sur le principe du mérite et des services publics. Je dis que sous ce rapport, sous le rapport politique, nous avons une quasi-noblesse sans nobles, parce qu'en effet l'humilité forcée de la plupart de ses membres et leur médiocrité de fortune, l'absence d'indépendance personnelle et de point d'honneur, ne permettent pas de leur donner ce nom.

L'institution existe donc ; nous en possédons le principe dans l'organisation actuelle de la pairie et de l'administration ; il s'agirait maintenant de traduire le principe en actes, de donner la vie à ce grand corps ; de déterminer par quelles mesures, par quelle démarche indépendante, la Pairie, considérée comme sommité de la noblesse gouvernementale, pourrait se rattacher par un lien hiérarchique toutes les branches de l'administration, et étendre en dehors d'elle-même ce germe d'aristocratie nouvelle déposé dans sa constitution.

Je sens, Monseigneur, tout ce qu'il y a de délicat à traiter sous les yeux de Votre Altesse Royale cette grave question. Mais il me semble que c'est vous rendre un hommage digne des exemples qui vous entourent et du sentiment profond que vous avez de l'honneur national, que de vous adresser, sur l'un des sujets les plus intimement liés peut-être au repos et à la grandeur de notre patrie, cette étude consciencieuse.

Reconnaissons d'abord que le mérite de la monarchie de juillet n'est pas d'avoir créé un nouveau principe aristocratique, mais d'avoir fait à l'aristocratie Napoléonienne, à l'aristocratie du mérite, sa part dans le gouvernement de l'État. Sous l'empire, les titres étaient héréditaires sans doute, et se perpétuaient dans les familles par les majorats; mais les dignités étaient personnelles; les grands officiers de la couronne, les hauts fonctionnaires, les sénateurs étaient nommés à vie.

L'égalité des trois pouvoirs dans le parlement, voilà le côté novateur, la véritable création de la monarchie de 1830. Dans le partage de l'autorité souveraine, sans doute de hautes exigences obligeaient d'attribuer à chacun des trois pouvoirs des priviléges particuliers; mais ces priviléges se balancent. Ainsi la Chambre des députés a l'initiative de la discussion du budget; mais à la Chambre des pairs est exclusivement réservée la haute juridiction des crimes d'état, et la Couronne possède seule le droit de dissolution. Si l'on considère

les termes de la constitution, l'esprit est satisfait; on voit que le gouvernement est équitablement réparti entre les trois pouvoirs. Si l'on considère les faits, l'incertitude et l'indécision commencent; il existe bien trois pouvoirs, mais de ces trois pouvoirs il semble que deux seulement aient gouverné.

Toutefois il ne faudrait pas s'exagérer le rôle passif de la Pairie; ce rôle est loin d'avoir été nul. En matière de constitution, on peut dire avec vérité que, depuis 1830, la Chambre des députés a *fait* la loi, que la Royauté l'a *exécutée*, et que la Chambre des pairs l'a *défendue*. Voilà quelle a été la part de chacun des trois pouvoirs du parlement dans l'organisation et l'établissement de la nouvelle monarchie. Je sais que le rôle de sévérité est ingrat, et que, dans l'état de nos mœurs, il ne constituera un véritable pouvoir public que lorsqu'au droit de réprimer les attaques contre le gouvernement, la Pairie joindra le privilége de récompenser les dévouemens et les services publics. C'est donc à lui constituer ce droit de récompense, complément nécessaire de ses attributions judiciaires, que tous les esprits doivent viser.

Or, de toutes les récompenses publiques dont la distribution pourrait ennoblir et fortifier la Pairie, il n'en est pas de plus éclatante que la dignité même de pair de France.

La question de l'existence et du développement de l'aristocratie nouvelle doit donc être ramenée à ces termes simples :

Quelle espèce d'influence la Pairie doit-elle exercer dans son renouvellement? D'où lui viendra ce droit nouveau? Doit-elle l'attendre d'un changement à sa constitution, d'une modification à la Charte et à la loi supplémentaire de 1831?

Je ne le pense pas.

Je crois qu'il est un moyen, plus naturel, plus convenable, d'autant plus assuré, que ce moyen dépend d'elle seule, et que l'ayant une fois adopté, son existence, sa grandeur et son autorité futures reposeraient désormais dans ses mains.

Depuis cinquante ans, Monseigneur, nous vivons, nous agissons comme s'il n'y avait de stable et d'efficace, politiquement parlant, que les lois et les constitutions écrites. Il semble qu'il n'y a de droits réels que ceux qui ont été couchés sur le papier. L'expérience cependant aurait bien dû nous guérir de cette illusion. Combien de lois inexécutables et inexécutées! Combien de constitutions mortes le lendemain de leur naissance, malgré les millions de signatures qui les couvraient, malgré les sceaux républicains, impériaux ou royaux!

C'est qu'il ne suffit pas qu'une chose soit écrite pour qu'elle vive dans les esprits. La mobilité humaine ne permet pas sur tous les points indifféremment ces engagemens éternels; elle ne les accepte que dans une certaine mesure et sur certains objets précis où il s'agit de régler les suites d'un débat que l'on juge épuisé. Les constitutions écrites

sont le produit d'un accord entre des forces vives qui, par une meilleure appréciation de leurs rapports mutuels, renoncent à la lutte et font un pacte d'alliance et d'amitié. C'est là ce qui donne le caractère de vérité et de durée à la Charte nouvelle.

L'élément royal et l'élément populaire étaient seuls en présence. Incertain de son origine et de son avenir, l'élément aristocratique n'était rien; les deux premiers avaient donc le droit de régler la part du troisième, et c'est ce qui a eu lieu.

Mais quelle est aujourd'hui la conséquence de ce mode d'organisation alors inévitable?

Le voici :

On a voulu établir un troisième pouvoir indépendant des deux premiers, on a voulu qu'il fût leur égal; et dans la réalité ce troisième pouvoir, né de l'alliance des deux autres, leur est soumis. Il n'a pas l'influence que donne la richesse; il n'est pour rien dans la loi de son propre renouvellement; il ne possède pas même l'espèce de frein qu'il pourrait opposer aux envahissemens perpétuels dont il est menacé, si le nombre de ses membres était limité.

Voilà quel pourrait être l'objet des plaintes de la Pairie; mais faudrait-il en conclure avec certains écrivains imprudens, qu'elle pourrait exiger aujourd'hui qu'un pareil état de choses fût subitement renversé! Après dix années d'expérience, sans lutte, sans secousse, sans manifestation

puissante qui vînt faire sentir la nécessité d'un changement, la Pairie réussirait-elle à introduire dans la Charte de nouveaux rapports, un nouveau principe, par la seule raison que ce nouveau principe est plus logique, plus en harmonie avec l'esprit du gouvernement représentatif. Non ! la Pairie le tenterait vainement! Qu'elle permette à l'un des hommes qui ont peut-être le plus étudié sa constitution, ses besoins, ses véritables nécessités, ses racines populaires; qu'elle permette à l'homme qui a peut-être le plus de foi dans ses ressources actuelles et prochaines, de dire qu'elle n'a pas le droit de provoquer la révision du pacte fondamental, de remettre en question un débat de cinquante années, de rallumer ce brasier, à peine refroidi, de rouvrir toutes ces plaies saignantes que la monarchie nouvelle a fermées au prix de tant de sacrifices, de tant de périls. On ne saurait trop le répéter : pour avoir le droit d'écrire quelque chose dans une constitution, il faut avoir beaucoup fait, il faut être nécessaire, puissant, assez puissant pour contenir les ambitions, les passions, les espérances que tout renouvellement fait éclore, et pour être sûr que la main qui s'avance vers le pouvoir est bien celle qui le saisira!

Telle n'est pas du reste l'ambition de la Pairie, et loin de l'en blâmer, on doit l'en féliciter. Un instinct secret l'avertit que tout changement à son sort, obtenu par l'un des deux pouvoirs publics, serait nécessairement acheté au prix de dangereuses concessions. Pour rester indépendante, elle

n'attendra rien que d'elle seule; c'est par des usages, par des traditions qu'elle étendra désormais son influence et sa part d'autorité dans le gouvernement de l'État.

Les traditions ! mais il n'y a pas au monde de lois plus puissantes, ni plus assurées ! Il n'y a pas de constitution qui vaille un usage établi lentement et consacré par l'assentiment national. Créer des usages, fonder des traditions, voilà l'œuvre qui doit préoccuper la Pairie, l'œuvre qu'elle ne peut accomplir qu'en cherchant le pouvoir dans la ligne de la popularité. Mais par quels moyens? y parviendra-t-elle? Il en est d'inefficaces, de dangereux, je l'ai montré; tout appel à une intervention étrangère, toute démarche qui aurait l'apparence d'une sollicitation, ne saurait convenir à un corps politique, membre indépendant du pouvoir souverain.

Ce qu'elle doit éviter, l'expérience le lui a déjà indiqué, s'il est vrai qu'une tentative semblable ait été faite. Dans une circonstance grave l'un des cabinets qui se sont succédé dans ces dernières années, aurait été respectueusement invité, avant de publier les nominations à la Pairie, d'en communiquer la liste au bureau de la noble Chambre, afin de lui donner l'occasion d'exercer, au nom du corps tout entier, un contrôle indispensable à sa propre dignité. Cette demande aurait été l'objet d'un refus, refus légitime et qu'il est facile d'expliquer. On conçoit en effet que des ministres, responsables envers la Couronne comme

envers la nation, n'aient pu se déterminer à une concession dont l'effet apparent était de dépouiller et d'affaiblir la prérogative royale que leur devoir est de préserver. Bien que l'intérêt de la Couronne et de la députation soit de trouver dans la Pairie un contrepoids suffisant à leurs exigences et à leurs envahissemens réciproques, ni l'une ni l'autre, pour y parvenir, ne consentiront à se dessaisir du droit qu'elles se sont attribué.

La Pairie est donc réduite à elle seule; elle ne peut puiser qu'en elle l'énergie et les ressources qui lui donneront une part d'influence égale à la légitime sollicitude qui doit l'animer.

Eh quoi! on voit, à toute occasion, les membres de la Chambre élective se réunir en dehors de l'enceinte de ses séances, en dehors même de l'intervalle régulier des sessions; qu'il s'agisse du choix d'un président, d'un projet que l'industrie redoute, pour peu que l'intrigue se remue ou que les intérêts du moment élèvent la voix, on s'assemble, on se concerte, on harangue, on délibère; des commissions se forment, des audiences sont demandées, des craintes et des vœux sont portés officiellement au pied du trône! Et la Pairie, quand il y va de son honneur, de sa dignité, de son existence, resterait muette et sans passion! Quoi, ni espérances, ni crainte officielles! jamais rien qui trahisse les vœux qu'elle forme sur sa propre destinée, rien qui vienne instruire la Couronne, la Chambre élective, l'administration, la France tout entière qu'elle s'inquiète de son pouvoir, de son avenir, et montre

par le contrôle permanent de la nouvelle constitution qu'on lui a faite, qu'elle en approuve définitivement le principe et qu'elle en accepte les résultats!

Non! Cette extrême prudence, ce mutisme, cette inaction ne sauraient toujours durer. La Pairie, fière de son passé, s'impose le pieux devoir de rendre solennellement hommage à chacun des membres dont le temps la sépare; elle ne saurait rester indifférente à son avenir et garder un éternel silence en face de son plus cher espoir, en face de ces illustrations naissantes qui s'élèvent vers elle du sein de tous les services publics, des professions libérales, des lettres, des arts, et qui sont destinées à réparer dans son sein les brèches que la mort y creuse incessamment. Elle est la première intéressée à ce qu'un sang jeune vienne entretenir la vigueur dans ce corps auquel l'inamovibilité doit imprimer plus particulièrement le cachet de la vieillesse.

Qu'il serait beau de voir le chancelier lui-même, gardien scrupuleux des prérogatives et de la dignité du corps, fonder ce solennel patronage comme tradition régulière, à l'ouverture de toutes les sessions; de l'entendre raconter tous les grands faits nationaux qui intéressent le passé et l'avenir de la Pairie, les gloires éteintes, les gloires naissantes, exprimer tous ses sentimens, ses espérances comme ses regrets!

Mais de pareils usages s'établissent péniblement! L'expérience, que toute nouveauté surprend d'a-

bord, les conteste et les repousse. Il faut que l'ardeur du jeune âge, par ses élans généreux, mette la régularité, les convenances même en péril, pour que l'on accepte une innovation qui, loin d'être audacieuse alors, devient prudente, qui n'est plus un empiètement, mais un frein!

N'est-ce pas aux jeunes gens, en effet, images vivantes d'un privilége qui n'est plus, qu'il appartient d'appeler les premiers à côté d'eux les hommes de leur âge qui, par des travaux soutenus et d'éminens services, marchent en dehors de la Pairie à la conquête de cette haute dignité; de prononcer fraternellement leurs noms dans cette enceinte où viendront un jour siéger leurs personnes? Oui, Monseigneur, c'est à eux surtout que cet honneur appartient. Par là, ils se créeront des titres à une gloire nouvelle, et deviendront entre les partis un gage d'union, en réconciliant pour jamais l'ordre ancien et le nouveau, le principe de l'hérédité et celui des services publics.

Quel inconvénient verrait-on à l'expression de ces témoignages? Quel danger redouter? Qui pourrait s'étonner et s'alarmer d'entendre sortir du sein de la Pairie une appréciation équitable de tous les efforts et de tous les intérêts qui convergent vers elle? De voir des mains généreuses se tendre au-devant des hommes qui s'en rapprochent?

Toute inquiétude serait vaine; la Couronne n'en conserverait pas moins la plénitude de ses préro-

gatives; à elle seule le choix des nouveaux pairs, qu'ils aient mérité ou non l'attention de la Pairie ! La Chambre élective n'en continuerait pas moins de former une des principales catégories de candidats à la nomination royale; et pour tout dire, la Chambre des pairs ne ferait que compléter le système de candidatures, ébauché dans les catégories, et dans une forme plus convenable et plus respectueuse. La Chambre des députés a désigné les *fonctions* parmi lesquelles la nomination royale est circonscrite; elle a exprimé à cet égard une volonté impérieuse. La Chambre des pairs désignerait les *personnes* et elle n'exprimerait que des vœux dont la force reposerait tout entière dans l'assentiment national, dans la conscience publique, dans la justice ! Les inconvéniens seraient nuls et les avantages seraient incalculables.

La Couronne et la Députation trouveraient également, dans cette expression consciencieuse et indépendante de la Pairie, une épreuve, une garantie morale contre le double danger des exigences parlementaires et des engagemens ministériels. Les travaux modestes, les services réguliers et soutenus y puiseraient un encouragement qui détournerait peu à peu les ambitions des luttes électorales; le public verrait avec orgueil et avec confiance un suffrage élevé confirmer les illustrations et les gloires qu'il aurait d'avance proclamées.

Mais il est un avantage plus précieux encore que cette initiative officieuse produirait, c'est que dès

ce moment l'aristocratie nouvelle serait fondée; le haut patronage, dont la Pairie aurait donné l'exemple, s'étendrait bientôt à tous les services publics. Ce double sentiment : *rechercher le suffrage des chefs, distinguer et favoriser les efforts des subordonnés*, deviendrait la loi de la hiérarchie gouvernementale et le principe de la noblesse moderne, de la noblesse napoléonnienne et populaire, dernière noblesse qui ne peut pas périr, puisqu'elle se renouvelle sans cesse et que nul n'en est exclu.

Au nouveau noble que le Roi faisait autrefois, il fallait un parrain. Quel est le parrain naturel du fonctionnaire que la Couronne élève à une nouvelle dignité? C'est son supérieur qui le présente à la nomination royale, ou qui, étant consulté, a approuvé son élévation. Puisque la sommité, la tête de l'aristocratie gouvernementale est seule constituée dans la Pairie, son premier devoir est donc de s'occuper d'abord de fonder ce haut patronage, de le régulariser, et d'étendre par ce lien nouveau son influence et sa juridiction morale à toutes les fonctions du Royaume, puisqu'elle peut le faire sans empiétemens sur les prérogatives de la Couronne et de la Chambre des députés. Les pairs de France doivent se considérer comme les véritables parrains de tous les candidats à la Pairie, et rechercher dès à présent par quels actes, par quelle intervention officieuse ils pourront, en remplissant cette obligation, maintenir une surveillance permanente de l'honneur et de la dignité du Corps.

Ainsi, les postulans aux fonctions gouvernementales, à la nouvelle noblesse, ont deux carrières qui, par des moyens différens, leur offrent également l'occasion de se distinguer, d'attirer la bienveillance et la consécration royales. Dans l'administration, le suffrage des chefs; hors de l'administration, le suffrage de tous. Ici, ce sont les supérieurs qui attirent à eux; là, c'est la foule qui élève au-dessus d'elle; le roi règne sur tous et doit justice à tous.

Monseigneur, je considère comme l'acte de dévoûment le plus sincère à Sa Majesté et à la dynastie nouvelle la hardiesse qui me porte à exprimer le vœu que la Pairie prenne enfin une part indépendante à la loi de son renouvellement.

Sa Majesté n'en a-t-elle pas senti la nécessité? Ne l'a-t-elle pas prévue? La haute expérience et la sagesse qui président aux destinées nationales, qui embrassent tous les ressorts de sa grandeur, de sa prospérité, n'ont-elles pas déjà désiré cett eépreuve naturelle, cette garantie que rendent de plus en plus indispensable les exigences de la Députation et l'instabilité des cabinets?

On ne crée pas une aristocratie; ce sont les usages, les traditions qui constituent son empire. Grace à leur intervention s'établit une influence réciproque des lois sur les mœurs et des mœurs sur les lois. Les mœurs ont des instincts impérieux qui imposent souvent l'obligation d'établir des lis nouvelles, avant même que les législateurs puis-

sent en saisir la portée. Mais lorsque les lois sont l'expression sincère de ces instincts tout puissans, bientôt elles sont étudiées, appréciées et reçoivent de l'interprétation de la raison publique une vigueur nouvelle. Elles réagissent alors sur les mœurs, elles leur apportent l'aide, le secours qu'elles en ont reçu. En ce qui concerne la pairie nouvelle, ou, pour généraliser davantage, les intérêts représentés par cette noble institution, en ce qui concerne l'aristocratie de l'avenir, on peut dire que les mœurs, les instincts sociaux en ont imposé le principe dans la loi des catégories, et que, sous le patronage de cette loi, l'institution qu'elle a fondée doit en réaliser maintenant les effets.

Lorsqu'il a été décidé que la Pairie, sommité de l'aristocratie nouvelle, ne serait pas héréditaire, il a été décidé que le lien politique qui unirait les membres de la nouvelle noblesse serait une paternité d'adoption. En vain dira-t-on que pour en remplir les devoirs, il faudrait une vertu qui n'est pas dans la nature humaine; cette vertu a existé; elle existe encore dans les hauts grades de l'armée, dans un grand nombre de fonctions publiques. Cette vertu, est-elle donc au-dessus de celle qu'en tous lieux, à toute heure, nos lois et nos réglemens imposent à la foule? Et de quel droit l'imposeriez-vous au vulgaire, vous, administrateurs, si vous ne la pratiquez pas?

Oui, Monseigneur, s'il doit se former des élé-

mens épars dont j'ai constaté l'existence au sein de la nation, une aristocratie nouvelle, puissante et respectée, la supériorité la plus indispensable pour en faire partie sera celle du patriotisme et de la vertu. Que l'on se distingue de la foule par un nom illustre, par de grandes richesses, par du génie, si l'on ne joint pas à ces avantages les grandes qualités du cœur, l'amour du bien public, la dignité, la bienveillance, la justice, on ne représente pas l'aristocratie au public français par un côté qu'il lui soit possible d'accepter; on n'est pas noble.

L'homme noble a besoin de gloire, soit qu'il la demande aux hommes, soit qu'il la demande à Dieu, soit qu'il la demande à lui-même, au témoignage de sa conscience. Mais celui qui borne son ambition au triomphe de ses interêts personnels, sans s'inquiéter du suffrage de ses contemporains ou des acclamations de la postérité, qui n'aspire qu'à la prospérité de sa famille, quels que soient son talent, sa fortune ou son nom, celui-là n'est pas noble. La noblesse n'est pas seulement la supériorité, c'est la supériorité qui use d'elle-même noblement et patriotiquement.

QUATRIÈME LETTRE.

A M. THIERS.

Monsieur,

Quand la catastrophe du chemin de la Révolte vous a été annoncée à Vichy, vous vous êtes écrié : la politique de la France est changée !

Voilà quel a été le premier instinct de votre cœur dont vos adversaires méconnaissent le naturel et la bonté, de votre esprit éminemment pratique et prompt. Vous aviez compris que la mort de l'héritier du trône et les éventualités d'une régence plaçaient les partis dans une situation toute nouvelle ; que les passions, les intérêts, les devoirs des hommes d'État ne pouvaient plus rester les

mêmes. Vous, chef de l'opposition, vous alliez donner l'exemple de la sagesse et du dévoûment; permettez-moi de le dire, c'était faire acte, non seulement de bon citoyen, mais d'homme d'État prévoyant!

Oui, Monsieur, la politique de la France était changée; elle était changée plus peut-être que vous ne l'imaginiez; elle était changée en France et hors de France. En appelant à lui le jeune Prince qui, depuis deux années, au sein de la solitude, loin des plaisirs de son âge, consacrait tous ses instans à l'étude des forces militaires de la France, Dieu ne semblait-il pas tourner nos regards vers un autre avenir que la guerre? En faisant éclater parmi nous tant d'union, chez les peuples étrangers et dans toutes les cours de l'Europe un deuil si unanime, ne semblait-il pas nous révéler, au dedans et au dehors, des germes d'harmonie et de paix, inattendus, inespérés?

Destinée fatale et touchante! Abîme où la raison craint de pénétrer, mais dont l'avenir viendra sans doute éclairer tous les mystères! Celui dont la vie répandait un si grand charme sur tout ce qui l'approchait et qui inspirait à la jeunesse un si vif espoir, aura servi, même par sa mort, cette France qu'il chérissait! Il aura affermi le trône de son père par la catastrophe qui, selon toutes les prévisions, devait le plus l'ébranler! Puisse la populaire et généreuse mémoire de ce prince si vivement regretté ne jamais périr; puisse-t-elle protéger le

berceau de son fils, et venir en aide au loyal dévouement de son frère sur qui repose une tâche si douloureuse et si ingrate !

Je sais, Monsieur, que, tout en partageant les sentimens que j'exprime, vous n'en approuvez pas toutes les conséquences. L'union des esprits, à l'intérieur, aura toujours en vous un éloquent interprète; mais vous ne fondez aucune espérance solide sur la situation nouvelle de l'Europe. Pour vous, la question extérieure est toujours ce qu'elle était; vous voyez la France humiliée, vous ne pardonnez pas aux gouvernemens étrangers les traités de 1815.

Préoccupé des causes de collision que renferment les ambitions contraires des cabinets, le partage forcé des populations, la délimitation des frontières, vous pressentez dans un avenir prochain des luttes inévitables. Et si vos conseils étaient suivis, la France, sans menaces, sans bruit, sans colère, devrait dès ce moment s'y préparer; elle devrait négliger les chemins de fer que vous croyez inutiles à l'industrie nationale, et consacrer ses ressources à remplir d'armes et de munitions ses arsenaux; elle devrait suspendre ses débats administratifs et économiques et concentrer toute l'attention des chambres sur une organisation plus souple et plus féconde de l'armée.

Une conviction aussi tranchée, aussi ferme, qui résiste à de si douloureuses transformations, doit avoir de profondes racines; et, dans la bouche d'un

des hommes d'État les plus habiles et les plus séduisans, il est impossible de la dédaigner.

Je la crois sérieuse, sincère. Décidé dans les lettres qui vont suivre à la combattre successivement sur tous les points graves de nos relations internationales, en Orient, en Espagne, à Saint-Pétersbourg, à Londres, à Vienne, à Berlin, je considère comme un devoir de vous exposer d'abord, non des idées générales sujettes à controverse, mais une suite d'observations pratiques sur la véritable attitude de la France au dehors, sur l'œuvre particulière qu'elle accomplit et le rôle qui lui appartient, rôle dont vous devez être fier; car vous êtes du nombre des hommes qui ont contribué, dans ces derniers temps, à le lui maintenir.

Comme vous, Monsieur, j'aime mon pays, je l'aime passionnément; je l'aime parce que j'ai grandi sous les rayons de son soleil; je l'aime parce qu'il n'est pas une époque de son histoire à laquelle ne se rattache l'existence de quelqu'aïeul ignoré; je l'aime parce que les lois de la France, ses mœurs, ses travaux, ses plaisirs, sont une portion de ma vie; je l'aime surtout parce que je crois le peuple dont je fais partie le plus généreux, le plus noble, le plus chevaleresque du monde; parce que cette terre hospitalière et féconde est à mes yeux aujourd'hui la terre privilégiée, la terre sainte par excellence. Voilà l'idée que je me fais de mon pays, Monsieur, moi, qui ai des amis bien chers dans presque toutes les capitales de l'Europe; et je suis certain,

en vous tenant ce langage, de ne blesser aucun d'eux, car ce que je pense de la France, je trouve tout naturel que l'Allemand le pense de l'Allemagne, l'Anglais de l'Angleterre. Sans un certain degré d'enthousiasme et d'exagération, le patriotisme ne serait pas un amour, il ne serait digne d'inspirer ni sacrifices ni dévouemens sublimes. Le monde, peuplé de philosophes cosmopolites, périrait bien vite d'ennui; il aurait peut-être plus de raison, mais l'excès même de la sagesse en bannirait la joie, le mouvement, la vertu!

Après cette déclaration, quelque dissidence que je sois forcé d'exprimer sur certaines opinions ou certains actes de votre vie politique, je pense qu'il y aura toujours entre nous quelque chose de commun.

Je le reconnais avec vous, Monsieur; s'il existe un trésor cher à la France, c'est son honneur, c'est la gloire que dix siècles ont attachée à ce nom respecté, symbole au moyen-âge de la plus grande entreprise que les peuples aient accomplie ensemble, les Croisades, et qui rappelle à l'Europe moderne sa conquête politique la plus précieuse, la liberté.

Mais cette gloire n'a pas toujours été la même! La France a mis tour à tour son orgueil dans des entreprises aussi variées que les siècles qui se succédaient : enthousiasme religieux, aventures chevaleresques, conquêtes, découvertes, beaux-arts, administration, propagande révolutionnaire, elle a tout embrassé! Elle a jeté tour à tour sa raison, son

amour, toute sa vie en des voies diverses, se faisant un point d'honneur d'exceller dans la passion dominante de chaque époque.

Pour apprécier sainement aujourd'hui en quoi doit véritablement consister la gloire de la France, il faudrait donc, avant tout, se faire une idée exacte du caractère général de l'époque où nous vivons, des entreprises des peuples, de leurs mœurs, de leurs habitudes, de leurs instincts secrets et surtout de la passion qui les domine.

La gloire que nous devons poursuivre aujourd'hui n'est pas celle qu'ont poursuivie nos pères. Nous ne devons pas plus imiter la génération de l'Empire que Napoléon n'a imité Mirabeau, Mirabeau Voltaire.

Vous voyez dès le début, Monsieur, sur quels points nous différons.

L'histoire contemporaine offre un exemple presque fatal de ces modifications successives qu'ont subies chez nous les grandes entreprises nationales, et l'idée que la France se faisait de son honneur.

Depuis la première révolution jusqu'au désastre de Waterloo, la gloire de la France reposait sur un fait naturellement passager. Les dynasties se refusant à accepter l'influence du pouvoir populaire dans le gouvernement des affaires de l'Europe, tout l'honneur de la politique générale revenait à la France qui, seule, soutenait la lutte au nom et au profit des peuples.

En 1815, la France est vaincue; le principe de

la légitimité triomphe momentanément. Mais quinze ans plus tard la révolution de juillet vient venger la dignité nationale humiliée. Une monarchie nouvelle est fondée sur le principe de l'ÉGALITÉ du pouvoir *populaire* et du pouvoir *royal*. Ce principe est accepté par l'Europe; et dès lors s'ouvre pour la France, au dehors, une carrière où sa gloire, consistant à PARTAGER une action qu'elle avait *seule entreprise et dirigée* pendant vingt années, n'est plus aussi claire, aussi saisissante; et l'on conçoit que, pendant longtemps, elle n'ait été ni approfondie par les écrivains, ni popularisée parmi les masses.

De tous les hommes d'État de la Restauration qui acceptèrent franchement la Charte de 1814, le plus populaire, M. de Châteaubriand, avait été le seul qui eût rêvé la gloire pour son pays. L'effet a prouvé qu'il la cherchait sur un terrain où les sympathies nationales ne le suivaient pas, et au profit d'un principe (celui de la suprématie du pouvoir royal) si aveugle, si peu intelligent des besoins de la France, que c'est cette gloire éphémère et les illusions qu'elle fit naître qui l'ont perdu.

Depuis 1830, si l'on en croit certains organes de l'opinion, les hommes d'État auraient borné leur ambition à maintenir intacte la dignité de la France, à ne souffrir ni humiliations ni affronts des cabinets étrangers. Ils se seraient institués les *conservateurs* des gloires nationales, sorte de dépôt qu'ils auraient gardé fidèlement, mais sans y ajouter aucune richesse nouvelle. Enfin, Monsieur, se-

lon cette opinion, vous seriez le seul qui aurait cherché à étendre au dehors l'honneur du nom français, ce qui vous constituerait, sous le règne de Louis-Philippe, une position exceptionnelle assez semblable à celle de M. de Châteaubriand sous la Restauration.

Cette opinion est assez répandue ; mais, malgré l'exception flatteuse qu'elle voudrait créer en votre faveur, vous avez trop de jugement et de bonne foi pour l'admettre.

Pendant six années, Monsieur, vous n'avez eu dans les relations extérieures, officiellement au moins, d'autre système que celui que vous combattez aujourd'hui. Et certes, ce système de justice et de modération, vous ne le considériez pas seulement comme un moyen de conserver les anciennes gloires de la France; vous pensiez très sérieusement qu'il était pour le pays la source d'une gloire nouvelle ; vous pensiez que l'œuvre accomplie alors par la diplomatie française, œuvre modeste en apparence, avait au fond un caractère de grandeur dont l'orgueil national ne serait pas moins flatté un jour que des souvenirs de la République et de l'Empire.

D'où vient donc qu'après avoir été pendant dix années l'un des soutiens les plus courageux et les plus éloquens de ce système, vous avez pu vous en déclarer tout-à-coup l'antagoniste?

Cela tient, à mon avis, à ce que la situation générale avait changé. A mesure que l'on s'éloignait de

la révolution de juillet, l'état moral et politique de l'Europe se modifiait aussi bien que celui de la France.

L'établissement du régime nouveau avait dû suspendre toutes les affaires nationales et internationales. Établir la constitution sur le nouveau principe de l'égalité des pouvoirs, défendre cette constitution contre les attaques des partis, telle avait été, pendant la première moitié du règne de Louis-Philippe, l'œuvre principale des hommes d'État, l'œuvre pour laquelle ils étaient unanimes, parce qu'ils avaient un drapeau, un système dans le principe de juste-milieu proclamé par la Couronne.

A mesure que l'œuvre constitutionnelle se complétait et s'affermissait, les affaires administratives reprenaient le dessus, et le système du juste-milieu, spécial aux débats de la constitution, perdait de son à-propos et de son influence; de là, les divisions de la majorité et l'extrême instabilité des cabinets. Il est remarquable que ces deux phases bien distinctes de la politique intérieure de la France se soient reflétées au-dehors.

Là aussi, pendant les six premières années qui suivirent la révolution de juillet, les questions internationales que soulevaient les événemens mettaient en lutte les peuples et leurs gouvernemens, tendaient à accroître ou à restreindre leur nationalité, à modifier leur organisation intérieure, leurs institutions; à changer en un mot dans cha-

... base sur laquelle reposaient les droits ... des gouvernans et des gouvernés.

L'Angleterre qui réclamait avec une ... triomphante la réforme de son antique ...ution, la Belgique qui se séparait de la ...ande, la Pologne qui brisait ses fers ! l'Allemagne modifiait, à l'aide du système représentatif, ses institutions féodales ; les Légations et les petites principautés Italiennes réclamaient des garanties libérales ; l'Espagne enfin reprenait le travail révolutionnaire qu'avait comprimé seulement l'intervention de 1823.

Tous ces événemens avaient été provoqués ou encouragés au moins par la révolution de juillet, dont l'Europe avait mieux compris, il faut l'avouer, le début que la conclusion. Aussi, la position du nouveau gouvernement était-elle difficile au milieu des cabinets et des peuples à qui son existence seule inspirait des craintes et des espérances également exagérées. Il fallait calmer ces craintes, contenir ces espérances dans les limites de la réalité et du possible; faire accepter à l'Europe enfin, comme réglement international pour toutes les difficultés de gouvernement et de constitution, le nouveau principe d'ÉGALITÉ entre le *pouvoir populaire* et le *pouvoir royal*, qui était devenu la base de l'état politique de la France.

On peut différer d'opinion sur certains faits de détail, mais il est impossible de ne pas reconnaître que le but a été atteint. Le principe aristocratique

de l'ancienne constitution anglaise a été modifié ; la Belgique a été séparée de la Hollande ; des constitutions ont été données ou rendues aux petits États germaniques, à l'Espagne, au Portugal; le pavillon de la France est venu balancer l'influence autrichienne en Italie. Ainsi, non seulement l'Europe a reconnu et accepté en France cette alliance du pouvoir populaire et du pouvoir royal, mais elle a consenti à ce que l'apparition de ce nouveau principe eût des effets hors de France, jusque chez des peuples qui lui étaient étrangers par la langue, la religion, les mœurs.

Dans les pays même où aucun changement n'a eu lieu, le système nouveau s'est emparé des intelligences supérieures qu'il domine aujourd'hui. Cet équilibre entre les deux principes politiques qui avaient lutté pendant vingt-cinq années et qui, tour-à-tour, par une suprématie exclusive, avaient entraîné de si grands malheurs, cet égal partage du pouvoir souverain auquel la France a proclamé que toute nation devait être admise quand elle avait assez de lumières pour en user utilement, et assez de dignité pour en sentir le prix, aujourd'hui l'Europe entière y croit; elle en admet la nécessité; elle juge ce compromis fondé sur la justice et sur la raison; elle l'accepte comme une règle qui doit résoudre toutes les difficultés politiques à venir. Enfin le programme du Juste Milieu entre les abus du pouvoir royal et les excès du pouvoir populaire gouverne aujourd'hui moralement l'Eu-

rope aussi bien que la France; et c'est parce que ce grand événement, le plus considérable peut-être de la politique du monde, a été accompli sans guerre, que le nom du Roi est environné d'une considération et d'un respect universels.

Voilà, Monsieur, quelle a été au dehors l'œuvre des six premières années du règne de Sa Majesté, œuvre à laquelle ont pris part tous les hommes d'État de la nouvelle monarchie. Ils ont été unanimes sur ce point, quelles que soient aujourd'hui leurs divisions. C'est à M. le comte Molé que revient l'honneur d'avoir ouvert la carrière; il y fut suivi par M. Laffitte, avec une décision qui étonna quelque peu ses amis, quand il déclara solennellement que *l'expérience des dernières années n'avait pas moins profité aux gouvernemens qu'aux peuples*. Casimir Périer ne fut que le continuateur de cette œuvre. Après lui, le maréchal Soult, le duc de Broglie, M. Guizot, vous-même enfin, Monsieur, vous l'avez poursuivie avec des succès variés, mais avec le même dévouement et la même conviction.

Les divisions n'éclatèrent à l'extérieur comme à l'intérieur qu'en 1836, et pour les mêmes causes. Là aussi la politique avait changé de face.

D'une part, la destinée de la malheureuse Pologne avait jeté le deuil dans le cœur de ses ardens amis. De l'autre, la monarchie Belge avait été définitivement constituée, et sa séparation de la Hollande reconnue, même de l'Empereur de Russie, beau-frère du roi Guillaume; les états secondaires de

l'Allemagne centrale étaient définitivement entrés dans l'exercice des droits politiques ; le Portugal et l'Espagne avaient des constitutions; en Italie, l'influence autrichienne avait désormais un contrepoids. Il ne restait réellement, en 1836, qu'une question extérieure qui eût été provoquée par la révolution de juillet, la question de la dynastie espagnole. Mais en même temps, des questions d'une autre nature s'élevaient et réclamaient l'attention exclusive des gouvernemens. C'était la question des tarifs, si intimement liée à l'indemnité américaine; celle des traités de commerce et d'union de douanes; la question d'Orient, l'abolition de la traite des noirs, le droit de visite; toutes questions qui avaient le caractère d'affaires internationales, qui mettaient en présence les intérêts, les travaux, la gloire, le génie des peuples et non leurs *constitutions*.

Remarquons, en passant, que le programme constitutionnel de la royauté nouvelle devenait de plus en plus inapplicable aux affaires intérieures et aux affaires extérieures. LE JUSTE MILIEU *entre les abus du pouvoir royal et les excès du pouvoir populaire* n'offrait pas plus le moyen de résoudre la question d'Orient que la conversion des rentes, l'indemnité américaine que la question des chemins de fer.

S'il était possible de pénétrer les motifs secrets qui déterminent les résolutions des hommes d'État, à leur insu souvent, on découvrirait, je crois, Monsieur, qu'en passant du cabinet dans l'opposi-

tion, et en cherchant ailleurs que dans la ligne suivie par le gouvernement le développement des gloires nationales, vous avez obéi à un instinct de votre première jeunesse, instinct légitime, généreux, mais étranger aux nécessités qui vous environnaient. L'influence morale de la France au dehors avait cessé avec les événemens; rien n'indiquait qu'elle dût trouver, dans les nouvelles questions qui s'élevaient, une gloire égale à celle qu'elle avait recueillie dans les débats constitutionnels que sa révolution et l'établissement du régime nouveau avaient provoqués au sein des nations voisines. A cet égard elle ne prenait aucune initiative honorable, grande, digne d'elle. Elle attendait, suivant une expression célèbre, que les affaires fussent *inévitables* pour s'en occuper, et elle s'en occupait *lentement*; vous le savez, Monsieur, c'est à des indécisions, à des délais involontaires, inévitables peut-être, qu'il faut attribuer le funeste traité du 15 juillet 1840.

Dans cette situation on doit déplorer qu'un homme d'État, dont l'esprit actif et ingénieux semble si éminemment propre aux affaires, ait pu, sous l'influence de l'étude particulière qu'il faisait de l'Empire, tourner dernièrement ses regards et ses vœux vers le retour d'une gloire dont la génération qui s'éteint a heureusement épuisé la source, et qui n'est pas comparable à celle que les travaux pacifiques, le nouveau sentiment d'honneur national et de moralité humaine font briller devant

nous. Une circonstance remarquable que vous avez développée avec beaucoup de clarté dans la dernière session, explique toutefois cet entraînement; c'est l'attitude des cabinets du Nord qui n'avaient accepté le principe du nouveau régime que parce qu'il offrait une solution aux difficultés du moment, et qui, ces difficultés évanouies, retombaient dans leurs anciennes terreurs, que justifiait suffisamment, du reste, l'état d'irritation et d'anarchie des esprits en France.

« La France, avez-vous dit, est maintenue à l'état de suspicion. On ne veut pas lui faire la guerre; on veut combattre son influence sur toutes les questions, l'annuler; car toutes les fois qu'elle éprouve un échec sur une question, c'est un moyen de déconsidération au milieu des peuples, dont le principe libéral de ses révolutions lui avait conquis les sympathies. »

Cette appréciation générale de l'état de l'Europe, je la crois juste; et au fond, elle a été faiblement contestée. Mais au lieu d'adopter la conclusion que vos amis en ont tirée, au lieu de proclamer, comme M. Duvergier de Hauranne, que *la politique franche n'est pas celle qui attire au gouvernement les éloges de l'Europe, mais celle qui provoque son mécontentement et son animadversion*, il aurait mieux valu se demander si les méfiances de l'Europe n'étaient pas excitées par l'interminable prolongement de nos discussions politiques, alors que le travail important de la constitution étant achevé, elles ne

pouvaient plus avoir pour effet que d'exalter au-dedans et au-dehors des illusions dangereuses. Il aurait mieux valu se demander si la France, en dévouant enfin toute son énergie aux affaires nationales et internationales qui surgissaient de toutes parts, n'avait pas un moyen sûr de détruire peu à peu ces méfiances en même temps qu'elle assurerait sa prospérité ; si ses affaires intérieures et extérieures enfin n'étaient pas de nature à lui ouvrir une nouvelle carrière de gloire, plus brillante et plus honorable encore que celle des armes !

Si vous vous étiez adressé ces questions, et surtout si vous aviez cru devoir les résoudre courageusement par l'affirmative, alors ce sentiment d'honneur national, ce noble instinct qui est la source de votre gloire aussi bien que de vos défaites, eût réellement mérité les témoignages dont une partie de la presse vous environne, et vous eussiez ouvert au pays une carrière nouvelle dans laquelle vous contribueriez à le diriger au moment où j'écris.

Ce que vous n'avez pas fait, Monsieur, permettez-moi de le tenter ! Et pardonnez-moi surtout d'attacher votre nom à cette discussion sur les affaires de la France. Ma seule excuse, c'est que vous êtes à mes yeux l'un des hommes les plus capables d'en partager la gestion, bien que dans la disposition d'esprit où vous êtes, vous soyez peut-être le plus éloigné d'en sentir l'importance.

Si l'on adressait aux publicistes qui cherchent à ranimer en France l'esprit guerrier cette question :

La gloire des armes est-elle la seule qui nous appartienne légitimement? Le génie de la France n'a-t-il brillé que sur les champs de bataille, et quand on a compté nos victoires, nos conquêtes, ne reste-t-il rien dans notre histoire qui soit digne d'attirer le respect du monde et de satisfaire l'orgueil d'un grand peuple?

Ils se récrieraient; ils répondraient avec une juste indignation que la paix n'a pas moins grandi le nom français que la guerre; que nos conquêtes morales ne sont pas moins éclatantes et qu'elles ont été plus fécondes que celles du canon; ils citeraient avec orgueil nos arts, nos monumens, nos découvertes, notre langue et notre philosophie universelles, la précision et l'équité de nos lois, la libéralité de nos institutions politiques et surtout ces mœurs douces, humaines que tant de peuples nous envient et qu'ils imitent avec orgueil, comme le plus bel attribut de la civilisation.

La France possède donc en temps de paix des élémens de force, d'influence et d'action.

Quel usage en fait-elle? Quel but poursuit-elle sur le globe, quand elle n'est pas en guerre? Quelle est, en un mot, dans le travail commun des sociétés humaines, la part légitime qui lui appartient, la destinée qui lui est propre?

Je crois que ces questions ne sont pas suffisamment éclaircies, et que c'est principalement parce que la nation n'entrevoit pas dans l'avenir pacifique des peuples une carrière digne de celle qu'ont

naguère parcourue ses armées, qu'elle est si prompte, au moindre grief, à réveiller ses souvenirs militaires, à porter la main, comme le dit M. Mauguin, à la garde de son épée.

Éclaircir les questions, faire comprendre à la France sa destinée, la lui faire aimer, multiplier et perfectionner les moyens qu'elle a de l'accomplir, c'est, dans nos relations extérieures, la première, la plus importante de toutes les affaires que les hommes d'État aient désormais à traiter.

La France ne saurait vivre sans influence, sans action au dehors, pas plus que l'Europe sans stabilité. Les événemens ont prouvé que le repos et la prospérité du continent sont compromis dès que la nation française se croit exclue de la juste part qu'elle a droit d'exercer dans le gouvernement du monde. Et si les dispositions des cabinets étrangers à l'égard de nos institutions sont telles que vous les avez dépeintes, ils reconnaîtront nécessairement un jour que leur politique de malveillance et de provocation roule dans un cercle vicieux, puisque l'hostilité du peuple français, dès qu'elle est excitée, les entraîne dans des dépenses considérables, et que la réaction dont elle est bientôt suivie leur ôte l'occasion et le droit de les utiliser. L'Europe, ne fût-ce que par un esprit bien entendu d'économie, est donc la première intéressée à ce que la destinée pacifique de la France soit grande, glorieuse, et qu'elle se sente la force et les moyens matériels de l'atteindre.

Mais quelle est cette destinée? Quelle est aujourd'hui, dans le gouvernement des affaires de ce monde, la part légitime qui revient à la France? C'est ce que je vais examiner après avoir jeté un coup d'œil sur la destinée des autres peuples.

En dehors de la France, cinq nations ont, dans ce moment, un but d'activité bien distinct, dont elles ont conscience; et il est visible que ce but unique vers lequel sont dirigées toutes les forces dont chacune d'elles dispose, est le plus favorable à l'agrandissement de sa puissance.

Ces cinq nations sont: la Prusse, l'Autriche, l'Angleterre, la Russie et les États-Unis.

La Prusse tend à soumettre l'Allemagne du centre et du nord à l'unité de sa nouvelle monarchie. Un de ses hommes d'État a dit avec quelque raison: « Sans avoir le génie du grand Frédéric, nous avons plus fait de conquêtes avec la plume qui signa l'union des douanes, qu'il n'en fit jamais avec son épée. »

L'Autriche opère, dans le sud de l'Allemagne, au nord de la Grèce et de l'Italie, un travail analogue d'union et de centralisation, avec d'autant plus d'avantage qu'elle agit sur des peuples déjà politiquement incorporés dans son empire, et qu'elle possède dans le Danube une grande artère de communication qui enserre et domine le bassin méditerranéen.

Mais laissons de côté la Prusse et l'Autriche, dont le développement futur, quelque grand qu'il

soit, ne pourra jamais dépasser celui de la France, pour nous occuper des trois autres nations qui, par leurs antécédens, leurs ressources actuelles et l'usage qu'elles en font, annoncent dans un avenir prochain un résultat tout contraire.

L'Angleterre cherche à relier ses possessions des Indes à la mère-patrie, et à ouvrir aux produits de ses fabriques de nouveaux débouchés. Elle se considère avec raison comme le plus grand atelier de production, comme le centre commercial du monde. Chaque jour elle accroît, elle affermit, même au milieu des revers, son empire asiatique, et s'attribue quelque point intermédiaire qui est un pas de plus vers l'unité de ses vastes possessions et de sa domination maritime. Tout pour elle est moyen; philantropie, religion, commerce, guerre; l'émancipation des noirs, la nomination d'un évêque anglican à Jérusalem, les campagnes de Chine, de Caboul et de Syrie, tout marche vers ce but.

Il y a une telle suite sous ce rapport, une telle solidarité entre tous les cabinets qui peuvent se succéder, qu'en 1840, quand lord Palmerston résolut la campagne de Syrie, il alla préalablement consulter lord Wellington et lui soumit le plan de campagne, afin de s'assurer, dans le cas où le Ministère Wigh serait renversé, que celui qui lui succéderait continuerait sa politique et les mesures décisives auxquelles elle allait donner lieu.

La Russie étend sa domination au sud et à l'est

de son vaste empire, avec une rapidité surpassée seulement par celle que déploient les États-Unis.

L'envahissement territorial de ces trois puissantes nations a été si prompt qu'à cette heure elles se sont rencontrées aux extrémités du globe : la Russie et les États-Unis aux derniers parages de l'Amérique du nord, l'Angleterre et la Russie sur le versant septentrional de l'Hymalaya; et le jour n'est pas éloigné peut-être où elles se rencontreront sous les murs de Pékin.

Il est bien certain qu'aujourd'hui les immenses territoires possédés par les États-Unis et la Russie ne contiennent pas une population qui soit en proportion de leur étendue, et que les espaces où domine le pavillon britannique ne lui sont soumis qu'à moitié. Mais comme aucune puissance intermédiaire n'est assez forte pour menacer la domination d'un de ces trois peuples sur les points innombrables où ils l'ont établie, il est raisonnable de penser que cette domination est durable, que chaque jour la rendra plus assurée et que, par les progrès seuls du commerce, des arts et de l'industrie, on verra la population des deux premiers empires et l'influence maritime du troisième s'accroître de jour en jour.

Qui peut dire ce que l'Angleterre doit puiser de richesse et de force dans le développement de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, dans l'exploitation commerciale combinée de l'Inde et de la Chine? Qui peut dire ce que deviendra l'Amérique du Nord

quand ses forêts et ses prairies, que déjà des chemins de fer et des canaux sillonnent, seront aussi fertiles que les vallons de la Normandie ou les plaines de la Beauce? Et la Russie, alors que les peuples centraux de l'Asie auront accepté la nationalité qu'elle leur impose, dirigé vers les arts, vers l'agriculture et assoupli à sa discipline l'énergie qui leur fit deux fois conquérir la Chine, l'Inde, la Perse, et menacer jusqu'aux frontières de l'Europe chrétienne?

Les progrès accomplis pendant ces quarante dernières années, par ces trois nations les plus agissantes, les plus envahissantes du globe, prouvent que cet accroissement, loin de toucher à son terme, tend à se développer dans une proportion indéfinie.

Si nous ramenons maintenant nos regards vers la France, qui avait joué jusqu'à ce jour un si beau rôle au milieu des nations modernes, nous comprendrons la raison de ses justes susceptibilités et de son inquiétude sourde. Demandons aux partis quelle œuvre elle accomplit en ce moment, et d'où lui viendra la force qui la maintiendra au niveau des plus puissans peuples du monde? Tous, sans exception, garderont un silence douloureux. Il est évident que, depuis la pacification de l'Europe, depuis que les questions soulevées par la révolution de juillet ont disparu, et que les affaires internationales ont repris leur cours, la France ne poursuit pas dans ses affaires, aux yeux des partis

du moins, un but qui lui offre dans l'avenir des destinées comparables à celles de la Russie, de l'Angleterre et des États-Unis ; je dis, aux yeux des partis, et je n'en excepte aucun. Ce qui s'est passé l'année dernière, ce qui se passe en ce moment au sujet du droit de visite, prouve que la majorité souffre, autant que l'opposition, de l'attitude de la France dans les affaires extérieures.

Vous avez peint mieux que personne, Monsieur, ce sentiment universel de méfiance qui existe dans les esprits, et je serais heureux si vous reconnaissiez qu'il tient à la disposition que j'indique.

Quelque utile que puisse devenir un jour l'acquisition des îles Marquises, quelque grand que soit le territoire Africain soumis à nos armes plus qu'à nos lois, quelque accroissement qu'il puisse acquérir par la suite; cet archipel éloigné, cette nouvelle France ne sont, en réalité, qu'une faible compensation au surcroît d'étendue que la Russie et l'Angleterre trouvent en Asie, et la fédération Américaine dans ses états de l'Ouest.

Faut-il désespérer de la France? Faut-il croire qu'elle a cessé d'être une puissance de premier ordre, et qu'elle est descendue désormais au second rang? Faut-il croire qu'à d'autres nations appartient aujourd'hui le gouvernement du monde ; que nous allons marcher à la suite de l'Angleterre et de la Russie, jusqu'au jour où la démocratie Américaine se lèvera en maîtresse au milieu des Océans, donnant des lois, à sa droite et à sa gauche, aux

deux extrémités du vieux monde, entre lesquelles elle semble n'avoir été placée, elle, monde nouveau, que pour devenir le foyer régulateur de la moralité humaine, et de l'industrie terrestre?

Non, Monsieur! Non, tel n'est pas l'avenir de la France. La France porte en elle un principe de force qui lui est propre et qui la maintiendra éternellement au premier rang des nations civilisatrices. L'état de suspicion où elle est tenue au milieu des cabinets européens prouve assez sa puissance. Si elle était entrée en décadence, on la redouterait moins.

Dans un écrit récent (1), après avoir étudié l'état des affaires à l'intérieur et reconnu les causes de cette absence de système dont tous les esprits sont préoccupés, j'ai cherché quel principe, quel système de gouvernement devait présider désormais à la politique du pays.

« Le principe qui a dominé et triomphé dans la *politique constituante*, c'est l'alliance de l'ordre et de la liberté, le juste milieu entre les abus du pouvoir royal et les excès du pouvoir populaire. Ce principe de justice et de transaction, éternel dans tout ce qui concerne le développement ou la défense de la constitution, doit dominer également dans la *politique des affaires*.

» Oui, le sentiment nouveau qui servira désormais de guide sera encore un juste-milieu, c'est-à-dire

(1) LA PAIRIE, *dans ses rapports avec la situation politique*.

un équilibre, un arbitrage fondé sur la justice; seulement ce sera une expression nouvelle, un nouvel aspect de la justice. Au lieu de s'appliquer à l'alliance des principes abstraits de l'ordre et de la liberté, elle s'appliquera à des intérêts palpables, à des classes, à des êtres vivans.

» L'indemnité des cinq cents millions, payés par l'Angleterre aux propriétaires des noirs qu'elle voulait affranchir, a été un acte juste.

» L'article de la Charte qui autorise l'expropriation pour cause d'utilité publique, moyennant indemnité préalable et suffisante, est une disposition juste.

» La loi qui a étendu gratuitement le bénéfice de l'instruction primaire à toutes les pauvres communes de France est une loi juste.

» La loi qui règle le travail des enfans dans les manufactures et qui, malheureusement, n'a pu être encore d'une application générale, est une loi juste.

» La loi récente des chemins de fer, par laquelle le gouvernement intervient dans l'exécution des grandes lignes de communication afin qu'elles soient profitables à tous, est une loi juste.

» La justice, c'est d'égaliser de plus en plus les améliorations et les charges publiques, de rendre de plus en plus solidaires les membres du corps social, c'est d'ouvrir pleine carrière à la force productive, mais de protéger aussi la faiblesse contre la force; c'est de féconder tous les germes d'ave-

nir, mais de protéger en même temps le passé contre l'avenir. »

Ce principe généreux, grand, vraiment français, qui peut seul délivrer la politique intérieure des combinaisons mesquines, des ambitions personnelles et de la compétition des localités, n'est pas moins légitime et ne serait pas moins puissant dans la politique extérieure. La justice est invoquée par tous, en tous lieux. Elle est l'appui des faibles et le frein des puissans; elle est inséparable de l'ordre et de la paix; elle implique la nécessité de l'obéissance aussi bien que le droit d'examen; c'est le but de toutes les communions chrétiennes et musulmanes. La justice ne doit pas moins gouverner les affaires du monde que celles de la France!

Or la France est évidemment aujourd'hui la nation qui, grace au nouveau principe de sa constitution, le principe d'ALLIANCE entre le *pouvoir populaire* et le *pouvoir royal*, grace à ses mœurs, à son égalité civile, peut pratiquer la justice dans son sein sur l'échelle la plus large. Ce fait seul lui constitue un rôle spécial au milieu des autres peuples.

La défiance qu'elle inspire tient à ce qu'elle n'a pas encore nettement conscience du caractère de l'œuvre qui s'accomplit dans son propre sein et des conséquences qu'elle doit produire au dehors. Les faits apparens devaient tromper les cabinets étrangers sur son avenir et ses intentions. Mais le temps n'est pas éloigné où le voile que les querelles des

partis jettent sur le grand travail national se dissipera, où la confusion des langues cessera. Le besoin d'ordre, de sécurité apparaîtra dans les nouvelles institutions et sera satisfait par elles. Dès ce moment l'Europe n'aura plus intérêt à contester la part légitime d'influence que la France doit exercer sur le globe. On reconnaîtra, ce qui est la conséquence du caractère, des mœurs, de l'histoire du peuple français, que sa part dans le grand travail des nations, c'est le perfectionnement des institutions publiques, de l'égalité civile, de la sociabilité humaine et qu'elle forme à cet égard comme un atelier d'essai au profit du globe entier.

Il y a cinquante ans, une des gloires de la France était de sentir, la première, la solidarité des peuples et de les appeler tous au partage des bienfaits qu'elle réalisait chez elle. Elle a donné alors l'exemple aux gouvernemens qui, à leur tour, se sont sentis solidaires les uns des autres. Contenue plutôt que vaincue par les traités de 1815, ce qu'elle considère comme une cause de faiblesse doit devenir pour elle la source d'une nouvelle puissance; et tout en déplorant les dures extrémités auxquelles elle a été réduite, il faut reconnaître au moins que ces conditions douloureuses l'ont placée désormais dans la situation la plus favorable pour que son intervention morale excite le moins de méfiance, de crainte, et soit préférée à toutes les autres.

Aujourd'hui que l'abîme des révolutions et des conquêtes est comblé, que le calme a reparu, et

que les constitutions des royaumes sont établies sur des bases plus généreuses, la France, qui, pendant cinquante ans, s'était vue admirée, imitée par les nations qui l'environnent, dont les journées ont eu si souvent en Europe des lendemains, peut se rendre ce témoignage qu'elle n'a troublé le monde que pour le faire participer à sa civilisation. Il ne lui est rien resté de ses conquêtes; d'après les calculs irréprochables de M. le comte Mollien lui-même, elle a restitué plus du double de ce qu'elle avait levé de contributions en pays étranger. Sa philanthropie enfin ne s'est jamais démentie, comme celle du cabinet britannique à Barcelonne et à Caboul!

Depuis Louis XVI jusqu'à Louis-Philippe, c'est les armes à la main que la France est intervenue dans les questions politiques de l'Europe, par la guerre de l'indépendance américaine, par toutes les guerres de la révolution et de l'Empire, par l'occupation de l'Espagne et celle de la Grèce sous la Restauration.

La nouvelle monarchie a senti que c'était par attrait, par imitation, que l'influence politique de la France devait désormais s'exercer. De là, le principe de la non-intervention qui a été la règle générale de tous les cabinets qui se sont succédé, et dont les entreprises d'Anvers, de Lisbonne et d'Ancône n'ont été que des exceptions suffisamment justifiées par l'imminence des événemens.

Cette politique, vous l'avez reconnu, Monsieur,

n'a pas été populaire en France, et la cause en est toute naturelle. Il semblait contraire à l'honneur et à l'indépendance de la France de s'inquiéter de l'effet que produisaient sur la situation politique des nations étrangères, les réformes qu'elle opérait dans son propre sein et de rassurer leurs cabinets. Peut-être le gouvernement français, préoccupé des embarras que lui suscitaient les discussions publiques, a-t-il trop redouté d'initier le pays à sa haute pensée, de proclamer ouvertement le principe d'égalité et de solidarité qui unit désormais les peuples, et qu'il appartient surtout à la France de respecter, puisqu'il est son ouvrage, et que, plus qu'une autre, elle est responsable des désordres et des malheurs que le principe contraire provoquerait inévitablement au dehors.

Quand la France aura une intelligence nette de sa destinée sur le globe ; quand un Cabinet tout entier aura le courage de proclamer hautement que l'œuvre caractéristique de la nation française est le perfectionnement, au profit d'elle-même et de toutes les autres, non seulement des rouages administratifs et politiques, mais des bases mêmes de la société et de la civilisation, alors seulement les masses pourront comprendre toute la grandeur du règne de Louis-Philippe. Alors, on tirera du principe de non intervention tout l'effet, tout le profit qu'il contient. On sentira que la France étant la nation qui perfectionne, dans l'intérêt du monde entier, les bases de l'association humaine, devait

et doit éternellement accepter dans une certaine mesure le concours pacifique des nations qui sont le plus rapprochées d'elle par leur constitution, leurs mœurs, aussi bien que par leur position sur le globe; et qu'en se soumettant la première au principe de la justice, elle a acquis le droit d'en parler le langage, d'en réclamer les effets à son tour dans les affaires du monde.

Tel est son rôle désormais. Après s'être abstenue de toute intervention guerrière et n'en avoir pas souffert dans les constitutions de l'Europe, intervenir moralement dans ses affaires, non pour les gêner, pour les retarder, mais pour les conclure à la satisfaction de tous; intervenir au nom de la justice, avec bienveillance et dans un but d'union et de paix; faire désirer son arbitrage par la sagesse et le désintéressement de ses conseils, voilà le genre d'action et d'influence qu'il appartient surtout à la France d'exercer; voilà désormais sa mission, sa destinée !

Mais cette destinée est-elle en état de satisfaire le besoin de gloire qui est plus particulier peut-être au caractère du peuple Français qu'à celui de tous les autres? Arborer sur le globe l'étendard pacifique de la justice, se constituer l'ami des faibles et des puissans, car les puissans, M. Laffitte l'a déclaré, n'ont pas toujours tort; convier tous les gouvernemens et tous les peuples à l'imitation de l'ordre plus humain et plus généreux que la France réalise chaque jour dans son sein, est-ce là un sort

digne de notre passé et pour lequel puissent se passionner les fils de l'illustre génération que la propagande de la liberté embrasait en 89?

Oui, Monsieur, cela suffira! Il n'y a pas de démonstration sans doute qui puisse le prouver; ceci n'est pas une affaire de calcul; les passions publiques ne se raisonnent pas plus que les mouvemens intimes du cœur. Que chacun consulte donc son cœur! qu'il se demande ce qu'il éprouverait, si la couronne de France prenait au milieu du monde, avec modestie et avec fermeté, cette glorieuse initiative! s'il la voyait mettre au service de la justice, en toutes choses et en tous lieux, l'enthousiasme, les richesses, toutes les forces vives de la patrie! et si, le but de son intervention morale proclamé ouvertement, il voyait les ministres prendre les mesures les plus favorables pour l'atteindre.

Je ne crains pas d'être démenti; si jamais cette pensée entrait dans votre ame, si elle était proclamée par votre bouche éloquente, il n'est pas un Français qui, la main sur le cœur, ne le sentît battre de joie et d'orgueil; pas un Français qui ne s'écriât: oui, maintenant nous sommes les dignes héritiers de nos pères; aussi généreux qu'eux, mais plus sages et plus justes, nous allons élever à un nouveau degré d'éclat et de grandeur la France de 92, la France de Henri IV, de Louis XIV et de Napoléon.

Ah! Monsieur, si vous deviez jamais faire un si noble usage de cette supériorité que tout le monde

admire et qui est jointe à tant de bienveillance et de naturel que tous vous la pardonnent, s'il m'était donné cette joie de vous voir redevenir le propagateur ardent et audacieux de la paix, vous l'enfant du peuple, dont le peuple surtout est fier, vous dont j'ai si souvent défendu hors de France le caractère, les intentions, la probité et jusqu'à cette insouciance du pouvoir qui vous l'a fait tant de fois abandonner volontairement, vous dont j'avais deviné toutes les qualités aimables et franches avant même de vous avoir approché; si une pareille joie m'était donnée, je croirais que l'heure de la France est venue, et ce qui n'est en moi qu'un désir ardent, qu'un espoir inébranlable, deviendrait bientôt pour tous une réalité.

Mais il faudrait pour cela rompre avec bien des habitudes, secouer le joug de bien des préjugés; il faudrait ouvrir les yeux enfin, les yeux exercés d'un praticien à tout ce qui vous environne, placer moins de confiance dans le mérite de vos amis, et faire un peu plus de cas de l'habileté de certains de vos adversaires. Il faudrait étudier toutes choses à nouveau, en homme qui ressuscite, Monsieur; ce qui ne veut pas dire que vous soyez mort.

CINQUIÈME LETTRE.

A M. LE DUC DE BROGLIE.

MONSIEUR LE DUC,

La discussion de l'adresse de la Chambre des pairs a été féconde en résultats. La seule question qui pouvait mettre en péril le ministère a pris une face nouvelle. Le champ de la politique extérieure s'est élargi. L'exposition des faits a revêtu, dans la bouche de M. le ministre des affaires étrangères, un caractère de puissance et de fierté inattendu.

Bornant votre rôle de rapporteur de l'adresse et d'ancien ministre à la discussion des principes, à la justification des anciens traités qui furent sur-

tout votre ouvrage, vous en avez expliqué l'esprit, la moralité, la légalité, avec une telle abondance de bonnes raisons, jointe à tant de convenance et de clarté, qu'il serait difficile, sur ce terrain de l'humanité et de la raison d'État, où vous avez maintenu la discussion, de vous opposer aucun argument sérieux.

Après cette éclatante manifestation de ce que peuvent répandre de conviction, dans les esprits les plus prévenus, la dialectique sévère, le bon goût, les rapprochemens ingénieux, enfin toutes les ressources d'un publiciste éminent, à la fois philosophe et praticien, permettez-moi, Monsieur le Duc, de sortir de la ligne que vous avez tracée à la discussion et où je ne pourrais me maintenir qu'en répétant et en affaiblissant ce que vous avez si bien dit.

Mon intention est de me placer à un point de vue nouveau, d'envisager principalement, non pas le passé du droit de visite, non pas même son présent, tel qu'il résulte de la modification obtenue par le Cabinet, consentie par la Chambre des pairs, et que consentira probablement aussi la Chambre des députés, mais son avenir; ou plutôt, car tout le monde est d'accord pour reconnaître dans la difficulté du droit de visite une question beaucoup plus générale, je veux observer quelles conséquences l'attitude nouvelle du Cabinet et la manifestation des Chambres sont appelées à produire dans nos relations internationales, quelle tendance cela indi-

que dans la marche générale de notre politique extérieure.

Mais avant d'entrer dans cet examen, permettez-moi, Monsieur le Duc, une observation préliminaire, qui touche à la discussion même que vous avez résumée et qui intéresse directement les prérogatives et l'influence du corps dont vous faites partie.

Lorsque j'eus l'honneur, il y a quelques mois, d'appeler l'attention des membres éminens des Chambres et du Gouvernement sur la nécessité d'attribuer à la Pairie une part plus large d'influence dans la délibération des grands intérêts de l'État, je recueillis, au milieu de nombreuses marques de sympathie, quelques observations auxquelles l'autorité d'une longue expérience et d'une haute sagesse me commandait d'attacher un grand prix.

On me disait, relativement au désir que j'avais exprimé de voir certaines lois administratives présentées d'abord à la Chambre des pairs, désir qui a été bien promptement réalisé dès l'ouverture de cette session; on me disait que j'attachais trop d'importance à la priorité des délibérations; qu'il ne s'en suivait pas de ce que la Chambre des députés était presque toujours appelée la première à se prononcer sur les grandes questions, que cela lui attribuât une influence supérieure à celle de la Chambre des pairs; que dans l'ordre administratif et dans l'ordre judicaire, au contraire, la supériorité du degré consistait à prononcer en dernier,

La discussion si calme, si positive, si féconde du droit de visite à la Chambre des pairs, et l'influence légitime qu'elle exercera sans doute sur la délibération de la Chambre élective, sont une réponse éloquente à l'objection qui m'était présentée.

Non! la priorité de discussion n'est pas une chose indifférente, là surtout où la composition diverse des assemblées met nécessairement la raison d'un côté et la passion de l'autre. Je ne prétends attribuer à ces deux mots aucune acception favorable ni défavorable; permis à chacun de juger la raison froide ou juste, de juger la passion aveugle ou généreuse. Mais, soit que l'on considère ces deux dispositions plus particulièrement naturelles aux deux Chambres comme des défauts ou des qualités, tout le monde tombera d'accord que sur les questions extérieures, la Pairie est surtout raisonnable et la Députation surtout passionnée. Dès-lors, il est incontestable que, dans l'intérêt même de la passion, la raison doit délibérer la première.

Voyez, en effet, ce qui s'est passé au sein de la Pairie. Le ministère se trouvait sur un terrain pratique qui lui permettait d'aborder cette grave discussion avec des développemens et des documens dont l'effervescence et l'impétuosité naturelles de la Chambre élective auraient supporté impatiemment la lecture. Ces documens sont acquis aujourd'hui à la discussion. La Chambre des députés en masse en eût repoussé peut-être la lecture; elle en prendra connaissance dans le silence et le calme

du cabinet, et il est raisonnable de penser que cette communication ne sera pas sans influence sur son esprit.

L'effet produit par la discussion de la Chambre des pairs se fera plutôt sentir, j'en conviens, sur les députés qui écoutent que sur ceux qui parlent. On aura probablement le même nombre de discours, on les aura aussi passionnés; mais ils seront écoutés bien différemment. Les esprits que ces discours auraient aigris et enflammés sont maintenant éclairés sur un aspect de la question, qui n'est pas sans doute le seul important, mais dont il est essentiel de tenir compte. Car si les impressions nationales, les instincts populaires doivent avoir une large part dans les déterminations publiques, il importe qu'ils ne soient pas aveugles, impérieux; ils pourraient produire à leur insu des résultats contraires au but qu'ils se proposent d'atteindre. Il importe donc de les éclairer, de les instruire, avant que la détermination de la Chambre élective leur donne un caractère officiel et définitif.

Je dis que les points de la discussion qui ont plus particulièrement préoccupé la Pairie ne sont pas les seuls importans; et par cet aveu, je n'obéis pas à un entraînement injuste; cet entraînement, je l'ai partagé, je le partage encore, bien que la modification inattendue des traités ait nécessairement changé les résultats qu'on en doit attendre et les devoirs qu'ils imposent aux pouvoirs publics.

Je crois qu'aujourd'hui une manifestation grave,

mesurée, de la Chambre élective est utile, indispensable. Il est nécessaire qu'un corps public, véritable représentant de la nation, fasse justice des exagérations de la presse, et, donnant à la disposition morale du pays son caractère réel, sa légitime expression, prouve au peuple anglais toute la gravité du sentiment que le traité du 15 juillet 1840 a soulevé dans la nation française, et fortifie le Ministère en face du cabinet de Saint-James. Cette manifestation est aujourd'hui le témoignage vivant de la vérité de cette parole de M. Guizot à lord Palmerston : « Vous allez sacrifier, Milord, la grande politique à la petite ; la Syrie ne vaut pas des rapports de bonne intelligence avec la France. »

Cette parole eût-elle été alors autre chose qu'une vaine menace, une bravade inutile, si la France ne manifestait pas aujourd'hui à l'Angleterre publiquement, solennellement, cette disposition morale que son ambassadeur avait prophétisée ? Mais autant il importe que cet avertissement soit donné à l'Angleterre, autant il serait dangereux d'en exagérer l'énergie et la portée.

Dans l'état d'irritation du public, irritation qui doit être naturellement partagée par ses représentans, ce danger était peut-être à craindre si la discussion de la Chambre élective eût précédé la discussion de la Chambre des Pairs. Mais, grace à l'ordre naturel que la constitution des deux assemblées met dans leurs premiers travaux, ce danger est beaucoup affaibli.

Permettez-moi, Monsieur le Duc, d'insister sur ce

point, car il offre un exemple frappant des ressources que possède l'institution de la Pairie pour établir sa légitime influence à la hauteur de celle qu'exerce la Députation. La nature même de sa constitution lui donne évidemment, sur des points importans, et sans qu'il soit nécessaire de recourir à une modification de la Charte ou à des lois nouvelles, la faculté d'intervenir avec éclat dans les grandes déterminations nationales. Il est curieux d'étudier particulièrement dans cette circonstance tous les ressorts qui lui attribuent, comme une sorte de privilège de fait, la priorité de discussion sur les graves objets de la politique extérieure. La différence seule de la constitution des deux assemblées, dont l'une est temporaire et dont l'autre est à vie, oblige naturellement la première à des dispositions préliminaires qui retardent ses travaux; la seconde, qui n'a pas de président à élire chaque année, pas de pouvoirs à vérifier, est plutôt libre de discuter l'adresse en réponse au discours de la Couronne.

Or, il est d'usage que, dans cette discussion, soient débattus tous les grands intérêts de politique extérieure, qui, dans l'intervalle des sessions, ont le plus préoccupé ou agité l'opinion. Il en résulte que les questions internationales les plus importantes doivent nécessairement, et sans qu'il soit besoin de réglemens, de lois, d'établissemens législatifs nouveaux, être discutées par la Chambre des pairs, avant de l'être par la Chambre des députés.

Tant que nous avons vécu d'une vie agitée et révolutionnaire, tant qu'il a fallu lutter contre les partis, contre les cabinets étrangers, qui s'opposaient ouvertement ou sourdement à l'organisation du régime nouveau, ce privilége de la Chambre des pairs a dû passer inaperçu. Alors, évidemment, la Pairie ne pouvait suppléer à l'énergie, à la force populaire que le gouvernement puisait dans le concours des élus de la nation. La passion dominait tout et la Pairie elle-même, chaque fois qu'elle intervenait à son rang, à sa place dans les discussions de la politique extérieure, se dégageait difficilement de l'influence du dehors; elle sentait qu'elle était à peine écoutée et c'était par devoir, mais sans grand espoir de succès, qu'elle développait les considérations de haute politique, fruits naturels de son expérience et de son inamovibilité.

Aujourd'hui les temps sont changés : la constitution est à peu près achevée; les perfectionnemens qu'elle peut subir encore ne sont plus du moins l'œuvre importante, urgente de l'époque. Les passions, excitées par l'établissement de l'ordre nouveau et les résistances qu'il rencontrait, se sont calmées; et, depuis ce moment, la prépondérance naturelle, que la Chambre des députés s'était attribuée, a tendu de plus en plus à faire place à l'égalité d'influence que la Charte avait posée en principe, et que la Pairie doit aujourd'hui réaliser; pour cela, il suffit qu'elle use de tous les avantages de sa position.

Maintenant, Monsieur le Duc, j'entre dans l'examen de la question du droit de visite, au point de vue que j'ai indiqué.

Je serai franc comme toujours. Je déclare donc que la solution que j'avais proposée à M. le ministre des affaires étrangères en ces termes : *dénoncer les traités, en les exécutant*, solution qu'il a suffisamment honorée en l'admettant à la discussion, en disant que c'était la vraie question à débattre ; je déclare, dis-je, que cette solution n'est plus possible, qu'elle tombe d'elle-même devant la situation nouvelle qu'il a communiquée.

Tout est changé. Du moment que les traités ne sont plus ce qu'ils étaient, du moment que la modification qu'il s'agissait de poursuivre est acquise, et dans des termes qui doivent satisfaire aujourd'hui ceux-là mêmes qui poursuivent dans l'avenir leur résiliation ; dès ce moment on peut bien compléter les actes par l'expression d'un vœu, quant à l'avenir ; mais assurément il serait insensé d'exiger davantage dans le présent.

Je considère donc la question du droit de visite comme justifiée dans le passé par votre noble et remarquable exposition, comme résolue dans le présent par la modification introduite par les deux Cabinets. Ceci vous explique, Monsieur le Duc, le sentiment de prévoyance et de prévision qui me porte à l'envisager sous une troisième face qui n'a pas été étudiée : dans son avenir.

Je me demande dans quelle situation la ques-

tion du droit de visite, ainsi résolue, place la France au dehors, quel penchant fatal elle impose au gouvernement, quels secours ou quels embarras il doit rencontrer dans l'intervention des Chambres?

Et d'abord, rendons-nous un compte exact de l'attitude réciproque du Cabinet, de la Chambre des pairs et de la Chambre des députés.

L'attitude du Cabinet, jusqu'à ce moment est irréprochable. Le Cabinet n'a pas attendu que le mécontentement populaire fît surgir dans le parlement des exigences solennelles pour modifier les traités existans; il se présente devant les Chambres avec une nouvelle convention qu'il offre au pays comme la seule solution possible en ce moment.

La Chambre des pairs, naturellement placée par le principe de sa constitution et de son renouvellement au point de vue de la raison d'Etat, et qui doit envisager les questions extérieures sous leur face administrative et diplomatique, a accepté la solution présentée par le Cabinet et n'exige rien de plus.

La Chambre des députés qui, par son origine, doit plus particulièrement envisager en toutes choses l'aspect national, semble, si l'on considère le projet d'adresse comme l'expression de la majorité, devoir se montrer plus exigeante. Selon toute apparence elle acceptera comme solution momentanée la nouvelle négociation communiquée par M. le ministre des affaires étrangères. Mais en même

temps elle exprimera un vœu formel pour l'abrogation future de la concession mutuelle du droit de visite.

Le ministère s'y opposera ; il le doit. Mais il est certain que, tout en s'efforçant de faire retirer du projet d'adresse le vœu exprimé dans sa rédaction, il ne considèrera pas son maintien comme un échec.

Ce qu'il exigera, c'est que la Chambre ne l'oblige pas, le lendemain d'une concession consentie par le cabinet anglais, à faire contre lui acte d'hostilité ; ce qu'il exigera, c'est que pour sortir d'un état qu'il reconnaît lui-même exceptionnel, on le laisse libre de choisir l'occasion, le moment, les moyens ; c'est que la Chambre se borne à exprimer des vœux, qu'elle demeure ce qu'elle est légitimement, le miroir de l'opinion, l'écho solennel et puissant de l'état d'irritation et de mécontentement où le funeste traité de 1840 a jeté toute la population française.

Si la Majorité y consent, si les choses se passent ainsi, ce qui est assez vraisemblable, la Chambre des pairs, la Chambre des députés et le Gouvernement auront tour à tour rempli leur devoir. La question du droit de visite, si périlleuse, si inquiétante il y a peu de jours, aura reçu une solution momentanée, suffisante, pour que les relations des deux pays et la destinée du Cabinet n'en soient pas compromises.

Mais, maintenant, en admettant que le projet

d'Adresse de la Commission soit accepté par la majorité de la Chambre des Députés; en admettant que la position relative des trois Pouvoirs sur la question du droit de visite reste telle que je l'indique, que faut-il en conclure pour l'avenir? Quelle est, au fond, la tendance d'une pareille situation?

Peut-être vais-je pousser la prévision un peu loin; mais je n'hésite pas à dire toute ma pensée, parce qu'elle exprime une vive et profonde conviction; et, parce qu'en de si importantes matières, ce qu'il y a de fatal, ce n'est pas le côté vrai des choses, ce sont les illusions. La vérité soulève, dans les assemblées, de ces émotions salutaires, de ces agitations fécondes d'où sortent les grandes mesures, les résolutions sublimes; les illusions bercent les peuples dans une fausse sécurité et les endorment honteusement au bord de l'abîme.

La tendance de la situation nouvelle du Cabinet, Monsieur le Duc, c'est le retour à l'alliance anglaise. Cette tendance est inévitable, fatale; elle résulte de la relation qui s'est établie entre les deux hommes qui dirigent les affaires de la France et de l'Angleterre; elle résulte de l'analogie de leur position en face des partis qui les ont précédés au pouvoir, aussi bien que de leurs doctrines politiques.

Le consentement de lord Aberdeen aux modifications du droit de visite ne prouve-t-il pas que le cabinet anglais est, à l'égard de la France, dans une disposition d'esprit bienveillante, qu'il cherche à faire oublier des griefs dont il a plus d'une fois

repoussé la responsabilité, qu'il est même disposé à les réparer honorablement?

En face de cette attitude sage, convenable, M. Guizot qui, mieux que personne, peut en apprécier la sincérité, peut-il répondre autrement que par une attitude, par une disposition d'esprit analogues? Evidemment, non! Ainsi, par la seule force des choses, la nouvelle relation qui s'est établie entre les deux Cabinets les conduit nécessairement d'égards en égards, de concession en concession, à renouer l'alliance anglo-française.

Est-ce un mal?

Non, sans-doute! mais à une condition. C'est que l'on ne se dissimulera aucun des dangers de cette voie nouvelle dans laquelle on entre; c'est qu'instruit par une expérience récente, on prendra toutes les précautions pour que le scandale d'une rupture ne se renouvelle plus. Les deux nations ne peuvent se rapprocher et s'unir, qu'à la condition de se MIEUX CONNAITRE.

Nous avons contre l'Angleterre des griefs encore palpitans. L'affaire de Syrie, malgré le traité du 15 juillet, n'est pas encore oubliée en France; l'affaire d'Espagne, la malheureuse et révoltante intervention de la marine anglaise à Barcelone, n'est pas encore éclaircie, justifiée.

Voilà ce qui légitime la résistance considérable que l'opinion publique opposera au sein du parlement contre la tendance que je signale. Résistance utile, qui sera une lumière et un appui pour le

Cabinet dans cette route périlleuse; car le talent d'un seul homme, quelque grand qu'il soit, ne suffirait pas pour en percer toutes les obscurités, pour en éviter tous les écueils.

Au surplus, si nul n'ose encore avouer cette tendance nouvelle de notre politique extérieure, tout le monde la pressent. Les deux assemblées ne se dissimulent pas les conséquences de la modification du droit de visite soumise à leur approbation. Leur sollicitude est éveillée, et l'on peut prévoir dès ce moment que de là désormais viendront tous les embarras, tous les échecs ou tous les triomphes futurs du Cabinet.

Par son vote, la Pairie, pour le moment au moins, s'est unie d'intention à ce retour vers l'alliance anglaise. Elle ne s'est pas engagée à tout jamais sans doute; elle n'a pas promis, quelque fussent les actes du pouvoir exécutif dans cette direction, de les approuver les yeux fermés. Non! elle a reconnu seulement que la tendance était bonne, que l'acte qu'on lui soumettait était suffisant dans l'état actuel des choses, et pour les actes subséquens elle a pris l'attitude que sa sagesse lui fera toujours prendre sur les points où la Chambre des députés s'attribue l'initiative du mouvement, l'attitude du calme; elle n'agit pas alors, elle juge.

Jusqu'à quel point la Chambre Elective doit-elle pousser la vivacité de ses méfiances et de son opposition contre cette tendance inévitable?

Pour en juger sainement il faut rappeler en peu de mots dans quel état la question va se présenter au Palais-Bourbon.

Au point où la discussion de la Chambre des pairs l'a laissée, voici l'enchaînement des faits et des motifs sur lesquels s'appuiera le Cabinet.

Le traité du 9 août 1842 entre l'Angleterre et les États-Unis avait offert à la France une occasion légitime de rentrer dans le droit commun, droit rigoureux peut-être, mais en tout cas incontestable. Quel motif s'est opposé à ce que l'on profitât de cette occasion? un motif puissant, impérieux. La France n'était pas seule engagée, elle avait concouru, de 1834 à 1838, à faire entrer dans les traités sept États secondaires; elle ne pouvait espérer d'obtenir à elle seule de ces Etats, après si peu de temps, une résolution contraire à celle qu'elle était parvenue à leur faire prendre, alors qu'à son influence était unie l'influence du cabinet anglais.

Les États secondaires ont leur honneur et leur dignité à conserver et ils eussent été en droit de répondre à la France, si elle eût fait une pareille tentative, que leur position n'était plus semblable à la sienne. La France, en se retirant du droit de visite, pouvait bien, jusqu'à un certain point, être conséquente et digne; mais les États secondaires, complétement désintéressés dans les conséquences du traité du 15 juillet, ne pouvaient obéir en aveugles aux justes susceptibilités de la France, sans abdiquer leur indépendance et leur dignité.

Si la France se fût retirée, elle n'aurait donc pas entrainé les Etats secondaires, elle les aurait abandonnés à l'exercice d'un droit tyrannique, du moment qu'il était exercé sans contrôle et sans contrepoids. Assurément, ce parti n'était ni honorable, ni prudent, ou du moins, c'était un parti extrême, justifiable seulement si les abus du droit de visite eussent été si nombreux, si intolérables que la France, pour s'en affranchir, dût passer sur toute autre considération.

Loin de là, sur douze plaintes, sept ont été retirées faute d'avoir réuni les témoignages indispensables pour qu'elles se présentassent avec quelque caractère de gravité; sur les cinq autres plaintes deux seulement ont été jugées sérieuses; le gouvernement anglais ne se refuse pas à réparer les dommages, il fait justice de ses propres officiers; ce sont enfin des contestations, des accidens qui suivent le cours ordinaire de la justice humaine, entre puissances décidées à se soumettre à toutes ses conséquences. Ainsi, bien que le traité américain nous offrît une occasion convenable de faire cesser le droit exceptionnel que nous avions consenti, notre position vis-à-vis des Etats secondaires ne nous permettait pas d'en profiter.

C'est dans ces circonstances et en tenant compte de ces considérations, que le cabinet français a cherché à satisfaire autrement l'expression unanime de l'opinion publique. Il a demandé deux choses : que le nombre des croiseurs fût égal et que

l'action de chacun d'eux fut circonscrite dans la station particulière à laquelle il était attaché.

Ces deux conditions nouvelles ont été consenties, et, dès ce moment, il est bien clair que la position relative de la France et de l'Angleterre est complètement changée.

Il est certain que si une pareille modification eût été introduite au moment où la discussion sur le traité de 1841 avait allumé les premières étincelles de cet incendie, elle eût satisfait toutes les exigences; on eût remarqué que, par elle, le droit de visite était soumis à un nouveau principe; que l'intérêt maritime français y dominait l'intérêt maritime anglais, puisque, à la place de la faculté de proportionner le nombre des croiseurs aux forces et aux intérêts de chaque nation, le principe d'égalité, indépendamment des forces et des intérêts, était adopté.

Mais alors les passions n'étaient pas irritées au point où elles le sont aujourd'hui; l'Angleterre n'avait pas donné de nouveaux griefs aux accusations dont elle est l'objet, par le traité Ashburton et la conduite de ses navires et de son consul à Barcelone.

Néanmoins, il faut voir en toutes choses les probabilités, les possibilités.

Dans le cas où, non contente du projet d'adresse, la majorité imposerait au cabinet une nouvelle négociation, de deux choses l'une: ou M. Guizot

se retirerait ou il accepterait cette exigence et négocierait.

S'il se retirait, la Chambre serait dans l'impossibilité de trouver un cabinet qui fît ce qu'il aurait refusé. Tous les hommes d'Etat sont engagés; aucun d'eux ne peut prendre la responsabilité d'une situation différente de celle que le Cabinet a posée. Le dénouement de la lutte ressemblerait donc beaucoup à celui de la guerre de 1738 qui, entreprise pour l'abolition du droit de visite, fut terminée par un traité où il n'en était pas question.

Supposons maintenant que M. Guizot cède à la Chambre, qu'il reste ministre et consente à négocier; il se présentera alors du côté de l'Angleterre une alternative tout aussi embarrassante. Ou le cabinet anglais refusera d'abolir les traités, ou il consentira.

S'il refuse, la France ne peut les rompre à elle seule sans trahir la cause des Etats secondaires et compromettre son honneur à l'étranger. S'il consent, il est évident que dans ce cas il court, dans son pays, le même danger que le ministère français eût couru en France si, en dépit des avertissemens de la presse et des Chambres, il eût voulu persister, l'année dernière, dans l'idée de ratification, ou maintenir, à l'ouverture du parlement, l'exécution des anciens traités dans les termes qui avaient soulevé tant de craintes et tant de récriminations.

A mon avis, Monsieur le Duc, c'est ici que se

trouve la seule chance de guerre raisonnable. Si le cabinet de sir Robert Peel était renversé, il serait nécessairement remplacé par l'opposition, par le parti Palmerston. La France pourrait-elle, sans danger de guerre, se retrouver en face de l'homme auquel se rattache l'insulte faite à sa dignité? Je ne le crois pas.

Je sais que la chûte du cabinet de sir Robert Peel, dans le cas où il abandonnerait purement et simplement le droit de visite, est une alternative que peu de personnes peuvent apprécier. Il faut avoir vu l'Angleterre, avoir étudié son histoire, les secrets de son gouvernement, il faut y avoir suivi jour par jour les mouvemens des partis, leurs attaques, leurs intrigues, leurs chances de succès, pour comprendre cette vérité qui, à mes yeux, a tout le caractère de l'évidence : le cabinet anglais ne peut pas consentir plus qu'il n'a consenti, sans soulever contre lui-même, au sein de son propre pays, des orages au milieu desquels il disparaîtrait inévitablement.

Quand on entre dans les faits, quand on cherche à se rendre compte des véritables chances d'un pareil jeu, on est forcément conduit au résultat que j'indique. La véritable question est celle-ci : La France a-t-elle intérêt à ce que le cabinet modéré, bienveillant de lord Aberdeen et de Robert Peel soit maintenu ? Si elle y a intérêt, il est hors de doute qu'elle doit, pour le moment, n'exiger aucune nouvelle négociation.

Mais, pour l'avenir, ne doit-elle rien prévoir, n'exprimer aucune crainte, aucun désir? Ceci me ramène à la vraie question que j'ai posée dès le début, car la modification du droit de visite n'est, comme M. le ministre des affaires l'a remarqué, qu'un accident de la situation. Son côté grave, c'est la tendance qu'elle manifeste dans les deux cabinets et l'effet que cette tendance doit inévitablement produire dès qu'elle sera éclaircie et comprise.

En retournant vers l'alliance anglaise, M. Guizot obéit à un sentiment humain, honorable, vrai.

En résistant à cette tendance, la Chambre élective obéira à un sentiment national, non moins honorable, non moins vrai.

La tendance du Ministre des affaires étrangères est justifiée par un fait incontestable, c'est que l'acte du 15 juillet 1840, dont la France s'est justement offensée, est parti non de la nation anglaise, mais du cabinet Palmerston.

La tendance de la Chambre élective est appuyée sur un fait non moins incontestable, c'est que si la nation anglaise n'a été pour rien dans l'acte du 15 juillet, elle en a accepté les conséquences, elle en a soutenu les auteurs. Ce n'est pas sous les difficultés de l'affaire de Syrie qu'a succombé le ministère Palmerston, mais sous le déficit, sous la révolte des fermiers et des propriétaires, causée par la loi des céréales; c'est-à-dire que sa chûte n'a pas été une réparation de l'injure faite à la

France, mais la satisfaction d'un intérêt purement anglais.

Cet assentiment national que la Grande-Bretagne a donné aux affaires de Syrie, elle le donne aujourd'hui aux affaires d'Espagne; et c'est toujours la même politique exclusive, intéressée, qui ne voudrait voir dans le monde qu'une seule influence, l'influence du négoce britannique. Cette politique nous choque justement, nous, dont l'influence est surtout morale; nous, dont les mœurs, les lois, la langue, la gloire et les plaisirs ne circulent pas moins aux extrémités du monde que les inventions et les produits de la Grande-Bretagne.

Vous le voyez, Monsieur le Duc, deux intérêts puissans sont en présence; c'est une lutte immense et féconde qui s'engage, une lutte où les deux instincts nationaux doivent trahir bien des penchans, dévoiler bien des mystères, une lutte où nous avons beaucoup à enseigner et beaucoup à apprendre, et que nul effort humain désormais ne saurait prévenir.

Au point de vue où, malgré moi, je me sens entraîné, je me demande, dans cette lutte inévitable, quelles sont les armes les plus puissantes que le Cabinet et l'opposition pourraient employer l'un contre l'autre, sous quel drapeau ils pourront donner plus de force à ces deux penchans également légitimes : le sentiment humain et le sentiment national. J'étudie ces deux penchans avec une égale sollicitude, car, quelle que soit la conclusion du dé-

bat, je suis assuré qu'il ne sera définitif qu'autant que l'un et l'autre seront satisfaits.

Il est clair, d'abord, que dans la voie ou il est entré, le Cabinet ne saurait s'arrêter. Ce que les esprits impartiaux et prévoyans doivent désirer c'est qu'il marche franchement vers le but qu'il ambitionne, mais sans précipitation, sans imprudence, avec une extrême réserve, avec une intelligence approfondie des tendances du siècle et de la vraie destinée des nations.

Nous sommes sortis de l'ère constitutionnelle. En France, comme en Angleterre, la constitution intérieure de l'État et ses progrès ne sont plus la principale passion du pays. Ce n'est donc pas sur l'analogie des rouages gouvernementaux que peut s'appuyer aujourd'hui l'idée d'une alliance, c'est sur des sentimens, sur des instincts plus profondément enracinés dans le cœur des deux peuples, sur ces biens positifs que chacun d'eux envisage aujourd'hui comme son trésor le plus précieux : la gloire, l'influence politique, la prospérité nationale !

Toutes les occasions extérieures où la marche naturelle des affaires humaines appelle l'intervention des États les plus industrieux, le Cabinet doit donc les saisir; il doit offrir à l'Angleterre le moyen de contracter envers nous de ces liens sérieux et durables qui soient un gage éclatant de bonne harmonie et de paix.

Pourquoi la France qui souffre surtout de ce

que, depuis vingt-cinq ans, elle ne prend hors de ses frontières l'initiative sur rien, pourquoi ne provoquerait-elle pas toutes les grandes créations matérielles que le monde attend et qui doivent concourir si puissamment à sa civilisation?

Pourquoi, par exemple, abandonnerait-elle à tous les hasards de l'industrie privée la double communication de l'Europe et de l'Asie par l'isthme de Suez et l'isthme de Panama? Si les finances de l'Angleterre et de la France étaient également engagées dans la construction, dans l'établissement de la double voie de communication que réclament ces deux points du globe, niera-t-on que ce ne serait, même dans le cas de mésintelligence future entre les deux peuples, des élémens de rapprochement, des intérêts communs, des motifs puissans de régler leurs différends avec convenance et justice?

Pour ne parler que des travaux nécessités par la communication de la Méditerranée à la mer Rouge, assurément si le gouvernement anglais et le gouvernement français coopéraient à cette entreprise par leurs finances et par leurs ingénieurs, les difficultés que soulève l'état de l'Orient seraient, en grande partie, aplanies, ou du moins quelque phase que dût traverser ce litige dangereux, la solidarité de la France et de l'Angleterre, les marques réciproques de confiance qu'elles se seraient données, en diminueraient beaucoup les difficultés. J'appuie particulièrement sur des actes de cette nature

parce qu'ils ne sont pas gênans, ils ne contiennent aucune chance de collision. L'exemple du chemin de fer de Rouen, où ingénieurs et ouvriers des deux nations sont réunis, dont les travaux ont été poursuivis au milieu de l'explosion des susceptibilités nationales, prouve que lorsqu'il s'agit d'entreprises sérieuses, utiles, Français et Anglais peuvent s'accorder.

Je sais, Monsieur le Duc, qu'il ne manquera pas d'esprits positifs, calculateurs sévères des finances de l'État, qui observeront que la France n'a pas de relations commerciales suffisamment développées pour justifier sa participation à de si coûteuses entreprises. Il en est même de plus inquiets encore qui prétendront que contribuer à l'édification du chemin de fer de Suez ou du canal de Panama, ce serait travailler pour l'Angleterre. A cette double objection il n'y a qu'une réponse sur laquelle il n'est même pas nécessaire d'insister. La France, grace à Dieu, n'a pas, hors de ses frontières, des intérêts commerciaux seulement à soutenir. C'est comme nation morale, humaine et civilisatrice, qu'elle doit surtout tenir son rang au milieu des peuples. L'estime que l'on fait en tous lieux de ses lois, de ses mœurs, de son gouvernement libéral, les services qu'elle a rendus, ceux que l'on attend d'elle encore, lui imposent le devoir de traiter d'égal à égal avec tous les intérêts, et de supporter les charges de cette égalité.

L'union de la France et de l'Angleterre, le par-

tage des frais nécessités par les grandes communications du globe auraient une haute signification; cela voudrait dire que le monde n'est pas seulement ouvert aux produits de l'industrie britannique, à ses entreprises commerciales, mais qu'il est ouvert aussi au génie de la fraternité des peuples, à toutes les espérances que les douleurs et les gloires de nos pères ont jetées dans le monde, et dont la génération présente n'a pas abdiqué l'héritage. L'égalité de la dépense manifesterait l'égalité des droits; et croyez-vous, Monsieur le Duc, que dans un siècle où tout semble se traduire en profits et pertes, en spéculations de Bourse, en calculs de boutique, croyez-vous que ce ne serait rien que d'avoir fait accepter à l'Angleterre, sur le pied de l'égalité, l'intervention morale et sociale de la France, dans toutes les régions du globe où domine seul aujourd'hui son négoce?

Certes, ce serait un grand résultat, dont la nation entière devrait s'enorgueillir; et dans cette direction, dans cette direction seule, le cabinet peut suivre avec gloire et avec profit la tendance qui l'entraîne vers un renouvellement de l'alliance anglaise.

Si les moyens par lesquels le Cabinet poursuivra ce but sont grands et féconds, les obstacles que le génie de la nationalité lui opposera, auront nécessairement aussi le caractère de la fécondité et de la grandeur! Ceux qui s'efforcent de perpétuer le mécontentement de l'opinion seront bien obli-

gés d'élever la rivalité contre l'Angleterre à quelque chose de noble et d'utile, à quelqu'intérêt général qui lui ôte le caractère de mesquine rancune! Ils imagineront un système, une politique anti-anglaise, dans laquelle la France aura l'espoir de recueillir quelque gloire et quelque profit!

Je l'avoue, Monsieur le Duc, quand je considère les contradictions qui éclatent souvent en France entre les principes et les intérêts d'un même parti, je ne puis me défendre d'une sorte de tristesse; car là surtout est le secret de la faiblesse et de la versatilité de nos opinions, de l'absence d'esprit public, de doctrine nationale.

Les adversaires de l'Angleterre les plus fougueux, sont les partisans aveugles du principe de liberté commerciale dont l'Angleterre parle beaucoup et que, jusqu'à la modification de son tarif, elle avait très peu pratiqué. Les partisans de l'alliance anglaise sont, en grande partie, préoccupés de la nécessité de protéger l'industrie nationale et d'étendre ses marchés intérieurs. Ce sont ces tiraillemens contradictoires de tous les partis, ces inconséquences de l'opinion qui jettent dans l'action du gouvernement tant d'obscurité, d'incertitude, qui gênent sa marche et multiplient les obstacles sous ses pas.

Où les ministres du roi chercheraient-ils la lumière, où seraient-ils sûrs de trouver un appui, quand il n'y a dans l'opinion ni fixité, ni intelligence nette des besoins généraux, quand il n'y a

pas même dans les masses, de ces instincts tout puissans qui tracent la voie et montrent le but aux regards exercés des hommes d'Etat?

Que l'on s'entende donc d'abord sur le véritable intérêt national, sur la destinée pacifique, industrielle de la France ! Que l'on arbore, s'il le faut, en industrie, l'étendard de la protection, de la conservation ; mais que l'on accepte les conséquences d'un tel programme ! que l'on déclare, en face de cette production illimitée de l'Angleterre, que la France se préoccupe d'un autre problème ; qu'elle fait moins consister sa gloire et son honneur dans l'abondance, que dans la distribution équitable des richesses ; que le nouveau marché qu'elle veut s'ouvrir, ce n'est ni l'Inde, ni la Chine, mais la population pauvre de ses villes et de ses campagnes, ses ouvriers et ses paysans ! Appuyée de cette tendance populaire, non seulement en France, mais en Europe, la rivalité contre l'Angleterre aurait l'avantage de mettre, en face de l'intérêt du négoce britannique, un intérêt commun à tout le continent. Il aurait l'avantage de s'enraciner dans les traditions du système auquel se rattache la gloire de Napoléon, système dont la forme et le caractère ont seulement disparu, mais dont le principe est suffisamment justifié par le progrès des manufactures européennes.

La voie que j'indique, Monsieur le Duc, et dans laquelle l'opinion nationale pourra seulement trouver l'énergie qui lui manque, cette voie n'est

pas nouvelle ; elle a été tracée depuis longtemps par le gouvernement de 1830 ; on lui doit l'abolition de la loterie, l'établissement des caisses d'épargne, les écoles primaires, l'institution des prud'hommes dans les villes importantes, une foule d'établissemens, de lois qu'il s'agit aujourd'hui d'étendre et de compléter.

Concluons !

La nouvelle convention relative à l'exécution du droit de visite trahit, dans notre situation extérieure, un changement grave. Notre politique n'est plus celle de l'isolement.

A l'alliance des deux peuples a succédé l'alliance de leurs hommes d'État. De chaque côté du détroit, les cabinets entre lesquels avait été brisée l'alliance anglo-française, ont succombé. Des ministères nouveaux ont été formés, qui ont entrepris, il faut bien le reconnaître, l'œuvre la plus hardie que l'on ait tentée depuis longtemps dans la diplomatie.

Leurs chefs qui s'étaient vus, qui s'étaient connus et appréciés avant que les deux souverains les appelassent au pouvoir, se sont sentis assez sûrs d'eux-mêmes, assez sûrs de leurs intentions réciproques pour lutter contre l'esprit hostile des deux nations.

Ils se sont dit : un grave conflit a éclaté, mais il ne saurait créer un ressentiment éternel ; le temps et des réparations honorables, avouables, doivent peu à peu rétablir la confiance et la bonne amitié. Nous, désintéressés dans la faute, servirons-nous des passions que nous ne partageons pas, ou favori-

serons-nous, par des efforts communs, ce retour à la concorde que le temps seul doit amener?

En face de cette alternative, la modification du droit de visite communiquée par M. Guizot prouve, je le répète, que les deux cabinets n'ont pas hésité, et qu'entre eux existe dès ce moment l'alliance qui a disparu d'entre les peuples.

Nous ne voyons qu'une des faces de cette situation nouvelle, qu'une de ses conséquences, c'est l'impopularité du cabinet français en France. Cette situation a une autre face non moins réelle, une autre conséquence tout aussi inévitable, c'est l'impopularité du cabinet anglais en Angleterre.

Il est difficile de prévoir quel accueil le parlement britannique fera à la concession par laquelle lord Aberdeen a cru prévenir la dénonciation des traités de 1831 et 1833. Puisqu'il en a pris la responsabilité, sans doute il espère triompher des attaques dont il sera l'objet; mais ces attaques n'en seront pas moins violentes. L'opposition dont lord Palmerston est le chef fera sentir toute la gravité des nouvelles conditions qui règlent sur le pied d'égalité ce partage de la surveillance maritime dont les intérêts plus multipliés de l'Angleterre, le nombre plus considérable de ses navires et de ses colonies lui faisaient réclamer avec quelque raison la plus forte part; on lui reprochera d'avoir abandonné le principe maritime anglais, d'avoir effacé, dans la pratique, toute trace de supériorité et d'avoir admis, à l'état d'égalité, une puissance qui,

quelle que soit sa grandeur, n'est pas sur mer une égale.

Il est à croire que le cabinet anglais triomphera de ces accusations; mais la lutte sera vive, d'autant plus vive que le peu de succès des mesures financières votées par le dernier parlement viendra en aide à des instincts nationaux aussi énergiques, aussi impérieux que ceux auxquels M. Guizot entreprend de résister en France.

Cette amitié, cette union des hommes d'État, en face des divisions de leurs pays, cette confiance mutuelle, cette hardiesse, cette immense responsabilité qu'ils ont assumée sur leurs têtes, tout cela est grand et noble; et leur entreprise occupera, dans l'histoire, une place égale au souvenir que leur talent aura laissé dans la mémoire des contemporains.

Quant à moi, je ne puis me défendre d'admirer cette œuvre hardie et courageuse; mais je ne m'en dissimule pas les difficultés.

Quel effet immédiat produira dans les deux parlemens, chez les deux peuples, cette certitude approfondie : que l'union de leurs hommes d'État les ramène fatalement vers l'alliance anglo-française?

C'est ce qu'il est difficile de prévoir. Mais dès ce moment on peut affirmer que la situation des deux pays n'est plus la même, qu'ils sont sortis, l'un à l'égard de l'autre, de la politique d'isolement; que dans le sein des deux parlemens, toutes les que-

relles, toutes les discussions, toutes les intrigues, toutes les luttes vont avoir lieu sur un terrain nouveau, plus brûlant, plus fécond ; car de toute manière il en doit sortir un grand résultat !

Quoi qu'en dise M. le Ministre des affaires étrangères, il importe, pour le but qu'il poursuit, que les deux peuples se trouvent face à face, qu'ils expriment leurs griefs en plein parlement ; que chacun stipule les intérêts de sa gloire, de sa richesse et de sa liberté ; qu'ils se disent ce qu'ils pensent l'un de l'autre, qu'ils se jugent de *très près et à fond !*

Si l'effet le plus prochain doit être la lutte, j'ai indiqué à quelle condition elle serait grande, légitime, puissante ! Élevons dans l'industrie l'étendard de la protection ; mettons-nous à la tête du parti conservateur de la production continentale et donnons surtout à ce drapeau une sanction morale qui nous rallie non seulement les intérêts des peuples, mais leur sympathie, non seulement les fabricans et les propriétaires européens, mais leurs classes ouvrières et leurs innombrables paysans. Ayons le courage de proclamer qu'en face du problème de la création illimitée des richesses, auquel la Grande-Bretagne voudrait réduire la destinée humaine, il y a un autre problème tout aussi important et plus moral : La juste distribution des richesses parmi toutes les classes dont les travaux concourent à les produire.

Si l'effet le plus prochain doit être l'alliance,

donnons-lui des bases nouvelles, solides, durables! Qu'elle ne repose plus sur la similitude des constitutions, mais sur des intérêts communs considérables. Que l'Angleterre prouve qu'elle ne s'unit pas seulement au Gouvernement sorti de la révolution de juillet, mais à la nation qui a fondé ce Gouvernement; qu'elle en accepte le génie et les influences! Elle dont l'activité industrielle domine les mers et les continens, qu'elle traite en égale la nation dont l'esprit civilisateur domine les populations et les ames!

Que des signes éclatans, palpables, annoncent au monde la reconnaissance de cette égalité! que les finances, les ingénieurs et les ouvriers des deux pays construisent le chemin de fer de Suez, creusent le canal de Panama, et qu'aux extrémités de ces deux routes du monde flotte, sur les consulats réunis, le pavillon de la France et de l'Angleterre!

Voilà désormais la situation, la vraie situation, de nos relations extérieures. Elle aura sans doute bien des phases diverses à traverser avant de produire un résultat définitif. Marchons-nous aujourd'hui vers la lutte ou vers l'alliance? C'est ce que la discussion de la Chambre des députés et les débats du parlement anglais vont décider. Mais quels que soient la route et le but, le repos, l'isolement ont cessé! le branle est donné! Nous marchons!

SIXIÈME LETTRE.

A MONSIEUR

LE MARÉCHAL SÉBASTIANI.

Monsieur le Maréchal,

La question ministérielle est enfin vidée, et l'on peut examiner, avec sang-froid et sincérité, le fond du débat auquel elle a donné lieu. Le droit de visite, ainsi que M. Guizot et tant d'autres orateurs l'ont déclaré, n'était qu'un incident, une sorte de brèche par où se faisaient jour les difficultés intérieures et extérieures de la politique.

Au dedans, la vraie difficulté était la situation du Cabinet. En face d'une législature nouvelle qui n'avait pas encore fait connaître sa tendance et ses sympathies, la première question à débattre de-

vait évidemment avoir pour but d'affermir ou de renverser le ministère.

La difficulté, au dehors, c'était l'isolement; c'était l'absence d'influence et d'autorité de la France, qui souffre dans son honneur et dans sa dignité, situation fausse et embarrassée que le traité de 1840 a tout à coup révélée, mais qui existait déjà depuis plusieurs années.

Sous ce double rapport, le vote du projet d'adresse de la commission, sans amendement sérieux, doit produire un grand bien. D'une part, il prouve que la majorité est décidée à maintenir le pouvoir dans les mains qui le possèdent depuis deux ans. De l'autre, ce vote témoigne publiquement que le pays tout entier ressent les effets de cette situation fausse au dehors, et ce témoignage national, que la bonne politique obligeait M. le ministre des affaires étrangères à calmer et à contenir au sein des chambres, va devenir dans ses mains, en face du Cabinet Britannique, un argument d'autant plus sincère et d'autant plus puissant.

Je veux envisager, sous ce double aspect, la décision de la Chambre; et c'est à vous, Monsieur le Maréchal, que je soumets avec le plus de confiance les considérations qu'elle m'inspire. Vous avez annoncé avec noblesse que vous vous retiriez de la vie politique, vous dont la carrière a été si utilement remplie. Où pourrais-je trouver plus de bienveillance, plus d'indépendance d'esprit, que dans l'homme qui, détaché désormais des néces-

sités et des préoccupations de la diplomatie active, possède cependant ce tact et cette expérience qu'un long maniement des affaires peut seul donner?

Je crois heureux et d'un bon augure, pour la politique future de la France, que le Cabinet n'ait pas été renversé. Les plus graves embarras du gouvernement tiennent, à mon avis, à l'état d'anxiété perpétuelle où l'instabilité des Cabinets plonge l'administration. Comment l'administration ne serait-elle pas faible, humiliée, sans crédit, livrée à toutes les incertitudes et à tous les soupçons? Elle est composée de fonctionnaires qui, pour la plupart, sont permanens; ces fonctionnaires ont pour chef un magistrat suprême, le roi, qui est permanent. Et cependant, inférieurs et supérieurs, ne peuvent communiquer entre eux que par l'intermédiaire d'agens essentiellement mobiles et passagers, que les moindres brises parlementaires placent et déplacent, et qui, tant que dure leur bonne fortune, sont plus occupés de garder leur propre équilibre que de maintenir l'ordre et la justice dans les diverses branches de chaque département.

Les moralistes sévères, mandataires du corps électoral, qui chaque jour fulminent contre la corruption ministérielle, parlent au nom du public, comme si le public seul était intéressé au règne de la justice et de la vertu. Mais l'administration est-elle donc indifférente à toutes les injustices qui se passent dans son sein, à tous les abus qu'elle renferme et dont elle est la première victime?

Il n'est pas un employé, à quelque degré de la hiérarchie qu'il soit placé, quelle que soit son opinion politique, qui, à tout instant, dans ses rapports avec le public et avec l'autorité supérieure, ne soit saisi de tristesse et de découragement.

L'administration, dans tous les services et à tous ses degrés, est devenue, pour le public, un objet de méfiance et d'attaques continuelles, et, il faut avoir le courage de le dire, ses chefs naturels, occupés incessamment à refaire ou défaire des majorités, n'ont le temps ni le pouvoir de la protéger.

Quand une place vient à vaquer, grande ou petite, que se passe-t-il? Sur les quatre cent cinquante députés qui sont au courant de tout, parce qu'ils ont le droit de pénétrer chaque jour et à toute heure dans les bureaux du ministère, il y en a vingt ou trente qui commencent le siége. La tactique est simple. On dit au ministre: vous nommerez tel ou tel parent de tel de mes électeurs, ou je vous retire mon appui. Que peut faire le ministre? Louvoyer, opposer les prétentions et les exigences, donner de l'espoir à tous, et attendre, pour prendre un parti, que de nouvelles vacances viennent offrir l'expectative d'un dédommagement aux solliciteurs éconduits. Heureuses les administrations comme celles de la marine, de l'enregistrement et des domaines, de l'armée, où des règles ont d'avance fixé le mode d'admission et d'avancement. Et encore, quelle latitude offerte à la faveur! et dans l'exécution, trop souvent, quel mépris de la justice! La faveur, voilà la plaie

morale, la maladie chronique du gouvernement.

Mais, dira-t-on, la faveur a existé à toutes les époques; elle existait sous la Restauration, sous l'Empire, sous le Directoire, sous Robespierre l'incorruptible! Cela est vrai. Mais je répondrai, au nom de la dignité humaine, au nom de l'honneur national, au nom des intérêts bien entendus du public et de l'administration tout entière, que ce n'est pas une raison, parce qu'elle a existé, pour qu'elle existe toujours, au moins avec la même intensité.

L'expérience des faits contemporains et des siècles passés le prouve. La vénalité n'est pas la même en Russie, en Angleterre et en France; elle n'a pas été la même sous Louis XV, sous Napoléon et de nos jours.

En Russie, où les règles d'admission aux places sont sévères, il y a beaucoup moins de faveur que de corruption; chez nous la corruption est exceptionnelle, et la faveur est pour ainsi dire de droit commun. En Russie, le fonctionnaire échange ses services contre de l'or; c'est un certain droit d'épices qu'il prélève pour suppléer à l'insuffisance ridicule des traitemens. En France, ce sont les électeurs et les députés qui échangent leurs voix contre des places, des routes, des ponts. La corruption, la vénalité, la faveur sont des faits que l'on pourrait observer, dont on pourrait écrire l'histoire, et cette histoire, comme toutes celles qui sont

consciencieusement étudiées, offrirait de profitables enseignemens.

En 1789, la faveur était introduite dans l'administration par la noblesse et le clergé. Le peuple, résolu d'abolir les priviléges, envoya au centre du gouvernement des représentans chargés de rédiger les lois dans l'intérêt général et de veiller à ce que la distribution des emplois eût lieu, non plus d'après les priviléges de la naissance, mais d'après les droits du mérite et de l'ancienneté.

Mais voici ce qui arriva. Dans la tourmente causée par la résistance de la vieille autorité aux vœux populaires, les privilégiés avaient disparu sous la hache du bourreau ou dans l'exil. Les mandataires de la bourgeoisie, ne trouvant plus de privilégiés, au lieu d'abolir les priviléges s'en emparèrent, et les électeurs, au lieu de s'indigner et de gourmander leurs députés pour avoir usurpé les priviléges des gros emplois, trouvèrent plus simple et plus avantageux de s'attribuer les petits.

C'est ainsi que la faveur s'est perpétuée jusqu'à nos jours et l'on peut dire avec raison que la seule différence qui existe entre l'ancien et le nouveau régime, c'est qu'avant 89 la faveur venait de haut en bas et qu'aujourd'hui elle vient de bas en haut. Il ne faut pas se faire illusion; le plus grand distributeur des graces aujourd'hui, c'est le corps électoral, qui n'entretient ses mandataires que d'intérêts de localité et de parenté, et qui circonscrit leurs espérances de réélection dans une infinité de cer-

cles si différens les uns des autres, si changeans, si personnels, qu'il n'y a pas de ministre qui puisse aborder une grande entreprise d'intérêt public avec la certitude du succès, témoin M. Molé avec les chemins de fer, M. Guizot avec l'union douanière, M. Cunin-Gridaine avec la loi des sucres.

Encore une fois, je crois qu'il serait injuste de rendre responsable de ce vice tel homme d'État plutôt que tel autre. Nous sommes tous coupables, ou plutôt nous continuons la faute de nos pères; et les ministres sont les premiers à en supporter la honte et le fardeau.

Le vice est donc dans la suprématie tyrannique des électeurs provinciaux et dans l'instabilité des Cabinets, qui ne permet pas aux hommes d'État, uniquement préoccupés du soin de leur propre existence, de diriger leurs efforts vers ce véritable ennemi de l'ordre et de la bonne administration des affaires publiques, avec lequel ils sont obligés de composer.

Permettez-moi, Monsieur le Maréchal, de m'arrêter sur ce sujet bien grave, qui fait à lui seul, en France, tout le secret de la faiblesse du pouvoir.

L'homme d'Etat qui a mis en vogue cette maxime : *Le Roi règne et ne gouverne pas*, n'a produit qu'un adage incomplet. Pour exprimer l'ordre de choses fondé depuis la révolution de juillet, il aurait dû ajouter : *les Ministres gouvernent et n'administrent pas*.

Comment auraient-ils pu administrer? Ils avaient

à peine le temps d'étudier la matière et les rouages d'une administration, qu'ils la quittaient ou passaientà une autre. Du reste ces passages si multipliés du même homme à tant de ministères différens, et de tant de ministres au même département, étaient un des effets inévitablesde l'admission de la bourgeoisie au partage du pouvoir souverain.

En Russie, le comte Cancrine administre les finances depuis vingt ans; le comte Nesselrode, les affaires extérieures depuis seize ou dix-huit. Le prince Metternich, le doyen des ministres Européens, dirige la chancellerie autrichienne depuis l'année 1810.

En Angleterre, et surtout en France, il en est autrement. On dira peut-être que la vie politique offre, dans ces deux pays, un champ plus vaste, plus animé, au concours des intelligences et surtout de plus vives émotions. C'est un point que nul ne conteste.

Mais si le mode d'élévation par la lutte, si cette idée, que l'homme qui prend possession du pouvoir, ne fût-ce que pour un jour, se l'était vu disputer par tous, inspire quelqu'estime à ces ministres éternels qui doivent leur perpétuité plus à la faveur du prince qu'à l'assentiment national; s'ils admirent quelquefois, dans le triomphateur des luttes parlementaires, un genre de supériorité qui leur est interdit, il faut dire d'abord qu'ils ne l'envient pas, et qu'à ce mérite plus digne de satisfaire la vanité

qu'une ambition réelle, ils opposent une supériorité incontestable dans la science et la pratique du gouvernement. L'art du gouvernement a besoin, comme tous les autres, de longues études, d'un apprentissage actif; pour y exceller, il faut être initié à tous ses mystères, à toutes ses traditions. Il faut monter lentement les degrés de la hiérarchie, et longtemps obéir pour apprendre à bien commander.

En Angleterre, la constitution aristocratique supplée à l'instabilité des Cabinets. La classe privilégiée qui domine le pays et qui ouvre, avec sagesse, ses rangs à toutes les gloires, à tous les grands talens publics, s'applique exclusivement à l'étude des affaires de l'État. Elle possède toutes les hautes fonctions de la judicature, de l'administration, du clergé, de la marine, de la diplomatie; elle renferme donc incessamment dans son sein une pépinière toute formée de praticiens qui suffisent à la composition des cabinets, quelle que soit l'opinion que la majorité du parlement favorise.

En France, la classe bourgeoise, appelée tout récemment à prendre dans l'État la place que l'aristocratie occupe en Angleterre, ne possède ni sa richesse, ni ses loisirs, ni son esprit de corps, ni ses traditions. Une éducation spéciale ne la dirige pas, dès l'enfance, vers l'étude des affaires publiques; et personne n'ayant, plus qu'un autre, les connaissances spéciales nécessaires à la bonne administration de l'État, il en résulte que tous s'y croient égale-

ment propres. De là, cette instabilité de toutes les hautes positions et ces remaniemens perpétuels de Cabinets, dont la fréquence n'a d'exemple dans aucun autre pays, et qui a fait dire qu'en France, depuis 1830, les ministres ne sont occupés qu'à arriver et à s'en aller.

Nous avons eu, en douze ans, seize Cabinets, ce ce qui donne, pour chacun d'eux, une durée moyenne de neuf mois. Ces seize Cabinets ont produit huit présidens du conseil et cinquante-quatre ministres.

Sur ces cinquante-quatre ministres, il est rare que ceux qui l'ont été deux, trois, quatre et même cinq fois, aient reparu dans le même département.

Le maréchal Soult a successivement dirigé la Guerre et les Affaires étrangères ; mais il est bientôt revenu à la Guerre, son élément naturel.

M. le duc de Broglie a dirigé tour à tour l'Instruction publique et les Affaires étrangères.

M. de Montalivet, l'Instruction publique et l'Intérieur. M. de Sébastiani a administré successivement la Marine, les Affaires étrangères et la Guerre.

M. Guizot a occupé l'Intérieur, les Travaux publics, l'Instruction publique et les Affaires étrangères.

M. d'Argout, la Marine, le Commerce, les Travaux publics, l'Intérieur, les Cultes et les Finances.

M. Thiers enfin a tour à tour dirigé les Finan-

ces comme sous-secrétaire d'État, et comme ministre, l'Intérieur, les Travaux publics, le Commerce et les Affaires étrangères.

Et tout cela dans l'espace de douze années!

M. le comte Molé, je crois, est le seul qui, ayant été plusieurs fois ministre, ait toujours reparu au même département.

Mais ces pérégrinations continuelles d'un ministère à l'autre n'ont pas été le seul trait saillant de l'époque. On aurait dû penser que chaque ministre, durant le court espace de temps qu'il était attaché à une administration, allait concentrer sur elle au moins toute son attention, toute sa surveillance; il n'en était rien. On eût dit au contraire qu'ils se donnaient tous le mot pour faire sans cesse des empiètemens sur le domaine du voisin. Ainsi, le ministre de l'Intérieur traitait une question de finances; le ministre des Finances prenait la parole sur la Guerre; le garde-des-sceaux défendait la Marine; le ministre de l'Instruction publique parlait sur les relations extérieures et sur les Polonais; et le ministre des Affaires étrangères parlait volontiers sur tout.

L'extrême préoccupation que l'attitude de l'Europe, l'achèvement de la constitution et la lutte contre les partis entretenaient dans les esprits, explique toutefois comment on a pu pousser l'indifférence pour les affaires, jusqu'à les laisser traiter à volonté par des ministres étrangers à leur spécialité. Dans une pareille situation, il n'est pas de question

spéciale qui ne touche à la politique dominante. Ce que l'on nomme alors la politique, c'est-à-dire le partage du pouvoir souverain, les rapports constitutionnels des gouvernans et des gouvernés, envahit tout, se mêle à tout, et ce côté général offre malheureusement trop de matière à l'éloquence de l'opposition, pour qu'un seul homme souvent puisse répondre à toutes ses attaques. C'est un vice grave. Les affaires traitées par les hommes qui n'en ont pas l'expérience pratique, le sont toujours trop longuement, d'une manière générale et nécessairement superficielle.

Telles ont été jusqu'à ce jour, Monsieur le Maréchal, les difficultés du pouvoir en France; il était inexpérimenté dans l'administration des affaires publiques parce qu'à tout instant il était détourné de leur étude par des attaques personnelles. Il était faible contre les abus et les envahissemens de la faveur, parce qu'à tout instant on lui prouvait que leur disparition serait pour lui une cause d'impuissance et de mort, et qu'on l'obligeait à chercher la force et la vie dans leur perpétuité.

Rassurés désormais sur leur propre existence, les ministres pourront juger de sang-froid, non seulement la situation générale des affaires en France, mais la situation particulière de l'administration, ses rapports avec le public comme avec l'autorité supérieure.

Non, je ne croirai jamais qu'après avoir triomphé de la lutte, certains de vivre, les membres du

Cabinet, hommes de talent et d'honneur après tout, puissent consentir, de gaîté de cœur, à porter ces chaînes humiliantes et gênantes qu'électeurs et députés leur ont imposées. S'ils font face courageusement à ce vice, à cet abus qui est la source de tous les autres, n'y a-t-il pas lieu d'espérer que peu à peu le désordre, qui a tant de soutiens intéressés et pas un défenseur, disparaîtra sous la double influence des réglemens administratifs et de l'honnêteté du caractère national ?

Il faut le reconnaître ; jamais session ne s'est ouverte sous de plus heureux auspices, jamais Cabinet n'avait convié les Chambres dès le début à des travaux plus importans et plus sagement distribués : à la Chambre des députés, les comptes de finances, la loi des sucres, la police du roulage qui intéressent directement les contribuables, les commerçans, les agriculteurs ; à la Chambre des pairs, la loi des gardes forestiers, la loi des brevets d'invention, la loi du recrutement, la loi d'organisation du Conseil d'Etat, et bientôt, assure-t-on, celle des écoles secondaires, lois d'un intérêt universel sans doute, mais qui touchent plus particulièrement à l'ordre intérieur de l'administration, à l'exercice de l'autorité dont elle est investie, et qui appellent plus spécialement les lumières d'une assemblée, dont les membres se recrutent parmi les hauts fonctionnaires de l'Etat et dont les délibérations, ainsi que l'observait dernièrement M. le comte Beugnot, ne sont enchaînées à aucun intérêt

de localité, mais libres, sur toutes les questions, de faire prévaloir l'intérêt général.

Il y a dans cette distribution une intelligence éclairée de la compétence réciproque des pouvoirs publics et de la nature des objets sur lesquels il importe aujourd'hui d'appeler leur attention. C'est un signe, je le répète, qui doit rassurer pour l'avenir et faire accueillir avec confiance, avec espoir, la consolidation du Cabinet.

Si l'on recherche maintenant, Monsieur le Maréchal, quels résultats probables doit produire dans nos relations extérieures le vote de la chambre, on n'éprouve pas moins de confiance, pas moins d'espoir. Après le langage tenu par les ministres, l'adoption du paragraphe de l'adresse doit avoir en effet une haute portée; elle exprime au cabinet Anglais une vérité pénible, mais elle lui transmet cette vérité par des mains qu'il honore justement et qui lui sont chères; elle impose à M. le Ministre des affaires étrangères le devoir de donner à la dignité du pays, à son honneur, une satisfaction légitime; mais en accueillant à la fois les explications relatives à l'impossibilité d'introduire une négociation immédiate pour le retrait du droit de visite et les explications non moins significatives sur l'état de l'Europe et les vrais intérêts de la France, elle laisse au Cabinet une liberté d'esprit et d'action dont il peut tirer profit sur des points plus importans.

Peut-être la situation délicate dans laquelle se

trouvait le chef de notre diplomatie ne lui a-t-elle pas permis d'entrevoir toutes les ressources que lui offre, dans ses relations au dehors, l'expression du sentiment national.

Emporté par l'exagération des attaques dont il était l'objet dans l'excès opposé, peut-être a-t-il un peu trop rudement combattu les erreurs de l'opposition. Ces erreurs tiennent à beaucoup de causes; la cause qu'il indique et qu'il s'efforce de faire disparaître est incontestable. L'esprit guerrier a été réveillé dans ces derniers temps, et si l'on en croyait certains organes de la presse, il exercerait sur le pays en ce moment une grande influence. Mais les souvenirs de l'empire et de la république ont deux faces; ils touchent le cœur par les hauts faits militaires sans doute; mais ils ne touchent pas moins par le sentiment de la dignité, de la force, de l'activité que la France déployait alors, indépendamment des moyens par lesquels sa glorieuse destinée s'accomplissait. Je ne crains pas de dire qu'aujourd'hui le second sentiment que j'exprime est considérablement plus fort que le premier. Ce n'est pas précisément l'amour des batailles, la passion de la guerre et des conquêtes qui préoccupent l'opinion ; et loin de là, j'affirme au contraire que toutes ces choses sont dans l'esprit public plutôt des souvenirs que des espérances.

Le sentiment profond, énergique, universel en France, c'est celui de sa destinée future, de sa gloire, de sa légitime autorité dans le monde,

sentiment obscur et inquiet, sur lequel les anciennes idées guerrières ne viennent se greffer que parce que, dans le langage de ses journaux, de ses orateurs, de ses diplomates et de ses hommes d'État, rien ne lui révèle une autre destinée, rien ne lui apprend par quel moyen nouveau et dans quelle carrière nouvelle, elle pourra retrouver, au dehors, l'énergie et l'activité qu'elle a perdues.

M. le Ministre des affaires étrangères a posé la véritable question lorsqu'il a dit que nous avions besoin de la paix, non seulement pour notre prospérité, pour notre richesse, pour notre bien-être, mais pour la moralité publique, pour apprendre à préférer l'ordre, le travail, l'intelligence régulière aux *jeux de la force et du hasard*.

Je dis que c'est là la véritable question, et cependant les termes employés par M. le ministre des affaires étrangères soulèvent de graves scrupules. Qu'est-ce donc que ce règne de la *force et du hasard?* N'y avait-il ni intelligence, ni providence, ni humanité, ni fraternité des peuples, dans les vingt-cinq années qui suivirent la glorieuse usurpation de l'assemblée nationale? Et n'est-ce rien que l'influence au dehors? N'est-ce rien que ce noble témoignage que doit se rendre à elle-même toute grande nation qui a pris en main la cause du progrès de la sociabilité humaine, d'y travailler sans cesse, d'y travailler pacifiquement sans doute, mais activement et grandement?

Non ! il ne s'agit pas seulement de la satisfaction de l'orgueil national, il y va de l'accomplissement du plus sacré des devoirs; et si ce devoir n'était pas reconnu, proclamé par les hommes d'État de la France, leur langage le plus sensé trouverait d'énergiques contradicteurs; leurs efforts les plus sages, les plus légitimes, n'obtiendraient qu'un succès passager qui, tôt ou tard, viendrait se briser contre le malaise et l'indifférence de l'opinion.

La question posée par M. le Ministre des affaires étrangères n'est donc la vraie question que parce qu'elle ouvre courageusement une série de difficultés qu'il faut aujourd'hui résoudre.

Après avoir préféré la paix à la guerre, la vie calme, intelligente, ordonnée, aux hasards des bouleversemens du monde et de la destruction, il faut se demander en quoi consiste cette destinée pacifique de la France, dans quel sens elle doit diriger au dehors sa force, son génie, son amour ardent de l'humanité, dans quel plateau de la balance du monde elle doit jeter, non son épée, mais sa parole et ses résolutions.

Voilà le débat qu'il importe aujourd'hui d'éclaircir. Il faut apprendre à la France à bien vivre chez elle ; mais il faut lui apprendre en même temps à bien vivre hors de chez elle. Il faut en un mot une politique, un système au dehors, car pour une nation comme la France, vivre au dehors sans politique, sans système, c'est végéter.

Je me rends parfaitement compte de cette uni-

versalité incontestable de mécontentement et de malaise que soulèvent aujourd'hui nos rapports avec les peuples étrangers. Tous ont une politique grande, civilisatrice et matériellement saisissable, et c'est une des choses qui honorent le plus le caractère français que de le reconnaître et de l'accepter. Mais il n'est pas dans la nature même de la race humaine qu'un peuple puisse borner son labeur en ce monde à comprendre et accepter les entreprises des autres peuples.

Pour ne parler que de l'Angleterre avec laquelle on veut légitimement, je le reconnais, nous faire contracter des liens plus intimes, permettez-moi d'observer, Monsieur le Maréchal, qu'autant ce désir est légitime, autant les moyens par lesquels on veut le réaliser sont insuffisans.

L'alliance anglaise, en 1830, a reposé sur un fait qui était pour les deux pays le fait dominant. Au moment où la France constituait définitivement ses institutions politiques, l'Angleterre, poussée par l'élan parisien dans la voie de la réforme, changeait les bases de son système électoral. L'avènement d'une branche cadette, et toutes les similitudes qu'il offrait avec les événemens de 1688, contribuaient à rapprocher les deux nations, à confondre leurs rivalités dans un intérêt commun, supérieur à tous les intérêts. Cette alliance a été féconde ; elle a contribué à résoudre toutes les questions intérieures et extérieures qu'avait soulevées, dans les deux pays et en Europe, la révolution de juillet.

On ne saurait trop le répéter, parmi tous les conflits que les intérêts opposés des peuples ou des cabinets avaient soulevés dans le monde entier, les plus importans étaient ceux que l'établissement de la monarchie nouvelle, accueillie avec enthousiasme par l'Angleterre, faisait surgir en Allemagne, en Pologne, en Belgique, en Italie et en Espagne. Alors, la politique extérieure voyait s'accomplir un événement immense dont on n'a pas encore senti toute la portée. La France, grace à l'esprit de la génération active, grace à la sagesse et à l'habileté de son roi, donnait un spectacle qui lui ralliait l'estime et les sympathies du monde entier. Elle fermait l'abîme des révolutions et brisait le joug de toutes les tyrannies, en fondant un ordre politique nouveau, fruit d'une expérience chèrement acquise, qui évitait tous les écueils du passé, qui en recueillait tous les bienfaits, dénouement solide et fécond à des luttes dont on avait diminué les périls, mais dont on n'avait pas anéanti le principe.

La gloire de l'Angleterre est d'avoir compris la première qu'elle devait s'unir activement à cette nouvelle politique et la faire triompher. Il serait inexact, je crois, de prétendre qu'elle fut la première, la seule à reconnaître la justice, la légitimité de l'ordre nouveau qui s'établissait en France; d'autres nations, d'autres gouvernemens comprirent et acceptèrent, en théorie, le nouveau principe de la monarchie de juillet. Mais il existait des sou-

veniers plus irritables entre ces peuples et la France; vingt-cinq années les avaient réunis, confondus sur les mêmes champs de bataille et souvent sous les mêmes drapeaux. Le contre-coup de la révolution de juillet avait donc été plus profond, plus radical au sein de ces peuples que dans la Grande-Bretagne, qui s'était toujours défendue contre l'invasion des idées et des armées françaises.

Partout, sur le continent, la révolution des trois jours avait été imitée; en Angleterre on s'en était réjoui, mais on n'avait imité que sur un seul point l'organisation nouvelle qui l'avait suivie. Voilà pourquoi les Cabinets du continent, tout en approuvant le nouveau principe d'alliance de l'ordre et de la liberté, qui avait servi de base à la monarchie de juillet, se tenaient sur la réserve. Avertis par l'expérience de l'influence fatale que pouvait exercer la révolution et naturellement soupçonneux et incrédules, ils attendaient peu de succès des moyens par lesquels le gouvernement nouveau qu'elle avait enfanté espérait la régler et la contenir.

L'Angleterre, qui n'avait aucune raison de concevoir ces soupçons et ces inquiétudes, se rallia au gouvernement, non seulement d'intention, mais de fait. Ses navires, ses finances, sa diplomatie se confondirent et s'unirent avec les ressources de la France, et son Parlement manifesta les mêmes résolutions et les mêmes vœux que nos assemblées.

C'est ainsi que nous avons résolu la question de

Belgique par des négociations communes, que nous avons assisté la Pologne, l'Allemagne et l'Italie par des vœux et des secours communs.

Encore une fois, cette alliance a porté ses fruits. La grande lutte commencée en 89, entre les principes et les droits également légitimes de l'autorité et de la liberté, de la naissance et du mérite, est terminée; ou du moins elle ne forme plus aujourd'hui la principale préoccupation des peuples et des gouvernemens. Toutes les graves questions qu'avait soulevées l'introduction en Europe d'une nouvelle monarchie, fondée sur l'alliance et la conciliation de ces principes, sont résolues, à l'exception d'une seule peut-être, qui ne peut pas avoir la prétention, quelque importante qu'elle soit, de tenir en suspens la politique et la civilisation du globe entier.

L'Angleterre, la France, la Hollande et la Belgique, l'Allemagne centrale, la Prusse, l'Autriche et l'Italie sont occupées aujourd'hui de travaux et d'entreprises qui ont rapport à l'industrie, à l'agriculture, à la prospérité matérielle et morale des populations; et si, de côté et d'autre, des progrès s'opèrent dans les constitutions, c'est tranquillement, sans secousse, par l'action régulière de l'opinion publique et des gouvernemens. L'Espagne est le seul pays où l'esprit des populations soit révolutionnaire, où le pouvoir soit faible et bouleversé.

Dans cette situation toute nouvelle du monde

ve[illegible] ut-il croire que la France et l'Angleterre [illegible] ent s'unir de nouveau, par les mêmes [illegible] au nom du même principe qui les a rap[illegible] en 1830 ?

[illegible] Monsieur le Maréchal. Souffrez qu'un [illegible] ne dont le cœur est français, dont l'esprit est [illegible] de tout préjugé, de toute fausse préoccupation, vous exprime toute sa pensée à cet égard.

Entre la France et l'Angleterre il existe sans doute un principe commun. Le gouvernement français et le gouvernement anglais sont toujours, sous le rapport parlementaire et représentatif, ceux entre lesquels existe la plus complète similitude ; mais cette similitude qui faisait battre tous les cœurs, il y a douze ans, nous laisse froids aujourd'hui. Et pourquoi? Est-ce que la constitution nous est moins chère? Non, certes! mais elle était alors en péril, et aujourd'hui elle ne court plus de dangers. Alors cette similitude nous aidait à résoudre pacifiquement et généreusement toutes les grandes questions européennes. Aujourd'hui, elle ne peut même pas suffire pour nous accorder sur les deux seuls conflits constitutionnels qui survivent à tant de débats pacifiés, la question d'Espagne et la question d'Orient.

Sans doute je rends justice à la sagesse du gouvernement anglais et à l'opinion modérée d'une partie de ses classes, bourgeoise et aristocratique. C'est le pays où l'on apprécie le plus équitablement nos institutions, la loyauté de notre politi-

que, les qualités éminentes du chef de l'Etat. Mais encore une fois, cette impartialité avait, dans la politique internationale, des conséquences pratiques qui tenaient à la situation particulière où se trouvaient la plupart des Etats Européens, et qui ne suffisent plus aujourd'hui pour opérer l'accord et la solidarité des intérêts, là même où, par exception, une situation analogue se présente encore.

Quel est le Cabinet, quel est l'homme d'État qui oserait affirmer que la communauté de principes constitutionnels de la France et de l'Angleterre suffit désormais pour terminer leurs différends à Madrid, à Alexandrie et à Constantinople; qu'elle suffit, au cas où la majorité des Chambres souscrirait à l'union douanière de Belgique, pour en lever tous les obstacles, pour en résoudre toutes les difficultés?

Aucun n'oserait en prendre la responsabilité. Il y a trop de sagesse et de clarté dans l'esprit sévère qui ramène la France vers l'alliance anglaise, pour qu'il se dissimule cette vérité, qu'aujourd'hui cette alliance, fondée uniquement sur les anciens motifs qui n'ont pu en prévenir la rupture, ne saurait retrouver son ancienne force ni son ancienne vertu. L'analogie constitutionnelle subsiste toujours entre les deux États, mais elle n'établit plus entre les intérêts et les passions des deux peuples aucune solidarité.

A l'agitation a succédé le repos; aux débats cons-

titutionnels qui faisaient l'objet des plus importantes négociations de la diplomatie, ont succédé les grandes affaires internationales; la lutte n'a plus lieu sur le même terrain.

Les nations actives, les grandes nations ne se demandent plus: Quelle forme de gouvernement dois-je préférer? Quel principe doit dominer dans ma constitution? Sera-ce la liberté? Sera-ce l'autorité? Sera-ce un mélange équitable de ces deux forces, qui font la vie des peuples et des gouvernemens? Mais toute nation se demande : Que suis-je dans le monde? Quel tribut de gloire, de bonheur, de prospérité dois-je apporter à l'espèce humaine? Quelle influence féconde et bienfaisante le monde attend-il de moi?

Tant qu'on n'élève pas la politique internationale à ce point de grandeur et de moralité, il est impossible de se rendre compte des difficultés et des problèmes que présentent aujourd'hui les affaires de la France et de l'Angleterre. L'Angleterre, dit-on, est plus sage, plus calme dans l'expression de ses sentimens envers la France. Si l'on se borne à observer dans les deux pays la classe qui possède la haute influence sur les affaires publiques, et en outre, si on avoue que ce calme et cette sagesse ne sont pas dénués d'un certain dédain, d'une certaine pitié insultante, je conviendrai franchement que l'opinion publique est moins hostile aux Français en Angleterre, qu'elle ne l'est en France aux Anglais. Mais j'ajouterai que l'Angleterre y a peu de

mérite. En dehors des débats constitutionnels du monde et dans les affaires et les entreprises qu'elle poursuit au milieu des peuples, l'Angleterre sait, mieux qu'aucune autre nation, l'influence qu'elle y doit exercer, le but qu'elle y doit poursuivre; mieux que toute autre, elle a conscience de la supériorité qui lui est propre, et moins que toute autre elle peut éprouver la crainte de la voir contester.

La supériorité de l'Angleterre, elle frappe les yeux! Pour en avoir une idée considérable et imposante, il suffit de compter ses navires, ses colonies, de visiter ses fabriques, sa banque, ses houillères, ses docks et ses arsenaux. Il est vrai que cette puissance, cette abondance inouïe, fruit de l'intelligence et du travail, cachent des plaies saignantes; mais l'étranger ne les voit pas. C'est un problème intérieur qui tôt ou tard appellera sans doute d'énergiques efforts, mais qui n'a pas affaibli jusqu'à ce jour l'influence considérable et légitime de la nation Britannique au dehors.

La supériorité de l'Angleterre, toute matérielle, visible, palpable et surtout non contestée, est la source de ce calme, de cette sagesse dont parle M. le Ministre des affaires étrangères. Il n'y a pas un si grand mérite à être calme quand on se sent fort. En est-il ainsi de la France? La France est sortie heureusement des convulsions intérieures dans lesquelles l'Angleterre un jour peut-être doit entrer. L'Angleterre n'a franchement compris, approuvé et imité que l'aspect politique de notre

réorganisation ; elle a laissé de côté sa face sociale, et, sous ce rapport, il est permis de croire que sa prospérité, moins justement répartie que la nôtre entre toutes les classes, repose sur une base moins solide. Au dehors, l'Angleterre est triomphante; c'est au dehors que la France se sent faible.

Autant la supériorité propre au génie anglais est évidente et active aux yeux de l'Angleterre et de tous les peuples, autant la supériorité propre au génie français est obscure et passive à tous les yeux, même aux siens. Et pourtant avec son passé glorieux, sa population intelligente, humaine, généreuse, ses travaux, sa prospérité, qui peut dire que la France n'ait plus à réclamer dans le monde une part de gloire et d'influence égale au rôle qu'elle y a rempli? Qui peut dire que le génie français ne possède pas une supériorité qui lui soit propre ? Et s'il la possède réellement, peut-on raisonnablement exiger qu'il reste tranquille, calme, satisfait de lui-même et des autres, tant qu'il n'en aura pas une conscience nette, tant que le monde et lui-même ne l'auront pas reconnue.

La France est agricole, industrielle, commerciale. Elle fait marcher le monde dans la voie des arts, des sciences; mais elle n'a la prétention d'exceller aujourd'hui dans aucune de ces branches de l'activité humaine. Là où elle a dominé incontestablement, c'est dans les travaux d'organisation sociale et politique. Son esprit a déployé une supériorité qui fait sa gloire et sa force, supériorité

qui a passé par des alternatives bien diverses, par de glorieuses et de tristes vicissitudes, et que le premier devoir de son gouvernement est d'étendre et de consolider.

Le génie de la France, c'est la fraternité des peuples, c'est le rapprochement et la solidarité de toutes les classes qui les composent. Ce génie, cette ame du peuple français, que la Restauration devait méconnaître et comprimer, puisque son premier essor en 89 avait été pour la royauté un signal d'exil et de mort, il appartenait à la nouvelle monarchie de lui rendre son légitime empire, et de lui donner un caractère qui dissipât toutes les craintes et le fît universellement accepter.

On a dit, on a souvent répété que la monarchie du 9 août avait fondé à l'intérieur un ordre nouveau; j'ajouterai qu'elle a fondé les bases d'une diplomatie nouvelle. Elle a préparé les voies au nouvel esprit français qui ne s'appelle plus liberté, conquête, légitimité, mais justice, union, conciliation de tous les droits et de tous les intérêts.

Les peuples purent redouter l'intervention de l'esprit français pendant les quinze années où il représenta la légitimité; les rois avaient dû s'effrayer tant qu'il avait fait retentir au sein de leurs États le cri de la liberté; mais aujourd'hui, peuples et rois pourraient-ils s'inquiéter de la domination de cet esprit d'association et de paix qui proclame la sainteté de tous les devoirs comme de tous les droits,

qui repousse tous les abus comme tous les excès?

Monsieur le Maréchal, mieux que tout autre vous avez pu l'observer dans les importantes négociations que vous a confiées Sa Majesté, ce qui assure à jamais à la France la supériorité des idées sociales et politiques, c'est qu'elle a achevé ce qu'elle avait commencé; c'est que cette grande révolution, le modèle et le remède de toutes les transformations futures des peuples, lui appartient tout entière; elle en a produit toutes les vertus, la générosité au début, l'énergie, la grandeur dans les entreprises, la sagesse qui a tout terminé.

Cette supériorité, qui est aujourd'hui obscure et passive, ne sera acceptée par l'Angleterre que lorsqu'elle se présentera avec le caractère de clarté et d'action qu'elle avait de 1830 à 1836.

Alors, on ne saurait trop le répéter, l'esprit français puisait sa force dans l'influence pacifique, généreuse, bienfaisante, qu'il exerçait au milieu des révolutions continentales. Les Anglais, qui ne croient qu'aux choses visibles et palpables, ne pouvaient se refuser à reconnaître ces éclatans témoignages, et leur orgueil national, qui rougirait de traiter sur le pied d'égalité quiconque n'a pas matériellement prouvé sa force, ne voyait pas dans notre union une mésalliance.

Mais aujourd'hui l'esprit français n'agit plus nulle part; c'est un pur esprit, une ame en peine qui ne fait entendre au travers du monde que des vœux stériles, des plaintes et des gémissemens.

Pour attirer le respect, la considération et la sincère amitié de l'Angleterre, il faut, avant tout, sortir de cette situation, il faut lui prouver notre force au milieu des nouveaux intérêts qui agitent le monde, au milieu des grandes questions auxquelles les peuples attachent désormais leur bonheur, leur gloire, leur prospérité matérielle, et qui n'ont plus rapport au partage du pouvoir souverain, à la réforme des constitutions, mais aux progrès de toutes les industries, au développement de l'agriculture, à l'ordre dans les finances, à tous les travaux créateurs par qui s'améliore incessamment la condition de toutes les classes.

Je suis profondément convaincu, Monsieur le Maréchal, que, dans cette voie toute nouvelle, la France doit opérer autant de prodiges et de bienfaits que dans la voie révolutionnaire et constitutionnelle. Mais, pour cela, même en visant à l'alliance anglaise, ce n'est pas vers l'Angleterre qu'il faut tourner les yeux, c'est vers l'Allemagne, l'Allemagne dont tous les intérêts manufacturiers, commerciaux, agricoles, sont identiques aux nôtres; l'Allemagne qui a introduit, entre toutes ses classes, nos principes d'égalité administrative et de solidarité sociale; l'Allemagne enfin dont les gouvernemens pratiquent, comme nous, au-dedans et au-dehors, la sage politique d'association, de conciliation, et dont le cœur bat comme le nôtre au sentiment sacré de la justice.

Cette dernière considération, Monsieur le Maré-

chal, mérite une attention particulière. Jusqu'à ce jour on n'a encore imaginé et réalisé, comme M. Mauguin l'a fort bien remarqué, que deux alliances : l'alliance avec la Russie, quand l'intérêt territorial l'emportait; l'alliance avec l'Angleterre, quand il s'agissait de faire triompher les principes constitutionnels. Mais n'est-il pas visible qu'en adoptant la justice, pour elle et pour tous, comme règle et comme but de son action au dedans et au dehors, la France a d'autres alliées naturelles? La bonne politique l'oblige donc à tenir compte de ces affinités dans son prochain rapprochement avec l'Angleterre; et dans cette union, quelque étroite qu'elle soit, il est impossible que la France se sépare de la nation, qui, après elle, a le plus d'intérêt à suivre dans son gouvernement intérieur ou ses relations internationales la loi suprême de la justice.

L'Angleterre n'est pas juste envers l'Irlande; la Russie a son Irlande dans la Pologne.

La Prusse, au contraire, suit une politique toute différente. Elle ne peut grandir et prospérer que par la justice envers la confédération qui l'environne de tous côtés, comme envers la portion de la Pologne qu'elle gouverne. Elle doit faire désirer sa domination autour d'elle, afin de compléter son territoire. La Prusse et l'Autriche qui, par des moyens, dans un sens opposés et moins populaires en France, je l'avoue, suivent cependant la même politique, de justice, de solidarité et d'association, sont naturellement unies à la France

par un lien moral, instinctif, par un intérêt commun, dont les populations peut-être n'ont pas encore conscience, mais qu'une circonstance récente a tout-à-coup révélés. C'est la coalition secrète des Cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg qui avait obligé la France en 1840 à se retirer du concert Européen; et c'est l'Autriche, c'est la Prusse qui ont senti, les premières, le vide que cette retraite avait créé, et qui, par leurs démarches honorables et bienveillantes, ont rendu le retour de la France plus facile et plus prochain.

L'Allemagne offre un nouveau point de similitude avec la France. Elle ne poursuit pas exclusivement un but d'envahissement mercantile ou territorial comme l'Angleterre, la Russie ou les États-Unis. De même que la France, c'est par la sagesse de ses avis, par sa bienveillance et sa modération, par une influence toute morale, en un mot, qu'elle doit compenser l'accroissement supérieur de population et de territoire de ces trois peuples.

Que manque-t-il donc à l'union de l'Allemagne et de la France pour qu'elle soit sérieuse, sincère, définitive? Deux choses :

La première, que la France prouve par ses travaux intérieurs, par les actes de sa politique, qu'elle considère comme achevé le travail d'organisation constitutionnelle du régime nouveau, qui avait jeté dans toute l'Europe tant de semences de troubles et de divisions.

La seconde, que la France subordonne ses lois,

ses réglemens, toute sa politique industrielle et financière à un principe moral et social ; qu'elle justifie la protection modérée qu'elle est obligée d'accorder au travail national, par un grand sentiment d'humanité et de civilisation, par ce principe incontestable, invoqué par M. Grandin dans la discussion de l'adresse, que l'État, qui s'enrichit du travail commun de toutes les classes, doit surtout aux plus pauvres sa sollicitude et son appui, qu'il doit les défendre contre des rivalités qui jetteraient le désordre, l'insécurité, la ruine dans leur existence, et veiller à la conservation des industries qui les font vivre.

Ce double témoignage de sagesse et de prévoyance serait un appel auquel l'Allemagne répondrait. L'esprit français, sous cette forme toute moderne, toute vivante, y trouverait de chauds partisans, des amis sincères ; il ne serait plus seul et désarmé en face de l'Angleterre, et la conscience de sa force calmerait peu à peu en France toutes les inquiétudes et toutes les susceptibilités.

Voilà les considérations, Monsieur le Maréchal, que je soumets à votre esprit sage et expérimenté ; elles me semblent indiquer, au-dedans et au-dehors, la ligne dans laquelle le Cabinet pourra justifier le succès qu'il vient d'obtenir, et rendre durable, fécond, le pouvoir que nul désormais n'a l'espoir de lui contester.

SEPTIÈME LETTRE.

A M. MAUGUIN.

Monsieur,

C'est à vous désormais que se rattache l'idée d'une alliance russe. Vous en avez développé les avantages dans un discours qui, par son mérite aussi bien que par les circonstances au milieu desquelles il a été prononcé, est resté gravé dans le souvenir de vos collègues.

C'était vers la fin de 1840, au milieu de l'irritation universelle, causée en France par le traité du 15 juillet; une affaire difficile et délicate vous appelait à Saint-Pétersbourg, comme avocat. L'accueil que vous avez reçu vous a fait souvenir que vous étiez quelque chose de plus. Membre du parlement, environné d'égards, accablé de louanges et de bons procédés par cette cour du Nord, que les malheurs de la Pologne vous avaient fait traiter si

sévèrement; guidé au milieu des curiosités moscovites par cet empereur lui-même, par cet illustre barbare que votre éloquence avait si souvent foudroyé, il était difficile de ne vous ressouvenir que des réclamations de l'homme de loi, des droits de l'orphelin et du mineur; la politique a dû nécessairement avoir sa part dans vos préoccupations, et traité presqu'en ambassadeur de l'opposition, vous avez saisi cette occurrence décisive pour faire en son nom un traité d'alliance et de paix.

Je viens combattre cette alliance, Monsieur, après l'avoir, comme vous, étudiée sur les lieux. Je sais qu'elle compte encore de nombreux partisans; mais aujourd'hui on peut en parler sans illusions, sans passions, et il ne fallait rien moins que cet avantage, résultat de deux années de calme, pour me donner le courage de vous réfuter, moi qui ne puis opposer aux séductions de votre esprit et de votre éloquence que des raisonnemens et des faits.

Quelle base, proposez-vous, Monsieur, à ce traité d'alliance? suivant vous, il existerait depuis 1815, dans la politique européenne, deux mouvemens, l'un de principe, l'autre de territoire. Quand la France cède au mouvement de principe qui lui est propre, elle s'allie à l'Angleterre. Quand elle n'écoute que son intérêt d'agrandissement territorial, c'est la Russie qui devient son alliée naturelle. Sous l'influence du traité du 15 juillet, et pour punir l'Angleterre de son manque d'égards, vous proposiez à la France d'oublier la question de principe

et de négocier franchement avec le cabinet de Pétersbourg sur cette base :

« Je favoriserai vos projets sur Constantinople, » mais vous m'aiderez à modifier les traités de » 1815. »

Je suis loin de contester, sans doute, que certains intérêts, certaines espérances n'appellent dans l'avenir un remaniement des frontières des États européens, mais ce remaniement n'aurait ni le caractère de la justice, ni l'avantage de la stabilité s'il devait être le produit d'un pareil jeu de bascule. Quel résultat serions-nous en droit d'attendre de cette politique de taquins ou de boudeurs qui nous ferait aller d'une alliance à l'autre, quitter l'Angleterre pour la Russie, la Russie pour l'Angleterre, selon le caprice ou le dépit du moment? Le seul résultat probable serait d'exciter la défiance de l'une et de l'autre et de réunir dans les grandes crises tous les cabinets contre nous.

Non! la politique de la France au-dehors doit être plus grande, plus généreuse que cela, plus digne du rang qu'elle occupe parmi les nations civilisées, plus digne des devoirs que lui imposent son caractère national et sa magnifique histoire! Les questions de principe ne sauraient donc être mises de côté dans un rapprochement avec la Russie, et il faut reconnaître qu'un pareil rapprochement ne sera efficace qu'autant qu'elles seront posées de manière à inspirer le respect et la sympathie même du Czar.

C'est assez dire qu'en ce moment une pareille tentative echouerait. Il faudrait pouvoir expliquer à l'Empereur le véritable sens de nos dissensions et de nos tiraillemens, le résultat final que doivent avoir nos deux révolutions ; comment du désordre naîtra l'ordre, un ordre nouveau dont profiteront tous les États européens. Or, on peut affirmer sans faire injure à personne que nos Cabinets, qui, à notre grand préjudice à l'étranger, se sont succédés si rapidement, n'ont pas eu sur toutes ces questions la même manière de voir. Sans doute, les esprits éminens commencent à se préoccuper de cette vérité que la constitution est achevée en France. Il est à désirer que les Chambres et le gouvernement donnent bientôt à l'Europe un témoignage éclatant de ce fait considérable, qui doit exercer une influence de plus en plus bienfaisante sur la gestion de nos affaires intérieures et extérieures. Mais le temps n'est pas venu encore où il peut produire tous ses effets, surtout en Russie, où les dispositions personnelles du souverain sont un obstacle que vous-même, Monsieur, avez apprécié, sans en faire connaître toutefois l'énergie et la portée.

Ce serait montrer une rare ignorance des choses et des hommes, je dirai plus, une profonde injustice, que d'exiger de l'Empereur Nicolas qu'il éprouvât pour la Révolution de 1830 et la dynastie nouvelle des sentimens de bienveillance. Né au milieu de l'épouvante universelle que les

excès de la Terreur avaient répandue dans toutes les cours européennes, il a conservé toute sa vie les impressions dont sa mère avàit environné son enfance, et cette haine de l'esprit révolutionnaire qu'il avait pour ainsi dire sucée avec le lait. Après la révolte qui avait menacé son règne et sa vie le jour même de son avénement, quelques années s'écoulent à peine que la Révolution de 1830 éclate, et, par l'influence qu'elle exerce en Europe, par les espérances qu'elle excite, donne à l'insurrection de Varsovie le caractère d'une révolution. On ignore généralement en France ce que les deux campagnes de Pologne ont coûté d'hommes et d'argent à la Russie. Dès la première année l'armée était désorganisée et presque anéantie. Pasckewich ne consentit à diriger les opérations qu'à la condition de disposer de la garde impériale, la dernière ressource de l'Empire. S'il eùt échoué dans son plan de campagne, il est impossible de dire la marche qu'auraient suivie les événemens; on ne peut se faire une idée de ce qu'eût été pour la Russie un pareil désastre, qu'en calculant dans les comptes-rendus des établissemens de crédit tout ce que la victoire a ajouté au double fardeau de la dette étrangère et des emprunts aux banques (1). Comment l'Empereur pourrait-il éprouver des dispositions favorables à la Révolution de Juillet ?

(1) Les emprunts de 1831, 1832, 1834, négociés par les maisons Hope et Baring, montent à 60 millions de roubles argent (240 millions de francs).

Il a vu par elle son beau-frère dépossédé, son propre empire menacé, ses soldats décimés, son trésor mis à sec, et ses principes les plus chers foulés aux pieds !

Comme souverain, l'acceptation du 9 août lui a semblé un acte de faiblesse et de soumission au principe révolutionnaire; comme homme, une usurpation du bien d'autrui.

Dès le mois d'août 1830, les dispositions personnelles de Nicolas étaient bien connues du Cabinet des Tuileries, et l'on peut regretter aujourd'hui les avances dont il fut quelque temps l'objet.

Les explications les plus sincères, les preuves les plus convaincantes, rien ne put modifier l'effet d'une première et profonde impression. Des relations froides, réservées, polies mais malveillantes, telle a été notre position à Saint-Pétersbourg pendant dix années, situation fausse, au milieu de laquelle le départ du comte Pahlen vint jeter de nouvelles complications plus curieuses qu'importantes au fond, et où il entre assurément plus de caprice que de véritable politique.

Aux répugnances naturelles dont j'ai indiqué la cause, se joint un motif secret de mécontentement qui n'a pas été observé jusqu'à ce jour et qui n'a pu sans doute vous échapper. Nicolas a eu devant lui, depuis 1830, dans la personne de Louis-Philippe, un rival qui, du premier rang l'a fait passer au second; un homme, profond politique sous

les dehors de la simplicité et de la modestie qui, sans éclat, sans forfanterie, sans bruit ni menace, a fixé tous les regards et éclipsé la gloire de l'Achille du Nord, du vainqueur des Balkans, dont la jeune renommée remplissait toutes les cours, avant que la révolution de 1830, les périls et la sagesse du fondateur de la nouvelle monarchie attirassent les regards et l'intérêt de l'Europe. C'est là un de ces faits qu'on n'oublie pas et que l'amour-propre dépossédé pardonne rarement.

Ainsi, dès le début, l'alliance russe même alors quelle devrait produire tous les avantages qu'on s'en promet, rencontrerait un obstacle infranchissable. Voyons maintenant si ces avantages sont aussi certains, aussi réels qu'on l'imagine.

Vous avez peint très exactement, Monsieur, le mécanisme actuel du gouvernement des affaires de l'Europe. Cinq Cabinets ont pris la haute direction des intérêts communs de l'Angleterre et du continent. Sans doute, au sein de cette espèce de conseil amphictyonique, l'assentiment de la Russie aux desseins de la France lui permettrait de peser avec plus d'autorité dans les délibérations communes; mais quand on en viendrait au résultat, à ce partage qui donnerait Constantinople à la Russie et le Rhin à la France, les intérêts opposés de la Grande-Bretagne, de l'Autriche et de la Prusse réuniraient indubitablement la majorité. Pour que cet accord isolé de la Russie et de la France prévalût, il faudrait donc en venir à l'emploi de la force. Ce

serait une guerre plus ou moins lointaine, et sans doute, aux yeux de bien des gens, ce n'est pas une bonne recommandation qu'une alliance qui ne pourrait produire ses effets qu'au prix du bouleversement de l'Europe entière.

Assurément je suis de ceux que cette considération suffirait pour en éloigner à jamais; mais le nombre des personnes qui ne partagent pas cette répugnance est malheureusement considérable ! Et, pour les convaincre, il importe d'établir que, dans son état actuel, la Russie ne serait pas même pour la France une alliée solide, que son armée, suffisante pour défendre ce vaste territoire, serait impuissante hors de ses frontières.

Telle est ma conviction. Elle résulte de l'état des finances de l'Empire, de ses institutions de crédit, de son climat qui pendant la moitié de l'année annule la plus grande partie de ses forces maritimes, de l'imperfection de ses routes et de ses canaux qui rend toute circulation de vivres ou de troupes lente et coûteuse, de l'état social enfin, considérations qui m'obligent d'entrer dans une foule de détails que le cours de vos pensées et la nature de vos relations à Saint-Pétersbourg ne vous ont peut-être pas permis d'étudier avec assez de suite, et qui n'en auront aujourd'hui à vos yeux que plus d'intérêt.

Je commencerai, Monsieur, par l'état des finances que beaucoup d'obscurité environne, et sur lequel un fait contemporain de votre voyage a donné

lieu en France aux interprétations les plus erronées.

Lorsqu'au mois d'octobre 1840 on apprit que la Russie négociait en Hollande un emprunt de 25 millions de roubles-argent (100 millions de francs), les journaux français y virent un signe certain des dispositions belliqueuses du Czar. Ils crurent que cette somme devait servir à des armemens; et la Russie deviut le point de mire d'attaques d'autant plus violentes, qu'on la croyait plus forte, plus influente dans les conseils européens, et mieux préparée à une guerre de principes. Et pourtant le fait qui servait de prétexte à ces craintes, réelles ou simulées, était de nature à rassurer complètement l'opinion publique, s'il avait été bien connu. En effet, le but principal de l'emprunt n'était pas de se préparer à la guerre, mais de réparer l'influence fâcheuse que deux années de mauvaises récoltes avaient exercée sur le trésor.

Pour se faire une idée exacte du rapport intime qui existe en Russie entre la production annuelle du sol et les reviremens du trésor, il faut connaître quelle est l'organisation particulière de ses banques.

Ces établissemens de crédit sont au nombre de quatre :

La Banque de commerce, spéciale aux opérations du commerce et de l'industrie.

La Banque d'assignation, spéciale à l'émission du papier-monnaie.

La Banque ou plutôt *la Caisse de dépôts*, qui reçoit,

sans payer d'intérêts, les dépôts d'argent contre lesquels elle échange des billets (billets distingués, par la forme et le papier, des assignations). Les billets de la caisse de dépôts, pouvant être à tout instant échangés contre des écus, jouissent dans la circulation du même privilége que nos billets de la Banque de France.

Enfin, *la Banque d'emprunt*, instituée pour prêter aux propriétaires et autorisée à recevoir des particuliers tous dépôts d'argent à un intérêt fixe de 4 p. 0/0 par an, dont l'Etat lui-même garantit le service. Le bénéfice de cette banque consiste à prêter à 5 p. 0/0; l'emprunteur doit payer 1 p. 0/0 tous les ans pour remboursement du capital, et moyennant ces 6 p. 0/0 payés pendant 37 ans, à la 37e année il est complètement libéré.

A ces quatre établissemens, il faut ajouter les deux *Lombards* de Moscou et de Saint-Pétersbourg, espèces de monts-de-piété dont les opérations ont une immense étendue.

Les dépôts faits aux banques sont les seuls placemens de fonds qui offrent, en Russie, quelque sécurité. L'intérêt de l'argent dans le commerce ne s'élève jusqu'à 18 p. 0/0, et les placemens particuliers sur hypothèque jusqu'à 8, 10 et 12 p. 0/0 que parce que la législation hypothécaire, l'état de l'industrie, les réglemens commerciaux sont insuffisans pour protéger les capitalistes. Il est tel propriétaire qui, dans les derniers temps, n'a pu trouver à emprunter sur ses domaines qu'aux taux

exorbitans de 12 p. 0/0, payables d'avance pour deux années; c'est-à-dire que le prêteur ne livrait que 76 p. 0/0 du capital que l'emprunteur devait lui rembourser intégralement deux ans plus tard.

Le taux si élevé de l'intérêt dans les transactions privées prouve combien elles sont peu sûres ; et c'est pour cela que la plupart des capitalistes préfèrent placer leurs fonds dans les banques de commerce et d'emprunt, ou dans les lombards, qui ne paient pourtant que 4 p. 0/0 d'intérêt (1).

Parmi ces capitalistes, il y a des marchands enrichis, des fonctionnaires publics ; mais la plus grande partie des dépôts se compose des économies des propriétaires aisés.

Si l'on avait respecté le but de la création de ces établissemens de crédit, les dépôts qu'ils reçoivent auraient toujours formé l'objet de prêts hypothécaires ou servi à alimenter les entreprises de l'industrie et du commerce. C'était la pensée de Catherine II. Mais depuis longtemps cette pensée a été méconnue et l'argent des banques détourné de sa destination primitive. Dans ces dernières années surtout, le comte Cancrine, ministre des finances, a érigé en habitude et en système l'ap-

(1) Au 1er janvier 1841, les capitaux déposés par les particuliers à la banque d'emprunt s'élevaient à (roubles-argent).. .... 39,895,891 18
Ceux déposés à la banque du commerce à............... 127,692,690 12
Total (roubles-argent)................................. 167,588,581 30
Ce qui fait en francs et centimes...................... 670,354,325 22
En comprenant les lombards, la somme totale des dépôts des particuliers, dans les établissemens publics de crédit, ne monte pas à moins d'un MILLIARD de francs.

plication des capitaux des banques aux besoins du trésor.

Ce système devait entraîner l'État dans de graves difficultés. En Russie, c'est-à-dire, chez les races slaves qui forment le noyau central et la partie la plus considérable de ce vaste empire, vous savez, Monsieur, que la constitution civile de la propriété embrasse l'homme attaché à la glèbe aussi bien que le sol lui-même. Les paysans doivent la plus grande partie de leur travail au seigneur; mais le seigneur, en revanche, est responsable de l'existence de ses paysans. Il doit suppléer à l'infécondité de la terre aussi bien par devoir envers la couronne que par intelligence bien entendue de ses propres intérêts, puisque les bras qui fécondent la terre sont une portion de sa propriété.

Quant au gouvernement, son intérêt à ce que les serfs soient nourris par leurs seigneurs dans les années de disette est bien plus grand encore. Non seulement il s'agit pour lui de conserver la source la plus féconde de son revenu, mais il y va de l'ordre et de la sécurité de tout l'empire. Trop d'exemples ont prouvé, dans l'état d'enfance où sont encore plongées ces populations, jusqu'à quels excès le désespoir ou la faim peuvent les porter, quand elles ne sentent plus au-dessus d'elles la protection et les bienfaits de l'autorité morale qu'elles ont acceptée. Ajoutez que les dépôts aux banques sont remboursables, par leur nature, à la volonté du dépositaire, et vous vous expliquerez dans quels

embarras une disette un peu étendue doit jeter par contre-coup le trésor impérial.

Les banques sont assaillies à la fois par les propriétaires aisés et obérés. Les premiers viennent redemander les dépôts qu'ils y ont faits, les seconds demandent à contracter des emprunts d'où le repos de l'empire dépend. Au milieu de ces demandes d'argent universelles, enfin, les banques dont les capitaux ont été appliqués aux besoins généraux de l'État sont obligées de s'adresser au trésor.

Ce n'est point une vaine supposition; c'est ce qui avait eu lieu, avant 1840, deux années de suite. Deux mauvaises récoltes s'étaient succédées dans les gouvernemens du centre, ceux qui passent à juste titre pour le grenier de la Russie. L'argent avait été demandé aux banques en si grande abondance, soit à titre d'emprunt ou de remboursement de dépôt, que plusieurs fois elles avaient mis le trésor au pied de cette alternative : ou de leur rembourser une portion considérable des fonds puisés par lui dans leur caisse, ou de les voir cesser leurs paiemens et faire banqueroute. Le trésor, bientôt épuisé par toutes ces restitutions, fut obligé de s'adresser à l'étranger.

Telle avait été au fond la principale cause de l'emprunt contracté en octobre 1840, emprunt qui du reste n'a pas été la seule mesure que cette crise intérieure ait nécessitée. En même temps qu'on cherchait à faire affluer dans les banques les capi-

taux de l'étranger, on s'efforçait de faciliter leur circulation dans les localités le plus en souffrance. Un oukase augmentait la somme proportionnelle que les seigneurs pouvaient emprunter d'après la valeur de leurs propriétés ; le maximum qui auparavant était de 60 roubles argent, par tête de serfs fut porté à 70 roubles.

L'emprunt n'avait donc pas la guerre pour objet, et s'il restait le plus petit doute à cet égard, il est une circonstance peu connue, qui devrait rassurer les nombreux partisans de la paix. Ce fait, c'est le retard que la maison Hope a apporté à la signature du traité, tant que M. Thiers est resté aux affaires. Elle attendait un évènement qui fût un gage de sécurité pour l'Europe. La Russie, qui ne comprenait rien à cette hésitation et à ces lenteurs, commençait à désespérer, quand un matin, à sa grande surprise, arriva la signature du traité. Le même courrier apportait la nouvelle de la constitution du nouveau ministère français. Inutile de dire que l'argent fut bien accueilli. Le premier soin du comte Cancrine fut d'expédier dix à douze millions au lombard de Moscou, qui déjà avait retardé plusieurs fois ses paiemens, et se voyait à la veille de les suspendre tout à fait.

Cette circonstance prouve déjà avec quelle difficulté la Russie, en cas de guerre, trouverait des ressources dans la banque européenne.

Ces ressources, pourrait-elle à la rigueur les trouver chez elle? Encore moins. C'est ce qui ressortira,

je l'espère, d'un examen plus approfondi de l'état de ses banques, du système qui préside à l'administration de ses finanses et des ressorts de son crédit.

En admettant la supposition la plus modérée, qui fait monter les emprunts secrets du gouvernement aux deux lombards de Saint-Pétersbourg et de Moscou à la somme de 24 millions de roubles argent, voici quelle était, d'après les documens officiels en juin 1841, la position du trésor russe à l'intérieur :

1o Emprunts aux lombards, environ, ci.	24,000,000 R. arg.
2o Emprunts à la banque d'emprunt, défalcations faites des sommes déposées par diverses administrations, ci.	81,110,601
3o Dettes intérieures en dehors des banques, d'après le compte-rendu.	42,351,819
4o Transfert à un compte particulier d'une portion du fonds d'amortissement d'après le compte-rendu.	7,192,864
5o Enfin, sur les dépôts en numéraire faits à la caisse des dépôts qui de 25 millions du papier émis par elle n'en rembourse pas 2, année commune, ce n'est pas exagérer que de supposer que l'Etat en occupe les 4/5e, ci.	20,000,000
Total.	174,655,284

A ces 174 millions R. argent, il faut ajouter le capital représenté par les *assignations* en circulation, et qui montent à 595,776,310 (1), Ce qui porte la dette intérieure à 1,207,069,804 roubles-assignations ou 1500 millions de francs.

Pour faire face aux éventualités que peut enfanter à tout instant cette dette intérieure, la Russie possède comme dernière ressource une réserve en numéraire gardée dans les caves de la Monnaie, et que les personnes qui ont le plus d'intérêt à la grossir font monter de 100 à 120 millions de roubles-assignations.

Est-ce là un état financier assez prospère, pour faire espérer à la Russie qu'elle trouverait dans son propre sein, en cas de guerre, les ressources que l'Europe lui refuserait? Non, Monsieur; non, vous ne le pensez pas!

L'objet qui soulève le plus de plaintes et de récriminations, c'est la proportion dans laquelle les banques contribuent à défrayer les dépenses publiques. L'État, on peut le dire, s'est fait la part du lion : sur 166 millions de roubles-argent (664 millions de francs), qui formaient le total des prêts existans en 1840, 114 millions (456 millions de francs) avaient été prêtés aux diverses administrations et au domaine de la Couronne et 52 millions (208 millions de francs) seulement aux particuliers.

Ce fait suffit pour donner une triste idée des tran-

(1) Le rouble-assignation vaut 1 fr. 20 c. Le rouble-arg. 4 fr.

sactions de l'industrie, du commerce et de l'agriculture en Russie, du genre de protection que le gouvernement impérial leur accorde, et des secours qu'en temps de crise il peut en attendre. Néanmoins, tout en reconnaissant l'influence fatale que le système financier, suivi jusqu'à ce jour, a dû exercer sur la prospérité de l'Empire, je ne puis partager le blâme absolu que l'on fait peser sur le comte Cancrine. Cette espèce de crédit permanent que le trésor s'est créé à l'intérieur sans bruit, sans éclat, a diminué d'autant ses emprunts publics, et a permis au ministre des finances d'améliorer sensiblement le crédit russe à l'étranger.

De tout temps en Russie les besoins d'argent ont été considérables et les comptes de l'État en déficit. Pendant toute la guerre de 1812 à 1815, et tandis que le Parlement britannique pourvoyait aux frais des armemens dirigés contre Napoléon par des emprunts publics, la Russie, dont le crédit n'était pas formé, puisait ses ressources dans la *banque d'assignations*, qui mettait en circulation, à chaque appel du trésor, un nombre d'assignats proportionnel à la somme dont il avait besoin.

Les émissions d'assignats, opérées sous Catherine II et Paul Ier, n'étaient rien en comparaison de celles qui eurent lieu dans la première moitié du règne d'Alexandre. La masse du papier-monnaie avait fini par être si considérable et sa dépréciation si inquiétante, qu'à la paix l'Empereur dût prendre la résolution solennelle de ne plus avoir recours à

ce moyen facile et ruineux, promesse renouvelée par Nicolas à son avènement au trône.

D'un autre côté, la Russie ayant pris pour base de son nouveau tarif du 15 janvier 1822 le système prohibitif, qui paraissait alors à toutes les nations européennes la condition indispensable du développement des industries nationales, le trésor n'avait plus l'espoir de voir augmenter, par les douanes, ses ressources à l'intérieur. Les impôts directs et indirects ne pouvaient être grossis indéfiniment sans menacer d'un prompt épuisement les sources mêmes du revenu. Il ne restait donc, pour faire face aux besoins toujours croissans de la politique générale et des divers départemens de l'administration, que les emprunts à l'étranger.

Mais si le ministre des finances s'était livré, sans réserve, aux banquiers de Londres et d'Amsterdam, et qu'il leur eût demandé, non seulement les capitaux qui forment l'objet des divers emprunts souscrits au dehors depuis la paix, mais de plus les 1300 millions de la dette intérieure, il est évident que les conditions qu'on lui aurait imposées eussent été beaucoup plus onéreuses et que le trésor se serait condamné lui-même à les accepter. La Russie, placée dès lors dans des conditions plus défavorables que les autres États, eût été dans l'impossibilité de suivre et de partager le progrès général du crédit européen.

Pour calculer tout ce qu'elle a gagné à dissimuler à l'Europe l'étendue de ses nécessités, il

faut se rappeler qu'en 1818 les emprunts publics russes se faisaient encore en 6 p. o/o, et bien au-dessous du pair.

Voyez maintenant quelle progression ses emprunts ont suivie depuis cette époque, grace à l'aisance factice que donnait à ses transactions l'épuisement de ses ressources intérieures.

Dès 1820 déjà, les 40 millions de roubles-argent émis par les maisons Hope et Baring le furent en 5 p. o/o au capital de 72, il est vrai, et avec un amortissement de 2 p. o/o.

Mais, deux ans plus tard, en 1822, l'emprunt de 43 millions de roubles-argent, émis aussi en 5 p. o/o par la maison Rothschild à Londres, le fût au capital de 82 et avec un amortissement seulement de 1 p. o/o.

En 1828-1829, l'emprunt de 42 millions de florins souscrit par la maison Hope en 5 p. o/o avec un amortissement de 1 p. o/o fut négocié à la bourse d'Amsterdam au taux de 99.

Après les événemens de 1830, la Russie vit, comme les autres gouvernemens, baisser son crédit. Cependant, dès les deux années suivantes, elle put émettre à 84 1/2 les deux emprunts de vingt millions de roubles-argent en 5 p. o/o avec un amortissement de 1 p. o/o. Et il est bon d'observer que le rouble-argent qui, dans l'emprunt de 1820, avait été compté au taux de 1825 florins pour 1000 roubles, le fut, dans les deux emprunts de 1831-

1832, sur le pied de 2000 florins pour 1000 roubles.

Enfin l'emprunt de 1840 émis à 86 1/2 en 4 p. o/o et avec un amortissement annuel, il est vrai, de 2 1/2, est revenu à la Russie à des conditions beaucoup plus avantageuses, grace au change qui lui était favorable. Tous les renseignemens que j'ai recueillis s'accordent pour établir que la première partie réalisée, c'est-à-dire 12 millions sur 25, a rapporté au trésor russe 91 et une fraction au lieu de 86 1/2; ce qui équivalait en réalité à un emprunt contracté au pair, en 4 1/3 p. o/o.

Je suis au désespoir, Monsieur, de vous accabler de ce déluge de chiffres; mais au temps où nous vivons, les chiffres ont une grande puissance; et d'ailleurs, quand il s'agit d'un fait aussi grave que celui d'une alliance, quand il s'agit d'unir, d'associer sa destinée à la destinée d'une autre nation, c'est bien le moins que l'on s'informe de la solvabilité de son allié.

Le crédit russe s'est donc considérablement amélioré à l'étranger, mais au prix d'emprunts exorbitans faits aux banques nationales, au prix de l'épuisement prématuré de ses ressources, c'est-à-dire par le moyen le plus factice et le plus ruineux.

Ce résultat, dont on commence à sentir l'influence funeste, soulève, contre l'administration des finances, d'amères et vives récriminations.

Si le comte Cancrine eût été économiste aussi éclairé qu'il était bon calculateur, il aurait com-

pris qu'en détournant continuellement au profit des dépenses gouvernementales les capitaux destinés à féconder l'agriculture et le commerce, il tarissait peu à peu la véritable source de la richesse publique. Au lieu d'avoir intérêt à l'amélioration du crédit entre particuliers, l'Etat, au contraire, a fondé désormais son espérance sur le discrédit de tous les travaux. N'est-ce pas, en effet, à cause de ce discrédit, que les particuliers préfèrent les 4 p. o/o des banques aux 12 et 18 p. o/o que rapportent les placemens hypothécaires ou commerciaux? Supposez que les risques considérables qui éloignent les capitaux des transactions particulières n'existent plus, l'argent prend à l'instant cette direction au lieu de s'engouffrer dans les banques, et l'État ne trouve plus dans ces dernières les ressources qu'il s'est habitué à y chercher. Ainsi, loin de faire disparaître les obstacles qui s'opposent au développement de la richesse nationale, le gouvernement s'est condamné lui-même à les perpétuer. Système d'autant plus faux que les avantages qu'il en retire ne sont qu'apparens, puisque en réalité le résultat de toutes ces opérations est de s'endetter toujours davantage en diminuant de plus en plus les moyens qu'il aurait de se libérer.

Voilà les premières considérations qui me font penser que la Russie, sans crédit au dehors dès que la guerre est imminente, ne pourrait l'entreprendre et la soutenir avec ses propres ressources; et qu'elle

deviendrait une alliée impuissante ou très onéreuse, dans une entreprise dont une guerre longue, universelle serait nécessairement le moyen et le nœud.

Bien que Nicolas ne soit pas un Louis XIII, l'histoire de son premier ministre, dans ces derniers temps surtout, ressemble beaucoup à celle du cardinal de Richelieu. Vieux, malade, mais toujours contrariant et impérieux, que de fois, à la suite de ces scènes violentes où il veut imposer des économies qui ne sont du goût de personne, on l'a cru perdu ! L'Empereur s'emporte, mais le vieux ministre tient bon, et l'orage dissipé, il est plus puissant que jamais.

En politique, le système du comte Cancrine est un *statu quo* très arrêté et très énergique. « Il » n'est pas nécessaire, dit-il, d'améliorer la condi- » tion du peuple. Il y a un vieux proverbe russe » qui dit : *Chien qui engraisse devient enragé.* » Cette maxime, qu'il a choisie pour devise, donne la mesure de ses dispositions bienveillantes envers les masses.

Vous jugez de quel œil il doit voir toutes les nouveautés. Les chemins de fer surtout lui inspirent un dédain et une sorte de terreur qu'il pousse jusqu'à l'égarement. « Ce sont des folies, dit-il en » propres termes ; dans vingt ans, il n'y aura plus » un chemin de fer sur le globe. Mais je suis seul » contre eux ! Un homme ne peut pas lutter contre » l'esprit du siècle. Je sais bien que les chemins de

» fer viendront jusqu'ici et que tous mes efforts ne » réussiront pas à l'empêcher. » En effet, sur ce point, l'Empereur diffère complètement d'opinion avec son ministre. C'est grace à ses efforts que le chemin de fer de Saint-Pétersbourg à Moscou a triomphé dans le conseil de l'Empire, résultat que le ministre des finances doit d'autant plus déplorer, qu'il l'oblige en ce moment de négocier en Prusse et en Hollande un nouvel emprunt. Nicolas, qui prendrait volontiers pour modèle Pierre-le-Grand et non Catherine, voudrait importer dans son Empire toutes les inventions matérielles de l'Occident, mais ne pas y laisser pénétrer ses idées et sa philosophie.

Bien des personnes sont convaincues que le comte Cancrine étend jusqu'aux chaussées même son antipathie contre les chemins de fer, et qu'il craindrait d'en voir l'usage s'étendre à toutes les parties de l'Empire, parce qu'il pense qu'elles favoriseraient l'échange des idées et porteraient peu à peu, jusqu'au fond des provinces les plus reculées, les habitudes et les mœurs de l'Occident. Il est certain qu'il y a un an, le gouvernement impérial reçut une proposition dont le but était d'exécuter dans toute l'étendue de la Russie et en un bref délai un nombre considérable de chaussées. Ce projet a été repoussé sous prétexte que les conditions que demandaient les concessionnaires étaient trop onéreuses pour le trésor ; mais on assure que le résultat lui-même ne plaisait que médiocrement au ministre, et que c'est avec len-

teur qu'il entend doter les immenses possessions du Czar de ce moyen de communication, trop lent déjà au gré des autres gouvernemens Européens, mais, à son avis, encore trop prompt pour le sien.

L'Etat des voies de communication de l'Empire est une des considérations importantes du sujet qui nous occupe; car le plus ou moins de facilité qu'une nation possède de concentrer ses approvisionnemens et ses troupes sur un point donné est la mesure du secours qu'en cas de guerre elle peut apporter à un allié.

En réalité, il n'existe encore en Russie que deux chaussées: l'une entre Saint-Pétersbourg et Moscou, l'autre entre Saint-Péterbourg et Varsovie. Une troisième chaussée qui, par Riga et Mittau, doit conduire à Taurangen, la frontière de Prusse, est seulement commencée. Sauf ces travaux et quelques tronçons insignifians dans les environs des deux capitales, le reste dc l'Empire n'a de communications rapides que par le traînage qui dure seulement quelques mois et qui manque même tout-à-fait, assure-t-on, une année sur trois.

Pendant huit mois, les routes ne présentent que l'aspect de bourbiers ou de sablières dans lesquels il faut atteler souvent jusqu'à huit et dix chevaux à une calèche. La lenteur des moyens de transport ne fait exception que pour un petit nombre de privilégiés. Quant à la circulation des approvisionnemens, elle devrait rencontrer sur la plupart des points de graves difficultés; car les

communications du commerce sont réduites à trois canaux : celui de *Marie,* de *Tichwine* et de *Wichny-Wolotchok*, qui tous trois font partie d'un même système de navigation intérieure, conçu et exécuté en partie par Pierre-le-Grand, pour unir la Caspienne et la Baltique.

Et encore ces canaux qui ne servent qu'à la communication du nord et du sud-est, sont-ils d'une navigation lente et pénible; dans certains endroits, ils manquent d'eau, dans d'autres, ils obligent de passer par des rivières ou des fleuves hérissés de rapides ou de cataractes. Leur point de départ est Ribinsk sur le Volga, au nord de Moscou. Il faut donc, avant même d'entrer dans les canaux, que les produits de tous les gouvernemens au sud de Ribinsk atteignent ce point en remontant le cours du Volga, après avoir descendu les affluens de ce fleuve. Plus les centres de production sont enfoncés dans l'intérieur, plus il faut de temps pour parvenir à Ribinsk et entrer dans les canaux. En outre, les affluens du Volga ne sont navigables dans leur partie supérieure qu'à la fonte des neiges et pendant un délai de peu de jours souvent. Il en résulte que, dans ces localités, les barques dont les chargemens ne sont pas prêts, et qui ne saisissent pas le moment très passager des grandes eaux, sont obligées d'attendre, une année entière, que la même circonstance se représente. Mais alors même que ces barques ont été assez heureuses pour saisir l'occasion, les gouvernemens qui fournissent le plus de produits à la consommation et au com-

merce d'exportation de Saint-Pétersbourg sont si éloignés de Ribinsk, que les embarcations qui remontent le Volga ne peuvent atteindre cette ville et entrer dans les canaux qu'au milieu de l'été ; et pour peu que l'hiver soit hâtif, elles sont arrêtées par les glaces et ne peuvent entrer dans la Newa qu'à l'été suivant. En 1838, douze cents barques furent ainsi obligées d'hiverner sur le canal de Wichny-Wolotchok, en sorte que les marchandises qu'elles contenaient ne purent arriver à leur destination à l'étranger que deux années après leur départ des villes de l'intérieur d'où elles avaient été expédiées.

Je cite ces faits parce qu'ils éclaircissent un point essentiel dont on ne tient jamais compte, et permettent de détruire par un simple calcul beaucoup d'illusions. Si les provinces que traversent le Volga et les canaux qui, par le Volkoff, joignent Saint-Pétersbourg, ne jouissent que de communications difficiles et incertaines, que sera-ce donc des autres provinces qui ne possèdent ni routes ni canaux ?

Convenons-en ; on parle beaucoup de la Russie, mais peu de personnes la connaissent. Ceux qui, parcourant l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie, la France, ont admiré avec quelle aisance, avec quelle rapidité les ressources et les armées de ces divers pays peuvent y circuler en tous sens, et qui s'imaginent que le mot de Russie représente une nation où peut s'opérer quelque chose de semblable, se trompent étrangement.

Malgré les efforts de Pierre-le-Grand pour ou-

vrir le débouché des deux mers à son peuple, qui, jusque-là, n'avait eu le spectacle de l'immensité que dans les profondeurs du ciel, malgré la politique habile de ses successeurs qui ont étendu ses conquêtes sur la Baltique et la mer Noire, la Russie est loin d'être arrivée à l'unité. Elle forme encore un ensemble de territoires, populeux et cultivés, mais séparés les uns des autres par de vastes marécages, des déserts sablonneux, et des forêts où la hache du mougik n'a pas pénétré. Il est certaines parties qui doivent suffire à leur propre consommation, et dans lesquelles les propriétaires, les paysans, les fabricans et les ouvriers ne peuvent pas profiter de la plus value dont jouiraient leurs produits dans les provinces voisines.

La Russie, qui à elle seule occupe en Europe une étendue aussi considérable que toutes les autres nations réunies, n'est pas parvenue encore à établir entre les parties qui la composent un degré de solidarité agricole et commerciale, comparable à celle qui existe entre les marchés de la France, de l'Allemagne et de l'Angleterre; c'est pour cela que les mauvaises récoltes, dont la configuration même du sol et la nature du climat rendent le retour fréquent, exercent de si grands ravages, et que l'on voit, dans le même temps et à des distances rapprochées les grains à des prix si différens.

En 1840, le seigle qui se vendait 4 roubles ass. (4 fr. 80 c.) le tchwert (2 hectolitres, 05), à Kastroma, valait à Kalonga 32 roubles (38 fr. 40 c.) la

même mesure, et pourtant Kastroma n'est qu'à 60 lieues au nord de Moscou et Kalonga à 20 lieues au sud.

Tandisque les provinces du centre, Tombow, Raisan, Kalonga, Saratoff, manquaient de grain, les provinces plus au nord, depuis Kastroma jusqu'à Perm en regorgaient; mais faute de communications praticables, leur transport devenait impossible ; et ces deux vastes portions de l'Empire durent maudire à la fois, l'une son abondance, l'autre sa stérilité.

Mais si l'Empire souffre à ce point de l'état arriéré et barbare de ses voies de communication, pourquoi n'y a-t-il pas porté remède ? Quand la Prusse, par exemple, consacre à la construction et à l'entretien de ses chaussées plus de 6 p. 0/0 du montant total de ses ressources, pourquoi la Russie n'affecte-t-elle à tous les travaux de ses ponts et chaussées, routes, ports et canaux, que 8 millions (1) de roubles assignats sur 500, c'est-à-dire moins de deux pour cent de son budget?

C'est qu'en Russie d'abord, les matériaux nécessaires pour la construction des routes n'existent que dans des localités rares, et que l'étendue des travaux à exécuter, loin d'inviter l'administration supérieure à les entreprendre, est plutôt de nature à la décourager. Pour unir, par des chaussées, les seuls chefs-lieux des gouvernemens, il n'y aurait pas assez de

(1) Les évaluations les plus élevées portent cette allocation à 12 millions; mais on avoue que ce n'est pas assez.

pierres, peut-être, dans l'intérieur de l'Empire, ni assez de capitaux disponibles dans l'intérieur de l'Europe. Cette raison est une des causes pour lesquelles l'Empereur a poursuivi avec tant d'ardeur le projet du chemin de fer de Saint-Pétersbourg à Moscou.

Les chemins de fer, si l'Empire est jamais assez riche pour les construire, seront sans doute le salut d'un pays qui ne possède pas de pierres et qui, dans une étendue aussi vaste que le reste de l'Europe, compte à peine une chaîne de montagnes plus élevées que les coteaux de Meudon ou la butte Montmartre. Mais, en attendant les chemins de fer qui demandent peut-être des siècles de patience et de travail, et malgré le prestige qui environne son nom, la Russie est le pays où la surveillance de l'administration sera la plus imparfaite, la perception de l'impôt la plus difficile et la moins assurée, la circulation des troupes et des approvisionnemens la plus lente, la plus embarrassée et la plus coûteuse.

Le comte Cancrine ignore ces inconvéniens moins que personne; mais loin de s'inquiéter des entraves qui gênent les transactions de l'agriculture et du commerce, et jusqu'aux entreprises de l'administration, il y voit un élément d'influence et de sécurité pour le gouvernement impérial; c'est un des types originaux de la nationalité russe, aussi nécessaire à sa conservation, que la foi orthodoxe et la constitution du servage. Il en est de même à ses yeux de la législation civile qui n'admet sur les

propriétés qu'une seule hypothèque quelque minime que soit sa valeur, et qui rend illusoires les engagemens commerciaux souscrits par les membres de la noblesse, contre lesquels il n'existe aucun moyen de contrainte. Tous ces embarras sont, dans la pensée du premier ministre, comme un bouclier magique qui préserve le pays de la contagion occidentale.

Mais c'est aussi un obstacle permanent qui paralyse les mouvemens de ce grand corps, qui lui interdit toute souplesse, toute rapidité dans la disposition de ses forces. En 1833, les régimens cantonnés dans la Bessarabie, grâce à la flotte de la Mer Noire, ont bien pu en quelques journées débarquer sous les murs du sérail. Mais il a fallu dix-huit mois pour réunir les contingens disponibles de l'Empire, pour triompher de l'armée polonaise; et le lendemain du triomphe, le trésor, la garde impériale elle-même étaient épuisés!

Envisageons maintenant l'état politique et social de la Russie, car, plus encore que la situation des finances et des voies de communication, ce point délicat doit peser dans la question d'une alliance. Assurément je ne partage pas les illusions de quelques voyageurs excentriques, et je suis loin de conclure de ces affiliations secrètes, de ces complots militaires, étouffés avec autant de soin que de rapidité, et dont la Sibérie garde fidèlement le secret, que le pouvoir en Russie repose sur un volcan. Non sans doute, mais s'il ne repose pas sur un volcan, l'état

social n'en est pas moins arriéré, la législation appelle de grandes réformes. Ces réformes, tôt ou tard indispensables, introduiront dans les diverses classes des germes d'agitation dont il est difficile de calculer les effets.

On a remarqué déjà, au commencement de l'année dernière, avec quelle timidité les ukases impériaux touchaient aux rapports des serfs et des seigneurs. Chez les peuples où la vie circule jusqu'aux dernières extrémités sociales, les révolutions font monter à la surface une énergie, une sève de jeunesse qui double leurs forces et les rend capables des plus grandes entreprises. Mais chez les peuples où la masse est inerte, toute perturbation grave dans la condition des classes inférieures, soit qu'elle diminue la protection dont elles jouissent, soit qu'elle augmente leurs droits, les conduit au désespoir ou à l'abus Ce double danger existe, l'Empereur le comprend; et plus d'une fois il y a trouvé un grave sujet d'inquiétudes.

Souvent la pénurie du trésor a fait agiter dans le grand conseil de l'Empire de sérieuses questions de réforme; et la crainte des conséquences qu'elles entraîneraient dans l'état social, les a toujours fait repousser. Dans ces débats à huis-clos, mais qui excitent le soir, dans les salons de Saint-Pétersbourg, le même intérêt que chez nous nos débats parlementaires, c'est le prince Lubetzky, l'ancien ministre des finances de Pologne, qui tient le haut bout de l'opposition.

Le prince Lubetzky est, sous le rapport politique comme sous le rapport financier, l'adversaire le plus redoutable du comte Cancrine, car il joint à un talent véritable et dont il a donné des preuves en Pologne un dévouement qui n'a jamais varié dans la bonne et la mauvaise fortune. Son influence est considérable dans le conseil de l'Empire et plus d'une fois ses avis ont rallié la majorité contre les propositions du ministre.

Le système du prince aurait pour but d'appliquer à la Russie, sans rien changer à sa constitution politique, le bénéfice de la législation et des procédés administratifs de l'Occident. Entr'autres projets soumis au conseil, il avait proposé l'établissement d'une banque territoriale semblable à celle que, pendant son ministère, il avait établie en Pologne et qui, dit-on, y a produit les meilleurs résultats. Le principe de cette banque nouvelle était la mobilisation du sol. Elle aurait eu pour but de faire sortir la propriété foncière des langes où la retient le code hypothécaire, et de la faire circuler sous la forme d'un nouveau papier jouissant des mêmes avantages que les assignats. Le comte Cancrine, loin de combattre ce projet comme une utopie, convint des avantages qu'en retireraient le commerce et l'agriculture, aussi bien que de l'accroissement inévitable qui en résulterait dans les revenus de l'État: seulement, il avertit l'Empereur que c'était changer la base même de la constitutiou politique et sociale de la Russie. « Il est hors de doute, lui

» disait-il, que les propriétaires, les commerçans » et le trésor, s'en trouveront bien; seulement, » dans dix ans, ce ne sera plus la Russie que Votre » Majesté gouvernera; ce sera un *tout autre* pays! »

En effet, la position des serfs dont le seigneur répond pour le service du recrutement et le paiement de la capitation (l'Obrok), investit chaque propriétaire d'une sorte de fonction publique; et toute modification dans la propriété entraînerait un changement dans la constitution de l'empire.

Or, si la position généralement obérée des propriétaires et la situation tout aussi embarrassée du trésor rendent chaque jour une transformation sociale plus imminente, d'un autre côté les esprits prévoyans et éclairés la considèrent comme un danger sur lequel devront se concentrer toute la sollicitude, toute l'énergie, toutes les forces du gouvernement. La condition du peuple russe diffère essentiellement de celle des peuples occidentaux pour qui les discordes intérieures sont un aiguillon qui les pousse au dehors. Le Russe n'a d'enthousiasme que pour la défense de son clocher. Le jour où il est appelé sous les drapeaux n'est pas un jour de fête, mais de deuil, de désespoir; c'est un exil éternel, c'est la mort loin de tout ce qu'il aime.

J'attacherais moins d'importance à ces tentatives de réformes qui se font jour dans les délibérations du sénat, si le chef de l'Empire n'en était pas lui-même préoccupé. C'est là, à mon avis, dans un

pays comme la Russie, un des symptômes les plus curieux et les plus significatifs.

Peu de temps après son avènement, l'Empereur Nicolas avait eu l'idée de changer l'ordre suivant lequel se renouvelle la hiérarchie des fonctionnaires de l'État. D'après la constitution de Pierre le-Grand, que ce grand homme fut le premier à pratiquer dans toute sa rigueur, on ne peut parcourir les divers grades qui transmettent à la fois la fonction publique et la noblesse active, que successivement, et en passant du degré inférieur à celui qui se trouve immédiatement au-dessus de lui. C'est une garantie contre le caprice ou la faveur des chefs; mais la jeune noblesse critique aujourd'hui ce principe d'ordre administratif, parce qu'il favorise plus la durée du service que le mérite personnel, et que c'est un encouragement plutôt à la patience, qu'au travail et à l'habileté. L'Empereur partageait cette opinion; il lui répugnait que le temps eût plus de part que sa volonté à l'exercice du pouvoir souverain, et plus de droits que lui par conséquent à la reconnaissance de ses propres bienfaits. Il trouvait injuste et contraire au bien de l'État d'obliger à cette ascension uniforme et fatale tous les talens, tous les courages, quels que fussent d'ailleurs leurs degrés de distinction. Pour toutes ces raisons, il vint demander en personne, au conseil de l'Empire, qu'un pouvoir discrétionnaire et supérieur à la loi lui fût donné, en vertu duquel il pût choisir partout où se montrerait un grand mérite, un dévoue-

ment réel, les chefs de l'administration et jusqu'à ses ministres.

Il parla longtemps, assure-t-on, et n'imaginant pas que son projet pût donner lieu à la moindre hésitation, il demanda que le conseil allât de suite aux voix; mais le prince Wassilitchikoff, qui présidait, lui fit observer que l'heure était avancée, que les usages du conseil ne permettaient pas de voter sur une proposition avant d'avoir entendu toutes les opinions, et que, quant à lui, il éprouvait le regret profond d'avoir à développer un avis contraire à la proposition de Sa Majesté. Nicolas sentit très vivement cette première résistance à son pouvoir naissant; il se contint avec peine, et, malgré les antécédens que l'on venait de citer, il exigea que le président demandât, séance tenante, et en sa présence, l'avis de l'assemblée. Mais le prince Wassilitchikoff avait attaché le grelot et le courage était venu aux plus timides. Les deux tiers des voix opinèrent pour que la discussion suivît son cours ordinaire, et la séance fut renvoyée au lendemain. L'Empereur se soumit; le lendemain, il écouta les objections et y répondit avec chaleur, parfois même avec cette éloquence rude dont il a fait preuve devant la municipalité de Varsovie; mais ce fut en vain; la majorité repoussa son projet et il dût l'abandonner.

On assure qu'il eût beaucoup de peine à pardonner au prince Wassilitchikoff la part qu'il avait prise dans son échec, et que, sans cesser d'avoir

pour lui les égards que méritent son âge et ses talens éprouvés, il le traita longtemps avec froideur.

Je ne vous donne pas cette anecdote comme certaine, Monsieur; serait-elle fausse cependant, puisqu'elle a pu circuler à Saint-Pétersbourg et y trouver des oreilles crédules, c'est une preuve que, dans l'opinion des Russes et dans l'opinion du Czar lui-même, la constitution sociale et politique de la Russie appelle un remaniement radical et de graves transformations. C'est là, sans doute, un élément de progrès, mais qui, selon les circonstances extérieures, peut se transformer en une cause de dislocation et de ruine.

Ainsi, pour apprécier le secours que l'on peut tendre d'un allié, il ne suffit pas de compter ses régimens, ses navires, de faire voyager ses flottes, ses armées, de dresser un plan de campagne, de dire : ici on livrera la bataille, on la gagnera et on traitera ! Non, Monsieur. A une bataille succède une autre bataille; après une première campagne, il en vient une seconde et une troisième; la guerre enfante la guerre.

Avant de courir les hazards d'une collision longue et terrible, il est donc sage de se demander d'abord si les finances du pays auquel on s'allierait lui permettraient, après une armée détruite, d'en lever une seconde; si le système de ses communications intérieures rendrait son rassemblement et son transport souple et rapide; si son organisation sociale, si son

état politique pourraient supporter longtemps de pareils sacrifices sans dangers graves, sans bouleversemens intérieurs, sans révolutions qui diminueraient nécessairement les secours promis et finiraient par en tarir la source.

Je crois avoir prouvé, Monsieur, que sous ce triple rapport, l'alliance de la Russie, insuffisante pour atteindre le but que poursuivent ses partisans, ne pourrait inspirer au cabinet français aucune confiance.

Mais si la France ne fait pas tourner à son profit l'ambition qui porte la Russie vers la capitale des Osmanlis, n'est-il pas à craindre qu'il se forme, en vue d'un remaniement des frontières de l'est de l'Europe, une combinaison qui nous soit étrangère, et que cette alliance dédaignée par la France tente un jour la Prusse, l'Autriche ou l'Angleterre?

Plusieurs raisons s'y opposent; je dirai brièvement les principales.

Le Cabinet prussien d'abord est trop prudent, trop intelligent de ses véritables intérêts pour s'associer à de pareils projets; en outre, il existe entre lui et le Cabinet de Saint-Pétersbourg des sujets de mésintelligence dont le refus de renouveler le cartel d'échange a dernièrement révélé la vivacité.

Vous savez, Monsieur, qu'après 1815, et tandis que la Russie fermait ses frontières au transit de l'Allemagne avec la Chine, afin de donner aux fabriques de Vladimir et de Moscou le monopole du marché de Kiakta, l'Empire voyait se fermer le

seul débouché naturel des produits des provinces polonaises. Le Cabinet de Berlin établissait à l'embouchure de la Vistule et du Niémen des droits qui seraient aujourd'hui la ruine de la Pologne, si le Cabinet de Saint-Pétersbourg ne les acquittait pour elle; sorte de tribut payé par la Russie à la Prusse et déguisé seulement sous la forme de prime d'exportation.

Frédéric-Guillaume III a montré sur ce point une constance et une fermeté remarquables. Il n'est sorte de caresses que l'Empereur Nicolas, son gendre, n'ait employées auprès de lui pour obtenir la libre circulation sur ces deux fleuves; mais le vieux roi est resté inflexible; et tandis qu'il poursuivait les démarches qui cimentaient lentement l'union des douanes de toute l'Allemagne du nord, il maintenait vis-à-vis de la Russie un droit d'autant plus difficile à lever dans l'avenir qu'il appartient à une combinaison plus compliquée d'intérêts.

Mais l'union des douanes allemandes est la moindre des contrariétés que fasse éprouver en ce moment au Cabinet impérial le mouvement progressif de la Prusse.

Non seulement il est évident aujourd'hui que le but poursuivi par le Cabinet de Berlin est la réunion politique aussi bien que commerciale de tous les États du nord de l'Allemagne, et de la Pologne peut-être, sous l'unité de son gouvernement, mais il n'est pas moins démontré que c'est par voie

d'association et d'assimilation, et sans secours de dehors, qu'il compte atteindre ce but.

Plusieurs mesures qui ont signalé le début du nouveau règne, telles que le rétablissement de l'archevêque de Posen, l'amnistie aux condamnés politiques, l'émancipation des Israëlites, la nouvelle loi électorale pour les États provinciaux et la publicité quelqu'imparfaite quelle soit de leurs séances, les faveurs de la cour répandues sur les illustrations des petits États de la Confédération, leurs savans appelés pour enseigner la jeunesse de Berlin; toutes ces mesures, dis-je, tous ces faits prouvent que l'union des douanes et l'intérêt commercial ne sont pas le seul mobile sur lequel la Prusse s'appuiera pour la réalisation de ses projets.

Par l'union des douanes qui a diminué tout à coup ses recettes, elle a montré aux États secondaires qu'elle ne reculait pas devant un sacrifice financier, quand il s'agissait de l'intérêt commun. Par l'extension de la liberté de la presse et des franchises électorales, par le respect des cultes différens du sien, par le patronage des célébrités littéraires et philosophiques, elle a annoncé clairement que, pour réaliser cette unité, elle irait jusqu'au sacrifice de ses anciennes sympathies politiques et jusqu'à la transformation même du principe de son gouvernement.

Cette tendance de la Prusse est enfin sentie par la Russie qui la considère comme une défection.

Ce désappointement politique, du reste, est le

second que le Cabinet impérial aura éprouvé depuis que Pierre-le-Grand a fait entrer la race slave dans la communion des peuples européens. Vous remarquerez, Monsieur, que depuis cette époque, le Gouvernement de Saint-Pétersbourg a été successivement dominé par deux grandes préoccupations : la philosophie du dix-huitième siècle qui s'est emparée du règne de Catherine II, et l'alliance avec la Prusse renouvelée tant de fois par des mariages, des voyages et des conférences secrètes. Mais, de même que Catherine ne voyait pas se former sous le travail des Encyclopédistes la Révolution française; de même, sous l'aspect presque exclusivement militaire de la Prusse, Paul I[er], Alexandre, et Nicolas surtout, n'ont pu découvrir d'abord sa véritable tendance politique et le principe représentatif, qui bientôt s'y développera au grand jour.

Si le lien qui rattache la Prusse à la Russie s'affaiblit, s'il doit un jour cesser d'avoir le caractère d'un pacte de famille, est-il une autre puissance avec laquelle la Russie puisse retrouver la même intimité d'union qui alarmait l'Europe?

L'Angleterre a trop d'intérêt à contrarier le Cabinet de Saint-Pétersbourg en Orient pour inspirer à cet égard des craintes sérieuses. Il existe entre l'orgueil britannique et la vanité russe une antipathie prononcée. On se souviendra longtemps à Saint-Pétersbourg du mot de lord Durham pendant qu'on lui montrait la flotte de Cronstadt : « Ce sont les

plus gros joujous que j'aie jamais vus! » L'Angleterre est le pays où la personne du Czar est le plus maltraitée et où l'on peut le moins comprendre l'organisation sociale de la Russie. Si l'on doit en croire les révélations du *Port-folio,* le Cabinet de Saint-James aurait osé, pour un intérêt de négoce, dans l'affaire du Vixen, menacer officiellement l'Empereur Nicolas du sort de Paul Ier.

Enfin, malgré ce nouveau traité de navigation décoré du nom de traité de commerce dans le discours de la Reine, et dont les journaux anglais révèlent toute l'insignifiance, il est permis d'affirmer que l'influence mystérieuse de la Russie dans les montagnes de l'Afghanistan où les armées anglaises ont essuyé un si terrible désastre, élève à Constantinople entre les Cabinets de Saint-James et de Saint-Pétersbourg une barrière éternelle.

L'Autriche semblerait, à première vue, offrir plus de chances de rapprochement. L'Autriche tient, réunie sous son autorité, comme la Russie, une agglomération de peuples, différens de langage, de mœurs et d'origine; la forme de son gouvernement et ses principes politiques sont les mêmes. A ce titre, les deux Cabinets devraient sentir l'un pour l'autre des dispositions à une confiance et à une sympathie réciproques. Mais plusieurs raisons s'y opposent.

Le caractère que le prince de Metternich a donné à la diplomatie viennoise est peu apprécié à Saint-Pétersbourg. De ces deux gouvernemens, l'un repré-

sente la théorie, l'autre la pratique du pouvoir absolu. Or, la pratique trouve souvent que la théorie prend des airs qui frisent le pédantisme. La théorie, à son tour, pense que les actes de la pratique ressemblent parfois à de la brutalité. Mais ce dédain mutuel, toujours recouvert des fleurs des chancelleries, ne suffirait pas pour constituer, entre les deux cours, un éloignement sérieux, sans la rivalité qui les divise sur deux points essentiels. D'une part, la prospérité croissante de l'Autriche l'attache de plus en plus à la possession du Danube, que ses bateaux à vapeur sillonnent, et dont les principautés riveraines naissent au commerce et à la civilisation ; de l'autre, la Russie, passe à tort ou à raison, pour ambitionner la réunion, sous son autorité, de toutes les races slaves ; c'est-à-dire, qu'il y va pour l'Autriche, de sa part de la Pologne, des provinces Illyriennes et de la Bohême tout entière ! On conçoit qu'un intérêt si vital et un pareil soupçon la tiennent éternellement sur ses gardes.

Que conclure de tout ceci, Monsieur? Deux choses qui doivent avoir aux yeux des hommes d'Etat une égale importance.

Premièrement, même alors que la France aurait intérêt à chercher sur la ligne du Rhin un agrandissement territorial, une alliance avec la Russie, alliance que les dispositions personnelles de son souverain rendent pour longtemps impossible, ne nous offrirait pas des ressources suffisantes

pour faire triompher un pareil dessein. Secondement, dans l'état actuel des relations européennes, il n'est aucune puissance qui fasse craindre à la France de voir, en dehors d'elle, la Russie trouver une participation sérieuse à ses projets sur Constantinople.

La Russie, à partir de 1815, a joui dans les congrès européens d'une influence considérable et que l'on a cependant beaucoup exagérée. Des raisons touchantes et légitimes rattachaient à sa destinée l'intérêt public, le respect et la confiance. La campagne de 1812 était encore présente à tous les souvenirs. La Russie avait beaucoup souffert; elle avait trouvé dans une invasion terrible cette énergie du désespoir et cet élan de patriotisme qu'elle avait communiqués à l'Europe épuisée et abattue. Elle était forte, elle était modérée. C'est un élève de la France, de la France éclairée, humaine, c'est un philosophe chrétien, un philantrope couronné qui, dans la personne d'Alexandre, gouvernait ce vaste empire, dirigeait sa diplomatie, et disposait de toutes ses ressources.

Une pareille situation, dominée par un pareil homme, assurait à la Russie, dans les congrès où allaient se décider les grandes affaires de l'Europe, un rôle considérable et respecté. Mais tous ces souvenirs sont déjà bien loin. Avec la crainte du retour des invasions de la France a disparu peu à peu l'intérêt qu'avait le continent à ménager la Russie, ses desseins, ses caprices mêmes, pour la tenir tou-

jours associée contre les éventualités d'une guerre universelle.

Plus les chances de ces invasions paraitront impossibles, plus l'influence accidentelle que le cabinet de Saint-Pétersbourg a exercée tendra à s'affaiblir, à rentrer dans une juste limite, proportionnée à l'intérêt qu'il prend aux progrès de la civilisation européenne. Cette part est faible ; commercialement parlant, la Russie est désintéressée au milieu de l'Europe ; sous le rapport des lumières, ce n'est pas lui faire injure que de la mettre au second rang. Son état social est étranger au reste du continent et se défend de tout contact avec lui. En isolant son peuple des autres peuples, l'Empereur de Russie a fait prendre à son Cabinet une position qui doit nécessairement l'isoler de plus en plus dans la diplomatie européenne.

Je constate ce fait sans aucune pensée hostile à la Russie, et, tout au contraire, je suis convaincu que cette situation d'isolement est un acte de sagesse, et qu'il peut seul lui permettre d'accomplir sans secousse, sans révolution , les progrès réclamés par son organisation.

La nation russe est, après tout, une grande nation, grande par son passé et par son avenir.

Comment un peuple qui n'est ni conquérant, ni législateur, a-t-il pu s'imposer à ses voisins, presque tous nomades et guerriers, lui sédentaire et paisible, et former un empire plus étendu que l'empire de Charlemagne ou celui d'Alexandre, et qui déjà

a duré plus qu'eux? une seule chose peut l'expliquer : c'est la destinée que ce peuple accomplit dans l'Europe Orientale, dans le centre et au nord de l'Asie ; c'est la part que Dieu lui réservait dans la culture et dans la civilisation du globe.

La force principale des Russes est dans leur caractère national, dans cette résignation qui n'exclut pas l'activité, dans cette double soumission à Dieu et à l'Empereur qui n'est ni la fatalité antique, ni le fatalisme oriental. Cette qualité, cette vertu est dans le sang; c'est un instinct de race que la religion et le pouvoir ont seulement développé.

La nation Russe est de toutes les nations de l'Europe la plus disciplinable, celle qui adopte le plus facilement la pratique, sinon la théorie de l'ordre : c'est le peuple instrument par excellence. Dieu a voulu que cet instrument tombât presque toujours dans des mains puissantes. Mais jusqu'à Pierre Ier, aucun des grands hommes qui marchèrent à la tête de ce peuple n'avait eu conscience de sa destinée.

Bien différens des premiers citoyens romains, en effet, c'est en se défendant contre les envahissemens de leurs voisins, que les Russes les ont peu à peu dominés, sans se douter que la défense les conduirait à l'attaque, et l'attaque à la conquête. Quand pour la première fois Dmitri-Donskoï battait Mamaï et ses Tartares, il était loin d'imaginer que son peuple marchait en sa personne à la conquête de l'Asie centrale! Quand le bourgeois Minin délivrait Moscou, la ville sainte, il ne se doutait guère en chas-

sant lés Polonais loin du Kremlin, que, par lui, la Russie faisait un premier pas vers la domination de la Pologne !

Pierre-le-Grand fut le premier qui eût conscience de la destinée de la nation Russe. Depuis, le sentiment de cette destinée n'a plus quitté le pouvoir. Aussi, la Russie, comparée aux autres États européens, renferme-t-elle aujourd'hui le peuple le plus jeune et l'un des gouvernemens les plus vieux ; le seul, excepté celui de l'Angleterre peut-être, en qui se soit conservée une tradition qui n'a pas varié ; le seul, sans l'excepter, qui n'ait pas encore commis de faute, ni subi un échec.

Sachons donc rendre justice à la Russie ; mais ne nous faisons pas illusion sur les avantages d'une alliance qui, fondée nécessairement sur la guerre européenne, ne pourrait nous offrir, hors des limites de l'Empire, aucun secours considérable ni soutenu.

Et pourquoi la guerre ? Pour reculer nos frontières jusqu'au Rhin ! pour amener la Russie à Constantinople !... Je n'examinerai pas si la France a véritablement intérêt à détacher de l'Allemagne les provinces Rhénanes, à détruire si tôt la jeune royauté belge quelle-même a fondée. Cette face de la question embrasse une foule de développemens étrangers à la Russie et demande une discussion spéciale. Mais tout le monde conviendra que l'autre résultat, l'abandon de Constantinople, n'est pas d'une bonne politique française. Je dirai même plus : il

est impossible ! car en éveillant par ses agrandissemens de territoire la méfiance et l'envie de tous ses voisins, la Russie s'est interdit la possibilité d'en faire de nouveaux, malgré eux; car, pour elle, le temps des conquêtes militaires est passé; et elle entre, à son insu peut être encore, dans une ère nouvelle où son principal travail sera de se replier sur elle-même, et de fonder les bases de sa prospérité.

HUITIÈME LETTRE.

A

M. LE COMTE DE SALVANDY.

Monsieur le Comte,

Au moment où la confiance du Roi vous appelait à l'ambassade de Madrid, on a dû croire que la France allait avoir au sein de l'Espagne un représentant, digne interprète des sentimens qu'elle éprouve pour cette nation amie. Un incident inattendu est venu tout-à-coup détruire les effets de cette bonne volonté, que la position exceptionnelle de l'Espagne, les difficultés de notre propre situation, ou des influences étrangères ont jusqu'à ce jour paralysée.

... encore, au moment où le sort déplo... la seconde ville du royaume donnait à ... agent consulaire l'occasion de manifester avec ... ces sentimens d'affection de la nation française ... la nation espagnole, il arrivait ce qui est ... toujours depuis dix années, ces témoignages mal compris soulevaient d'injustes soupçons. De là, l'incident nouveau produit par l'insertion dans la Gazette officielle du rapport du chef politique Guttierez.

Le gouvernement espagnol rectifie aujourd'hui cette insinuation malveillante. La première question que soulèveraient nos relations avec l'Espagne consisterait donc à savoir si cette réparation est suffisante, si elle doit être acceptée. Mais à cet égard la presse est unanime, et il n'y a pas lieu de discuter un point qui n'est l'objet d'aucune sérieuse contradiction.

Non! après la franche et loyale rectification que le ministère a obtenue, il est impossible d'imaginer que le gouvernement espagnol ait eu l'intention de faire à la France une offense publique, qui devait sitôt le conduire à la nécessité de la réparer publiquement; et dans cet incident, il n'y a d'équivoque que la situation particulière des agens anglais, et la participation qu'ils ont prise, à titre de conseils, dans toutes les résolutions du Cabinet de Madrid. C'est la seule chose désormais qu'il importe d'éclaircir.

Je vais donc l'examiner, et je rechercherai en-

suite quelle est notre position vis-à-vis de l'Espagne, quelle influence nous avons à y faire prévaloir, quelle a été et quelle doit être désormais dans ce pays notre politique.

La mésintelligence de la France et de l'Angleterre au sujet des affaires d'Espagne remonte à l'année 1836. Les progrès de Don Carlos et le danger dont la jeune royauté constitutionnelle d'Isabelle II était menacée, firent naître alors un projet d'intervention plus direct et plus efficace que celle résultant du traité de quadruple alliance qu'avaient provoqué deux années plus tôt les prétentions simultanées de Don Miguel et de Don Carlos. Les deux hommes d'État qui dirigeaient à Londres et à Paris cette politique d'alliance qu'aucun embarras n'avait pu dissoudre depuis six années, s'étaient accordés sur cette question comme sur toutes les autres. La majorité des chambres se rallia en France à une autre politique. Au Cabinet du 22 février succéda, avec M. le comte Molé, un système contraire aux projets de lord Palmerston, et dès ce moment les deux pays ne marchèrent plus de conserve. Le dissentiment qui éclata avec tant de violence au sujet des affaires de Syrie se rattachait à des griefs longtemps accumulés; les canons qui bombardaient Beyrouth vers la fin de 1840 avaient été chargés quatre ans plus tôt à Madrid.

Ici, nous touchons à la phase la plus passionnée et la plus malveillante de la rivalité que l'Angle-

terre nous oppose en Espagne. C'est en 1840, après la conclusion du traité du 15 juillet, et pendant que le Cabinet anglais se hâtait d'en poursuivre les résultats, que la reine Christine était contrainte d'abandonner la régence et l'Espagne. Que les agens anglais, dont les relations avec Espartero et son état-major avaient déjà le caractère le plus intime, n'aient été pour rien dans la conduite du duc de la Victoire, c'est ce qu'il est impossible d'imaginer. Jamais Espartero n'aurait entrepris de déposséder sa bienfaitrice, la reine, deux fois investie de la régence par le testament de Ferdinand VII et par le vœu national; jamais il n'aurait osé refouler en France la propre nièce du Roi des Français s'il n'eût été assuré de l'appui du Cabinet anglais.

D'un autre côté, l'Angleterre, décidée à combattre en Syrie Méhémet-Ali, le protégé de la France, ne devait négliger aucun des embarras, aucune des complications dont l'effet était de contreminer les obstacles que la France aurait pu apporter à l'exécution de ses desseins. Grace à l'emportement irréfléchi de quelques journaux de l'opposition française, les traités de 1815 eux-même étaient remis en question. L'Angleterre n'avait eu qu'à exploiter cet incident pour soulever l'Allemagne entière contre la France; l'usurpation d'Espartero complétait ce plan de campagne. En poussant le gouvernement espagnol dans la voie démocratique, lord Palmerston plaçait la France entre deux feux; à l'est et au nord la coalition des gou-

vernemens absolus; au sud, au delà des Pyrénées, la propagande plus dangereuse peut-être des principes révolutionnaires et tous les désordres qu'ils peuvent enfanter.

Pour tous ceux qui ont suivi attentivement la carrière passionnée et excentrique de lord Palmerston, il n'est pas douteux que ce plan désespéré n'ait été conçu par lui. Lord Palmerston, dans ses bons jours, apportait en politique l'audace d'un spéculateur habile et, dans ses mauvais jours, la passion convulsive d'un joueur. Il croyait fermement que l'intérêt du commerce anglais était de bouleverser le monde et de jeter ses filets en eau trouble. L'administration whig fut définitivement remplacée par le cabinet tory de Robert Peel et de lord Aberdeen le 3 septembre 1841, et trois mois après, Monsieur le comte, vous partiez pour Madrid.

Alors la France avait droit d'espérer qu'à la politique de malveillance, dont les agens anglais avaient reçu l'inspiration de lord Palmerston, allait succéder un système plus sage, plus pacifique et plus amical. Jusqu'à quel point cet espoir a-t-il été déçu et quelle cause attribuer à cette déception? C'est ce qu'il est difficile de préciser au milieu des indiscrétions contradictoires de la presse et des correspondances privées. Soit que le nouveau Cabinet anglais, se tenant sur l'expectative, n'ait donné à ses agens que des instructions pâles et incomplètes, soit que l'impulsion du cabinet whig ait survécu à sa défaite, l'hostilité, la malveillance ont persisté,

Des deux motifs, politique et commercial, qui soulevaient la rivalité de l'Angleterre, l'un, le motif politique, semblait avoir disparu ; mais l'intérêt commercial à lui seul parut suffisant à sir Aston pour continuer les intrigues de l'ambassade.

A tous ces faits vint se joindre l'évènement beaucoup plus grave qui a désolé la Catalogne. Là, les deux nations, anglaise et française, furent en contact sur des points éminemment propres à faire éclater les divergences des deux politiques et des deux caractères nationaux. L'industrie catalane était le seul obstacle sérieux à la conclusion du traité de commerce de l'Espagne avec l'Angleterre qui devait saisir toutes les occasions d'écraser, de ruiner cette industrie et de la réduire au silence. Tel a été le véritable motif de la conduite du Cabinet Robert Peel; il a été guidé beaucoup plus par l'espoir d'avancer ses propres affaires que par un calcul de haine ou d'hostilité contre notre propre politique. Ministres, journaux, agens consulaires, ont été d'accord sur ce point. Il y a chez le peuple britannique un instinct si intelligent de ses véritables intérêts et tant d'unanimité sur toutes les choses qui peuvent y avoir un rapport direct ou indirect, que ce double sentiment suffit pour tout expliquer. A l'heure qu'il est, on peut affirmer qu'il n'y a pas un badaud de la Cité qui ne considère de bonne foi la ville de Barcelone et la Catalogne comme peuplées de brigands, d'une race exécrable que le feu du ciel devrait anéantir. Avec une pareille conviction,

il n'y a rien d'extraordinaire à ce que de bons chrétiens aient aidé au feu du ciel par quelques fusées à la Congrève.

La fameuse déclaration du consul anglais par laquelle il insinuait que l'humanité de M. de Lesseps devait être assimilée à *un acte d'hostilité contre le gouvernement près duquel il était accrédité*, a été très populaire en Angleterre. L'apparition du *Formidable* et du *Rodney* et la première nouvelle qu'ils venaient, non pour protéger les nationaux anglais, mais pour aider au bombardement, loin de révolter la sensibilité britannique, ont provoqué également dans toutes les classes une approbation unanime.

Et pourquoi? Etait-ce donc barbarie, était-ce inhumanité? Non! c'était intelligence de ses véritables intérêts chez un peuple qui fait passer l'intérêt avant toute autre considération, quand il n'est pas détourné de sa voie instinctive par les prédications de ses *saints*. Les journaux de Londres se sont accordés pour justifier toutes les barbaries de Zurbano, de Van Halen et de Séoane, comme ils avaient été unanimes, lors des guerres de la Navarre, pour arrêter l'effusion du sang; et le Cabinet anglais, en envoyant des projectiles au fort Montjouich, obéissait à l'intérêt et aux sentimens nationaux, comme lorsqu'il envoyait, d'accord avec le Cabinet français, des plénipotentiaires au camp de don Carlos pour obtenir qu'il échangeât ses prisonniers au lieu de les fusiller. Mais alors l'intérêt

anglais n'était pas ce qu'il est aujourd'hui; les finances n'étaient pas épuisées par les guerres de la Chine et de l'Afghanistan; le parti agricole n'avait pas été sérieusement attaqué dans ses privilèges, et, pour le sauver, on n'avait pas été obligé d'imposer le revenu. Le Portugal ne menaçait pas de rompre l'antique lien du traité de Methuen, et il semblait que l'industrie britannique, qui n'était alors ébranlée nulle part, pouvait espérer un progrès suffisant en Espagne du seul rétablisssement de la paix.

Aujourd'hui tout est changé. Il ne s'agit plus pour l'Angleterre de poursuivre le cours de ses triomphes, mais de réparer ses défaites, de trouver une compensation aux expéditions ruineuses de l'Inde et de la Chine, au divorce dont le Portugal la menace; et elle ne peut attendre ces compensations; il faut qu'elle les provoque, qu'elle les obtienne; c'est un billet qu'elle doit solder et à courte échéance.

Je n'accuse donc pas la politique de lord Aberdeen d'un système d'hostilité sourde contre l'influence française. Je crois que s'il existait un moyen de faire prospérer les intérêts commerciaux de l'Angleterre, sans porter atteinte à la bonne intelligence de ses relations avec la France, lord Aberdeen n'hésiterait pas à l'adopter. L'intérêt manifeste du Cabinet anglais est de voir le ministère français se consolider; c'est un moyen de se consolider lui-même. Mais ses complaisances n'i-

ront jamais jusqu'à sacrifier l'industrie britannique ; c'est-à-dire qu'en toutes choses où, même au prix du mécontentement de la France, l'Angleterre croira faire un pas vers ce traité de commerce que les derniers événemens de Portugal doivent lui rendre plus cher encore, elle passera outre sans hésitation.

Voilà, Monsieur le Comte, en réalité le côté délicat de nos relations avec l'Espagne. Rien n'est changé sous ce rapport, la difficulté subsiste; elle exige toujours la même surveillance, la même sagesse, la même circonspection.

J'aborde maintenant la question que j'ai posée, la grande question, celle de notre politique dans les affaires d'Espagne.

Jusqu'à ce jour, notre politique a été celle de la bienveillance et de la prudence à la fois. Nous avons aidé le Cabinet de Madrid, par toutes les mesures qui ne dépendaient que de nous et qui ne nous obligeaient pas à intervenir dans ses affaires intérieures.

Aurions-nous dû faire plus? Eût-il été plus sage, plus généreux de franchir la frontière et d'aller dénouer de nos propres mains le nœud si compliqué de la révolution espagnole? On l'a prétendu, avec quelqu'apparence de raison.

Deux occasions solennelles, en effet, se sont présentées, où l'intervention semblait légitime, pour deux motifs bien différens, mais également sacrés.

En 1836, quand Don Carlos menaçait la liberté espagnole, les hommes d'État, sortis de notre révolution, et qui ont déclaré solennellement qu'ils ne la redoutaient en aucun lieu, auraient voulu alors tendre une main amie au parti modéré en Espagne. Ce parti appelait de ses vœux l'intervention; M. Martinez de la Rosa, dès 1835, avait résigné ses pouvoirs de président du Conseil pour ne point faire obstacle à l'entrée d'une armée française universellement désirée alors, et contre laquelle il s'était fortement prononcé. Certes, à cette époque et dans les années qui suivirent, les motifs ne manquaient pas pour intervenir. On avait l'assentiment de l'Espagne et de l'Angleterre; l'Europe, qui s'était retirée de la politique de la Péninsule, n'avait aucun prétexte pour s'y opposer.

Plus tard, une circonstance toute contraire pouvait encore provoquer l'entrée d'une armée française en Espagne. Ce n'était plus le pouvoir populaire qui était menacé, mais le pouvoir royal et jusqu'aux droits les plus sacrés de la majesté souveraine. On doit supposer qu'en France la Couronne éprouva, à cette époque, la même tentation que le parti populaire éprouvait depuis 1836, et que, voyant l'autorité royale compromise et presque déshonorée, le désir de prendre sa défense ne lui a pas manqué.

Cette double politique, la majorité des Chambres, en France, l'a repoussée. Le Roi n'a pas moins résisté aux impulsions de son propre cœur qu'aux

vœux de l'opinion libérale. Je l'avoue, les prévisions les plus naturelles devaient contrarier cette prudence et cette temporisation que l'expérience a pourtant justifiées.

Nous jugions l'Espagne d'après nos propres illusions, avant d'avoir une intelligence exacte des dangers qu'elle courait et de ses moyens de salut; nous ne pouvions croire à la solidité de l'ordre politique qu'elle fondait, et cet ordre a résisté à tout, à la guerre civile, aux complots, aux trahisons, aux révoltes des juntes, aux dissolutions des cortès, à l'instabilité des Cabinets; après M. Zea-Bermudez est venu M. Martinez de la Rosa; puis le comte de Toreno, puis le Cabinet Mendizabal, le Cabinet Isturitz qui vit éclater l'insurrection de la Granja; puis le Cabinet Calatrava, sous lequel fut achevée la constitution de 1837; puis le Cabinet d'Ofalia produit par un nouveau triomphe des modérés, le Cabinet du duc de Frias, celui de Perez de Castro, deux fois remanié, et qui disparut avec la régence de Marie-Christine! Mais malgré ces bouleversemens, ces agitations sans fin, qui avaient, il faut l'avouer, plus d'une analogie avec ce qui se passait en France, la régénération espagnole suivait son cours.

Placée entre deux alternatives extrêmes, une constitution octroyée par le pouvoir royal (*estatuto real*, 1834) où par conséquent le pouvoir royal dominait, et une constitution imposée par le pouvoir populaire (*constitucion de 1812*) où le pouvoir royal était annulé, entre ces deux écueils l'Espagne, mal-

gré tous les excès et tous les malheurs dont elle a été le théâtre, a eu le bon sens, le courage et la force de se donner une nouvelle charte, la constitution de 1837, qui ne procède ni de la suprématie du droit divin, ni de la souveraineté du peuple, qui n'a été ni concédée ni imposée, mais où le pouvoir royal et le pouvoir populaire ont fait allianee sur le pied de l'égalité, comme dans notre Charte de 1830.

A travers ces alternatives de triomphes et de défaites, s'abandonnant tour-à-tour aux modérés et aux exaltés, passant par tous les excès, la nation en sortait toujours plus forte. Aujourd'hui la guerre civile a disparu; le jury, les gardes nationales sont organisés, la liberté de la presse est entière, les terres possédées jadis par les couvens se vendent et par petites portions, ce qui prouve qu'il se forme jusque dans les campagnes une classe moyenne.

Je ne m'abuse pas sans doute sur le mérite et la nature des moyens par lesquels ce bien s'accomplit. L'Espagne n'a pas à sa tête des héros ou des saints, elle a des *Ayacuchos*, espèce de soldats de fortune dont le caractère et les mœurs se sont développés dans les guerres d'outre-mer contre les bandes révolutionnaires et pillardes du Mexique, moitié en les châtiant et moitié en les imitant. Qui dit *Ayacucho* dit un homme aussi habitué à manier les cartes du *monte* que la carabine. Espartero, cet enfant de la Manche à qui ses partisans souhaitent, dans des toasts publics, l'immortelle

célébrité de don Quichotte, est le type complet, élevé, de ces heureux aventuriers; il a toutes leurs qualités et tous leurs défauts. Fils d'un charpentier, il ne rougit pas de son origine plébéienne; au contraire, il en est fier, il s'en glorifie, ainsi que le témoigne le nouveau manifeste publié pour les élections. Espartero a la franchise, la loyauté du soldat. Sa fortune personnelle, c'est le jeu qui la lui a faite; ses traits de générosité viennent du jeu; ce sont des dettes d'honneur remises à quelques vieux compagnons. Du reste cet amour effréné du jeu est commun à l'Espagne entière. Le *barato* (1) a tout envahi, les cafés, les corps de garde, et jusqu'aux présides. Espartero, tout en cédant à cette malheureuse passion, en a compris les dangers; il joue, mais dans les régimens il fait mourir les joueurs sous les baguettes; de même, lui l'enfant gâté des conspirations et des révoltes, il fait fusiller les conspirateurs.

Je ne me fais donc pas illusion sur les qualités du pouvoir qui gouverne l'Espagne; c'est un pouvoir militaire, parfois barbare, mais aussi toujours espagnol et conservant dans la politique de l'Etat, en principe au moins sinon en pratique, l'équilibre introduit par la constitution de 1837.

Tous les capitaines généraux, à peu d'exceptions près, Van Halen par exemple, tous les généraux en faveur, c'est-à-dire les membres supérieurs du pou-

(1) Jeu de cartes populaire, dans le genre de l'écarté

voir exécutif sont des *Ayacuchos*, d'anciens compagnons des guerres d'Amérique comme les généraux qui environnaient Bonaparte premier consul, les Lannes, les Berthier, les Murat, les Desaix, étaient d'anciens compagnons de la guerre d'Égypte.

Est-ce à cette analogie qu'Espartero a dû le nom de *Napoléon de comédie?* Je l'ignore, mais en tout cas, le mot n'est pas juste. Napoléon n'avait personne à détrôner, et si quelque obstacle se fût présenté entre lui et le trône, les fossés de Vincennes savent s'il eût hésité à le briser. Espartero, au contraire, pourrait détrôner quelqu'un, un faible enfant, une jeune fille, et tous ceux qui l'ont approché sont convaincus qu'il n'en fera rien. Quelle que soit l'origine de cette vertu, elle n'en est pas moins une vertu et comme un trait caractéristique de l'homme. C'est une nature qui sait se borner, s'arrêter, qui se laisse conduire par la fortune, qui n'a jamais repoussé une seule de ses faveurs, mais qui ne lui a jamais demandé plus qu'elle n'offrait. C'est en un mot un homme de la race de lord Wellington et, dans son penchant pour les Anglais, il y a beaucoup peut-être de cette similitude de nature, de même que son éloignement pour la France tient surtout aux méprises, aux soupçons injurieux auxquels son élévation rapide a donné lieu.

Espartero règne, et près de lui pas un rival ne lui dispute le pouvoir. Cela prouve au moins qu'à ses côtés, il n'y a personne de plus grand, de plus fort que lui; cela prouve qu'il est l'homme de son

époque, époque qui doit finir à la majorité de la reine, époque renfermée dans d'étroites limites, et à laquelle était éminemment propre la nature de son esprit et de son ambition.

Les événemens de l'Espagne et l'état politique qui s'y affermit peu à peu justifient donc la non intervention de la France. En réalité on a pu croire que la liberté et l'autorité y couraient un égal danger, mais l'Espagne a triomphé de ces deux périls. La liberté n'a pas succombé sous les efforts de Don Carlos; l'autorité de la jeune reine a survécu à l'exil de sa mère. Nous avons bien fait de ne pas intervenir, pour nous d'abord, à peine sortis des agitations, et qu'une guerre entreprise pour une cause politique eût replongés dans les discordes civiles; pour l'Europe entière que nous aurions inquiétée et repoussée, au lieu de la rassurer et de la rapprocher de notre politique de paix; pour l'Espagne elle-même enfin, à qui nous aurions enlevé la seule occasion que lui offrait la providence de retremper son énergie dans un grand effort national, et d'y retrouver une vie nouvelle.

Cette vie, elle la retrouve peu à peu; mais, à quel prix, dira-t-on, et de combien de cruautés l'Espagne n'a-t-elle pas été le théâtre depuis ces dix dernières années! J'en conviens; mais si sa révolution avait eu lieu en même temps que la nôtre, ces révoltes, ces assassinats militaires, ces exécutions de prisonniers, n'auraient ils pas disparu devant nos massacres de septembre, devant nos lâches

délations des tribunaux révolutionnaires, nos tombereaux de la place de la Concorde, nos noyades? Qu'aurait été le bombardement de Barcelone elle-même, auprès du siége et de la ruine de Lyon?

Avouons-le, nous sommes sévères pour l'Espagne et nous n'avons pas droit de l'être; tandis que nous nous agitions sous les étreintes du mal révolutionnaire, l'Espagne dormait encore du sommeil de l'absolutisme; nous l'avons troublée dans ce sommeil, nous sommes venus lui inoculer la fièvre qui nous consumait. Plus tard nous avons commencé à retrouver l'ordre et le calme, et c'est alors que le mal éclatait au-delà des Pyrénées. Nous organisions un état nouveau, une monarchie nouvelle; l'Espagne devait à la fois détruire un ordre ancien et en créer un nouveau. Je sais bien que les situations n'ont pas été les mêmes : quand, en 1789, nous commencions cette régénération sociale qui, sous des formes diverses, par le concours intelligent des gouvernemens et des peuples, doit faire le tour du monde, nous étions seuls, tandis que les Espagnols ont eu sous les yeux notre exemple pour modèle. Mais n'était-ce pas une raison d'espérer dans leurs efforts? N'avaient-il pas, dans les enseignemens de l'histoire contemporaine aussi bien que dans leur intelligence et leur énergie, tous les élémens du succès? Et alors, pourquoi les troubler? Pourquoi les contraindre? Pourquoi douter d'eux?

C'est la confiance dans la sagesse de l'Espagne, dans son bon sens, dans la vieille loyauté castillane, qui en définitive a prévalu, et nous devons nous en applaudir.

Après avoir justifié la politique suivie jusqu'à ce jour, voyons ce que l'avenir réserve, et quelle peut être désormais à Madrid l'attitude de la France. Bien différent de l'intérêt anglais, que le premier intérêt de notre politique en Espagne, c'est avant tout le triomphe de son ordre administratif, le développement de sa prospérité intérieure.

Or, la régence a désormais trois difficultés à résoudre. Le mariage de la reine, la loi des fueros et des ayuntamientos et la question des traités de commerce. Le mariage de la reine ne sera négocié probablement que dans l'année qui précédera sa majorité. Ce n'est donc pas, à proprement parler, pour le moment présent un embarras; mais les deux autres difficultés vont surgir dans la prochaine session des cortès, et toutes les chances sont pour qu'elles y reçoivent une solution. Les assemblées provinciales et communales n'ont pas été encore organisées d'après les principes de la nouvelle constitution; les tarifs enfin sont surannés.

Je ne crains pas de le dire, une observation impartiale donne l'assurance que l'Espagne triomphera encore par elle-même de ces deux difficultés.

Déjà le gouvernement central se relâche de sa rigueur envers la seconde ville du royaume. La remise aux Barcelonais de ce qui restait à payer de

la contribution de guerre montre à la fois l'universalité de la réprobation que les malheurs de leur ville ont soulevée dans toute l'Espagne, et le besoin que le gouvernement éprouve d'apaiser l'opinion publique aux approches des élections. Le rôle qu'y doit jouer le parti influent des modérés, la coalition permanente des journaux, l'appui que donne à ces élémens d'opposition le nombre considérable des *Descalzados* (les *déchaussés*, fonctionnaires destitués en 1840); tout cela indique que le Régent sera contenu dans sa tendance de centralisation exagérée, qu'il a héritée du gouvernement de la reine Christine; car c'est là peut-être l'erreur la plus fatale de toutes les administrations qui se sont succédées jusqu'à ce jour.

L'Espagne veut imiter notre centralisation administrative, et tous les hommes d'Etat qui l'ont tenté n'ont pas réfléchi que leur nation, bien différente de la nôtre, sous ce rapport, n'offrait pas le premier élément indispensable de la centralisation, à savoir un centre capable à lui seul de balancer les ressources et les populations réunies des plus importantes cités.

Les deux pays comptaient en 1829 :

Villes de 5,000 à 10,000 ames.	France.	123
	Espagne.	73
Villes de 10,000 à 20.000 ames.	France.	58
	Espagne.	58
Villes de 20,000 à 40,000 ames.	France.	22
	Espagne.	10

Ce calcul prouve que, pour les villes de 5,000 à 10,000 âmes, comme pour celles de 20,000 à 40,000 ames, la proportion relative à la différence de population des deux peuples est assez bien conservée; mais pour les villes d'une population intermédiaire, de 10,000 à 20,000 ames, les deux nations, dont l'une est plus du double de l'autre, en possèdent cependant un nombre égal. Il en résulte déjà que, dans cet ordre de cités, la vie provinciale doit être relativement plus développée en Espagne qu'en France.

Mais cette observation acquiert bien plus de force, si l'on compare la population de chaque capitale avec la population réunie des dix principales villes de chaque nation au-dessus de 40,000 ames. En voici le tableau :

FRANCE.			ESPAGNE.		
Lyon.	145,000		Barcelonne. .	120,000	
Marseille. . .	115,000		Séville.	91,000	
Bordeaux. . .	93,000		Grenade. . .	80,000	
Rouen. . . .	90,000		Valence. . . .	66,000	
Nantes. . . .	71,000	732,000	Sarragosse. .	55,000	603,000
Lille.	69,000		Cadix. . . .	53,000	
Toulouse. . .	55,000		Malaga. . . .	52,000	
Strasbourg. .	49,000		Cordoue. . .	46,000	
Metz.	45,000		Lorca. . . .	40,000	
Paris.		890,000	Madrid.		201,000

Ainsi, les dix principales villes de France ne formaient pas, avant 1830, une population égale à celle de la seule ville de Paris, tandis que la population des dix principales villes d'Espagne montait juste à trois fois la population de Madrid.

Si l'on compare enfin le nombre relatif de Français

et d'Espagnols que contiennent les deux capitales, on trouve que Paris embrasse à lui seul la 54me partie de la nation française, y compris ses colonies, et Madrid la 88me partie seulement de l'Espagne.

Quand il s'agit de régler quelle part une capitale peut réclamer dans la direction administrative de toutes les provinces d'un royaume, le chiffre relatif de sa population n'est pas une chose indifférente, ce n'est ni le hazard, ni le caprice qui agglomèrent les hommes dans telle ville plutôt que dans telle autre. Là où la vie se concentre, là où la population se multiplie en plus grande proportion, c'est signe qu'il existe un plus grand théâtre de transactions, un foyer de lumières plus intense, plus de facilités pour correspondre à la fois avec toutes les autres parties du territoire et tous les pays étrangers.

Or ce fait seul de l'infériorité relative de la population de sa capitale, n'est-il pas la preuve que l'Espagne ne peut pas être le théâtre d'une centralisation semblable à la nôtre? que pour attirer, comme Paris, toute la vie au centre, et la faire rayonner du centre, elle ne possède pas un levier suffisant?

Si, après avoir étudié les rapports des villes principales, on jette un coup-d'œil seulement sur la configuration du territoire, sillonné en tous sens de chaînes de montagnes, couvertes de glaciers éternels, qui enferment le cours du Douro, du Tage, de la Guadiana, du Guadalquivir et de l'Ebre

et qui servent à chaque province de barrière naturelle, ce qui a fait donner à la Péninsule par les Phéniciens le nom de *Span* (caché), on demeure d'autant plus convaincu de la nécessité de conserver à l'administration en Espagne de grandes libertés fédératives. Le centre devra s'accroître sans doute, mais il ne faut pas qu'il doive ses progrès, son développement à la violence, et l'intervention des provinces est indispensable dans la constitution de l'autorité centrale ; c'est une force qui peut devenir pour elle un appui et qu'elle doit bien se garder de briser. L'avenir administratif de l'Espagne n'est donc pas dans l'établissement immédiat d'une centralisation qui ne saurait être raisonnablement établie de toutes pièces que là où l'énergie et la vie sont déjà au centre, mais dans l'organisation sage des administrations communales et provinciales. C'est dire qu'il faut à l'Espagne un système moins français qu'espagnol, dont le but soit de marcher peu à peu vers la centralisation, non pas en absorbant, en détruisant les foyers de vie qui se sont naturellement développés aux extrémités du royaume, mais en les coordonnant, en les rattachant les uns aux autres par un lien commun de solidarité plus intime.

Ceci indique de quelle manière il est désirable de voir se résoudre les difficultés soulevées par l'état des tarifs espagnols et la proposition d'un traité de commerce avec l'Angleterre. On s'est beaucoup exagéré, je le crois, les dangers qui pouvaient ré-

sulter pour la France et pour l'Espagne elle-même d'un traité avec l'Angleterre. Toute négociation de ce genre peut entraîner, sans doute, de graves embarras ; mais il n'est pas moins juste de reconnaître qu'il en peut résulter des bienfaits aussi considérables. Entre deux pays surtout si divers par leurs climats et la nature de leurs productions, la question à débattre n'est pas de savoir s'il y aura ou s'il n'y aura pas de traité de commerce, mais de quelle manière le traité aura lieu. C'est peut-être une des circonstances les plus favorables à la centralisation tant de fois tentée en Espagne, que cette nécessité d'établir avec l'Angleterre des rapports commerciaux plus intimes. En Espagne, comme en France, le nord lutte avec le midi : la Catalogne est manufacturière, l'Andalousie, Valence et Grenade sont renommées pour leurs productions agricoles. Il est donc possible de faire un compromis intelligent entre ces deux intérêts opposés, et si le trésor espagnol doit trouver, dans les nouvelles transactions qu'il poursuit, des bénéfices considérables, il y a lieu d'en affecter une partie à la réparation des souffrances spéciales qui en auront été le prix, et d'introduire dans l'administration avec prudence, dans une sage mesure, le principe de l'indemnité pour toutes les industries dont l'intérêt public exigerait le sacrifice.

Le moment est venu enfin où l'Espagne régénérée doit combattre ses audacieux *contrabandistas*, non pas les armes à la main, non pas en bordant

sa frontière d'une double haie de soldats et de douaniers, mais en révisant ses tarifs, et en combinant la légitime part qu'elle doit faire aux échanges étrangers avec les ménagemens qu'exigent les intérêts de sa production intérieure.

La contrebande espagnole est puissante, elle est organisée ; elle a ses chefs, ses agens subalternes, ses négociateurs publics, avoués par les autorités locales. Quand un navire arrive sur la côte espagnole, il négocie ouvertement avec l'agent contrebandier le débarquement, le mode de transport de ses marchandises, le prix de la corruption des chefs de la douane; tant pour le chef, tant pour l'alcade, tant pour les employés subalternes ; ce sont des prix réguliers, prévus, tarifiés.

La destruction de cette coupable industrie sera doublement profitable à la moralité et à la fortune publiques. Mais cela demande une surveillance très assidue, des mesures de prévoyance et d'ordre appropriées au caractère national, aux usages, aux mœurs, aux ressources et aux besoins de chaque localité. Les autorités provinciales et communales devront unir leurs efforts à ceux du gouvernement pour diriger vers les travaux publics, vers l'agriculture, la navigation, l'industrie, tous les bras aujourd'hui inutiles pour la production. En enlevant à cette classe très nombreuse d'hommes vigoureux et hardis les ressources, les moyens de fortune qu'ils trouvent dans la contrebande, il ne faut pas les abandonner aux penchans naturels qui ne les

porteraient que trop facilement à la vie aventureuse, au vol, au brigandage. Si l'Espagne a sans cesse ce danger sous les yeux; si, en réduisant les profits de la contrebande elle en détruit le principe; si, par des réglemens sages, paternels, elle parvient à transformer ses contrebandiers en une armée de matelots, de pontonniers, de voituriers, de journaliers, d'ouvriers, de travailleurs enfin, elle aura ajouté à sa richesse et à sa fécondité, aussi bien qu'à ses moyens d'ordre. Elle pourra diminuer le nombre de ses douaniers, les payer régulièrement, et donner des habitudes d'honneur et de dignité à tous ces employés des frontières et des côtes qui jusqu'ici n'ont vécu que du partage illicite des produits de la contrebande.

Voilà les actes de l'administration, qui, s'ils sont acceptés par les provinces intéressées, constitueront peu à peu des ressorts nouveaux de gouvernement, une direction centrale des intérêts matériels, qui devront contribuer naturellement à étendre l'influence de la capitale et à accroître sa population.

La France pourrait-elle intervenir dans le traité avec l'Angleterre et obtenir que ses intérêts y soient ménagés? Il n'est guère permis d'en douter, quand on considère que, malgré la progression exorbitante de la contrebande anglaise, le commerce de la France avec l'Espagne s'est considérablement développé, quoique avec une progression très irrégulière, ainsi qu'il résulte du tableau suivant :

RELEVÉ DU COMMERCE DE LA FRANCE AVEC L'ESPAGNE ET LES AUTRES PAYS, DE 1827 A 1841.

ANNÉES.	Importations. — Commerce général.					Exportations. — Commerce général.				
	COMMERCE avec L'ESPAGNE.	COMMERCE avec les AUTRES PAYS.	TOTAL.	PROPORTION Pr 100.		COMMERCE avec L'ESPAGNE.	COMMERCE avec les AUTRES PAYS.	TOTAL.	PROPORTION Pr 100.	
				Espagne.	autres pays.				Espagne.	autres pays.
	fr.	fr.	fr.			fr.	fr.	fr.		
1827	31,738,671	534,065,557	565,804,228	6	94	54,452,424	547,948,852	602,401,276	9	91
1828	26,955,437	580,721,884	607,677,321	4	96	54,373,093	555,549,539	609,922,632	9	91
1829	26,742,011	589,211,386	616,353,397	4	96	56,008,982	551,809,664	607,818,646	9	91
1830	30,791,697	607,546,736	638,338,433	5	95	47,318,973	525,345,091	572,664,064	8	92
1831	28,885,574	483,939,977	512,825,551	6	94	45,608,417	572,561,494	618,169,911	7	93
1832	27,227,240	625,645,100	652,872,341	4	96	40,146,757	656,135,375	696,282,132	6	94
1833	43,844,595	649,431,157	693,275,752	6	94	62,491,590	703,824,722	766,316,312	8	92
1834	28,673,697	691,520,639	720,194,336	4	96	48,990,876	665,714,162	714,705,038	7	93
1835	38,679,714	722,046,982	760,726,696	5	95	*82,151,260	752,270,958	834,422,218	10	90
1836	44,426,346	861,149,013	905,575,359	5	95	93,230,153	868,054,603	961,284,756	10	90
1837	35,946,614	771,746,351	807.792,965	4	96	70,197,558	687,899,892	758,097,450	9	91
1838	35,464,788	901,589,691	937,054,479	4	96	75,827,317	870,080,319	955,907,636	8	92
1839	37,351,914	909,619,512	946,971,426	4	96	82,656,086	920,675,702	1,003,331,788	8	92
1840	42,664,761	1,009,621,265	1,052,286,026	4	96	104,679,141	906,243,385	1,010,922,526	10	90
1841	37,162,689	1,084,263,527	1,121,424,216	3	97	100,893,906	964,463,697	1,065,357,603	10	90

* N. B. Les céréales, qui sont sans grande importance dans les autres années, figurent pour 23 millions en 1835, et pour 17 millions en 1836.

Les céréales, dont le commerce a peu d'importance dans les autres années, figurent pour 23 millions en 1835, et pour 17 millions en 1836, ce qui explique pourquoi nos exportations ont sauté de 48 millions à 82 et 93. Mais à part cette circonstance tout exceptionnelle, on voit que nos exportations ont suivi une progression considérable, et si le rapport de nos exportations en Espagne à nos exportations dans tous les autres pays n'a pas considérablement varié, cela ne tient pas à ce que les premières sont restées stationnaires, mais à ce que les unes et les autres ont augmenté dans la même proportion. De même, si le rapport des importations venant d'Espagne a diminué, cela ne tient pas à un affaiblissement sensible dans les arrivages d'Espagne, mais à une augmentation très considérable dans les importations venant des autres pays.

En résumé, ce tableau comparatif prouve que, malgré la guerre civile, malgré la contrebande anglaise, le commerce de la France avec l'Espagne n'a pas cessé de s'étendre; et si l'on considère que, sauf les cotonnades peintes, les objets sur lesquels porte plus particulièrement le commerce de la France dans la Péninsule, n'ont que peu de rivalité à craindre de l'étranger, on se convaincra que le tort résultant du traité de commerce avec l'Angleterre est beaucoup moins considérable que les intérêts trop facilement alarmés le prétendent encore aujourd'hui, et qu'en tous cas ce tort qu'éprouve-

rait une des branches de la production serait plus que compensé par le développement de toutes les autres.

Le véritable intérêt que la France doit légitimement faire triompher dans la négociation du traité de commerce entre l'Espagne et l'Angleterre, c'est l'intérêt des fabrications où elle excelle; c'est un moyen de simplifier la difficulté au lieu de la compliquer, et de tirer avantage d'une circonstance que des intrigues, indignes du gouvernement français, pourraient bien retarder, mais que nulle puissance au monde ne saurait empêcher.

Mais ce que la France doit se dire avant tout, c'est que dans la difficulté du traité de commerce, comme dans celle des *fueros* et des *ayuntamientos*, l'Espagne mérite également confiance; elle possède, après tout, des hommes d'État sages, éclairés, qui ont visité les pays étrangers, qui en connaissent comme nous les véritables rapports et les véritables ressources, qui, mieux que nous, peuvent étudier les besoins de leur patrie, et qui sont plus intéressés que nous à ne rien faire de ce qui pourrait compromettre sa prospérité. Ces deux objets offrent sans doute de graves complications, de nombreux embarras, mais quelque difficile que soit leur solution, rappelons-nous que l'Espagne a triomphé d'un danger plus grand encore; comme nous elle a su, réduite à elle seule, triompher de la guerre civile, fonder sa constitution sur l'alliance, sur l'égalité du pouvoir royal et du pouvoir populaire,

et la préserver de leurs abus et de leurs excès.

Voilà, Monsieur le Comte, sous quel point de vue il me semble convenable d'envisager désormais les rapports de la France et de l'Espagne. S'il est vrai que M. de Rayneval ait dit que l'ambassadeur de France à Madrid n'avait rien à faire qu'à regarder, il a sans doute voulu exagérer à dessein sa pensée pour la rendre plus saisissable; il a voulu dire que là surtout, le zèle inquiet et remuant était dangereux.

En effet, soit que nos relations prennent un caractère plus régulier, soit qu'elles restent ce qu'elles sont, l'influence de la diplomatie française dans la Péninsule ne saurait être qu'une influence morale, indirecte, expression fidèle d'une situation qui nous commande d'agir au-dehors désormais, plus par nos exemples que par nos conseils.

Je sais qu'il règne dans l'opinion une sorte d'inquiétude honorable toutes les fois que la France ne semble pas agir directement. On voudrait partout des manifestations éclatantes; mais il n'est pas de pays, quelles que soient sa prospérité, sa grandeur, qui puisse agir également à toute heure, en tous lieux. Pour agir avec succès, avec dignité même, il ne suffit pas d'en avoir la volonté, il faut que l'action que l'on se propose soit appelée par l'intérêt même du peuple sur qui l'on agit; autrement, on se prépare d'inévitables désappointemens, d'autant plus cruels, que les prétentions ont eu plus de retentissement.

Que l'exemple de l'Angleterre nous serve de leçon.

L'Angleterre qui a hérité de notre influence active à Madrid, le jour où l'Espagne entrait dans la voie révolutionnaire en même temps que nous en sortions, l'Angleterre aujourd'hui voit cette influence s'affaiblir. Le rapport du sénateur Marliani, sur les propositions relatives au traité de commerce est resté sans effet ; Espartero lui-même s'est arrêté sur la pente des révolutions, où la main de l'Angleterre le poussait ; il a renoncé à ruiner Barcelone, et tout présage que, dans les cortès qui vont s'ouvrir, l'industrie catalane ne sera pas sacrifiée. Que peut faire la France ? Attendre et se confier dans le génie de l'Espagne.

Il est remarquable que ce système de temporisation qui a été la source pour la Couronne de tant d'accusations injustes, et qui a triomphé de tant de prophéties funestes, soit devenu, par la force des choses, le seul système possible, celui que tous les cabinets, sans exception, poursuivraient. Le Roi, tant que le succès était incertain, a vu réunir contre sa personne les soupçons, les attaques, les insinuations malveillantes ; n'attribuera-t-on jamais à sa sagesse le mérite de l'œuvre, si elle doit être un jour couronnée par le succès ?

Nous vivons dans un temps où il est difficile, je le sais, de louer un roi, même pour les qualités que tout le monde lui reconnaît. Un Roi déjà vieilli, sans cesse calomnié, en butte aux sarcas-

mes, aux injures, aux complots! Un Roi constitutionnel, qui ne peut rien, même pour ses amis! Vous ne l'avez jamais approché, vous ne lui avez jamais parlé! N'importe, vous en dites du bien; vous le flattez!

Si vous remarquez que le Roi possède en affaires deux grandes qualités, la patience et la circonspection, vous ne direz que ce que tout le monde pense, et pourtant une foule d'honnêtes gens seront gênés, inquiets, presque humiliés; ils admettent bien la critique, ils aiment la vérité qui fait justice du mal, ils n'aiment pas celle qui fait justice du bien; et sous ce rapport, nos mœurs sont en parfaite harmonie avec nos lois, qui châtient le crime et ne récompensent pas la vertu.

Quant à moi, Monsieur le Comte, j'aime à dire ce que je pense, et louange ou critique, quand j'éprouve une conviction, je considère le silence comme une lâcheté. Si je pense plus de bien que de mal, ce qu'on me reproche parfois; si je suis porté à voir le bon côté des choses plutôt que leur mauvais côté, les qualités des hommes d'État plutôt que leurs défauts, c'est que probablement j'ai l'esprit faussé par toutes ces médisances, par toutes ces méchancetés qui bourdonnent incessamment à mes oreilles; aussi suis-je loin de me faire un mérite de la bienveillance, et je conviendrai, si l'on veut, qu'elle pourrait bien n'être chez moi qu'un pur esprit de contradiction.

Après cette profession de foi, j'ai le droit de con-

clure de la politique suivie pendant ces dix dernières années vis-à-vis l'Espagne, que les faits justifient complètement l'opinion personnelle que l'on a tant reprochée au Roi. L'Espagne, qui a été pour lui l'occasion de soupçons si injurieux, sera un jour un de ses titres de gloire. C'est grace à sa temporisation que nous aurons en elle une alliée forte et indépendante, au lieu d'une esclave, ne pouvant nous aider de son énergie et de sa volonté parce qu'elle aurait attendu toute énergie et toute volonté de nous.

La partie éclairée de la population espagnole commence à comprendre le sentiment de dignité nationale qui inspirait notre politique; et elle sait gré à la France de 1830 de n'avoir imité ni l'Empire, ni la Restauration, et d'avoir respecté le vieil orgueil castillan.

Oui, Monsieur le Comte, les embarras de l'Espagne, plus que tout autre difficulté, ont témoigné de ces deux qualités royales que tout le monde reconnaît au fond du cœur, et que peu de personnes ont le courage d'avouer. Mais les générations futures seront plus justes. La France n'a pas rougi de devoir à un homme, à Rousseau, l'égalité civile; elle n'a pas rougi de recevoir d'un homme, de Mirabeau, le feu sacré de la liberté; elle a laissé un homme, Napoléon, réveiller dans ses entrailles le sentiment de l'honneur; il viendra un jour, où elle reconnaîtra que le fondateur de la monarchie nouvelle lui a donné l'exemple d'une vertu plus

modeste, mais tout aussi nécessaire à sa gloire et à sa puissance politique, la patience! où elle lui saura gré de lui avoir appris la seule chose peut-être qu'elle ignorât, celle qui doit le plus lui profiter, et dont certes elle n'abusera jamais : le prix du temps!

NEUVIÈME LETTRE.

A M. ***.

MON CHER AMI,

Je suis sous l'impression de la lecture que vous m'avez faite, et le rapport extraordinaire de votre œuvre spirituelle avec la situation politique, avec les événemens qui se préparent, m'ôte toute faculté de m'occuper d'un autre sujet.

J'admire surtout cette coïncidence; tandis que les partis s'agitent, que les nuances les plus opposées se rapprochent pour une lutte décisive, vous me lisez, à moi seul, une comédie intitulée: LES

Coulisses d'une Coalition ! œuvre profonde, malgré son titre, œuvre de conscience et de talent, car jamais peut-être vous n'aviez rassemblé dans un cadre aussi ingénieux plus d'observations fines, plus d'esprit et de méchancetés. Epigrammes, allusions mordantes, tout s'y trouve; et quand je pense que ces honnêtes gens, conspirateurs débonnaires, qui nouent bien tranquillement les fils de leur plan de campagne, qui combinent toutes les péripéties de cette grande bataille, où doit périr le Cabinet, ne se doutent pas qu'un autre conspirateur plus amusant, noue les fils d'une autre intrigue; qu'après avoir joué leur pièce, ils seront joués à leur tour, ils se verront en scène, qu'on pourra les reconnaître, les montrer au doigt !.. Vraiment je plains leur sécurité ! mais en même temps je m'alarme de tant d'audace. Oui, mon cher ami, votre hardiesse m'effraie, j'en suis épouvanté.

Les Coulisses d'une Coalition! Mais d'abord, de quelle coalition parlez-vous? Est-ce celle d'hier? celle d'aujourd'hui? celle de demain? Voilà ce que se demandera le public impatient avant le lever du rideau; première incertitude qui réunira peut-être contre vous toutes les coalitions présentes, passées et futures. Jamais auteur n'aura eu à faire en ce cas à plus forte cabale.

Ensuite qu'est-ce que ce mot de *coulisses* appliqué à une entreprise sérieuse, à l'une des combinaisons les plus graves auxquelles se soit élevée de

nos jours la science des hommes d'état? Les coulisses! Eh! mon Dieu, les choses en sont-elles venues à ce point que la politique ne soit plus qu'un jeu, un frivole imbroglio? Nos orateurs, nos journalistes sont-ils des comédiens? La tribune où l'on s'arrache le pouvoir est-elle donc un théâtre pour avoir des coulisses?

Prenez-y garde! vous allez trop loin! on peut critiquer les abus, on peut s'indigner des vices de son siècle, mais il faut observer certaine réserve, certains ménagemens, et à mon avis vous ne les avez pas gardés.

Oui, mon ami, inquiet de la voie dans laquelle vous entrez, je veux user du privilége d'une ancienne amitié, pour vous en signaler tous les écueils. Je suis au désespoir de détruire vos illusions; mais, franchement, votre pièce n'est pas jouable.

J'espère vous en convaincre. J'examinerai d'abord le sujet, l'époque que vous avez choisie, les caractères que vous mettez en scène, toutes choses qui fourmillent d'allusions dangereuses. Je suivrai ensuite votre intrigue dans ses principales péripéties, et je mettrai en relief une foule d'exagérations et d'invraisemblances choquantes. Je prouverai enfin que le succès, s'il était possible, serait d'un effet moral désastreux, qu'il exercerait la plus déplorable influence sur l'opinion.

La comédie de *Bertrand et Raton* avait appris au public par quels secrets ressorts un homme arrive au pouvoir; vous avez voulu, selon toute apparence,

faire le pendant de cette comédie et montrer par quels manéges on n'y arrive pas. Bertrand ne se donne point de mouvement, il ne trahit personne, il laisse les autres s'agiter, il attend la fortune et ne court point après elle. Votre héros de coalition, au contraire, trahit amis et ennemis, se donne beaucoup de mal et n'arrive à rien.

Le sujet est franc, hardi, il est de tout les temps. C'est une leçon donnée par un homme d'esprit à tous les hommes d'esprit ou non qui, par insouciance ou par témérité, affronteront désormais une semblable situation. Vous voyez que je suis impartial ; je ne m'effarouche pas dès le début ; dans sa généralité, j'admets l'idée première, la thèse que vous vous proposez de développer.

Voyons maintenant le lieu de la scène et les personnages. Vous transportez le spectateur en Angleterre, mais à quelle époque? Alors que Guillaume III, après avoir rétabli l'ordre et fondé les bases d'une nouvelle monarchie, vit se réunir contre ses ministres toutes les ambitions, toutes les nuances des partis opposés. Vous avez découvert dans cette époque célèbre, qui d'ailleurs présente tant d'analogies avec la nôtre, une coalition qui franchement n'est bien connue que de vous seul et dans laquelle tout le monde reconnaîtra un fait beaucoup plus récent. Vos personnages ont beau porter des noms anglais, ils ne contribueront pas peu à faire naître cette allusion.

Votre lord Somers qui, dépouillé de ses biens;

séparé de sa famille dans la tempête où disparut la royauté, a reconquis par son seul mérite la position, le rang de ses ancêtres et qui, après une lutte courageuse, succombe noblement, écrasé, mais non vaincu par toutes les forces de la coalition, on ne peut pas s'y méprendre, c'est une physionomie connue de tout le monde, que tout le monde respecte; mais vous la respectez aussi, et sur ce point il n'y a pas de reproche à vous faire.

De même, ce docteur Burnett, esprit dogmatique, plein de foi dans sa doctrine et surtout en lui-même, dont l'ambition tient à un sentiment profond de sa force et de sa supériorité; qui, lorsqu'il est au pouvoir, s'y cramponne avec énergie, et lorsqu'il n'y est plus renverse tout pour y monter, au grand jour, sans hésitation, sans un regret, et parce qu'il est convaincu que dans ses mains seules repose le salut de l'État! croyez-vous qu'on ne le reconnaisse pas?

Et votre Edouard Seymour, journaliste, historien, enfant du peuple et de ses œuvres, chef de l'opposition, après avoir été chef du Cabinet; esprit aimable, aussi séduisant par sa hardiesse que par son insouciance, et plutôt ambitieux par caprice que par tempérament; comment ne pas le reconnaître? Vous l'avez pris dans un moment d'effervescence et d'agitation, autre analogie avec cette époque célèbre de notre histoire contemporaine, où le Seymour français a joué un rôle important,

Votre maréchal Schomberg, vieux guerrier qui emploie les derniers jours de sa vie à fonder le règne de la paix et dont la gloire impose à tous les partis; votre Montagüe, poète illustre et grand orateur; ce Paul Foley puritain campagnard, jurisconsulte habile et vertueux incommode; ce jeune alderman, homme de conscience, qui représente dans les communes un comté renommé par ses pâturages et qui, dans une question de tarifs, répond au ministre qui l'adjure de se rendre au témoignage de la raison : « Mais je ne peux pas! je suis bestiaux!... » Tous ces personnages et tant d'autres que je dois renoncer à esquisser, il semble que vous les ayez pris sous nos yeux! Ce sont des visages connus, dont vous avez saisi tous les traits, toutes les habitudes et dont vous n'avez changé que les noms!

Je sais bien que vous conservez à chaque caractère sa noblesse, sa dignité. Ce n'est pas aux hommes que vous faites la guerre après tout, c'est aux faiblesses de l'époque, à ses vices.

N'importe, la témérité n'en est pas moins grande! Que d'ennemis vous allez vous faire, et dans quel but? Le plaisir de mettre en révolution tout le monde politique vaut-il ce repos qui vous est si cher et que vous allez troubler? Il me semble qu'à votre place cette première considération suffirait pour m'arrêter.

Mais suivons votre intrigue.

Au premier acte, la scène se passe dans un petit

bourg manufacturier; la coalition triomphe, le parlement est dissous; les élections générales agitent toute l'Angleterre. Les premières scènes forment un tableau animé de tous les caquetages, de toutes les perfidies, de tous les petits marchés équivoques auxquels donnent lieu ces sortes de solennités populaires. La coalition de tous les partis y ajoute un attrait piquant; tories et whigs, jacobites et presbytériens, ames dévotes et esprits forts se donnent la main. On appuie la candidature de gens qu'on méprise; on recommande par des lettres pressantes ses plus acharnés persécuteurs! Un mot justifie tout, décide de tout, ouvre et ferme à volonté toutes les consciences, c'est le fameux SÉZAME, OUVRE-TOI! du conte d'*Ali-Baba, ou les Quarante Voleurs!*

J'aime surtout ces deux entrepreneurs d'élections, qui, disposant chacun de la moitié des voix de ce petit bourg, qui n'est pas pourri, portent naturellement le candidat de l'endroit. Il s'apprêtent à mystifier son rival, candidat de la coalition, espèce de banquier que l'on attend de Londres. Son arrivée, l'accueil qu'il reçoit, tout cela est gai, parce qu'on le croit dupe, tandis qu'il va duper ses mystificateurs. Mais là, mon cher ami, permettez-moi de vous dire que vous êtes allé un peu loin. Aux encouragemens qu'on lui donne, « Moi réussir, s'écrie-t-il, Dieu me garde d'avoir une pareille pensée! je suis tellement sûr du contraire, que je parie 500 livres sterling contre 50 que je ne

serai pas nommé ! » Les meneurs qui disposent des voix nécessaires, restent stupéfaits. 500 livres ! en tenant le pari, il dépend d'eux de les gagner ; ils échangent un regard, le marché est conclu, et à la fin de l'acte, parieur déconfit mais candidat triomphant, le nouveau député des communes est enlevé, porté dans les bras au son des cornemuses et des houras de la foule. Cette chûte de rideau est d'un effet certain, mais permettez-moi de le dire, c'est peu vraisemblable. Je sais bien qu'il s'agit d'un pari et que nous sommes en Angleterre ; mais tout le monde pensera à la France, votre public en toute chose voudra voir des allusions ; et croyez-vous qu'en France, dans quelque collége électoral que ce soit, au Nord, au Midi, à Draguignan, à Brives-la-Gaillarde où à Saint-Quentin, un pareil fait ait pu jamais avoir lieu. Non, mon ami ; consultez les hommes graves, les députés, ils vous diront que c'est une infâme calomnie, que jamais un pareil traité ne serait toléré à la Chambre ; ils vous renverront à la commission d'enquête, et trop heureux si vous n'êtes pas assigné à l'effet de rendre compte de cette criminelle insinuation ! C'est donc une scène charmante que je regrette, que dis-je, un acte entier qu'il faut rayer de votre ouvrage !

Au début du second acte, il y a quelques détails qui manquent de vraisemblance. Vous avez un député qui passe son temps à Londres à courir chez les marchands de comestibles, chez la couturière

de la cour pour faire les commissions de ses commettans et de ses commettantes. Ces détails sont de mauvais goût. Où avez vous pris qu'un membre du Parlement, dont les précieux instans sont consacrés aux affaires publiques, puisse s'abaisser à de pareilles complaisances ? Fi donc ! il n'y a pas un de nos honorables qui, dans sa stalle d'orchestre, ne levât les épaules de pitié.

Ce n'est pas tout : ce même député, si humble envers ses électeurs, si affairé chez les marchandes de modes, vient voir un ministre, près de qui il sollicite une grâce. On s'attend à ce qu'il s'exprime avec une certaine déférence, que semble nécessiter doublement la démarche qu'il fait et la qualité de la personne à qui il s'adresse. Pas du tout ! c'est un ton tranchant. « Milord, s'écrie-t-il, je vous ai demandé trois fois la place de bibliothécaire de Saint-John's collège pour le filleul d'un cousin de la gouvernante d'un de mes électeurs. Si je n'ai pas la nomination ce soir, je ne vous vois plus. » Enfin, c'est le député qui protège et le ministre qui est protégé ! Et votre ministre cède à de pareilles injonctions ! Il signe ! Dans quel monde cette fois avez-vous pris vos modèles ? Quel est l'homme d'État qui oublierait à ce point sa propre dignité ? Quel est le député qui pourrait ainsi fouler aux pieds toute convenance ? Si de pareils abus étaient réels, le régime parlementaire, ce serait donc l'anarchie, le monde renversé ?

Mais je me hâte de quitter ces détails, et j'aborde le fond du sujet.

Les élections ont été favorables à la coalition. Lord Somers a quitté le pouvoir, whigs et torys battent des mains. On se félicite, on jure de rester éternellement unis; et déjà cependant des groupes se forment; la division va s'introduire dans le camp d'Agramant.

Un monologue de Seymour met le public dans la confidence de ses projets.

La fortune de Seymour a été rapide, mais le bonheur que tout le monde lui envie est devenu pour lui un embarras. Seymour a été trop tôt président du Conseil, et il ne peut plus occuper désormais dans un Cabinet que la première place.

Or, il a dans ses alliés deux rivaux : le docteur Burnett, qui ne reconnaîtra jamais dans Seymour un supérieur, et le vieux maréchal Schomberg, qui doit naturellement présider toute combinaison ministérielle dont il consent à faire partie. Il faut donc écarter, l'un après l'autre, le docteur Burnett et le maréchal Schomberg; mais sans bruit, sans éclat, par des ressorts secrets et sans paraître même le désirer; car une fois ces deux obstacles renversés, tout n'est pas fini. Seymour, chef de l'opposition, ne possède la majorité que grace à l'appui d'un petit groupe de puritains, qui s'éloigneraient de lui comme du mauvais ange, s'il trahissait dans sa conduite la moindre perfidie, le plus petit intérêt personnel, la plus innocente ambition.

Vous avez peint avec un rare bonheur le rôle de l'avocat Foley qui représente auprès de Seymour la fraction des puritains. Foley, nature apathique et réservée, ne demande rien pour personne, pas même pour lui; cette vertu n'est peut-être au fond que nonchalance, mais l'habitude en est prise depuis si longtemps qu'on lui en tient compte comme d'un système. Sa bonne foi, son aveuglement, ses méprises continuelles, tout cela est très gai, mais là justement est le danger.

Vous avez rendu comique un caractère que le public croit sérieux. Jugez-vous le public si bon prince, qu'il aille de gaîté de cœur quitter sa manière de voir pour la vôtre? Non, non, quelque incommode que soit la vertu, le public veut qu'on l'honore, et qu'on lui conserve sa gravité, fût-elle unie à beaucoup d'ennui.

Votre personnage de Foley, une fois en scène, choquera donc à tout instant; mais celui de Seymour! ce sera bien pis. Ces contre-vérités, ces ingénieuses réticences, tous ces manéges adroits, cachés sous les dehors de la bonhomie, tout cela va scandaliser une foule d'honnêtes gens. Non pas que le public se fasse illusion sur les défauts, les faiblesses de tous les Seymour passés, présens et futurs; mais que voulez-vous? il les aime ainsi! Comme ces grandes dames d'une humeur facile, le public, en politique et en amour, aime les charmans scélérats!

Ah! de grâce! un peu de savoir-vivre! laissez

aux grandes dames leurs faiblesses et ne venez pas en jaloux brutal, en gardien sévère d'une équivoque vertu, critiquer ses caprices et troubler ses plaisirs.

Je poursuis. Seymour prend devant les whigs et les puritains indécis le parti du docteur Burnett, et démontre avec tant de chaleur la nécessité de lui réserver dans le Cabinet un emploi considérable, qu'ils décident tous par acclamation de ne lui laisser occuper que le plus petit.

Seymour feint le désespoir et se dévoue à porter lui-même cette terrible nouvelle au docteur Burnett. Il connait la simplicité des puritains; s'il confiait à l'avocat Foley cette mission délicate, celui-ci pourrait faiblir, et pour conserver à la sainte ligue du bien public sa touchante unanimité, faire d'imprudentes concessions.

Seymour se rend donc au logis modeste du docteur. Ici vous ménagez un effet assez piquant. Tandis que whigs et puritains prenaient la résolution de n'accorder à Burnett qu'un petit portefeuille, ses amis les tories exigeaient de lui le serment de n'accepter qu'un des plus gros.

La scène des deux rivaux est donc bien posée; et l'intérêt du public, s'il pouvait s'intéresser à de pareilles choses, serait habilement ménagé.

Pour la première fois vous mettez en présence, seuls, sans témoins, deux hommes qui ont été ministres ensemble; qui ont été de l'opposition en-

semble; qui se sont vus par conséquent dans leurs bons et dans leurs mauvais jours. L'un a son plan tout fait; il est habile, insinuant; l'autre n'est pas moins habile et, de plus, il est ardent, fier et résolu.

Que vont-ils se dire? qui des deux l'emportera? Il y a là certainement de quoi piquer la curiosité. Mais c'est justement ce qui doit vous perdre. Vous faites travailler à l'avance l'esprit du public; vous excitez son génie d'invention, et c'est pour représenter sous ses yeux tout le contraire de ce qu'il aura rêvé; vous ne tenez aucun compte de ses convictions, vous renversez toutes ses idées!

Le public peut-il admettre que Seymour, chef de l'opposition, ait jamais parlé de l'opposition avec ce dédain, ce mépris? « Vous connaissez les whigs, dit-il à Burnett, vous savez leurs préjugés, leur présomption, leur entêtement! C'est une race incorrigible! Nous l'avons longtemps combattue ensemble! que voulez-vous? Votre entrée dans le conseil les inquiète, les épouvante! »

Je sais bien qu'il y a une certaine adresse dans ce début. Du même coup, Seymour flatte l'orgueil de Burnett, en lui disant qu'on le redoute, et son aversion pour les whigs, cette race incorrigible! mais c'est au prix d'une contradiction intolérable. Car enfin, de deux choses l'une: ou Seymour partage l'opinion des whigs, ou il ne la partage pas. S'il pense comme eux, pourquoi en parle-t-il avec tant

de mépris? s'il les méprise, pourquoi marcher avec eux? Pourquoi se mettre à leur tête?

Voilà ce que devrait observer le docteur, si chacun restait dans son caractère. Au lieu de ce langage simple, grave, vous mettez dans sa bouche je ne sais quel persifflage. Il parle de résignation, de sacrifice à l'intérêt de tous, comme de la première règle de conduite que doivent s'imposer les membres d'une coalition.

— L'opposition se défie de moi? eh bien! je dois me soumettre, me résigner!

— Qu'ai-je entendu! s'écrie Seymour plein de joie.

— Un instant! continue Burnett, entre égaux les positions doivent être égales. Je n'entrerai pas dans le Cabinet, mais vous n'en ferez pas partie non plus?

Nouvelle surprise, nouveau saisissement; mais cette fois, c'est de dépit. Seymour sent qu'il est joué.

Vous aimez ces retours soudains qui animent une scène, qui la font changer de face, mais il ne faut pas que l'effet soit acheté au prix de la vraisemblance. Et quelle vraisemblance qu'un savant professeur, le docteur Burnett, un homme grave se donne le plaisir malin de jouer le plus adroit de ses rivaux! et qu'il ait l'impertinence de réussir encore! Non! croyez-moi; ceci ne serait pas toléré.

Mais ce n'est pas tout, le voile est tombé; les deux hommes d'Etat qui s'observaient jusque là, qui

se contenaient, donnent à leurs plus secrètes pensées et à leurs passions un libre cours.

Autre invraisemblance! Comment le public croira-t-il qu'il existe une situation quelconque où deux hommes politiques se parlent avec franchise? qu'ils se menacent? qu'ils se bravent? que l'un d'eux dise textuellement à l'autre :

« Songez-y, il y va de la guerre, d'une guerre »terrible! Car entre nous, c'est encore la querelle »des Têtes rondes et des Cavaliers! Seulement, on ne »fait plus tomber les têtes! mais on s'arrache les »portefeuilles! »

Non, mon ami, ces mouvemens du cœur peuvent être vrais, il est possible que, dans une circonstance exceptionnelle, les choses se soient passées ainsi, mais jamais le parterre ne l'admettra. Ainsi voilà encore une scène, une des plus importantes de l'ouvrage, à la quelle il faut renoncer.

Seymour s'éloigne enfin un peu ému, mais après tout, au comble de ses vœux. En effet il est débarrassé du premier obstacle qu'il redoutait. Il ne s'est pas compromis; les puritains, toujours aveugles, n'ont pas le plus petit reproche à lui faire.

Je laisse de côté les incidens, les aventures romanesques et les physionomies gracieuses de ces deux sœurs, Anna et Mary Reynolds, dont l'une jeune fille timide, craintive, se complait dans la retraite et les devoirs du ménage, et par amour, pour sauver son amant, se hasardant au milieu d'un complot, devient plus habile, plus in-

trépide que les vieux conspirateurs ; tandis que sa sœur si brillante, si résolue, si fière de sa hardiesse quand le danger était loin, tremble, s'évanouit au moindre bruit et risque dans son trouble de tout compromettre.

Ce contraste, qui est bien ménagé, jette une agréable variété dans votre ouvrage, et l'aventure dans laquelle il se développe est habilement rattachée à votre intrigue principale. Ce complot qui se noue dans l'ombre pendant l'interrègne ministériel, cet esprit de révolte qui naît, fermente, éclate dans les rues, inspiré, protégé par l'anarchie des pouvoirs publics et l'usurpation du parlement, tout cela est habilement encadré dans votre sujet, et vous en tirez un grand parti au dénouement.

Mais nous arrivons au quatrième acte, au plus dangereux, à l'acte impossible, bien qu'il soit l'œuvre d'un homme de courage et de talent.

Seymour à donc triomphé du premier obstacle. Le docteur Burnett s'est retiré ; une nouvelle combinaison ministérielle a été formée, dont le maréchal Schomberg est président. Là est le second obstacle que doit renverser Seymour, bien décidé à ne se contenter que d'une combinaison où il occupera la présidence. Quel moyen va-t-il employer? Quel secret ressort fera-t-il jouer? Il semble que tout soit fini ; le ministère est composé, ses membres sont d'accord. Les voilà devant Guillaume III, à qui le maréchal Schomberg, comme président, va exposer le programme du nouveau cabinet.

Le langage du vieux guerrier est franc et noble. Il croit sincèrement que tous les différends sont aplanis ; il félicite la royauté, le parlement, et ses collègues, de ce que l'État est enfin sorti de la crise pénible où s'agitaient toutes les ambitions, et pour montrer au Roi quel accord admirable va désormais présider aux délibérations du conseil, il passe en revue les points importans de la politique extérieure et intérieure.

L'interruption respectueuse de Seymour au sujet des difficultés soulevées par l'affront fait à sir Stanhope, l'ambassadeur anglais à Madrid, est un coup de maître. Il semble rappeler négligemment au maréchal un fait convenu et qui échappe à sa mémoire; et ce fait, le seul qui n'ait pas été débattu entre les nouveaux ministres, est précisément celui sur lequel tout le monde diffère de sentiment. Aussi soulève-t-il une discussion à laquelle tout le monde prend part, qui s'anime, qui s'échauffe, qui va dégénérer en dispute, quand Guillaume III lève la séance et la renvoie au lendemain, en exprimant l'espoir que d'ici-là ses nouveaux ministres se seront mieux entendus.

Je le répète, mon cher ami, cette scène vous fait honneur, qu'elle soit de votre invention ou que l'histoire vous l'ait fournie, qu'elle ait eu lieu en Angleterre ou ailleurs. Mais j'admire votre illusion !

Eh quoi ! Vous avez l'audace de mettre en scène un roi constitutionnel, et vous en faites un homme

raisonnable, simple, aimant son pays, et chez qui les vicissitudes de la vie et la pratique sérieuse de tous les devoirs ont développé une intelligence supérieure! Et vous croyez que les comédiens laisseront passer cela! Mais la censure elle-même ne le souffrirait pas! Non, mon ami! les censeurs dramatiques, dont vous connaissez mieux que personne la perspicacité, les censeurs, voyant que vous ne sacrifiez pas aux préjugés de la foule, vont s'effrayer.

« Un auteur, diront-ils, qui fait l'éloge d'un roi! C'est suspect, il y là-dessous quelque piége caché; ou bien, c'est un homme qui ne connaît pas son époque et qui va risquer le salut de la monarchie! Biffons, biffons au plus tôt! » Voilà ce que les censeurs se diront.

Ah! si votre Guillaume III eut été quelque bon compère de comédie, facile à tromper, quelqu'Orgon, quelque Chrysalde se laissant mener par ses ministres, quand eux-mêmes ne savent pas où ils vont; si vous aviez présenté cela avec esprit, avec bon ton, observant certaines convenances, mais de manière à faire rire de la royauté, les censeurs auraient ri et approuvé. Mais qu'un pareil personnage est loin de celui que vous avez tracé! Votre roi Guillaume n'est dupe de rien! Il a pénétré toutes les ruses, tous les manéges! Et en voyant tant d'hommes de talent oublier les affaires publiques pour ne s'occuper que des intérêts de leur vanité, de leur fortune, de leur ambition, le noble orgueil

de sa race se réveille, et à travers la réserve qu'il s'impose, on voit son ame, saisie de tristesse, flotter entre l'indignation et la pitié.

Non! non! encore une fois, cet acte tout entier est impossible.

Nous voici à la fin, nous touchons au dénoûment qui est original, j'en conviens; pourquoi repose-t-il sur une inconvenance tellement révoltante qu'elle suffirait à elle seule pour compromettre le sort de l'ouvrage.

Jusqu'à présent, Seymour a vu toutes choses lui réussir. Le docteur Burnett et ses tories sont à l'écart. Le vieux maréchal, indigné après la scène du conseil, a résigné ses pouvoirs. Seymour ne craint plus de rivaux; il a la majorité, grâce à ses wihgs et au petit groupe de puritains toujours aveugles, n'intriguant pas, mais intrigués de voir qu'au sein de cette colaition, qui devait commencer une ère universelle, la confusion surgit de toutes parts.

De quoi s'agit-il en ce moment? D'ouvrir les yeux de Foley! Et quel moyen employez vous? Le plus burlesque, le plus trivial! Un maître d'hôtel! Que dis-je? Un cuisinier! C'est un cuisinier qui donne une leçon de politique à un membre du Parlement, qui lui révèle qu'en temps de coalition, le pouvoir, que personne ne peut saisir, qui brûle toutes les mains, c'est une poële sans queue. Les beignets sont à point, il s'agit de les retirer... mais le feu brûle toujours... La poële n'a point de

queue!.. Et la friandise s'envole en vapeurs appétissantes, au nez même des dîneurs affamés !

Voilà comment votre cuisinier Patterson définit le pouvoir ! Une poële sans queue ! Vous me direz que c'est un cuisinier d'ambassade, habitué à manier les plus hauts sujets diplomatiques. Mais l'avocat Foley est un personnage important ! Il n'admettra jamais qu'il puisse recevoir une idée de personne !.... Et l'idée de la *poèle sans queue*, fût-elle vraie, c'était à lui à la découvrir. Oui, quelque peu versé qu'il soit dans la science culinaire, par un effort de génie, d'inspiration, ce mot ! il devait l'inventer ; son caractère était conservé au moins, et l'honneur était sauf !...

Quoi qu'il en soit, si votre puritain n'a pas trouvé l'idée, il en tire parti. « Oui, se dit-il, il y a un tison d'enfer qui met tout en ébullition, qui rend le pouvoir insaisissable et qui prétend à lui seul le dévorer !.. Mais je le découvrirai, et je l'éteindrai. » C'est dans ces dispositions qu'il arrive chez Seymour, au moment où, pour relever les esprits abattus par la retraite du maréchal Schomberg, votre héros fait appel à tous les courages, à tous les dévoûmens ; où il invite ses amis, que tout le monde abandonne, à ne pas désespérer de la situation, où il s'offre pour en supporter la plus lourde responsabilité, s'écriant avec une sorte de fierté, lui qui a été déjà président du Conseil : « Messieurs ! je crois que de nous tous je suis celui qui risque le plus. » A ces mots Foley comprend tout. « Il y

à des fortunes modestes, dit-il, qui ont plus de prudence! Quant à moi, je ne veux rien risquer; je me retire. »

Qui est atterré? C'est Seymour!.. Tous les puritains, en effet suivent l'avocat Foley; les whigs, insuffisans pour former la majorité, se retirent aussi; et Seymour reste seul, seul en face de l'émeute qui grondait depuis quelques instans, qui éclate et met Londres en feu. On rappele le maréchal, et au bruit de la fusillade, Seymour, qui a retardé durant un mois entier la formation du cabinet, pour en être le chef, le voit s'établir en un instant et tout le monde y entrer excepté lui.

Voilà votre œuvre! Je vous en ai montré tous les dangers. Maintenant, je suppose un succès!... Quel en serait le résultat? Quel a été votre dessein? et quel effet moral espérez-vous produire sur l'opinion?

Vous chercheriez en vain à vous faire illusion ou à tromper le public.

Ce n'est pas l'Angleterre que vous avez peinte, c'est la France. Et la coalition que vous mettez en scène, ce n'est pas une coalition de fantaisie, ce n'est pas celle d'aujourd'hui, ni celle de demain, c'est celle d'hier, je veux dire celle de 1839! Tous ces ministères morts-nés, cet interrègne d'un mois dans les plus hautes fonctions de l'État, ces vacances du pouvoir pendant lesquelles les partis extrêmes, comme des écoliers en liberté, jouent à l'émeute dans les rues! ne sont-ce pas

des événemens réels que nous avons vus de nos yeux?

Et qui vous dit que tous les autres détails, fruit de votre imagination, que vous croyez avoir crées, ne soient pas de l'histoire?

Est-ce à dessein que vous en renouvelez si tôt le spectacle devant nous? Est-ce un enseignement terrible que vous avez résolu d'offrir, non aux habiles, mais aux cœurs simples, aux dupes de tous les temps et de tous les pays?

Ah! mon ami, désabusez-vous! la cécité politique est la seule maladie dont on ne guérit jamais.

La foi dans le régime parlementaire est la seule qui nous reste. Histoire, philosophie, religion, le sceptiscisme a tout flétri! on ne croit plus à l'amitié, plus à la vertu; on croit encore au parlementaire; découverte moderne, plus étonnante que la vapeur, et qui, au dire de ceux qui l'exploitent, doit produire dans le monde plus de prodiges et plus de bienfaits!

Les inventeurs se sont dit: Puisqu'il est bon que le peuple ait des représentans qui parlent, plus ils parleront, mieux cela vaudra. Arrangeons donc les choses pour qu'ils parlent toujours et partout! Ils parleront dans les commissions, ils parleront à la tribune, ils parleront chez les ministres, ils parleront chez le Roi, malgré le Roi, contre le Roi; ils seront Rois.

Tel est au fond l'idéal parlementaire; telle est la doctrine qui doit un jour sauver l'État. Le parle-

mentaire a la prétention de tout redresser : erreurs diplomatiques, embarras financiers, confusion des lois, tyrannie, vénalité des offices, il pourvoit à tout, se mêle de tout. Vous me direz que c'est pour tout embrouiller ; que, par lui, les négociations deviennent impossibles, qu'il multiplie les emprunts et les lois, qu'il rend la tyrannie inévitable par ses divisions, qu'il corrompt, qu'il se fait corrompre ! Tout cela est vrai, mais le public ne le croit pas. Le public vit encore dans cette béate illusion que les collèges électoraux sont infaillibles dans leurs opérations, semblables à ces pierres de touche qui n'ont aucune valeur par elles-mêmes, mais qui servent à reconnaître les métaux précieux.

Lisez les journaux ! Dans la réalité, le parlementaire est au représentatif ce que la poudre fulminante est à la poudre à canon, un agent de destruction beaucoup plus énergique, mais d'un usage impossible parce qu'il n'y a pas moyen de s'en rendre maître. Rien que d'y toucher, le parlementaire prend feu, et fait sauter amis et ennemis.

Et c'est une pareille croyance que vous voulez ébranler, critique impitoyable ! Vous voulez détruire jusqu'à notre dernière illusion. Vous portez les mains sur notre idole; vous brisez le veau d'or! Imprudent ! Vous ne réussirez qu'à ameuter contre vous ses adorateurs, race d'autant plus impitoyable que vous aurez dévoilé ses faiblesses, ses intrigues, ses ridicules. Car, vous n'en épar-

gnez aucun. Semblable au grand maître qui poursuivait les *Purgon*, dans leurs discours et les *Fleurant* dans leurs actes secrets; vous ridiculisez impitoyablement l'opposition qui parle beaucoup et l'opposition qui ne parle pas, mais qui agit mystérieusement.

Croyez-moi, renoncez à votre dessein, laissez-nous nos illusions, nos erreurs! Respectez notre idole! Brûlez votre manuscrit!

Mais comment vous convaincre? Comment vous déterminer au sacrifice de ce qu'un poète a de plus cher, son dernier chef-d'œuvre! Autant vaudrait demander à un amoureux de vingt ans, d'oublier sa maîtresse, à un orateur de renoncer à son discours écrit! Non, vous ne renoncerez pas à votre comédie, on la répète déjà peut-être et dans quelques jours les passans terrifiés liront sur l'affiche: LES COULISSES D'UNE COALITION.

Ainsi la prudence humaine est dédaignée des plus sages, et les conseils même d'une ami sont importuns. Je me hâte donc de les abréger, car je craindrais de vous faire payer par un instant d'ennui le plaisir que vous m'avez causé et je ne veux pas répondre à votre comédie par un sermon.

DIXIÈME LETTRE.

A M. DE LAMARTINE.

Monsieur,

Au milieu des émotions si diverses que vient de soulever la discussion des fonds secrets, est-il opportun de vous entretenir d'un grave sujet de politique extérieure, de celui qui vous touche le plus : notre influence et nos relations à Constantinople?

Vous étiez naturellement obligé par votre récente alliance avec l'opposition de paraître aux premiers rangs dans la grande bataille ministérielle. Mais les luttes de la tribune vous sont familières. De tous les orateurs vous êtes celui peut-

être qui retrouve le plus facilement le lendemain d'un combat, fût-ce même d'une défaite, le sang-froid, la sérénité d'esprit de la veille.

Permettez-moi donc, Monsieur, de faire appel à ces heureuses qualités et de diriger votre attention sur nos véritables intérêts en Orient[1], intérêts dont le cadre a été considérablement rétréci par la dernière discussion de l'adresse.

Ne semblait-il pas, en effet, que toute l'attention de la France dût se concentrer sur les difficultés soulevées par l'état des provinces Syriennes, et que le seul doute à éclaircir fût de savoir si la dernière concession de la Porte, obtenue après tant de démarches et de pourparlers, devait être *qualifié d'administration conforme aux vœux et à la foi des populations syriennes* ou d'*établissement plus régulier ?*

Assurément, c'était réduire à de bien minces proportions un conflit dont la gravité avait ébranlé naguères une paix de vingt-cinq années, qui avait suffi à couvrir d'armemens l'Europe, à briser l'alliance de la France et de l'Angleterre, à faire sortir de la banlieue de Paris une enceinte de murailles et de forteresses; et en voyant cette terre d'Orient, qui semblait mûrir pour l'Europe un nouveau fruit des Hespérides, devenir tout-à-coup le rendez-vous pacifique du commerce et de l'industrie européenne, en voyant toutes les difficultés qui en avaient surgi transformées en une question de simple police, certes, il y avait de quoi s'émerveiller!

Ne croyez pas cependant, Monsieur, que je veuille remettre en question les combinaisons prophétiques que l'aspect de l'Orient et les mystères de sa civilisation vous ont inspirées. La discussion des probabilités que peut faire naître le démembrement de l'Empire ottoman n'offrirait qu'une répétition pâle de travaux qui suffisent à la juste curiosité du public; je n'ai pas non plus l'intention de soumettre à un nouvel examen la subordination des chefs de la Montagne au pacha de Damas. A mon avis, les graves objets de méditation qu'offrent nos rapports avec Constantinople ne sont ni à l'une ni à l'autre de ces deux extrémités. Je veux élargir, sans doute, le cadre dans lequel on est convenu d'enfermer la discussion sur les affaires d'Orient; mais je veux surtout lui conserver le caractère politique et pratique. Bornant donc mes recherches aux dix dernières années et mes prévisions à l'avenir le plus rapproché, je m'efforcerai de constater d'une manière irrécusable les trois faits suivans :

1° Notre influence à Constantinople, jusqu'au triomphe de la coalition, en 1839, a été active et puissante;

2° Elle n'a été paralysée un instant que parce que la presse triomphante a prétendu imposer ses principes au Cabinet, et lutter corps à corps avec la diplomatie européenne;

3° Aujourd'hui, la France possède, dans ses établissemens d'Afrique, des moyens nouveaux d'action à Constantinople. Nation chrétienne, elle a

pour sujets désormais des musulmans; et ce fait seul établit un lien particulier et beaucoup plus puissant entre elle et son ancienne alliée, la Turquie, nation musulmane qui gouverne des sujets chrétiens.

Cette dernière considération, que je recommanderai à votre patriotisme éclairé, oblige d'envisager à un point de vue nouveau notre possession de l'Algérie; mais je crois devoir discuter aussi avec quelque étendue les prétentions de la presse, et les conséquences désastreuses de son intervention violente dans la diplomatie, parce qu'au moment où vous allez concentrer sur vous, Monsieur, toutes ses louanges et toutes ses faveurs, il importe plus que jamais de vous prémunir contre ses écarts. Ce n'est pas une leçon, c'est un enseignement dont l'histoire contemporaine fera seule tous les frais.

Après cet exposé, j'entre en matière, sans préambule.

Lorsque M. l'amiral Roussin arriva à Constantinople, la France était restée deux années sans représentant auprès de la Porte. Vous n'ignorez pas, Monsieur, quelle démarche imprudente et dangereuse avait compromis nos bonnes relations avec cette ancienne alliée. En 1831, au moment où l'insurrection polonaise pouvait donner aux esprits prévenus l'espoir de voir le royaume de Varsovie détaché de l'Empire Moscovite, le général Guilleminot, trompé sans doute sur les intentions du Cabinet de M. Laffitte, avait conseillé au Divan une

démonstration militaire contre la Russie. Les désastres de Warna et de Schumla étaient encore vivans dans le souvenir des fils de l'Islam. La contribution de guerre n'était pas entièrement payée ; l'occasion parut belle à un vieux et brave soldat de l'Empire, dont la révolution de juillet, après quinze années de paix, avait réveillé les espérances et les inimitiés.

La note par laquelle le Grand Seigneur était invité à prendre à dos l'armée impériale dont les bataillons inondaient la Pologne, trouva les conseillers de la Porte plus abattus encore qu'irrités par le récent triomphe des armées russes, et cette note, communiquée immédiatement à l'ambassadeur de Nicolas, devint l'occasion d'un double et légitime grief de la Russie contre la France et de la France contre la Turquie. Le général Guilleminot fut rappelé et la France restéa pendant deux annes sans ambassadeur à Constantinople.

La situation du nouveau représentant de la France offrait donc, dans les antécédens de l'ambassade, une source d'embarras. Les événemens qui allaient s'accomplir ne présentaient pas des difficultés moins graves à surmonter. M. l'amiral Roussin heureusement devait opposer aux dangers dont l'Orient menaçait alors l'Europe le même calme, le même patriotisme et la même énergie qui lui avaient fait forcer le Tage, un an avant, aux acclamations de la France et de tous les marins du monde. Et quand on voit la presse, ingrate pour qui ne sert

pas ses passions quotidiennes, oublier, sur un malentendu dans la question du droit de visite, tant de services, tant de faits d'armes brillans, tant de combats sur les côtes d'Irlande, dans les mers de l'Inde et de la Chine, les prises nombreuses de la frégate la *Gloire*, les campagnes scientifiques, l'expédition du Brésil; quand on songe que cet homme qu'elle accuse compte à soixante-deux ans un demi-siècle de services effectifs, que cet amiral est parti mousse à l'âge de douze ans, et qu'il ne doit qu'à lui-même, à sa bravoure, à ses travaux, son élévation, on est saisi d'un sentiment de douleur et de profonde pitié, et l'on sent qu'il y va de l'honneur même des lettres de venger une des premières gloires maritimes de la France.

Ce qui irrite surtout les feuilles de l'opposition, c'est de voir que ses velléités de guerre territoriale ou maritime rencontrent l'obstacle le plus calme et le plus résolu chez tous les grands capitaines de terre et de mer que le pays possède. Grace à votre nouvelle alliance, Monsieur, elle va rencontrer jusque dans son propre sein un obstacle non moins énergique. Puisse votre parole, si justement applaudie, le lui faire accepter sans trop de peine; puissiez-vous être plus persévérant qu'elle n'est passionnée !

Au commencement de 1833, quand l'arrivée de M. l'amiral Roussin à Constantinople renouait les relations que le rappel du général Guilleminot avait suspendues, la guerre existait entre le Sultan

et le Pacha d'Égypte. Deux années de succès avaient porté l'armée Egyptienne à Holms, à Baylen, à Saint-Jean-d'Acre et enfin à Koniéh où les dernières forces de l'empire avaient été anéanties. Le grand visir blessé était prisonnier; Ibrahim, maître d'une grande partie de l'Asie Mineure, pouvait, en dix journées de marche, dresser ses tentes en vue de Constantinople. Il était donc urgent de mettre fin à une lutte qui, épuisant les plus précieuses ressources de l'Empire ottoman, menaçait de l'effacer de la carte de l'Europe.

D'un autre côté il fallait contenir les entreprises du fondateur de la puissance égyptienne. Il le fallait dans son intérêt même; car malgré la popularité dont il jouissait alors au sein des populations turques, il ne pouvait, en détrônant le Sultan, lui ravir la qualité de descendant du Prophète et son triomphe définitif, en enflammant le fanatisme si commun chez les races orientales, aurait été le signal de sa perte. Pour apprécier la conduite que le gouvernement français indiquait à son nouvel ambassadeur, il suffit de consulter les actes qui mirent fin à ce conflit.

La France adopta dès ce moment pour principe et pour règle de son intervention le respect de la loi fondamentale de l'Empire ottoman; elle reconnut que dans le Sultan seul résidait l'autorité suprême, et qu'il fallait rattacher à sa personne tous les élémens en qui résidait la force de ce grand corps. En première ligne se présentait l'établisse-

ment du Pacha d'Égypte qui devait être favorisé comme élément musulman, mais en le subordonnant au Grand Seigneur, son suzerain naturel, sous peine d'augmenter l'anarchie de l'Empire et d'en hâter la dissolution.

Méhémet-Ali avait en France de nombreux partisans; l'intérêt commercial, une appréciation exagérée des ressources de l'Égypte et plus encore les souvenirs populaires de l'expédition de 1798, rattachaient toutes les sympathies au développement de ce pays. Mais le Sultan s'appuyait sur un droit politique et religieux incontestable. Il était la clé de voûte d'un système qui, depuis deux siècles, contribuait à maintenir l'équilibre de l'Europe; et dans l'intérêt de la paix commune aussi bien que pour l'affermissement de nos bonnes relations avec l'Angleterre qui déjà portait son attention vers la possibilité d'établir une double communication vers l'Inde par l'Euphrate et la mer Rouge, il importait que tous les intérêts fussent ménagés dans l'arrangement à intervenir entre le Pacha et son suzerain, et surtout que cet arrangement fût prompt et décisif.

C'est en vertu de ces principes qu'après avoir repoussé par l'énergie de ses représentations le secours d'un allié intéressé, la France, en vue des voiles qui disparaissaient à l'horizon emportant les régimens russes, détermina la Porte à signer l'arrangement de Kutaiéh. Cet arrangement était favorable au sultan puisqu'en lui rendant Orfa,

Roca, Stehli, Atalaya, il diminuait considérablement ses sacrifices; il n'était pas moins favorable au pacha puisqu'il consacrait par le droit une possession qui n'existait encore que de fait et lui constituait pour la première fois un titre légal à faire partie du système européen. Du même coup, l'armée russe était expulsée du Bosphore, et l'armée égyptienne de l'Asie Mineure. Les faits ont suffisamment montré la sagesse de ce traité. Pendant six années il a pu maintenir la paix entre le Pacha et le Sultan, grace à l'intervention constante et désintéressée de la France auprès de la Porte, pour contenir la jalousie et les haines sourdes dont le Pacha était l'objet; auprès du Pacha, pour qu'en acquittant fidèlement le tribut stipulé, il évitât d'offrir à ses ennemis jusqu'au plus léger prétexte d'agression.

Cependant l'influence de la France à Constantinople ne se bornait pas à maintenir la paix dans les provinces Syriennes; le danger qui presse incessamment la Turquie au nord appelait également sa sollicitude. C'est grace à ses conseils et à ses instances que la place de Silistrie était rachetée par la Porte et qu'en acquittant sa dette envers la Russie, l'Empire ottoman recouvrait ses frontières du Danube et l'intégrité de son territoire si dangereusement compromise par le traité d'Andrinople. On se rappelle enfin que c'est à la France que le Pacha d'Egypte dût la première ouverture qui fut faite au Sultan de la nécessité, pour rappro-

cher les élémens musulmans et donner plus de solidité à l'Empire, de rendre dans la maison de Méhémet le gouvernement de l'Égypte héréditaire.

Ce nouvel arrangement, malgré le caractère altier du Sultan, avait été accueilli par lui comme objet de discussion, et s'il eût été appuyé par l'Angleterre, il n'est pas douteux que la négociation eût été couronnée d'un plein succès. L'Angleterre refusa son concours, et il serait curieux de rechercher, par les dates, si ce refus n'avait pas été provoqué par celui de la France de coopérer plus activement en Espagne. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette année 1836 vit éclater sur deux points à la fois, à Constantinople et à Madrid, les premières lueurs de ce désaccord qui devait conduire à travers beaucoup de malentendus, d'imprudences, de fautes, de tentatives perfides, à la rupture définitive de l'alliance anglo-française.

Toutefois et malgré les dispositions désormais hostiles de l'ambassade anglaise à Constantinople, la France ne cessait d'y remplir activement le rôle de médiation et de protectorat désintéressé dont elle ne s'est jamais départie. Des réclamations qui, faute de ressources, étaient menacées de déchéance, furent liquidées, entr'autres le reliquat important des sommes dues par le bey de Tripoli, et remboursées en 1837. Tous les cultes, catholique grec, arménien, syrien et latin virent la sollicitude de la France contenir les exactions des gouverneurs

musulmans, les violences des sectes rivales, et favoriser la reconstruction ou la restitution de leurs édifices religieux.

On sait que c'est grace aux représentations pressantes de la France que, pour se rattacher les sympathies des populations et favoriser le commerce, l'agriculture et l'industrie de tout l'Empire, le Sultan abolit, le 25 novembre 1839, tous les monopoles.

La première série des négociations où l'influence de la presse ne paraît pas, où elle ne prend aux actes de la diplomatie que la part qui lui convient, part indirecte et tout officieuse, a été terminée, on peut le dire, par l'acte du 27 juillet 1839, dans lequel les cinq représentans de la France, de l'Angleterre, de la Russie, de l'Autriche, de la Prusse informaient le nouveau sultan Abdul-Medjid qui venait de succéder à son père, que « l'accord des cinq puissances touchant la question orientale était certain, et suppliaient la Sublime-Porte, en attendant le fruit de leurs dispositions bienveillantes pour elle, de ne rien décider sans leur concours. » A cette époque, l'attention de l'Europe était gravement éveillée par les événemens qui venaient de se succéder en Orient. Dans l'espace d'un mois, la bataille de Nezib avait anéanti les forces turques régénérées par six ans de paix, et puni Mahmoud de cette guerre désespérée dont il avait pris l'initiative. Mahmoud lui-même était mort, d'épuisement et de douleur; à

l'intrépide et courageux réformateur de la Turquie succédait un jeune homme de dix-neuf ans, sans force et sans volonté.

Ces circonstances contribuèrent à maintenir entre les cinq puissances l'accord que l'hostilité sourde de l'Angleterre contre la France aurait inévitablement compromis. Mais dans cette même année, Monsieur, le gouvernement intérieur de la France allait subir des changemens dont vous aviez admirablement apprécié la portée, contre lesquels vous avez lutté avec cette énergie, cette éloquence chaleureuse que vous possédez à un degré éminent, mais dont les efforts ne purent que retarder le triomphe de la coalition.

La coalition l'emporta enfin et, malheureusement, l'un de ses principaux griefs devait donner l'éveil à la diplomatie européenne et la remplir d'inquiétude pour l'avenir. Quelle confiance pouvait-elle avoir désormais dans la politique d'un peuple qui renversait un ministère, pour avoir exécuté loyalement une convention solennelle? Au moment où M. le comte Molé succombait sous le poids de l'évacuation d'Ancône et par les efforts, non pas d'un parti mais de tous, l'idée que les Cabinets européens s'étaient formée du Cabinet français, de la sécurité qu'inspiraient ses engagemens, de l'autorité et de la confiance qu'avaient droit de réclamer ses conseils, cette idée devait dès ce moment considérablement s'affaiblir.

A l'hostilité de l'Angleterre, la diplomatie fran-

çaise pouvait opposer jusque-là et avec succès les deux cours de l'Allemagne. En se maintenant dans les termes de l'acte collectif du 27 juillet signifié à la Porte, l'accord des cabinets de Londres et de St.-Pétersbourg n'était pas à craindre tant que le concours de la Prusse et de l'Autriche était assuré à la politique de la France. Mais il eût fallu pour cela que cette politique restât ce qu'elle était, impartiale, modérée, respectable, qu'elle se préoccupât autant des droits sacrés du sultan que des exigences inquiètes et impérieuses du pacha d'Égypte. Il ne fallait pas changer le caractère des négociations, et d'une question qui n'avait rapport qu'à l'affermissement de l'Empire ottoman et à la conservation de l'équilibre et de la paix européenne, faire une autre question toute constitutionnelle où la légitimité et la révolution fussent en présence, et qui, réveillant à la fois les passions de la France et les craintes de l'Europe, donnât aux réclamations, aux lenteurs et à l'insistance du Cabinet français un caractère exclusif qui rappelait aux esprits la diplomatie de la propagande.

Ce danger était celui de la nouvelle ère dans laquelle on allait entrer.

Nous avons vu jusqu'à présent, Monsieur, le Cabinet français actif et respecté à Constantinople; il protège les cultes chrétiens, fait liquider des créances désespérées, facilite la libération de la Turquie envers Saint-Pétersbourg afin de restituer à l'Empire ottoman ses frontières du nord, et

pacifie enfin ses différends avec le pacha. Le gouvernement communique avec les puissances par ses agens réguliers, et ne prend conseil que de lui-même.

Mais ici la scène change : nous allons voir les Cabinets subir en France de plus en plus l'influence et presque la direction des journalistes. Alors commence une série d'actes que l'on pourrait appeler : les expériences diplomatiques de la presse de l'opposition, expériences désastreuses, signalées par d'impuissantes bravades, et par les plus amères déceptions! C'est le second point que je me suis proposé de développer.

Pour se faire une idée exacte de l'attitude toute nouvelle qu'allait donner à la France, au milieu de l'Europe, l'irruption de la presse dans les négociations du gouvernement, il est nécessaire de préciser la différence radicale qui existait, quant à la question d'Orient, entre les principes diplomatiques maintenus jusque-là par les Cabinets européens y compris le Cabinet français et les principes diplomatiques des journaux de l'opposition.

Aux yeux des diplomates, Mahmoud était un souverain égal et allié des souverains européens; Méhémet un vassal puissant, dont il fallait régler les droits et contenir les envahissemens. Aux yeux des journalistes, Mahmoud représentait un pouvoir absolu et tyrannique; Méhémet, le principe révolutionnaire triomphant.

Aux yeux des Cabinets, le droit de contraindre Méhémet d'accepter l'arrangement par lequel auraient été réglés ses différends avec la Porte, n'était pas douteux. Aux yeux de la presse, les victoires du Pacha imposaient à l'Europe l'obligation de le traiter avec égard et de ne rien régler qu'avec son consentement.

La diplomatie enfin, instruite par l'expérience de la fragilité de toute convention directe que la coopération de l'Europe n'aurait pas consacrée, insistait pour que l'arrangement à intervenir entr'eux fût désormais le résultat d'un concert entre tous les Cabinets européens. La presse, au contraire, confiante dans la supériorité de forces du Pacha, et certaine que si l'Europe n'intervenait pas il l'emporterait toujours dans les négociations aussi bien que dans la lutte, s'efforçait de faire prévaloir l'arrangement direct.

Il faut avoir sans cesse sous les yeux cette différence capitale dans la manière d'envisager les affaires d'Orient pour comprendre l'origine et le véritable caractère de tous les embarras qui signalèrent les négociations du cabinet du 12 mai. Il est nécessaire encore, pour apprécier à sa juste valeur le changement qu'introduisit dans les rapports des cabinets et de leurs intentions la première irruption de la presse dans la diplomatie, de se rappeler que, prévoyant la reprise d'hostilités des troupes turques dans l'Asie Mineure, lord Palmerston écrivait encore le 25 mars 1839 à lord Ponsomby : de faire

sentir au Sultan, dans les termes les plus vifs, que si la Grande-Bretagne était déterminée à l'assister dans sa résistance à une agression venant de Méhémet-Ali, *la question changerait de face dans le cas où le Sultan prendrait l'initiative du conflit*; et que sur la première nouvelle d'une levée de 80,000 hommes en Turquie, la Prusse et l'Autriche, justement effrayées, se tourneraient vers la France, toujours convaincues que le Cabinet français s'unirait à elles pour faire face au nouveau danger et régler la paix de l'Orient d'après les principes adoptés en commun.

Venons maintenant à l'état de choses bien différent qui a suivi la coalition.

Jusqu'au 12 mai la France et l'Angleterre s'étaient promis de vider entr'elles le différend qui les séparait sur la question d'Orient ; et il est bon d'observer que la Russie penchait alors vers la solution présentée par la France et que M. de Metternich s'était prononcé très catégoriquement en sa faveur. Mais cette double disposition était antérieure au changement considérable qui venait de s'opérer dans l'administration en France, et à la destruction des dernières forces ottomanes dans la bataille de Nezib. C'est entre ces deux faits et après avoir inutilement pressé la France de s'entendre avec elle, afin de se présenter unies d'intention devant les autres Cabinets européens, que l'Angleterre s'adressa à la Russie par le canal de son ambassadeur à Vienne. Ce refus de coopérer à l'initiative que prenait l'Angleterre pour donner

une base nouvelle et plus solide à la paix de l'Orient est un premier signe de l'influence que la presse française commençait à exercer sur les négociations. La presse, en effet, désirait prolonger le *statu quo* qui, en affaiblissant de plus en plus le Sultan, promettait pour le Pacha des conditions meilleures. Il est vrai que, le 17 juillet, M. le maréchal Soult provoquait la déclaration commune de toutes les cours de concourir à préserver l'intégrité de l'Empire ottoman. Mais le ministre des affaires étrangères de France dirigeait cette déclaration contre les empiètemens futurs de la Russie, et l'Allemagne, dont la défiance était déjà excitée, demandait que cette protection promise au Sultan le défendît surtout contre les envahissemens intérieurs des pachas rebelles, exigeant en termes exprès la déclaration que tout pacha rebelle à son souverain fût considéré comme coupable d'hostilité envers les puissances européennes elles-mêmes.

Selon toute apparence, cette réponse de l'Autriche qui arrivait à Paris pendant que notre ambassadeur signait à Constantinople la fameuse note commune du 27 juillet, où l'on déclarait à la Porte que l'accord des puissances était certain, a été cause du rappel de M. l'amiral Roussin. Le Cabinet du 12 mai, en donnant l'ordre de signer cette note, entendait garantir la Turquie contre la Russie ; l'Autriche, en la signant, entendait garantir le Sultan contre Méhémet ; il est clair qu'au moment où les puissances déclaraient

que l'accord était certain, il y avait méprise et que l'on ne s'entendait pas.

La démarche de l'Autriche, contrairement à ses habitudes, avait presque le caractère de la malice et de la perfidie ; mais c'était un moyen habile de tenter le nouveau Cabinet et de s'assurer du degré d'influence qu'exerçaient sur ses déterminations les principes diplomatiques de l'opposition qui lui avait donné naissance.

Le retour de M. l'amiral Roussin à Paris, fut un aveu malheureusement trop éloquent. L'accord des puissances, pour régler les affaires orientales, était blâmé par la presse qui rêvait toujours un arrangement direct ; le Cabinet cédait à la presse et rappelait son ambassadeur.

Je n'ai aucune intention d'accuser les membres du Cabinet du 12 mai ; à mon avis ils ont subi une influence contre laquelle, après la chûte du Comte Molé, il n'existait plus de barrière efficace. Ils l'ont subie non sans résistance, non sans effort pour s'en affranchir, mais ces efforts échouaient ; un pouvoir nouveau avait débordé les pouvoirs réguliers de l'État, et devait envahir de plus en plus non seulement l'administration intérieure, mais les négociations les plus délicates de la diplomatie. Ce pouvoir ne cessa de grandir jusqu'au moment où il conduisit la France en face de périls assez grands pour provoquer dans l'opinion publique une réaction salutaire.

A partir de la bataille de Nezib, dont la nouvelle

atteignit Paris, Londres, Berlin presqu'en même temps que celle de la défection de la flotte et de la mort de Mahmoud, l'influence de la presse sur le langage et les actes du Cabinet français offre un spectacle curieux à étudier. Il semble que le succès provoqué par la folle conduite de la Porte, donne au Pacha le droit d'exiger plus qu'il ne demandait. La France, dans ses dépêches officielles, redoute surtout que dans l'ivresse de la victoire Méhémet se révolte contre des représentations impérieuses; elle s'effraie de toutes les conséquences que pourrait entraîner l'irritation du Pacha. Ce langage était positivement celui que tenait la presse. Il acheva de détacher de la France l'Autriche et la Prusse.

L'Angleterre, qui s'était habilement ménagé la coopération de la Russie pour le cas très facile à prévoir où la France refuserait la sienne, multiplie ses projets d'intervention violente, menace de faire en Orient avec la Russie ce quelle a fait en Belgique avec la France. La presse ne croit pas à cette menace. Le Cabinet, entraîné par sa propre situation, est encore obligé d'adopter l'opinion de la presse.

Mais suivons les conséquences du refroidissement de l'Autriche et de la Prusse.

Pour peu qu'un changement se manifestât dans l'attitude de l'Allemagne, deux nations se tenaient prêtes à l'exploiter, la Russie et l'Angleterre. Mais il ne faut pas oublier que, sans le concours de l'Allemagne, ces deux nations auraient contenu, comme

par le passé, leurs prétentions et leur hostilité.

Le changement de l'Autriche éclate à l'occasion du voyage de M. de Brunow à Londres. La France, justement inquiète du rapprochement de la Russie et de l'Angleterre, propose un plan à M. de Metternich et cherche à s'assurer son concours. M. de Metternich, en réponse à cette ouverture, demande au cabinet français s'il est prêt *à contraindre Méhémet-Ali* au cas où il refuserait d'accepter les conditions qui lui seraient proposées. C'était encore une sorte de *criterium* pour juger si le cabinet français était ou non indépendant de la presse; son silence fut un nouvel aveu, et dès ce moment le lien fatal, l'espèce de pacte tacite qui existait désormais entre les journaux et les hommes d'État fut admirablement exploité par la Russie et par l'Angleterre.

A peine arrivé à Londres, M. de Brunow pose pour base de l'arrangement à intervenir les points suivans : l'empereur considère le Sultan comme un souverain qui est son allié et qui a droit à son appui, Méhémet n'est à ses yeux qu'un sujet rebelle; mais leur querelle peut troubler la paix européenne; il faut donc faire entre les deux partis un arrangement pour éviter ce danger. Ce point de départ qui ménageait à la fois les principes dans la personne de Mahmoud, l'autorité des faits accomplis dans la personne de Méhémet, pouvait être immédiatement signé par la Russie, l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse. La France n'avait plus le pouvoir de le faire et il est remarquable que le seul point sur le-

quel elle eût pu entrer en discussion se trouvait habilement passé sous silence, je veux parler des bases même de l'arrangement à intervenir entre les puissances belligérantes, des conditions du traité, du tribut, de la délimitation des frontières.

Dans le fait, on affectait de discuter les moyens d'exécution avant de préciser le résultat qu'on voulait obtenir.

Le Cabinet français protesta avec une noble énergie contre ces moyens d'exécution qui consistaient alors, dans le premier projet de M. de Brunow, à abandonner la protection de Constantinople aux forces russes pendant que les flottes française et anglaise auraient agi dans la Méditerranée; mais en déclarant que le pavillon français paraîtrait en même temps que le pavillon russe dans le Bosphore, la dépêche trahissait le rôle actif que la presse française s'était attribué dans les négociations, par ces paroles très expressives : « Toute autre combinaison » rencontrerait dans *l'opinion énergique et unanime* » *de la France des obstacles qui ne permettraient pas au* » *gouvernement du Roi de s'y associer, lors même qu'il* » *ne partagerait pas, comme il la partage en effet, cette* » *répugnance nationale si vive et si profonde*(1) »

Ainsi cet acte courageux trahissait lui-même l'influence quotidienne que les organes de l'opinion exercèrent sur les démarches de notre diplomatie. C'était une réponse à la question du prince de

(1) Dépêche du 20 septembre 1839 à M. le maréchal Sébastiani.

Metternich; il avait demandé si une fois l'arrangement des affaires d'Orient convenu, la France contraindrait le Pacha à l'accepter; le Cabinet répondait : Je ne suis pas libre, je subis l'influence de l'opinion ; la presse ne veut pas contraindre, je ne contraindrai pas.

Aussi quand lord Palmerston, quelques jours plus tard, accusait la France d'être devenue, de protectrice du Sultan, protectrice, en apparence au moins, du Pacha, le Cabinet français eut beau protester qu'il ne se préoccupait que de l'équilibre européen, il ne put affaiblir l'impression que l'Allemagne avait ressentie.

La discussion des Chambres contribua à rendre plus vive cette impression. Vainement le Cabinet du 12 mai, en se retirant, approuva-t-il l'idée émise dans le second plan de M. de Brunow de faire intervenir la Porte dans le réglement européen des affaires d'Orient, c'était maintenir dans la forme au moins les anciens principes du droit diplomatique; mais l'Europe entière ne se faisait plus d'illusion et tout espoir de voir la France s'accorder avec les autres puissances sur la question d'Orient était évanoui.

Les négociations de M. Thiers, comme ministre des Affaires Étrangères et président du 1er mars, ont été l'objet des plus vives attaques. Sans vouloir rentrer dans une discussion à peu près épuisée, je ferai observer que, jusqu'à la signature du traité du 15 juillet, la conduite de M. Thiers avait plus

d'une excuse dans le double jeu de l'Angleterre et de la Russie, l'une faisant des propositions acceptables tandis que l'autre insinuait qu'un refus de la France lui ferait obtenir des conditions meilleures. La signature du traité devait en outre exciter un désappointement d'autant plus vif que l'Angleterre brisait notre alliance au moment même où nous venions, en pacifiant le différend des souffres, d'acquérir, suivant sa propre déclaration, des droits à sa reconnaissance. Mais ce qui domine tout dans la participation de ce Cabinet aux affaires d'Orient, c'est l'empire de plus en plus absolu que prétend s'attribuer la presse sur les moindres actes diplomatiques. Désormais les démarches les plus loyales de la France sont suspectes. Malgré de solennelles déclarations, elle est toujours soupçonnée de poursuivre, à l'insu et en dehors de la diplomatie Européenne, cet arrangement direct auquel la rupture de la paix de Kutaiéh prouvait qu'on ne pouvait attribuer aucune confiance et sur lequel reposaient plus vivement que jamais les espérances de la presse, enhardie par les succès du Pacha et les illusions qu'elle se faisait sur ses ressources.

Le départ de M. Eugène Périer pour Alexandrie fût, aux yeux des ambassadeurs réunis à Londres, le signe que la France allait tenter de soustraire au réglement de l'Europe le traité pour lequel la Porte et le Pacha étaient déjà en pourparlers. Ce fût cette circonstance qui leva les derniers scrupules des cours

allemandes et détermina la signature du traité du 15 juillet.

Une dépêche de lord Russell à Berlin résume en peu de mots l'opinion qui préoccupait universellement alors tous les gouvernemens de l'Europe. « En cédant à ce que demandait la France, dit-il, » le continent se serait soumis, non pas à la volonté » du gouvernement français, mais au caprice de » la presse française; car dans cette circonstance » la presse en France a forcé le gouvernement à » subir sa décision. Un tel état de choses n'aurait » pas été longtemps supportable. »

Cette déclaration a soulevé de la part des représentans les plus distingués du journalisme de vives répliques qui, loin de l'affaiblir, lui donnent plus d'importance et plus d'autorité. Les plaintes que les agens diplomatiques formaient à l'occasion des obstacles que l'influence des journalistes apportait à leurs communications avec le cabinet du 1er mars devaient naturellement irriter les organes de l'opposition. Pourquoi redouter cette influence, demandait-on? « La presse française a-t-elle une » influence qui s'étende au-delà des chétives fron» tières que l'Europe a bien voulu nous laisser en » 1815? Non certes, mais pour l'étranger surtout, » la presse en France est la voix du pays; elle n'a » pas accepté les traités de Vienne, elle n'a pas » transigé avec la diplomatie, elle est toujours » l'arsenal vivant des principes qui ont commencé » l'émancipation de l'Europe et qui doivent infailli-

» blement l'accomplir. Voilà pourquoi les coalisés » lui ont fait l'honneur de diriger contre elle » leurs notes diplomatiques. Pour quiconque at» tente à l'influence de la France, la presse fran» çaise est l'ennemi (1). »

Ainsi de l'aveu même du journaliste qui a pris le plus de part aux négociations actives de la France sous le 1ᵉʳ mars, c'était un duel entre la presse francaise et la diplomatie européenne.

L'expérience a prouvé que dans une lutte pareille, ni la force, ni l'adresse, ni les armes ne sont égales. La presse avait triomphé en France ; elle avait renversé un Cabinet sur l'exécution loyale d'un engagement pris à la face de l'Europe, l'évacuation d'Ancône. Elle a succombé hors de France; car, malgré toutes ses prédictions et toutes ses menaces, le réglement des affaires d'Orient a été conclu et exécuté sans elle et contre elle. Comment en eût-il été autrement? La presse voyait en Orient toute chose à travers le prisme de ses sympathies et de ses illusions; la diplomatie ne se passionnait point, elle examinait froidement. Les agens de la presse, les correspondants des journaux confirmaient les exagérations de Clot-Bey sur les ressources du Pacha, taisaient les semences de mécontentement et de révolte qu'une administration violente avait jetées dans les montagnes du Liban ; les agens

(1) *De l'Orient*, par M. Léon Faucher, *Revue des Deux Mondes*, décembre 1841.

de la diplomatie l'instruisaient jour par jour des progrès de l'insurrection, qu'au besoin ils fomentaient, et à laquelle ils prodiguaient les conseils, l'or et les armes.

Il faut bien le dire, les Cabinets européens, à partir du traité du 15 juillet, s'autorisant de l'attitude belliqueuse du gouvernement français, confondirent dans leurs attaques le Cabinet du 1er mars et le journalisme dont il paraissait accepter la collaboration. Sous ce rapport, le triomphe de la diplomatie sur la presse fut complété le jour où M. Guizot succéda à M. Thiers. A peine l'administration du 29 octobre est-elle formée en effet, que les haines s'apaisent. La Prusse donne à la France le conseil de demander la suspension des hostilités en Syrie. L'Autriche l'engage à obtenir de Méhémet une prompte soumission; à ce prix, elle offre à la France son concours à Constantinople. Elle est la première à rompre l'intelligence de l'Angleterre et de la Russie en s'opposant vivement au projet qu'avait conçu M. de Nesselrode d'une espèce de protectorat européen de l'empire ottoman. Elle combat le hatti-shériff du 13 février 1841, par lequel le Sultan n'avait accordé au Pacha qu'une hérédité illusoire, et elle menace la Porte de se retirer de la quintuple alliance si le Divan ne modifie pas ce hatti-shériff, et s'il insiste pour *étendre les ridicules innovations de Gulhané à l'Egypte*. Dans le même temps la Prusse signifiait au ministère anglais qu'elle considérait le traité de juillet comme épuisé.

On s'est étonné des dispositions favorables de l'Allemagne dont M. Guizot a été autorisé à communiquer officiellement les témoignages aux Chambres. Mais ces dispositions prouvent d'une manière incontestable que l'Allemagne, en s'unissant à la Russie et à l'Angleterre, avait entendu former une coalition, non contre la France, mais contre la presse française. A l'homme d'État qui proclamait en principe l'intervention légitime de l'opposition dans le gouvernement, et qui, dans la pratique, admettait, en qualité de conseillers privés, les journalistes à la délibération de toutes les mesures diplomatiques, succédait aux affaires étrangères un ministre, dont le principe politique consistait non pas à céder à la presse, mais à lui résister.

Dès ce moment, le duel entre la diplomatie européenne et la presse française était terminé, hors de France par le réglement des affaires d'Orient, en France par l'existence d'un Cabinet indépendant des feuilles périodiques, et qui restituait aux actes de notre politique extérieure leur caractère régulier, leur modération et leur légitime autorité.

Il est bien vrai que la presse n'a pas accepté le traité du 13 juillet 1841, par lequel la France est rentrée dans le concert européen. En cela elle est dans son droit. M. Léon Faucher a fait connaître qu'elle n'acceptait pas non plus les traités de 1815; sur ce second point elle est encore dans son droit. La diplomatie européenne ne peut pas prétendre assurément à contraindre les sympathies, les opinions

des organes de la publicité. La diplomatie ne traite pas avec les journaux de la France pas plus qu'avec les journaux de l'Angletérre ou de l'Allemagne ; elle traite avec les gouvernemens, avec les pouvoirs constitués. Ce qu'elle doit exiger, c'est que le gouvernement de la France soit fidèle à ses engagemens. Or, par le jeu même des rouages constitutionnels, ce gouvernement qui, au dehors, est en contact perpétuel avec la diplomatie européenne, est, au dedans, en contact avec la presse ; il en subit les influences. La presse agit sur les élections, et par les élections sur la composition des Cabinets. Il existe donc à travers le gouvernement français, représenté par ses agens officiels, une action et une réaction continuelles de la presse française sur la diplomatie européenne et de la diplomatie européenne sur la presse française.

Ceci est un fait inévitable et qui se perpétuera. Mais dans quelle limite cette action et cette réaction doivent-elles se faire sentir ? Quelle borne doit s'imposer la presse dans sa prétention d'influencer les dispositions diplomatiques de l'Europe ? C'est ce que la crise, dont l'Orient était le théâtre a clairement déterminé. La presse doit garder ses principes et ne pas prétendre les imposer aux actes officiels du pays ; elle ne doit pas transformer ses articles de journaux en protocoles et en mémorandum.

Je me suis étendu, Monsieur, sur ce point, parce qu'il vous appartient surtout à vous, dont l'é-

loquence et le caractère sont destinés à exercer un certain empire sur les nouveaux amis politiques que votre cœur a choisis, de les bien convaincre de cette nécessité de subordonner dans la pratique des affaires les passions exclusives et mobiles de la presse et ses affections même les plus respectables, à ce sentiment sur lequel repose désormais la paix du monde : la loyauté dans la manifestation des principes, la franchise et l'honnêteté dans l'exécution des engagemens solennellement acceptés.

J'aborde maintenant le troisième point que je me suis proposé d'établir, celui qui embrasse à la fois le présent et l'avenir de nos relations à Constantinople.

Est-il vrai que dans l'état où la France a trouvé les affaires d'Orient au 13 juillet 1841, état qui, selon toute apparence, doit se prolonger, la France ait à craindre de voir son influence s'affaiblir? Cette crainte a été exprimée à plusieurs reprises, et dernièrement, dans la discussion de l'Adresse, les orateurs, bornant leurs observations à l'état particulier des provinces Syriennes, ont manifesté l'appréhension que la dernière concession de la Porte, qui subordonne les deux chefs du Liban au pacha de Damas, fût insuffisante pour maintenir la justice et la paix dans la Montagne. Vous avez combattu cet arrangement; l'avenir enseignera si vos prévisions n'étaient pas exagérées. Quoi qu'il en soit, le débat sur ce point est épuisé, et il est permis de diriger votre sollicitude si vive pour tout ce

qui concerne les populations de l'Orient, sur une autre face de la question qui, jusqu'à ce jour, n'a été envisagée par aucun orateur.

La France a un double droit à intervenir dans les affaires de l'Orient; le premier est un droit ancien résultant des capitulations qui lui assurent le patronage des chrétiens du Liban; le second est un droit nouveau qui résulte de l'occupation définitive de l'Algérie.

La possession de l'Algérie et les nombreux intérêts qui s'y rattachent me paraissent en effet créer à la France, en Orient, des droits et des devoirs entièrement nouveaux.

La Turquie, jusqu'à ce jour, n'a vu dans la conquête d'Alger qu'une atteinte à sa puissance, et pourtant l'Algérie, depuis des siècles, avait cessé de dépendre de l'empire ottoman. On sait que la proposition de restituer notre conquête à la Porte, après l'éclatante réparation que le général Bourmont allait demander au rivage africain, est restée sans réponse.

Il est donc permis de croire que le grief de la Porte n'est pas aussi vif qu'on l'a prétendu et qu'il n'est pas de nature à lui faire repousser les avantages que l'analogie de notre situation peut lui offrir.

Le plus grand embarras du gouvernement ottoman dans l'Asie-Mineure et surtout en Europe, résulte de ce fait, que des musulmans y gouvernent des chrétiens; le plus grand embarras de la France

en Algérie tient à un fait analogue, des chrétiens entreprennent d'y gouverner des musulmans. Ce double fait indique assez que les deux puissances Française et Turque ont un égal intérêt à se communiquer mutuellement toutes les tentatives qui ont pour objet d'attacher l'obéissance et la fidélité des populations musulmanes de l'Algérie au gouvernement chrétien de France, et les populations chrétiennes de la Turquie d'Europe et de l'Asie Mineure aux autorités musulmanes de Constantinople. Si la France, après avoir dompté les révoltes, résout le problême auquel les Turcs ont plus d'une fois renoncé, si elle gouverne pacifiquement et équitablement les Kabiles et les Arabes, ce résultat peut-il être indifférent au chef politique de la religion de Mahomet, à l'homme qui, dans son propre empire, doit aussi une administration pacifique et équitable aux co-religionnaires des civilisateurs de l'Algérie?

Remarquez, Monsieur, que dans toutes les affaires intérieures de la Turquie d'Europe et de l'Algérie, une nécessité domine tout, celle de la tolérance religieuse. La France a sans doute beaucoup à apprendre et beaucoup à faire dans cette direction. Dans la pratique, elle ne se dépouille pas toujours de préjugés respectables sans doute, mais qui doivent céder cependant à la puissance des faits. Nous sommes novices dans ce contact avec une religion si différente de la nôtre. Nos habitudes sont encore plus puissantes que l'esprit généreux

de notre constitution. Mais la France n'a pas vainement inscrit en tête de ses lois le principe de la tolérance; elle a pris l'engagement de l'appliquer partout où s'étendrait son empire : elle ne manquera pas à sa parole.

Plusieurs faits ont déjà manifesté cette tendance inévitable qui porte la France à s'associer les populations musulmanes de l'Algérie; l'un de ceux qui doivent le plus frapper la Turquie, c'est l'incorporation de musulmans dans l'armée française, la création des zouaves et des spahis, et la présence sous le drapeau tricolore d'un vieux croyant, d'un Mustapha, paré de la croix de la Légion-d'Honneur et des insignes de maréchal-de-camp. Le recrutement de l'armée depuis la destruction des janissaires est une des causes de faiblesse de l'Empire; la campagne des Balkans, la défaite de Konieh et celle de Nezib le prouvent assez. Cette faiblesse tient surtout aujourd'hui à l'éloignement des professions militaires, où le gouvernement turc tient les populations chrétiennes.

Si le système généreux suivi par la France produit de bons résultats, la puissance la plus intéressée à les constater, à en étudier tous les secrets ressorts, c'est donc la Turquie que cette innovation doit éclairer sur le moyen de triompher d'embarras identiques et à qui elle peut donner la force morale nécessaire pour combattre, dans l'esprit des populations musulmanes, l'opposition que de pareilles mesures doivent nécessairement rencontrer.

Je n'ai parlé que de l'organisation militaire; mais les mêmes considérations s'appliquent à la perception des impôts, au réglement des diverses industries, aux tarifs du commerce, à la pénalité, à la juridiction des tribunaux et à leur composition pour tous les litiges entre musulmans et chrétiens.

Les dernières réformes opérées par la Turquie avaient le tort d'appliquer aux Turcs un régime calqué sur des usages chrétiens. Les jeunes novateurs du sérail, pour la plupart élèves de la France, ne rapportaient de l'Occident que le dégoût, le mépris d'habitudes et de lois chères aux enfans de Mahomet. L'opposition que de pareilles réformes ont rencontrée ne suffit pas pour condamner la nation musulmane. J'ignore les destinées que la Providence lui réserve, et j'accueille sans doute avec respect, avec une juste déférence le témoignage de voyageurs distingués qui, après avoir parcouru les campagnes de la Bulgarie, de l'Epire et de la Macédoine, s'accordent à constater dans la nation turque les signes manifestes de la décadence et de l'agonie. Toutefois, cette agonie n'est pas la mort. Si les Turcs s'en vont de l'Europe, ils s'en vont lentement; et leurs adversaires, d'accord sur l'impossibilité de rendre la vie à cette domination parasite, ne le sont pas moins pour affirmer que l'intérêt même des populations grecques exige, pour de longues années encore, que cette tutelle barbare soit maintenue. Puisqu'il

importe de la maintenir, efforçons-nous de la rendre moins barbare.

Tous les cabinets de l'Europe offrent à la Turquie des leçons, des conseils, la plupart très intéressés; la France, dont on a été obligé de reconnaître dans les affaires d'Orient le désintéressement, est la seule de toutes les nations chrétiennes, sauf la Russie, qui offre au gouvernement turc des exemples utiles à imiter. Quel langage pouvait tenir Mahmoud aux Ulémas quand il voulait contraindre son peuple à prendre le costume et les lois de l'Occident? Ce sont les lois et les usages de peuples puissans, disait-il, c'est le secret de leur force; imitons-les! nous serons forts comme eux! Mais les enfans du Prophète répondaient : adopter ces lois, ces usages, ces costumes, c'est courber le croissant devant la croix; c'est être infidèle au Koran qui enseigne la miséricorde envers les chrétiens, mais qui, en ordonnant de respecter leurs usages, défend de les imiter!

Les exemples de la France ne donneraient-ils pas aux réformes de la Turquie un caractère différent, et ne permettraient-ils pas de les justifier par un autre langage? Ce ne sont pas les mœurs, les lois de la nation turque qu'ils prétendraient modifier, ce sont les rapports des Turcs et des rayas? Le chef de l'islamisme ne s'appuierait-il pas sur un sentiment puissant dans le cœur de tous les hommes, s'il pouvait dire aux Turcs : voilà ce que les

chrétiens de France ont fait pour les musulmans d'Algérie qu'ils ont conquis! Ils sont justes pour eux; ils les traitent en égaux; ils les admettent dans leurs armées, dans leurs tribunaux, dans les emplois civils, et par ce bon traitement ils s'attachent l'obéissance et la gratitude de leur nouveaux sujets, ils consolident leur conquête. Nous qui avons soumis les chrétiens de l'empire d'Orient, soyons aussi justes pour eux que les Français le sont pour nos frères ; admettons les rayas au partage de l'autorité et du service militaire! Nous nous attacherons ainsi leur fidélité, leur reconnaissance; nous consoliderons notre domination si profondément ébranlée.

A ce point de vue, il semble évident que la Turquie, si son attention était vivement excitée et si elle comprenait un jour ses vrais intérêts, serait conduite à la reconnaissance de la domination française en Algérie. Vous appréciez, Monsieur, tout l'avantage que retirerait la France d'une mesure semblable. La reconnaissance de la Turquie entraînerait inévitablement la reconnaissance de l'Europe entière et concourrait efficacemeut à la pacification de nos possessions africaines.

Elle devrait enfin se témoigner à tous les yeux par des signes de confiance mutuelle. Adoptant comme principe de gouvernement en Algérie et en Turquie la tolérance en matière politique, il serait naturel que le Sultan eût à Alger un chargé d'affaires accrédité auprès du gouverneur-général

et que la France eût à Damas un chargé d'affaires accrédité auprès du pacha de Syrie.

Ainsi, la France et la Turquie seraient instruites, officiellement et régulièrement, de tous les faits intérieurs auxquels l'analogie de leurs situations doit leur faire attacher un prix particulier; et pour les difficultés d'administration qu'elles pourraient rencontrer, elles auraient dans ces agens un conseil naturel dont les avis officieux offriraient dans beaucoup de cas des lumières précieuses, sans atténuer l'indépendance et la plénitude d'autorité des pouvoirs constitués.

Telles sont, Monsieur, les considérations que me paraît soulever aujourd'hui l'étude de notre influence dans le Levant.

Cette influence a été grande, puissante, efficace, tant qu'elle a été librement dirigée par les pouvoirs réguliers de l'État;

Elle a été impuissante et désastreuse tant que la presse a prétendu diriger avec ses passions mobiles et excessives les relations diplomatiques;

Elle peut aujourd'hui devenir plus brillante et plus respectée que jamais, grace à la situation tout exceptionnelle que nous donnent au milieu des Cabinets européens nos possessions d'Afrique et à l'analogie que nos sujets musulmans établissent désormais entre le gouvernement français et le divan de Constantinople.

En exposant devant vous les prétentions de la presse française pendant la crise diplomatique,

dont le traité du 15 juillet fut l'explosion, en indiquant la part qu'elle a eue dans les résolutions qui faillirent compromettre la paix de l'Europe, je l'ai fait avec intention, non que je craigne de vous voir un jour subir son influence, Monsieur; je ne croirai jamais que le grand poète, l'orateur illustre dont la France est fière, soit entré dans l'opposition pour se faire l'esclave des caprices et des passions de ses journaux. Après l'expérience des événemens que j'ai rappelés, cette dangereuse faiblesse n'est plus à craindre. Et vous penserez sans doute que les hommes éminens, loin de céder aux entraînemens de la presse, doivent plus que jamais la contenir, l'éclairer, la diriger et faire servir ses efforts à la cause de la civilisation et de la paix du monde.

J'ai indiqué le lien nouveau qui unit la France à ce vieil Orient où son influence a toujours été puissante et respectée; j'ai proposé, parmi les moyens d'action immédiatement applicables, celui qui ferait pratiquer à la France en Algérie sous les yeux d'un représentant de l'Islam, d'un chargé d'affaires de la Turquie, ses éternels principes de justice et de tolérance. Alors seulement la Porte ottomane sera tolérante et juste à son tour envers ces nombreuses populations chrétiennes du Levant qui ont éveillé chez nous tant de généreuses sympathies. Et en considérant de ce point de vue religieux cette question d'Orient si ardemment débattue, je me suis rappelé aussi, Monsieur, que je

m'adressais à l'homme qui, un des premiers, a compris que la religion n'exclut ni le patriotisme ni l'amour de l'humanité.

Si l'Empire turc se meurt, son agonie sera longue. En attendant que ses destinées s'accomplissent, n'est-il pas digne de la France de préparer des élémens de vie sur ces rivages d'où la civilisation nous est venue? N'est-ce pas un devoir sacré d'enseigner aux musulmans notre tolérance, de relever à leurs propres yeux les chrétiens de la Syrie et du Liban, d'infiltrer un sang nouveau dans ces populations généreuses, afin que si l'empire doit crouler, l'Europe trouve en Orient, non plus un troupeau d'esclaves, dont chaque puissance voudrait sa part, mais des peuples intelligéns, prêts pour l'ordre comme pour la liberté, et du sein desquels surgissent des pouvoirs réguliers le jour où ils auront assez d'énergie pour repousser toute domination brutale?

ONZIÈME LETTRE.

A M. LE MARÉCHAL SOULT,

PRÉSIDENT DU CONSEIL.

MONSIEUR LE MARÉCHAL,

Il y a cinq ans, sous le ministère de M. le comte Molé, le rival de Wellington, le commandant en chef du camp de Boulogne vint témoigner solennellement de ses dispositions amicales et bienveillantes sur cette terre britannique que trente-cinq années auparavant il avait menacée d'une invasion. Dans cette ambassade, interprète de la France et de son roi qui saluaient d'un cordial hommage l'avènement de la jeune reine Victoria, le vieux guerrier vit toutes les gloires de l'Angleterre l'accueillir avec défé-

rence, avec respect. Les deux peuples semblaient abjurer, dans la poignée de main des deux illustres représentans de leur puissance militaire, d'anciennes inimitiés qu'un déplorable conflit devait sitôt faire revivre; les nations de l'Europe purent croire qu'entre elles et pour jamais les rivalités fécondes de l'industrie avaient remplacé les luttes violentes et les ravages de la guerre.

Les sentimens que vous éprouviez alors, Monsieur le Maréchal, vous les avez conservés au milieu de la recrudescence des appétits belliqueux du pays. C'est avec sang-froid, avec justice, avec bienveillance que vous envisagez aujourd'hui nos relations à Londres. Toutefois, vous ne vous dissimulez pas que les dispositions de la France rendront difficile désormais le rétablissement de ces bons rapports sur le pied d'intimité où ils étaient il y a deux ans.

Pour longtemps encore notre politique, vis-à-vis de la Grande-Bretagne, consistera plutôt à préparer les bases d'une alliance nouvelle qu'à serrer les nœuds de l'ancienne qui est rompue. Dans cette voie, le gouvernement avancera pas à pas, avec prudence, avec habileté; il est déterminé à saisir toutes les occasions qui rendront cette œuvre moins lourde et moins épineuse, et c'est à ce titre et dans ce but que j'appelle en ce moment votre attention sur l'Allemagne.

Si la dernière œuvre de votre belle et verte vieillesse devait être de rapprocher votre pays de

tous les peuples que pendant vingt-cinq années il avait combattus, dominés et irrités; s'il était dans la destinée de l'un des plus illustres capitaines, de l'un des représentans les plus populaires de la révolution et de l'Empire, de réconcilier la nation française avec l'Europe ; permettez-moi de le dire, Monsieur le Maréchal, vous n'auriez encore accompli que la moitié de votre tâche. Comme ambassadeur du Roi, et représentant de la France de 1830, le vainqueur de la Corogne, d'Oporto et de Toulouse a tenu un langage de paix et d'amitié à l'Angleterre, dans une des solennités les plus touchantes de sa monarchie ; il n'a rien dit encore à l'Allemagne ! Dans aucune circonstance, le vainqueur d'Altenkirchen, du Luxembourg, du Palatinat, le Maréchal commandant l'aile droite d'Austerlitz et d'Iéna n'a témoigné, au nom de la France de 1830, ses vives sympathies pour la jeune Allemagne, pour cette nation intelligente et brave aux destinées de laquelle nous rattachent tant d'intérêts communs ! . . . .

N'appartient-il pas au maréchal Soult de se préoccuper de ce silence et de se demander si jusqu'à son dernier souffle la bouche qui a si souvent crié : feu! sur cette terre généreuse doit rester muette et indifférente pour elle? . . .

Je ne puis le penser. Je crois au contraire qu'un devoir sérieux, un mouvement instinctif du cœur doit vous porter à des sentimens de bienveillance envers l'Allemagne, et je m'en réjouis au nom du

pays, pour cette alliance même dont la Providence a préparé peu à peu tous les élémens, mais qui ne me paraîtra assurée et prochaine que le jour où les hommes d'état éminens l'auront accueillie, approuvée et recommandée à la haute sollicitude de Sa Majesté.

En vous tenant ce langage, je sens que je sors des habitudes ordinaires de la presse. Mais je ne suis pas de ceux qui croient que les grands faits sociaux marchent d'eux-mêmes, que les grandes idées se développent et se réalisent sans le concours des grandes existences du pays. Non! les peuples ne manifestent leur puissance et leur autorité dans le monde que lorsque leurs instincts généreux se personnifient dans les intérêts et les passions de leurs grands hommes. Je n'éprouve aucun embarras à vous faire cette déclaration. Vous êtes enfant du peuple; c'est par vous-même que vous êtes monté du dernier rang au premier; et pour quiconque a pris au sérieux le principe de la révolution il y va de son honneur à vous honorer. Le principe révolutionnaire, en effet, ne doit pas ressembler à ces machines merveilleuses et inutiles où excelle l'industrie des sculpteurs chinois, que l'on admire un moment et que l'on jette de côté. C'est une machine utile, féconde, nourricière dont il faut user pour le bonheur, l'intérêt et la gloire du peuple; ce n'est pas un jouet, c'est un outil!

La tendance naturelle du Cabinet que vous présidez, Monsieur le Maréchal, m'oblige avant

tout d'établir qu'en cherchant à rendre plus intimes et plus amicales nos relations avec l'Allemagne, je n'obéis à aucun sentiment d'hostilité contre l'Angleterre. Si le rapprochement des deux nations, Germaine et Française, devait entraîner une rupture sérieuse avec le Cabinet de Saint-James, il n'y faudrait pas penser. Mais il y a loin du sentiment d'inquiétude que cause toute nouveauté à une rupture. Loin de nuire à nos bonnes relations à Londres, une alliance avec l'Allemagne les consoliderait en donnant à l'esprit français une meilleure opinion de lui-même. Remarquez en effet que dans nos rapports avec l'Angleterre, ce qui irrite la susceptibilité nationale, ce qui soulève les méfiances et les inquiétudes publiques, et contrarie tous les bons efforts du Cabinet, c'est le sentiment instinctif et généralement répandu que la nation française en face de la nation britannique ne tient pas l'attitude d'une égale.

L'Angleterre domine le monde par sa marine, par ses colonies, par son industrie; nous n'avons qu'une supériorité à opposer à celle-là, c'est une supériorité morale, sociale, politique. Certes, depuis que les événemens de 1840 sont venus prouver au monde que le réglement de ses grands intérêts pouvait s'accomplir sans nous et malgré nous, cette influence a subi un échec et elle n'aura retrouvé la conscience de sa force que le jour où cet échec sera réparé, le jour où il aura disparu, effacé par une entreprise dont la France puisse

revendiquer la gloire et qui surpasse en gravité la convention qui a pacifié les querelles de l'Orient. L'Angleterre et la Russie ont déterminé l'Allemagne à régler les différends du Sultan et du Pacha sans la France. Si la France déterminait l'Allemagne à prendre l'initiative d'une vaste confédération avec tous les États secondaires pour le maintien de l'équilibre européen, n'aurait-elle pas fait succéder à un événement que son orgueil a légitimement déploré, un événement beaucoup plus considérable dont elle devrait plus légitimement encore tirer profit et honneur?

Vous entrevoyez déjà, Monsieur le Maréchal, le principal objet qu'un rapprochement de l'Allemagne et de la France pourrait se proposer. Mais avant d'entrer dans de plus grands développemens à cet égard, il importe d'étudier l'alliance en elle-même, de s'assurer s'il n'existe contre elle aucun obstacle infranchissable, et si les deux nationalités sont prêtes à s'accorder sur les principes qui présideraient à leur union.

L'examen de ces diverses faces de la question, trop peu étudiée jusqu'à ce jour, révèle des faits curieux. J'espère prouver que depuis douze années la France travaille, à son insu, il est vrai, à détruire l'obstacle capital qui la séparait de l'Allemagne; et que l'Allemagne, de son côté, travaille depuis vingt-huit ans à fonder, dans les rapports nouveaux des divers membres de la Confédération germanique, les bases de son alliance future avec la France, les

principes qu'il est désirable de voir appliquer à sa formation.

Quand ces deux points seront établis, à savoir : qu'il n'y a plus d'obstacle au rapprochement de la France et de l'Allemagne, et que le principe d'union entre les deux pays est déjà en vigueur et pratiqué depuis vingt-huit ans au sein de la Confédération Germanique, les véritables difficultés du sujet seront écartées, et la question de l'alliance sera bien près d'être résolue.

Le plus grand obstacle à l'union de la France et de l'Allemagne, le seul qui dans l'opinion des deux peuples ait encore quelque réalité, c'est notre prétention à compléter nos frontières de l'Est, et à revendiquer les provinces de la rive gauche du Rhin.

Je ne rechercherai pas si, économiquement parlant, la France retirerait de grands avantages de la possession du Rhin, s'il lui importe d'augmenter le nombre de ses produits vinicoles, qu'elle a déjà tant de peine à écouler fructueusement. Je ne mettrai pas en doute cet esprit français des populations Rhénanes, qui flatte tant notre vanité, et dont on a droit de douter cependant, quand on les a entendues chanter à tue-tête la fameuse chanson de Becker :

Sie sollen ihn nicht haben
Den freyen deutschen Rhein (1).

Non, Monsieur le Maréchal, mon intention n'est

(1) Vous ne l'aurez pas le Rhin libre d'Allemagne.

pas de convertir l'opinion à une idée nouvelle et hasardée, mais tout simplement de constater un fait. Il ne s'agit pas de savoir si la France consentira à renoncer au Rhin ; il s'agit de montrer que c'est une chose faite, qu'elle y a renoncé sans le dire, sans se l'avouer, mais d'une manière définitive ; et pour le prouver, il suffit de mettre en face de la question du Rhin cette autre question qui nous touche de plus près aujourd'hui, et qui certes est incompatible avec elle : l'Algérie !

L'Algérie, par les sacrifices qu'elle nous a coûtés, par les travaux que nous y avons exécutés, par l'engagement d'honneur que nous avons pris en face du monde civilisé, est devenue aujourd'hui une entreprise nationale que les économistes peuvent déplorer, mais à laquelle aucune puissance humaine ne saurait nous faire renoncer. Aux yeux même des hommes qui, particulièrement émus de l'insuffisance de nos tentatives et du prix dont elles ont été payées, poursuivent encore, sans espoir de succès à la vérité, l'abandon par la France de ses possessions africaines et de toute idée de colonisation, aux yeux même de ces hommes, l'Algérie, sitôt qu'on leur parle du Rhin, les trouve moins hostiles et plus justes.

N'est-ce pas, en effet, renoncer au Rhin que de chercher dans le Sud un aliment à cet esprit d'entreprise militaire, un débouché à toutes ces natures ardentes et remuantes dont l'activité est

une cause incessante de troubles pour l'opinion, d'inquiétudes pour l'Europe ?

Plus l'Allemagne étudiera l'Algérie, ses établissemens, ses crédits, le chiffre de l'armée d'occupation, l'organisation des pouvoirs civils, l'émigration qui commence à s'opérer avec ordre, plus elle réfléchira surtout à la popularité, inexplicable parmi les masses, de cette possession, où nous n'avons encore trouvé qu'un tombeau pour nos jeunes soldats et un gouffre pour nos finances; plus l'Allemagne se convaincra que, sous l'obscurité inévitable dont s'enveloppent toujours à leur début les grandes entreprises des peuples, l'Algérie renferme dès aujourd'hui pour la France une de ces nécessités dont il ne serait pas possible de se délivrer sans une perturbation plus funeste encore que les sacrifices qu'elle a imposés.

Ces sacrifices, et la constance avec laquelle nous les acceptons, peuvent donner à l'Allemagne la mesure de l'intérêt que la France attache désormais à la possession de l'Algérie. Dès 1831, cette entreprise nous coûtait 18 millions; l'année suivante, nous en avons dépensé 25; chaque année la France a consacré à cette œuvre des sommes de plus en plus considérables, jusqu'à l'année dernière où les dépenses, non compris la solde régulière des troupes, n'a pas monté à moins de 94,519,035 fr. Enfin les sommes dépensées sur le sol africain se sont élevées pendant ces douze années à 545 millions, à quoi il faut ajouter l'intérêt de ces capitaux



perdus, ce qui porte le sacrifice à bien près de 700 millions (1).

Les sacrifices en hommes sont plus douloureux. Nous avions perdu, en 1841, déjà 70,000 hommes par les maladies funestes que le climat, les exhalaisons du sol et l'insalubrité des moyens de campement, plus encore que le yatagan des Arabes, avaient décimés. Sur un effectif de 75,000 hommes, nous en avons perdu plus de 7,000 en 1842. La France n'est certainement pas insensible à cet horrible sacrifice humain ; mais elle ne se décourage pas. Si les moyens tentés jusqu'à ce jour pour rendre l'occupation moins meurtrière ont échoué, l'opinion la plus générale l'attribue à des causes qui ne sont pas éternelles, que l'industrie nationale et surtout une bonne politique dans nos rapports avec les Arabes doivent un jour modifier. L'instinct public, loin de s'affaiblir à mesure qu'augmentent les dépenses, accueille avec faveur les moindres succès, se réjouit de voir déjà la mortalité diminuer dans les expéditions commandées personnellement par le général Bugeaud, et s'attache plus fortement à cette terre à laquelle il donne déjà le nom de France africaine. La Couronne elle-même ne croit-elle pas dans ses communications officielles se faire un titre à la reconnaissance publique, en déclarant au monde que la possession de l'Algérie

(1) Voir le rapport de M. Ducos, au nom de la commission d'Afrique du 24 avril 1840, et pour les années suivantes les crédits supplémentaires.

est définitive, et que son territoire est devenu territoire français ?

Mais détournons les yeux un moment de ces sacrifices qui, jusqu'à ce jour, jettent un voile de deuil sur cette grande entreprise nationale. Le sang et les millions que la France prodigue sur la terre de Jugurtha ne sont pas stériles. On ignore trop en Europe la grandeur des travaux de toute nature que l'armée et le génie civil accomplissent, et qui déjà ont changé la physionomie de plusieurs des points importans de cet immense territoire. Des forts s'élèvent, des marais sont desséchés, des plaines sillonnées de routes et de canaux ; là où n'avaient été élevées que de misérables barraques, et où l'homme n'avait trouvé d'abri que la tente du désert, se dressent aujourd'hui d'élégans et spacieux édifices ; la côte entière est éclairée de phares, et cette terre inhospitalière qui, il y a douze ans, menaçait de ses corsaires le navigateur égaré sur ses côtes, le préserve aujourd'hui même de ses écueils.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter les questions qui se rattachent aux difficultés religieuses, politiques, administratives, agricoles et commerciales que présente le développement de l'Algérie. Il me suffit d'établir que l'importance des sacrifices et des travaux de la France en Afrique justifie aux yeux de l'Allemagne le caractère définitif de sa possession. Il est manifeste qu'au mouvement qui portait la France vers le Nord a succédé un autre mouvement qui la porte désormais vers le Sud.

De tous les hommes ayant dans la politique du pays quelqu'autorité ou quelqu'avenir, un seul a dernièrement appliqué son étude et attaché son nom à la question du Rhin (1). Mais tous nos jeunes hommes d'État se sont occupés de l'Algérie, la plupart l'ont visitée. La quantité de recherches, de projets, de publications de toutes sortes que cette possession a inspirées est incalculable; et

(1) M. Victor Hugo a publié deux volumes de lettres sur le Rhin qui ont vivement excité l'intérêt public. Cet ouvrage qui se recommande, comme tout ce qui sort de la plume du grand poète, par la vigueur de la pensée et la magnificence du style, exprime sur les relations de la France et de l'Allemagne une opinion qui se rattache par le fond à celle que je développe; ce qui a surtout frappé M. Victor Hugo, c'est la possibilité, la nécessité d'une alliance de la France avec l'Allemagne. « Le Rhin, dit-il, est le fleuve qui doit unir les deux peuples; on en a » fait le fleuve qui les divise. »

M. Victor Hugo, n'ayant pas étudié l'alliance des deux pays au point de vue de notre développement en Algérie, a dû croire que la première condition d'harmonie et de bonne amitié était pour la France l'extension de ses frontières. Il me suffit de constater que M. Hugo n'a pas apporté dans l'étude de cette question des idées de conquête brutale; mais, au contraire, des espérances d'association et de paix.

Je ne résiste pas au plaisir de citer ici une anecdote qui m'a vivement ému dans l'ouvrage du poète : M. Hugo voyageait à pied sur les bords du fleuve; il rencontre trois étudians, à pied comme lui, le sac au dos, la pipe à la bouche. Un des trois voyageurs lui dit en le saluant : « Dic nobis, Domne, in quâ parte corporis animam veteres locant philosophi? » M. Hugo rend le salut, et répond gravement : « In corde Plato, in sanguine Empedocles, inter duo Lucretius. » Les trois jeunes gens sourient, et le plus âgé d'entre eux s'écrie: « Vivat Gallia regina! — Vivat Germania mater! » répond le poète, et ils se saluent de nouveau, en se séparant pour ne plus se revoir.

Il me semble que le génie des deux peuples est tout entier dans cette causerie en plein vent, entre les représentans de la jeunesse allemande et le représentant du génie poétique de la France.

l'Allemagne elle-même prouverait au besoin par l'attention qu'elle a donnée à tous les événemens accomplis dans nos possessions africaines, par l'émotion que lui ont fait ressentir le double siège de Constantine, les succès et les défaites d'Abd-el-Kader, par la foule d'écrits si divers qu'elle a enfantés sur ce sujet, qu'aujourd'hui nos entreprises en Afrique offrent à sa sollicitude un objet plus important que nos prétentions sur la rive gauche du Rhin.

Les discussions de nos assemblées au milieu de la crise de 1840 auraient suffi pour dissiper tous les doutes sur ce point. En effet quelle était l'argumentation des orateurs qui, en vue d'une collision européenne, cherchaient à borner l'occupation de l'Algérie? Ils disaient : Plus vous étendez le cercle de vos opérations en Afrique, plus vous enchaînez votre liberté sur le Rhin. Gardez-vous d'augmenter une armée séparée de la France par quatre cents lieues de mer et qui offrirait en cas de guerre un double embarras, en séparant de la mère-patrie une portion de ses forces disponibles et en l'obligeant à employer une partie de sa marine à l'approvisionner.

La France n'a pas écouté ce langage. Elle a étendu sa ligne d'opérations ; elle aura porté cette année l'effectif jusqu'à 100,000 hommes. N'est-ce pas la preuve que sans le dire et sans l'avouer elle renonce au Rhin? Plus l'Afrique aura absorbé de millions, plus elle aura donné asile à des



colons français, plus l'armée d'occupation sera nombreuse, et plus il deviendra impossible à la France, en cas d'une conflagration européenne, de déchirer les traités de 1815, et de reprendre ses frontières républicaines.

Si telle est la conséquence inévitable de la politique de la France à l'égard de l'Algérie, ne faut-il pas reconnaître, Monsieur le Maréchal, que c'est là un fait auquel il importe de donner la plus grande publicité, dont il est utile d'exposer tous les détails, toutes les faces à la nation allemande, et qui est destiné à exercer sur nos rapports avec elle une influence considérable? Le jour en effet où la France comprendra que, par ses entreprises au milieu de la race africaine, elle a définitivement renoncé à s'étendre aux dépens de la race germanique, le jour où elle mettra quelque prix à le déclarer à la Prusse et à l'Autriche, ses communications auront un caractère si incontestable de vérité, et s'appuieront sur des témoignages si éclatans, sur des sacrifices si respectables, que la confiance de l'Allemagne lui sera assurée. Et pour qui connait l'Allemagne, pour qui l'a visitée, pour qui s'est entretenu avec ses hommes d'État, il n'est pas douteux que ce grand fait, en calmant leurs justes inquiétudes, leurs méfiances invétérées, ne change leurs dispositions envers la France. L'Algérie alors apparaîtra comme une entreprise dont le développement est destiné à changer tous les rapports, toutes les combinaisons de la politique internationale de l'Europe.

Il n'a réellement existé depuis 1830 que deux obstacles à l'alliance intime des cabinets de Vienne et de Berlin avec le Cabinet des Tuileries. Le premier, c'est l'agitation des esprits qui suivit la révolution de juillet et qui se prolongea, en France par des émeutes et des complots, hors de France par toutes les insurrections qui à sa voix avaient éclaté dans la plupart des états européens. Grace à Dieu! cette source de malveillance est tarie; les passions se sont peu à peu apaisées, la constitution de la nouvelle monarchie est achevée, l'Europe a retrouvé ses habitudes régulières et n'a plus rien à craindre de l'esprit révolutionnaire français.

Le second obstacle à nos bons rapports avec l'Allemagne, c'est notre ancienne prétention de posséder la rive gauche du Rhin; l'occupation de l'Algérie, après douze années de sacrifices et de travaux de plus en plus étendus et opiniâtres en a fait justice. Et une fois ce dernier obstacle dissipé, il n'existe plus dans la politique, dans les passions ou l'intérêt national de la France, aucune raison sérieuse d'éloignement pour l'Allemagne; les deux pays peuvent s'abandonner à la communauté d'intérêts, à la solidarité intellectuelle et morale, aux penchans de toute nature qui les entraînent l'un vers l'autre.

Ainsi l'un des signes les plus éclatans du rapprochement des deux nationalités Allemande et Française, c'est la constance et l'énergie avec lesquelles la France détruit depuis douze années le dernier

obstacle qui s'opposait à leur union. Un signe non moins manifeste, c'est la politique d'association et de protection des faibles par les puissans que l'Allemagne introduisait et pratiquait dans son propre sein, et qui doit servir un jour de base à son alliance avec la France, en réunissant dans une confédération centrale européenne tous les états de second ordre.

La participation des puissances secondaires à la délibération des affaires qui intéressent la paix européenne offrirait aux trois grandes puissances centrales une influence considérable pour le maintien de l'équilibre des états constitués, nulle pour leur propre agrandissement et qui ne saurait provoquer, par conséquent, les réclamations légitimes de l'Angleterre ou de la Russie.

Mais toute innovation, toute modification grave apportée à l'établissement diplomatique et à la balance de l'Europe rencontre dans les habitudes, dans la prudence des cabinets une opposition et des difficultés insurmontables. Il est donc utile de prouver que cet établissement ne serait pas une nouveauté; que le principe en a été posé il y a vingt-huit ans dans l'acte constitutif de la Confédération Germanique; que depuis ce temps il n'a cessé d'être pratiqué avec succès et que l'expérience aussi bien que la justice et la raison sont d'accord pour inviter les puissances centrales de l'Europe à étendre le bienfait de ce principe à une combinaison plus large d'intérêts.

L'histoire contemporaine des peuples allemands est peu connue, et pour en apprécier le véritable caractère il est nécessaire de rappeler les principaux événemens des siècles antérieurs.

Jusqu'en 1815 des luttes violentes s'étaient perpétuées entre les états et avaient changé plusieurs fois l'aspect du corps Germanique. Des intérêts, des croyances opposés étaient en présence; de part et d'autre, des prétentions exclusives s'opposaient à ce que la nationalité entière trouvât son assiette, et faisaient échouer tous les efforts pour établir dans ce grand tout, composé d'élémens si divers, un principe commun d'arbitrage et de gouvernement.

La France n'a pas cessé de prendre une part considérable à toutes ces luttes. Elle obéissait à l'intérêt le plus vif dont se préoccupaient alors les puissances européennes, celui de compléter leurs territoires; mais en même temps elle contribuait à établir au sein de la nationalité germanique un équilibre plus juste, où les populations fussent de moins en moins opprimées, et dont aucun gouvernement ne fût exclu. Quand Richelieu poussait Gustave-Adolphe contre le pouvoir catholique de l'Empereur, le cardinal, ministre du fils aîné de l'église, accomplissait au nom de la France un apostolat de justice et de liberté. C'est la France alliée à la Suède protestante qui introduisit dans le traité de Westphalie le double principe de la liberté pour le commerce et la navigation du Rhin, et de l'indépendance politique des petits États.

lemagne entière, mais encore de chaque état de la Confédération qui serait attaqué et se garantissent mutuellement toutes leurs possessions soumises au pacte fédératif. La diète est le juge suprême de tous les différends ; les trente-huit États renoncent au droit de se faire la guerre et de terminer leurs démêlés par la force ; ils s'interdisent toute alliance particulière qui pourrait avoir pour objet d'attenter à la sûreté de la Confédération ou de l'un des États qui en font partie.

Cet acte fédératif et le traité de la Sainte-Alliance que le Czar triomphant faisait lire dans toutes les églises de son vaste Empire, ont été pour l'Europe le signal d'une politique nouvelle. C'est la première fois que la diplomatie, sans cesser de tenir compte

des voix aura lieu de la manière suivante, calculée sur l'étendue respective des États individuels :

	voix.		voix.
Autriche.	4	Report.	51
La Prusse.	4	Holstein-Oldenbourg.	1
La Saxe.	4	Anhalt-Dessau.	1
La Bavière.	4	— Bernbourg.	1
Le Hanovre.	4	— Cothen.	1
Le Wurtemberg.	4	Schartzbourg-Sondershausen.	1
Bade.	3	— Rudolstadt.	1
Hesse-Électorale.	3	Hohenzollern-Hechingen.	1
Grand-Duché de Hesse.	3	Litchtenstein.	1
Holstein.	3	Hohenzollern-Sigmaringen.	1
Luxembourg.	3	Waldeck.	1
Brunswick.	2	Reuss, branche aînée.	1
Mecklembourg-Schwerin.	2	— branche cadette.	1
— Nassau.	2	Schaumburg-Lippe.	1
Saxe-Weimar.	1	Lippe.	1
— Gotha.	1	La ville libre de Lubeck.	1
— Cobourg.	1	— Francfort.	1
— Meiningen.	1	— Brême.	1
— Hildburghausen.	1	— Hambourg.	1
Mecklembourg-Strelitz.	1	Total des voix.	69
A reporter.	51		

des intérêts de chaque nation, a agrandi le cercle de ses combinaisons et a considéré l'Europe comme une grande famille dont les membres devaient se proposer pour but « l'indissoluble nœud d'une amitié fraternelle ; » c'est la première fois que les souverains, réunis après d'aussi longs et d'aussi sanglans débats, ont reconnu « que le repos du » monde devait être l'objet constant de leurs com- » munications » et qu'il était de leur honneur « de » donner à l'univers entier l'exemple de la justice, » de la concorde, de la modération (1). »

La Sainte-Alliance n'a pas survécu à la révolution de juillet. La Confédération Germanique, au contraire, a résisté aux troubles que cette révolution avait soulevés dans son sein. Cela prouve que la Confédération reposait sur un principe plus généreux et plus juste que la sainte alliance, qu'elle ne prenait pas parti pour une seule forme de gouvernement, mais qu'elle les admettait toutes dans une limite raisonnable.

Il est temps en effet de juger avec sang-froid et avec impartialité la politique intérieure de l'Allemagne.

On a beaucoup reproché à la Diète d'avoir combattu, dans les premières années de la restauration, les tendances libérales de la jeunesse allemande. Il est certain que dans l'acte de la Confédéra-

(1) Protocole signé à Aix-la-Chapelle, le 15 novembre 1818.

tion lui-même et sous l'influence de l'enthousiasme et de l'énergie qui avaient définitivement triomphé de l'invasion française, les souverains s'étaient engagés solennellement à concéder à leurs peuples des constitutions; mais bientôt des mouvemens tumultueux, des associations dangereuses, les crimes de Sand et de Lœning et l'apostolat infatigable du professeur Jahn durent éveiller la prudence de la Diète. Dès ce moment, elle considéra comme un devoir de calmer et de contenir toutes les explosions constitutionnelles.

Le congrès de Laybach manifesta cette inquiétude sourde qu'inspiraient aux Cabinets Allemands jusqu'aux révolutions de la Grèce, ou plutôt les sympathies qu'elle soulevait dans les universités.

Cette tendance conservatrice du conseil supérieur qui règle les destinées de la nation allemande reparut plus vivement encore dans les précautions menaçantes inspirées par la révolution de juillet. Mais en dépit de ses armemens, la Diète témoigna assez qu'elle resterait fidèle aux principes de protection et d'association qui lui avaient servi de base en 1815. Plusieurs États purent modifier leurs constitutions, la Confédération n'y mit aucun obstacle; mais quand elle put craindre de voir les nouveaux États constitutionnels entraînés dans les excès de la liberté, quand il fut question par exemple du refus d'impôt par une Chambre élective, la Diète, justement alarmée d'une manifestation jusque là sans antécédent, déclara qu'elle assimilerait un pareil

abus de pouvoir à l'un des cas d'insurrection qu'elle s'était engagée à étouffer.

De même, elle invita les gouvernemens fédérés à prendre et à maintenir les mesures nécessaires pour empêcher toute attaque contre l'autorité de la Diète dans les assemblées d'Etat. Une surveillance rigoureuse fut établie dans les Universités. Les étudians, les voyageurs, les journaux allemands et étrangers, les associations, les fêtes populaires furent soumises aux tracasseries d'une police trop soupçonneuse sans doute ; la Diète s'arrogea même le droit de supprimer les journaux dans toute l'étendue de la Confédération. C'est là surtout ce qui souleva contre les gouvernemens de l'Allemagne une explosion générale, et c'est aux déclamations de la presse anglaise et française qu'on doit l'opinion universellement répandue, que les Allemands ne jouissent d'aucune liberté et que la domination qu'ils subissent étouffe en eux toute intelligence et tout patriotisme.

Il n'en est rien, Dieu merci ! Si nous avons fait battre le cœur de l'Allemagne pour la liberté civile, pour l'indépendance nationale, elle nous donne en revanche l'exemple de l'union, de l'association, du respect de l'autorité et de l'ordre. La Diète est allée trop loin dans sa frayeur des idées libérales ; mais nous-mêmes ne sommes-nous pas allés trop loin aussi dans notre haine des rois et des prêtres ? Si la terre de France est hospitalière pour les vaincus de la liberté, Polonais, Italiens, Espagnols, n'oublions pas que l'Allemagne a accueilli

nos vieux Bourbons, ces vaincus non moins dignes de respect; n'oublions pas qu'elle a eu des entrailles maternelles pour les deux fils de Napoléon : le roi de Rome et le prince Eugène! Et que c'est elle surtout qui a maintenu et respecté sur le trône de Suède un soldat de la révolution française, Bernadotte!

La Prusse est la tête, le génie actif de l'Allemagne; elle a jusqu'ici attiré tous les regards. Par ses traités de commerce, par ses lois de douane, par ses tarifs, la Prusse fait faire un pas immense à la fusion des peuples allemands, à l'unité germanique qui est le rêve de sa politique. Mais il y a dans la résistance de l'Autriche aux tendances aristocratiques qui se manifestent dans son propre sein, un instinct vraiment merveilleux; les relations du cabinet de Vienne avec la Hongrie surtout sont fécondes en enseignemens. L'aristocratie hongroise, en effet, comme toutes les minorités privilégiées, s'imaginerait volontiers qu'elle est la nation tout entière; elle est jalouse de ses droits, elle est tracassière et inquiétante pour l'autorité autrichienne, elle veut pour elle liberté, gloire, honneurs, mais que le chancelier de Hongrie témoigne sa sollicitude pour les intérêts matériels des populations, qu'il propose des mesures dans le but d'améliorer la position des classes agricoles, il rencontre alors l'opposition la plus opiniâtre.

Les voyageurs qui profitèrent les premiers de l'établissement des bateaux à vapeur du Danube

remarquèrent, non sans quelque surprise, les querelles continuelles des préposés avec de prétendus magnats hongrois qui, suivant les habitudes de l'ancienne noblesse féodale, prétendaient que le prix des places sur les bateaux n'était qu'un impôt déguisé, et refusaient de l'acquitter. Il a fallu pendant longtemps qu'une compagnie de grenadiers fût embarquée à bord pour faire l'éducation industrielle de la noblesse hongroise.

Entre l'Angleterre qui se laisse ronger par la plaie de l'Irlande, et la Russie grecque qui n'a pas su encore pratiquer la justice envers la Pologne catholique, c'est un noble exemple que l'Autriche donne au monde quand elle résiste aux exigences de ses magnats hongrois et qu'elle s'occupe malgré eux des intérêts et du progrès du peuple (1).

(1) Le rapprochement de l'Autriche et de la France et surtout le moyen par lequel il pourrait être opéré avec le plus de fruit, sont remarquablement indiqués dans le passage suivant d'un écrit sur l'*Allemagne* adressé à Henri Heine :

« M. de Talleyrand a vu, au commencement de sa carrière, se réaliser le rêve de sa vie, l'union de la France et de l'Angleterre ; c'est un intérêt commun qui les lie et les force à la paix. L'union de la France et de l'Allemagne est un but digne d'émouvoir aujourd'hui l'ambition des hommes politiques ; aussi beaucoup s'en occupent ; mais par cela seul qu'on ne sent pas en général que c'est, avant tout, l'Autriche qu'il faut lier à la France, on se consume en efforts qui seraient souvent de nature à retarder plutôt qu'à hâter cette union. Ainsi montrer, comme vous le faites, la communion de doctrine du nord de l'Allemagne avec la France et faire sentir, comme l'ont fait bien d'autres, la communauté des Etats du Rhin et de la France, c'est, pour le but dont je parle, faire comme nos ultras et nos libéraux français qui auraient volontiers porté une armée française en Irlande pour sauver son catholicisme et son indépendance, et qui, par la profession de pareilles sympathies,

La politique éminemment laborieuse et bienfaisante des Cabinets de Vienne et de Berlin, ce génie gouvernemental où il entre pour le moins autant de libéralisme pratique que d'instinct conservateur, explique donc le crédit et l'autorité dont ces deux cours n'ont cessé de jouir, au milieu des représentans des Etats confédérés, dans toutes les délibérations de la Diète.

Il est vrai que la Prusse et l'Autriche ont toujours apporté, dans leurs rapports au sein de la Confédération, une prudence égale à l'esprit de justice qui les animait. Jamais elles ne se sont présentées devant la Diète qu'unies d'intention et après avoir préalablement discuté et arrêté entre elles une opinion commune sur tous les objets soumis à ses délibérations.

Cette circonstance, peu connue jusqu'à ce jour,

nuisaient momentanément à l'union de la France et de la Grande-Bretagne. Je sais bien que les praticiens politiques, plus clairvoyans que les théoriciens, sentent parfaitement que l'union avec l'Autriche est plus importante que celle avec la Prusse et tous les petits royaumes du Rhin; mais leur erreur est de penser qu'ils pourront parvenir à cette union par le même moyen qui a déterminé celle avec l'Angleterre, par l'intérêt. Ils lui font peur tant qu'ils peuvent du *Barbare du Nord*, oubliant que le barbare est précisément aux yeux de l'Autriche le défenseur des grands principes sociaux, ordre, autorité, religion, et que, selon elle, Dieu n'a donné place à la Russie dans la politique européenne, que pour sauver le monde des envahissemens de l'anarchie, de la démocratie, de l'athéisme. — Non, ce n'est pas par un intérêt commun, c'est par un devoir commun qu'on peut s'unir avec l'Autriche; il faut parler à son *ame*, éminemment prudente et sage, et non à sa *bourse*; car son peuple jouit de plus d'aisance que le peuple anglais et ses grands ne sont pas avides comme des lords. »

(De l'*Allemagne*, à Henri Heine; par P. Enfantin.)

est une des précautions qui font le plus d'honneur à la sagesse et à l'habileté de M. de Metternich.

M. de Metternich dès 1814, et avant que l'acte constitutif de la Confédération fût proposé aux États, avait été l'ame de conférences secrètes entre le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche sur ce sujet. Il leur fit observer que la rivalité des Cabinets de Vienne et de Berlin au sein de la Diète renouvellerait sous une autre forme tous les inconvéniens du traité de Westphalie. Depuis Gustave-Adolphe l'indépendance des petits États et l'absence d'une protection continue, d'un conseil d'arbitrage régulièrement constitué, les obligeaient dans toutes leurs querelles de chercher des alliances à l'étranger. L'étranger de son côté, pour détourner les entreprises des grandes cours d'Allemagne, excitait les jalousies, les ambitions, les inimitiés des petits États, et c'est ainsi que le cœur même de la nation germanique servait de champ de bataille à presque toutes les guerres européennes. Quel remède apporter à ce danger? Le premier, le plus important consistait à interdire désormais aux membres de la Confédération toutes alliances, toutes négociations particulières qui pourraient compromettre les intérêts communs.

Mais il ne suffisait pas de déclarer ce principe, il fallait en assurer l'exécution par une surveillance constante, par l'oubli de toutes les vieilles rancunes, par des efforts combinés, par une bonne intelligence préalable dont il était prudent et juste que

les deux puissances prépondérantes de la Confédération donnassent les premières l'exemple. Ce plan fut adopté et dès ce moment il s'établit pour cet objet entre la Prusse et l'Autriche une correspondance secrète. M. de Metternich, l'auteur de cette combinaison, devait naturellement correspondre pour l'Autriche. Le roi de Prusse crut devoir se réserver personnellement ce travail qui ne passait pas par les bureaux des affaires étrangères et dont M. Ancillon lui-même n'eut pas connaissance.

Le résultat de cette correspondance était de s'accorder à l'avance sur tous les objets qui devaient être soumis aux délibérations de la Diète, afin d'en diriger plus sûrement les délibérations, et de maintenir, par un accord préalable, l'initiative et la direction des débats aux deux grandes puissances. Mais en même temps, le principe que les deux monarques s'imposèrent, dont ils ne se sont jamais départis, et pour lequel ils ont réussi à inspirer la confiance et le respect de tous les membres de la Diète, c'est la justice, la solidarité entre tous les États de la Confédération et la protection des faibles par les puissans.

Ce système habile a maintenu un tel ordre, une telle harmonie, un sentiment de solidarité si intime entre les membres indépendans de la nationalité allemande, que de mystique qu'elle était jusque-là, cette nationalité, on peut le dire, est devenue réelle. C'est ce qui explique l'opposition indomptable que notre diplomatie a rencontrée quand elle

a voulu soutenir les prétentions de la Belgique dans la question du Luxembourg. Le roi de Hollande, à titre de membre de la Confédération, pesait dans cette question de tout le poids de l'Allemagne entière. La suprématie purement morale de la Prusse et de l'Autriche au sein de la Diète disparaîtrait le jour où elles ne protégeraient plus, à l'égal de leurs propres intérêts, les intérêts des petits États. Dans les difficultés du Luxembourg, il y allait donc de l'autorité de la Prusse et de l'Autriche en Allemagne, et dans toutes les circonstances semblables qui menaceront un pouce de terrain ou un seul homme de la Confédération, on verra les deux Cabinets unis rallier autour d'eux la race germanique tout entière, et opposer au danger commun une résistance invincible.

Certes, une pareille solidarité, fondée sur un principe aussi juste, est digne de sympathie et de respect.

L'union secrète, la bonne intelligence constante de l'Autriche et de la Prusse en a été l'instrument le plus actif; elle mérite aujourd'hui d'appeler l'attention des hommes d'État de la France. Depuis vingt-huit ans, deux Cabinets ont suffi à maintenir l'harmonie et l'union entre trente-huit États divisés pour la plupart d'intérêts et qu'un dernier partage, qui n'était pas exempt de partialité et de violence, avait remplis de haines et d'ardentes jalousies.

N'est-il pas temps de se demander s'il ne serait

pas plus facile encore aujourd'hui d'appliquer ce système à l'Europe centrale et de donner pour base à la paix du monde une plus vaste confédération, où la Prusse, l'Autriche et la France rempliraient pour toutes les puissances secondaires, pour la Suède, le Danemarck, la Hollande, la Belgique, le Wurtemberg, la Bavière, la Suisse, la Sardaigne, la Toscane, les États Romains, Naples, la Grèce, la Turquie et l'Égypte, l'Espagne, le Portugal, les mêmes devoirs, les mêmes obligations dont la Prusse et l'Autriche se sont attribué l'initiative en Allemagne (1)?

(1) Cette idée a déjà été proposée aux Chambres, sous une forme purement industrielle, il est vrai, par l'un des hommes qui apportent dans l'étude de ces hautes questions le plus d'indépendance, de sagesse et de patriotisme. M. Victor Lanjuinais, en combattant l'alliance russe, proposée par M. Mauguin, disait le 4 mai 1841 :

« C'est un fait à peu près acquis à l'histoire, que le gouvernement de la restauration, cherchant à faire oublier l'impopularité de son origine, avait voulu rendre à la France les provinces rhénanes au moyen d'un arrangement qui eût indemnisé la Prusse aux dépens de la Saxe, et qui eût donné l'Orient à la Russie. Cette combinaison était contraire aux intérêts de la France; mais au moins elle pouvait se faire pacifiquement, il n'en serait pas de même aujourd'hui. En effet, l'Allemagne n'est plus ce qu'elle était alors. C'est une nation qui se reconstitue, qui a le sentiment de son unité, et qui ne souffrirait pas que son territoire fût entamé par une puissance étrangère, même par la France; et, d'un autre côté, la Prusse, qui avait un intérêt de territoire dans l'arrangement de 1828, en a un infiniment plus grand à conserver le magnifique patronage qu'elle s'est acquis sur l'Allemagne, en favorisant et développant l'association des douanes, qui réunit aujourd'hui les grands intérêts de l'Allemagne dans un cercle dont les rayons aboutissent à Berlin.

» Les choses ne sont plus entières; les moyens pacifiques ne peuvent plus nous donner la frontière du Rhin. Devez-vous la chercher par la

C'est, dira-t-on, le rêve de l'abbé de Saint-Pierre, c'est le fameux projet d'Henri IV contre la puissance de la maison d'Autriche. J'admettrai qu'en effet il y ait quelqu'analogie entre l'alliance que j'indique et le projet du roi populaire, avec cette différence toutefois qu'il s'agit aujourd'hui non pas d'abaisser une puissance déterminée, mais de les faire toutes concourir au maintien de l'équilibre et de la paix.

Vous serez de l'avis sans doute, Monsieur le Maréchal, qu'une idée qui a pu préoccuper pendant douze années entières un homme d'Etat comme Sully, deux souverains comme Henri IV et Élisabeth, qui fut le constant objet de leurs entretiens et de leurs correspondances, est plutôt de nature à inspirer le respect que le dédain. N'est-ce pas d'ailleurs, sous une forme plus juste et plus simple à la fois, ce qui a été déjà réalisé de nos jours par la Sainte-Alliance?

force et la violence? Je ne pense pas qu'on vous propose aujourd'hui une guerre d'agression pour obtenir ce résultat.

» Ceci vous avertit de la transformation que l'Allemagne vient de subir. Les traités de 1815 avaient mis l'Allemagne sous la tutelle de la diète de Francfort. La diète de Francfort, attachée au *statu quo*, n'a rien fait pour l'Allemagne, et l'Allemagne, se laissant aller au cours naturel des choses, a délaissé la diète de Francfort et transporté dans une assemblée plus jeune et plus active sa vie nouvelle et ses nouveaux intérêts. Je ne veux pas développer cette pensée; je la confie à vos méditations, et je me borne à cette simple observation, que le congrès de Berlin est peut-être le modèle de celui dont la France devrait provoquer la formation, afin d'associer tous les intérêts européens contre les prétentions exclusives de l'Angleterre et de la Russie. »

La Sainte-Alliance a été brisée très légitimement parce, que malgré la haute intention pacifique qui avait présidé à sa formation, elle n'avait point tenu compte du droit de participation active et indépendante des Etats secondaires au règlement des affaires communes. C'est le premier point qu'une alliance entre l'Allemagne et la France devrait solennellement garantir.

L'exemple de la Confédération Germanique a prouvé que cette concession était sans inconvénient, qu'il s'établissait une hiérarchie naturelle, que les grandes puissances exerçaient une influence légitime par l'étendue des intérêts qu'elles représentent, par les relations plus multipliées et d'un ordre supérieur qu'elles entretiennent, et qui assurent généralement à leurs avis plus d'expérience et plus de maturité. Mais en même temps, la présence des États secondaires personnifiés dans des représentans qui prennent part aux délibérations, dont le suffrage est indépendant et doit être gagné à force de bonnes raisons, donne plus d'élévation, plus de gravité à l'étude de tous les objets qui nécessitent une décision.

Veuillez observer, Monsieur le Maréchal, que l'on contesterait vainement aux puissances de second ordre le droit de prendre part à la délibération de toutes les grandes questions européennes. L'expérience démontre qu'elles ne sont pas moins intéressées que les grandes puissances aux décisions dont celles-ci ont exercé jusqu'à ce jour le privilége. Qui pourrait

contester, par exemple, que plusieurs des États secondaires n'aient pas souffert profondément des angoisses et du danger réel dans lesquels l'Europe entière fut plongée par la signature du traité du 15 juillet? Ils ont été tout à coup obligés à des armemens, à des dépenses extraordinaires, quelques-uns même à des emprunts qui pèsent encore sur leurs finances et retardent les travaux d'utilité publique qu'ils avaient entrepris.

Et d'un autre côté, je le répète, l'Angleterre et la Russie ne sauraient légitimement s'alarmer des nouveaux rapports que cette confédération établirait entre l'Allemagne, la France et les États secondaires. L'Angleterre ni la Russie ne font mystère des tendances prononcées qui les portent vers l'Orient; aucune d'elles n'aurait droit de s'étonner que la sollicitude du reste de l'Europe se préoccupât des effets inévitables de ce double penchant, au milieu des éventualités que peut faire naître à tout instant l'état social, politique et financier de la Turquie d'Europe. En face de ces éventualités auxquelles une crise récente a donné un caractère plus redoutable et plus immédiat, ce n'est exprimer aucune malveillance, aucune disposition hostile ni méfiante envers les Cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg, que de reconnaître les faits suivans :

La première portion de l'Europe qui s'est équilibrée, c'est l'Allemagne; par la confédération elle a introduit entre tous les États qui la composent, grands et petits, les rapports diplomatiques les

plus libéraux, les plus généreux et les plus justes. La France n'a pas été étrangère à l'établissement de cette admirable institution. Quand on voit dans la Diète les réprésentans des petits royaumes de Saxe, de Hanovre, du Danemarck pour le Holstein, des Pays-bas pour le Luxembourg, des duchés de Bade, de Hesse, jouir chacun d'un droit égal à celui de l'Autriche, de la Prusse ou de la Bavière; quand on voit les villes réunies de Lubeck, Francfort, Brême et Hambourg peser autant dans les délibérations que l'empire d'Autriche tout entier, on comprend que l'Allemagne, à sa manière, a subi l'influence démocratique de la révolution française et que la constitution du Saint-Empire n'a pas été moins modifiée que celle de notre antique monarchie.

En France, c'est dans les rapports des individus et des classes que le changement le plus considérable a été opéré; en Allemagne, la transformation a eu lieu dans les rapports diplomatiques et fédératifs des divers états de l'Empire. Mais des deux parts la tendance a été la même; l'Allemagne et la France ont fait, par des voies différentes, un pas vers un principe qui leur est désormais commun, l'égalité.

A ce fait se joint aujourd'hui l'expérience des événemens accomplis en 1840 et qui prouve que si l'Allemagne a été la première à introduire un équilibre définitif entre toutes ses parties, elle est aussi la portion de l'Europe le plus attachée à l'équilibre extérieur. Ni la Prusse, ni l'Autriche n'ont

provoqué le traité du 15 juillet; elles ne se sont déterminées à le signer que par l'impossibilité de régler autrement la querelle dont l'Orient était le théâtre. Aussitôt que le Cabinet français a été délivré de l'envahissement de la presse qui suivit le triomphe de la coalition, la Prusse et l'Autriche ont été les premières à réunir leurs efforts pour réparer autant que possible les funestes effets de la convention à laquelle la France n'avait pas pris part et lui ménager un retour honorable dans le concert européen.

Enfin l'intérêt industriel de la France, de l'Autriche et de la Prusse est le même. Chez ces trois peuples, la production agricole domine les autres productions; le marché intérieur est pour chacun d'eux le centre le plus considérable de consommation. La conformation géographique des territoires, la nature de leurs produits et le développement des manufactures les obligent de combiner dans des proportions à peu près semblables les intérêts du commerce d'exportation et les intérêts de l'industrie nationale, le principe de la liberté et celui de la protection.

De tout cela il résulte que lorsque la France se préoccupe de l'équilibre européen, elle est inévitablement entraînée à tourner les yeux vers l'Allemagne. . . . .

Je n'ai pas la prétention, Monsieur le Maréchal, d'exposer ici un système nouveau de politique extérieure et d'indiquer au gouvernement les principes



qui doivent diriger les relations de la France. Je crois que le Cabinet est le meilleur juge de la dignité, des besoins, des intérêts nationaux ; mais je crois aussi que c'est le devoir de tout esprit indépendant qu'aucune obligation, aucun soin, aucun engagement ne détourne de la méditation des grands intérêts du pays, d'offrir le fruit de ses recherches aux agens du pouvoir si occupés et si tourmentés, et de faciliter leur action en leur révélant les instincts et les sympathies populaires.

C'est le seul but que je me suis proposé, en développant sous vos yeux les points de contact qui unissent la France à l'Allemagne et les avantages qui pourraient résulter pour l'Europe et pour le monde de leur alliance.

Pendant que les puissances placées aux deux extrémités du continent s'étendent en Asie et y fraient des routes nouvelles à la civilisation occidentale, est-ce une folie de croire que les trois grands États du centre puissent s'occuper sérieusement, activement de faire prévaloir les principes d'égalité et de justice qui déjà ont reçu un commencement d'application dans l'acte fédératif du 8 juin 1815? Je ne le pense pas. L'idée que j'ai exprimée, par cela seul qu'elle a pour elle l'autorité d'un fait accompli, un précédent dans l'institution de la Diète Germanique, peut être admise par la diplomatie européenne.

Le rapprochement de la France et de l'Allemagne, enfin, ne saurait justement alarmer les susceptibilités des Cabinets de Londres et de

Saint-Pétersbourg. Et loin de là; j'ai la conviction qu'une pareille alliance rendrait plus bienveillans, plus dignes surtout nos rapports avec l'Angleterre. La nation britannique est une nation forte et hardie, elle aime à s'appuyer sur qui est fort comme elle. C'est du jour seulement où elle a pu croire que notre influence morale diminuait, qu'elle a cédé au penchant qui l'éloignait de nous. Prouvons-lui que nous comprenons la grandeur de la paix, la sainteté de la justice et des droits acquis; que nous pouvons rallier autour de nous les gouvernemens de l'Allemagne, et autour de cette alliance tous les états secondaires; et dès ce moment l'Angleterre comprendra la gloire nouvelle de la France et voudra en avoir sa part.

Je suis donc loin de croire qu'un jour, suivant l'expression de M. Hugo, « la France, adossée à l'Allemagne, fasse front à l'Angleterre, qui est l'esprit de commerce, et la rejette dans l'Océan; » que « l'Allemagne, adossée à la France, fasse front à la Russie, qui est l'esprit de conquête, et la rejette dans l'Asie. » Je crois au contraire que du moment où la Confédération centrale de l'Europe serait fondée, la France devrait s'efforcer d'y faire entrer l'Angleterre; que l'Allemagne et la Prusse devraient user de tous les liens qui les rattachent à la Russie pour l'entraîner dans la confédération; et que l'Allemagne et la France réussiraient bientôt à rendre cette alliance universelle.

Tout contribue à m'affermir dans cette opinion :

l'empire de plus en plus respecté des idées de justice et de paix dans les relations diplomatiques, la sagesse et l'habileté des cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg, et surtout l'infériorité de leurs forces réunies en face de celles dont disposerait la confédération de l'Europe centrale.

Le tableau suivant rédigé avec les chiffres de l'année 1841 en donnera une idée sous le rapport de la population, des revenus, des armées régulières et des marines.

	Population.	Revenus.	Armée régulière.	Vais.	Frég.	Bât. inf.
France.	33,740,908	1,211,885,666	397,396	46	56	239
Autriche.	34,922,430	440,000,000	381,404	3	8	61
Bavière.	4,319,880	70,000,000	57,061	»	»	»
Conféd. germ.	9,830,000	172,386,000	130,000	»	»	»
Danemarck.	2,010,000	33,000,000	39,000	7	7	95
Espagne.	13,000,000	178,600,000	119,000	3	4	18
États Romains.	2,800,000	45,000,000	10,000	»	»	»
Hollande.	2,602,489	100,000,000	100,000	12	33	56
Belgique.	4,028,677	85,000,000	110,000	»	»	»
Portugal.	3,530,000	57,468,000	26,418	4	6	37
Prusse.	14,907,091	215,000,000	200,000	»	»	»
Sardaigne.	4,650,368	65,000,000	65,000	2	3	7
Deux-Siciles.	8,400,000	84,000,000	60,000	2	5	10
Suède et Norwège.	4,225,140	52,000,000	45,200	10	13	238
Suisse.	2,190,258	10,000,000	43,803	»	»	»
Turquie, Égypte.	24,400,000	380,000,000	120,000	8	10	16
CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE.	169,657,241	3,179,449,666	1,964,282	97	145	777
Angleterre.	27,000,000	1,118,660,000	100,790	165	117	324
Russie.	58,800,000	400,000,000	500,000	47	32	107
ANGL^re, RUSSIE.	85,800,000	1,518,660,000	600,790	212	149	431

Ainsi, la confédération centrale de l'Europe

pourrait opposer à l'Angleterre et à la Russie réunies :

1° Une population double.

2° Des ressources financières doubles.

3° Une armée régulière trois fois plus considérable.

Et quant aux forces maritimes, elles se balanceraient pour les frégates; la Confédération l'emporterait de beaucoup sur les bâtimens inférieurs, et ne serait surpassée que dans le nombre de vaisseaux de haut bord.

Mais il faut observer qu'en cas de guerre l'Angleterre à elle seule aurait à contenir et à protéger des colonies dont la superficie et la population sont beaucoup plus considérables.

Voici le chiffre pour les colonies importantes de la Confédération et celles de l'Angleterre :

COLONIES.

	Surface. Mille carré à 60 au degré.	Population.
France.	104,400	2,049,000
Espagne.	36,830	3,848,000
Hollande.	233,080	9,849,000
Confédération Européenne.	374,310	15,746,000
Angleterre.	4,368,850	116,700,000

En face d'une pareille disproportion de forces, de richesses et d'embarras, plus que personne, Monsieur le Maréchal, vous êtes à même de juger que la guerre n'est pas à craindre.

Pourquoi la France, dont l'éternelle gloire est d'avoir pris dans le monde l'initiative de la liberté, hésiterait-elle aujourd'hui à prendre l'initiative de la justice, de l'ordre et de la paix? Est-il à craindre que la Prusse et l'Autriche refusent d'étendre aux puissances de second ordre les droits qu'elles ont reconnus en 1815 aux princes souverains et aux villes libres d'Allemagne? Non, Monsieur le Maréchal, il y va de la sûreté et de l'honneur de ces deux puissances de répondre à l'appel du cabinet Français.

Et du jour où la France, l'Autriche et la Prusse se seront engagées à ne plus contracter aucune nouvelle convention intéressant l'équilibre européen, avant d'en avoir délibéré avec les Etats secondaires, dès ce jour la Fédération centrale de l'Europe aura été fondée. Ce sera la victoire suprême de la justice et du bon droit sur la force et la violence; ce sera la création d'un pouvoir immense, mais qui n'aura de vertu que pour empêcher tout désordre, toute tentative d'envahissement, toute oppression des faibles par les puissans. Ce sera en un mot une *alliance* vraiment *sainte*, car elle mettra en présence tous les intérêts du corps européen; elle obligera à se produire, à s'avouer hautement les prétentions cachées, les ambitions exclusives, les intentions douteuses, et elle leur opposera cette force morale qui est destinée désormais à triompher de tous les mauvais penchans : *le respect humain !*

DOUZIÈME LETTRE.

A MONSIEUR

L'AMIRAL Bon ROUSSIN,

MINISTRE DE LA MARINE.

Monsieur le Ministre,

Si la tendance la plus immédiate et la plus prononcée du gouvernement français dans la politique extérieure est un rapprochement avec l'Allemagne, ne convient-il pas d'examiner sur quels points particuliers, pour quel but précis ce rapprochement pourrait avoir lieu, par quels actes il devrait se manifester? J'ai montré que le dernier obstacle à nos bons rapports avec l'Allemagne n'existait plus, que le principe commun qui devait

nous unir était en pleine vigueur dans la Confédération ; mais les gouvernemens ne s'allient pas seulement pour assurer le triomphe d'un grand principe de justice, ils ont des besoins à satisfaire, des intérêts à faire prévaloir, des traditions à conserver ; et il ne suffit pas, pour unir les peuples, d'éclaircir les instincts qui les poussent les uns vers les autres ; il est nécessaire aussi de déterminer un but commun à leur activité, d'indiquer l'objet pratique vers lequel doivent tendre leurs mutuels efforts.

Permettez-moi, Monsieur le Ministre, d'appeler votre attention sur ces points importans dont l'un surtout concerne plus particulièrement le ministère que vous dirigez.

L'Autriche et la France sont également intéressées à s'aider réciproquement dans la politique particulière que l'une suit à Madrid et l'autre dans les provinces Danubiennes.

L'Autriche et la France ne sont pas moins intéressées à entreprendre à frais communs le canal de Suez, afin que la communication de l'Asie et de l'Europe ne constitue au profit d'aucune puissance un droit privilégié ou exclusif.

Enfin l'Allemagne entière, celle du nord surtout, et les puissances de second ordre ont, dans l'ouverture de la Chine, un intérêt analogue à celui de la France. De chaque côté, les avantages et les dangers sont les mêmes, et il est désirable que l'Europe centrale prenne de concert les

mesures les plus propres à développer les uns et à éviter les autres. La première, la plus efficace de toutes, semblerait être l'envoi d'une commission industrielle composée d'Allemands et de Français et destinée à explorer les ressources de l'Empire chinois et ses moyens de production.

Je m'étendrai plus particulièrement sur cette dernière mesure dont le commerce de Leipzig et celui de Mulhouse ont déjà pris l'initiative.

Remarquons d'abord que la possession de l'Algérie a établi entre l'Autriche et la France des rapports tout nouveaux.

Une grande partie des transports est opérée par la marine de Trieste, qui entre pour près d'un cinquième dans le mouvement de nos ports d'Afrique.

Le Cabinet de Vienne, au surplus, ne s'est pas trompé sur l'avenir de nos possessions et depuis longtemps il a favorisé le débouché que sa marine marchande y a trouvé. L'Autriche est la première puissance qui ait implicitement reconnu la souveraineté et la légitimité de la France en Algérie, en demandant l'*exequatur* pour son agent consulaire à Oran, et c'est elle qui a entraîné dans cette voie tous les États secondaires (1).

(1) Voici l'ordre chronologique des demandes d'*exequatur* pour les consulats des puissances étrangères :

En 1836, l'Autriche pour Oran.

En 1837, le Danemark pour Alger.

En 1837, les États Romains pour Alger.

Ainsi les rapports de l'Autriche et de la France ne sont pas seulement politiques; et leurs intérêts communs dans la Méditerranée, non moins que les bonnes dispositions manifestées en 1841, invitent à rechercher sur quels points particuliers un rapprochement plus intime encore pourrait avoir lieu entre les Cabinets des deux pays.

Au nombre des intérêts qu'il appartient à la France de faire prévaloir au dehors, Monsieur le Ministre, il faut placer en première ligne la conservation légitime de ses influences traditionnelles. Et parmi ces dernières, il en est une à laquelle des circonstances imminentes et décisives peuvent donner un grand développement : je veux parler de notre influence en Espagne, influence si gravement compromise par les fautes de l'Empire et par le zèle monarchique de la restauration.

Les événemens imprévus dont la Péninsule a été le theâtre depuis 1830 ont pu justifier la réserve mutuelle des deux Cabinets de Madrid et des Tuileries; mais les liens si nombreux et si intimes qui

En 1837, la Sardaigne pour Alger.
En 1837, le Wurtemberg pour Alger.
En 1838, la Belgique pour Alger.
En 1838, les États Romains pour Oran.
En 1838, les États-Unis pour Alger.
En 1838, les Deux-Siciles pour Alger.
En 1839, la Toscane pour Alger.
En 1841, la Belgique (en remplacement) pour Alger.
En 1842, la Suisse pour Alger.
En 1843, la Suède et Norwège pour Alger.

unissent les deux peuples n'en ont pas été affaiblis. La France ne doit pas, ne peut pas renoncer à la politique de Henri IV et de Louis XIV; l'Espagne elle-même témoigne par ses sympathies que cette politique, nationale pour nous, ne le sera pas moins pour elle, tant que nos rapports seront fondés sur le sentiment d'une dignité mutuelle, tant que nous respecterons les justes susceptibilités de l'orgueil castillan.

La situation exceptionnelle de l'Espagne a un terme prochain dans la majorité d'Isabelle II. Le mariage de la reine doit éveiller surtout la sollicitude de la France et il lui importe que cette union contribue à asseoir, à nationaliser pour ainsi dire son influence au-delà des Pyrénées.

La France doit donc désirer que sa politique à Madrid soit appuyée par l'Autriche. Le Cabinet de Vienne n'est pas moins intéressé à ce que la France appuie sa politique particulière dans les provinces du Danube.

On sait en effet quel obstacle le traité d'Andrinople a apporté aux communications de l'Autriche avec la mer Noire et la Méditerranée.

L'article 5 de ce traité mémorable laissait la Russie maîtresse des îles formées par les bras du Danube à son embouchure. La Russie y a fondé divers établissemens et entr'autres un lazaret où les navires qui remontent le fleuve doivent s'arrêter et purger leur quarantaine. Il n'est pas nécessaire d'insister sur les inconvéniens nom-

breux que la marine et le commerce de l'Autriche doivent rencontrer dans l'exercice de cette police faite par la Russie, à l'entrée de la voie de communication la plus indispensable et la plus féconde de l'Allemagne.

Le Cabinet de Vienne a voulu se soustraire à ces impérieuses nécessités, en construisant un canal qui ouvrît un nouveau passage à sa marine, et lui permît d'éviter tout contact avec les autorités russes. Mais l'exécution d'un pareil projet est destinée à rencontrer, indépendamment des dépenses qui seraient considérables, des obstacles diplomatiques difficiles à surmonter.

N'est-il pas permis d'espérer que l'accord de l'Allemagne et de la France aurait une puissance morale assez énergique, assez active, pour obtenir de la Russie une modification à un pareil état de choses? Ce que l'Autriche ne pourrait obtenir peut-être en le demandant au nom de ses propres intérêts, au nom de son développement maritime et commercial, les grandes puissances centrales de l'Europe n'auraient-elles pas plus de chances de l'obtenir en le demandant au nom de la justice et de l'intérêt commun?

Je n'hésite pas à le croire, car c'est là le grand et beau côté des alliances politiques, de faire prédominer les intérêts communs, les principes généraux, et d'enlever aux négociations le caractère d'égoïsme et de personnalité qui rend toujours leur succès lent et douteux.

Les premières difficultés immédiates, dont notre rapprochement avec l'Allemagne devrait se proposer la solution, seraient donc, pour la France, le rétablissement de son influence politique et sociale en Espagne, pour l'Autriche, le maintien de son indépendance commerciale et maritime dans les provinces Danubiennes.

Le second point sur lequel l'Autriche et la France peuvent aujourd'hui s'accorder, c'est la communication de l'Asie et de l'Europe par le passage de Suez.

Dans une lettre précédente, frappé de la tendance naturelle des Cabinets Anglais et Français à renouer l'alliance des deux pays, il m'avait semblé que c'était désormais dans de grandes entreprises d'utilité publique que pouvait s'opérer cette union avec sincérité et solidité. Je persiste à croire que les rapports des Cabinets n'offrent aucun obstacle à une aussi désirable association, mais je reconnais que la disposition d'esprit des deux peuples et cette considération que l'intérêt matériel de l'Angleterre domine et efface le petit intérêt commercial de la France dans l'océan Indien, serait aux yeux de nos économistes un argument très défavorable. La même objection n'existerait pas à l'égard de l'Autriche; nous avons un même intérêt à ce que le canal de Suez, qui, tôt ou tard, sera inévitablement exécuté, ne constitue pour aucune puissance européenne un privilége. C'est donc vers l'Autriche qu'il importe de tourner définitivement les yeux.

Je ne crois pas me faire illusion, Monsieur le Ministre; mais si l'Autriche et la France, déclaraient à l'Europe qu'elles réunissent leurs efforts, leur crédit, leurs ingénieurs et leurs ouvriers pour établir une communication entre les deux mers, pour frayer une voie nouvelle au contact de l'Occident et de l'Orient; si elles déclaraient qu'elles n'apportent dans l'exécution de cette œuvre immense ni ambition personnelle, ni désir de bénéfices exclusifs, il me semble que l'Angleterre ni la Russie n'auraient aucun prétexte plausible de s'y opposer, et tout porte à croire que la bourse de Londres contribuerait dans une forte proportion à l'accomplissement de cette vaste entreprise.

La communication de la Méditerranée à la mer Rouge avait été entreprise par les Pharaons. Avait-elle été achevée? on l'ignore. Mais les savans de l'expédition d'Egypte en ont pu retrouver le tracé, et aujourd'hui encore les voyageurs rencontrent dans le désert des berges en maçonnerie qui attestent l'ancienne existence et jusqu'aux belles proportions de ce monument plus gigantesque et surtout plus utile que les pyramides. L'idée de reprendre et d'achever ce travail avec toutes les ressources que peuvent offrir la science et l'industrie modernes, fut soumise au pacha d'Egypte en 1834, par des Français. L'Autriche, qui possède en ce moment plus de 20,000 matelots sur la Méditerranée, aurait fait dernièrement, enfin, à Mehemet des ouvertures dans le même sens.

Pourquoi la France, que tant de liens attachent déjà à la terre égyptienne, ne s'unirait-elle pas au Cabinet de Vienne pour obtenir du Pacha, et dans l'intérêt de l'Europe tout entière, la concession de ce beau travail?

Le pacha, quand cette entreprise lui fut proposée, avait été séduit par sa grandeur; mais il s'était abusé sur ses conséquences; il avait cru qu'elle était d'un intérêt plutôt européen qu'égyptien, et il avait préféré une œuvre plus nationale, d'un intérêt plus direct, le barrage du Nil.

Il est évident que l'accomplissement d'une œuvre semblable ne saurait être poursuivi plus convenablement que par les deux puissances que j'indique.

Si l'Angleterre entreprenait le canal de Suez, l'Europe pourrait redouter qu'il ne devînt dans ses mains un moyen d'exploiter à son seul profit le commerce de l'Orient. Le canal étant entrepris par l'Autriche et la France, cette crainte ne saurait subsister.

Remarquez, Monsieur le Ministre, que l'alliance avec l'Angleterre, qui n'avait rien produit de généreux et de grand, s'est brisée d'elle-même. Il y a là une indication qui ne doit pas être perdue. C'est que toute association en effet n'a de durée qu'à la condition d'être féconde. Les nations, quand elles s'associent, doivent donc chercher aujourd'hui dans des œuvres communes le développement de leurs mutuels intérêts, et la jonction de la Méditerranée et de la Mer Rouge est une de celles qui

assureraient à l'alliance de l'Autriche et de la France le plus d'avantages et le plus de chances de succès.

Me voici arrivé au point le plus délicat, à la mesure commune sur laquelle il importe à la France et à l'Allemagne du nord de s'entendre, en face de ce fait nouveau, immense pour le commerce du monde entier, l'ouverture de la Chine.

La communication complète et régulière de l'industrie chinoise et de l'industrie européenne est loin sans doute d'être établie et pourtant certains gouvernemens, certaines villes se sont préoccupés déjà des effets qu'elle pourrait produire. Le gouvernement français a deux agens dans le céleste empire, le commandant Cécile et M. de Jancigny. La Saxe vient dernièrement d'y envoyer un commissaire dans l'intérêt de ses manufactures. La chambre de commerce de Mulhouse a consacré les fonds nécessaires pour le voyage de trois agens chargés d'aller en Chine étudier les relations industrielles que l'Alsace pourrait s'y créer, et elle a demandé aux ministres du commerce et des affaires étrangères tous les renseignemens nécessaires pour faciliter cette exploration.

La Chine offre certainement pour une foule d'industries un débouché désirable, mais elle menace beaucoup de produits d'une concurrence très dangereuse. Pour ne parler que d'une seule industrie, celle des soieries, qui forme un des objets les plus importans de l'exportation de la France, de la

Suisse et de la Prusse, il est certain que le continent, qui par les douanes peut se défendre jusqu'à un certain point sur ses propres marchés, ne pourrait lutter avec les soieries chinoises sur les marchés extérieurs, si la fabrication du céleste empire prenait une plus grande extension. Il importe donc de connaître les moyens de développement des industries qui priment les nôtres et peuvent à la longue amener la ruine de villes comme Lyon et Zurig, tout autant que de rechercher les besoins, les goûts du peuple chinois que nos manufactures pourraient satisfaire et qui leur offriraient un débouché plus étendu.

L'agriculture, la mère de toutes les industries, est poussée en Chine à un rare degré de perfection. Les témoignages de tous les voyageurs sont unanimes sur ce point. Les Anglais, qui parlent avec mépris de notre agriculture et trouvent tout ce qui se fait, ailleurs que dans leur île, routinier, inintelligent, vantent beaucoup au contraire le savoir-faire agricole des Chinois.

D'où provient cette supériorité incontestable? Est-ce du climat? de la qualité des terres ou seulement du génie industrieux des habitans? C'est ce qu'il importe de connaître. Ce qu'il y a de certain, c'est que la petite culture domine et qu'elle est conciliée avec un très bon marché des produits. Ce n'est pas du reste la seule contradiction que présentent les phénomènes du travail en Chine. L'industrie en offre à chaque pas de plus extraordinaires encore.

En Europe les prodiges des manufactures sont entièrement dus aux progrès de la science. Les machines à vapeur et autres, une usine, une manufacture telles que nous les entendons, ne peuvent être que le produit d'une foule de combinaisons scientifiques; les lois de la mécanique et des propriétés des corps ont été tellement étudiées que les savans seuls dirigent les perfectionnemens industriels; depuis la brouette de Pascal, le chlore de Berthollet, la coupe des pierres de Monge, le bateau à vapeur de Fulton, la vis dite d'Archimède appliquée à la navigation par le capitaine du génie Delisle, jusqu'à la locomotive de Stephenson, le daguerréotype et la bougie de suif de M. Chevreul, toutes les découvertes industrielles des temps modernes sont dues à des savans. Le grand résultat général qu'on assigne à toutes ces inventions, c'est de produire immensément et à bon marché.

Les Chinois cependant qui n'ont pas de savans et chez lesquels l'industrie est le résultat de l'expérimentation, produisent avec profusion aussi, des objets d'une qualité souvent supérieure et d'un prix de revient beaucoup plus bas.

Dans l'industrie des soieries nos fabricans ne pourraient soutenir la concurrence des Chinois ni pour le prix, ni pour la qualité; leurs satins, et particulièrement leurs satins brochés, ont eu longtemps sur les nôtres une supériorité incontestable.

Il en est de même pour la qualité et le prix de leurs porcelaines. Les propriétaires de nos plus grands établissemens de poteries conviennent que

la qualité des produits chinois, dont nous ne pouvons égaler le bas prix et la délicatesse, ne tient pas tant aux matières premières qu'au talent des artistes.

Pour les couleurs qui tiennent à la chimie, science d'ailleurs purement expérimentale, les Chinois seraient encore nos maîtres. Leurs vernis, leurs laques, leurs vermillons sont non seulement supérieurs aux nôtres, mais nous sommes loin de savoir les appliquer aussi bien qu'eux. Leurs émaux, leurs papiers ont atteint un degré de perfection que l'Europe leur envie.

La confection des métiers, la menuiserie, les impressions, la sculpture sur bois, sur ivoire, sur métaux et sur pierre, présentent, avec les mêmes industries européennes, des différences de prix de revient considérables (1). Le travail est sur tous les points à meilleur marché que le nôtre. La sculpture semble être un besoin de la vie des Chinois ; leurs meubles, leurs outils, jusqu'à leurs maisons, tout en est couvert.

Ils connaissent des alliages de métaux que nous ignorons. Nous n'avons pu encore imiter leurs gongs, leurs tam-tams, leurs cymbales ; et bien que la science métallurgique, si perfectionnée chez nous, soit à peine chez eux à l'état rudimentaire, on sait avec quelle rapidité ils ont dernièrement trans-

(1) On assure que M. Stanislas Julien a fait imprimer à Canton, pour le prix de 6,000 fr., un livre chinois, qui n'aurait pas coûté moins de 200,000 fr. à Paris.

formé leur artillerie. Au commencement de la guerre en 1840, il n'existait en Chine que de mauvaises pièces du calibre de 12 au plus, fondues, non forées, et à la fin de la guerre, dix-huit mois après, les Anglais ont trouvé les remparts chinois garnis de canons de bronze qui, pour le calibre et la fonte, pouvaient rivaliser avec ce que les batteries de la flotte contenaient de plus parfait.

Les Chinois ne connaisent pas le verre ou du moins ne savent pas le fabriquer. Ils ne font pas les instrumens d'optique et de précision. La meilleure montre chinoise ne saurait soutenir la comparaison avec le plus grossier échantillon de l'horlogerie européenne.

La mécanique et en général toutes les sciences d'application sont encore en Chine à l'état rudimentaire. La petite culture ne permet pas d'y entretenir de troupeaux. Ils ne fabriquent donc pas des étoffes de laine. Elles leur sont arrivées par Kiakta. Ils est vrai qu'ils en consomment très peu. Toutefois les relations du commerce modifient peu à peu les goûts, les habitudes des peuples, et il est permis de croire qu'une foule d'industries européennes trouveront un jour en Chine un vaste débouché.

Mais nous aurons autant à apprendre qu'à enseigner. Notre contact avec cet immense territoire, s'il avait lieu sans prévoyance et sans précautions, pourrait donc être pour nous une cause de ruine aussi bien que de richesse. Il n'appartient qu'aux gouverne-

mens de se placer à ce point de vue général qui prévoit les éventualités les plus contraires, qui stipule au nom de tous les intérêts; et c'est un devoir pour eux, au moment où ils s'engageront dans une voie si nouvelle, de s'environner des lumières qui leur manquent. Il semble que les académies, les chambres de commerce, les conseils généraux devraient être consultés pour la composition de la commission industrielle à envoyer en Chine. Et comme l'Allemagne, les États du nord surtout, n'ont pas un moindre intérêt que la France à son exploration, cette commission devrait être composée d'Allemands et de Français.

Une pareille commission naturellement nombreuse devrait contenir un certain nombre de manufacturiers, de chimistes, d'artisans et même d'ouvriers et de laboureurs. Elle devrait avoir à sa tête des négociateurs d'un ordre élevé et présenter le caractère politique aussi bien qu'industriel.

On objectera peut-être qu'une commission pareille, ambassade d'un nouveau genre, ne serait pas reçue, qu'elle éveillerait la défiance et les craintes du gouvernement impérial, naturellement si soupçonneux?

Dans les circonstances nouvelles où la guerre a placé la Chine on doit croire, au contraire, qu'obligée de communiquer avec un des peuples européens, elle comprendrait que son intérêt est de se mettre en rapport avec tous, afin d'opposer un

contrepoids aux exigences contre lesquelles sa propre force ne suffit pas pour la défendre.

Imaginer que le céleste Empire, vaincu par l'Angleterre, repoussera les communications bienveillantes des autres Etats européens, ce serait supposer que le Cabinet chinois n'a ni prudence, ni habileté, ni pénétration; qu'il gouverne un peuple barbare, sur lequel il n'exerce moralement aucune autorité, et dont les destinées lui sont indifférentes. Et tous les documens s'accordent au contraire pour prouver qu'il n'existe pas sur le globe de gouvernement plus habile et plus prévoyant, d'administration mieux centralisée. Soit que l'on considère la constitution politique, les mœurs, la puissance de l'opinion, les habitudes et l'instruction des plus basses classes, on est obligé de reconnaître que la Chine, bien qu'avec des formes parfois étranges, a atteint, sous tous les aspects de la civilisation humaines, un haut degré de développement.

L'Europe trouvera en Chine une race intelligente, un sol fécond, un gouvernement sage et laborieux, une civilisation enfin qui, partie, comme la nôtre, de la diversité (1) est parvenue à faire jouir une étendue de pays plus vaste que l'Europe des bienfaits d'une centralisation extraordinaire.

(1) Dans les temps antiques, la Chine était partagée en un nombre considérable de petits royaumes. 550 ans avant notre ère, Confucius, contemporain de Pythagore, fut premier ministre du royaume de Lo, et passa une partie de sa vie à servir différens souverains d'Etats voisins et qui forment aujourd'hui les provinces du céleste Empire.

La centralisation chinoise, en effet, règle jusqu'au costume des diverses provinces; elle administre et gouverne partout directement au nom de l'Empereur, malgré la mauvaise situation de la résidence impériale sur la frontière du nord, et elle entre dans des détails administratifs que la France elle-même ne soupçonne pas. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que cette centralisation a procédé d'un principe, je dirais presque d'un sentiment politique, complétement opposé à ceux qui ont présidé à l'établissement de l'autorité dans toutes les autres sociétés humaines.

Toutes les civilisations, celle de la race sémitique comme celle de la race indo-européenne, ont des traits généraux semblables; il n'existe de différences que dans les détails. L'ordre politique a été fondé en Afrique, en Asie comme en Europe, depuis les bords du Niger jusqu'à ceux de l'Oxus ou du Rhin, sur l'assujétissement des peuples vaincus par les peuples vainqueurs.

Il semble que partout la race humaine ait été incapable d'établir la hiérarchie des pouvoirs et des emplois sur une autre base que la conquête et la domination brutale du plus fort.

Le contraire a eu lieu chez les Chinois; ce peuple, éminemment pacifique et industrieux, a subi la conquête des Mongols, et tout récemment encore celle des Mantchoux (1), et cependant il ne paraît

(1) Au XVII[e] siècle.

pas que jamais les conquérans y aient exercé les terribles pouvoirs que la victoire leur a donnés dans les autres pays. La conquête des Tartares est trop récente pour que ses traces aient pu déjà s'effacer. Elles sont au contraire parfaitement visibles, grace au soin que prend le gouvernement de maintenir entre les deux races une séparation complète, comme lorsqu'il ordonne aux Tartares d'habiter des quartiers séparés dans les villes, ou qu'il crée pour eux des corps spéciaux dans l'armée; lorsqu'il leur enjoint de porter exclusivement un certain costume; lorsque, par exemple, ce qui est arrivé il y a deux ou trois ans, il interdit aux femmes tartares, chez qui la mode avait commencé à s'en répandre, de porter les manches flottantes des dames chinoises, ou de se martyriser les pieds pour lutter avec leurs rivales.

La race chinoise vit donc parfaitement distincte de la race victorieuse; mais rien n'indique que celle-ci lui soit superposée, ni qu'elle l'ait dépossédée au temps de la conquête, ni qu'elle ait acquis à ses dépens aucun privilége sur elle. Les hautes fonctions de l'Empire sont également partagées entre les deux peuples. Le ministère de l'Empereur, son Cabinet, si l'on peut parler ainsi, se composait par moitié, en 1842, de Tartares et de Chinois. Le seul avantage que possèdent les Tartares, c'est de recevoir, comme soldats, une paie plus élevée, 2 taëls (15 fr.) et une ration de riz, tandis que les soldats chinois ne reçoivent que 1 taël et 6/10mes (12 fr.) sans riz.

Et vous savez, Monsieur le Ministre, qu'en Chine les fonctions militaires sont infiniment moins estimées que les fonctions civiles. L'armée ne se compose en réalité que de pauvres gens inscrits sur les contrôles; ils n'ont le plus souvent aucun service à faire, et l'immense majorité des emplois civils appartient aux Chinois.

L'égalité devant la loi, l'admissibilité de tous aux emplois publics, ce but auquel les États les plus avancés de l'Europe touchent à peine et qu'ils ont poursuivi à travers les siècles, semble avoir été, au contraire, le point de départ, la base du développement politique de la Chine. Le corps des fonctionnaires publics qui, suivant M. Davis, ne compte que quatorze mille employés pour gouverner et administrer une population de 300 millions d'habitans, se recrute annuellement par des concours, et il est remarquable que dans les livres, les journaux et tous les documens qui nous sont parvenus, l'impartialité des examinateurs ne soit jamais mise en suspicion.

Dans le *Pi-pa-ki*, drame écrit il y a plusieurs siècles déjà, on se moque des examinateurs; l'auteur met dans leur bouche des questions puériles; mais quand vient l'examen, malgré leurs ridicules, il ne les fait pas moins bien juger; ils donnent, en effet, la première place au héros qui est représenté comme un phénix de savoir et de vertu. Ce héros lui-même est un jeune homme obscur et pauvre, sans amis, sans crédit, et cependant le concours a pour

résultat de l'investir d'une haute fonction et de lui donner une existence brillante. Le roman de *la femme accomplie* nous offre, au contraire, le fils d'un des plus grands personnages de l'Empire, qui se prépare aussi pour les concours, et dans les conversations entre le père, la mère et le fils on ne voit personne compter le crédit du père comme une chance de succès et d'avancement.

Sur ce point, du moins, la littérature nationale confirme les assertions des voyageurs et tout nous prouve que la population de la Chine a la plus grande confiance dans ses institutions; les lois sont une garantie suffisante pour que les emplois ne soient jamais donnés qu'au mérite. L'opinion publique exerce à ce sujet une surveillance énergique, incessante. Plusieurs fois, dans la guerre contre les Anglais notamment, pressé par des besoins d'argent, le pouvoir impérial a voulu vendre quelques emplois publics; il en a presque toujours été empêché par le mécontentement populaire, qui se manifestait souvent par des insurrections.

Il est presqu'inutile d'ajouter qu'il n'existe pas de noblesse en Chine. Lorsqu'un homme se distingue et rend à son pays de ces services qu'on récompense ordinairement en Europe par la noblesse, le cas le plus ordinaire c'est qu'on ennoblit la mémoire de ses aïeux; on récompense ainsi ceux qui ont produit un citoyen utile. Quelquefois aussi on accorde à ses descendans certaines distinctions héréditaires pour un nombre donné de

générations. Mais ces distinctions sont purement honorifiques comme nos décorations. C'est le droit de porter une ou plusieurs plumes de paon à sa coiffure, une ceinture, un bouton de telle ou telle couleur à son bonnet.

L'administration chinoise a été très vivement accusée de malversations et de désordre. Ceux qui depuis plus de trois ans ont suivi les mouvemens dont la Chine a été le théâtre n'en ont acquis aucune preuve. Ils pourraient même citer des exemples du contraire. Ainsi lorsque les Anglais furent forcés de remettre leur opium à Lin en 1839, ils crurent que le fonctionnaire chinois voulait les dépouiller de leurs marchandises pour se les approprier. Mais ils ont avoué que les 23,000 caisses d'une valeur de plus de 60,000,000 fr. furent détruites sous leurs yeux.

De même lorsque les Anglais se décidèrent à remonter le Yang-Tsé-Kiang et ses affluens, circonstance qui détermina les Chinois à traiter de la paix, leurs bateaux à vapeur, entrant dans toutes les rivières, chassèrent devant eux une population immense qui retomba à la charge de l'administration des provinces voisines; tous ces malheureux trouvèrent dans les mandarins une administration vigilante, empressée à les secourir.

Aucune des institutions charitables qui font l'éloge de la civilisation européenne n'est étrangère à l'administration chinoise; des greniers d'abondance servent à maintenir les grains à des prix

accessibles et à nourrir gratuitement, en cas de disette, la population pauvre. La plus grande partie des transports effectués sur le grand Canal consiste en grains embarqués pour le compte du gouvernement, soit qu'ils proviennent d'achats ou du versement de l'impôt en nature. Il semble véritablement que l'Empereur se considère comme responsable de l'existence de ses innombrables sujets.

D'immenses ouvrages d'art ont été exécutés en Chine au compte du gouvernement; outre la grande muraille et le canal Impérial, il existe une foule de monumens d'utilité populaire, dont l'achèvement et l'entretien relèvent d'un ministre des travaux publics, qui doit être beaucoup plus occupé que le nôtre, si l'on considère que l'Empire tout entier semble canalisé. Les villes elles-mêmes, celles du moins où les Européens ont pénétré, le sont, et par un système qui utilise l'eau, en même temps, comme force motrice, comme moyen d'irrigation et de communication. Lord Jocelyn et les officiers anglais qui ont pénétré jusqu'à Nankin affirment que les chaussées, étroits sentiers dallés comme nos boulevarts, avant l'asphalte, sont dans un état d'entretien parfait.

Enfin, il serait par trop merveilleux qu'un peuple dont le gouvernement pratique la plus entière tolérance envers les boudhistes, les musulmans, les nestoriens et tant d'autres sectes de l'église d'Orient, qui n'a banni les jésuites que par la même raison

qui les a fait bannir des Etats européens, un peuple où l'instruction primaire est plus développée qu'en Prusse, qui publie plus de livres à bas prix que la Société biblique, dont les journalistes jouissent d'autant de liberté que ceux des Etats-Unis, et chez qui l'opinion exerce un tel empire que jamais la race conquérante n'a pris place au-dessus de la race conquise, que la noblesse héréditaire n'y est pas admise, qu'on n'y connaît pas la faveur, et que toutes les dignités, sauf celle de l'Empereur, y sont le prix du mérite et ne sont distribuées qu'après des examens et au concours ; il serait, dis-je, par trop merveilleux, par trop inexplicable qu'un pareil peuple fût dénué de raison, d'intelligence ; que, dans la situation dangereuse et humiliante où l'invasion anglaise l'a placé, il se méprît sur la démonstration bienveillante d'une portion de cette Europe qui ne lui a fait éprouver jusqu'à ce jour que sa rigueur, et dont il peut désormais apprécier la force matérielle.

Non, Monsieur le Ministre, le gouvernement impérial a trop d'intérêt à pénétrer tous les secrets de l'industrie occidentale pour se refuser à l'échange qu'on lui proposera ! Il permettra à nos ingénieurs, à nos savans, à nos fabricans, à nos artisans, d'observer le mécanisme de la production chinoise. Les fameux Mémoires de ses conseillers sur la prohibition du commerce de l'opium et de l'exportation du numéraire, prouvent qu'il comprendra sans peine tous les mystères de notre économie sociale,

et si quelque chose peut le réconcilier avec cette civilisation qui s'impose à lui avec violence, et que la diversité de ses mœurs a pu lui faire trouver jusqu'à ce jour étrange, c'est la haute moralité publique du but que se proposerait cette ambassade d'une espèce nouvelle, c'est ce sentiment d'ordre et de prévoyance qu'elle manifesterait, sentiment que les institutions de la Chine trahissent à chaque pas, et qui constitue le premier devoir comme la plus grande force de son gouvernement.

Maintenant, Monsieur le Ministre, il resterait un doute à éclaircir. Malgré le caractère pacifique d'une pareille intervention, n'est-il pas à craindre que l'Angleterre ne la vît avec jalousie?

Je déclare d'abord que pour le succès politique aussi bien qu'industriel de cette ambassade, elle devrait avoir lieu avec éclat, que des navires de haut bord et un certain nombre de bateaux à vapeur des marines française et autrichienne devraient en faire partie. Ainsi je pose la question en ce qui concerne la jalousie que le cabinet anglais pourrait en ressentir dans les termes les plus défavorables.

Mais on entretient de grandes illusions sur l'idée que se fait le commerce anglais des sources de sa prospérité, et sur les doctrines économiques de son gouvernement. L'Angleterre, aussitôt qu'elle reçut la nouvelle du traité de Nankin, déclara qu'elle avait ouvert la Chine, non pas aux produits de ses seules fabriques, mais au commerce du monde en-

tier. Depuis les progrès de l'Australie, ce système de liberté est celui qu'elle a résolu d'introduire peu à peu dans la péninsule indienne, où elle commence réellement à gouverner les populations qu'elle avait exploitées jusque là d'une manière indirecte à la vérité, mais avec presqu'autant de rigueur que Méhémet exploite les fellahs du Nil.

L'Angleterre, dont la gloire est d'avoir entraîné les peuples dans la voie industrielle, sait qu'elle ne peut que gagner aux progrès de l'industrie du monde entier. Loin de s'effrayer de voir les puissances européennes montrer leurs pavillons, leurs inventions, leurs richesses dans les mers et jusque sur les fleuves de la Chine, et venir s'instruire des institutions, des procédés, des inventions, des goûts, des habitudes des Chinois, elle y verrait une nouvelle garantie de sécurité donnée au gouvernement impérial, et un motif de plus d'espérer qu'il continuerait, par bienveillance, par intérêt, ces rapports commerciaux qu'il n'a acceptés jusqu'à ce jour que comme une loi du vainqueur.

La seule crainte sérieuse du gouvernement anglais, c'est que l'empereur, dès qu'il aura réparé ses désastres, ne retire sa parole et ne ferme ses ports dont il s'est réservé de relever les fortifications. Ce que redoute l'Angleterre, c'est d'être un jour obligée de recommencer ses expéditions ruineuses et, au lieu d'abolir *l'income-tax*, de l'augmenter.

Si elle reste seule en face du gouvernement chinois, ce danger est à craindre; si l'Europe centrale,

l'Europe manufacturière la suit sur ce nouveau terrain des échanges où elle lui a donné rendez-vous, le grand fait de l'ouverture de la Chine change peu à peu de caractère. Le souvenir de cet envahissement brutal s'efface et disparaît sous l'influence des intérêts créés par de nouvelles relations. L'Empire oublie ses défaites. Il a des alliés et c'est en ne prenant conseil que de ses intérêts, par un calcul libre de sa volonté, qu'il continue le commerce, objet exclusif de l'industrie britannique, et qui n'aura de sécurité, de durée que lorsque toutes les nations y prendront part.

Ainsi, Monsieur le Ministre, les objections que la disposition du public soulèvera d'abord contre une pareille entreprise disparaissent devant une étude plus approfondie des faits. La situation du gouvernement chinois a changé depuis sa défaite. L'intérêt qu'il avait à s'isoler du reste du monde ne subsiste plus. Contraint désormais de communiquer régulièrement avec une des puissances de l'Europe, sa politique doit consister à nouer des relations avec toutes. D'un autre côté, le système commercial et les rapports industriels du peuple anglais avec l'industrie du monde entier doivent lui faire adopter une semblable politique.

Si le Zollverein, la France et l'Autriche s'unissaient pour envoyer, sous forme d'ambassade, appuyée d'une flottille et présidée par des hommes d'Etat éminens, une commission, composée d'industriels, d'agronomes, d'artisans, de savans, de

médecinset de quelques ouvriers, cette commission, témoignage éclatant de la sollicitude des gouvernemens de France et d'Allemagne pour la conservation aussi bien que pour le progrès des industries nationales, n'aurait à redouter ni du gouvernement anglais ni du gouvernement chinois aucun obstacle sérieux à ses travaux d'exploration. Elle offrirait aux peuples centraux de l'Europe aussi bien qu'à leurs dynasties une occasion naturelle de rapprochement, un motif d'union sérieuse et durable. Et peut-être est-ce une circonstance semblable qui doit provoquer et légitimer la grande confédération de l'Europe centrale dont j'ai exposé le caractère et l'utilité, dans ma lettre précédente, que celle-ci a pour but de développer.

Cette Confédération par laquelle la France et l'Allemagne étendraient aux puissances de second ordre le même système de protection et de solidarité que la Prusse et l'Autriche pratiquent depuis 1815 envers les petits États de la Confédération germanique, ne sera réalisée un jour qu'à la condition de satisfaire un grand intérêt commun et immédiat.

Or, il n'est pas une des nations secondaires de l'Europe qui puisse se croire indifférente à ce grand évènement de l'ouverture de la Chine, aucune qui soit désintéressée dans ses bienfaits ou qui soit à l'abri des perturbations industrielles qu'il peut enfanter. La Suède, le Danemarck, la Hollande, la Belgique, la Bavière, la Suisse, la Sardaigne, Na-

ples, l'Espagne, le Portugal, la Turquie et l'Égypte même ont des intérêts commerciaux, manufacturiers et agricoles, qui seront inévitablement modifiés par un contact direct ou indirect avec l'industrie chinoise. Ces intérêts sont dissemblables et sur plusieurs points en lutte ; ici, l'agriculture et la fabrication dominent, et font régner le principe de la protection ; là, c'est le commerce qui l'emporte et fait triompher le principe de la liberté. Mais toutes les puissances agricoles, manufacturières ou maritimes, soit qu'elles considèrent la Chine comme un concurrent dangereux, ou comme un débouché désirable, ont le même intérêt à la connaître, à l'explorer, afin de se préparer d'avance à des changemens inévitables, d'éclairer, de guider le travail national, et de prendre, soit pour sa protection, soit pour son développement, toutes les mesures de modification de tarifs et de règlemens industriels qu'une connaissance complète des productions naturelles de la Chine, de ses procédés de fabrication, de la condition des travailleurs, du prix des vivres et du taux des salaires peut seule inspirer.

L'intérêt à connaître la Chine, à pénétrer les mystères de son industrie et de sa civilisation, est donc le même, non seulement pour la Prusse, l'Autriche et la France, mais encore pour toutes les puissances de second ordre, et il est assez considérable, assez immédiat pour provoquer et légitimer un premier rapprochement dans ce but commun.

Ainsi la confédération centrale de l'Europe trouverait dans les intérêts industriels des divers états, non moins que dans leur situation politique, une raison d'existence naturelle et impérieuse. Il est facile de concevoir que l'accord formé pour l'exploration spéciale de la Chine s'étendrait bientôt à tous les objets relatifs à l'industrie; que ce serait le point de départ de rapports diplomatiques nouveaux, et que chaque puissance comprendrait tous les avantages d'une association qui se proposerait pour but d'établir, dans les travaux pacifiques des peuples et l'échange de leurs richesses, le même ordre, la même prévoyance et le même équilibre que dans la balance des intérêts politiques.

Si l'on étudie, en effet, la situation financière, agricole, manufacturière et commerciale des diverses nations européennes, si l'on pénètre le système économique que chacune d'elles poursuit, on est obligé de reconnaître à première vue que l'Angleterre a l'initiative du mouvement et que la Russie est la nation la plus attachée à l'immobilité. Entr'elles deux, l'Allemagne, la France et toutes les puissances de second ordre, chez lesquelles les intérêts du commerce extérieur et des industries nationales se balancent dans une proportion à peu près semblable, sont les peuples les plus disposés, moralement et industriellement, à faire prévaloir un système de juste-milieu et d'équilibre.

Il y a cinquante ans, Monsieur le Ministre, nos pères ont vu commencer une lutte terrible entre

ces deux forces, entre ces deux pôles de l'aimant humain, le mouvement et l'immobilité. Il s'agissait alors de droits politiques et de constitutions; les rôles étaient renversés. C'est la France qui prenait l'initiative de la révolution dans les idées, dans les rapports de classes. C'est l'Angleterre qui, au nom du principe conservateur, coalisait l'Europe entière contre la France. Cette lutte a eu des phases diverses, elle a engendré beaucoup d'enthousiasme et de haines; mais le temps a effacé déjà bien des inimitiés et sur les tombeaux de nos pères qui avaient commencé la bataille, nous qui l'avons achevée et qui n'en avons pas souffert les plus dures extrémités, nous pouvons nous unir, nous donner la main et terminer cette guerre de géans par un accord, par un compromis dont la gloire de la monarchie nouvelle est d'avoir la première proclamé le principe: l'alliance de l'ordre et de la liberté, l'union des dynasties légitimes et des peuples, le juste-milieu également éloigné des abus du pouvoir royal et des excès du pouvoir populaire!

Quels sont les peuples entre lesquels cet accord doit établir les liens les plus solides et les plus intimes? Ces peuples sont assurément l'Allemagne, la France, et les puissances de second ordre.

Depuis douze années Louis-Philippe parle et règne au nom de l'Europe centrale; il imprime à la politique française la douceur, la bienveillance, l'amabilité même du caractère national.

L'Allemagne serait ingrate autant qu'aveugle si,

par envie pour la nation qui, la première, a proclamé les véritables bases de l'accord européen, elle refusait aujourd'hui l'alliance intime que la France lui offrirait sans orgueil, sans dédain, et sur le pied de la plus complète égalité.

Elle serait coupable, car elle aurait laissé échapper l'occasion décisive que la Providence lui offre d'intervenir en arbitre entre les grands intérêts qui agitent et se disputent le monde, d'y défendre et d'y favoriser les droits de ses peuples et de faire prévaloir, dans le débat, les grands principes de justice, d'association, d'équilibre et de solidarité humaine.

Aujourd'hui, comme en 1792, deux intérêts puissans sont en présence et se partagent les sympathies et les haines du monde entier. L'Angleterre a pris notre rôle révolutionnaire. Elle fait la propagande de la liberté *commerciale*, comme nous faisions la propagande de la liberté *constitutionnelle*. Ses navires ont remplacé nos armées; le théâtre et l'objet de l'envahissement ont changé; mais c'est toujours un envahissement aveugle, désordonné, parfois brutal, d'un peuple contre le genre humain, et qui, s'il n'était pas tempéré, devrait un jour coaliser contre lui le reste du monde.

Ce n'est pas à dire cependant que l'Angleterre soit seule intéressée à la liberté absolue du commerce. Elle aura pour elle évidemment quelques peuples qui sont plus agriculteurs, plus commerçans que fabricans; ou plutôt, elle aura pour elle

les peuples spécialement commerçans et les peuples agriculteurs qui, ne comprenant pas encore le genre de puissance nationale que donne le travail industriel, et séduits par les avantages relatifs qu'ils retireraient du sacrifice de leurs fabriques naissantes, s'uniront à elle, comme, dans le cours de la révolution française, certains peuples entraînés par la liberté sacrifiaient leurs vieilles constitutions et leurs vieilles dynasties aux séductions de l'égalité civile et de la fraternité humaine.

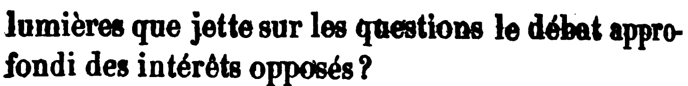
Mais voici la différence essentielle des deux époques et des deux luttes. Dans la lutte de la France contre l'Europe, il n'existait aucun pouvoir intermédiaire, modérateur, ayant un égal intérêt à la coexistence des deux principes, assez éclairé pour imposer un traité d'alliance, assez fort pour le faire respecter.

Aujourd'hui, grace à la situation politique et industrielle des États de l'Europe centrale, ce pouvoir modérateur existe; et sous l'empire des traditions et des règles que s'est imposées la diplomatie européenne, il est incontestable qu'un accord intime de l'Allemagne, de la France et des puissances de second ordre, fondé sur la protection des faibles par les puissans, sur l'équilibre et la solidarité de toutes les industries européennes, triompherait des résistances que pourrait lui susciter l'intérêt spécial de telle nationalité, quelque puissante qu'elle soit.

Il ne s'agirait donc que de s'entendre sur les

moyens pratiques d'établir et de faire prévaloir cette intervention médiatrice de la France, de l'Allemagne et des puissances secondaires dans les rapports manufacturiers et commerciaux du globe, seul domaine où puissent s'agiter désormais avec grandeur les deux principes de la Révolution et de la Conservation.

La loi qui préside aux relations internationales, ce que l'on est convenu d'appeler le droit des gens, renferme donc des lacunes qu'il importe de remplir. D'après les principes et les usages diplomatiques qui ont prévalu depuis 1815, la guerre entre les puissance européennes ne pourrait avoir lieu désormais avant d'avoir épuisé, dans un congrès ou dans des conférences communes, tous les moyens de conciliation. Mais aujourd'hui les chances de collision violente sont infiniment rares. Le vrai champ de bataille, c'est l'industrie; l'artillerie moderne, ce sont les machines à vapeur; la guerre redoutable, c'est la guerre des tarifs. Pourquoi les nations n'observeraient-elles pas dans ce nouvel ordre d'activité, qui domine tout désormais, les mêmes égards, les mêmes procédés bienveillans que pour les cas de guerre? Pourquoi les modifications de tarifs, qui entraînent souvent de si graves perturbations, ne seraient-elles pas l'objet de conférences dans lesquelles chaque nation conserverait sans doute son indépendance et son entière autorité sur elle-même, mais où chacune entendrait les observations de toutes et profiterait souvent des


lumières que jette sur les questions le débat approfondi des intérêts opposés ?

Remplir les lacunes que présente le droit des gens pour les faits industriels, introduire dans la diplomatie européenne l'usage de conférences et de discussions communes sur toutes les questions de modifications de tarifs ou d'entreprises d'utilité générale, telle est la création que l'on devrait attendre surtout du rapprochement des puissances centrales de l'Europe et de la combinaison de leurs intérêts à peu près identiques.

Au point où je suis parvenu, Monsieur le Ministre, qu'il me soit permis, en terminant, de jeter un coup-d'œil sur les considérations contenues dans mes lettres précédentes.

La France, dans la situation où les événemens de 1840 l'ont placée, possède-t-elle des moyens d'action qui lui permettent d'exercer au milieu du monde l'influence légitime que devraient lui assurer son histoire, sa population, ses richesses, ses mœurs et ses lois?

Si ces moyens existent, leur meilleure combinaison constituerait un système de politique extérieure qui devrait résoudre définitivement le problème des alliances, et guider le Cabinet dans toutes ses négociations.

A ce point de vue, voici la conclusion à laquelle conduit l'étude impartiale de l'état de l'Europe.

Les rapports de la France et de l'Angleterre ne sont plus ce qu'ils étaient. Ils ne sauraient aujour-

d'hui, sans un événement nouveau et considérable, retrouver le caractère intime des six premières années qui suivirent l'établissement de la monarchie de 1830. Alors, les événemens les plus importans de l'Europe avaient rapport aux constitutions ; les intérêts agricoles et industriels étaient au second rang ; tout cela est changé. Les gouvernemens ont retrouvé leur assiette ; sauf de rares exceptions, l'ordre et la liberté ne sont plus gravement menacés. Aux débats des droits politiques ont succédé, chez tous les peuples, des discussions de tarifs, d'union de douanes ou de traités de commerce. Il est impossible que l'analogie de constitution, de foi politique suffise pour opérer entre la France et l'Angleterre sur ce nouveau terrain une alliance aussi intime que par le passé. Les intérêts sont opposés en beaucoup de points ; l'orgueil national a été froissé de part et d'autre, en France, par la manière dont son Cabinet a été exclu du réglement des affaires d'Orient ; en Angleterre, par les difficultés que l'esprit de la presse française a apportées à la répression sérieuse de la traite.

Dans ces circonstances toutes nouvelles, la France doit-elle tourner ses yeux vers le Nord et tenter de s'allier à la Russie ? J'ai montré que cette alliance, loin de produire les résultats que l'on s'en promettait, ne reposerait que sur des illusions. Nous ne pourrions prendre le Rhin qu'au prix d'une guerre européenne, et la situation des finances de la Rus-

sie, ses voies de communication, son état social et politique, ne lui permettraient pas de nous offrir un secours efficace. Deux campagnes ont été nécessaires pour réduire la Pologne, parce que depuis 1828 les principales forces de l'Empire sont étagées de manière à envahir la Roumélie et prendre Constantinople, ce que la Russie pourrait exécuter en quelques marches au premier coup de canon, tandis qu'il lui faudrait beaucoup de temps, d'argent et d'efforts pour atteindre le champ de bataille où nous lui aurions donné rendez-vous au cœur de l'Allemagne.

En outre, la France n'aurait à posséder le Rhin qu'un misérable intérêt de vanité très opposé à ses vrais intérêts agricoles; et d'un autre côté elle a un intérêt sérieux à maintenir les Turcs à Constantinople; car l'analogie de sa position dans l'Algérie lui permet désormais d'exercer sur le Divan une influence morale d'autant plus considérable qu'elle agira sur lui, non seulement par ses *conseils* mais par ses EXEMPLES. Le gouvernement des chrétiens de la Turquie d'Europe par des musulmans, et le gouvernement des musulmans de la côte africaine par des chrétiens, sont les deux faits les plus puissans et les plus féconds pour le triomphe définitif de la tolérance en matière de religion, qui doit être la règle universelle des gouvernemens et la base de la politique du monde.

S'il n'existe entre les Cabinets des Tuileries et de Saint-Pétersbourg aucune raison solide d'al-

liance intime, en revanche les liens moraux, les points de contact, les intérêts communs sont nombreux entre la France et l'Allemagne.

Les sacrifices de toute nature que la France fait en Algérie depuis douze ans, la constance avec laquelle elle poursuit son œuvre encore obscure, mais qui la passionne de plus en plus, prouvent qu'au mouvement qui la portait à l'Est a succédé un mouvement qui la porte au Sud. En donnant son sang, ses trésors et jusqu'à son nom à la terre africaine, la France a renoncé à ses prétentions sur le Rhin.

L'Allemagne, de son côté, a posé dans la Confédération germanique un principe de solidarité et de protection des petits Etats par les puissans, qui a introduit dans la diplomatie européenne un antécédent précieux. Ce principe peut devenir la base d'une confédération de l'Europe centrale où l'Allemagne et la France contracteraient avec les puissances de second ordre des engagemens analogues à ceux qui unissent la Prusse et l'Autriche aux petits Etats allemands.

Cette confédération est aujourd'hui nécessitée par plusieurs faits importans de la politique internationale, et semble devoir donner lieu incessamment aux négociations et aux mesures suivantes :

1° L'Autriche et la France, qui ont des intérêts communs dans la Méditerranée, peuvent s'unir à l'effet d'appuyer : l'Autriche, la politique de la

France à Madrid; la France, la politique de l'Autriche dans les provinces Danubiennes.

2° L'Autriche et la France peuvent s'unir pour demander à Mehemet-Ali la concession du canal de Suez, et l'exécuter à frais communs, au profit du commerce de toutes les nations, en bornant le péage au remboursement des dépenses, capitaux et intérêts.

3° Enfin l'ouverture de la Chine offre à la Prusse, à l'Autriche et à la France une admirable occasion d'associer à leur politique tous les États secondaires, en les faisant concourir à la composition et à l'envoi d'une commission industrielle chargée d'explorer, sous le rapport agricole, métallurgique, manufacturier et commercial, l'empire chinois.

Cette commission convoyée par les pavillons réunis de toutes les puissances confédérées, le congrès qui, à son retour, devrait entendre son rapport, les mesures qui seraient débattues et qui pourraient être prises en commun, élargiraient la base des relations diplomatiques et permettraient de remplir dans le droit des gens une lacune de jour en jour plus regrettable; car il n'a encore prévu et réglé que les rapports politiques des Cabinets et il reste presque toujours muet et indifférent pour les faits les plus intéressans de la production et des échanges.

Tels sont les objets, Monsieur le Ministre, vers lesquels il me semble désirable que se dirigent de préférence les méditations des hommes d'Etat.

Dans ce système de politique extérieure, la marine française, à qui nos récentes acquisitions dans la mer du Sud semblent promettre un nouveau développement, aurait une belle part d'activité et de gloire, et c'est à ce titre surtout que le sujet traité dans cette lettre m'a paru mériter plus particulièrement votre intérêt.

Mais il ne doit pas moins éveiller votre ardent patriotisme que votre dévouement pour la marine; car la France relevée à ses propres yeux de l'espèce d'infériorité où l'avaient plongée son désintéressement et son inaction dans les grandes affaires du globe, verrait bientôt se calmer des susceptibilités qui n'auraient plus d'objet. Associée à l'Allemagne et aux puissances de second ordre, naturellement influente, parce qu'elle serait redevenue franchement pacifique, elle attirerait de nouveau les égards et les respects de l'Angleterre; et les deux peuples, dans une nouvelle alliance moins exclusive et par là même plus assurée, pourraient s'abandonner, sans arrière-pensée et sans contrainte, au penchant mutuel qui déjà rapproche leurs hommes d'Etat.

J'ai indiqué comment la communauté des principes et l'affinité naturelle qui existent entre les Cabinets de Berlin, de Vienne et celui de Saint-Pétersboug donneraient un jour à l'Allemagne les moyens d'attirer dans la confédération de l'Europe centrale la puissance moscovite.

Si je n'ai pas parlé des États-Unis, c'est que les diffi-

cultés de son gouvernement intérieur, compliquées par la situation financière de quelques états, ne permettent pas encore à cette jeune république de donner à ses relations et à ses engagemens la fixité, la solidité des engagemens et des relations de la vieille Europe. Mais il faut tenir compte au patient et vigoureux yankee de la tâche herculéenne de défrichement et d'assainissement terrestre qu'il accomplit. Peu à peu les mœurs publiques, les saines idées politiques se développeront sur les rives du Mississipi et des grands lacs.

Le prochain service des bateaux transatlantiques que vous achevez d'organiser, Monsieur le Ministre, en rendant plus fréquent le contact des deux continens, multipliera les liens qui les unissent et introduira peu à peu dans l'administration et la diplomatie des Etats du nouveau monde les habitudes d'ordre et de moralité de l'ancien. L'Amérique alors viendra s'unir d'elle-même, librement, à une alliance qui, se proposant pour but le maintien de tous les droits, l'équilibre et le développement de tous les intérêts, doit un jour associer les Cabinets et les peuples du globe entier.

TREIZIÈME LETTRE.

A M. FULCHIRON,

DÉPUTÉ DU RHONE.

Mon cher Monsieur,

Il y a huit jours, un incident malheureux signalait la discussion du vote secret; un jeune orateur perdait tout à coup la mémoire au milieu d'un début brillant. Apprendre une harangue par cœur, pour se donner le mérite de l'improvisation, n'est pas un gros péché, et il eût été convenable peut-être que la chambre fît comme le public, qu'elle passât l'éponge de l'oubli sur ce petit désagrément.

Mais cette alerte avait éveillé les craintes d'un certain nombre d'illustres improvisateurs qui, jusqu'à ce jour et sans que l'on s'en doutât, usaient, à ce qu'il paraît, du même procédé. Mieux en garde désormais contre les surprises de la fragilité humaine, ils ont jugé prudent pour leur propre compte de prévenir le retour de semblables confusions. Mais par quel moyen y parvenir? Il n'y en avait qu'un, remède héroïque dont l'emploi, dit-on, a été résolu.

Oui, Monsieur, sous peu de jours la Chambre, réunie en comité secret, sera appelée à créer une fonction nouvelle, fonction délicate, mystérieuse, invisible, dont le nom convenable est assez difficile à trouver et qui aura pour but de suivre mot à mot, sur le manuscrit, le discours que l'orateur sera censé improviser. Cette sécurité donnera plus d'élégance à la diction. Le geste, le port et jusqu'à l'éclat de la voix, tout y gagnera. On ne verra plus de ces mains crispées sur le marbre de la tribune, de ces têtes plongées en avant, ou rejetées en arrière par soubresauts, au risque de se briser contre le bureau du président.

Non, le souffleur de la Chambre, car, après tout, il s'agit d'un souffleur, rassurera les plus timides et leur rendra la liberté de corps et d'esprit. Caché à tous les yeux, il viendra au secours des mémoires chancelantes. Il sera l'appui de l'éloquence en défaut et le plus solide boulevart de l'influence parlementaire.

Je n'ai pas à discuter le mérite de l'institution en elle-même. Si j'avais à prononcer sur l'opportunité, sur l'utilité de cette charge nouvelle, peut-être serais je un objet de scandale pour plusieurs, car mon avis serait de ne la point créer. Je suis aussi passionné que qui que ce soit pour l'éloquence sous toutes ses formes, mais j'aime à user des meilleures choses avec modération; franchement le parlementaire parle trop. Si les véritables orateurs abrégeaient leurs discours de moitié, si les écrivains se bornaient à imprimer et à distribuer leurs écrits, trois mois au lieu de six suffiraient pour le réglement des affaires publiques. MM. les députés pourraient consacrer le reste du temps à leurs propres affaires et tout le monde y gagnerait.

Mais c'est un point que je n'ai pas à débattre. Le parti en est pris. L'institution nouvelle est résolue; et comme cette place de souffleur ne manquera pas d'attirer les prétentions d'une foule de candidats, je me hâte de solliciter votre protection en faveur d'une ancienne connaissance, qui plus que personne me paraît propre à bien exercer cet honorable emploi.

M. Gibouleau, bedeau de Passy, père de famille, se distingue, vous le savez, de la foule de ses confrères par des qualités précieuses. Mais une considération toute spéciale le recommande plus expressément dans la circonstance qui nous occupe à l'intérêt de la Chambre. Cet art si délicat de souffler

mot pour mot à un orateur le discours qu'il improvise, M. Gibouleau l'a déjà pratiqué avec le plus grand succès. Un jeune vicaire, obligé de prêcher malgré toutes les difficultés que l'inhabitude, une extrême modestie et non le défaut de talent opposaient à l'accomplissement de ce devoir, avait imaginé de placer M. Gibouleau au fond de la chaire, son manuscrit à la main; et grâce à cette précaution, le sermon s'achevait sans infortune.

Il est vrai que dans les premiers momens, emporté par le zèle, et craignant que l'orateur ne perdît une seule des touchantes paroles qu'il était chargé de lui transmettre, Gibouleau, dont l'organe est clair et sonore, n'en modérait pas assez la portée. L'auditoire entendait plus distinctement le souffleur que le prédicateur, et parfois les voûtes de l'église paraissaient pleines d'étranges échos. Mais l'habitude a peu à peu corrigé cette imperfection, et Gibouleau a fini par remplir son office avec une délicatesse et un tact qui lui ont valu dans le pays une juste célébrité.

Je vais passer en revue tous les titres de mon protégé; j'examinerai les objections que l'on pourrait opposer à sa nomination; je ne dissimulerai aucune difficulté. Et d'abord pour dissiper toutes les préventions, tous les soupçons que soulèvent d'ordinaire aujourd'hui des demandes du genre de celle que je vous adresse, je crois devoir déclarer la nature de l'intérêt qui m'attache à M. Gibouleau.

M. Gibouleau a prêté son modeste ministère à

l'événement le plus heureux de ma vie; il a contribué à mon bonheur dans les limites naturelles de ses attributions. Il marchait devant moi, radieux, triomphant; et je n'oublierai jamais le sourire convenable dont il sait accueillir tous les mariages, non plus que la physionomie éplorée qu'il sait revêtir lorsqu'il s'agit d'un enterrement. Cette faculté merveilleuse que possède Gibouleau de changer de visage, suivant les circonstances, ne paraîtra sans doute pas un obstable a son entrée dans la carrière politique. Du reste, je déclare qu'il n'y a entre nous aucun pacte, aucune convention secrète; M. Gibouleau n'est point électeur, et je n'ai pas la moindre envie d'être député. Mes instances seront donc complètement désintéressées, et je n'ai d'autre but dans cette affaire que le bien d'un honnête homme et la gloire du parlement.

Une foule de raisons, mon cher Monsieur, militent en faveur du bedeau de votre ancienne paroisse. D'abord, chose rare! il a pour lui l'expérience qui serait d'un grand secours pour résoudre les difficultés d'exécution, plus graves qu'on ne penserait à première vue.

Ce n'est pas une petite affaire que d'introduire dans les dispositions architecturales du Palais-Bourbon un souffleur qui doit rester invisible pour tout le monde et se tenir à portée de l'orateur, qui doit pouvoir à tout instant se faire entendre de lui, même au travers des plus bruyantes tempêtes, entremêlées des coups de cloche du président, et

dont la voix ne doit jamais, même au sein du plus profond silence, parvenir jusqu'au banc des ministres. Où le placer? Comment surtout le dissimuler? Dans les salles de spectacles, une sorte de loge en bois trahit grossièrement la présence de ses confrères. Au théâtre, le public, attiré par l'appât du plaisir, accepte toutes les invraisemblances; c'est le pays des illusions. Mais, on ne vient pas à la Chambre pour son plaisir. Là, les illusions ne sont malheureusement pas permises; tout ce qui s'y passe n'est que trop réel.

Si la Chambre décide donc qu'elle aura un souffleur, impossible de lui construire une niche spéciale! Il faut qu'il se blottisse aux pieds de l'orateur, dans la tribune; qu'il se fasse petit! Gibouleau ne redoute point cette position, il y est accoutumé, il se fera aussi petit qu'on le voudra. En outre, quelque chose qui arrive, quelque chose qui se dise, vous êtes assuré qu'il tiendra son sérieux; qualité précieuse, vu le style de certains orateurs. Si la Chambre allait faire choix de quelque souffleur profane, d'un souffleur de comédie ou d'Opéra, et que le fou-rire le prît au premier jeu de mot, au premier calembour, il n'en faudrait pas davantage pour déconsidérer le parlement; mais Gibouleau n'a soufflé encore que des sermons, et il n'entend rien à la plaisanterie. Loin de prendre en gaîté les facéties de la Chambre, il la rappellera au respect d'elle-même, et sa présence au milieu des délibérations ne peut qu'ajouter à leur gravité.

M. Gibouleau est doué d'une docilité très favorable au nouveau service qu'il s'agit d'organiser. Il ne raisonne pas, il n'est pas un de ces esprits inquiets et tourmentans qui prennent plaisir à relever les contradictions, les non-sens, les erreurs de dates et toutes les mauvaises chicanes que l'usage autorise dans les sujets de haute politique. Quand M. Gibouleau souffle, il ne s'inquiète pas si l'idée est vraie ou fausse, si le fait est exact ou non, si le chiffre contient quelques zéros de plus ou de moins; il souffle ce qui est écrit consciencieusement et mérite par conséquent la confiance et l'estime de tous les partis. Il est en outre doué d'une extrême discrétion. S'il eût assisté, par exemple, aux séances de la commision pour la police du roulage où l'on priait le commandant Morin d'expliquer pourquoi il proscrivait les attelages à cinq chevaux, si Gibouleau eût entendu le brave commandant répondre d'un grand sérieux: « C'est qu'un attelage pareil ressemble à une commission de la Chambre, il n'y a que deux chevaux qui tirent, tandis que les trois autres dansent dans les brancards; » Gibouleau n'eût fait aucune observation. Et pourtant il sait parfaitement ce que c'est qu'un cheval qui danse dans un brancard.

Cette heureuse discrétion, du reste, est unie à une grande simplicité d'esprit. Tous ces petits détails piquans qui surprenent si fort les nouveaux-venus à la Chambre et qui, s'ils étaient divulgués, nourriraient la malignité publique pendant huit jours

au moins, Gibouleau les verra et n'y comprendra rien. Ce député, par exemple, qui, sous le regard des tribunes, passe fier et silencieux devant le banc des ministres aux acclamations des électeurs de son arrondissement à qui il a procuré le plaisir de le contempler dans sa gloire et sa majesté, et qui après la séance, dans les couloirs, prend sous le bras le même ministre qu'il semblait foudroyer de son silence, de son dédain, et lui parle familièrement à voix basse de l'air d'un ami qui sollicite un service!... Ne craignez rien, Gibouleau ne verra là qu'une innocente politesse et la conversation mystérieuse viendrait-elle jusqu'à son oreille, le brave homme se signerait peut-être, mais il resterait muet comme un confessionnal.

Enfin, le candidat pour lequel je sollicite toute votre bienveillance est doué d'une humilité naturelle tout à fait en harmonie avec la nouvelle doctrine qui tend à s'établir en ce qui concerne les fonctions publiques. Jusqu'à ce jour, et c'était l'avis de Napoléon qui s'y entendait, on avait pensé que les fonctionnaires chargés d'administrer la fortune publique, de rendre la justice, de veiller à la sûreté, d'enseigner la jeunesse, de négocier au nom du pays, n'accomplissaient pas dans l'État un travail moins important et moins respectable que les simples particuliers qui bornent leur sollicitude à toucher le loyer de leurs maisons ou le semestre de leurs rentes, à gérer leurs intérêts de négoce, à cultiver leurs champs, à débiter leurs

marchandises ou à jouer sur les fonds. On croyait qu'en échange des soins donnés aux affaires de tous et pour prix de la responsabilité qu'ils entraînent, la rétribution, honorable alors, de l'État n'était qu'un équivalent légitime. L'Empereur mettait son orgueil à ce que les fonctionnaires publics fussent respectés et bien rétribués ; il réservait pour eux avant tout les honneurs, les distinctions, les titres et les croix; il prenait soin de l'éducation et de la dot de leurs enfans. Il est vrai qu'il ne souffrait pas dans l'administration de bouches inutiles; qu'il n'y réservait pas l'avancement à la médiocrité; qu'il ne souffrait pas que des élus du peuple plaçassent, à côté de l'employé intelligent et laborieux, une demi-douzaine de fainéans qui, sans l'aider dans son labeur, prissent une part de son traitement. Tel était le système de l'Empire qui survécut en partie à sa chute. Au commencement de la monarchie nouvelle il vivait encore, comme souvenir au moins, dans les esprits.

Mais aujourd'hui tout est changé; la nouvelle doctrine qui n'a pu triompher cette fois encore dans les propositions de MM. de Sade et Duvergier de Hauranne, mais qui finira par l'emporter, fait chaque jour des progrès dans l'opinion. A force de distribuer des croix à des marchands, à des hommes de lettres, à des propriétaires, on les a multipliées à tel point qu'on commence à les disputer aux services publics. A mesure que la prospérité générale se développe et que les professions libérales, les

spéculations du commerce voient augmenter leurs profits, on sent le besoin de diminuer les traitemens et d'accroître le nombre des fonctions afin d'augmenter, par la vieille méthode thérapeutique, par les contraires, la considération et l'indépendance des serviteurs de l'État.

Cette doctrine, que je n'adopte pas pour mon compte, j'ai tout lieu de croire que Gibouleau l'approuve aveuglément. Il a le plus profond respect pour la fortune; il vénère si profondément les hommes riches pour leurs richesses qu'il est presqu'injuste à votre égard, Monsieur; et voici comment : quand il apprend vos dons au conseil municipal de Lyon, aux institutions de la classe ouvrière, il est touché aux larmes sans doute et il s'écrie que l'hommage qui vous est rendu par l'inscription de votre nom sur l'un des plus beaux quais de la ville est le juste acquittement d'une dette sacrée. Mais en même temps il soupire, il redoute de s'abandonner à tous les sentimens que vous lui faites éprouver, il a des scrupules, tant est grande sa vénération pour la fortune.

« En effet, se dit Gibouleau, si nous honorons uniquement les riches qui font du bien, craignons de fausser l'esprit du régime parlementaire. Les généreux, comme le bon M. Fulchiron, c'est le petit nombre ; et le parlementaire nous ordonne de réserver notre obéissance et nos premiers respects pour les majorités. » Voilà comment, par considération même pour la fortune, et par égard pour

la constitution, Gibouleau contient jusqu'à l'admiration que vous lui inspirez. La Chambre ne devrait attendre de lui, sous ce rapport, que de bons exemples et de bonnes leçons.

Gibouleau a une philosophie simple et qu'il serait nécessaire de répandre parmi les fonctionnaires révoltés. Voici, assure-t-on, le raisonnement qu'il adressait à un vieux garde-champêtre de ses amis : « Je t'honore, lui disait-il, non pas parce que tu es garde-champêtre, car la commune ne te donne pas seulement de quoi m'offrir un verre de vin; mais parce que tu as hérité de ton oncle et que tu tiens un certain état de maison. Tu m'offres la soupe le dimanche, nous trinquons à la santé du curé, de M. Fulchiron et de ce bon M. Béranger, à qui Dieu fasse miséricorde! mais c'est le vin de ton oncle que nous buvons et non pas le vin de l'administration qui ne te fournit que de l'eau. Ne confondons pas ! »

Ainsi, quant aux principes, Gibouleau offrirait toutes les garanties désirables; quant à la pratique, il ne sera pas moins souple, moins conciliant. Puisque les fonctionnaires sont les serviteurs de la maison, il est bien juste que le maître de la maison, le bourgeois en règle le salaire, le nombre, les attributions. Gibouleau passera par toutes les fantaisies, par tous les caprices que le bourgeois qui, selon l'expression de M. Dupin, tient les cordons de la bourse, jugera à propos de lui imposer. Il souffrira que son traitement soit fixé au rabais;

et s'il plaît à la Chambre que ce traitement soit même partagé entre quatre fonctionnaires, quatre souffleurs dont pas un ne l'aide dans ses importantes fonctions, s'il convient même à la dignité du parlement de nommer un souffleur général et de faire faire à Gibouleau tout le travail à titre d'aide-souffleur, il acceptera tout, consentira à tout. C'est en un mot le type des employés tels que les rêve aujourd'hui l'opinion en faveur; et peut-être, si cette opinion triomphait, le nom de Gibouleau serait-il destiné à devenir le synonyme de l'administrateur régénéré.

Le choix de Gibouleau présenterait donc une foule d'avantages; mais n'offrirait-il pas des inconvéniens aussi grands? L'élévation subite d'un bedeau modeste à un poste si honorable ne va-t-elle pas soulever de vives clameurs? Il se présente, en effet, une foule d'objections.

D'abord, quand de toutes parts l'opinion est douloureusement préoccupée du grand nombre des employés, le moment est-il bien choisi pour l'accroître par la création d'un fonctionnaire de plus?

N'est-il pas à redouter que ce fonctionnaire, permanent au milieu d'une assemblée dont les membres se renouvellent sans cesse, ne concentre en lui toutes ses influences et n'en usurpe peu à peu tous les pouvoirs?

Enfin, qui répondra de l'indépendance de Gibouleau?

Ce dernier scrupule, qui rentre dans la ques-

tion soulevée par les deux propositions de MM. de Sade et Duvergier de Hauranne, mérite un développement particulier.

Mais débarrassons-nous d'abord des deux premières objections.

Je conviendrai, si l'on veut, que le nombre des fonctionnaires salariés est considérable. Les statisticiens politiques, au moment des élections, ont constaté qu'il n'existait pas moins de 130,000 employés, non compris une armée de 400,000 hommes, dans laquelle les ministres ont le droit de nommer à tous les grades. Mais j'observerai que ne devant dépendre que de la Chambre, Gibouleau serait nommé par la Chambre, et non par les ministres, ce qui, en cas d'élections, n'ajouterait évidemment aucune influence nouvelle à celle dont le Cabinet dispose déjà. Bien plus, cette nomination par la Chambre serait, aux yeux de beaucoup de personnes, un antécédent précieux, qui deviendrait peut-être le point de départ d'un système d'hiérarchie et d'avancement tout nouveau.

Aujourd'hui comment les choses se passent-elles? c'est le ministre qui nomme à tous les emplois de son département, sous le contrôle et l'influence indirecte des députés. Cette influence indirecte, tout le monde le reconnait, jette l'indécision dans la hiérarchie, relâche les liens de la discipline, et produit beaucoup de mal. Mais quel remède y apporter? Faut-il que la Chambre élective renonce à son influence? Les députés ne seront pas de cet

avis. Les députés se diront; puisque notre participation indirecte à la distribution des emplois jette partout la confusion, qu'on nous donne une participation directe et absolue et tous les inconvéniens vont disparaitre. Nous votons déjà l'impôt, nous fixons le chiffre du traitement; pourquoi ne ferions-nous pas choix de ceux qui doivent les toucher? A nous, à nous seuls la distribution de toutes les fonctions publiques. Voilà qui est raisonnable, logique! C'est quand il en sera ainsi seulement que le régime parlementaire sera une réalité et que nous aurons bien véritablement le gouvernement du pays par le pays.

Cette doctrine n'est pas la vôtre, Monsieur, je le sais; elle n'est pas la mienne non plus. Mais enfin elle exerce un certain empire sur l'esprit de la Chambre. Sans s'inquiéter si la Pairie, si la puissance exécutive n'ont pas droit aussi à être quelque chose dans l'Etat, la Chambre élective, qui a envahi tous les pouvoirs et qui n'en sait que faire, se garde bien d'attribuer le peu de respect qu'elle inspire à son inaction, à sa loquacité, à son omnipotence même. Tout le mal, à ses yeux, vient de ce qu'elle ne possède pas encore assez d'attributions. La nomination de Giboulean lui en offrirait une de plus. Loin d'être un obstacle, cette considération milite donc en sa faveur et fait espérer que sa demande sera favorablement accueillie.

La seconde objection relative à l'autorité que pourrait prendre à la longue un fonctionnaire per-

manent au milieu de représentans essentiellement passagers, est plus spécieuse, plus redoutable, car elle rencontrera les esprits déjà prévenus par une anecdote qui a produit dans le monde politique, il y a peu de temps, une certaine sensation.

Dans un pays constitutionnel qu'il est inutile de nommer et où il est d'usage que les nouveaux académiciens soient présentés au chef de l'État par le chancelier en exercice, une de ces audiences officielles offrit un jour un contraste assez bizarre; le chancelier de l'Académie, ancien vaudevilliste et directeur de théâtre, avait à présenter dans le nouvel élu un autre chancelier plus sérieux et plus respectable, le chancelier du royaume. Après les complimens d'usage, le roi, qui daigne parfois donner à ses sujets des leçons profitables sur une science qu'il pratique sans cesse et qu'il doit mieux connaître que personne, demanda au directeur de théâtre si, comme chancelier d'Académie, il était en place pour longtemps. « Pour trois mois, sire!— Et n'avez-vous dans votre compagnie aucun dignitaire nommé pour un temps plus long?—Nous avons le secrétaire qui est perpétuel.—Ah! s'écrie le roi, alors c'est lui qui gouverne l'Académie! car en toutes choses il en est ainsi! Ce n'est pas l'élévation, ni le nombre des volontés qui font le pouvoir. C'est la fixité, la permanence; l'homme enfin, dont la volonté se perpétue et par qui s'enchaînent les traditions, fût-il au dernier degré de la hiérarchie, ce serait le portier; dans une maison dont les loca-

taires se renouvellent, c'est lui qui gouverne! »

Le mot est profond, il est juste; il a fait rêver plus d'un docteur de la loi, et je ne serais pas étonné que l'impression qu'il a laissée ne fût très défavorable à ce pauvre Gibouleau. Voyez, en effet, à quel danger s'exposeraient Messieurs vos collègues! On pourrait donc dire : l'homme qui gouverne la Chambre, l'homme en qui les traditions se perpétuent, ce n'est pas M. Sauzet armé de sa cloche, ce ne sont pas les questeurs avec les fonds dont ils disposent, ce ne sont pas les secrétaires qui comptent les voix, tout cela est passager; non! c'est Gibouleau qui ne passe pas, qui reste à poste fixe, invisible, mais tout puissant.

Vous voyez, mon cher Monsieur, que je ne me dissimule pas la force de cette objection, et cependant je crois que dans l'intérêt même de la Chambre il faut passer outre; car la Chambre est entre deux écueils : ou elle sera gouvernée par Gibouleau, ou elle ne sera pas gouvernée du tout. Or, de deux maux il faut choisir le moindre; pour une assemblée il n'en est pas de pire que l'anarchie. La confusion, le désordre, la compétition sans frein des ambitions et des rivalités, voilà ce qui nuit à la considération de la Chambre, ce qui compromet son autorité; et si la dictature est indispensable, si pour sortir du cahos il faut absolument un dix-huit brumaire, eh bien! mieux vaut la tyrannie que la licence! Donnez-vous un maître! nommez Gibouleau!

Maintenant Gibouleau offre-t-il les conditions

d'indépendance nécessaires? j'ai réservé ce doute pour le dernier ; c'est là en effet que gît la grande difficulté.

L'indépendance! Précieuse richesse! de quels heureux du siècle est-elle le partage? Qui la possède?.. Il en est peut-être de l'indépendance comme du bonheur! chacun croit la trouver au-dessus de soi. Gibouleau, par exemple, ne doute pas que MM. de Sade et Duvergier de Hauranne ne soient indépendans! Ces Messieurs ont-ils la même opinion de Gibouleau? probablement non. Eh bien ! dans ce cas, il faut avoir le courage de le dire : les uns et les autres vivent sous l'empire d'une complète illusion.

Gibouleau ne serait pas indépendant! Et pourquoi, s'il vous plaît? parce qu'à titre de bedeau de sa paroisse il fait partie de l'administration? parce qu'il est couché sur le budget de sa commune? en sommes-nous donc venus à ce point que pour le contribuable tout fonctionnaire rétribué soit un ennmi?

Ceci me rappelle le trait de vigueur civique d'un caporal de la ligne en 1831. C'était le beau temps des milices citoyennes, des vainqueurs des barricades, comme on disait alors, le temps de leur grande faveur, de leur extrême pouvoir. Un garde national endimanché se tenait à Toulon sur le devant de sa boutique, lorsque vint à passer un caporal de la ligne et quatre fusiliers. « Place, camarade! dit le caporal qui ne trouvait pas convenable que cinq

hommes sous les armes se dérangeassent pour un seul.—Camarade! s'écrie le petit boutiquier indigné, je ne suis pas le camarade des gens que je paie!... » On conviendra qu'à cette époque une pareille apostrophe était de nature à embarrasser un vaincu de Juillet; le sous-lieutenant, le capitaine de la compagnie peut-être seraient restés courts. Mais le caporal était un franc Picard, et sans se déconcerter, il répliqua au boutiquier : « Si vous n'êtes pas camarade, vous êtes ennemi! et je vous arrête! » —En effet, il le conduisit au poste aux applaudissemens de quelques officiers de marine, témoins de l'aventure et qui me l'ont contée.

Dans quel but, direz-vous, rappeler cette anecdote? Est-ce une menace? A Dieu ne plaise!.. Que MM. de Sade et Duvergier de Hauranne se rassurent! Jamais Gibouleau ne les traitera en camarades! Encore moins en ennemis! Il sait trop ce qu'il leur doit d'égards, de respect! Mais à leur tour ne serait-il pas digne de la haute position qu'ils occupent dans l'État d'avoir pour ce pauvre Gibouleau un peu de condescendance et d'admettre un moment qu'on puisse être bedeau de village, et maintenir son opinion, son existence politique indépendante de celle du maire et même du curé? Voila, en effet, le grand cheval de bataille! Gibouleau dépend du curé! Il peut être destitué. C'est vrai! Mais qui vous dit que notre honnête sacristain n'a pas prévu ce cas extrême, et qu'en dehors de sa place, pour assurer justement cette indépendance

à laquelle vous le supposez insensible, il ne s'est pas créé des ressources qui ne dépendent que de lui? C'est pourtant l'exacte vérité, et le moment est venu de révéler dans la vie de mon protégé un nouvel aspect qui ne fait pas moins briller l'élévation de son esprit que sa prévoyance.

Gibouleau, avant d'accepter le poste honorable qu'il occupe dans l'administration, avait jugé prudent d'étudier les habitudes, les mœurs du grand corps dont il allait faire partie. Il avait observé que la plupart des employés à qui l'État ne donne pas de quoi vivre étaient obligés de consacrer le temps qu'ils passent dans les bureaux à diverses industries lucratives, telles que programmes de ballets, livrets d'opéras et comédies, chansons, romances et rébus pour le Fidèle Berger, articles de journaux et de recueils pittoresques ou non, enveloppes (avant l'application des emporte-pièces), fleurs en papier, dessins daguerréotypés et allumettes chinoises. On avait raconté à Gibouleau qu'en Russie les employés qui sont moins industrieux qu'en France, et plus maigrement rétribués encore, complètent le revenu nécessaire à leur existence par un procédé plus simple, en levant directement un impôt sur tous les contribuables qui ont affaire à eux. Gibouleau trouvait la méthode française plus honorable et plus décente. Il convenait, à la vérité, que ces petits métiers avaient l'inconvénient de détourner les administrateurs de l'unique objet qu'ils devraient avoir en vue, l'ex-

pédition des affaires qui leur sont confiées. Mais il remarquait, d'un autre côté, que cet inconvénient était balancé par un avantage précieux, celui d'assurer leur indépendance politique. Qu'importe, en effet, que les affaires s'expédient plus ou moins vite, que la correspondance et les dossiers soient ou non à jour ; l'important, c'est que la dignité du citoyen soit maintenue, que l'indépendance de l'employé soit entière. Or, il est bien évident qu'un fonctionnaire qui consacre la plus grande partie de son temps à une industrie, d'où il tire la plus grande partie de ses ressources, peut envisager ses fonctions publiques en philosophe, et son traitement comme un à-point dont, à la rigueur, la ménagère du logis saurait se passer.

Gibouleau, qui tient donc autant que personne à son indépendance politique, fit son profit de ces observations; et le jour même où il acceptait la dignité de bedeau, il ouvrait dans la rue Neuve-de-l'Église, à Passy, un cabinet d'écrivain public. Vous avez pu remarquer, Monsieur, son enseigne, modèle d'éloquence, qui serait digne de figurer dans les archives de l'Académie des inscriptions et belles-lettres : GIBOULEAU, ÉCRIVAIN PUBLIC. TOMBEAU DES SECRETS !

Ainsi, à la rigueur, si l'on devait considérer comme nécessairement privés de l'indépendance politique tous ceux qui ont l'honneur de se dévouer au service de l'État, et, comme libres et indépendans seulement, ceux qui sont dispensés de ce

dévouement et de cet honneur, Gibouleau, en qualité d'écrivain public, pourrait réclamer encore l'estime de ses concitoyens. Après tout, s'il contribue comme sacristain à accroitre le fardeau des charges de sa commune, en revanche comme industriel il contribue au développement de la richesse nationale; il donne l'impulsion au commerce, fait vivre les ouvriers, ouvre un débouché, modeste il est vrai, à d'importantes fabrications, celles de l'encre, du papier et des plumes métalliques, qui contribuent elles-mêmes au développement de la fabrication des acides, du noir animal, des tissus de fil et de coton, des industries métallurgiques et des hauts fourneaux, dont la prospérité, dans une certaine proportion, dépend de l'industrie de Gibouleau. Un homme de qui dépendent d'aussi grands intérêts commerciaux et manufacturiers peut certes, selon la doctrine en faveur, passer pour être politiquement indépendant.

Vous voyez, Monsieur, que je me plie aux exigences du jour. En défendant l'indépendance politique du postulant à la nouvelle dignité de souffleur de la Chambre, j'accepte la définition que certains orateurs en ont donnée.

Mais cette définition elle-même est-elle exacte? Est-il juste de faire consister l'indépendance politique dans le détachement de tous les avantages personnels, dans un dévouement absolu et exclusif au bien public? N'y a-t-il d'hommes d'Etat indépendans

que ceux qui sont complètement désintéressés?

A ce compte, Gibouleau pourrait prouver sans grand effort, je crois, que pas un membre de la Chambre n'est indépendant, que ce détachement des intérêts personnels, ce dévouement absolu au bien public n'existent pas plus pour le député propriétaire, pour le député capitaliste, pour le député négociant, pour le député manufacturier, pour le député journaliste, que pour le député fonctionnaire public.

Examinons, en effet, toutes les catégories.

Les propriétaires sont-ils indépendans dans les questions de tarifs, dans la question des bestiaux? Evidemment non : là ils sont très intéressés; ils vivent sous l'influence de préoccupations personnelles, étrangères et souvent même contraires à l'intérêt général.

Les capitalistes étaient-ils plus indépendans dans la question du cinq pour cent? Pas davantage; ils votaient sous le charme d'un intérêt personnel puissant.

Les négocians sont-ils indépendans quand on discute l'abolition du sucre indigène et la prospérité des colonies? Pas plus que les capitalistes dans la question des rentes.

Les manufacturiers sont-ils plus indépendans pour apprécier les avantages des traités de commerce et des unions douanières comme celle de Belgique? Je ne crois pas que personne soit tenté

de l'affirmer ; et pour ne citer qu'un exemple, au moment où le ministère du 12 mai fut renversé sur la loi de dotation, quand M. Lebœuf répondait à ceux qui lui reprochaient son vote : « Je n'ai pas voté contre la dotation, mais contre le traité de commerce que le Cabinet allait signer avec l'Angleterre et qui admettait ses porcelaines à un faible droit, » le fabricant de porcelaines de Montereau n'était pas indépendant. Sans doute dans son esprit il croyait lutter au nom de l'industrie nationale, et lui aussi se disait probablement en déposant la boule noire dans l'urne : « Il faut bien faire quelque chose pour son pays ! » Mais à coup sûr, dans cette manière d'envisager les intérêts généraux de la France, M. Lebœuf ne procédait pas par voie de sacrifice et d'abnégation ; il suivait les lumières de son propre intérêt.

Restent les journalistes, c'est-à-dire les théoriciens parlementaires qui ont surtout contribué à répandre ces idées fausses sur l'indépendance en matière politique ; et il est juste de leur demander un compte plus sévère de cette qualité qu'ils exigent si impérieusement des autres. Les journalistes de la Chambre sont-ils indépendans ? Indépendans de leurs actionnaires, de leurs protecteurs, de leurs grands hommes et de leurs abonnés ? Gibouleau, dont l'industrie d'écrivain public a quelqu'analogie avec la leur, affirme que non. Il est triste de le penser, mais les choses en sont venues à ce point que les vices et les ridicules de la presse n'ont plus

de mystères, même pour le sacristain de Passy. Il sait parfaitement que ce nouveau pouvoir spirituel, né de la révolution, a présenté dans un demi-siècle toutes les phases d'ascendance et de décrépitude d'un pouvoir analogue, plus puissant et plus respecté. 1830 a été pour la presse périodique ce que la réforme fut pour la papauté. Le patriarche des journaux, celui que son amour pour les arts, non moins que sa magnificence et l'autorité de son esprit pouvaient faire nommer à bon droit le Léon X de la presse, M. Bertin aîné, a vu s'élever devant lui un jeune Luther qui lui a livré bataille, et, dans le désordre de l'action, a soufflé l'indiscipline et l'esprit de dispute parmi ses ouailles, je veux dire parmi ses abonnés.

Quand Molière écrivait *Tartufe*, Voltaire n'était pas loin. Après les attaques sérieuses sont donc venus les sarcasmes sans pitié; la satire n'a plus été dirigée au nom de la foi dans la presse, mais contre la foi.

Aujourd'hui, la moitié des journaux n'est occupée qu'à accuser l'autre de mensonge, à la discréditer dans l'opinion. Partout où un de ces nouveaux apôtres ouvre boutique, il y a un vieux docteur qui, par manière de bien-venue, écrit sur l'enseigne : Charlatan!

Comment Gibouleau croirait-il à l'indépendance de la presse? Au Palais-de-Justice, il la voit en faillite, adjugée aux enchères; au théâtre, il la voit exposée aux dédains et à la risée de la foule; dans

les romans, dans les revues, à la tribune, partout enfin il voit exposées ses perfidies, ses trahisons; et chose horrible à dire, s'il jette les yeux sur les gravures suspendues à la fenêtre de son voisin le vitrier, il reconnait toutes les illustrations du journalisme, dans les cages du Jardin des Plantes, enfermées comme des bêtes féroces et visitées par la foule des abonnés, sous la forme d'autres bêtes moins dangereuses.

Est-ce là l'image de l'indépendance et de la liberté?

Non, les députés journalistes ne sont pas indépendans. Il y a parmi eux des hommes d'un grand honneur, d'un talent considérable, mais ils dépendent de la déconsidération attachée à leur profession. M. Léon Faucher a voulu devenir un homme politique, il a quitté le journalisme. En effet la qualité de journaliste est presque un titre à l'exclusion de la carrière du pouvoir. Quel que soit le mérite du journal de M. Emile de Girardin, quel que soit le nombre des abonnés de M. Chambolle, il n'entrera dans l'esprit de personne d'imaginer que l'un de ces deux membres du parlement ait la chance, en cas de remaniement ministériel, de faire partie du nouveau Cabinet. Et pourtant M. de Chateaubriand, M. Thiers, M. Guizot, M. de Salvandy et tant d'autres ont sauté de plein pied de l'office d'un journal dans le conseil des ministres. C'est que le journaliste de la restauration était un vrai chasseur, allant pour son compte à la chasse des

portefeuilles. Le journaliste d'aujourd'hui n'est que le chien du chasseur. Depuis le gros César qui hurle à la lune et laisse entrer les voleurs dans la maison, jusqu'au petit Azor qui mord aux jambes ennemis et amis, la meute des journaux présente désormais l'image véritable de la destinée et des habitudes de la race canine : aboiemens, morsures, moins la fidélité.

Ainsi les journalistes eux-mêmes, au sein de la Chambre, n'ont pu réaliser cette indépendance qu'ils exigent des hommes d'Etat. Moins qu'aucun autre collégue peut-être, ils ne peuvent se détacher des considérations personnelles, des exigences de commerce, de ce vasselage de l'opinion qui enlève à l'esprit la disposition de lui-même, sa justesse et sa fermeté. C'est que cette indépendance, dont on fait grand fracas, n'est qu'une illusion, une situation impossible, contraire à la nature même de l'homme qui ne peut vivre sans liens de famille, de fortune, de réputation et qui, en dépit de toutes les prescriptions de la morale et de la vertu, ne peut, dans les débats où l'intérêt public est engagé, faire un complet abandon de son propre intérêt.

Si l'on entend par indépendance politique le sacrifice et l'abnégation, il faut avouer que cet astre inconnu n'a pas encore paru dans le système sidéral du Palais-Bourbon. Dès-lors, on ne peut pas exiger de Gibouleau, modeste satellite, de l'y faire entrer.

On ne saurait donc opposer à l'honnête bedeau de Passy aucune objection sérieuse. Sa nomination ne pourra jamais augmenter le nombre des graces dont dispose le Cabinet, ni devenir un instrument électoral, puisqu'elle dépendra entièrement des députés. Si le souffleur de la Chambre doit prendre à la longue de l'influence sur les délibérations, mieux vaut le gouvernement de Gibouleau que l'anarchie. Gibouleau, par sa position sociale enfin, ne le cède à personne pour l'indépendance politique. Il a toutes les qualités de l'emploi, l'organe, l'exactitude, la discrétion, la docilité. De plus, ce qu'on ne trouverait peut-être dans aucun autre souffleur, il a l'habitude des graves solennités, et l'expérience des difficultés pratiques que l'exécution doit nécessairement révéler.

Vous le voyez, personne ne pourrait mieux remplir l'objet que l'on se propose. Protégez Gibouleau, Monsieur, protégez Gibouleau! La Chambre vous saura gré un jour du cadeau que vous lui aurez fait, car jamais elle n'aura mieux placé sa libéralité ni sa confiance.

Mais vous qui sollicitez pour les autres, me dira-t-on, quelle garantie offrez-vous de la sincérité de vos assertions? vous qui parlez d'indépendance, êtes-vous un homme indépendant? à quel titre, dans quel but vous mêlez-vous aux affaires publiques? qui êtes-vous? que voulez-vous?

On m'a assuré, en effet, que sur tous ces points un doute assez pénible était entré dans l'esprit de

quelques personnes de qui je n'ai pas l'honneur d'être connu, il est vrai; doute que les habitudes de notre âge de bronze expliquent et qu'une circonstance indépendante de ma volonte d'ailleurs a provoqué.

M. Beck, honnête libraire, qui a pris pour mes modestes publications un enthousiasme exagéré, a jugé à propos, outre la liste des soucripteurs et quelques amis, d'en adresser des exemplaires à un certain nombre d'hommes d'État, espérant que plusieurs prendraient goût à une œuvre qui n'était entreprise que pour eux.

Voici le raisonnement que faisait l'éditeur :

Un écrivain qui honore le Roi, qui soutient les droits de la Pairie et de l'administration, est naturellement condamné par la presse à une éternelle obscurité. Les journaux qui ne pensent pas comme lui se tairont par calcul; ceux qui pensent comme lui garderont le silence par pudeur et par discrétion. Il faut donc distribuer ces lettres; si on les lit, j'enverrai les suivantes jusqu'à la fin du premier volume, et le plaisir qu'aura éprouvé le lecteur me permettra de lui rendre visite sans trop d'embarras.

Ainsi a raisonné M. Beck, cœur simple et droit, qui ne se doutait pas, tandis qu'il posait ce problème savant des probabilités, que certains de ses lecteurs le résolvaient de la manière suivante :

Voici une publication qu'on m'envoie sans que je la demande. On y fait l'éloge du Roi! On y sou-

tient les droits de la Pairie et de l'administration. C'est donc le ministère qui en fait les frais, l'écrivain est vendu à la Cour! Voilà l'usage que l'on fait des fonds secrets!...

O méprises de l'innocence! A quoi tiennent les réputations des ministres, et jusqu'à l'honneur d'un Roi! Voici donc tout un Cabinet, la comptabilité des finances, la probité du pouvoir, la majesté même de la Couronne, ce qu'il y a de plus sacré dans l'État enfin, tout cela compromis par une fausse démarche de librairie. En vérité, rien n'égale ma confusion; et je ne peux que prier M. Beck de s'armer de son enthousiasme, de mes excuses et de son éternel courage, et de se mettre en route au plus tôt pour faire cesser ce fatal malentendu.

Après cette confession sincère, j'aurais droit de garder le silence, et de céder à l'extrême répugnance que j'ai de parler de moi. Mais, je n'oublie pas qu'il s'agit de Gibouleau. Si je me tais, je nuis à sa fortune, à son bonheur, lui qui a contribué à faire le mien! Je ne suis donc plus libre? Il faut me défendre! Il faut dire qui je suis, ce que je pense, ce que je veux, quelle est mon ambition personnelle, et ce que j'attends de cette publication; je le ferai avec la plus entière franchise.

Je suis homme de lettres, Monsieur; ma profession consiste à écrire de temps à autre quelques modestes comédies. Si cette qualité paraissait aux yeux de certaines personnes un obstacle à traiter convenablement les matières politiques, je leur

rappellerais que depuis le cardinal-ministre de Louis XIII jusqu'à M. Romieu, préfet de la Dordogne, les hommes d'Etat éminens ont travaillé pour le théâtre; que dis-je? des rois même n'ont pas dédaigné ces jeux frivoles de l'esprit. L'illustre auteur de la Charte n'a pas moins bien gouverné le royaume de ses pères pour avoir écrit *Tarare*; et, à quelque époque que je remonte, quelque part que je jette les yeux, dans l'administration, au Luxembourg ou sur les bancs du Palais-Bourbon, j'aperçois une foule d'illustres confrères : les Destouches, les Andrieux, les Chénier, les Sheridan, les Martinez de la Rosa, les Mazères, les Viennet, les Lebrun, les Etienne, les Rémusat, les Salvandy, les Châteaubriand, les Lamartine ont payé leur tribut à l'art des Sophocle et des Aristophane. Et vous-même, Monsieur, si l'on en croit les indiscrétions de l'amitié, seriez coupable de quelques péchés de ce genre.

Soyons donc juste envers tout le monde, et parce que j'ai fait *Michel Perrin*, convenons que ce n'est pas une raison pour m'interdire à jamais la discussion des grands intérêts de l'État. J'y suis obligé, d'ailleurs, par devoir; car outre ma qualité d'auteur dramatique, j'ai l'honneur d'appartenir au conseil des prisons.

Oui, Monsieur, il y a quatre ans j'ai eu la faiblesse d'entrer dans l'administration. Je suis donc fonctionnaire public; c'est un malheur, j'en conviens! ais je ne reçois pas de traitement; c'est

un bonheur, aux yeux de beaucoup de personnes, au moins, qui seront enchantées sans doute de pouvoir récompenser mes faibles services par de l'estime et de la considération.

Néanmoins, qu'elles ne se pressent pas trop. Car des six inspecteurs-adjoints que fait connaître l'Almanach royal, et en tête desquels on m'a placé sans doute comme le plus ancien, s'il y en avait un seul qui protestât contre l'idée d'affecter un traitement aux fonctions dont il est revêtu, qui déclarât que son honneur s'y oppose et qu'il considère toute proposition de ce genre comme un abus de pouvoir, comme une tentative de corruption, comme une atteinte portée à son indépendance de citoyen, l'inspecteur-adjoint qui tiendrait ce langage dirait tout simplement un gros mensonge; et vous pensez bien que des hommes, chargés par devoir de maintenir l'ordre et la morale, ne voudront jamais encourir un pareil reproche.

Non, Monsieur, autant d'inspecteurs-adjoints dans le conseil des prisons, autant d'ambitieux qui aspirent à l'heure fortunée où ils seront investis sérieusement et complètement des fonctions qu'emporte cette qualité, où ils en auront le titre entier et le traitement.

« Ah! diront les puristes, voilà le vrai motif qui lui a mis la plume à la main! Après quatre ans, il a perdu patience! et il veut aujourd'hui attirer l'attention des ministres et des membres du parlement! »

Eh ! messieurs, de grâce ! quand il en serait ainsi, où serait le grand mal ? Quand l'auteur comique aurait voulu s'assurer lui-même si son intelligence peut s'élever jusqu'aux graves objets de la politique et de l'administration, s'il en comprend les ressorts, s'il peut se passionner pour sa dignité, serait-ce un crime sans excuse et tout à fait indigne de pardon ?

Ici, dans l'intérêt même de Giboulleau, je suis obligé de séparer ma cause de la sienne. En effet, nous n'envisageons pas l'un et l'autre l'administration sous le même aspect, et nous avons sur l'indépendance en matière politique des idées complètement distinctes. J'ai exposé ses principes, il est juste que je fasse connaître les miens.

A mes yeux l'homme qui prétend sacrifier sa vie à celle des autres et donner sans cesse au pays ses soins, ses labeurs, son temps sans rien recevoir en échange de ses libéralités, ni fortune, ni honneur, ni distinction ; cet homme-là n'existe pas ; c'est tout simplement une abstraction et non pas une perfection.

L'homme indépendant, c'est celui qui tient dans un équilibre, dans une harmonie honorable, ses devoirs et ses droits. La véritable indépendance, la seule possible, c'est l'accord entre le bien qu'on fait et le bien qu'on réclame pour prix de son labeur ; c'est de ne pas demander plus qu'on ne vaut, de ne rien demander quand on n'a droit à rien ; mais c'est aussi de demander, d'exiger, d'obliger

même les plus puissans à vous rendre la justice que vous méritez.

Voilà, Monsieur, la règle de conduite que je me suis imposée; j'y serai fidèle, car c'est là désormais que j'ai placé mon honneur, ma probité politique et ma dignité.

L'employé qui par son travail a payé d'avance la rétribution que votent les Chambres, et dont on conteste ou diminue le traitement, pour créer quelques sinécures de plus aux protégés des électeurs, cet employé n'est pas libre; il n'est pas indépendant, s'il ne peut se défendre, s'il ne lutte pas contre l'envahissement dont il est victime; s'il l'accepte, il dépend de sa faiblesse ou de sa timidité, il dépend d'un mauvais respect humain, il est l'esclave de cette fausse doctrine démocratique qui condamnerait au rôle d'ilotes tous ceux qui n'ont pas l'avantage de posséder un demi-million!

Jusqu'à ce jour les travaux administratifs auxquels j'ai pris part ne sont pas de nature à faire de moi un créancier bien exigeant. Cependant, j'ai négligé mes affaires, j'ai concouru depuis quatre ans à des discussions qui ont préparé des réformes utiles, et à ce fameux projet de loi qui est prêt, que l'on vous présentera encore cette année, mais que certainement vous ne voterez pas. Entre le budget et moi, c'est donc le budget qui est le débiteur.

Toutefois, n'ai-je rien sollicité de lui, ni auprès du ministre, ni auprès des membres du parlement. Non que je rougisse d'une démarche légitime,

mais par la conviction que ce serait du temps de perdu.

Aussi longtemps donc qu'il conviendra aux Chambres de laisser le service des prisons dans l'état d'insuffisance et d'imperfection où il est, je ne dirai rien, je n'importunerai personne. Mais le jour où, saisies d'une belle ardeur, elles auront voté les fonds nécessaires pour exiger des volontaires de l'administration des travaux plus sérieux et surtout continus, je maintiendrai mon droit. Et dussé-je vous aller trouver, vous, Monsieur, et vos collégues; dussé-je importuner les ministres, les pairs de France, l'opposition, la majorité; dussé-je implorer justice du Roi lui-même, je ne laisserai volontairement aucun nouveau venu prendre ma place. Voilà comment j'entends mon indépendance.

Mais, encore une fois, cette manière de voir m'est tout à fait personnelle et Gibouleau n'y est pour rien.

Si je me suis étendu sur mes opinions sur mes intentions, sur mon ambition, c'est dans l'unique but, croyez-le bien, de vous convaincre de ma sincérité, et pour donner quelque crédit à ce métier de solliciteur, dont tout le bénéfice doit revenir à mon protégé.

Veuillez donc, Monsieur, faire deux parts dans ma profession de foi : ce qu'elle a de bizarre, d'insolite, de blessant peut-être pour certains préjugés, pour certaines habitudes de la Chambre, tout cela

m'appartient; à moi seul d'en supporter la responsabilité.

Mais s'il résulte de cette consciencieuse déclaration l'idée d'un homme sincère, loyal, d'un homme enfin sur l'honneur de qui l'on puisse compter; que cette disposition favorable ajoute une force de plus à mon témoignage; qu'elle soit aux yeux de vos collègues une heureuse apostille à la pétition de Gibouleau. Et si, à la rigueur, j'ai besoin d'un garant de mon honneur et de ma bonne foi, puis-je espérer, Monsieur, que vous aurez conservé souvenir de mon ancienne et respectueuse affection.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE ANALYTIQUE

DU

PREMIER VOLUME.



TABLE ANALYTIQUE

DU

PREMIER VOLUME.

Première Lettre. — AU ROI.

Dédicace. — Il est temps de parler au Roi un langage franc et convenable. — Analogie de la royauté de 1830 avec l'établissement de Louis XIV après la Fronde. — Le calme succède à l'agitation. — Il n'y avait qu'un homme qui pût prendre aux yeux de la France et de l'Europe la qualité de roi. — Le *quoique* et le *parceque* de M. Dupin. — Mot de M. de Châteaubriand. — Véritable caractère que Louis-Philippe donne au pacte qui lui est proposé. — Situation. — L'œuvre importante, c'est l'achèvement et la défense de la constitution. — Complications extérieures. — Emeutes. — Mot du Roi en réponse à une adresse de la ville de Gaillac. — Principe du *juste milieu*. — La majorité a un programme et un drapeau. — Casimir Périer succède à Laffitte; système de gouvernement. — Ministère du 11 octobre; répression. — Mesures législatives importantes en 1833. — Insurrection. — Lois de septembre. — Dernier triomphe du système de répression. — Le principe de conciliation prévaut; pourquoi? — Changement grave dans la situation et dans l'opinion. — Prédominance de la politique des affaires sur la politique constitutionnelle. — Ministère du 15 avril. — La coalition; ce qui a fait sa force. — La politique des affaires n'a pas de programme; c'est au Roi à le lui donner. — Loi de régence. — Accord sur les questions constitutionnelles; il n'existe pas dans les questions d'affaires. — Devoirs de la couronne; elle constate les faits. — Grand résultat obtenu; la constitution est achevée. — C'est au Roi à le proclamer et à donner aux affaires une impulsion nouvelle. — Opinion de l'Europe sur Louis-Philippe. — Caractère de la Royauté moderne.



Deuxième Lettre. — A M. GUIZOT.

Crise ministérielle; sa véritable cause. — Absence de situation violente. — La prospérité publique est un fardeau pour les cabinets. — Intrigues; habileté de M. Guizot pour les déjouer. — Ses rivaux. — Questions sur lesquelles le ministère est menacé. — L'union belge; nécessité d'organiser le ministère du commerce sur de nouvelles bases; son insuffisance actuelle. — Question des sucres; de l'indemnité comme principe général; droit d'être économe dans l'application. — Ordonnance des ministres d'État; un projet de loi était préférable; la discussion pouvait avoir lieu d'abord à la chambre des pairs qui est plus compétente; le côté personnel est le petit côté. Nécessité d'introduire des règles dans l'exercice du contrôle législatif. Les exigences électorales ont envahi la hiérarchie administrative. Les ministres d'État seront les patrons naturels des membres de l'administration. Partage des fonctions entre la députation et la pairie. — Droit de visite; vrai danger; contact des nationaux des deux pays. Pourquoi l'Angleterre tient aux traités. Paroles de lord Aberdeen. Conduite à suivre: *dénoncer* les traités en les *exécutant*. — Cette transaction serait efficace. La France ne peut vivre sans dignité; elle est mécontente de sa position en Europe. — Conduite de l'Angleterre et de la France à Barcelonne; la France ne visite les navires anglais que pour les sauver. — Le cabinet n'est sérieusement menacé sur aucune question.

Troisième Lettre. — A M. LE DUC DE NEMOURS.

Avenir de l'aristocratie en France. — La révolution aura-t-elle l'énergie et la vertu de faire sortir de son sein une aristocratie nouvelle? — Tendances contraires au mouvement démocratique de 1830. — Nécessité de rangs intermédiaires entre le Roi et le peuple. — Mœurs; état social. — Beaucoup d'aristocrates et pas d'aristocratie. — Caractère de l'ancienne noblesse; les titres n'étaient que les noms de fonctions publiques; l'aristocratie ouvrait ses rangs au mérite; *Noblesse oblige*. — Louis XIV. — Influence des parlemens. — 1789. — Aristocratie révolutionnaire. — Noblesse impériale. — Il ne suffit pas aujourd'hui de faire des nobles; les qualifications anciennes sont sans valeur. — La noblesse nouvelle doit être gouvernementale et à vie. — Il faut ennoblir les charges publiques. Conditions nécessaires: Les fonctionnaires actuels n'ont ni fixité, ni responsabilité, ni rétri-

bution suffisantes. — La pairie est la sommité de la noblesse gouvernementale. — L'égalité des trois pouvoirs dans le Parlement est le côté novateur de la monarchie de 1830. — La Pairie doit avoir le droit de récompenser les services publics. — Elle doit participer à son renouvellement. — Puissance des traditions, — La Pairie qui honore les morts doit appeler dans son sein leurs successeurs. Comment cet usage peut s'établir sans porter atteinte à la prérogative royale. — Le patriotisme et le dévouement aux intérêts généraux sont les premières conditions de la nouvelle noblesse.

Quatrième Lettre. — A M. THIERS.

Mot de M. Thiers sur la mort du Duc d'Orléans. — Situation de la France en Europe. — Disposition d'esprit de M. Thiers ; ce que la France est à ses yeux. — Les conservateurs, depuis 1830, se sont bornés à *conserver* le trésor des gloires nationales. — Système politique de M. Thiers. — Mouvement provoqué en Europe par notre révolution. — La France fait accepter à l'Europe le principe nouveau de sa constitution. — Difficultés en 1836. — Véritable cause des méfiances de l'Europe. — La paix, autant que la guerre, a contribué à la gloire de la France. — Elle ne peut vivre sans influence au dehors. — Rôle de la Prusse, de l'Autriche, de la Russie, de l'Angleterre et des États-Unis. — Situation de la France. — Susceptibilité légitime. — Elle n'a pas cessé d'être une nation de premier ordre ; elle porte en elle un principe de force qui lui est propre. — Le sentiment nouveau qui servira de guide à la politique *des affaires* est un sentiment de justice ; en quoi consiste la justice? La France seule peut la pratiquer largement ; quelle est sa part dans le grand travail des nations. — Comment la France est intervenue jusqu'ici dans les questions politiques de l'Europe. — La France est la nation qui perfectionne, dans l'intérêt du monde entier, les bases de l'association humaine. — Elle doit faire désirer son arbitrage par la sagesse de ses conseils. — Cette destinée nouvelle peut satisfaire le besoin de gloire particulier au peuple français. — Vœu relatif à la carrière future de M. Thiers.

Cinquième Lettre. — A M. LE DUC DE BROGLIE.

Discussion de l'adresse à la Chambre des Pairs. — Avenir du droit de visite, ses conséquences sur nos relations internationales. — La

priorité de discussion n'est pas chose indifférente. — La Pairie est raisonnable, la députation passionnée.—Il était bon que la Pairie n'exprimât pas de vœu pour l'abolition de la traite; il sera bon que la Chambre des Députés en exprime un. — Son attitude doit prouver au peuple anglais toute la gravité du sentiment soulevé en France par le traité du 15 juillet. — Ressources de la Pairie pour balancer l'influence de la députation. — La solution sur le droit de visite proposée à M. Guizot n'est plus possible; nécessité d'envisager la question sous une nouvelle face. — Attitude réciproque du Cabinet et des Chambres. — Le ministère ne considèrera pas comme un échec les exigences de la Chambre élective. — Tendance du Cabinet vers l'alliance anglaise. — Les deux nations ne peuvent se rapprocher qu'à la condition de se *mieux connaître*. — État dans lequel la question se présente au Palais-Bourbon. — Aucun Cabinet ne peut faire plus que le Cabinet actuel; le Cabinet anglais ne peut pas de son côté consentir plus qu'il n'a consenti. — Intérêt de la France au maintien du Cabinet de lord Aberdeen. — Légitimité des tendances du ministère et de la Chambre. — Deux intérêts en présence. — En Angleterre, comme en France, la constitution intérieure de l'État n'est plus la principale passion du pays. — La France doit provoquer les grandes créations matérielles. — Association de la France et de l'Angleterre dans les travaux de communication de Suez et de Panama. — Contradictions des partis; il faut s'entendre sur le véritable intérêt national. — Le nouveau marché que la France doit s'ouvrir, c'est sa population pauvre. — Notre politique n'est plus celle de l'isolement. — Alliance des hommes d'État de l'Angleterre et de la France; hardiesse de l'œuvre qu'ils ont entreprise. — Ce que doit faire la France en cas de lutte ou d'alliance avec la Grande-Bretagne. — Nous marchons vers une de ces deux solutions.

Sixième Lettre.—A M. LE MARÉCHAL SÉBASTIANI.

La question ministérielle est vidée. — Résultat du vote du projet d'adresse de la commission. — Il est heureux que le Cabinet n'ait pas été renversé. — Inconvéniens de l'instabilité des Cabinets. — La vénalité en Angleterre, en Russie et en France. — Les exigences électorales font la faiblesse du pouvoir. — La classe bourgeoise n'a pas été préparée par son éducation à la gestion des affaires publiques. — Cabinets et Ministres depuis 1830. — Empiètemens mutuels. — Le Cabinet actuel, rassuré sur son existence, est dans de meilleures conditions. — Importance des travaux soumis aux Chambres. — Influence du vote de l'a-

dresse sur nos relations extérieures. — Causes des erreurs de l'opposition. — La France a le sentiment de ses destinées futures. — Justification de la période révolutionnaire et impériale. — Nécessité d'un système politique au dehors. — Causes de mécontentement. — Ce qu'a été l'alliance anglaise depuis 1830. — Pourquoi l'Angleterre s'est ralliée la première au gouvernement de juillet. — La situation nouvelle de l'Europe exige qu'une alliance avec l'Angleterre repose désormais sur de nouvelles bases. — Supériorité matérielle de l'Angleterre; elle frappe les yeux. — La supériorité propre au génie français est obscure et passive; sa transformation depuis 1789. — Il faut que nous prouvions notre force à l'Angleterre par un acte éclatant. — En visant à l'alliance anglaise, il faut tourner les yeux vers l'Allemagne; son analogie avec la France. — Politique de la Prusse et de l'Autriche. — La France doit rassurer les États allemands en leur prouvant que le travail de sa constitution est achevé, et en proclamant un grand principe social. — L'Allemagne répondrait à un semblable appel,

Septième Lettre. — A M. MAUGUIN.

Pourquoi l'idée d'une alliance russe se rattache à M. Mauguin. Voyage de l'auteur à Saint-Pétersbourg. Conviction que cette alliance serait fatale. — Base proposée. — La politique de la France doit être plus grande et plus généreuse. — Dispositions personnelles de l'empereur de Russie. Causes de la froideur de ses relations avec le cabinet des Tuileries. — Résultats de l'alliance russe. — Elle aurait contre elle la Prusse, l'Autriche de l'Angleterre. — Il faudrait recourir à la guerre. En cas de guerre, la Russie ne peut être pour la France une alliée solide. — Examen de l'état financier de la Russie. — Banques et Lombards. — Crédit à l'étranger. — Ressources intérieures. — Système politique du comte Cancrine : son opinion sur les chemins de fer. État des voies de communications de l'empire. — La Russie n'a que deux grandes chaussées. — Lenteur des moyens de transport. — Circulation des approvisionnemens et des marchandises. — Causes des perturbations commerciales. — Impossibilité de remédier à l'état barbare des voies de communication. — Lenteur des mouvemens militaires. — Examen de l'état politique et social de la Russie. — Réformes indispensables; agitations qu'elles doivent produire. — Le prince Lubetzki. — Son système politique en opposition avec celui du comte Cancrine. — Condition particulière du peuple russe. — L'empereur Nicolas veut modifier l'ordre

hiérarchique établi par Pierre-le-Grand; opposition dans le conseil de l'empire. — Imminence d'un remaniement radical. — Sous le triple rapport des finances, des routes et de l'état social, l'alliance russe serait insuffisante. — Motifs qui éloignent le cabinet de Berlin de toute alliance avec la Russie. — Opposition de l'Angleterre et de la Russie en Orient. — Chances apparentes de rapprochement entre les cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg. — En quoi ils diffèrent et ce qui les éloigne l'un de l'autre. — Causes de l'influence considérable de la Russie dans les congrès européens depuis 1815. — Cette influence tend à s'affaiblir. — L'isolement est nécessaire au développement de la Russie. — Caractère de la nation russe; appréciation impartiale de son importance. — La politique française n'est pas intéressée à la possession des provinces rhénanes; elle l'est moins encore à voir la Russie à Constantinople.

Huitième Lettre. — A M. LE COMTE SALVANDY.

Politique française en Espagne. — Rectification officielle du rapport de Guttierez. — Quelle est la part des agens anglais dans les résolutions du cabinet de Madrid? — Origine de notre mésintelligence. — Projet d'intervention. — Changement de ministère en France. — Politique de l'Angleterre à Madrid. — Intimité de ses agens avec Espartero; leur influence. — Le cabinet anglais, pour faciliter la réussite de ses projets en Syrie, met l'Allemagne en défiance contre nous et se fait révolutionnaire en Espagne. — Sentiment de lord Palmerston. — Le ministère de Robert Peel ne modifie pas cet état de choses. — Insurrection de la Catalogne. — Intérêt industriel de l'Angleterre; elle sacrifie tout à sa satisfaction. — Crise politique de la Grande-Bretagne. — Notre politique à Madrid; ce qu'elle a été. — Situation actuelle de l'Espagne; les *Ayacuchos*. — Espartero; sa passion pour le jeu; sa sévérité pour les joueurs; son honnêteté. — Progrès de l'Espagne à travers ses crises révolutionnaires. — Sentiment de justice avec lequel elle doit être appréciée. — Nous avons eu raison de ne pas intervenir. — Difficultés que la régence doit résoudre. — Impossibilité de centraliser l'Espagne. — Analogies et différences. — Paris et Madrid. — Leur importance relative comparée à celle des grands centres provinciaux. — Conséquences. — Projet d'un traité de commerce avec l'Angleterre. — Nécessité pour l'Espagne de réviser ses tarifs. — La contrebande espagnole. — La France pourrait intervenir dans le traité de commerce. — Tableau de notre commerce avec l'Espagne depuis 1827. — Intérêt que la France

doit faire prévaloir. — Confiance q[illegible] l'Espagne doit nous inspirer. — Influence de notre diplomatie à Madrid. — Affaiblissement de l'influence anglaise — Résultats du système de temporisation de la couronne. — Difficulté de louer le Roi. — Il a appris à la France la seule chose peut-être qu'elle ignorât : *le prix du temps.*

Neuvième Lettre. — A M. ***.

Critique d'une comédie intitulée : *Les coulisses d'une coalition.* — Analogie des principaux personnages de cette comédie avec des hommes politiques éminens. — Danger d'une pareille représentation. — Peinture de scandales électoraux, impossibles en France. — Intrigues de la coalition ; difficultés d'organiser le ministère ; conseil des ministres ; paroles du président du conseil ; confusion nouvelle ; attitude du roi. — Le pouvoir est comme une poêle sans queue. — Découverte de l'obstacle principal. — Emeute. — Ce que c'est que le parlementaire.

Dixième Lettre. — A M. DE LAMARTINE.

Question d'Orient ; proportions mesquines dans lesquelles le débat de l'Adresse l'a resserrée. — Nécessité de l'agrandir. — Exposé sommaire. — Difficultés de la situation au moment de l'arrivée de l'amiral Roussin à Constantinople. — Injustice de la presse et sa contradiction. — Activité et sagesse de l'ambassadeur. — Principe qui dirigeait notre politique. — Sympathie de l'opinion en France pour le pacha. — Intérêts opposés à ménager. — Arrangement de Kutaïeh, son influence. — La France demande l'hérédité pour Méhémet. — L'Angleterre s'y oppose, pourquoi ? — Hostilités sourdes. — Les négociations au sujet de l'Orient se divisent en deux séries. — Caractère de la première, la presse y est sans influence. — La coalition modifie la politique de la France. — Inconvéniens. — Influence directe de la Presse. — Les cabinets européens s'en alarment. — Malentendu sur la note du 27 juillet. — Rappel de l'amiral Roussin. — Refroidissement de l'Autriche et de la Prusse ; comment l'Angleterre et la Russie l'exploitent. — Opposition de la France au premier projet de M. de Brunow. — Cette opposition confirme les craintes de l'Allemagne. — Cabinet du 1[er] mars. — Opinion de la diplomatie européenne. — Départ d'un agent

français pour Alexandrie.—Dépêche de lord Russell.—Répliques du journalisme.—Dans une pareille lutte, la presse devait être vaincue.—L'arrivée de M. Guizot au pouvoir est le résultat de cette défaite. — Ses premiers actes. — Rapprochement de l'Allemagne. — La presse n'accepte pas le traité du 13 juillet 1841. — L'Algérie crée à la France des droits et des devoirs nouveaux en Orient. — Analogie de situation. — Tolérance de notre administration en Afrique. — Intérêt de la Turquie à savoir ce que nous y faisons. — Elle apprendra à gouverner paternellement les populations chrétiennes de la Turquie. — Nouvelles relations diplomatiques à Alger et à Damas. — Rôle de la France en Orient.

Onzième Lettre. — A M. LE MARÉCHAL SOULT.

Le maréchal Soult au sacre de la reine Victoria. — Il n'a donné aucune preuve de sympathie à l'Allemagne ; nécessité de le faire. — Une alliance avec l'Allemagne ne peut nuire à nos relations avec l'Angleterre. — Supériorité industrielle de l'Angleterre. — Ce que la France doit faire pour effacer l'affront du 15 juillet 1840. — L'obstacle au rapprochement de l'Allemagne a disparu; la France a renoncé au Rhin. — Caractère de notre possession d'Algérie. — Les exigences et les sacrifices qu'elle nous impose. — Nature de l'œuvre que nous accomplissons en Algérie; elle détourne la France de ses prétentions sur le Rhin. — Opinion de M. Victor Hugo. — La France ne peut plus abandonner l'Algérie. — Il importe de faire comprendre ce fait à l'Allemagne. — Comment l'Allemagne et la France préparent depuis longtemps cette alliance. — Le principe de la Confédération Germanique doit servir de base à une Confédération centrale européenne. — Coup d'œil historique sur l'Allemagne. — Principe généreux de la Confédération. — Tendance conservatrice de la Diète. — Caractère de l'Autriche et de la Prusse. — Opinion de M. P. Enfantin. — Union secrète de la Prusse et de l'Autriche pour la protection des petits États. — Opinion de M. Lanjuinais. — L'association des États secondaires n'est pas impossible ; leur intérêt à la solution des questions européennes ; leur droit d'y prendre part. — L'Angleterre et la Russie ne sauraient s'y opposer. — Analogies entre la France et l'Allemagne. — Elles entraîneront un jour la Russie et l'Angleterre dans la Confédération de l'Europe centrale. — Tableau de leurs forces et de leurs revenus respectifs. — Initiative de la France. — Caractère de l'alliance nouvelle.

Douzième Lettre.—A M. L'AMIRAL Bon ROUSSIN.

Treizième Lettre. — A M. FULCHIRON.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

LETTRES

POLITIQUES.

Imprimerie de Félix Malteste et Cᵉ, rue des Deux-Portes-St-Sauveur, 18.

LETTRES

POLITIQUES,

PAR

M. CHARLES DUVEYRIER,

AUTEUR DE LA PAIRIE ENVISAGÉE DANS SES RAPPORTS AVEC LA SITUATION POLITIQUE.

DEUXIÈME ÉDITION.

TOME SECOND.

PARIS.

BECK, ÉDITEUR, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 21.

AMYOT, LIBRAIRE, RUE DE LA PAIX, 6.

BROCKHAUS ET AVENARIUS, RUE RICHELIEU, 69.

ET A LEIPZIG, MÊME MAISON.

ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES.

1843

QUATORZIÈME LETTRE.

A M. LE COMTE MOLÉ.

MONSIEUR LE COMTE,

C'est un grand avantage dans les discussions politiques qu'une conscience pure de tout calcul étranger à la bonne fortune du pays. C'est une grande force que celle que donne l'absence de tout sentiment d'envie ou de haine. On peut être hardi quand, au fond du cœur, on se sent bienveillant, juste et dévoué.

Ne vous étonnez donc pas de la grandeur des intérêts que je vais débattre, ni de l'audace qui me porte à vous soumettre cet examen.

Au moment de traiter les principales questions

administratives, industrielles et sociales que soulève la politique intérieure de la France, il m'a semblé qu'il en était une, supérieure à toutes les autres en importance et en gravité, bien qu'elle ne puisse donner lieu à aucune discussion officielle, à aucune mesure législative. Je veux parler de la situation particulière dans laquelle un malheur irréparable et les chances d'une minorité ont placé la dynastie. Le passage de la couronne, du fondateur de la monarchie au front de son successeur, n'est-il pas, dès à présent, monsieur le Comte, l'objet le plus digne d'éveiller la sollicitude et la prévoyance publiques? Le Parlement, Sa Majesté elle-même, en s'empressant de pourvoir aux redoutables éventualités de l'avenir, n'ont-ils pas indiqué que cette grande et solennelle expectative formait le but le plus élevé que pouvaient se proposer les méditations des hommes d'État?

Je crois utile de préciser, dès le début, l'aspect sous lequel j'envisagerai cette situation. Je ne m'exagère pas le danger que peut faire courir à nos institutions l'hostilité des partis extrêmes. Contre leurs entreprises violentes, la France trouvera un secours tout puissant dans ses lois, dans la fidélité des corps politiques, dans le courage, le dévouement de l'armée et des gardes nationales.

Le jour, ce que Dieu éloigne de nous! où le fondateur de la monarchie aura cessé de régner, on sentira à la fois tout le prix de l'œuvre qu'il a si laborieusement consolidée et tout le vide que laisse

dans nos institutions l'œuvre qu'il n'a pu accomplir. Les difficultés de l'avenir, le présent lui-même peuvent nous en donner une idée. Fort contre les attaques violentes, le pouvoir est sans défense contre la dissolution intérieure des esprits. Il triomphe des complots, de l'émeute des rues; mais les complots de la cabale, les émeutes de l'envie, de l'intrigue triomphent de lui !

Les amis de la monarchie sentent bien que là désormais est le véritable danger. Aussi sont-ils d'accord pour proclamer la nécessité de fortifier le pouvoir. Mais comment? par quel moyen? Toutes les mesures qui pouvaient investir la couronne d'une grande force matérielle ont été prises. Par quels moyens, par quelles mesures l'environner d'une autorité morale égale à la force matérielle dont elle dispose?

Cette face particulière de l'avènement possible d'un règne nouveau me paraît d'autant plus opportune qu'elle intéresse directement celui-ci.

La royauté ne communique avec la nation que par la foule des employés et des fonctionnaires publics. Tous les agens de l'administration dans l'ordre religieux, financier, judiciaire, dans l'instruction publique, dans l'armée et la marine, dans les consulats et les ambassades, dans les préfectures, les sous-préfectures et les municipalités, sont les intermédiaires de la couronne, de qui ils tiennent leur pouvoir et qu'ils représentent dans une certaine limite. Et telle est la situation du pouvoir en

France, tel est l'état funeste des esprits, que ces fonctionnaires, ces représentans obligés de la royauté, sont les personnages les moins considérés, les moins honorés, les moins influens. Quels que soient leur mérite, leur honneur personnel, il suffit de leur qualité de fonctionnaire pour éloigner d'eux la confiance et pour que leurs plus généreuses, leurs plus loyales intentions deviennent suspectes.

Cet état de choses est d'autant plus alarmant, qu'il a suivi de près la proclamation d'un principe, dont le génie national est fier à bon droit, et qui semblait devoir jeter sur l'administration un vif éclat. Vous comprenez, monsieur le Comte, qu'il s'agit de l'égale admissibilité de tous aux emplois publics.

Mais depuis longtemps il faut avouer que ce principe n'est plus qu'une vaine théorie. Après la révolution de juillet deux classes importantes ont cessé de fournir leur contingent aux fonctions publiques : les *grands propriétaires* et les *non-propriétaires.*

D'un côté, le rôle politique imposé à la plupart des fonctionnaires administratifs, tous les services relatifs aux élections et à la formation des majorités, services qu'ils ont dû rendre à l'autorité supérieure en dehors de leurs fonctions, ont diminué peu à peu la considération attachée à la carrière des emplois publics et en ont éloigné les grands propriétaires, les héritiers des noms illustres et des fortunes considérables.

De l'autre côté, la réduction excessive des traite-

mens a rendu de plus en plus impossible l'exercice des fonctions administratives aux personnes qui ne jouissent pas d'une fortune patrimoniale. L'absence de concours et d'examens pour l'admission à la plupart des emplois civils, la haute influence exercée sur les ministres, sur les distributeurs des fonctions par les députés et les colléges électoraux ont éloigné, même des places les plus minimes et les plus obscures, la classe nombreuse d'où la république et l'empire avaient fait surgir tant de dévouemens et tant d'illustrations.

L'éloignement nécessaire, inévitable des deux extrémités de l'échelle sociale des fonctions publiques doit appauvrir de plus en plus le personnel administratif. Les employés, obligés à des services qui éloignent d'eux la confiance, et ne pouvant se recruter que dans les rangs de la moyenne bourgeoisie, doivent apporter à la royauté qu'ils représentent un concours de moins en moins efficace.

Cette considération explique la véritable cause de la faiblesse du pouvoir en France et prouve que la source du mal réside dans le système de gouvernement suivi depuis 1830. C'est donc ce système lui-même que je veux discuter. Il a été récemment l'objet de vives attaques; je le justifierai jusqu'à ce jour; mais en même temps je montrerai qu'il a produit tout le bien qu'il pouvait produire et que nous arrivons au moment où il mettrait en péril le repos, la prospérité du pays et jusqu'à la solidité de

la dynastie, s'il n'était remplacé par un système nouveau.

Quel a été le système de gouvernement en vigueur depuis 1830? Doit-il subsister? S'il ne peut sans danger pour la dynastie survivre au règne de son fondateur, quelle tranformation devra-t-il subir? Quel sera le caractère, le principe du système nouveau?

Telle est, dans sa plus grande généralité, la question qu'il importe d'envisager dès ce moment, sous toutes ses faces, car si un nouveau système de gouvernement tend à s'établir, une haute prévoyance commande d'en apprécier à l'avance la nature et les effets et de préparer les esprits à son apparition.

Examinons d'abord quel système particulier la monarchie de 1830 a adopté à son début, quels ont été ses avantages et ses inconvéniens. Il est nécessaire en effet de se rendre compte de son véritable caractère, de son origine, de ses œuvres principales pour juger sainement ses chances de durée, pour prononcer s'il doit diriger l'État longtemps encore, ou s'il doit bientôt faire place à un autre.

L'exercice de la puissance souveraine au moment où le Roi acceptait la couronne était environné de difficultés et d'écueils. Louis-Philippe n'avait devant lui qu'un seul pouvoir, la chambre des députés. La Pairie, par son caractère de stabilité, devait perdre au milieu d'une révolution toute

puissante la popularité qu'elle avait naguère conquise par l'indépendance de ses délibérations. Elle venait d'ailleurs de se condamner elle-même à l'impuissance, par la retraite volontaire d'un grand nombre de ses membres. Il fallait donc avant tout reconnaître ce fait éclatant, qu'un seul pouvoir existait en face de la royauté, et le prendre pour base, pour point de départ de toutes les combinaisons qui devaient concourir à fonder le système de gouvernement des affaires publiques.

Mais ce pouvoir unique, ce pouvoir électif et tout puissant, convenait-il à la royauté d'en subir les exigences, de s'abandonner à ses plus mobiles impressions? Il suffit de la seule raison, de la seule observation impartiale des faits pour comprendre que si la couronne se fût livrée sans défense au cours naturel de l'opinion en faveur, au choc de la marée montante, que si elle eût laissé la chambre des députés imprimer à l'Etat la haute et suprême direction, la France eût été bientôt plongée dans toutes les horreurs de l'anarchie et de la guerre européenne.

La révolution de juillet avait fait éclater bien des illusions, bien des désirs impossibles; il manquait à l'esprit public la connaissance de l'état réel des relations internationales; il lui manquait cette fermeté, cette énergie que donne aux délibérations des assemblées l'expérience d'une vie mêlée d'épreuves et de labeurs, unie à une grande modération. C'est ce que le Roi sentit profondément. Il

comprit qu'en lui-même résidait une force qui devait compléter la force populaire, en combattre les erreurs et les excès. N'ayant devant lui qu'une seule chambre, obligé de gouverner avec elle, avec elle seule et ne pouvant en adopter toutes les idées, le seul système à suivre était donc la lutte. Mais le Roi ne pouvait lutter seul ; il devait chercher, dans la chambre même contre laquelle il allait lutter, un point d'appui, un levier. Il était nécessairement conduit à gouverner avec la chambre contre la chambre.

Depuis douze années, tel a été le système de gouvernement suivi par la nouvelle monarchie. Voici maintenant les effets qu'il a produits.

La couronne, devant chercher son point d'appui dans la chambre élective, était personnellement intéressée à sa composition. Chaque fois que la législature était renouvelée, la couronne était intéressée dans son renouvellement. Le pouvoir exécutif qui avait dû se proposer, pour système de gouvernement, la lutte dans l'intérieur d'une seule chambre, devait aussi lutter au sein des colléges électoraux. C'était l'ancien système de la restauration; mais cette fois il ne méconnaissait pas la véritable situation du pays, ses destinées futures. Il était loyalement, franchement le résultat d'une prudence très légitime ; il ne s'opposait à aucun bien et il prévenait de grands malheurs.

Si le récit des évènemens contemporains est jamais tracé par une plume impartiale, elle fera con-

naître tous les avantages que le système de gouvernement suivi jusqu'à ce jour a produits; mais elle ne sera pas moins juste en signalant ses inconvéniens. Le plus grave, celui qui aujourd'hui éclate à tous les yeux, c'est le relâchement et la déconsidération que ce système a introduits dans la hiérarchie administrative. La lutte entre le pouvoir exécutif et le pouvoir électif a eu cet effet, que chacun s'est défendu avec toutes les armes qu'il avait à sa disposition. Le pouvoir électif disposait de ses votes; le pouvoir exécutif disposait des nominations aux emplois; les votes ont été employés à combattre l'influence de la couronne; les nominations aux emplois ont été employées à lui gagner des partisans. Un esprit libre de tout engagement, de tout préjugé, de toute fausse prévention et que l'on choisirait pour arbitre de ce grand débat, entre le système de gouvernement suivi depuis douze années et l'opposition qui l'a combattu, serait entraîné, par l'intelligence seule des faits et par l'élan libre et spontané de sa conscience, à prononcer que, pendant ces douze années, tout autre système de gouvernement eût été impossible et que jusqu'à ce jour par conséquent il était légitime, s'il suffit qu'une chose soit nécessaire, inévitable pour avoir dans un temps donné, aux yeux des hommes, le caractère de la légitimité. Mais en même temps, l'impartialité obligerait de reconnaître tous les abus, tous les dangers, qui sont attachés à la perpétuation d'un pareil ordre de choses.

L'effet de la lutte du pouvoir exécutif, au sein de la députation et au sein du corps électoral d'où elle procède, est contraire à tous les principes d'honnêteté et de justice distributive qui doivent présider à la classification des fonctions publiques, à leurs attributions, au choix des fonctionnaires, à leur avancement, et à la distribution de tous les bienfaits de l'administration publique. Un ministre quel qu'il soit, ministre de l'opposition, du tiers parti, ministre doctrinaire ou conservateur, doit nécessairement plier ses actes à l'accomplissement du but auquel son existence est attachée. Du moment qu'il gouverne avec une seule Chambre, et que pour gouverner il est obligé à la lutte, peut-il ne pas tout sacrifier au succès, peut-il négliger, dans la distribution des emplois, dans le règlement de toutes les mesures d'utilité locale, cette considération : Vais-je obliger un ami ou un ennemi? L'avantage que je procure doit-il satisfaire un partisan dévoué ou un indifférent? Est-ce une voix, une boule de plus, une plume qui va m'attaquer ou me défendre? Du moment qu'une pareille considération entre dans l'esprit d'un homme d'État, elle y devient bientôt l'élément tout puissant, le mobile unique de ses délibérations.

Le talent, l'honneur, la probité ne sont plus les vrais titres à l'avancement ; les besoins les plus légitimes ne sont plus une raison suffisante d'attirer la sollicitude et la prévoyance de l'administration. Le motif impérieux, fatal, l'unique raison de se

déterminer en toute chose, c'est la conséquence politique des actes. Pour obtenir, une seule chose est nécessaire : contribuer à la conservation du Cabinet, ajouter une force à sa majorité.

Les inconvéniens de ce système ont l'éclat de l'évidence; il est hors de doute qu'il ne suffit pas d'appuyer la politique sage, prudente, nationale du gouvernement dans les affaires étrangères, de voter avec lui, par exemple, dans la question d'Espagne, dans la question d'Orient, pour faire un bon receveur général, un bon commandant de division, un bon conseiller d'État, et encore moins pour devenir le patron éclairé d'une foule de fonctionnaires de second et de troisième ordre, dont l'administration supérieure puisse accepter aveuglément toutes les prétentions. Il est certain que l'opinion politique de certains conseils électifs ou de certains colléges ne devrait pas suffire pour concentrer dans leur arrondissement tous les bienfaits que l'administration des postes, celle de la justice, celle des finances et les crédits dont disposent la plupart des ministères permettent de distribuer sans contrôle.

J'ai montré, monsieur le Comte, avec une égale impartialité, je l'espère, les avantages et les inconvéniens du système de gouvernement suivi jusqu'à ce jour. Les avantages ont consisté à sauver la France du double écueil de l'anarchie au dedans et de la guerre au dehors. Les inconvéniens sont manifestes au sein de toutes les branches de l'admi-

nistration publique, et les nuances modérées ou violentes de l'opposition sont d'accord pour les signaler avec énergie. Le tort de l'opposition est d'être injuste envers la couronne et les divers cabinets qui se sont succédé. Il n'appartient pas à un roi de changer l'ordre de choses que le temps où il vit lui impose; il ne lui appartient pas de créer des élémens nouveaux; ce n'est pas en cela que consistent la science et la pratique du gouvernement. Ce qu'il faut attendre du pouvoir supérieur, c'est un bon usage, une bonne combinaison des élémens existans dans l'intérêt public. Gouverner, c'est agir, agir avec les instrumens de son époque, bien plus que perfectionner ces instrumens en vue de l'avenir.

Il eût été insensé en 1830 de vouloir gouverner avec un autre instrument que la chambre des députés; c'eût été vouloir faire succéder à une révolution une autre révolution, alors que l'esprit public, les besoins de la France et du monde entier commandaient à la sagesse royale d'en prévenir à jamais le retour. En faisant remonter jusqu'à la couronne ses imputations irréfléchies et ses amères critiques, l'opposition oublie que de tous les Français le Roi est celui qui a porté la plus lourde part du fardeau que fait peser sur la France l'absence d'honnêteté et de justice distributive dans tous les rouages de la hiérarchie gouvernementale. Ce mécontentement si généralement répandu dans les classes inférieures de la société, cette exaltation

poussée jusqu'à l'insulte, jusqu'aux complots ténébreux, jusqu'à l'assassinat, qui en a subi les atteintes? qui en a supporté la plus grande part de responsabilité? quel est l'homme en France qui a été le plus menacé dans son honneur, dans sa famille, dans sa vie et dans celle de ses enfans? Si le système politique a soulevé des tempêtes, qui attirait la foudre, sinon le trône?

L'opposition n'est pas moins injuste quand elle fait peser la responsabilité du système de gouvernement sur les divers cabinets qui se sont succédé. Un des faits les plus remarquables de l'administration depuis 1830, c'est l'honnêteté personnelle des hommes qui tour à tour l'ont dirigée. Nous vivons en un temps où la vertu soulève plus de médisances que d'éloges, et la vertu, au ministère surtout, est plus exposée qu'en aucun autre lieu; c'est une raison de plus pour la justifier, pour la défendre. Les calomnies, les imputations frivoles, les propos de l'envie, de la haine, ou les méchancetés d'un public indifférent et blasé, tout cela n'est digne d'inspirer ni crainte, ni respect. Je le déclare donc, monsieur le Comte, dans mes désirs d'amélioration et de moralisation de notre société malade, c'est pour moi une sorte de satisfaction intérieure, c'est une raison d'espérer, de me confier dans l'avenir, que cette honnêteté, cette probité incontestable des hommes d'État. Les convenances interdisent d'entrer à cet égard dans des détails qui seraient à la louange, à l'honneur de

la plupart; je ne veux pas pénétrer dans les secrets du foyer domestique. Mais il est un raisonnement bien simple que le public peut se faire; c'est que si les anciens ministres s'étaient enrichis pendant leur administration, la loi sur les ministres d'État n'aurait pas pu être même proposée. Or, il n'y a qu'une voix pour en proclamer la nécessité, la légitimité. On conteste le principe des catégories; certains esprits voudraient que la pension ne résultât pas d'une décision de la couronne, mais qu'elle fût de droit. Consentiraient-ils à généraliser une pareille faveur, si la probité politique n'avait pas été la qualité générale des membres des cabinets? Voudraient-ils honorer et sauver de l'indigence des ministres qu'ils sauraient s'être enrichis et déshonorés? Admirable nécessité, que la première création importante, destinée à mettre de l'ordre dans la hiérarchie administrative, soit motivée par une vertu publique! Moitié probité, moitié raison d'État, par estime de soi-même et par estime des autres, les membres des cabinets, les premiers agens de cette corruption tant reprochée, inévitable conséquence du seul système praticable jusqu'à ce jour, sont restés purs! Puisque l'honnêteté a pu s'introduire par une porte dans l'administration de l'État, espérons que peu à peu elle y pourra tout envahir, que des hautes régions elle descendra, à travers tous les rouages intermédiaires, jusqu'aux fonctions les plus minimes et les plus obscures, et que de l'administra-

tion, enfin, elle pénétrera au sein de l'assemblée élective et des collèges électoraux.

Vous-même avez observé, monsieur le Comte, en jetant sur l'histoire moderne un coup-d'œil rapide, que les peuples européens avaient traversé depuis le XVIe siècle trois phases distinctes. Dans la première, vouée aux passions religieuses, c'est le sentiment de la liberté qui a dominé. Dans la seconde, où les intérêts politiques l'ont emporté, où les peuples n'ont été préoccupés que du soin de conquérir une part de l'autorité souveraine et de fonder sur de nouvelles bases leurs constitutions, le sentiment dominant a été celui de l'égalité. Enfin, dans la dernière phase où nous entrons à peine, c'est l'intérêt du travail, ce sont les affaires positives, c'est la multiplication et la bonne distribution des richesses, l'amélioration morale, intellectuelle et matérielle des peuples qui font leur principale envie et leur plus importante affaire; et le sentiment que cet ordre de préoccupations et d'efforts semble devoir inspirer, ce n'est ni la liberté, ni l'égalité, c'est un sentiment nouveau de justice distributive.

Quand le monde des affaires, quand la masse de travailleurs de toutes les classes marche dans cette voie, serait-il possible que la politique y restât étrangère et que l'administration isolée au milieu du public prétendît régler ses rapports et constituer sa hiérarchie sur une autre base? Non, certes! C'est dans l'administration surtout que ce besoin universel

de justice distributive sera d'abord satisfait. En matière religieuse, la liberté a triomphé de l'ancienne autorité; en fait de constitution, l'égalité a triomphé des priviléges et des distinctions; il en sera de même dans l'ordre administratif et gouvernemental. Le sentiment de la justice distributive triomphera de la faveur et de la corruption; il aura ses dévoûmens, ses grands hommes, ses orateurs, ses poètes, ses philosophes et ses rois!

Je ne pense pas que le sentiment que j'exprime puisse donner lieu à aucune méprise. C'est honorer la personne même du monarque que de le croire assez grand pour embrasser dans ses prévisions l'œuvre qui doit succéder à la sienne. Il n'y a que des esprits étroits qui puissent imaginer qu'après un régne si fécond, le fondateur d'une dynastie dont l'Europe entière admire la haute prévoyance et l'habileté reste insensible, aveugle aux destinées futures de sa famille et de son pays. Je crois sincèrement que la part la plus juste qui sera faite aux actes du présent règne est celle que le Roi lui-même a faite déjà. Je crois qu'il n'aura pas de juge plus éclairé, plus impartial de sa propre vie que lui-même; rien n'éloigne plus les illusions que la suprême élévation d'un génie prévoyant, modéré et laborieux.

Chaque temps, d'ailleurs, n'apporte-t-il pas son œuvre? Un règne, quelque fécond, quelqu'actif qu'il ait été, peut-il prétendre à tout accomplir et

à ne léguer aucune œuvre importante aux règnes qui le suivront? Le règne du fondateur de la monarchie a sauvé la France de tous les désordres ; il a constitué les pouvoirs publics par le maintien énergique et courageux de la paix européenne; il a donné le plus libre essor à toutes les sources de la prospérité, voilà sa gloire ! Je ne crains pas de dire que dans tous les règnes qui ont précédé, il n'est rien qui surpasse en résultats positifs et précieux l'œuvre accomplie depuis douze années. Mais à cette œuvre on peut prévoir dès ce moment qu'une autre œuvre doit succéder, œuvre de perfectionnement, de moralisation universelle, œuvre de probité et d'honnêteté politique, dont la gloire se rattachera encore au fondateur de la monarchie, car il en aura fondé lui-même les bases, car il aura labouré la terre où le grain doit être semé.

La royauté et les cabinets étant justifiés de la participation qu'ils ont prise au système de gouvernement en vigueur depuis 1830, s'en suit-il, monsieur le Comte, que ce système soit éternel? Je ne le pense pas. Une foule de raisons se réunissent pour prouver, au contraire, qu'il touche à sa fin. Je vais essayer de le prouver; et, pour cela, j'examinerai successivement l'état général des esprits, les tendances nouvelles que manifeste l'opposition. Je chercherai à me rendre un compte exact du véritable intérêt de la dynastie; je pèserai les chances les plus probables qu'offre l'éventualité d'une régence, les prévisions les plus naturelles qui ré-

sultent du caractère personnel du jeune prince que la loi désigne, et des devoirs particuliers attachés à la haute fonction dont il serait investi.

Il résultera, je l'espère, de cet examen la conviction que le système de gouvernement de la monarchie nouvelle ne saurait, sans danger, survivre au règne de son fondateur; et que, dans l'intérêt même de l'œuvre qu'il a accomplie, dans l'intérêt de sa famille, de ses enfans, de sa race, comme dans l'intérêt de la France, il importe dès ce moment de préparer les esprits et les pouvoirs publics à l'introduction d'un système nouveau.

Il vous appartient, à vous plus qu'à tout autre, monsieur le Comte, d'apprécier à leur juste valeur les fluctuations diverses de l'opinion nationale, vous qui en avez expérimenté la puissance et qui avez eu assez foi dans un de ces changemens qu'apporte la marche des années et des événemens, pour en faire le point de départ d'une politique nouvelle, tentative généreuse trop tôt interrompue et à laquelle la France rattache le souvenir de l'année la plus glorieuse et la plus féconde de la nouvelle monarchie! Alors le roi pouvait reparaître avec confiance, avec orgueil au milieu des milices parisiennes; et, le lendemain, répondre par une amnistie générale aux acclamations dont il avait été accueilli. Il pouvait rendre à la piété des fidèles les antiques églises dont l'émeute avait fermé les portes, assurer l'avenir de la dynastie par le mariage du Prince Royal, consacrer Versailles au culte de

toutes les gloires de la patrie, maintenir l'honneur du pavillon sous le canon de Saint-Jean d'Ulloa, étendre et affermir nos possessions africaines par la prise de Constantine!

Tous ces bienfaits à qui les devons-nous, sinon à la hardiesse et à la pénétration qui vous ont fait deviner le changement moral qui s'opérait dans les populations? Depuis, diverses causes ont troublé ce calme intérieur et extérieur qui avait signalé la première année de votre administration du 15 avril. Mais cette agitation factice a bientôt cédé à la force des choses; et aujourd'hui l'état des esprits est plus éloigné qu'il ne l'a jamais été de la situation violente des premières années de la monarchie.

Après 1830, on était pressé par l'imminence des événemens, par les dangers qui au-dedans et au-dehors réclamaient toute l'énergie des hommes d'État et ne leur permettaient ni la méditation, ni le choix des moyens. Ces dangers ont disparu; ces dures extrémités qui nécessitaient des décisions rapides, des actes énergiques, ont fait place à une sorte de repos définitif, où la conscience publique peut enfin faire un retour sur elle-même et peser dans la balance du juste et de l'injuste la monnaie frappée jusqu'à ce jour au coin de la nécessité.

Le penchant le plus général des esprits désormais, le caractère universel de l'opinion, c'est l'honnêteté. Il existe à cet égard une harmonie remarquable entre la nature des intérêts publics dominans et l'instinct moral des populations.

Pour les esprits frappés de cette tendance générale de l'opinion vers une plus grande moralité gouvernementale et sociale, l'opposition présente aujourd'hui un spectacle digne d'intérêt. Observez, en effet, monsieur le Comte, qu'elle ne met plus en question les bases de la constitution du pays. Ces grands débats qui ont présidé au règlement des droits politiques, au partage de l'autorité souveraine; ces luttes éloquentes que leur extrême vivacité semblait devoir rendre éternelles, ont à peine laissé un dernier écho dans le parlement. Chose remarquable! à mesure que l'opposition voyait accroître le nombre de ses partisans, à mesure que le corps d'armée se grossissait de nouvelles recrues, le plan de bataille était insensiblement modifié; et nous en sommes venus à ce point où la jeune garde, on peut le dire, entraîne l'ancienne sur un terrain nouveau. Le point qui fait l'objet des attaques, ce n'est plus la constitution de l'État, mais la distribution des emplois et des bienfaits de l'administration. Ce n'est plus la liberté, ce n'est plus l'égalité qui forment le cri de guerre dans les assauts contre les cabinets. Le mot d'ordre, c'est honnêteté, probité! Le sentiment qui passionne l'opposition désormais, c'est le sentiment de la justice distributive, appliquée à la discipline, à la hiérarchie de toutes les branches de l'administration publique et au partage de ses libéralités!

Tel est aujourd'hui le langage de toutes les nuances de l'opposition. Les Barrot, les Berryer, les Toc-

queville, les Beaumont, les Lamartine, les Dufaure, les Passy sont mus par le même besoin; c'est là le nouveau libéralisme qui devra être satisfait au début d'un règne nouveau, ou d'une régence, comme l'ancien l'a été au début du présent règne.

Ainsi, au point de vue de l'état général des esprits et des tendances particulières de l'opposition, la nécessité prochaine d'un nouveau système de gouvernement est incontestable. Il est facile de se convaincre qu'elle ne serait pas moins favorable aux intérêts de la dynastie.

La situation que le système actuellement en vigueur a faite à la Royauté est exceptionnelle et pleine de périls; c'est la lutte, lutte inévitable, mais dans laquelle il faut bien se dire que l'expérience et l'habileté personnelles du Roi pouvaient seules égaliser les forces. Quel que soit le mérite de son successeur, il ne peut avoir ni la maturité, ni cette haute sagesse pratique, résultat d'épreuves si diverses, de tant de retours de fortune dont la vie du fondateur de la monarchie était déjà pleine, quand à l'âge de cinquante-sept ans il montait sur le trône. Le successeur de Louis-Philippe, quelque confiance qu'inspirent sa raison précoce, sa loyauté, son patriotisme, ne peut offrir au respect des peuples cette autorité, cette force morale qui jusqu'à ce jour ont protégé la couronne dans sa lutte contre les partis. Dans l'intérêt même de la dynastie, il importe donc que la Royauté sorte de la lutte, et

s'élève au rôle d'inspiratrice de tous les progrès, d'arbitre de tous les débats.

Depuis la loi de régence, le Roi, à qui appartient l'initiative de toutes les mesures sages et prévoyantes, a appelé aux délibérations du Conseil S. A. R. Mgr le Duc de Nemours. Il est permis de considérer dès à présent cette participation d'un représentant de la jeunesse à toutes les hautes délibérations de l'État comme un signe que l'avenir y aura désormais un représentant; et, si l'œuvre de l'avenir, d'un avenir prochain est de rendre plus moraux, plus honnêtes, les rapports administratifs et politiques, n'est-il pas remarquable que de l'avis de tous ceux qui ont approché le prince, sa qualité dominante, celle qui frappe les regards, même les plus prévenus, soit l'honnêteté, la probité? Dès ce moment, monsieur le Comte, les hommes que préoccupent vivement les destinées de la France et de la dynastie admirent l'heureuse relation qui existe entre le caractère du prince sur qui peuvent un jour peser de si sacrés devoirs, et la nature même de la mission qu'il devrait remplir. Chargé de conserver l'autorité royale pour son légitime possesseur, la Providence a principalement développé en lui toutes les vertus qui donnent à l'ame le respect du droit d'autrui!

Ainsi, soit que l'on envisage les devoirs de la Royauté, et l'intérêt de la dynastie, soit que l'on interroge la tendance des esprits, le besoin des générations nouvelles, le caractère de l'opposition, de

toutes parts surgit cette conviction que le système de gouvernement en vigueur sous le premier règne de la monarchie doit faire place un jour à un système nouveau.

Maintenant quelle sera la nature, l'étendue de ce changement? En quoi pourra consister le nouveau système? Il serait téméraire, sans doute, de prétendre le préciser dès aujourd'hui. Mais, il est utile d'appeler sur cet objet, le plus grave qu'offre la politique intérieure assurément, les lumières, les conseils des amis sincères de la monarchie; et c'est dans ce but, monsieur le Comte, que je poursuivrai cet examen.

Si les considérations qui précèdent ont exposé avec sincérité le vrai caractère du système actuel, ses avantages jusqu'à ce jour, et les inconvéniens, les dangers qu'il offre désormais, il s'en suivrait que l'objet principal que devrait se proposer le nouveau système de gouvernement, serait d'élever la Royauté au-dessus des luttes quotidiennes qu'elle soutient courageusement contre les tendances démocratiques de la députation et des colléges électoraux. Vous comprenez, monsieur le Comte, qu'il ne peut être question d'isoler la Royauté, de la rendre étrangère, indifférente aux progrès de la nation, de la condamner au repos, à l'inaction: En France le chef de l'État ne peut plus ceindre désormais la couronne d'un roi fainéant. Le pouvoir exécutif doit toujours être le pouvoir inspirateur, dirigeant et agissant par excellence; et, sous ce rap-

port, en exprimant le vœu que la couronne en France cesse de lutter, je n'entends pas appeler un état de choses absolu. Par cela seul que la Royauté agit, elle doit lutter dans une certaine limite. La véritable question est une question de limite, une question de plus ou de moins. La couronne luttera donc, mais elle ne considérera pas comme son premier devoir, comme son unique préoccupation, comme sa plus importante affaire, la lutte! Elle ne portera plus le fardeau de la bataille, elle ne formera plus à elle seule le général, l'état-major, et le corps d'armée; et le danger de la situation actuelle sera ainsi évité. Le salut de la Royauté ne reposera plus seulement dans l'habileté, la prudence, la pénétration, dans le caractère et l'autorité personnelle du monarque; il sera attaché à l'institution même, à ses rapports avec les pouvoirs publics, de telle sorte qu'une Chambre passionnée pourra bien agiter l'État, qu'un roi faible, imprudent pourra ternir momentanément l'éclat de sa race, mais que l'un ou l'autre de ces dangers ne pourra compromettre sérieusement ni le repos, ni la gloire, ni la prospérité de la France, ni l'existence de la dynastie.

Mais par quels moyens délivrer la couronne de la responsabilité qui pèse aujourd'hui sur elle? Faut-il ouvrir pleine et libre carrière aux tendances démocratiques? Et si la Royauté cesse de les combattre sur certains points, qui combattra à sa place, qui luttera dans l'intérêt de l'ordre? La Royauté ne

sera réellement hors de tout péril, en effet, que s'il existe, au moment où les tendances qu'elle comprime seront abandonnées à leur libre essor, un contrepoids capable de balancer leur influence.

Le système nouveau de gouvernement ne consistera donc pas seulement à établir, à respecter la liberté des élections; il devra encore fonder et maintenir l'indépendance de l'administration. Car si le corps électoral a droit d'être affranchi de la tutelle de l'administration, la hiérarchie et la discipline administratives n'ont pas moins de droits d'être affranchies de l'intervention du corps électoral.

Observons les effets de ces deux graves changemens. Rendre à la nation française l'entière liberté, l'entière sincérité de son droit de représentation semble, au premier abord, un acte d'une telle hardiesse que beaucoup d'esprits le jugeront téméraire et impraticable. Je sais que ce sera donner pleine carrière à des espérances auxquelles se rattachent de funestes souvenirs; mais je crois cependant qu'une pareille mesure surprendrait l'opinion publique par ses résultats, que les partis verraient déjouer leurs calculs et s'évanouir bien des illusions.

Le fond de l'opinion de la France, dans les temps de calme absolu, n'apparait pas à la surface. On a observé que le parti conservateur, tout puissant et très actif quand il s'agit de sauver l'État d'un danger imminent, tombe dans la langueur et dans

les divisions sitôt que le danger est évanoui. Dans la réalité, le parti conservateur est aujourd'hui aussi nombreux qu'il l'a jamais été. Seulement il sommeille, il se repose sur l'intervention avouée et énergique du pouvoir exécutif; et si un grand nombre de ses membres s'abstiennent de paraître dans les élections, cet abandon d'un devoir impérieux et qui devrait être sacré, tient surtout à la confiance qu'inspire l'action directe du Cabinet.

M. Guizot a caractérisé cet état de choses quand il a averti le parti conservateur qu'il ne suffit pas de conquérir des droits politiques, qu'il faut les conserver, et pour les conserver, savoir en user. Mais les avertissemens, les leçons de l'expérience et de la sagesse, quelqu'autorité que leur donnent le talent et la haute position des hommes d'État, sont sans influence sur la conduite des partis. A peine M. le ministre des affaires étrangères avait-il achevé cet avertissement, que les élections de la garde nationale venaient lui prouver qu'il n'avait pas été entendu. Pour que le parti conservateur sorte de son apathie, de son laisser-aller, de son engourdissement, il faut qu'il soit réveillé par un événement nouveau, par une situation qui change ses rapports avec l'État et, lui donnant l'entière responsabilité de ses actes, ranime son principe de vie et lui rende l'usage de ses droits et de ses devoirs.

Tel me semble l'effet que devrait produire dans le corps électoral l'introduction du nouveau sys-

tème de gouvernement, dont la première loi serait de maintenir la liberté des élections et d'interdire aux fonctionnaires publics toute participation officielle, toute influence directrice dans leurs opérations.

Cependant j'admettrai que la première conséquence d'une si grande modification, apportée au système gouvernemental, soit un léger déplacement de la majorité, et que l'entière liberté donnée aux élections, malgré le réveil inévitable du parti conservateur, donne la victoire aux idées de l'opposition ; qu'en un mot l'introduction du nouveau système soit le signal de cette réforme, de cette extension des droits politiques que M. Guizot ne repousse plus absolument, et qu'il consent à recevoir dans l'avenir, *non seulement de l'extension des lumières, des progrès des mœurs et de l'aisance générale*, mais encore d'une MODIFICATION DANS LES LOIS. S'il en était ainsi, je l'avoue, je n'éprouverais pas pour cette modification, même alors qu'elle devrait avoir lieu prochainement, plus d'effroi que M. Guizot n'en éprouve à l'idée de la voir opérée dans un avenir plus lointain. . . . .

Je ne sais, monsieur le Comte, si vous partagerez mon opinion; mais il me semble que jusqu'à ce jour on s'est formé une idée très incomplète de la seule réforme parlementaire possible ; et ceci tient à ce que ceux qui la réclament l'ont seuls prise au sérieux. Le jour où elle deviendra inévitable, le jour où les hommes qui luttent contre elle senti-

ront la nécessité de céder, ils étudieront la question à leur point de vue, qui certes mérite aussi d'être pris en considération ; alors sans nul doute ils éclairciront une des faces encore obscure du sujet et qui ne doit pas peu contribuer à garantir la couronne contre ses dangers.

On oublie toujours que la représentation nationale a deux faces, que le parlement renferme deux assemblées. L'une toute puissante, je le reconnais; l'autre faible, dépendante, mais qui possède pourtant, bien qu'à son insu, un principe de vie et de popularité. Cette seconde assemblée, depuis la loi de 1831, procède principalement de l'administration, et l'obligation qu'elle impose à ses membres est celle des grands services nationaux ; de même que l'assemblée élective procède principalement du public, n'imposant comme obligation à ses membres que la possession d'une moyenne propriété. Jusqu'à ce jour on ne s'est pas bien rendu compte de la place que devait remplir dans la représentation nationale l'institution de la Pairie ; mais il n'entrerait dans l'esprit de personne la pensée que cette assemblée pût être annulée, privée d'influence et d'action, qu'elle pût disparaître en un mot sous l'influence croissante de la chambre élective, sans péril pour la chose publique.

Cette conviction saisira tous les esprits le jour où la réforme électorale sera inévitable; on comprendra, par les effets seuls qu'a produits la prédominance de la députation, qu'il serait

imprudent de l'accroître encore, sans fortifier en même temps l'institution de la Pairie. Si la base du droit électoral est élargie, il paraîtra indispensable d'étendre dans la même proportion les bases sur lesquelles repose l'autre assemblée du parlement. Si l'on introduit dans la loi électorale, par exemple, la seconde liste du jury, on comprendra que ce ne peut être qu'à la condition de rendre plus indépendante la qualité de Pair de France, de donner à la Pairie elle-même un droit de contrôle dans son renouvellement, d'élargir les conditions de candidature, de remanier en un mot les catégories.

Cet objet, monsieur le Comte, me paraît l'un des plus graves que présente la politique intérieure. En perdant le principe de l'hérédité, la Pairie a vu s'évanouir son énergie et son ancienne indépendance. Je suis loin de regretter ce principe, et j'adopte comme un triomphe heureux de l'égalité sociale, comme un précieux germe d'avenir, ce que vous n'avez accepté, je le sais, que comme une nécessité inévitable. Mais si la Chambre des pairs a dû perdre son ancien principe d'indépendance, il ne s'en suit pas qu'elle doive éternellement rester passive et inerte. C'est un beau caractère, sans doute, que celui que donne à une assemblée viagère la présence de l'extrême vieillesse. Être juste pour les vieillards, les honorer jusqu'à leur dernier soupir, au milieu d'un peuple à peine sorti des révolutions, c'est un beau spectacle, une noble leçon.

Mais l'expérience prouve que, dans ses conditions actuelles d'existence et de renouvellement, ce caractère spécial, que devrait présenter une portion seulement de la Pairie, peut s'étendre insensiblement à l'institution entière.

Le système de gouvernement suivi jusqu'à ce jour, le système de lutte de la couronne contre la démocratie, dans le sein des colléges électoraux et de l'assemblée élective, a nécessairement conduit à cette conséquence, de considérer la Pairie comme une noble retraite de la députation. Le Palais-Bourbon, c'est le champ de bataille ; aux combattans, tant qu'ils conservent la force et la vie, la députation avec toutes les influences dont elle dispose, tout le pouvoir actif qui s'attache à ses membres importans ; et, après de nombreuses campagnes, aux combattans vieillis ou mutilés le Luxembourg pour invalides ! Voilà le résultat du système qui se résigne à gouverner avec une seule chambre.

Évidemment, un pareil état de choses réclame plus légitimement une prompte réforme que les proportions actuelles du cens électoral. Si les conditions d'années de service imposées par les catégories devaient subsister vingt années encore, toutes traces de jeunesse, et bientôt même de maturité, auraient disparu du sein de la Pairie. C'est donc à prévenir ce résultat que la sollicitude publique doit s'appliquer dès ce moment. Si l'on étend les droits électoraux, il faut en même temps abaisser les conditions d'années de service imposées aux

candidats à la Pairie, reprendre le travail que la législature de 1831 n'a fait qu'ébaucher, étendre les catégories à une foule de fonctions où l'homme, à l'âge de trente ans, a déjà déployé la supériorité qui doit le conduire plus tard aux plus hautes situations sociales, et qui, en complétant les lumières positives que renferme déjà la Chambre des Pairs, étendront l'influence personnelle de ses membres et l'autorité de ses décisions.

Il est une opinion, je le sais, qui voudrait plus encore pour la Pairie. Convaincue que désormais toute puissance réelle, toute grande influence nationale doit dériver du principe électif, elle voudrait que la Pairie elle-même fût rajeunie dans ce principe. On assure, monsieur le Comte, que vous jugez cette opinion digne d'arrêter l'intérêt des hommes d'État, et ce serait, dans ce cas, presque vous combattre que de la contester. Néanmoins, j'exprimerai à cet égard toute ma pensée.

Les mauvais effets inévitables, produits par le système de gouvernement que la situation imposait à la couronne, depuis 1830, ne doivent pas condamner le lien précieux, à mon avis, qui a été conservé entre la couronne et la Pairie. Parce que l'on est tombé dans un excès ce n'est pas une raison pour se jeter dans l'excès opposé. L'usage que la Royauté a fait de son droit de nomination tient uniquement aux nécessités qui l'environnaient. Ces nécessités disparaissant, le système de gouvernement étant changé, la couronne, dont l'action

principale ne sera plus la lutte, et dont la principale obligation ne consistera plus à récompenser par la Pairie ses vieux soldats mutilés de la députation, pourra suivre le penchant naturel de justice, qui est le caractère dominant de toute fonction investie d'une responsabilité gouvernementale.

Dès que le pouvoir royal cessera d'être à la fois juge et partie, dès qu'il élevera son action au rôle d'initiateur et d'arbitre, les raisons qui font redouter son intervention dans les nominations à la Pairie ne subsisteront plus, et l'on sentira tous les inconvéniens qui résulteraient d'un divorce complet entre la Pairie et la Royauté.

Je soumets cette considération à votre expérience, à votre dévouement à la monarchie, monsieur le Comte. Toujours est-il, quelles que soient les mesures que l'on adopte, que si la réforme doit l'emporter, elle s'appliquera avant tout à constituer l'indépendance de la Pairie; elle élargira les bases de sa candidature aussi bien que celles sur lesquelles repose l'élection. Elle favorisera l'assemblée qui représente plus particulièrement l'ordre dans le Parlement, à l'égal de celle qui représente plus particulièrement la liberté. Et c'est ainsi seulement que la réforme sera réellement praticable et acceptable; la réforme alors produira les effets utiles que se promettent ses partisans, en évitant les dangers que redoutent ses adversaires.

Dans cette supposition, la couronne pourra, sans

péril pour l'ordre public, s'abstenir de la lutte. Constituée avec indépendance, présentant l'aspect non plus de l'extrême vieillesse, mais de la maturité, réunissant dans son sein toutes les illustrations actives du pays, la Chambre des pairs présentera tous les caractères d'une supériorité pratique et nationale. Elle prendra dans les débats législatifs une importance croissante et pourra lutter avec avantage contre les tendances exagérées de la chambre élective, tendances qui n'ont été contenues jusqu'à ce jour que par les ministres que cette occupation détournait sans cesse de la gestion des affaires publiques, et par l'expérience personnelle du monarque, par cette habileté que ses successeurs ne peuvent espérer posséder à un égal degré. Le chef de l'État, rassuré par cette opposition naturelle d'un corps indépendant, rajeuni et considéré, aux exigences de l'esprit démocratique, aux vues mesquines, aux préjugés, aux intérêts envieux des localités, prendra définitivement l'attitude qui seule convient au magistrat suprême d'un grand pays, celle de modérateur et d'arbitre, d'ame et de centre de toutes les forces, de personnification de tous les sentimens patriotiques, d'inspirateur et de provocateur de tous les progrès.

Après avoir examiné les effets que produirait dans le Parlement et dans les rapports de la couronne avec les deux assemblées, l'introduction d'un nouveau système de gouvernement qui rendrait aux opérations du corps électoral une entière liberté,

une entière sincérité, observons quel effet produirait ce système dans le sein même de l'administration.

Le pouvoir exécutif, interdisant à ses agens toute démarche, toute influence officielle dans les opérations du corps électoral, rendrait immédiatement aux fonctions publiques leur honneur et leur dignité. L'habileté véritable, l'intelligence, l'expérience, le dévoûment, le patriotisme des serviteurs de l'Etat ne seraient plus à tout instant mis en suspicion. Le bon sens public protégerait les fonctionnaires contre les injustes clameurs; ils pourraient encore ambitionner la confiance et la soumission des masses. L'administration, en un mot, délivrée de toutes les influences du corps électoral, ne serait pas moins libre, moins indépendante que lui. Livrée à son propre penchant, on la verrait encore attirer dans la carrière des emplois publics les jeunes héritiers des grands noms, des grandes fortunes, et diriger franchement les immenses ressources dont elle dispose vers l'amélioration morale et matérielle des masses, double avantage qui permettrait de satisfaire deux intérêts très puissans, d'utiliser deux forces négligées depuis douze années, les grands propriétaires et les ouvriers.

Permettez-moi, monsieur le Comte, de m'arrêter un moment sur ce point capital et d'exposer avec plus d'étendue les heureuses conséquences d'une semblable transformation.

Je crois désirable de voir les grands propriétaires,

dont la majorité appartient encore à l'opinion légitimiste, rentrer enfin dans la carrière des emplois publics, dont ils se sont tenus éloignés depuis 1830; et je ne crois pas moins utile, pour le repos et la prospérité du pays tout entier, que l'administration livrée à ses propres instincts se préoccupe sérieusement de la condition des classes laborieuses.

Quant à l'introduction des grands propriétaires dans la carrière des emplois publics, je sens que ce vœu choquera les partisans dévoués du principe de l'égalité; et pourtant c'est au nom de l'égalité même et pour en voir triompher le principe que j'exprime ce vœu. Le triomphe de l'égalité, c'est que tout le monde, selon son mérite, puisse parvenir aux plus hauts emplois, puisse exercer la légitime autorité attachée aux fonctions publiques. Mais cela suppose que l'autorité est réelle, qu'à la fonction s'attachent bien véritablement les égards, le respect, le pouvoir, l'influence. En est-il ainsi? Assurément, non! Le discrédit que fait peser sur le fonctionnaire sa participation aux entreprises politiques du Cabinet est un premier obstacle à ce qu'il soit au milieu de ses administrés influent, estimé, respecté. Un autre obstacle non moins réel, c'est la modicité des traitemens. L'homme le plus indépendant, le plus habile, le plus utile, ne peut aujourd'hui représenter dignement l'autorité publique; le budget réduit son existence à de si misérables proportions qu'il n'est si mince industrie qui ne

l'écrase de son luxe, et si pauvre boutiquier qui ne soit auprès de lui un personnage plus important. Le grand obstacle à la dignité, à l'influence bienfaisante et protectrice des membres de l'administration, c'est donc leur pauvreté. Or, la richesse, le luxe, qui est une portion essentielle de l'influence et le premier charme de l'hospitalité, ne peuvent s'unir aux charges publiques que de deux manières : ou par le budget, ou par la fortune personnelle.

Il n'est guère permis de croire que le budget d'ici à longtemps corrige ses habitudes de parcimonie; et, dans cette alternative de voir les fonctions publiques rester surtout le patrimoine des existences moyennes, ou de voir les héritiers des grandes fortunes sortir de leur inaction et concourir pour tous les services publics, je n'hésite pas.

C'est un fait inhérent à notre état social, que de grandes fortunes existent et que chaque jour le génie et le travail en créent de nouvelles. C'est un fait non moins inévitable, alors qu'il y a quelque honneur, quelque dignité à dévouer sa vie au service de l'État, que les héritiers des grandes fortunes se dirigent de préférence vers les carrières publiques. Soumettez ces carrières à des conditions sévères d'admission; que des écoles administratives, judiciaires, financières et diplomatiques garantissent, par un système d'études et de concours semblable à celui qui est en vigueur dans toutes les écoles d'application, la capacité, le mérite réel de tous les employés,

et la fortune de celui qui triomphera, ne constituant plus pour lui un privilége, ne lui servira qu'à remplir plus dignement, plus convenablement la fonction qu'il aura méritée.

Ainsi, peu à peu la richesse personnelle des fonctionnaires répandra sur les fonctions un éclat qui rendra plus facile l'exercice de leurs devoirs, même aux employés privés des mêmes avantages; car s'ils occupent avec distinction un poste déjà honoré, respecté, envié, ils auront la ressource qui ne manquait pas aux fonctionnaires de l'empire, la ressource des alliances brillantes.

Examinons maintenant l'influence du nouveau système sur les rapports de l'État avec les classes laborieuses.

L'administration, délivrée du fardeau intolérable que font peser sur elle les prétentions multipliées, les exigences abusives des députés et des électeurs des départemens, suivra le penchant de sa propre nature, qui la porte à travailler dans l'intérêt des masses. Personne, plus que vous, monsieur le Comte, parmi tous les hommes d'État qui se sont succédé au pouvoir depuis douze années, n'a été préoccupé de l'amélioration matérielle du peuple. L'extension du commerce, les progrès de l'industrie nationale, l'achèvement et la création des grands travaux publics, les encouragemens à l'agriculture et surtout l'éducation industrielle des classes ouvrières, vous ont paru la conséquence inévitable du principe de conciliation que vous aviez introduit

entre les partis. Il est permis d'entrevoir par ce que vous avez fait alors, et surtout par les projets que les violences des partis ont interrompus, tout ce que l'administration réaliserait bientôt, si elle était libre, indépendante de toutes les influences qui paralysent sa bonne volonté.

Les bienfaits qu'une bonne administration peut répandre dans les travaux et dans l'existence de la classe ouvrière sont incalculables. Autant il serait dangereux de faire participer les ouvriers aux droits politiques, autant il est juste, sage et dans l'intérêt même de l'ordre social, de leur reconnaître des droits dans le réglement des conditions de leurs travaux, dans l'arbitrage de tous les conflits auxquels ils donnent lieu, et de se choisir pour le débat de leurs intérêts des représentans, des chefs, des syndics, qui introduisent parmi eux l'habitude de l'ordre et le respect de l'autorité.

Je n'entrerai pas dans le détail de toutes les institutions que les ressources dont l'administration dispose permettraient de créer en faveur des classes ouvrières, si elle avait quelque loisir et quelqu'indépendance. Je dirai seulement que les écoles spéciales, les caisses d'assurance et de retraite, les syndicats, la centralisation au ministère du Commerce de tous les documens relatifs à la production et à la circulation des richesses, le perfectionnement des moyens d'apprentissage pour les ouvriers dépossédés de leur industrie par l'introduction des machines, des prix fondés pour l'in-

vention de procédés mécaniques applicables à l'exécution des travaux délétères, que ces institutions si désirables et beaucoup d'autres ont déjà donné lieu à des études, à des travaux préparatoires qui permettraient d'en réaliser promptement les bienfaits. Tout ce que l'ordre, la paix, la prospérité publiques gagneraient à cette direction imprimée désormais à la sollicitude administrative ne serait pas l'un des moindres avantages qu'aurait produits dans l'État l'introduction du nouveau système de gouvernement.

Il est temps de résumer cette longue discussion, et toutefois, avant de conclure, l'importance du sujet m'oblige de l'envisager sous un dernier aspect.

La France est parvenue, Monsieur le Comte, à un certain état de nivellement que les esprits élevés interprètent différemment. Unis dans l'appréciation du caractère général de l'époque, jugeant de la même manière les élémens dont se compose aujourd'hui la force active de la nation, ils lui attribuent des destinées bien diverses : les uns concluent que nous marchons à la décadence ; les autres, pleins d'espoir, voient dans l'avenir une sorte de résurrection. S'ils diffèrent d'opinion sur le remède à employer, du moins sont-ils d'accord sur l'étendue du mal, sur son caractère, sur son importance.

Le mal, que tout le monde aperçoit, tient plus aux années qui ont précédé qu'à l'âge où nous vivons ; c'est une sorte de péché originel dont nous

portons les conséquences et dont la faute ne vient pas de nous.

Il s'est présenté dans la seconde moitié du dernier siècle un fait rare dans les fastes de l'humanité. Un peuple s'est trouvé unanime pour détruire toutes ses institutions : arts, sciences, organisation agricole, travaux industriels, pouvoirs publics, justice, noblesse, religion, tout a été nié, détruit, pulvérisé. Les rapports que la foi avait établis entre les hommes, les relations que la diversité des situations avait introduites entre eux, tous les sentimens sociaux ont été anéantis, et ce grand fait de destruction s'est opéré sans ordre et sans prévoyance de l'avenir. Le besoin même de rendre à la société des bases solides ne s'est fait sentir que lorsqu'elle avait déjà perdu tout point d'appui. Après la Terreur il a fallu le Directoire, dernier coup de hache à la morale des familles, à l'honneur, à la probité civique, à la vertu; il a fallu, dis-je, cette espèce de saturnale de toutes les intrigues et de tous les vices de bas étage, pour que le retour à l'ordre se fît jour dans la personne de Napoléon.

Le nouveau mouvement social qui a commencé avec le siècle et qui lui donnera sans doute son nom, c'est le retour à l'ordre social, c'est la recherche de tous les élémens qui peuvent contribuer aujourd'hui à rétablir entre les hommes, entre les classes de la nation des liens, des rapports politiques et religieux. Depuis l'année 1800 la France n'est intérieure-

ment occupée que de ce grand travail. Tour à tour l'empire, la restauration et la nouvelle monarchie ont cherché à faire la part d'un de ces élémens. L'Empereur a fait monter au premier rang les enfans du peuple dont les entreprises républicaines avaient développé le génie. La restauration a voulu rendre à la grande propriété une influence prédominante sur les destinées sociales. La royauté de 1830 a été réduite à placer toutes ses espérances dans la bourgeoisie.

Mais après tous ces essais, toutes ces tentatives, il est douloureux d'observer que le résultat ne répond pas aux efforts consciencieux des différens pouvoirs qui se sont succédé jusqu'à ce jour. Qu'est-il resté de cette grande tentative impériale qui honorait le génie et les services publics et savait leur créer des positions égales aux plus grandes positions de la noblesse européenne ? Qu'est devenu aujourd'hui ce proverbe national qui était alors une vérité dans toutes les branches de l'activité administrative, que le dernier conscrit portait dans sa giberne le bâton de maréchal de France? Que sont devenues ces alliances entre les enfans du peuple et les plus riches, les plus nobles héritières des plus grands noms de la monarchie? Que sont devenus ces hauts dignitaires qui marchaient l'égal des rois, ces dotations qui allaient chercher le mérite et n'attendaient pas qu'il tendît la main? Tout cela avait disparu dès les premières années de la restauration. Du

moins, socialement parlant, cette noblesse improvisée de l'empire était remplacée par une autre noblesse, élément vieilli sans doute et qui n'a pas peu contribué à tromper et à perdre la branche aînée, mais qui maintenait dans les rapports religieux, politiques et sociaux, des traditions d'élégance, de politesse, de grandeur, de générosité; ce dernier reflet de l'antique société de Louis XIV avait encore disparu dès les premières années du régime nouveau.

Aujourd'hui, les grandes existences créées par l'empire ne sont plus qu'un souvenir; celle que la restauration n'avait pas créée, mais qu'elle avait satisfaites, à qui elle avait donné la première part dans le gouvernement des affaires communes, la grande propriété vit isolée, mécontente, égarée sur ses propres intérêts, faisant alliance, par dépit, avec ses ennemis les plus dangereux. La classe agricole et ouvrière est reléguée dans ses fermes, dans ses ateliers, et aucune sollicitude, aucun effort du gouvernement ne vient recruter dans son sein les grands dévouemens, les grands génies, comme aux beaux jours de la république et de l'empire. La bourgeoisie seule gouverne; nouvelle égalité, nouveau nivellement qui prétend tout abaisser à de mesquines proportions et concentrer tous les droits dans les régions moyennes de la petite propriété.

La bourgeoisie sans doute est un élément d'ordre puissant, mais elle n'est pas le seul. Depuis douze

années, elle a contribué à sauver l'État des dangers qui le menaçaient; c'est grace à elle que la France a évité le double écueil de l'anarchie et de la guerre étrangère. Mais aujourd'hui que le danger a disparu, la bourgeoisie, fatiguée d'efforts qui ne reposaient que sur elle, perd courage, use à peine de ses droits et trahit, par son insouciance même, tout ce qu'il y a d'incomplet dans un système de gouvernement qui fait porter sur elle seule les espérances et le salut de l'Etat.

Les élections récentes de la garde nationale ne sont qu'un des symptômes d'une situation qui acquiert chaque jour plus de gravité. On a remarqué, dès le début de la session, l'attitude toute nouvelle que M. de Lamartine a cru devoir prendre au sein de la chambre. Ce n'est pas le ministère, ce n'est pas le système suivi par le cabinet seulement qu'il a attaqué, c'est le système du règne tout entier, faisant alliance ainsi avec la nouvelle opposition, lui, l'adversaire généreux et infatigable de l'ancienne.

Le langage de M. Guizot dans les bureaux de la chambre n'a pas été un événement moins important, quand il a constaté la nécessité future d'un remaniement des lois électorales. L'adversaire le plus énergique que la réforme politique ait rencontré avoue aujourd'hui qu'elle aura lieu, que les bases du pouvoir électif seront élargies, non seulement par l'extension des mœurs, des lumières, de l'aisance générale, mais encore par les lois.

Si l'on rapproche tous ces signes les uns des au-

tres, et surtout si l'on ose ouvrir les yeux sur l'éventualité terrible qu'une perte irréparable tient suspendue sur nos têtes, plus que jamais on demeure convaincu que le moment est venu de méditer profondément sur l'avenir de la France.

Évidemment, d'ici à peu d'années, peut-être, le système de gouvernement suivi depuis 1830 est destiné à être modifié. Plongé dans les luttes de chaque jour, nous restons aveugles et insensibles à la marche générale de l'opinion. Le Parlement est semblable à un navire que le courant emporte, mais qui ne mesure pas la distance qu'il parcourt et dont les passagers, occupés uniquement des soins de la manœuvre, ne savent plus ni où ils sont, ni où ils vont.

Il est temps de sortir de ces préoccupations fatales, de se dire qu'il ne suffit pas de se souvenir de la veille, ni de prévoir le lendemain. Puisque la Providence elle-même a condamné le chef de l'État à pourvoir, de son vivant, aux difficultés d'un changement de règne, il faut compléter l'œuvre des pouvoirs publics; après avoir armé le Parlement des droits et de la force nécessaires à une pareille situation, il faut préparer le pays à tous les changemens qu'elle doit nécessairement entraîner, et introduire dans l'opinion le même esprit de sagesse et de prévoyance qui a consolidé les bases du gouvernement.

La plus grave question de politique intérieure, celle qui appelle dès ce moment la sollicitude des

hommes d'État et de tous les amis sincères de la monarchie, c'est le passage du présent règne à celui qui le suivra. Le moment où pourront s'expérimenter, seulement, la solidité, les chances de durée de l'œuvre accomplie par le fondateur de la monarchie, c'est le moment où il aura cessé de régner. La France, jusques là, n'aura eu qu'un roi de plus; elle ne possédera véritablement une dynastie nouvelle que lorsqu'à la place de Louis-Philippe gouvernera un roi ou un régent issu de sa race.

Cet événement solennel, à quelque époque et sous quelque forme qu'il ait lieu, ne me parait devoir inspirer aucune crainte sérieuse. L'explosion universelle d'attendrissement, de vive et respectueuse sympathie que la mort du Prince Royal a fait éclater non seulement en France, mais en Europe, a révélé la profondeur des racines que la branche cadette a déjà jetées dans le sol. L'attente des partis extrêmes sera trompée, je n'en doute pas; et s'il me semble désirable que dès aujourd'hui l'opinion publique se préoccupe des exigences nouvelles, des tendances inévitables que provoquera cet instant décisif, c'est moins pour se précautionner contre le retour d'un passé désormais impossible, que pour faire produire à l'avenir brillant que la monarchie a devant elle tous ses bienfaits, tous ses fruits.

Malgré des efforts persévérans, malgré les prévenances, les avances les plus bienveillantes, le règne si actif, si fécond du fondateur de la dynastie n'a pu

rallier aux actes du gouvernement le concours de deux classes puissantes : celle des grands propriétaires et celle des ouvriers. Les grands propriétaires, la plupart légitimistes, vivent encore retirés et isolés dans leurs châteaux. Les dispositions des classes ouvrières sont encore hostiles au gouvernement. On remarque avec douleur, avec inquiétude que les grandes villes de fabrique, où cette classe domine, Paris, Rouen, Lyon, sont animées d'un esprit mauvais.

Au début de l'établissement de 1830, l'hostilité de ces deux classes tenait à la vivacité de leurs opinions. Les grands propriétaires regrettaient la branche aînée; les classes ouvrières, chez qui les principes démocratiques faisaient de rapides progrès, regrettaient la république. Aujourd'hui on peut affirmer que pour ces deux classes, les questions qui concernent la forme du gouvernement n'exercent plus le même empire; les passions se sont amorties avec le cours des années. Une génération nouvelle s'élève, pour qui les entreprises de la Vendée et les émeutes des premiers temps de la monarchie ne rappellent plus que des souvenirs confus. Les motifs d'éloignement des grands propriétaires et des classes laborieuses ne sont donc plus les mêmes. Dans la réalité, les grands propriétaires dirigeraient encore leurs enfans vers la carrière des emplois publics, si ces emplois étaient respectés, honorés, s'ils rendaient à leurs titulaires, en considération, en influence sociale, ce que pourraient répandre sur eux

d'éclat la fortune et la naissance. La classe ouvrière de son côté deviendrait bien vite monarchique si elle voyait l'État appliquer sa constante sollicitude, toutes ses ressources administratives, à introduire dans ses travaux plus d'ordre, plus d'économie, à développer par des mesures spéciales son aisance autant que son instruction. Or, quel obstacle s'oppose à ce que ce double but soit atteint, à ce que les fonctions publiques attirent la confiance et le respect, à ce que l'Etat applique sa principale sollicitude à l'amélioration matérielle des classes ouvrières? Il n'en est qu'un, c'est la nécessité que le système de gouvernement, suivi jusqu'à ce jour, impose au pouvoir de se préoccuper d'un autre intérêt, de l'intérêt politique; d'appliquer tout son temps, toutes ses ressources, toute son habileté à combattre les envahissemens du pouvoir électif; à se faire dans les conseils municipaux, dans les conseils généraux, dans les collèges et au sein de la Chambre, une majorité; travail auquel l'autorité supérieure associe les fonctionnaires de haut et bas étage, et qui les détournant de l'étude et de la pratique de toutes les mesures d'utilité populaire, et les rendant l'objet de la méfiance et du dédain publics, éloignent d'eux du même coup les deux extrémités de l'échelle sociale.

Ayons le courage de le reconnaître, monsieur le Comte! Le système de gouvernement suivi depuis 1830, après avoir sauvé l'État, est aujourd'hui l'u-

nique danger qui menace d'embarrasser tous ses rouages, et de compromettre sa prospérité.

Le système nouveau qui tend à remplacer l'ancien se proposera donc, comme but, de rallier au gouvernement les deux classes qui jusqu'à ce jour s'en sont tenues éloignées. Comme moyen d'obtenir ce double résultat, il élevera la Royauté au-dessus de la lutte des partis; il abandonnera au corps électoral le plein et entier usage de son droit; il demandera au pays l'expression libre et sincère de ses vœux; il rendra à tous les agens de l'administration le respect public, la confiance et l'autorité, en les délivrant de toute participation, ouverte ou cachée, à la formation des majorités au sein des pouvoirs électifs. Et, si le Cabinet doit alors, selon l'expression de M. Guizot, étendre par les lois, la base de la représentation élective, il étendra par ces mêmes lois les bases de la représentation administrative, de la Pairie, et comprendra que pour établir l'équilibre dans le Parlement, c'est cette dernière assemblée qu'il importe bien plutôt de fortifier que la députation, déjà investie de tant de privilèges et d'un pouvoir si exorbitant.

QUINZIÈME LETTRE.

A M. A. DE TOCQUEVILLE.

MONSIEUR,

Les objections que soulèvent les projets de concession de chemins de fer ont un certain air de famille avec les difficultés que la même industrie a rencontrées à son apparition de l'autre côté du détroit. Les adversaires des compagnies affirmaient que, dans l'intérêt même de la prospérité nationale, le prolongement des rails sur le sol britannique ne pouvait se poursuivre avec trop de lenteur. A les entendre, le déplacement des capitaux allait jeter la perturbation dans toutes les industries, appauvrir les marchés d'argent, et l'émission d'une

si grande quantité de nouvelles valeurs devait faire infailliblement baisser les fonds publics.

Aujourd'hui les chemins sont construits. Ils ont absorbé dans l'espace de huit années un capital de seize cents millions. Les fatales prédictions se sont-elles accomplies? Tout au contraire. Les capitaux de la Grande-Bretagne, loin d'être épuisés, sont plus abondans que jamais. Les fonds ont atteint une élévation inouie. L'escompte est à 2 p. 0[0; et l'on peut douter que, sans la nouvelle impulsion donnée à l'industrie et au commerce par les chemins de fer, sans l'accroissement prodigieux de richesses dont ils ont été la cause et l'instrument, sir Robert Peel, en plein état de paix, eût osé demander à la taxe des revenus le sacrifice nécessaire pour solder les dépenses des campagnes de Chine et d'Afghanistan.

Mais les chemins de fer ont couru en Angleterre un autre danger que nous n'avons pas à redouter sans doute, et qui peint bien les mœurs et les institutions du pays.

Aucun des faits qui intéressent le développement de la démocratie ne saurait vous être étranger, Monsieur; et vous avez sans doute remarqué que les grands seigneurs du Royaume-Uni, en repoussant systématiquement l'invasion des chemins de fer, lui reprochaient d'être un instrument démocratique, reproche qui pourrait bien être fondé. Grace à cette opposition, célèbre par les discours interminables de Lord Londonderry, la plupart des chemins

de fer ont été repoussés plusieurs fois à la chambre haute. Birmingham a dû revenir trois années de suite à la charge; Grand-Jonction n'a triomphé qu'au second assaut; Brighton a dû livrer cinq batailles rangées avant de sortir victorieux des voûtes de Westminster.

Chaque fois c'étaient des frais énormes, sans compter les sacrifices qu'il fallait consentir, en fin de cause, pour acheter les voix de quelques grands propriétaires; sorte de tribut pour lequel leurs seigneuries se montraient d'autant moins scrupuleuses, que la plupart l'avaient déjà soldé aux mains des électeurs, quand, dans leur jeunesse, elles briguaient dans les hustings un siége au parlement, et qu'elles pouvaient considérer ce nouveau genre d'impôts comme une sorte de remboursement des avances obligées de la vie politique.

Quoi qu'il en soit, il se passa, à l'occasion d'une de ces entreprises, le chemin de *Eastern-Counties*, un fait curieux et qu'il est intéressant de rappeler. Deux propriétaires, lord Petre et M. Labouchère, adversaires énergiques de la concession, consentirent enfin à laisser passer le bill (*to withdraw their opposition*) moyennant l'acquisition par la compagnie de quelques parcelles de terrain, au prix de cent mille livres sterling (2,500,000 fr.) pour lord Petre et de soixante mille livres sterling (1,500,000 fr.) pour M. Labouchère. Avec de pareilles charges il était naturel que la compagnie fît de mauvaises affaires et comme il arrive tou-

jours en pareil cas, le courroux vengeur des actionnaires s'appesantit sur l'administration; de nouveaux administrateurs furent nommés qui, ayant pris connaissance du marché conclu, refusèrent de continuer son exécution. Furieux de ce manque de foi, les deux grands propriétaires actionnèrent la compagnie; chose incroyable et qui peint bien les mœurs anglaises! l'existence des marchés secrets qui avaient précédé et assuré le vote du bill fut révélée par ceux-là mêmes qui devaient toucher les profits de cette honteuse exaction. Ce procès, du reste, ne fut pas moins scandaleux par son dénouement que par son origine; car le chancelier prononça en dernier ressort, que, malgré tout son regret de ne pouvoir faire justice d'un si monstrueux engagement, il était obligé d'en ordonner l'exécution parce que c'était *écrit*.

Il est juste d'ajouter, pour l'entière exactitude de l'histoire, que lord Petre toucha les 100,000 l. st., mais que M. Labouchère, par remords de conscience, ou par égard pour la position que son fils occupait dans le cabinet, consentit à abandonner à la Compagnie 30,000, l. st. sur 60,000.

C'est de cette manière, Monsieur, que l'industrie naissante des chemins de fer fut accueillie par certains représentans de l'aristocratie britannique. En France, grace à Dieu, l'honnêteté du caractère national, la surveillance plus judicieuse des lois ne souffriraient pas de pareilles monstruosités. Mais, si nous ne sommes pas destinés à voir nos

grandes entreprises comprimées au nom des privilèges de certaines grandes familles, n'y a-t-il pas lieu de craindre qu'elles ne soient entièrement paralysées par la coalition des intérêts de localités, par un faux système d'épargne, et que la méfiance exagérée des assemblées ne leur fasse courir un danger semblable à celui dont la rapacité de certaines maisons les menaçait en Angleterre ?

Je me hâte de reconnaître que ces vues étroites, cette méfiance systématique de la Chambre ont la plupart du temps une source honorable. Elles tiennent à la connaissance approfondie de toutes les intrigues, de tous les abus qui environnent les députés, abus dont il ne leur est pas toujours permis de faire justice, et dont ils sont même obligés quelquefois de se faire les instrumens.

Un contact perpétuel avec tant de prétentions misérables, tant de manèges coupables retrécit les idées, donne à l'ame une humeur chagrine et l'habitude du soupçon. Cette disposition fâcheuse à tout amoindrir, à voir le mal en toutes choses, est d'autant plus redoutable dans le débat qui va s'ouvrir, que les échecs récens et répétés de l'opposition et l'espoir de prendre une éclatante revanche peuvent l'égarer sur les vrais intérêts du pays.

C'est à vous, Monsieur, qui occupez dans ses rangs une des places les plus honorables, et qui avez su y mériter l'estime même de vos adversaires, en vous efforçant d'introduire dans la vie politique

ces principes d'honnêteté, de probité qui sont l'espoir et qui seront le salut de la nouvelle génération, c'est à vous surtout qu'il faut parler des intérêts de l'opposition et de ceux du pays, car assurément les uns et les autres sont confondus dans votre pensée. Des études sévères, des travaux graves, suivis d'un triomphe éclatant, vous ont élevé au dessus des faiblesses et de l'aveuglement des partis. Vous rougiriez de remporter sur le Cabinet une victoire qui fût achetéé par le sacrifice d'un des élémens de la prospérité nationale. En appelant votre attention sur cette face beaucoup trop négligée du débat, je suis donc assuré de rencontrer un accueil bienveillant.

Que, dès le début des travaux ordonnés dans la dernière session, il se soit formé des compagnies sérieuses pour l'exploitation de lignes importantes, l'une offrant réunies les épargnes de sept cents souscripteurs des départemens du Midi, l'autre garantie par les premières maisons de Paris et de Londres, c'est un événement considérable et qui doit exercer la plus bienfaisante influence sur la fortune publique; et toutefois l'avantage commercial n'est pas le plus grand à mes yeux. En général, il semble que l'on ait fait abus des calculs. Les bénéfices exagérés des prospectus ont rencontré des adversaires qui ne le sont pas moins. De part et d'autre, on se perd dans les chiffres; franchement, la question n'est pas là.

La vraie question pour le pays, c'est celle de son

honneur, de sa gloire! C'est la juste part qui lui appartient dans les efforts des nations les plus industrieuses pour la civilisation du monde!

La France consentira-t-elle à marcher à la remorque, non seulement de l'Angleterre, mais de la Belgique, de la Saxe, de la Prusse, du Hanovre, de la Bavière, de l'Autriche, de la Russie, qui déjà l'ont devancée dans la nouvelle carrière d'ordre, de paix, de rapprochement de toutes les nationalités et de multiplication indéfinie des richesses? La France, qui la première s'est émue de ce noble sentiment de la vie politique, qui a réveillé les peuples au nom de la liberté, et les a, pour ainsi dire, entraînés de force à sa suite, la France, aujourd'hui timide et parcimonieuse, se résignera-t-elle à n'imiter qu'en tâtonnant et sur une misérable échelle les entreprises gigantesques que la plupart de ces peuples doivent surtout à son impulsion? Nous, le peuple-roi de toutes les innovations utiles et généreuses, accepterons-nous cette politique de trembleurs et de plagiaires?

C'est là ce qu'il faut dire et redire à ces écrivains qui voudraient subordonner la politique d'un des États les plus riches du monde aux expédiens d'un propriétaire endetté. C'est ce qu'il faut répéter à ces hommes qu'éblouit encore le souvenir des batailles impériales, et qui, avares des deniers publics, pour féconder la terre de la France, pour répandre le travail et l'aisance au sein de ses classes ouvrières,

sont prodigues quand il s'agit d'enlever des bras à l'agriculture, au commerce, et de rougir du sang français le sol des nations voisines.

Le signe le plus manifeste de l'importance de la discussion qui va s'engager, en effet, c'est qu'elle met en présence les deux politiques qui se disputent depuis trois ans le gouvernement des affaires du pays, la politique de la guerre et la politique de la paix.

Pour un grand nombre de personnes, vous en conviendrez vous-même, Monsieur, ces scrupules financiers, ce beau zèle économique ne sont qu'un prétexte; et quand elles redoutent, dans l'état présent des charges du trésor, de lui voir souscrire de nouveaux engagemens, ce n'est pas la prudence qui les fait parler, c'est la passion. Ces personnes-là, plus que toute autre, savent bien que jamais la prudence, l'économie, le raisonnement des financiers n'ont réglé les dépenses d'un peuple. Les hommes de finances tiennent la plume, mais c'est la passion qui inspire les calculs et dicte les chiffres. Pourrait-on expliquer autrement les quatre cents millions du budget de la guerre? Il est triste de penser qu'après notre malencontreuse campagne de 1840, il nous reste sur les bras une nouvelle armée de la Loire que nous ne pouvons pas parvenir à licencier. Qui maintient sur pied tous ces régimens inutiles? Qui condamne chaque année la France à ces prodigalités ruineuses? Sont-ce les financiers, les économistes? Hélas, chaque

session est témoin de leurs soupirs et de leurs plaintes ! Non ! Ce qui fait voter les fonds, ce qui décide la dépense, c'est ce vieil instinct de guerre et de conquêtes, ce point d'honneur que nous avons hérité de nos pères et qui, tenant l'Europe entière en alarmes, l'oblige pour sa sûreté à des armemens qui à leur tour légitiment et maintiennent les nôtres.

Il n'y a pas là de calculs ; on ne vient pas, à grand renfort d'intérêts composés, diminuer les crédits, les ajourner, sous prétexte que tel fournisseur doit réaliser tel bénéfice, que tel négociant spécule sur les remontes, tel autre sur les lits, tel autre sur les draps; et que l'État, l'année prochaine, pourra conclure des marchés plus avantageux. Non ! Point de retard, on se hâte de payer, et chaque année les millions viennent s'engouffrer par centaines dans cet abîme sans fond de la paix armée, d'où jusqu'à ce jour aucun bien n'est sorti.

C'est qu'au fond de ces dépenses il y a une passion satisfaite, la passion guerrière, que l'on caresse, que l'on entretient avec soin, parce que beaucoup d'amours-propres et de réputations politiques y sont engagés. Depuis trois ans on annonce au peuple français une guerre européenne; et la guerre ne vient pas ! La guerre, cette sanglante épouse, objet de ses vieilles amours, n'offre plus à ses transports qu'une ombre insaisissable qui fuit devant lui aussitôt qu'il étend les bras. Ses vieux

adorateurs ne doivent-ils pas craindre que la patience du pays ne se lasse, et qu'il ne tourne vers un objet plus réel son enthousiasme et son amour? Ce danger les menace, si les gouvernemens ouvrent un large crédit aux entreprises pacifiques des peuples. En France, notamment, où les imaginations sont si vives, si amoureuses de nouveautés, il n'y aurait rien de surprenant à ce que l'orgueil et les passions populaires prissent un autre cours. Quand on voit, à l'ouverture d'une ligne de fer, la vapeur triomphante remorquer pour la première fois des populations entières au milieu de tout un peuple accouru des hameaux, des villes voisines, et saluant de ses acclamations ce triomphe bienfaisant de l'industrie humaine sur la nature, il est permis de pressentir dans cet enthousiasme, dans ces transports communs qui éclatent à la fois chez des peuples si différens de mœurs et de langage, comme la promesse d'un changement prochain dans la politique du continent.

Oui, Monsieur, dans cette activité universelle qui a saisi les peuples européens, dans cet esprit nouveau de rivalité qui les porte à concentrer toutes leurs forces, toutes leurs richesses, tout leur génie dans les travaux qui les rapprochent et les unissent, ils ne cherchent pas seulement un intérêt industriel, un plus rapide échange de leurs produits. Ce qu'ils cherchent avant tout, c'est l'échange de leurs pensées, de leurs affections, de leurs espérances; le bien auquel ils aspirent, c'est

un rapprochement plus intime, plus fécond, de leurs coutumes, de leurs travaux, de leurs plaisirs; concert universel, que les hommes d'État doivent considérer dès ce moment comme la garantie la plus solide de la paix, et où la religion verra peut-être un jour le doigt de Dieu!

Ainsi, ce serait bien vainement qu'on chercherait à se le dissimuler, dans la question des chemins de fer, plus que dans la question d'Orient, plus que dans la question du droit de visite, ou celle même des fonds secrets, deux politiques sont en présence: la politique de la paix et la politique de la guerre.

Qui l'emportera désormais des tendances pacifiques ou des tendances guerrières du pays? Voilà le point à décider. Si la chambre ne craint pas de doter largement les grands travaux ordonnés dans la dernière session, c'est le système de la paix qui l'emporte. Si elle refuse le crédit, le système triomphant c'est celui de la guerre; et quelqu'illusion que l'on entretienne à cet égard, il est évident qu'un pareil échec serait plus grave, plus désastreux que ceux dont le Cabinet a été menacé jusqu'à ce jour, et que, sous le coup du mécontentement universel du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, la dissolution des compagnies deviendrait inévitablement le signal de sa retraite.

Mais après l'épreuve des élections, après les vives attaques que de hautes convenances avaient

seulement suspendues, si le Cabinet qui a triomphé sur le droit de visite, sur la question d'Orient, sur la proposition Barrot et sur les fonds secrets, demeure aussi victorieux sur le terrain des intérêts matériels; s'il réussit à faire les affaires du pays, et parmi ces affaires, la plus intéressante de toutes, celle des chemins de fer, il n'existera plus aucun obstacle, aucun prétexte qui puisse donner l'espoir de le renverser. Il faudra reconnaître, dès ce moment, que nous sommes entrés dans une ère nouvelle où à la passion du changement succède le besoin de la stabilité, et que l'homme dont la fortune doit profiter le plus de cette disposition favorable est précisément celui que le destin contraire semblait menacer.

Dans cette alternative du renversement ou de la consolidation du Cabinet, entre ces deux politiques, la politique de la paix et celle de la guerre, quel sera le choix de l'opposition? On doit craindre, sans doute, de le prévoir. Mais il est permis à ceux qui distinguent, au milieu d'elle, les chefs d'une nuance plus gouvernementale, de former des vœux pour qu'ils se rangent du côté de l'avenir, eux qui ont placé dans l'avenir tout leur espoir et toute leur ambition, pour qu'ils n'en contrarient pas les besoins, les intérêts, pour qu'ils ne désillusionnent pas cette jeunesse qui leur est si chère, et qu'en répondant dignement à l'attente du pays, ils se créent de nouveaux titres à son estime et à sa con-

fiance. A ce premier vœu, Monsieur, qui s'adresse plus particulièrement à vous et à vos amis, j'en ajouterai un second plus général.

Je crois que l'opposition, dans son propre intérêt, ne doit pas faire abus de la discussion.

Tant qu'on a eu une charte à refaire, des institutions à fonder, la discussion pouvait indéfiniment se prolonger; elle tenait l'attention et l'intérêt du public éveillés. Elle régnait seule et avec quelque raison, car elle était tout. Une fois la discussion close, les principes adoptés, la loi était faite et tout était fini.

Dans les affaires et surtout en matière de travaux publics, il n'en est pas ainsi. La discussion ne termine rien. Après les discours, il faut des actions, des œuvres; et pour toutes les choses qui se traduisent en monumens sur le sol, ce n'est pas le plaisir des oreilles que le public impatient recherche avant tout.

Les personnes qui se plaisent dans les rapprochemens historiques remarquent, sous ce rapport, une certaine analogie entre les deux époques qui ont suivi les deux révolutions de 1789 et de 1830.

L'œuvre constituante que l'Assemblée nationale a commencée au milieu du désordre administratif et des menaces de l'invasion étrangère, la monarchie nouvelle l'a étendue, l'a consolidée au milieu des émeutes, des guerres civiles et des assassinats. Honneur aux princes de la parole de ces deux époques, Monsieur! Honneur à leur courage, à

leur persévérance qui ont fait au pouvoir populaire, vainqueur en 1789, et au pouvoir royal vaincu en 1830, une équitable et légitime part.

Mais enfin cette œuvre d'organisation politique est achevée, comme elle l'était pour nos pères, lorsqu'aux excès de la terreur succéda la réaction thermidorienne; et plus d'une fois déjà le public, dans son indifférence pour les vaines et infructueuses discussions du Parlement, a comparé nos Chambres actuelles aux deux assemblées du Directoire, au Conseil des cinq cents et au Conseil des anciens.

C'est qu'aujourd'hui comme alors il se passe en dehors de la vie publique et des discussions parlementaires des faits graves auxquels se rattachent les intérêts les plus vitaux du pays, et qui attirent à eux l'attention et les sympathies des masses.

Quand la Convention épuisée résigna ses pouvoirs, les longs débats parlementaires avaient beaucoup perdu de leur attrait et de leur importance. Quelle trace ont laissée dans l'histoire les discussions, les intrigues, les conspirations qui précédèrent et suivirent la journée du 18 fructidor? Qui donc se rappelle les discours de Jean Debry, de Bailleul, de Français de Nantes, de Pinières, de Bion, de Laffon-Ladébat, et les intrigues qui accompagnaient chaque changement de ministre ou de directeur, et les efforts peu scrupuleux du gouvernement pour s'assurer la majorité dans les élections? Parlez de tout cela au peuple, c'est à

peine s'il vous comprendra. Mais prononcez seulement les mots de Rivoli, de Bellune, de Cadore, de Monthabor, de Saint-Jean-d'Acre, vous verrez son regard s'animer, vous entendrez sa bouche murmurer les noms de Masséna, de Moreau, de Joubert, de Lannes, de Desaix; c'est que la vie, la véritable vie politique était alors dans les camps. Dieu me garde de prétendre qu'aujourd'hui la vie politique ne soit pas dans le parlement, qu'elle soit dans les chemins de fer; que les héros du jour ce ne soient pas les députés, mais les banquiers et les ingénieurs! Ce serait pousser l'analogie historique jusqu'à une exagération qui toucherait au ridicule.

Mais il est impossible de ne pas remarquer qu'une transformation analogue à celle des derniers temps du Directoire s'opère dans l'opinion. Nous passons de la discussion à l'action, de la prédominance des discours, à la prédominance des œuvres, des grandes entreprises. Si les Chambres ne tenaient point compte de ce changement, elles seraient encore menacées de voir l'intérêt public déserter leurs délibérations, et elles n'ont qu'un moyen de sauver la puissance et la gloire parlementaires, c'est de les associer au mouvement industriel du pays, et, loin de comprimer son élan, de le favoriser. C'est de prendre elles-mêmes l'initiative de ces belles campagnes pacifiques qui doivent en si peu de temps changer la face de la France, de se réserver le poste d'honneur, de marcher en tête du corps d'armée et

de ne point se tenir à l'arrière-garde, avec les bagages.

Le rapprochement qui précède n'éclaire pas seulement les Chambres sur leurs propres devoirs. Il leur permet d'apprécier sous un nouvel aspect la véritable situation des compagnies et toutes les garanties qu'offre la composition de leur personnel.

Les compagnies ont déjà été heureuses. N'est-ce pas quelque chose que le succès? L'influence légitime que, dans les travaux de la guerre, la victoire avait assurée aux premiers généraux républicains, n'appartient-elle pas de droit aujourd'hui dans les travaux pacifiques aux hommes qui les premiers ont triomphé des obstacles et réussi là où d'autres ont échoué? La compagnie du Nord et celle d'Avignon méritent, ce me semble, sous ce rapport, quelque confiance. Elles offrent un autre avantage. Elles se présentent avec des cadres de travailleurs tout formés, unis déjà par des rapports personnels, et parmi lesquels l'ordre, en se perpétuant, doit introduire des améliorations auxquelles les vrais amis du peuple ne sauraient être indfférens.

C'est la continuité des campagnes de la république et de l'empire qui a surtout contribué à améliorer la condition du soldat. Il a été de plus en plus l'objet de la prévoyance, de la sollicitude de ses chefs, témoins de son courage et de sa résignation.

Les grands travaux des chemins de fer, poursuivis par les hommes qui les ont commencés avec succès,

n'introduiront pas des bienfaits moins grands au sein de la classe ouvrière.

Si l'ingénieur qui a su, en deux mois, au milieu des rigueurs de l'hiver, achever le beau tunnel de Granville, si celui qui naguère a fini le chemin de fer d'Alais, sont appelés à entreprendre de nouvelles créations sur un champ plus vaste, ils n'ont qu'un signe à faire; conducteurs, piqueurs, ouvriers, tous répondront à leur appel. Et dans ces nouveaux rapports, non interrompus, chefs de bandes de plus en plus régulières, ils se préoccuperont naturellement de plus en plus du sort de l'ouvrier, de sa famille, de sa retraite!

Cette considération aura d'autant plus de prix à vos yeux, Monsieur, qu'elle tend à faire disparaître peu à peu les désordres et les abus révoltans du mode d'exécution des travaux entrepris par l'État, mode qui rend impossibles ces habitudes de loyauté et d'honneur que vous voudriez voir introduites dans les rapports de l'administration avec toutes les classes de la société.

Au nombre de ces classes, il en est une, la plus nombreuse, qui par ses nécessités devrait être l'objet d'une plus grande sollicitude. Elle est généralement l'objet d'une indifférence et d'un abandon déplorables; mais ce qu'il y a de pis, c'est que ce soit justement dans les entreprises que l'État commande, quand lui-même l'emploie, qu'elle ait plus à souffrir. C'est le hasard qui lui donne alors des chefs, et ces chefs ne sont occupés la plu-

part du temps qu'à la tromper, et à lui faire maudire le pouvoir d'où lui vient le travail qui, assurant son existence, ne devrait placer dans sa bouche que des bénédictions.

En Angleterre, les adjudications de l'État ou des compagnies ont bien lieu aux enchères. Mais le hasard ne désigne pas seul les entrepreneurs, les chefs auxquels les ouvriers devront obéir, avec qui ils seront obligés de traiter, en qui ils devront avoir confiance pour la régularité et la loyauté des paiemens. Toutes les affiches contiennent, au contraire, cet avertissement en grosses lettres : que l'offre la plus basse ne suffira pas pour déterminer le choix. Il est une foule d'autres conditions, en effet, que les juges de l'adjudication doivent légitimement peser : le talent, la moralité, les travaux antérieurs de l'adjudicataire. Dans les adjudications françaises où le talent, la moralité, les antécédens ne sont comptés pour rien, le chiffre de soumission, devant décider de tout, met les meilleures chances du côté des présomptueux ou des ignorans, quelquefois même des fripons. Ce système aveugle, qui a déjà été cause d'un si grand nombre de faillites, qui jette dans les entreprises urgentes des retards si préjudiciables au commerce, qui crée journellement, à titre d'indemnités, tant de primes à la maladresse et à l'incapacité, qui fait bouillonner dans les classes populaires et remonter jusqu'à l'Etat une source perpétuelle de mécontentemens et d'injurieux soupçons, ce système appelle de grandes réformes.

Enchaîné par les mille considérations électorales qui paralysent les meilleures intentions des chefs de service, le corps des Ponts et Chaussées ne peut donner par lui-même à l'organisation des travaux que ses ingénieurs et ses conducteurs se bornent à commander et à surveiller, une base plus raisonnable, plus juste, plus économique. Les grandes compagnies, qui ne sont pas soumises aux mêmes exigences, seront nécessairement entraînées à prendre l'initiative de ces réformes. Déjà des travaux considérables ont été exécutés sans l'intervention des entrepreneurs. Dans le chemin de fer d'Alais à Beaucaire, notamment, l'ingénieur en chef, M. Paulin Talabot, communiquait directement avec les ouvriers, parmi lesquels il choisissait les plus habiles pour conducteurs et pour tâcherons. Les ouvriers, dont le système de l'entreprise ne compromet pas moins les intérêts que ceux de l'État, préfèrent de beaucoup ce mode qui leur offre l'occasion de se distinguer, qui les met en rapport direct avec leurs véritables chefs et assure à leurs travaux une rétribution plus régulière et plus élevée. C'est dans des tentatives de ce genre, réalisables seulement aujourd'hui par l'industrie privée, que le corps des Ponts et Chaussées puisera les élémens d'une organisation qui lui manque et qui n'intéresse pas moins la sécurité publique que l'ordre administratif. Donner à la classe ouvrière des chefs en qui elle s'accoutume à trouver à la fois protection et justice, n'est-ce pas lui rendre plus respectables et plus chères nos institutions et l'éloi-

guer de plus en plus des théories impossibles, des illusions dangereuses que propage au milieu d'elle l'esprit de parti ?

Mais pour que ces rapports nouveaux prennent de la consistance il faut qu'ils soient durables. Quand un grand travail est achevé il faut que la prévoyance de l'administration ouvre un nouveau champ d'activité à ces directeurs et ingénieurs qui ont leurs cadres tout formés et leurs masses de travailleurs déjà disciplinés. Cette circonstance précieuse est une de ces choses qui me frappent le plus dans la formation des deux compagnies des chemins du Nord et d'Avignon.

Ainsi l'ordre administratif, la prévoyance que réclament les classes ouvrières militent en faveur des compagnies. Donner une prompte et large satisfaction à l'élan qui pousse les capitaux et les sympathies du pays vers la réalisation de ses grandes lignes de fer, c'est sans doute faire triompher la politique de la paix, c'est affermir, c'est consolider pour longtemps le Cabinet; mais l'intérêt bien compris de l'opposition l'oblige de faire à l'honneur et à la prospérité du pays ce sacrifice généreux. L'opposition ne peut plus reculer. Au point où en est venu le débat, après six ans de discussions stériles, on peut dire qu'il s'agit de savoir définitivement si nous aurons ou non des chemins de fer.

L'exécution par les compagnies a été proposée et on l'a reconnue impossible.

L'exécution par l'État a été proposée; elle a été rejetée par l'opposition.

Entre ces deux alternatives, il n'existe d'autres moyens d'exécution que le système arrêté par la loi de 1842; et si l'opposition, sous prétexte que cette loi n'a été qu'un expédient d'élections, refusait aujourd'hui de l'appliquer, elle déclarerait par cela seul au pays qu'elle ne veut pas exécuter les chemins de fer. Je vous laisse à juger de quelle manière le pays recevrait cette déclaration !...

Si l'opposition ne contrarie pas cette tendance instinctive du pays, si les assemblées laissent la France se passionner librement pour les grandes entreprises qui posent dans le sol pour nous-mêmes, pour nos enfans et les générations les plus éloignées les fondemens d'une prospérité incalculable, d'ici à peu d'années la situation morale de la France et de l'Europe permettra de diminuer d'un tiers et peut-être de moitié les charges militaires qui pèsent en ce moment sur la propriété et sur l'industrie.

Voilà, Monsieur, la véritable économie qu'il faut attendre aujourd'hui des chemins de fer. Avec la certitude d'un bénéfice national aussi gigantesque, quel homme de sens pourrait prendre en mauvaise part l'espoir, assurément bien légitime, de ceux qui entreprennent de courir les risques réservés par l'État à l'industrie privée ?

On l'a fait cependant. L'envie et les plus basses passions ont été éveillées.

On a dit qu'un homme d'esprit avait contre lui tous les sots et que les sots formaient la majorité. Il est plus exact de dire, je crois, que les gens qui

font fortune ont contre eux le grand nombre de ceux qui n'ont pas ce bonheur. Je ne puis m'expliquer autrement l'acharnement sans exemple dont les compagnies du Nord et de Marseille à Avignon ont été l'objet, de la part d'hommes qui, à titre de défenseurs du peuple, ou d'apôtres de l'association universelle, devaient envisager ces opérations, ce me semble, sous un tout autre aspect.

Qu'il y ait à modifier en certains détails les cahiers des charges, c'est ce que la discussion montrera.

Mais dès ce moment la seule raison ne dit-elle pas qu'avec l'extension de la publicité, après les travaux de toute nature qui appellent l'attention des publicistes, des commerçans, des administrateurs sur les avantages présumés des grandes lignes de chemins de fer, les hommes, dont tout le crédit repose sur la modération et l'honneur de leurs entreprises, n'ont pas pu compromettre, en face des gardiens vigilans de la fortune publique, le succès de leurs propositions, par une combinaison abusive et ruineuse pour le trésor? Je tiens donc les deux projets comme modifiables dans certains détails et comme essentiellement bons dans leurs clauses principales. Je crois que les chances de bénéfices et de pertes s'y balancent convenablement, et que c'est un jeu d'esprit puéril, dans de pareilles affaires, et pour soulever l'opposition de ceux qui n'y prennent point de part et qui par conséquent n'y courent point de risque, de ne tenir aucun compte des chances de pertes et de borner les calculs aux probabilités favorables.

Mais que dire de la répulsion que manifestent certaines feuilles françaises contre la participation des capitaux étrangers à nos grands travaux ? Rien, si ce n'est que l'esprit de nationalité les abuse étrangement. Car tandis qu'elles font sentinelle sur nos côtes, les feuilles anglaises s'efforcent de retenir ces mêmes capitaux sur le sol de la Grande-Bretagne.

Entre le *National* et *le Times*, Monsieur, il est pénible d'avoir à déclarer que l'expérience, la pénétration, l'instinct intelligent des vrais intérêts du commerce, des grands reviremens financiers, sont du côté de la feuille anglaise. Dans tout contrat d'argent où il y a deux parties, naturellement les avantages sont réciproques ; mais il y a cette considération nouvelle, quand les capitaux se déplacent et passent d'un pays à un autre, que le pays où ils vont possède en définitive de grands travaux, c'est-à-dire des instrumens de richesse, tandis que si ces capitaux avaient été employés dans le pays d'où ils sortent, c'est ce pays-là qui les aurait possédés.

Supposez, en effet, qu'en 1828 l'enthousiasme qui saisit les capitalistes anglais se fût tourné vers la France au lieu de se tourner vers l'Angleterre, et que les 1,600 millions de francs que les nouvelles voies de communication ont absorbés jusqu'à ce jour eussent passé le détroit, l'Angleterre aurait à peine quelques tronçons insignifians et tout notre grand réseau serait depuis longtemps en pleine exploitation ; nous posséderions le chemin du Hâvre, le chemin du Nord, le

chemin de Strasbourg, celui de Marseille, le chemin du Centre, celui de Bordeaux et de Bayonne, celui de Nantes et de Brest. Je demanderai à tout homme de conscience, quelle que soit son antipathie naturelle pour la nation britannique, si le déplaisir causé par les dividendes que toucheraient des mains anglaises sur les recettes de ces diverses exploitations pourrait balancer les avantages sans nombre que l'industrie, l'agriculture, le commerce et toutes les classes de la société, y compris les simples ouvriers, retireraient d'une si rapide locomotion? Evidemment, l'Angleterre réduite à quelques tronçons ne serait pas en droit de se glorifier du résultat de l'exportation de ses capitaux sur le continent, et quelque dépendant que l'on imagine l'emprunteur du prêteur, il serait ridicule de soutenir que la France sillonnée de chemins de fer dépendît de l'Angleterre réduite à ses routes et à ses canaux, par la considération que les chemins de fer français auraient été construits avec des capitaux anglais.

Des deux journaux, le *National* et le *Times*, c'est donc le *Times* qui obéit à un instinct vrai, et il est déplorable de penser qu'au moment où, par la seule force des choses et pacifiquement nous allons prendre une revanche de tous les échecs où la France a cru voir un triomphe de l'Angleterre, ce soient les prétendus défenseurs de l'honneur national qui, sourds aux pressentimens de la presse britannique, s'efforcent de mettre obstacle à l'événement qu'elle redoute le plus.

Ce n'est pas, après tout, que les craintes de la presse anglaise soient dénuées de toute exagération; le mouvement des capitaux anglais vers le continent est plutôt de nature à blesser l'amour-propre des écrivains qu'à jeter l'alarme dans les finances et l'industrie du pays. Tout le monde sait qu'en Europe, et principalement en Angleterre, la production a été poussée au-delà des besoins de la consommation. Les capitaux ne trouvent plus d'emplois dans les entreprises industrielles, beaucoup trop développées pour l'état présent du monde. En ce moment des valeurs considérables sont inactives et se retirent des spéculations manufacturières et des entreprises commerciales au long cours; elles reviennent de l'Amérique, de l'Inde; l'argent afflue sur tous les marchés, ce qui fait que l'escompte n'a jamais été si bas. Tant que l'Angleterre avait de grandes lignes de chemins de fer à construire, il eût été nuisible à sa prospérité d'envoyer les capitaux nécessaires à leur construction courir les aventures sur le continent; mais ces grands travaux sont achevés. En absorbant les richesses nationales, ils ont concouru à les multiplier dans une telle proportion qu'un excédant considérable doit chercher un emploi hors des trois royaumes. Loin de les repousser il faut se féliciter, au contraire, de ce qu'au lieu de venir en ennemis et pour solder les coalitions européennes contre l'honneur et la fortune de la France, ils viennent, cette fois, en amis, s'associer à sa prospérité qu'ils contribueront à dé-

velopper beaucoup plus promptement, et dans laquelle il est juste qu'ils possèdent une part de profits.

La situation financière de la France offre, sous le rapport de la plénitude de toutes les industries, une complète analogie avec celle de l'Angleterre. Grace aux machines, la plupart des produits manufacturés sont multipliés en si grande quantité et si rapidement que nos marchés extérieurs et intérieurs sont à tous momens encombrés; de là, ces crises devenues presque permanentes. L'industrie en réalité regorge de capitaux; une seule en manque, l'agriculture, dont la détresse tient, sans doute, à beaucoup de causes, au nombre desquelles il faut compter, en première ligne, le système hypothécaire; mais la lenteur de nos voies de communication et l'éloignement où la plupart des exploitations agricoles se trouvent des grands centres urbains, ne sont-ils pas l'obstacle le plus sérieux, le plus réel à ce que la terre, même avec une modification dans la loi des hypothèques, jouisse de la valeur que lui donneraient des procédés perfectionnés, fécondés par les capitaux? On peut dire que les exploitations agricoles sont matériellement hors de la portée des capitalistes; ils ne peuvent les voir, apprécier leurs ressources, s'y attacher; ces exploitations, d'ailleurs, manquent de débouchés, faute de moyens de transport. Les capitaux inoccupés, en s'appliquant aujourd'hui à la création des chemins de fer, recevront donc une destination favorable à l'agriculture, et c'est vérita-

blement le chemin le plus court qu'ils puissent prendre pour arriver un jour jusqu'au sol qui languit, faute de crédit.

Mais, dit-on, les projets de concession font aux capitalistes une trop belle part. S'il en était ainsi, il y aurait lieu d'en tempérer les avantages; et toutefois est-il nécessaire de s'entendre sur la disposition d'esprit qu'il convient d'apporter dans cet examen.

Les chances de profit ne sont que la compensation des chances contraires. Voilà ce que les assemblées ne sont que trop portées à oublier; et l'expérience prouve qu'il leur faut payer plus tard les frais de ces économies imaginaires et inintelligentes par des prêts, des secours qui, relevant l'industrie privée de ses engagemens, enlèvent peu à peu à ses entreprises toute responsabilité.

Loin que la Chambre ait à regretter d'avoir accordé aux compagnies de trop grands avantages, c'est bien le contraire jusqu'à ce jour qu'elle doit plutôt déplorer. Plût à Dieu qu'en France la part des capitaux eût été plus belle au moment où l'on essayait de les associer pour les premières entreprises de ce genre! La langueur où la construction des chemins de fer est tombée a tenu justement à ce que le premier, le chemin de Saint-Etienne, n'avait pas fait aux capitaux une belle part. Le sort déplorable de ce chemin, dont le tarif était beaucoup trop bas, a été la cause, l'unique cause de la timidité et de la répugnance des capi-

talistes français pour ce genre de placemens et de l'infériorité relative dans laquelle sous ce rapport la France est tombée au milieu même des nations continentales.

Si la Grande-Bretagne, au contraire, est entrée largement et promptement dans la voie des chemins de fer, c'est que le premier construit par elle, celui de Manchester à Liverpool, a donné les résultats les plus brillans ; et c'est cette chance de bénéfices qui a entraîné les capitalistes anglais à consacrer, dans l'espace de cinq années, la totalité presque des seize cents millions aux chemins de fer qui sillonnent aujourd'hui le sol britannique dans tous les sens. Cet immense capital est aujourd'hui doublé, par le seul résultat des recettes. C'est donc pour le pays la création d'une nouvelle valeur considérable. Dira-t-on qu'elle a enrichi seulement quelques individus ? Le fait en lui-même d'abord n'est pas exact, car la multiplication des relations, l'économie de temps, l'impulsion donnée au commerce extérieur et à la fabrication, ont contribué à multiplier les richesses dans toutes les directions, et les profits de la compagnie n'ont été et ne pouvaient être qu'une part de l'accroissement universel de la prospérité, qu'un prélèvement très légitime sur les bénéfices que les chemins de fer donnaient l'occasion de réaliser à ceux qui en usaient. On oublie toujours ce rapport, ce lien de solidarité qui attache la prospérité des voies de communications à la prospérité croissante de l'industrie, de l'agriculture et du com-

merce, que ces voies nouvelles ont pour effet inévitable de développer. Ni les voyageurs, ni les marchandises ne circulent sur une voie de fer pour le plaisir de payer une rente aux actionnaires qui l'ont construite. Si un nombre plus considérable de voyageurs et une plus grande quantité de marchandises viennent assurer à la compagnie de plus gros bénéfices, c'est qu'il y a pour eux des bénéfices plus grands encore à recueillir de cette circulation.

Ainsi, les objections s'évanouissent devant l'appréciation impartiale des faits, devant l'intelligence des vrais intérêts de la France. Nous devons nous réjouir des sept cents souscriptions qui réunissent, pour l'exploitation du chemin d'Avignon, des capitaux jusque là resserrés dans d'étroites localités. Loin de nous opposer à la part que prennent les capitaux anglais à la ligne du Nord, nous devons nous féliciter de voir cette ancienne rivale enchaîner peu à peu ses finances et sa politique à la prospérité d'un pays qu'elle a si longtemps combattu. Et loin de regretter qu'au milieu des risques inséparables de pareilles entreprises de belles chances soient offertes aux actionnaires, nous devons faire des vœux pour qu'aucune chance défavorable ne vienne déranger les calculs, afin que le succès ramène vers ces utiles créations le crédit que les mécomptes des premières compagnies en avaient éloigné.

Il faut être prudent, il faut être économe des deniers de l'État sans doute. Mais avant tout il faut faire et faire promptement, sous peine de voir la France, le pays le plus glorieux du monde, hon-

teusement dépassé par toutes les nations continentales.

Souffrez que j'insiste particulièrement sur ce point, Monsieur, parce que là est le véritable danger. Avec l'esprit qui anime la Chambre, il n'y a pas lieu de craindre que les précautions minutieuses, la surveillance, l'analyse des profits présumables soient négligées. Mais il est grandement à craindre qu'à force de précautions, on ne rende impossible toute entreprise de quelque étendue. Et certes il est permis de s'en effrayer quand on a été témoin de la rapidité, de la facilité avec lesquelles de semblables opérations se décident et s'exécutent sur une échelle beaucoup plus large dans les pays voisins.

Il y a deux ans à peine, Monsieur, en juillet 1841, dans la capitale d'un empire à demi-barbare, capitale qui n'était qu'un marais désert il y a cent ans et où on ne compte pas moins aujourd'hui de 450,000 ames, un mémoire était remis au chef de l'État. Il s'agissait d'un chemin de fer de 180 lieues auquel un emprunt de 200 millions de francs devait être affecté. L'ordre d'exécuter cet immense travail était rendu en janvier 1842. Dès le printemps, une partie de l'emprunt nécessaire était négocié et les piqueurs étaient à l'œuvre!

A cette époque, l'Autriche avait déjà entrepris le grand réseau qui unira ses royaumes et ses duchés si divers de langues, de races et de mœurs. Toutes les lignes de la Prusse, du Hanovre, de la Bavière étaient en pleine activité; celles de la Saxe s'achevaient,

Ainsi de toutes parts, à l'heure où j'écris, le pic et la pioche retentissent en Europe! Des montagnes du Tyrol aux rives de la Sprée, de la Néwa à la Moskowa, de l'Elbe au Rhin, partout le sol est nivelé, les rails se prolongent. Chaque jour, chaque heure ajoutent aux travaux de la veille, et rapprochent le moment solennel où les extrémités de l'Allemagne communiqueront avec le centre entre le lever et le coucher du soleil, où Vienne et Berlin ne seront qu'à dix-huit heures de Bruxelles. Et c'est en face d'une transformation si rapide, qui nous presse, qui nous menace de tous côtés que l'on parle d'ajourner les engagemens de compagnies sérieuses, solides, dont l'une se compose de sept cents souscripteurs appartenant aux départemens intéressés, dont l'autre présente l'élite de la place de Paris, groupée autour de la maison la plus puissante du globe, celle dont l'initiative donne l'impulsion aux capitaux de la France et de l'Angleterre!

Non, Monsieur, non! La France ne laissera pas échapper l'occasion décisive que la Providence lui offre. Au moment où les richesses d'une puissance rivale viennent donner la vie à ses grandes entreprises d'utilité publique, la France n'écoutera pas les dernières clameurs que l'envie, la haine et l'ignorance arrachent à quelques uns de ses enfans égarés; elle tiendra plus de compte du dépit mal déguisé que laissent échapper les feuilles britanniques. Elle se dira que ces efforts opposés, par la presse de Londres, au courant qui entraîne les capi-

taux du Stock-Exchange vers Paris, témoignent assez que, dans cette expatriation de l'or anglais, tous les avantages ne sont pas du côté de l'Angleterre. La France comprendra que, multiplier les entreprises de voies de communication, activer leurs travaux, c'est ouvrir une carrière nouvelle à ces bandes d'ouvriers sans ouvrage que tant d'industries engorgées repoussent, c'est diminuer par une consommation plus large les crises que l'encombrement des produits rapproche de plus en plus, c'est venir au secours de l'agriculture par le seul moyen praticable, en rapprochant les exploitations agricoles des grands centres urbains, et la terre des capitaux.

Elle comprendra que l'exécution des chemins de fer, c'est aujourd'hui la vraie, la bonne politique, celle qui éloigne de l'Europe les dernières chances de guerre, qui doit amener dans un avenir prochain le désarmement d'une grande partie de ses forces, et réaliser en faveur du pays, par conséquent, la plus large économie que jamais ministre des finances ait pu rêver.

La France le comprendra, Monsieur, si vous le lui dites, si l'opposition dont vous faites partie réunit ses forces pour soutenir cette cause sacrée, qui est celle de l'avenir et qui est aussi la vôtre!

SEIZIÈME LETTRE.

A M. JACQUES LAFFITTE.

Monsieur,

Rouen a réparé l'oubli d'Orléans; les ouvriers constructeurs du chemin de fer, dont l'absence avait été remarquée dans la première inauguration, ont eu dans la seconde une belle place. Le prince qui répondait cordialement à l'appel des compagnies, n'est pas venu, dans la riche et industrieuse capitale de la Normandie, uniquement pour passer une revue de garde nationale ou de troupes de ligne; il a été reçu comme dans une grande fête de famille par tout ce que les arts, les corps savans, la magistrature, les fabriques comptaient d'illustra-

tion et par les simples ouvriers réunis en corps d'état sous leurs bannières. Le peuple enfin n'était pas seulement spectateur, il avait son rôle et sa place dans cette solennité, glorification du travail, suivant l'expression de M. Bartholony; mais ce qu'il a eu le bonheur de si bien exprimer, vous et vos collègues, monsieur, avez eu la gloire de le réaliser. L'inauguration du chemin de Rouen a été bien réellement une solennité industrielle, nationale, une fête populaire et non pas seulement une fête d'état-major.

Je viens joindre mes félicitations à celles de vos amis, et m'associer à tous les bons sentimens qui ont signalé cette journée. Après une carrière remplie de travaux si divers et si importans, vous, le propagateur ardent de tous les progrès, vous avez dû entendre avec joie la religion sanctifier les travaux créateurs du génie humain et bénir avec confiance cet avenir des chemins de fer, *mystérieux* encore *comme tout ce qui est grand*, mais dans lequel l'Église salue dès ce moment l'inspiration divine. Vous, le fondateur du crédit et qui le premier avez courageusement soutenu les droits du travail, vous avez pu vous réjouir de l'association qu'il établissait entre deux pays rivaux! Vous enfin, Monsieur, l'hôte courageux de la révolution de juillet, vous avez dû voir avec satisfaction les fils du roi qu'elle s'est donné venir s'asseoir à votre table industrielle, et l'aîné de cette noble famille décorer de sa main un ancien rédacteur du *National*, ami

de Carrel et l'un des soutiens de l'opinion démocratique.

Ce sont là les miracles de l'industrie; confondre toutes les opinions, associer tous les intérêts et dans cette communion féconde faire disparaître les haines, les passions jalouses, voilà ce qu'il faut attendre désormais des grandes entreprises dont la France est le théâtre. Et toutefois, qu'il me soit permis d'exprimer un regret. Le peuple de travailleurs que vous avez admis à la fête n'a point eu sa part de gloire et de récompenses; il y a là une lacune que, plus que tout autre, vous devez sentir.

Lors de l'ouverture du chemin de Saint-Germain, un conducteur des travaux, sorti de la classe ouvrière, le nommé Gripon, frappé depuis par une machine sur le champ du travail, à l'entrée du souterrain de Saint-Cloud, avait été décoré en même temps que le directeur, M. Émile Pereire, et l'un des administrateurs, M. Adolphe d'Eichthal.

Certes, l'importance et la rapidité des travaux du chemin de Rouen rendaient une pareille distinction plus naturelle et plus légitime encore.

Quand deux années ont suffi pour élever ces ponts, pour creuser ces souterrains, pour aplanir ce sol onduleux et le couvrir d'une double ligne de fer, se peut-il qu'au milieu de cette foule d'ouvriers vigoureux et intelligens, il n'y ait eu ni dangers, ni sacrifices, ni traits de courage, aucun mérite éclatant, en un mot, qui appelât une récompense publique, et donnât l'occasion d'éveiller l'émulation de

tous? Je ne puis le croire. La catastrophe du Mont-Valérien, cet éboulement déplorable sous lequel douze ouvriers étaient engloutis, au moment même où les populations reconnaissantes saluaient d'un cri de joie la marche triomphale de vos wagons, prouve que les travaux créateurs de la paix ont aussi leur dangers, leur dévoûment et que la veste de l'ouvrier ne mérite pas moins d'être décorée que le frac du bourgeois.

Une circonstance particulière rend cet oubli plus regrettable, c'est qu'il a eu pour témoins ces troupes de travailleurs anglais qui, à la voix de M. Locke, leur compatriote, étaient venus, du fond du Lancashire et sous la direction de leurs entrepreneurs, offrir à notre industrie un secours analogue à celui que les cranequiniers, les lansquenets allemands, les hallebardiers suisses et les compagnies écossaises avaient apporté aux armées de Charles VII, de Charles VIII et de Louis XI.

Assurément, aujourd'hui que la gloire militaire de la France a donné à ses armées une réputation universelle, on peut avouer sans honte que la discipline qui fait leur force et leur honneur est née en grande partie de l'exemple que donnaient autrefois à nos bandes désordonnées de soudards, au ban et à l'arrière-ban tumultueux des feudataires, ces compagnies régulières, déjà rompues à l'obéissance envers des chefs qui ne les quittaient pas. Il en sera de même pour les grands travaux; les Anglais nous ont devancés dans cette carrière; il est *tout*

naturel que leurs ateliers présentent un ordre plus parfait, qu'il y ait chez leurs ouvriers d'élite plus d'ensemble, de persévérance et d'habileté.

Que les ingénieurs et les ouvriers anglais soient donc les bienvenus ; mais si nous acceptons fraternellement leur supériorité industrielle, ne négligeons rien de ce qui peut les convaincre de notre supériorité sociale. Nous avons des mœurs, des institutions, une égalité civile que le monde entier nous envie ; nous avons des honneurs, des distinctions pour le courage, pour le génie, quelle que soit l'obscurité de la naissance ou des conditions. Si l'Angleterre a formé des travailleurs d'élite, c'est à nous à lui apprendre comment on doit les honorer.

L'occasion était belle, Monsieur! Au moment où M. Locke et M. Thibaudeau étaient décorés, si parmi les entrepreneurs, parmi les ouvriers, anglais et français, des croix d'honneur avaient été distribuées, la supériorité morale et sociale de la France eût brillé du moins à côté de la supériorité industrielle de nos voisins, et de chaque côté de la Manche, à Londres comme à Paris, on eût battu des mains à cette nouvelle rivalité des deux génies nationaux, à cette glorification du travail populaire.

Le sentiment que j'exprime, je le sais, n'aura de force que lorsqu'il sera exprimé hautement par les chefs de la classe ouvrière, par ses ingénieurs, ses contremaîtres, ses entrepreneurs et avant tout par les administrateurs et les directeurs des grandes entre-

prises auxquelles le peuple prend part. Mais aussi, Monsieur, quand ce sentiment sera au fond de leur cœur, quand les directeurs et chefs de travaux protégeront les intérêts, et jusqu'à l'honneur et à la dignité de l'ouvrier, quand ils auront mérité de leurs subordonnés le beau titre de patron, quand ils s'en feront honneur, quelle autorité n'exerceront-ils pas sur les pouvoirs de l'État, de quelle influence ne jouiront-ils pas auprès des Chambres!

La politique industrielle, la politique des affaires n'est décriée que parce qu'elle n'a fait surgir encore de ses combinaisons aucun grand sentiment social. Au nom de quels intérêts élève-t-elle la voix? Quel spectacle présentent ses plus magnifiques conceptions? On n'y voit que des actionnaires qui cherchent le meilleur placement de leurs capitaux, des entrepreneurs qui trop souvent spéculent sur le bas prix des salaires, des administrateurs qui cherchent une renommée bien légitime sans doute, des ingénieurs qui ambitionnent un grade supérieur. Chacun pour soi! chacun son droit! mais celui qui n'a pas de droits, celui-là n'a personne pour lui. Telle est la condition de tous les ouvriers sans exception, et si quelque chose doit attirer la sollicitude des esprits généreux sur leur sort, ce sont assurément des solennités semblables à celle que vous venez de célébrer.

En voyant ces masses alignées en bon ordre attendre le regard du prince, et certaines que leurs larges flancs ne laisseraient dans sa mémoire qu'un

souvenir confus; que pas un nom, même le plus méritant, n'y serait gravé; qu'aucun visage, même celui où se reflète l'ame la plus noble, la plus intrépide, n'attirerait un témoignage particulier de satisfaction, les spectateurs se demandaient ce qui serait arrivé si ces volontaires de l'industrie avaient été enrôlés sous le drapeau national. Alors, Monsieur, ils auraient eu des chefs qui les auraient guidés aussi dans de nobles et glorieuses entreprises; mais après le succès les choses se seraient passées tout autrement. A la revue solennelle de leurs généraux, le nom des plus braves aurait été mis à l'ordre du jour, des bulletins officiels auraient fait connaître à la France entière les traits de courage et de dévoûment des moindres soldats. Et dans le nombre, il y en aurait eu de plus heureux qu'on aurait fait sortir des rangs; les tambours auraient battu, et après une accolade fraternelle, le chef, témoin et patron de leur gloire, eût attaché sur leur poitrine, sous les yeux de leurs camarades, le signe de l'honneur.

Et s'ils avaient pris part à une expédition glorieuse, comme celle des Bibans, un prince du sang, l'héritier du trône lui-même n'eût pas dédaigné de les réunir autour de lui, à sa table, de presser leurs mains et de leur adresser la parole pour les féliciter au nom de la France, au nom du roi.

Permettez-moi de rappeler à votre souvenir cette belle fête de la terre d'Afrique, car c'est en songeant surtout à l'impression qu'elle a produite sur l'armée

qu'on est impatient de voir les soldats de l'industrie glorifiés dans de semblables solennités.

C'était sur la vaste esplanade de Bab-el-Oued, en présence de cette mer sillonnée de navires de toutes nations, sous un soleil sans nuage, que l'infortuné duc d'Orléans avait réuni ses compagnons de fatigues et de dangers. Le maréchal Valée, le clergé catholique, toutes les autorités civiles, les chefs indigènes avaient été admis à prendre place à ce banquet royal de dix mille soldats. L'artillerie, les musiques militaires, les battemens de mains d'une population enthousiasmée donnaient à ce magnifique spectacle un caractère inaccoutumé. La grande livrée de cour servait aussi respectueusement les simples soldats que le prince lui-même.

Cette fête improvisée, Monsieur, était une idée vraiment généreuse et toute française, digne du prince dont la France entière a porté le deuil. Ceux qui ont eu le bonheur d'y assister, spectateurs ou convives, n'oublieront jamais avec quelle grace charmante, avec quel tact exquis le prince sut élever jusqu'à lui ses compagnons de fatigue et de péril ; ils n'oublieront jamais avec quelle verve, avec quelle éloquence il parla de la France et du roi à cette armée nombreuse qui se pressait autour de la table sur laquelle il était monté pour voir tous ses frères d'armes et se faire entendre d'eux ; ils le verront toujours quittant le premier sa place, faisant le tour des tables où les soldats étaient assis, adressant la parole à ceux qu'il reconnaissait et qui pen-

dant la campagne s'étaient distingués sous ses yeux, recevant de tous les témoignages bruyans mais respectueux d'un enthousiasme sincère; car les soldats honoraient dans leur hôte royal ce même duc d'Orléans qui, visitant les hôpitaux de la province de Constantine et trouvant les malades couchés sur la paille, ne prenait de repos ni de nourriture qu'il ne les eût vus, de ses yeux, couchés sur des matelas.

Oh! soyez-en sûr, Monsieur, quand les ouvriers seront l'objet de cette sollicitude et de ces distinctions, quand on leur prouvera que les travaux de la paix les élèvent et les ennoblissent, on aura beaucoup fait pour l'amélioration de leur sort, on aura servi la cause de la liberté et de la dignité humaines, non moins que celle de l'ordre. Après l'entreprise que vous venez de mener à bonne fin, après cette campagne pacifique qui, de même que l'expédition des Bibans, a ouvert au génie de la France des routes inconnues, qui a consisté non pas seulement à franchir mais à creuser de nouvelles Portes de Fer, les tunnels de Rolleboise et de Villiers; après cette expédition plus utile et non moins glorieuse, si quelques entrepreneurs, contre-maîtres et ouvriers d'élite eussent reçu des mains du prince la décoration si justement accordée à l'ingénieur et à l'administrateur, soyez assuré, Monsieur, que cette distinction méritée eût fait éclater au sein des classes populaires plus de joie, plus de fierté, et fait remonter vers ses chefs, et jusqu'au

trône même plus de reconnaissance que n'en pourrait produire aucune mesure législative, fût-ce même la réforme la plus radicale. Dans les travaux qui vont s'ouvrir pour prolonger la ligne de Rouen jusqu'au Hâvre, celle d'Orléans vers Bordeaux, pour unir Lille et Dunkerque à Paris, Marseille à Avignon, les ouvriers seraient allés au travail avec plus de cœur et plus de confiance; une noble émulation eût entretenu leur courage, redoublé leurs efforts; l'espoir d'une récompense glorieuse eût fait taire les mauvaises passions, réprimé les penchans grossiers contre lesquels la discipline industrielle est impuissante.

C'est ainsi qu'il faut glorifier le peuple, ennoblir ses travaux. Et toutefois, ne croyez pas que le souvenir de la solennité de Bab-el-Oued m'ait été inspiré par le désir de critiquer celle de Rouen. J'ai songé bien plus à l'avenir qu'au présent. Ce n'est pas un reproche; c'est plutôt un espoir. Oui, Monsieur, si S. A. R. le duc de Nemours devait rendre un jour aux constructeurs des chemins de fer la double invitation qu'il a daigné accepter, si le Champ-de-Mars, témoin déjà de si grands spectacles patriotiques, devait montrer à la population parisienne une alliance plus intime, plus populaire entre les petits-fils de Henry IV et l'industrie moderne, il est permis de penser que le noble frère du prince Royal voudrait s'inspirer de son exemple, et renouveler les merveilles d'une fête à laquelle, en qualité d'ami et de confident intime, il n'a certainement

pas été étranger. Sa conduite au milieu de vous et son noble langage en font foi. Il serait fier d'être l'intermédiaire de la Couronne auprès de vos plus braves et de vos plus habiles ouvriers ; il ne craindrait pas de les élever jusqu'à lui. Il voudrait être entouré de tous et traiter à sa table les soldats du travail, les ouvriers créateurs des richesses et de la grandeur nationale comme le duc d'Orléans traitait ses compagnons d'armes.

Mais n'est-ce pas à vous de lui donner l'exemple ? N'est-ce pas aux chefs de l'industrie, à ceux surtout qui se sont montrés les apôtres ardens de la fraternité politique, de sentir les premiers la fraternité de l'atelier et du chantier ? et de devenir pour leurs ouvriers des patrons non moins justes, non moins généreux, non moins libéraux que ne le seraient leurs chefs militaires si le sort transformait ces ouvriers en soldats ?

Oui, Monsieur, c'est aux chefs de l'industrie avant tout de réparer cette indifférence, cet oubli qui ne sont avoués ni par la raison, ni par la justice.

La raison, la raison d'État la mieux entendue nous dit, en effet, que dans l'intérêt même de la gloire et de la puissance nationales, il faut ennoblir le peuple, le protéger dans ses travaux et l'associer de plus en plus à tous les bienfaits de l'ordre social. La condition des classes ouvrières a toujours exercé une grande influence sur la destinée des peuples, en tout temps et en tout pays. On a vu des nations bien que numériquement inférieu-

res en dominer d'autres ou rivaliser avec elles par l'avantage que leur donnait une classe d'ouvriers plus intelligens, plus industrieux et plus aisés. C'est l'histoire de Venise, de la Hollande, des Flandres, des villes anséatiques, de la république d'Amalfi dans une époque plus reculée, tout récemment encore des États-Unis.

Sans doute, mille causes ont contribué à accroître la puissance et l'énergie de ces États; mais au nombre de ces causes il est incontestable que la condition supérieure de leurs classes ouvrières a été l'une des plus actives.

Il est incontestable que les peuples les plus puissans dans le moyen-âge, et au moment de la renaissance, étaient ceux chez qui les ouvriers et les artistes affluaient de toutes les parties de l'Europe, ce qui prouve que le travail y était mieux rétribué, que la classe ouvrière y avait plus de priviléges, une place relativement plus importante dans l'ordre social. Il en est des ouvriers comme des soldats; des créations de l'industrie comme des ravages de la guerre. L'homme mieux nourri, mieux habillé, mieux pourvu d'outils ou d'armes, plus ingénieux, plus instruit, doit, à courage égal, l'emporter sur ses rivaux. Mais quand il joint à ces avantages le sentiment de l'honneur, l'espoir des distinctions, quand on lui promet la gloire, quand on lui montre les regards de tout un peuple fixés sur lui, alors rien ne lui devient impossible. Tel a été le secret des triomphes de la République et de

l'Empire. Et ce peut être encore sous la nouvelle monarchie la source de triomphes moins contestés, la source d'une gloire plus souriante et plus féconde, et d'une influence plus étendue.

Le patriotisme, la raison d'État suffiraient donc pour inviter les chefs de l'industrie à se constituer les patrons des classes ouvrières. Mais le sentiment de la justice, plus puissant sur les cœurs, leur fait de ce noble patronage une obligation non moins sacrée.

C'est une bien vieille et bien triste histoire, en effet, que celle de l'abandon, de l'oubli, du néant, où les classes ouvrières ont vécu depuis les temps les plus reculés.

Un homme a détruit le temple d'Éphèse, et la postérité sait son nom! Mais les noms des ouvriers qui l'avaient bâti, leurs contemporains même les ignoraient!

Voilà le monde antique et sa justice : l'ouvrier n'avait pas de nom, il n'avait que des bras!

Grace à Dieu, nous avons banni l'esclavage de l'industrie et la glèbe des travaux agricoles. Le bon ouvrier, le bon journalier est aussi connu dans son corps de métier ou dans sa paroisse que le bon soldat dans son bataillon. Chaque jour l'intérêt le plus légitime rapproche la jeune génération de la classe ouvrière. Il n'est pas un homme de trente ans qui ne sache qu'elle est une des gloires de la nation; qui ne se dise, à la vue de nos villes et de nos monumens qui font l'envie de l'étranger : ce

sont des ouvriers français qui ont fait cela, ou plutôt tout cela est né d'une alliance, d'un mariage entre des architectes, des ingénieurs, des artistes bourgeois, et des manœuvres, des ouvriers ! Si des mains humaines ont aligné les chiffres, tracé les dessins, lavé les épures, ce sont des mains humaines aussi qui ont dressé dans l'espace ces tours, ces dômes, ces flèches aiguës et dentelées ! Ces hôtels somptueux où, après la fatigue du jour, vous trouvez un si doux repos, ces temples où tant de générations déjà sont venues prier Dieu, ces routes, ces canaux, ces navires qui vous apportent les jouissances du monde entier, ces monstres de feu qui, plus rapides que l'éclair, vous ramènent près de tout ce que vous aimez ; toutes ces merveilles, tous ces bienfaits, ce sont des mains humaines qui les ont créés, des mains calleuses qui tordent le fer, tissent le fil et la soie, manipulent le plâtre et la chaux, équarrissent les roches !.... Quoi ! ne sentirons-nous rien dans nos entrailles quand ces mains se tendent vers nous?

J'ai entendu quelques personnes de la bourgeoisie faire à la classe ouvrière un reproche, que vous êtes loin de lui adresser. La classe ouvrière est infectée de doctrines démagogiques, dit-on ; elle est communiste !

Il me semble d'abord que ce serait une raison pour s'occuper d'elle, au lieu de l'abandonner à ces mauvais penchans. Mais le reproche venu d'une telle source manque de générosité.

Qu'était donc la bourgeoisie avant 1789? Elle était communiste aussi de par Jean-Jacques Rousseau. Tout bourgeois portait dans sa poche un exemplaire du *Contrat social*, qui, certes, en fait de communisme, vaut bien les livres de M. Cabet. Si les têtes exaltées des classes moyennes sont revenues au bon sens sans autre secours qu'elles-mêmes et les dures leçons de l'expérience, combien plus facilement s'évanouiront les chimères des ouvriers, sous le patronage éclairé et bienfaisant de leurs chefs et la protection de l'État!

Mais du sein de la classe ouvrière sont sortis récemment les crimes les plus odieux, les atteintes les plus barbares à l'ordre social, les émeutes, les régicides! Les Fieschi, les Darmès, les Alibaud, les Quénisset étaient ouvriers!

Hélas! qu'étaient donc dans une époque de bien plus sanglante mémoire, les Carrier, les Lebon, les Henriot, les Couthon, les Hébert, les Chalier, les Dumas, les Chaumette? Tous, à l'exception d'Hébert, marchand de contremarques, étaient des bourgeois. Faut-il donc faire peser la responsabilité des massacres et des noyades de la Terreur sur la bourgeoisie qui en a souffert la première, comme la classe ouvrière souffre aujourd'hui cruellement des crimes de quelques misérables échappés de son sein?

Mais, à ce compte, l'Angleterre aurait dû renoncer à l'affranchissement des noirs, parce que la prédication de Wilberforce multipliait les révoltes, les

pillages et les empoisonnemens dans les colonies. A ce compte, il faudrait renoncer aux chemins de fer à cause de la catastrophe de celui de Versailles, et ne plus bâtir de villes parce que Edimbourg, Londres et Hambourg ont été la proie des flammes.

Non, Monsieur, faisons la part des erreurs, des excès qui ne sont jamais que des exceptions; et n'oublions pas que le plus sûr moyen d'en diminuer le nombre, c'est de répandre sur la masse entière des ouvriers, qui laisse échapper de son sein plus de cris de souffrance que de colère, le baume vraiment consolateur d'un patronage efficace.

L'Angleterre a calmé l'agitation des noirs en les émancipant. Nous pouvons assurer à jamais l'ordre au sein des classes laborieuses, en les associant aux honneurs, aux distinctions et à tous les bienfaits produits par ces travaux gigantesques dont le plus lourd fardeau repose sur elles.

Jusqu'à ce jour, Monsieur, on n'a promis au peuple que des droits politiques, une part dans l'exercice du pouvoir souverain, qui ne tournerait sans doute au profit de personne, pas même au sien, car l'expérience prouve que le peuple n'intervient jamais dans les affaires de l'État que pour détruire et non pour édifier. Les défenseurs, les patrons du peuple, émus d'un sentiment généreux, se payaient donc de vaines illusions. Et comment en aurait-il été autrement? C'étaient, pour la plupart, des avocats, des écrivains, ignorant l'existence et les travaux du peuple, se passionnant pour des

théories que la pratique n'avait pas rectifiées. C'étaient des tribuns et non des chefs, ils pouvaient soulever les passions, mais non satisfaire les vœux des dernières classes de la société; ils pouvaient révolutionner les ateliers et les chantiers, mais non les organiser.

Ces tribuns, après avoir lutté pendant l'achèvement de la constitution, ont senti cependant qu'une œuvre aussi grande que celle de l'organisation politique d'un pays ne pouvait être recommencée tous les jours. Avertis par l'indifférence du public, ils ont fait comme lui ; ils ont accepté la constitution, telle quelle, avec ses imperfections, et ils se sont occupés des affaires positives, des grandes entreprises de l'industrie nationale.

Les beaux jours de la politique constitutionnelle sont donc passés, et nous entrons dans une politique nouvelle où le peuple aura encore des défenseurs, des patrons. Mais, cette fois, la première place, le plus beau rôle n'appartient plus aux avocats, aux écrivains. Les hommes importans, les héros de la politique nouvelle, ce ne sont pas les orateurs, les tribuns, les talens de plume ou de parole, mais les talens d'action; ce sont les véritables chefs des peuples, les maîtres, les ingénieurs, les architectes, les directeurs et administrateurs des compagnies, les chefs d'ateliers, les fabricans, les armateurs. Ceux-là peuvent sans danger, et avec un grand profit pour le bien de tous, faire dans la politique des affaires la part des ouvriers; c'est

pour eux un devoir sacré de réclamer, en leur nom, des droits légitimes, une influence plus directe sur le règlement de leurs intérêts, une place dans les fêtes où leurs travaux sont inaugurés, une part dans les récompenses et les honneurs publics dont ils sont l'objet. Là, on est assuré que la théorie ne sera jamais séparée de la pratique, que les désirs les plus vifs d'amélioration seront contenus dans les bornes du possible.

En vous soumettant ces impressions, Monsieur, c'est donc surtout au banquier, à l'administrateur du chemin de Rouen que je m'adresse.

Aux douces et bonnes émotions que votre fête industrielle fait ressentir se mêle un regret. Le peuple des travailleurs a été exclu des distinctions et des récompenses nationales distribuées à l'occasion de ce magnifique travail.

Que MM. Thibaudeau, Locke, Bartholony, Banès, Delrue aient été décorés, que MM. Jullien et Thoyol aient éte promus à un grade supérieur, c'était justice avant tout. Leur bonheur a fait plus d'un heureux, sans doute, et pas un jaloux.

Mais les ouvriers, terrassiers, charpentiers, maçons, les contre-maîtres, les entrepreneurs, les architectes n'ont-ils rien mérité? Quoi! parmi ces milliers de travailleurs qui, depuis deux ans, sont à l'œuvre, pas un n'aurait été digne d'une distinction qui l'honorât aux yeux de ses camarades, et fût pour tous un noble sujet d'émulation?

Non, Monsieur, cela n'est pas possible. Il y a là bien évidemment un oubli!

Un jour viendra sans doute où la principale affaire des pouvoirs de l'État sera d'organiser, en grand, les ateliers et les chantiers, de régulariser et de distribuer la production; mais les choses humaines procèdent lentement et par voie de progrès. Aujourd'hui, c'est aux chefs de l'industrie, à ceux qui connaissent et dirigent ses grands travaux, qu'il appartient de prendre l'initiative. C'est aux hommes qui, comme vous, Monsieur, prennent part à l'administration, à la direction de ces vastes entreprises, de glorifier le courage, la persévérance, l'habileté des ouvriers, de signaler les plus hardis et les plus braves à la reconnaissance publique et à l'autorité supérieure, dispensatrice des honneurs et des distinctions.

Le Roi et les princes ont compris merveilleusement les devoirs que leur imposent les exigences actuelles de l'industrie. Ils ont généreusement répondu à l'appel des compagnies; ils ont puissamment contribué à donner à vos fêtes industrielles un caractère de solennité nationale; mais ils ne pouvaient faire plus; la situation générale des esprits, l'état de l'industrie, et surtout l'organisation imparfaite du ministère du commerce ne permettaient pas à la royauté d'intervenir directement entre la Compagnie, ses entrepreneurs et ses ouvriers.

Nous entrons dans la politique du travail, politique qui introduira dans les relations de toutes les classes le double bienfait de l'ordre et de la

justice distributive. Mais l'industrie qui doit mener à bonne fin cette grande entreprise n'en est encore qu'à ses premières campagnes; les chemins de fer qui doivent sillonner la France, et contribuer si puissamment à sa grandeur et à sa prospérité, sont commencés d'hier, ne l'oublions pas. Et, en attendant que l'autorité supérieure soit investie du pouvoir protecteur qui lui manque, demandons aux administrateurs et aux ingénieurs qui doivent poursuivre et achever ces grands travaux, de prendre en main l'honneur, la dignité, les intérêts des travailleurs qu'ils emploient, à l'égal de leurs propres intérêts; noble patronage, qui sera, du reste, pour leurs entreprises un gage assuré d'exécution rapide et de succès.

Ce vœu, c'était à vous surtout, Monsieur, qu'il fallait l'exprimer; car vous êtes par vos sentimens personnels, autant que par vos attributions, l'homme qui doit souffrir le plus de l'oubli que je signale, et le mieux disposé, s'il y a lieu, à le réparer.

DIX-SEPTIÈME LETTRE.

A MONSIEUR

LE BARON CH. DUPIN.

MONSIEUR LE BARON,

La solution adoptée par la Chambre des députés dans la question des sucres doit amener tout-à-coup la fermeture d'un nombre considérable de fabriques. Les orateurs, divisés sur la plupart des conséquences de cette mesure, sont d'accord sur ce point que les deux tiers des exploitations aujourd'hui en plein exercice seront inévitablement frappées de mort. Et néanmoins, en face de cette perspective funeste, la Chambre a décidé qu'il ne serait alloué aux fabricans aucune indemnité.

L'arrêt est au moins rigoureux. Il atteste que l'o-

pinion en matière d'économie politique est encore arriérée, et que la bourgeoisie se fait des rapports de l'État avec les diverses industries une idée bien éloignée de ce qu'exigerait un bon gouvernement des affaires communes.

Que va résoudre la pairie en face de cet arrêt, Monsieur le Baron? Doit-elle le confirmer ou l'infirmer?

De très puissantes raisons, ce me semble, la sollicitent de s'arrêter à ce dernier parti; mais, en tout état de cause, qu'elle adopte le système du gouvernement ou celui de la députation, il est une classe de travailleurs qui mérite plus particulièrement sa sollicitude, celle des contre-maîtres et des ouvriers, que depuis si longtemps vous avez contribué à instruire dans leur profession, à éclairer sur leurs devoirs, et dont il vous sied plus qu'à personne de soutenir les intérêts; c'est en faveur de cette classe surtout, Monsieur, que je viens faire appel à vos généreux sentimens. Vous avez souvent enseigné qu'il n'y a pas de meilleure manière de servir son pays que d'étendre jusqu'aux derniers rangs populaires la protection des intérêts sacrés du travail, les bienfaits de l'ordre et de la justice. Et dire qu'une classe de travailleurs, sur qui les hasards de la vie font peser un plus lourd fardeau, est menacée dans son existence et dans sa profession, n'est-ce pas annoncer qu'elle trouvera en vous un défenseur?

J'aborde le premier point; et sans prétendre re-

nouveler un débat à peu près épuisé, je vais dire les principaux motifs qui justifieraient la pairie de repousser le système de la députation et de s'arrêter au plan primitif proposé par le Cabinet.

Ce plan offrait des avantages nombreux et incontestables.

Par l'abolition du sucre indigène le gouvernement venait au secours d'une situation très difficile. Les colonies sont appauvries et endettées. Il serait injuste et de la dernière imprudence de leur imposer dans cet état de gêne et de souffrance la mesure inévitable cependant de l'émancipation des noirs. Le rachat de l'industrie indigène faisait disparaître d'abord cette première difficulté. Il avait pour effet de rétablir en peu d'années les affaires des colonies, de les fortifier, de les enrichir, de les mettre en état de supporter quand le moment en serait venu la crise inévitable de l'émancipation. Il produisait un autre bien. L'émancipation, de quelque manière qu'elle ait lieu, ne peut être opérée sans l'intervention du trésor, déjà surchargé des obligations que font peser sur lui les travaux publics et l'exécution des lignes de fer. Le rachat du sucre indigène ajoutait aux ressources de l'État un revenu annuel considérable, et préparait ainsi le moyen matériel de réaliser l'émancipation. Enfin, en supposant que l'émancipation dût introduire dans la culture des terres tropicales un changement aussi considérable que dans la condition des travailleurs; en admettant, ce qui est l'opinion

des hommes les plus expérimentés, que l'extension de la petite culture, les réformes à opérer dans le pacte colonial dussent entraîner un jour, pour conséquence, l'abolition du privilége qu'ont les colonies d'approvisionner de sucre les marchés de la métropole; dans ce cas même, le problème était simplifié et plus facile à résoudre. Au lieu des trois termes qui existent aujourd'hui, le sucre colonial, le sucre étranger et le sucre indigène, il n'en existait que deux: le sucre colonial et le sucre étranger. Et l'accroissement de revenu produit par l'abolition du sucre indigène permettait au besoin de liquider de la même manière l'industrie sucrière des colonies, l'un des plus grands obstacles que rencontrent, comme l'on sait, la réforme du pacte colonial et l'émancipation:

Ainsi le rachat du sucre indigène pourvoyait et pour un avenir éloigné à tous les embarras dont les questions coloniales peuvent à tous momens compliquer notre situation financière; il étendait notre commerce extérieur, augmentait les ressources de notre navigation.

L'indemnité introduisait en même temps dans l'administration des intérêts matériels un principe de justice qui, en resserrant le lien de solidarité sociale d'où dépendent la force et l'honneur des grands empires, aurait fait remonter jusqu'au trône de nouveaux témoignages de confiance et de gratitude.

On a beaucoup attaqué le principe de l'indem-

nité pour cause d'expropriation publique, en matière d'industrie, et le mode de répartition proposé par le gouvernement. Sans doute, la répartition de quarante millions entre un si grand nombre de fabriques offrait de graves difficultés; mais si l'on eût étudié avec sang-froid le mode proposé, on eût remarqué qu'il avait au moins le mérite d'écarter les principales. La répartition devant avoir lieu entre les ayant-droit *proportionnellement au produit moyen en sucre par journée de travail de la fabrication de 1842 et 1843*, il en résultait que les fabriques les mieux traitées étaient celles qui avaient sérieusement continué la lutte et spéculé non sur l'appât de l'indemnité mais sur les chances du commerce. C'était un mode de liquidation des droits de chacun, mode très simple, très juste et très ingénieux. Quant aux industries collatérales, y compris la culture, leurs droits étaient protégés par les marchés passés avec les fabriques et qui ne cessaient point d'avoir leur plein et entier effet. En réalité, la classe des contre-maîtres et celle des ouvriers étaient seules oubliées, grave lacune sur laquelle je m'expliquerai plus tard, mais qu'il était facile de remplir par un amendement.

Le principe lui-même était irréprochable, et M. le ministre des finances, en s'efforçant d'en diminuer la portée, a fait preuve d'une modestie et d'une timidité exagérées. Il ne s'agissait pas de donner des droits à toutes les industries plus ou moins agitées par le contrecoup des modifications

des tarifs. Il s'agissait d'appliquer au fabricant, dépouillé par voie d'expropriation publique, le principe d'indemnité préalable qui existe déjà pour le propriétaire. Ce qu'il faut considérer en pareille matière, ce n'est pas l'étendue possible des transactions, mais leurs résultats. Racheter l'industrie du sucre indigène, dit-on, c'est prendre l'obligation plus tard d'en racheter d'autres ! Et qu'importe si l'État, si tout le monde doit y gagner ? L'indemnité payée aux propriétaires du chemin de Rouen et d'Orléans rend-elle plus lourde celle qu'il faudra payer aux propriétaires du chemin du Nord, du chemin de Lyon, de Marseille, de Bordeaux ? A-t-on hésité à voter le réseau, parce que sur le milliard auquel montera la dépense, une portion considérable doit être employée en achat des terrains ? Non, chaque opération amène ses charges et leur multiplicité ne doit point causer d'effroi, quand chacune en fin de compte assure dans l'avenir un profit certain.

M. le ministre des finances se fait donc illusion. Dans le débat que la Chambre des Pairs doit bientôt terminer, une grande lutte a lieu, lutte de principes où tout le système économique de la France est intéressé. L'abolition du sucre indigène, au nom de la marine, des colonies, de l'agriculture, du commerce, du trésor, c'est-à-dire au nom des intérêts généraux du pays, c'est aujourd'hui un acte aussi audacieux et aussi fécond dans ses résultats que la protection de cette industrie avait pu l'être au moment

où elle était enfantée par le génie de Chaptal et la volonté de Napoléon. Il s'agit bien réellement de faire succéder à une organisation industrielle, fondée sur les vieilles erreurs que l'ignorance et l'inexpérience avaient accréditées, une organisation nouvelle, fondée sur les nouveaux principes, conforme à toutes les règles de la science. Qu'est-ce, en effet, que la protection de l'industrie de la betterave, sinon un moyen d'ordre, un des rouages de cette grande machine impériale, dont le jeu consistait à isoler la France commercialement du monde entier, à ramasser toutes ses forces productives, toutes ses créations pacifiques sur son propre territoire, afin d'être plus libre de se répandre sur le continent au bruit des fanfares, enseignes déployées, à la façon des Genseric et des Attila ?

Le plan imaginé par le gouvernement, c'est encore de l'ordre, mais fondé cette fois sur la paix, sur l'expansion pacifique de la France, par les rapports du commerce ; c'est une mesure qui, par ses conséquences inévitables, serait aussi favorable à la paix du monde que le système impérial lui a été opposé.

Entre ces deux systèmes un troisième a été produit, fondé non plus sur une idée d'ordre, mais sur le principe de la liberté. Ce système a des conséquences funestes que ses partisans sont loin d'avouer, je le sais, parce que, préoccupés de la face industrielle de la question, ils n'ont attaché qu'une très faible importance à son caractère administratif et politique. Mais ces conséquences, pour avoir

été dissimulées ou passées sous silence, n'échapperont pas à la Chambre des Pairs.

Le principe absolu de la liberté et de l'égalité dans l'industrie, c'est aujourd'hui, dans l'état des esprits, au milieu des intérêts qui ont tout envahi, le plus grand obstacle à l'établissement de l'autorité et au développement de l'administration publique. La liberté, l'égalité absolues sont les deux articles fondamentaux de ce dogme politique bien connu qui considérait les gouvernemens, économiquement parlant, comme des ulcères ; qui, les jugeant incapables d'aucun secours, d'aucun service, d'aucune intervention utile, affirmait qu'il fallait réduire leur action au plus petit ordre de faits possible, à la police matérielle, par exemple ; doctrine qui condamne nécessairement les pouvoirs publics et la royauté à l'impuissance et à la déconsidération qui en est la suite inévitable.

Cette théorie de liberté sans frein et sans contrepoids n'a qu'une valeur transitoire. Elle a été bonne pour battre en brèche le vieux système protecteur de l'empire ; elle avait droit de passionner des esprits généreux tant qu'il était nécessaire de lutter contre un ordre inintelligent, inexpérimenté, fondé sur une connaissance très imparfaite de l'état du globe, sur un sentiment très condamnable de violence et de conquête au dehors.

Mais aujourd'hui nous n'en sommes plus là. Le génie des conquêtes dort, aux Invalides, du sommeil éternel. Des relations suivies et rapides sont

établies par la vapeur entre toutes les îles et tous les continens, et le système d'isolement, de blocus continental, quelque grandeur qu'il conserve encore dans les traditions historiques, ne rallie plus même à sa sauvage utopie les velléités belliqueuses des admirateurs de Napoléon. Au moment où le système de la liberté voit s'écrouler le système protecteur qu'il a combattu, il ne faut pas lui laisser croire que c'est à lui de gouverner le monde. Il faut qu'au dessus de la méfiance enracinée de certains hommes, s'élève l'intérêt bien compris des États ; il faut se dire qu'il n'y aurait plus ni grandeur, ni solidarité nationales, si les travaux humains étaient livrés au hasard, à tous les caprices, à tous les calculs mesquins, à toutes les mauvaises passions que l'amour effréné du gain soulève dans l'homme isolé.

Si l'on admet que l'industrie privée doit être guidée et surveillée au nom de la morale publique, au nom de l'honneur commercial du pays ; si l'on admet que le gouvernement doit être le gardien de la bonne foi des transactions, il est impossible de borner l'exercice de ce devoir sacré à quelques détails sanitaires ou de petite voirie ; l'État doit l'appliquer aux plus vastes, comme aux plus petites opérations de l'industrie, à l'ensemble comme aux détails. Et même alors que dans cette direction le gouvernement voudrait entreprendre plus que l'instrument administratif dont il dispose ne lui permet de réaliser, au lieu de combattre ce bon

penchant, il serait mieux de l'éclairer, de le féconder en provoquant la création de toutes les institutions dont l'absence est pour le pouvoir dans les matières industrielles la principale cause de sa faiblesse et de son discrédit. La Chambre des Députés ne l'a point fait. Offrant sur toutes les questions la coalition de préjugés souvent aveugles et de prétentions passionnées, là où le gouvernement lui paraît impuissant à satisfaire ses exigences, à rassurer ses terreurs, elle ne s'occupe pas de rechercher les moyens par lesquels il pourrait offrir plus de garanties, elle oppose un refus à ses projets; ce refus est un avertissement que la pairie doit comprendre et qui lui offre une occasion solennelle d'étendre son influence sur l'opinion.

La Chambre des Députés a envisagé le projet de loi du gouvernement au point de vue de la concurrence et de la liberté commerciale; il appartient à la pairie de l'envisager au point de vue de l'ordre administratif et gouvernemental.

A ce dernier point de vue il est bien évident que la pairie ne peut pas souscrire à cette théorie immorale et véritablement sauvage qui donnerait à l'État le droit de dépouiller les travailleurs de professions et d'industries que la veille encore il favorisait, de les dépouiller brusquement, sans compensation; non! la pairie ne peut pas admettre que ce soit là du gouvernement! Aujourd'hui que la guerre a disparu de l'Europe, que les menaces d'invasion sont détruites par le nouveau plan des

fortifications de la France; au moment où les masses populaires s'apaisent, le pouvoir perdrait tout prestige et toute dignité si on le réduisait, dans les intérêts matériels tout puissans aujourd'hui, à une part si faible qu'il ne pût rendre la justice et conserver aux classes les plus utiles et les plus méritantes la part de ressources que le travail leur a constituée. Tous les amis de la royauté et du peuple doivent se révolter contre une pareille prétention. La couronne ne saurait accepter ce rôle impuissant et tôt ou tard méprisé; elle ne peut pas renoncer à l'intervention bienfaisante et morale qu'elle seule est en état d'exercer dans les travaux de l'industrie; elle ne peut pas consentir à rester pour jamais étrangère aux progrès de qui dépendent désormais le repos, l'honneur et la prospérité du pays.

La pairie sera-t-elle arrêtée par la crainte d'assumer sur elle la responsabilité d'un *statu quo* dont tout le monde s'accorde à juger la prolongation intolérable?

Mais, d'après le système qui a triomphé au palais Bourbon, le *statu quo* existe, il doit se prolonger pendant quatorze mois; et même alors qu'aucune décision ne serait prise dans cette session, le Cabinet aurait encore une année devant lui pour renouveler le débat sans prolonger d'un seul moment l'agonie à laquelle dès aujourd'hui tous les intérêts sont condamnés. Dans le cas enfin où au début de la prochaine législature un nouveau débat

aurait le sort du premier, dans le cas où il serait décidé une seconde fois que le principe d'ordre représenté par un système combiné d'abolition et d'indemnité ne peut être encore introduit sur une large échelle dans le gouvernement des intérêts matériels, les Chambres auraient du moins apporté à cette grave résolution la maturité qu'elle réclame. Avant de prendre un parti définitif en pareille matière, ce n'est pas trop d'y regarder à deux fois.

Tous ces motifs me font penser, Monsieur, contrairement à l'opinion la plus généralement répandue, qu'il existe de grandes chances pour que la nouvelle solution des sucres éprouve au Luxembourg le même sort que le projet du gouvernement a rencontré au palais Bourbon. La pairie ne refusera pas à l'industrie la protection qu'elle a accordée aux capitaux ; elle ne voudra pas être moins prévoyante, moins juste, moins généreuse envers les travailleurs qu'envers les rentiers. La pairie se souviendra que dans la conversion du 5 p. 0/0 des intérêts non moins considérables étaient engagés, que là aussi se présentait une question de *statu quo* que l'opinion la plus en faveur jugeait funeste à la fortune du pays. La pairie n'hésita pas cependant à repousser le projet déjà voté par l'assemblée élective et à lutter contre elle. Dans la question des sucres, elle s'inspirera de cet antécédent. Elle maintiendra la même doctrine, le même principe ; elle restera fidèle à sa mission d'ordre, de justice et de

conservation de tous les intérêts, de tous les droits acquis ; tel est du moins mon espérance, telle est ma conviction.

Mais il faut tout prévoir, et j'arrive au second point.

Soit que la Chambre des Pairs adopte le plan de la députation ou celui du gouvernement, Monsieur, il y va de son honneur, de sa dignité, de sa popularité d'assurer le sort des contre-maîtres et des ouvriers. Je dirai plus, c'est pour elle un devoir sacré.

Jusqu'à un certain point, on peut prétendre qu'il appartenait à la Chambre des Députés de prononcer sur le sort des fabricans. Composée des mandataires de la bourgeoisie, la députation semble, en effet, dans les transactions de l'État avec l'industrie, un juge naturel de la part qu'il convient de faire aux bourgeois. Mais il n'en est pas de même des contre-maîtres et des ouvriers. L'assemblée élective ne les représente point, elle n'a reçu d'eux aucun mandat. Préoccupée exclusivement des intérêts de la classe bourgeoise, de qui procèdent ses pouvoirs, cette assemblée n'a ni loisir ni liberté de prendre en main les intérêts des classes populaires.

Cette mission sacrée, Monsieur, repose sur la royauté, qui gouverne au nom de tous, dans l'intérêt de tous sans exception, et qui doit sa première pensée, sa plus bienveillante protection aux membres de la grande famille que le sort a le moins fa-

vorablement traités. Cette mission enfin repose sur la pairie, qui, tenant son mandat de la Couronne, s'inspire naturellement de sa haute prévoyance et participe à l'accomplissement de tous ses devoirs.

En admettant donc que la pairie crût devoir accepter le nouveau projet que la Chambre des Députés a substitué à celui du Cabinet, elle devrait en corriger la rigueur par un amendement relatif aux contre-maîtres et aux ouvriers.

On objectera que ce serait créer, dans ce cas, en faveur d'une classe de travailleurs un traitement exceptionnel. Mais l'exception est ici de droit. Le droit qu'ont les contre-maîtres et les ouvriers d'être plus favorablement traités résulte des conditions exceptionnelles de travail qui leur sont imposées. Dans l'état actuel des rapports sociaux, cette classe nombreuse est la moins favorisée de toutes; créatrice des richesses, elle reçoit du maître un salaire fixe qui n'augmente jamais dans les temps de plus grande prospérité et qui cesse tout à coup dans la mauvaise fortune. Ainsi, point de profits proportionnés aux bénéfices, point de garantie que les travaux continueront et s'ils sont interrompus aucune compensation : tel est le sort des contre-maîtres et des ouvriers. Cette situation est particulière à cette classe; il n'existe rien qui puisse lui être comparé, soit dans l'industrie privée, soit dans les diverses branches de l'administration.

Dans l'administration, les employés et les fonc-

tionnaires, depuis le premier jusqu'aux derniers degrés de la hiérarchie, sont réduits, comme les contre-maîtres et les ouvriers, à une rétribution souvent trop faible; mais du moins elle est assurée. Les employés ne chôment pas; ils ne sont pas menacés du jour au lendemain de perdre leur profession, leur gagne-pain. L'ordre très imparfait qui règne dans les travaux de l'administration suffit pour garantir la continuité des œuvres et la régularité des traitemens, dont l'insuffisance est compensée en partie par des pensions de retraite.

Dans l'industrie, les fabricans, les négocians, les maîtres enfin sont soumis à l'incertitude qui menace les travaux des contre-maîtres et des ouvriers. La concurrence peut leur être funeste et alors ils subissent la loi rigoureuse du malheur, sans aucune compensation. Mais ils ont l'espoir, si le sort leur est favorable, de s'enrichir en très peu de temps. Tous les bénéfices de la spéculation leur appartiennent; ils peuvent passer d'une vie de privations à une existence de loisir, environnés de tous les prestiges du luxe et des honneurs, satisfaisant tous les devoirs de la famille, tous les penchans du cœur, tous les rêves de l'ambition !

La condition des contre-maîtres et des ouvriers offre donc réunies les chances funestes qui pèsent à la fois sur les employés de l'administration et sur les chefs de l'industrie privée, et ne participe point à leurs avantages.

Plus on réfléchit aux ménagemens particuliers

que réclame une pareille situation, moins on comprend le silence qu'avait gardé sur ce point le projet du gouvernement. Des trois membres du conseil qui ont concouru à l'élaboration de la loi, il en est deux sans doute à qui il serait injuste de demander compte de cet oubli. Le ministre de la marine devait réserver toute sa sollicitude pour les intérêts de la navigation et des colonies. Le ministre des finances, envahi par des nécessités de mille natures, obligé de faire face à des dépenses croissantes et pour la plupart improductives, devait songer, avant tout, à l'accroissement du revenu. L'esprit de justice distributive que commandait la nature des intérêts principalement compromis n'avait en réalité qu'un interprète naturel, le ministre du commerce. Et comment le ministre du commerce, qui se fait gloire d'avoir parcouru tous les degrés de la hiérarchie du travail, a-t-il souffert que la classe la plus pauvre et la plus nombreuse, d'où il est sorti, fût oubliée? Pourquoi, dans une matière qui était de sa compétence spéciale, n'a-t-il pas fait triompher les inspirations de son expérience et de son cœur? Cela tient principalement, je pense, au vague, à l'incertitude de sa position dans le conseil et aux imperfections du département qu'il dirige. Le ministère du commerce n'a encore d'un ministère que le nom. Vainement est-il représenté par un homme dont l'honneur est éprouvé, dont le mérite personnel est incontestable. Le meilleur général sans corps d'ar-

mée serait très embarrassé de livrer bataille; et la maigre figure que fait, à côté d'administrations aussi développées que les finances et la marine, le département embryonnaire de l'agriculture et du commerce, ne laissait sur ce point sans doute à son chef d'autre rôle que celui du silence et de la résignation.

Quoi qu'il en soit, la Chambre des Députés ayant été aussi oublieuse des droits des contre-maîtres et des ouvriers que le Cabinet, on doit désirer plus vivement que la pairie prenne en main leur cause; et il est digne d'elle en effet, au nom de l'ordre public, de l'honneur de la Couronne et de la dignité nationale, de préserver cette classe méritante des effets les plus immédiats de l'arrêt qui va la frapper.

Dans le cas où le projet de la Chambre des Députés l'emporterait, il y aurait donc lieu au moins à en corriger l'injustice par un amendement.

Quand l'État n'assurerait aux contre-maîtres et aux ouvriers privés, par l'effet de la loi, de leur profession et obligés de s'en créer une nouvelle, qu'une indemnité de quelques mois de solde, ce ne serait probablement pas une compensation proportionnée au tort que leur causera la nouvelle législation de l'industrie sucrière. Mais ce serait du moins rendre leur position plus supportable; ce serait rattacher la classe ouvrière tout entière à la nouvelle monarchie, en lui prouvant par un exemple éclatant que les institutions fondées par

elle peuvent étendre leur protection jusqu'à l'existence du peuple et jusqu'à ses travaux.

Je ne pense pas, Monsieur, qu'il soit nécessaire d'insister davantage sur les heureuses conséquences d'une pareille manifestation. La nécessité de rendre moins funeste la perpective que la nouvelle législation des sucres ouvre devant les contre-maîtres et les ouvriers ne saurait rencontrer au sein de la pairie aucune objection sérieuse.

Toutefois il est une école de publicistes qui n'attribuent à l'assemblée dont vous faites partie, en fait d'industrie et de finances, qu'un rôle passif, et qui lui refuseront même le droit de modifier la décision de la Chambre des Députés par un amendement. A les entendre, quand l'assemblée élective a prononcé de sa voix souveraine en pareille matière, ce serait chose inouie et insolite que la Chambre des Pairs se permît d'avoir une opinion.

Cette doctrine, qui repose sur un commentaire très erroné de la Charte, pourrait jeter de l'incertitude dans certains esprits, et avant de conclure je ne crois pas inutile, une fois pour toutes, d'en faire justice.

En droit, il est faux que les attributions de la Chambre des Pairs soient inférieures à celles de la Chambre des Députés, sur aucun des objets soumis aux délibérations du Parlement. La Charte n'attribue à cette dernière chambre d'autre privilège que la *priorité* de discussion pour le budget et les lois de finances; ce qui implique évidemment entre les

deux assemblées l'égalité de droits, quant au rejet, à l'adoption ou à l'amendement même de ces lois.

Ainsi le droit est entier; les attributions des deux Chambres sont égales, identiques. Mais il y a plus, cette égalité est parfaitement rationnelle. Loin de manquer d'aptitude et d'autorité morale dans les matières d'économie publique, la pairie au contraire y représente un intérêt considérable, et qui, dans certains cas, doit tout dominer, l'intérêt administratif et gouvernemental.

La Chambre élective est le miroir fidèle des besoins, des craintes exagérées, des jalousies souvent aveugles des localités. Elle est l'esclave des détails, mais l'ensemble lui échappe; et c'est à ce point de vue de l'ensemble, c'est-à-dire du bien public, de l'intérêt général, que la pairie, délivrée des chaînes qui pèsent sur la députation, doit se placer.

Je ne craindrai pas de le dire, car mon but est bien moins de flatter les personnes que de faire ressortir les mérites de l'institution; dans tous les réglemens qui ont pour objet la constitution de l'industrie nationale, les échanges du commerce intérieur et extérieur, il y a une face que la pairie est seule en position d'apprécier avec sang-froid, avec impartialité et grandeur. C'est le rapport de ces réglemens avec l'honneur et la dignité du pays, avec la consistance de son gouvernement, avec le lien de solidarité qui doit associer de plus en plus toutes les classes de la nation et toutes les parties

du territoire; c'est la part de responsabilité qu'une perturbation subite dans les ateliers et la honte d'une grande injustice publique feraient inévitablement peser sur la Couronne.

La Chambre des Députés, dans les lois de finances, tient-elle compte de ces intérêts sacrés? N'observe-t-on pas dans ses délibérations les contradictions les plus choquantes, un mélange de prodigalité et de parcimonie également funeste à la considération des pouvoirs publics et à la prospérité du pays? Voyez, depuis douze années, combien de refus d'allocations légitimes! et à côté de ce puritanisme très exagéré, quel abandon souvent, quelle facilité inexplicables! La loi sur le travail des enfans dans les manufactures a été compromise pour avoir économisé les traitemens des inspecteurs chargés de sa surveillance; et l'on prodigue à la rive gauche de Versailles des faveurs, que l'on refusera plus tard au chemin de la Teste. S'agit-il des grands travaux entrepris par l'État? La Chambre mettra dans la répartition annuelle des crédits une telle timidité et elle les distribuera en petites portions sur une échelle si étendue, que le pays se couvrira lentement sur tous les points d'entreprises inachevées, longtemps improductives et d'autant plus coûteuses. S'agit-il de modifications de tarifs, de traités de commerce ou d'unions douanières? Alors on verra s'élever de tous les bancs une tourmente de plaintes confuses, de terreurs contradictoires, de récriminations violentes au milieu desquelles disparaissent tous les

grands intérêts et jusqu'à l'honneur et la dignité de la Couronne.

Faut-il en conclure que la Chambre des Députés est inhabile et incompétente pour exprimer les besoins matériels du pays?

Non, sans doute, la députation représente les intérêts de l'industrie privée, c'est-à-dire les détails du travail national, de même que la pairie, depuis la loi de 1831, représente les intérêts de l'administration, c'est-à-dire l'ensemble de ce même travail national. C'est, de part et d'autre, un titre légitime à une sorte de compétence spéciale sur l'objet particulier que chaque assemblée est censée mieux connaître. Mais il est des points cependant où la compétence est en sens inverse de l'affinité des intérêts. Ainsi la pairie, par cela seul qu'elle est composée en majorité des hauts fonctionnaires de l'État et qu'elle émane du plus haut de tous, du Roi, la pairie n'est pas compétente quand il s'agit de réclamer en faveur des employés inférieurs de l'administration un degré d'indépendance convenable. De même la Chambre des Députés, dont chaque membre, produit de l'élection, représente un des intérêts de l'industrie, est incompétente quand il s'agit d'introduire de l'ordre entre ces intérêts divisés.

En matière d'ordre industriel, les Députés ne jouissent pas de l'entière disposition de leur jugement. Il y a parmi eux sans doute quelques hommes éminens, que l'autorité du caractère ou du

talent élève au-dessus des influences électorales, mais c'est le petit nombre, l'exception. La plupart sont esclaves de cette popularité d'arrondissement qui seule assure les réélections. Il leur faut bon gré mal gré se faire les champions des doctrines économiques les plus arriérées, rester sourds à la voix de la patrie, et sacrifier son culte sur l'autel des dieux lares. Heureux encore ceux qui, se passionnant de bonne foi pour les mauvaises causes dont ils sont les plaideurs obligés, perdent jusqu'au sentiment de leur servitude et jusqu'aux lumières de la raison d'État.

La raison d'État, Monsieur, voilà le point de vue auquel il faut désormais se placer dans les lois de commerce, de finances et d'industrie, si l'on veut arriver à quelque chose de puissant et de fécond; et cette obligation devient d'autant plus pressante dans la question des sucres, que la discussion qui vient d'avoir lieu a dénaturé son caractère et sa portée, et que le bien public, l'intérêt national ont disparu sous un déluge de chiffres et d'affirmations très équivoques.

Remarquez, en outre, que la manière de procéder du palais Bourbon a un grave inconvénient. Si la première assemblée à laquelle le gouvernement soumet un projet de loi se croit le droit de le mettre de côté et de statuer sur la matière par un projet nouveau, ce n'est plus le pouvoir exécutif, c'est cette Chambre qui a l'initiative et la direction du gouvernement, et l'autre assemblée, ne pouvant

même plus émettre son opinion sur les propositions de la Couronne, manque évidemment de liberté dans le débat; la constitution est faussée dans son esprit et le pouvoir exécutif est dépouillé de sa garantie la plus précieuse, puisque des deux assemblées que la Charte lui a données pour conseil, il en est une dont il ne peut plus revendiquer les lumières ni le concours.

S'il s'agissait d'un objet secondaire, cette observation serait sans importance; mais elle acquiert beaucoup de gravité quand il s'agit d'une mesure intéressant à la fois l'agriculture, le commerce extérieur, la marine, le trésor et les colonies.

Le devoir de la pairie est donc de s'opposer à cette tendance funeste, au nom de sa propre dignité, pour l'honneur de la Couronne et dans l'intérêt bien compris du pays. Elle a droit de s'emparer du système du Cabinet, et de l'adopter en le complétant. Elle a droit, dans le cas où elle accepterait la solution de la Chambre des Députés, d'en corriger la rigueur par un amendement.

Il y a un an, Monsieur, au 1er mai 1842, le Roi, répondant aux félicitations du préfet de la Seine, lui disait: « L'accroissement du bien-être dans les » classes ouvrières achèvera de paralyser les ma- » nœuvres des agitateurs, et fera de plus en plus » sentir aux populations que le bonheur public » dépend de l'ordre et de la paix. »

Sa Majesté a tracé, dans ce peu de mots, tout l'avenir politique de la France.

Oui, Monsieur, le règne de la paix est fondé. La grande affaire des pouvoirs publics aujourd'hui, c'est d'introduire l'ordre non plus dans les rues, il y existe, mais dans les ateliers. Les seules émeutes redoutables, ce sont les émeutes des monopoles, des industries, des classes privilégiées, contre les intentions patriotiques et populaires de la Couronne. Le Roi l'a dit : le but qu'il faut atteindre, c'est l'accroissement du bien-être des classes ouvrières; les mesures les plus urgentes et les plus décisives auront désormais pour objet immédiat ce bien-être qui, des classes ouvrières, doit réagir sur la bourgeoisie, et devenir ainsi une cause d'aisance et de bénédictions pour tous.

De pareils sentimens n'ont pas besoin de commentaires. Il y a dans la parole royale un vœu dont la pairie surtout doit comprendre la portée et qu'il lui appartient de réaliser la première.

Aucun scrupule ne saurait l'arrêter. Elle a toutes les qualités nécessaires pour intervenir dans les lois d'industrie et d'économie publique. C'est précisément parce qu'elle n'a reçu de mandat d'aucune localité industrielle qu'elle peut se placer au point de vue de l'ensemble; c'est précisément parce qu'elle se recrute dans la haute administration, qu'elle peut mieux discerner en toutes choses la raison d'État; c'est précisément parce que son droit émane de la royauté et non de la bourgeoisie qu'elle peut s'occuper plus librement des classes populaires.

DIX-HUITIÈME LETTRE.

A M. CUNIN-GRIDAINE,

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

MONSIEUR LE MINISTRE,

La plupart des échecs que les propositions du cabinet viennent d'éprouver portaient sur des points qui concernent essentiellement l'administration que vous dirigez.

Le moment est donc opportun pour vous soumettre sur le but et l'organisation de votre département quelques observations générales.

L'infériorité du ministère du commerce ne saurait être mise en doute. Les travaux de cette session l'ont assez manifestée. Comment se fait-il,

par exemple, qu'il n'ait participé ni à la confection, ni à la présentation de lois comme celle des monnaies et celle du recrutement? La circulation facile du signe le plus usuel et le plus abondant des échanges, le mode selon lequel l'impôt du sang est prélevé dans les fermes, dans les ateliers et les chantiers, ne touchent-ils pas directement aux intérêts que le ministre de l'agriculture, du commerce et des manufactures doit spécialement représenter?

Il est des hommes d'État qui ne peuvent s'accoutumer à l'idée que la guerre a pour toujours disparu du sein des nations les plus industrieuses et les plus civilisées du continent; mais à leurs yeux même les travaux pacifiques et productifs forment désormais la principale occupation des peuples. La politique ne peut plus séparer ses combinaisons des intérêts de l'agriculture, des manufactures et du commerce; elle ne peut plus poursuivre un but d'honneur et de gloire qui leur soit étranger. Dès lors le réglement des mesures par lesquelles s'organisent et se recrutent les forces militaires, c'est-à-dire le mode par lequel l'agriculture, l'industrie et le commerce consacrent une portion de leurs forces à la défense du territoire, appelle nécessairement la surveillance et la direction du pouvoir public chargé de stipuler en leur nom. Le recrutement enfin n'est plus seulement un objet technique qui ressorte de la compétence exclusive des gens de guerre; c'est une matière mixte qui

appelle à égalité d'importance au moins le concours des militaires et le concours des industriels, des commerçans et des agriculteurs, et qui aurait dû être par conséquent débattue, élaborée et présentée en même temps à l'approbation des chambres par le ministre de la guerre et le ministre du commerce.

Les choses, au moins, se sont passées ainsi pour la loi des sucres. Le ministre du commerce a concouru à sa présentation; mais son intervention n'a apporté aucun élément nouveau dans le débat, et n'a pas convaincu la Chambre que les trois grandes divisions du travail national qu'il représente fussent réellement favorisées par l'abolition du sucre indigène et l'application à l'industrie du principe de l'indemnité.

En réalité, telle est l'attitude du ministère du commerce quant aux mesures qui le concernent le plus intimement. Dans les unes, il s'abstient; dans les autres, il agit, mais sans que ses collègues, les Chambres ou le public attribuent à son intervention la moindre importance.

Un pareil état de choses ne saurait longtemps durer. Il importe de rechercher quelle en est la cause et quel en peut être le remède.

L'infériorité du département que vous dirigez, Monsieur le Ministre, tient surtout à ce qu'il n'a pas conscience de remplir une mission grande et simple, à ce que lui seul dans le Conseil ne saurait appuyer son autorité sur un service national

incontestable, à ce qu'il manque d'un but capable de satisfaire la noble ambition de l'homme d'État.

Quel pourrait être ce but? en quoi devrait consister l'ambition du ministre du commerce? Son ambition, Monsieur le Ministre, devrait être, ce me semble, de maintenir et de développer entre toutes les industries rivales et entre toutes les classes de travailleurs, le principe de L'ASSOCIATION. L'œuvre la plus utile qu'il pourrait se proposer, serait donc d'organiser son ministère de manière à atteindre ce but.

Ce qui frappe le plus, en effet, dans les rapports du ministère du commerce avec les trois grandes divisions du travail national, c'est la difficulté que ses employés aussi bien que le public éprouvent à caractériser la mission particulière que ce département est appelé à remplir au sein de l'industrie. Il n'y a pas de ministère qui se trouve dans la même situation.

Si l'on demande au ministre de la guerre pourquoi son département a été constitué, il répondra sans hésiter : Pour la défense du territoire, pour le maintien de l'ordre intérieur. Si l'on demande au ministre des finances pourquoi il y a un ministère des finances, il répondra : Pour recueillir l'impôt, gérer les propriétés de l'État, exploiter les industries dont il s'est réservé le monopole et solder les services publics. Le ministre des affaires étrangères ne sera pas plus embarrassé; par ses agens diplomatiques il négocie avec toutes les puis-

sances du monde, et par les consulats il protége et surveille le commerce extérieur. Le ministre de la justice assure en tous lieux l'exécution des lois. Le ministre de l'instruction publique dirige l'éducation de la jeunesse. Le ministre de la marine veille à l'honneur du pavillon. Le ministre de l'intérieur assure l'exercice des droits politiques et distribue les bienfaits de l'administration générale. Le ministre des travaux publics multiplie les monumens, les routes, les canaux, les chemins de fer. Mais le ministre de l'agriculture, des manufactures et du commerce, que fait-il pour l'agriculture? que fait-il pour les manufactures? que fait-il pour le commerce?

Évidemment, il n'est pas oisif; c'est par ses mains que s'opère une foule de bienfaits de détail; il surveille les établissemens d'eaux minérales, il contribue à l'amélioration des races chevalines, il exécute, d'une manière très insuffisante, il est vrai, la loi sur le travail des enfans dans les manufactures; mais tout cela ce sont des détails dont pourrait être tout aussi bien chargée quelque direction nouvelle ajoutée au ministère des finances ou de l'intérieur. Dans la réalité, le département que vous dirigez, Monsieur le Ministre, est le seul qui n'ait pas un caractère considérable et distinct, une mission simple et grande à la fois, qu'il puisse exprimer par un de ces mots qui appellent la reconnaissance et le respect du pays.

Le ministère de l'agriculture, des manufactures

et du commerce c'est, comme son nom l'indique assez, le département d'où ressortent tous les travaux de l'industrie privée et toutes ses classes de travailleurs, sans exception, c'est-à-dire, administrativement parlant, l'élément le plus vaste et le plus compliqué de tous ceux avec lesquels il importe que le gouvernement entretienne un contact permanent.

Ici se présente une première question : quel peut être le contact de l'État avec les travaux productifs des richesses nationales? quelle peut être la nature des rapports à établir entre les représentans de l'État, ses agens chargés d'administrer spécialement cet ordre d'intérêts, et les travailleurs ?

Évidemment, l'État doit introduire au sein des classes laborieuses une prévoyance, un ordre, une justice distributive et jusqu'à des moyens de simplifier, de multiplier les procédés de la production, une foule de bienfaits, en un mot, que les travailleurs réduits à eux-mêmes ne parviendraient pas à réaliser, et dont la position élevée du pouvoir lui permet de sentir le premier la nécessité, et d'opérer plus facilement la réalisation. Si tel doit être le but de l'intervention du gouvernement dans tous les travaux agricoles, manufacturiers et commerciaux, le ministère du commerce devrait avant tout tenir compte de l'organisation même du travail et aborder franchement, courageusement les difficultés d'une situation à laquelle la politique ne pouvait toucher sans péril, je le reconnais, mais

qu'il serait dangereux aujourd'hui de vouloir éviter.

Tout travail productif repose sur l'association de deux classes distinctes, les maîtres et les ouvriers. Au point de vue de la prospérité nationale, au point de vue des devoirs du gouvernement, ces deux classes appellent une égale sollicitude. Il serait faux de prétendre que leurs intérêts soient contradictoires; il ne serait pas moins faux de prétendre qu'ils sont identiques. Dans la réalité ils sont dissemblables, pouvant parfois s'unir et s'associer, devant plus souvent encore, dans l'état actuel des choses, lutter.

Ces rapports, qui sont les vrais rapports sociaux sur lesquels reposent tous les travaux sans exception, depuis la culture des fleurs jusqu'à la culture des céréales, depuis la fabrication de la dentelle jusqu'à la fabrication des machines à vapeur, depuis les cabriolets de place jusqu'aux navires de long cours, depuis le pavage des rues jusqu'à l'exécution des lignes de fer; ces rapports des maîtres et des ouvriers nécessitent, Monsieur le Ministre, l'intervention protectrice et conciliante du gouvernement, tantôt dans l'intérêt plus particulier des maîtres, tantôt dans un intérêt plus spécial à la classe ouvrière, toujours et en toute chose, dans l'intérêt de tous. Ce que le gouvernement pourrait retirer d'avantages d'une pareille intervention est incalculable. On conçoit qu'il ait refusé à la classe ouvrière toute participation à l'exercice des

droits politiques; il y allait du bon ordre intérieur et de la prospérité même de cette classe dont les intérêts réclament encore une haute tutelle. Mais le refus très légitime d'abandonner aux ouvriers les droits politiques impose aujourd'hui à l'État le devoir de gérer ses intérêts en bon père de famille.

Jusqu'à ce jour le gouvernement a beaucoup fait pour la classe ouvrière, mais par des voies indirectes et qui ne pouvaient provoquer dans son sein le sentiment de la reconnaissance. Le temps est venu où il est nécessaire qu'il travaille pour elle directement, où le pouvoir supérieur doit communiquer avec le peuple sans intermédiaire et tenir autant de compte de sa dignité que de celle de la bourgeoisie.

Cette difficulté n'est pas la seule dans l'industrie qui appelle l'intervention de l'État. Non seulement la classe ouvrière et la bourgeoisie luttent, mais le nord et le midi luttent aussi; les fabriques ont des intérêts opposés aux exploitations agricoles; les villes de l'intérieur réclament contre la concurrence, les ports de mer contre le système protecteur.

Au milieu de ces intérêts divisés et hostiles que deviendrait cette belle et grande unité de la France si le gouvernement lâchait la bride à tous les penchans égoïstes et n'intervenait pas au nom de l'intérêt commun?

Non! le gouvernement ne peut rester oisif; et à ce point de vue élevé, Monsieur le Ministre, je dirai

que la mission du ministère du commerce est d'associer de plus en plus toutes les classes de travailleurs, d'organiser de plus en plus toutes les forces nationales afin de pouvoir ouvrir nos marchés à l'échange de plus en plus libre des produits du globe entier. Ainsi, poursuivre au-dedans le progrès de l'ordre et au dehors le progrès de la liberté, telle me semble être la conciliation la plus prochaine de la lutte de principes que présente depuis un quart de siècle l'industrie. Par l'ordre au-dedans, c'est-à-dire en organisant de plus en plus l'industrie nationale, vous aurez l'avantage de diminuer les maux de la concurrence, sorte de guerre civile permanente contre laquelle s'élèvent de toutes parts de vives réclamations; par l'accroissement de la liberté au dehors, c'est-à-dire par une baisse progressive des tarifs, vous aurez l'avantage de satisfaire les partisans de la liberté du commerce, qui ne sont pas moins nombreux que les adversaires de la concurrence. Par l'alliance dans un même système de ces deux principes, l'ordre au-dedans et la liberté au-dehors, le Français sera rendu à sa bonne nature qui n'est pas l'envie, la haine, mais qui finirait par le devenir si la France, continuant à s'isoler du monde, restait éternellement en butte à tous les désordres de la concurrence, sans défense, les pieds et les mains liés dans les entraves de la routine.

Les travailleurs étant divisés en deux classes dont on retrouve des représentans dans tous les ateliers, dans tous les chantiers, dans les fermes, sur les

navires du commerce, partout enfin, ouvriers et bourgeois, c'est au ministère du commerce à prononcer entre ces deux classes un mot de paix et ce mot c'est : ASSOCIATION. Quand on voudra caractériser l'action particulière du ministère du commerce et les services qu'il rend, il faut qu'on dise un jour de son chef : il ASSOCIE LES TRAVAILLEURS, comme on dit du ministre de l'instruction publique : il enseigne la jeunesse ; comme on dit du garde des sceaux : il rend la justice ; comme on dit du ministre de la marine : il veille à l'honneur du pavillon ; comme on dit du ministre des travaux publics : il élève les monumens utiles ; comme on dit du ministre des affaires étrangères : il négocie au nom de tous.

Alors seulement le ministère du commerce, qui n'a pas de caractère, de but, d'action déterminés, en aura ; ce sera le ministère de l'association nationale de toutes les industries et de toutes les classes de travailleurs.

Associer ! Et par quel moyen ? dira-t-on. Voulez-vous faire une révolution ? — Non, certes !

Mais les Musulmans ont bien fait entrer l'esclave dans la famille, sans l'affranchir ; pourquoi ne pourrions-nous pas faire entrer dans la cité industrielle l'ouvrier qui est tout affranchi, qui est libre et l'égal du maître devant la loi civile ?

Nous devons le faire peu à peu, je le reconnais ; car il serait tout aussi dangereux pour le gouvernement de soulever une émeute de maîtres qu'une

que la mission du ministère du commerce est d'associer de plus en plus toutes les classes de travailleurs, d'organiser de plus en plus toutes les forces nationales afin de pouvoir ouvrir nos marchés à l'échange de plus en plus libre des produits du globe entier. Ainsi, poursuivre au-dedans le progrès de l'ordre et au dehors le progrès de la liberté, telle me semble être la conciliation la plus prochaine de la lutte de principes que présente depuis un quart de siècle l'industrie. Par l'ordre au-dedans, c'est-à-dire en organisant de plus en plus l'industrie nationale, vous aurez l'avantage de diminuer les maux de la concurrence, sorte de guerre civile permanente contre laquelle s'élèvent de toutes parts de vives réclamations; par l'accroissement de la liberté au dehors, c'est-à-dire par une baisse progressive des tarifs, vous aurez l'avantage de satisfaire les partisans de la liberté du commerce, qui ne sont pas moins nombreux que les adversaires de la concurrence. Par l'alliance dans un même système de ces deux principes, l'ordre au-dedans et la liberté au-dehors, le Français sera rendu à sa bonne nature qui n'est pas l'envie, la haine, mais qui finirait par le devenir si la France, continuant à s'isoler du monde, restait éternellement en butte à tous les désordres de la concurrence, sans défense, les pieds et les mains liés dans les entraves de la routine.

Les travailleurs étant divisés en deux classes dont on retrouve des représentans dans tous les ateliers, dans tous les chantiers, dans les fermes, sur les

exemple que l'industrie moderne est heureuse de pouvoir opposer à celui des mines d'Anzin (1).

Mais pour remplir cette belle et noble mission, pour exercer cette influence féconde, pour ordonner, pour associer les industries et les classes de travailleurs, il faut des agens spéciaux, représentans de l'autorité centrale sur tous les points du territoire; et c'est là en effet la création administrative qui me paraît, dans le ministère du commerce, devoir attirer désormais la sollicitude des hommes d'État.

Ici, je prévois l'effroi du lecteur. Créer des agens, organiser tout un service de nouveaux fonctionnaires dans le ministère du commerce! Mais il faut être imprudent jusqu'à la folie pour oser faire cette proposition, au moment où la Chambre élective et vous-même, Monsieur le Ministre, venez de décliner avec tant de modestie l'établissement de quelques inspecteurs *salariés* pour la surveillance du travail des enfans dans les manufactures, et quand le conseil municipal de Paris lui-même, pour éviter une dépense modique, recule depuis trois ans devant l'établissement des prud'hommes, dont vous lui avez soumis le projet.

(1) M. Leclaire, entrepreneur en bâtimens, a organisé ses ateliers rue Saint-Georges, n. 11, de manière à ce que ses ouvriers soient ses associés et aient une part proportionnelle dans les bénéfices de la maison. Cet essai, qu'il n'a pas fait à titre de réformateur, mais parce que l'expérience lui donnait lieu de penser que ce serait une bonne spéculation, a produit les résultats les plus heureux, non seulement pour les ouvriers, mais pour le maître.

Il est vrai! le mot économie jouit aujourd'hui d'une grande considération. Après douze années d'existence, le régime parlementaire, parvenu à l'âge de l'adolescence, semble tout-à-coup atteint de la manie des vieillards, de même qu'en de certaines années nous voyons aux approches de l'été régner parfois les rigueurs de l'arrière-saison. Mais de ce que l'on est obligé de porter un manteau au mois de juin, s'en suit-il que l'hiver va venir? Attendez quelques jours et le soleil, dont les rayons percent par intervalle les nuées orageuses, règnera seul dans l'espace et répandra sur nos vertes campagnes l'abondance et la joie.

Telle est l'histoire des assemblées. Aujourd'hui même, à travers les giboulées de leur parcimonie perce de temps à autre un rayon de magnificence. Le conseil municipal ne veut pas charger son budget de la médiocre dépense que pourrait entraîner l'établissement des prud'hommes; mais il bâtit, sur la place de Grève, au premier magistrat de la cité, un palais rival de celui des Tuileries. La Chambre élective refuse un secours de 130,000 fr. pour les colons de Pondichéry; mais elle vote cinq millions pour l'acquisition seule du terrain où sera un jour édifié, moyennant cinq autres millions, la demeure de son président.

La passion de l'économie n'est donc pas tellement aveugle, qu'elle ne se résigne sur des points essentiels à des sacrifices considerables. Et la dépense que pourrait entraîner le nouveau service à

établir dans le ministère du commerce n'est pas une raison péremptoire pour écarter toute discussion sur son utilité.

A cette considération j'en ajouterai une autre qui calmera, je l'espère, tous les scrupules. C'est qu'en vous proposant cet établissement, Monsieur le Ministre, je n'ai pas le moindre espoir qu'il soit prochainement réalisé. L'organisation sérieuse du ministère du commerce appartient plus à l'avenir qu'au présent. Mais pour que l'avenir mette la main à l'œuvre, il est bon que le présent en apprécie les avantages, qu'il s'en préoccupe. Voilà pourquoi sans m'inquiéter davantage de la difficulté des voies et moyens, je crois devoir poursuivre aujourd'hui cette étude devant l'homme le plus compétent.

Le ministère du commerce ne possède aucun agent accrédité auprès des chambres consultatives des manufactures, auprès des chambres et des tribunaux de commerce, auprès des soixante conseils de prud'hommes établis dans les villes de grande fabrique, auprès des conseils de département et d'arrondissement où se discutent les intérêts agricoles du pays. Quand il a des renseignemens à faire prendre, une étude à provoquer, il est obligé de s'adresser aux intéressés mêmes qui naturellement lui tiennent le langage le plus favorable à leurs intérêts. Dans les questions de tarif, par exemple, le ministre du commerce se trouve dans la même position où serait le ministre de l'Intérieur, si, dans une question d'ordre et de haute police, privé de

ses préfets, de ses sous-préfets, de ses conseillers de préfecture et de ses maires, il était réduit à fixer ses décisions sur les avis que lui transmettraient les conseils départementaux et municipaux. Le ministère du commerce manque donc d'agens essentiels; il ne pourra agir sérieusement pour la prospérité de la France, donner confiance à ses doctrines, et peser par son intervention dans les débats législatifs, que lorsqu'il aura auprès des chambres de commerce, des chambre consultatives, des manufactures, des conseils généraux de département et d'arrondissement, des représentans permanens, commissaires royaux, dont les communications donnent un caractère officiel et général à tous les documens qui lui sont transmis et lui permettent d'élever au-dessus des prétentions passionnées des localités un système national de bien public.

La mesure d'organisation la plus utile devrait donc consister à donner au ministère de l'agriculture et du commerce des agens départementaux qui représentassent et défendissent le principe d'association entre les industries et les travailleurs, dans toutes les localités où les ministères de la justice, des travaux publics, des finances, de la guerre, de l'instruction publique et de l'intérieur' ont déjà des agens, des représentans chargés de construire les travaux publics, de commander la force armée, d'enseigner la jeunesse, d'assurer à tous l'exécution des lois et le libre usage des droits de la constitution, de percevoir et distribuer l'impôt.

S'il existait des commissaires royaux attachés près de chaque chambre du commerce, de chaque chambre consultative des manufactures et de chaque conseil général d'arrondissement et de département pour les intérêts agricoles, commissaires royaux qui seraient liés au préfet par des rapports analogues à ceux déjà établis entre lui et les ingénieurs en chef des ponts et chaussées, les recteurs de l'Université, les receveurs généraux, les évêques, les membres du parquet, les commandans militaires; si une pareille institution existait, Monsieur le Ministre, vous auriez dans ces fonctionnaires les membres naturels d'un conseil qui, placé au point de vue de l'ensemble, de l'honneur national, des intérêts généraux du pays, pourrait donner sur tous les vœux émis par les conseils de l'agriculture, des manufactures et du commerce et même par le conseil supérieur du commerce, un avis complètement indépendant de tout intérêt spécial, local, de toute influence étrangère au bien public.

Les Conseils généraux de l'agriculture, des manufactures et du commerce ont pour but de transmettre au pouvoir les vœux de ces trois grandes divisions du travail national. Leur position, dépendante des Chambres de commerce et de la nomination ministérielle, offre naturellement réunis les représentans des intérêts particuliers, soit à l'agriculture, soit aux manufactures, soit au commerce.

Le Conseil supérieur du commerce est plus par-

ticulièrement une institution administrative en ce sens qu'il doit être entendu sur les projets de lois et ordonnances concernant le tarif des douanes et leur régime, sur les projets de traités de commerce et de navigation, sur la législation commerciale des colonies, sur le système des encouragemens pour les grandes pêches maritimes et sur les *vœux* des conseils généraux du commerce, des manufactures et de l'agriculture.

Ce quatrième conseil, en effet, était indispensable pour résumer en un seul avis les opinions contradictoires des Conseils généraux de l'agriculture, des manufactures et du commerce; et sa composition offrant, bien qu'en nombre inégal, des membres de la haute administration unis à des représentans de la haute industrie, il semble que ce conseil supérieur devrait coopérer utilement aux projets que lui soumet l'administration. Il en est rarement ainsi pourtant. Plusieurs raisons s'opposent à ce qu'il exerce sur les Chambres et même sur l'opinion l'influence que la plupart des personnes qui le composent devraient lui attribuer. Les réunions sont irrégulières, facultatives et beaucoup trop rares; ses fonctions n'entraînent aucune responsabilité; le conseil ne forme point de corps dans l'État, mais seulement une assemblée fortuite qui ne laisse aucune trace, ne poursuit aucun but qui lui soit propre et ne fonde aucune tradition. Ses délibérations n'ont pas pour effet d'abréger la discussion dans les Chambres; tous les membres qui

le composent, à de très rares exceptions, font partie de l'une des deux assemblées.

En outre, composé en majorité d'industriels banquiers, propriétaires agricoles ou intéressés aux spéculations du commerce, le Conseil supérieur peut bien offrir au gouvernement l'occasion de s'assurer si ses projets sont conformes au vœu général, mais à coup sûr il ne lui offre pas le secours administratif que la plupart des ministères trouvent dans les conseils spéciaux qui leur sont attachés.

Envisagé sous le point de vue administratif et gouvernemental, la composition du conseil supérieur du commerce semble supposer qu'en fait d'industrie l'État doit emprunter toutes les lumières à l'intérêt privé, qu'il doit subir ses prescriptions contradictoires et ne rien lui commander, pas même l'honneur, la bonne foi, l'union, la probité, le patriotisme.

C'est là un principe faux. L'État doit agir moralement, socialement, patriotiquement sur toutes les forces isolées, sur tous les intérêts divisés du pays. Il doit agir par lui-même; il est donc indispensable qu'il ait ses agens à lui, et c'est auprès d'eux surtout qu'il peut espérer de trouver des lumières pratiques, des conseils donnés au même point de vue où les chefs du pouvoir exécutif sont nécessairement placés, au point de vue de l'intérêt général.

C'est du moins ainsi que les choses sont établies

dans tous les départemens régulièrement constitués.

Ainsi le conseil général des Ponts-et-Chaussées est composé des inspecteurs généraux et des inspecteurs divisionnaires, et ne contient pas un seul membre qui soit étranger à ce corps spécial.

Le conseil général des Mines est organisé sur le même principe.

Le conseil royal de l'Intruction publique est composé des anciens professeurs les plus illustres de la Sorbonne et du Collége de France et des inspecteurs généraux des études ; il offre donc des conditions aussi favorables.

Le conseil d'amirauté, composé de vice-amiraux et de contre-amiraux, des directeurs des ports et du président des délégués des colonies, offre encore la réunion des lumières spéciales aux objets sur lesquels il doit émettre ses avis.

Il en est de même du conseil des travaux de la marine, composé d'inspecteurs généraux du génie maritime, d'un ingénieur et de deux capitaines de vaisseau.

Le conseil de salubrité attaché à la préfecture de police et chargé de l'examen sanitaire des établissemens insalubres et des lieux publics, des marchés, des halles, des cimetières, des amphithéâtres, est composé spécialement de médecins, de chimistes, de pharmaciens et de vétérinaires.

Le conseil général des bâtimens civils, chargé d'examiner les devis de construction et de répara-

tion, les plans d'alignement de rues et de places, est composé d'architectes et d'inspecteurs généraux des monumens.

Tous ces conseils sont composés d'agens actifs, hiérarchisés; leur spécialité même les oblige de se placer au point de vue de l'ensemble et non de telle ou telle localité. Leurs réunions sont régulières; ils portent vis-à-vis du ministre la responsabilité de leurs œuvres. Ils sont unis et animés par l'honneur du corps et portés naturellement à recueillir tous les documens, toutes les traditions relatives à l'objet spécial qui leur est soumis.

Sans prétendre diminuer en rien les attributions des conseils généraux et du conseil supérieur du commerce, Monsieur le Ministre, on peut les prendre pour ce qu'ils sont, pour des assemblées dans lesquelles, à de rares intervalles, le pouvoir cherche à pressentir les vœux de l'industrie privée; il est évident que pour préparer les lois et les réglemens du ministère du commerce, la coopération de ces assemblées est insuffisante.

Un conseil composé d'agens spéciaux au ministère du commerce vous offrirait donc tous les secours que vos collègues reçoivent des conseils généraux ou Royaux des mines, des ponts-et-chaussées, de l'instruction publique, de l'amirauté, et remplirait dans l'administration qui vous est confiée une lacune importante.

Maintenant, Monsieur le Ministre, veuillez, pour un moment, devancer l'avenir; supposez que

le ministère du commerce a un principe d'action, qu'il intervient moralement dans toutes les branches de l'industrie nationale, entre toutes les classes de travailleurs et même au dehors dans les rapports commerciaux de la France et des pays étrangers, qu'il intervient pour unir, pour associer; supposez que la grande institution administrative qu'il s'agit de fonder aujourd'hui est en plein exercice, que le ministère du commerce a des agens spéciaux et permanens près de toutes les chambres de commerce, près de toutes les chambres consultatives des manufactures, près des conseils de département et d'arrondissement; supposez qu'un certain nombre de ces agens est réuni près de l'autorité centrale en conseil administratif, et que la hiérarchie des bureaux et des divisions a subi, au fur et à mesure du développement des services, un ordre et des proportions plus équitables; et vous reconnaîtrez dès lors qu'étant organisé régulièrement et complètement, le ministère que vous dirigez, tout modeste et tout obscur qu'il semble aujourd'hui, tiendra dans le Conseil un rang considérable.

Le personnel de l'administration centrale, en effet, réclame impérieusement une organisation plus rationnelle. Il suffit de jeter un coup-d'œil sur la nomenclature de ses attributions et sur sa hiérarchie, pour se faire une idée du peu de secours qu'il peut offrir à son chef. Chaque bureau a sans doute été destiné dans le principe à satisfaire, dans une

limite plus ou moins restreinte, un besoin spécial à l'industrie ; mais il est bien clair qu'aucune pensée d'ordre n'a présidé à leur agglomération.

Pourquoi le commerce extérieur forme-t-il une direction, tandis que le commerce intérieur, beaucoup plus considérable, ne forme qu'une division? Comment le maintien du système métrique, objet tout spécial, et la fabrication si variée de la France entière sont-ils traités avec la même importance, et forment-ils chacun, sur le pied d'égalité, l'objet d'un bureau? Ce sont là des preuves manifestes du grand développement qu'ont pris dans le ministère du commerce certains détails de police et de la nullité des services que ce ministère rend sur les objets importans. Il ne faut pas s'étonner si tant de plaintes s'élèvent contre les agens de l'administration, plaintes injustes souvent ; car c'est l'incohérence des institutions qu'il faudrait accuser, plus que le mauvais vouloir des hommes.

Dans l'état actuel des choses et sous le rapport de l'administration, le département que vous dirigez est donc désarmé vis-à-vis du public et vis-à-vis des Chambres. Aussi quelle prudence, quelles timides précautions doit-il montrer même dans les réclamations les plus légitimes !

Pour obtenir l'ouverture d'une école d'arts et métiers à Aix n'a-t-il pas fallu prouver aux Chambres que les départemens du Var et des Bouches-du-Rhône se chargeaient de toutes les dépenses, et que le Trésor n'aurait à débourser qu'une somme

insignifiante de frais de premier établissement?

Et pourtant on ne saurait trop approuver de pareilles créations; l'insuffisance des écoles d'Angers et de Châlons est manifeste. Comparez les moyens d'instruction dont le ministère du commerce dispose avec les établissemens de l'Université. Ici, l'éducation qui fait des avocats, des avoués, des notaires, des poètes, des journalistes, des beaux diseurs enfin, est prodiguée à des milliers d'élèves; là, l'éducation qui fait de bons chefs d'ateliers, des mécaniciens, des ingénieurs, des constructeurs, des contremaîtres, est à peine étendue à quelques centaines d'étudians. Mais le bien que pourrait opérer, sous mille formes et dans toutes les parties du territoire, le ministère du commerce régulièrement constitué, est incalculable.

Le ministère du commerce, c'est dans l'état des esprits et des mœurs celui qui a le plus d'avenir, celui qu'un nouveau Colbert ambitionnerait et qui dans ses mains saurait bientôt influer sur les autres et dominer dans le Conseil, comme le ministère de l'intérieur dominait sous Casimir Périer, alors qu'il fallait avant tout surveiller et contenir les partis; comme le ministère des finances dominait sous M. de Villèle, quand les grandes affaires se résolvaient en transactions de banques, en concessions de canaux, en indemnité aux émigrés.

Oui, Monsieur le Ministre, le département que vous dirigez, centre commun de toutes les industries, pivot générateur sur lequel viendront se ser-

rer tous les liens de la solidarité nationale, doit imprimer un jour à la société entière le cachet de notre époque, de même que sous Napoléon le ministère de la guerre décidait de toutes les opérations de finances et de toutes les mesures administratives et renouvelait la face de la nation. Alors le double département de la guerre était un arbitre souverain; c'est de lui que partait le sentiment d'honneur et de gloire qui faisait vibrer tous les cœurs; c'est lui qui distribuait ce bâton de maréchal que le moindre conscrit portait dans sa giberne; il était la source des dotations, des pensions, des décorations; il organisait les écoles spéciales du génie, de l'artillerie, de St-Cyr, de St-Germain et de la Flèche; il réorganisait les Invalides, fondait les maisons de St-Denis et d'Écouen et imposait même aux enfans des colléges le tambour, l'uniforme, l'exercice et la discipline des régimens. Toutes ces institutions, qui s'adressent au cœur de l'homme comme à tous ses intérêts, qui embrassent sa vie entière, soulagent la vieillesse, élèvent l'enfance, distribuent la justice, excitent l'émulation par l'influence du point d'honneur, toutes ces institutions patriotiques, Monsieur le Ministre, avaient pour but la guerre, c'est-à-dire la *destruction* ou la *conquête* des produits de l'industrie étrangère. Si jamais la CRÉATION et L'ÉCHANGE de ces produits deviennent la grande affaire du pays, votre ministère devra prendre nécessairement sur tous les ministères la même influence qu'exerça sous l'Em-

pire le double département de la guerre et doter le pays d'institutions analogues.

Je cherche à me rendre compte, ministère par ministère, de l'influence légitime que le département du commerce définitivement organisé pourrait exercer sur les administrations dirigées par ses collègues, et il semble qu'il n'en est pas un seul sur qui cette influence ne dût être profitable pour le pays. Il serait inutile d'insister en ce qui concerne ses rapports avec la marine et les affaires étrangères; ce serait à vous, Monsieur le Ministre, à réclamer la création spéciale de ce ministère des colonies et des consulats dont M. Enfantin a fait comprendre la nécessité dans son livre sur la colonisation de l'Algérie. En tout cas et en attendant que les esprits fussent préparés à cette recomposition plus légitime, il n'est pas douteux que les communications du ministère du commerce ne fussent reçues avec tous les égards que méritent ses attributions spéciales et qu'il ne pût exercer, s'il en manifestait la volonté, une influence considérable sur ces deux branches des départemens de la marine et des affaires étrangères.

Dans le département de la guerre, l'application des troupes à la construction des routes, des casernes, des hôpitaux, n'a-t-elle pas créé le germe nouveau d'une discipline où l'élément industriel doit jouer désormais le rôle important? Le ministère du commerce est naturellement placé pour développer ce germe précieux. Ne pourrait-il pas pro-

voquer la réalisation du vœu émis par M. l'ingénieur en chef Le Blanc, demander que les conscrits envoyés sous les drapeaux fussent divisés par compagnies de professions? Puisque l'armée d'Afrique surtout doit travailler industriellement autant que militairement, n'est-il pas sage de plier ses cadres et sa discipline à cette double nécessité? N'est-il pas juste que les régimens soient divisés en compagnies d'agriculteurs, de terrassiers, de maçons, de charpentiers, puisque aussi bien ces compagnies doivent cultiver la terre, tracer des routes, bâtir des villages, autant que battre les Arabes? De cette manière s'organiserait peu à peu une armée complète sous le rapport des armes et sous le rapport des métiers; on pourrait tour à tour et bien plus rapidement, avec les ressources de la même division, battre l'ennemi, et à la place où il a été battu et où il reviendra, laisser, non de ces vains monumens d'orgueil qui sont une insulte et une cause perpétuelle d'irritation pour le vaincu, mais un monument utile, une fontaine artésienne, un caravansérail, témoignages moins équivoques de notre supériorité civilisatrice que ces pompeuses proclamations, suivies de tant de scènes de meurtre, de viol et de destruction.

M. le général Bugeaud semble s'engager déjà dans cette voie, poussé par sa bonne et généreuse nature, par la nécessité et par l'instinct intelligent de sa situation. C'est près du ministre du commerce, surtout, qu'il devrait chercher un appui,

une coopération constante pour ses plans de culture, de commerce et de colonisation. Et certes, sur tous ces objets il ne pourrait exister, entre le gouverneur de l'Algérie et le ministre de la guerre, un intermédiaire plus convenable et plus compétent.

Dans l'instruction publique, le ministre du commerce devrait prendre en main les intérêts de la société tout entière qui appelle de graves améliorations dans le système des études. C'est au ministère du commerce à réclamer dans l'enseignement secondaire la suprématie des langues vivantes sur les langues mortes, des histoires contemporaines sur les histoires anciennes et des sciences usuelles sur les sciences spéculatives. C'est à lui d'imprimer aux écoles le cachet de notre époque, d'y introduire les habitudes industrielles comme l'Empire y avait introduit les habitudes soldatesques. Sous l'Empire on apprenait dans les récréations l'école du peloton; on s'exerçait à manier les armes; il faut apprendre aujourd'hui à manier les outils, depuis les plus simples jusqu'aux plus compliqués, depuis la bêche, la lime, ou la varlope, jusqu'à la sonde de Mulot, jusqu'à la vapeur de Stephenson.

Dans le ministère de la justice et des cultes, n'est-ce pas au ministre du commerce à provoquer l'abaissement des droits que prélèvent les officiers publics et le Trésor sur les actes judiciaires, et la réalisation du nouveau système hypothécaire de M. Loreau, système que M. le marquis d'Audiffret a vivement recommandé à l'attention des

pouvoirs publics et qui, en réduisant les trois écritures, du notaire, du receveur des contributions et du receveur de l'enregistrement, à un seul répertoire, aurait pour effet de mobiliser la terre et d'étendre le crédit des banques aux exploitations agricoles?

N'est-ce pas au ministre du commerce à demander aux membres des divers Clergés de développer, dans le sens où marche la société, la force morale que Dieu met dans leurs mains, de les inviter à flétrir énergiquement, en tous lieux, dans la chaire et au confessional, *l'oisiveté* QUI EST LA MÈRE DE TOUS LES VICES, à honorer, à glorifier le *travail*, cette prière du corps, dont l'église elle-même a proclamé la vertu dans ce divin précepte : QUI TRAVAILLE PRIE?

Dans le ministère des travaux publics, n'est-ce pas au ministre du commerce à réhabiliter l'industrie privée, à faire comprendre toutes les ressources que ses grandes entreprises offrent à l'État pour l'éducation de ses ingénieurs?

Il y a dix ans, lorsque M. Legrand fut nommé directeur des ponts-et-chaussées, un ami lui disait: Vous avez devant vous la plus belle occasion d'introduire la vie dans le corps dont la direction vous est confiée. Si vous voulez accaparer les travaux, vous entrerez en lutte avec les compagnies, vous empêcherez de se former de grands établissemens dont le pays attend un surcroit de richesse et de prospérité, vous préparerez des embarras au gouvernement! et c'est en effet ce qui a eu lieu. Cet

ami ajoutait: Au lieu de lutter contre l'industrie privée, profitez de ses grandes opérations pour former vos ingénieurs ; n'admettez que les travaux exécutés par eux ; imposez aux entrepreneurs des règles sévères et protectrices de la condition et du salaire des ouvriers. Vous moraliserez ainsi l'industrie ; vos employés porteront dans ses grands travaux des habitudes d'honneur et de probité que personne ne leur conteste et qu'ils garderont fidèlement, parce qu'ils savent que la moindre déviation des principes du corps les déshonorerait aux yeux de leurs camarades.

Ce conseil si sage, qui conciliait à la fois l'intérêt des compagnies, l'intérêt du public et celui de l'État, n'est-ce pas au ministre du commerce surtout qu'il appartient de l'adresser avec plus d'autorité à son collègue aux travaux publics?

Mais il est d'autres points non moins importans sur lesquels vous seul pouvez éveiller la sollicitude de ce ministère dont l'organisation appelle, non moins que la vôtre, de précieux développemens. Le ministère des travaux publics devrait embrasser non seulement les travaux monumentaux qui sont une des gloires du pays, ou dont l'usage est universel, comme les voies de communications ; mais ceux pour lesquels la concurrence ne peut pas offrir la chance de produits meilleurs, et généralement toutes les industries dont l'état se réserve le monopole, et qui par la destination des bénéfices autant que par l'organisation du personnel et des

ateliers forment réellement des travaux publics et non privés : les tabacs, les forêts, les poudres, les salines, les postes.

Les poudres n'ont été attachées à l'administration de la guerre que par un motif de spécialité qui pouvait avoir de l'importance quand la France devait lutter contre l'Europe entière; ce motif aujourd'hui n'existe plus, ou du moins a beaucoup perdu de son autorité. Les tabacs, les salines, les forêts, les postes sont restés attachés au ministère des finances, parce que l'on n'a envisagé jusqu'à ce jour leur exploitation qu'au point de vue fiscal. Mais les progrès qui, sous l'influence de l'ordre et de la centralisation administrative, ont été réalisés surtout dans les postes et dans les tabacs, comme le témoigne le rapport récent de M. le vicomte Siméon, commencent à éveiller l'attention des publicistes, et le jour n'est peut-être pas éloigné où l'on comprendra que ces institutions ne doivent pas rendre de moindres services par l'exemple qu'elles offrent à l'industrie, que par l'accroissement de revenu qu'elles procurent au Trésor. C'est à vous surtout, Monsieur le Ministre, qu'il appartient de convaincre de cette vérité l'administration des finances et celle des travaux publics.

Il vous appartient enfin, au nom de l'intérêt public, au nom de la morale et de la justice dont vous devez étendre l'influence à tous les travaux de l'industrie privée, de réclamer peu à peu l'intervention de l'État pour toutes les entreprises dont les

bénéfices sont tellement éloignés, qu'ils ne sauraient devenir l'objet de spéculations particulières, comme les défrichemens, les colonisations, et pour celles dont le profit est uniquement moral; j'insisterai particulièrement sur ce point, qui établirait un lien puissant entre la classe ouvrière et la Royauté.

Il est des manipulations industrielles qui étiolent et consument la vie sans gloire, sans honneur, sans rien de ce qui remue le cœur de l'homme et lui fait noblement braver la mort. L'État ne devrait-il pas s'en attribuer le monopole, en rapprochant dans de grands centres leurs ateliers de ceux où il exerce déjà d'autres industries? Ne pourrait-il former des ouvriers également instruits dans ces diverses fabrications, qui passeraient dans la même journée de l'une à l'autre, employant quelques heures seulement aux travaux délétères, et le reste du temps à des travaux salubres? Ne devrait-il pas en même temps, pour compléter cette institution, proposer des prix considérables à l'invention de machines, dont l'effet spécial serait de remplacer les bras de l'homme non seulement dans les travaux qui abrègent sa vie, mais dans ceux qui l'avilissent ou le condamnent à une gêne, à des privations si cruelles, qu'elles ont formé dans l'antiquité et qu'elles forment encore dans certains États contemporains un des châtimens les plus rigoureux des lois pénales?

Dans les finances, c'est à vous, Monsieur le Mi-

nistre, de provoquer la réalisation d'une foule de réformes et de créations dont la polémique a fait ressortir les avantages depuis dix années, et qui intéressent au plus haut point toutes les classes des travailleurs, et principalement celle des ouvriers. De ce nombre est le projet qui consiste à faire servir le mécanisme de la perception des impôts à l'établissement d'un système d'assurance universelle qui s'étendrait jusqu'aux moindres champs, jusqu'à la plus chétive chaumière; l'augmentation des droits sur les successions directes, et l'abolition des successions en ligne collatérale aux degrés les plus éloignés; l'immobilisation du 5 p. 0/0, en le soumettant à l'impôt qui pèse sur les propriétés immobilières. Toutes ces mesures et d'autres que l'espace m'oblige d'omettre, et sur lesquelles les conseils généraux se sont prononcés, ne peuvent pas avoir, au département des finances, de patron plus favorablement écouté que le ministre de l'agriculture, des manufactures et du commerce.

L'influence que le ministère du commerce est appelé à exercer sur toutes les administrations est incontestable; elle tient à l'état des esprits, des mœurs, à la pente naturelle qui entraine toutes les activités vers les travaux particulièrement représentés par ce ministère; ce qui fait sa faiblesse, c'est donc surtout l'imperfection des instrumens par lesquels il devrait introduire l'intervention morale de l'État dans toutes les branches de l'in-

dustrie nationale. Une fois le ministère du commerce constitué et organisé pour l'accomplissement du but qu'il doit se proposer, non seulement il acquerra aux yeux du public une autorité qui lui manque, mais il pourra prendre dans le Conseil le rang qui lui appartient.

Faut-il croire, Monsieur le Ministre, que ces diverses créations rencontreront dans les Chambres une répugnance insurmontable? Oui, sans doute, aujourd'hui ce danger serait à craindre. Mais on ne saurait trop le répéter, vous avez pour vous les tendances du siècle, la marche naturelle et presque fatale des évènemens. Il faut donc prévoir qu'un jour des dispositions plus favorables animeront les assemblées, et se préparer à l'avance pour ce moment décisif.

Loin de moi l'idée de vous offrir un système complet; ma seule prétention était de vous soumettre sur cet objet si important et qui doit vous préoccuper plus que tout autre membre du Cabinet, quelques considérations générales. Je les résumerai en peu de mots.

A chaque époque il y a des idées, des sentimens qui voyagent dans l'air, comme les germes d'une moisson future; ce sont les signes des temps. Au XVIe siècle, les idées de liberté religieuse annonçaient la réforme; avant 89, les idées d'égalité, de vote des impôts, de souveraineté populaire annonçaient la révolution. Aujourd'hui, quel est le mot d'ordre qui circule dans toutes les bouches et dans

lequel on puisse lire un présage de l'avenir? C'est l'organisation du travail! Depuis les *Débats* jusqu'à la *Phalange*, ce mot se lit à toutes les pages de la plupart des journaux. Il en est aujourd'hui de l'organisation du travail comme il en était naguère des chemins de fer, on ne se dispute réellement que sur les moyens. Ceux-ci voudraient l'organisation du travail par l'État; ceux-là par le suffrage universel, ainsi que l'annonçait M. Arago dans le fameux banquet de Perpignan; les uns rêvent une organisation immédiate, universelle, qui doit régénérer tout-à-coup les ateliers, les fermes, les campagnes; les autres l'attendent d'une longue série de mesures lentes et progressives qui s'enchaîneront sans fin jusqu'aux générations les plus éloignées. De temps à autre, le pouvoir fait un pas timide vers cet Eldorado, qui est surtout l'objet des espérances de la classe la plus nombreuse et la moins favorisée des travailleurs. Telle a été, en 1840, l'imposition du livret aux ouvriers tailleurs; tentative maladroite, parce qu'elle avait le caractère de police plutôt que le caractère d'ordre. Mais quand on vit pressé chaque jour par la nécessité d'agir, on est bien obligé d'appliquer à toutes choses l'instrument que l'on a sous la main; et, faute d'agens spéciaux qui ressortent de son département, le ministre du commerce devait nécessairement employer les agens des trois administrations plus particulièrement chargées de l'ordre matériel: l'armée, la justice et la police. De pareilles ten-

tatives, cependant, sont inefficaces. Aussi, voyons-nous le commerce y répondre par les cris de détresse que lui arrache le nombre des faillites et, pour remède à l'anarchie commerciale, aller jusqu'à demander le rétablissement des corporations !

Les classes ouvrières, de leur côté, abandonnées sans prévoyance, sans protection, croient qu'il n'y a pas de meilleur moyen d'améliorer leur sort que la suspension subite des travaux et les coalitions.

Le gouvernement, le commerce et les classes ouvrières se trompent également sur le moyen de rendre cet état de choses moins intolérable; mais ni le gouvernement, ni le commerce, ni les classes ouvrières ne se trompent quant à la nécessité de l'améliorer. Les hommes d'état les moins suspects de la manie des innovations conviennent eux-mêmes qu'*il y a quelque chose à faire.*

Placé au point de vue administratif et gouvernemental, je me demande par quel établissement particulier le ministère que vous dirigez pourrait venir en aide à cette situation. Remarquez qu'aujourd'hui plus que jamais l'État semble condamné à ne pouvoir réussir dans aucune de ses entreprises sur l'industrie. Il a vainement tenté de signer avec les pays étrangers des traités de commerce. L'idée d'une union douanière avec la Belgique était à peine conçue, qu'il a dû y renoncer. Dans cette session seule il n'a pu réussir à secourir le chemin de la Teste, à abolir le sucre indigène par voie d'in-

demnité, à centraliser la fabrication et opérer la refonte des monnaies, à secourir les habitans de Pondichéry; il n'a pas même pu obtenir que la loi des patentes fût mise à l'ordre du jour. Il est clair que l'État doit entrer, pour le moment au moins, dans une autre voie.

La voie où il échoue, c'est le réglement, le gouvernement, la direction des intérêts industriels; l'État veut commander, ordonner industriellement les travaux, ce qui supposerait qu'en ce moment il sait mieux que les travailleurs comment ils doivent agir, qu'il est meilleur spéculateur que les fabricans, banquiers, armateurs, commerçans, marchands, fermiers, capitalistes et propriétaires. C'est là un point sur lequel les travailleurs ne tombent pas d'accord.

Le gouvernement, qui ne court point de risques, et dont les agens ne peuvent acquérir à leurs dépens cette expérience pratique que rien ne remplace, le gouvernement, dans l'état actuel des choses, n'obtiendra jamais la direction matérielle des transactions de l'industrie; mais si on se méfie de lui comme industriel, on l'admet comme administrateur, parce qu'il est placé au point de vue de l'intérêt public, tandis que l'industrie est placée au point de vue de l'intérêt privé; parce que sa mission, à lui gouvernement, est de lier, d'unir, d'associer et non de lutter; parce qu'il est obligé de tenir compte, dans chaque opération, de la prospérité de toutes les entreprises nationales, tandis

que l'industrie privée, bornant sur chaque point du territoire son ambition à une seule entreprise, ne s'inquiète pas des désastres dont trop souvent le triomphe qu'elle obtient est le prix.

L'État a donc droit d'intervenir ADMINISTRATIVEMENT dans l'industrie ; il a droit de dire aux compagnies : vous ne traiterez pas les travailleurs les moins rétribués comme un vil bétail ; je ne vous laisserai pas les exposer à ciel ouvert à toutes les injures des saisons ; je ne souffrirai pas que vos départs de convois soient combinés de manière à rendre illusoire le tarif des places inférieures, à faire, par exemple, que l'ouvrier qui prend la dernière place ne puisse, comme sur le chemin de Rouen, aller et revenir le même jour.

L'État, qui surveille les pharmacies, les ateliers dangereux, les marchés, les cimetières, et jusqu'aux lieux de prostitution, a droit de réclamer le monopole des industries délétères ; il a droit de dire aux industriels : je m'empare de ces fabrications, je vous les interdis et je m'en réserve le monopole ; parce que vous, industriels, vous ne pouvez tenir compte que des profits et pertes, tandis que moi, gouvernement, je tiens compte de la vie de l'homme.

Et pour exercer cette surveillance générale, pour recueillir sur tous les points du territoire les renseignemens, les plaintes, pour transmettre à l'autorité centrale tous les documens sincères que l'intérêt privé est toujours porté à dénaturer, pour

offrir à l'industrie une aide proportionnellement distribuée suivant ses besoins, l'État a droit, dans les grands centres où toutes les classes de travailleurs sont en présence et où sont constituées des chambres de commerce, des chambres consultatives de manufactures et pour les intérêts agricoles des conseils départementaux ou d'arrondissement, il a droit, dis-je, d'avoir des agens spéciaux représentant l'autorité centrale, disposant les esprits à l'adoption des mesures générales, en expliquant la portée, calmant les terreurs, les jalousies aveugles, dissipant les préjugés, communiquant directement avec les maîtres et avec les ouvriers et les rappelant sans cesse au grand intérêt commun, à la grande loi de l'époque : l'union, l'association.

La classification hiérarchique de ces nouveaux fonctionnaires ne donnerait lieu à aucune difficulté; ils se rattacheraient au premier administrateur du département, au préfet, de la même manière que s'y rattachent déjà les ingénieurs en chef, les recteurs d'académie, les evêques, les procureurs-généraux, les commandans militaires. Ils offriraient a l'administration centrale les élémens naturels d'un véritable conseil administratif dont les avis, toujours dictés par l'intérêt public, donneraient au ministre plus de confiance dans ses propres résolutions, plus d'importance au sein du conseil, plus d'autorité en face des chambres et de l'opinion.

Jusqu'à ce jour, le ministère du commerce a fait

reposer son autorité sur les avis très intéressés et très contradictoires des conseils de l'agriculture, des manufactures et du commerce. On peut dire qu'il a borné sa collaboration dans les lois d'économie publique à courir après des doctrines controversables qu'il empruntait à l'industrie privée. Il se croyait sauvé quand il avait mis en présence les consommateurs et les producteurs, et qu'après la bataille des localités on lui faisait espérer, de guerre lasse et en forme de compromis, une doctrine sur les lins, une doctrine sur les fers, une doctrine sur les bestiaux, sur les sucres, sur les vins.

L'expérience a prouvé combien ces doctrines, de détail, quelque sensées qu'elles soient, étaient vaines et impuissantes. Le temps est venu de les laisser de côté, de ne point s'en inquiéter; et, pour pouvoir prendre un jour sur leur formation définitive une part indépendante et digne du grand intérêt public qui repose dans ses mains, il est désirable que le ministre du commerce s'attache principalement désormais à proclamer, à faire accepter le principe général, moral, qui doit présider aux rapports de l'État avec l'industrie : L'ASSOCIATION *progressive de toutes les branches de l'activité nationale et de toutes les classes de travailleurs.*

Ce principe national, qui parle au cœur, peut seul communiquer à votre département, Monsieur le Ministre, un germe de vie. Les doctrines n'ont point ce pouvoir, car elles ne s'adressent qu'à l'esprit et sont trop souvent inspirées par la combinaison égoïste des

intérêts. Ce grand principe, Monsieur le Ministre, transmettra au premier Cabinet qui ne craindra pas de l'arborer hautement dans l'industrie une autorité, une popularité de bon aloi dont les hommes d'État entraînés par le tourbillon qui les environne ont cessé de croire le retour possible. Et c'est le cas de vous adresser le conseil que M. de Metternich donnait à un homme d'État, dont il présageait l'élévation future :

« En politique, attachez-vous à un principe, et méfiez-vous des doctrines. Les doctrines sont des canons fixés dans des embrasures et qui ne peuvent tirer que droit devant eux. Un principe, c'est un canon à pivot, que l'on peut pointer dans tous les sens; de quelque côté que l'ennemi vienne, il est foudroyé. »

DIX-NEUVIÈME LETTRE.

A M. CHAMBOLLE,

DÉPUTÉ.

Monsieur,

Au moment où vous me reprochiez de justifier dans le passé l'emploi de la corruption comme moyen de gouvernement (1), un homme d'esprit, qui a bien droit aussi d'avoir une opinion en semblable matière, me faisait une autre querelle. Il en est de la maladie parlementaire, à ce qu'il paraît, comme de toutes les maladies : Hippocrate dit oui et Galien dit non !

(1) Voir les numéros du *Siècle* des 30 mai et 1er juin.

Voici l'opinion de Galien :

Vous n'admettez pas que le système de gouvernement suivi depuis 1830 soit celui de l'avenir. Vous croyez qu'un pays peut changer sa politique. Erreur ! Il n'y a qu'une politique, il n'y a qu'un système, c'est celui qui repose sur la réalité des faits ! Le mal n'existe que dans votre cerveau ! Corrompre ! et avec quoi ? et pourquoi ? Loin de combattre l'opinion de la Chambre, le Gouvernement met sa gloire à s'y conformer. Loin de se plaindre de la collaboration des Députés, il l'appelle, il la désire, il la voudrait voir plus grande qu'elle n'est. Les Députés éclaircissent les affaires, ils en hâtent l'expédition ; sans leurs sollicitations les préfectures, les bureaux s'endormiraient. Ce que vous voulez changer n'est donc pas un état passager... C'est la nature même des choses, c'est ce qui doit être, c'est *ce qui est* !... Ainsi parle Galien, faisant presque un dieu du *statu quo*, suivant la parole de Jéhovah : JE SUIS CELUI QUI EST.

Mais Hippocrate répond : « O sophisme de l'école ! nier la corruption ! Cet état funeste d'un corps d'où l'équilibre et la vie se retirent, où le cœur ne donne plus de commandemens, où les membres ne se prêtent plus de secours, où chaque molécule se recueille en soi-même, où la masse entière entre en fermentation. Mais ouvrez les yeux, que se passe-t-il donc ? est-ce que le Nord n'est pas détaché du Midi ? Les fabriques, des ports de mer ? Est-ce que Brives-la-Gaillarde a quelque chose de com-

mun avec Landernau? Non, rien de commun que le *scandale*; parce que vous n'avez de culte que pour les intérêts privés; parce que vous faites passer les affaires de chacun avant les affaires de tous; parce que vous avez détruit tout équilibre, toute harmonie; parce que la corruption est entrée avec vous au pouvoir et qu'elle n'en sortira qu'avec vous! » Ainsi parle Hippocrate, bien convaincu que M. Guizot, nouvelle Pandore, a brisé de ses doigts cette boîte funeste d'où tous les maux sont sortis.

Entre ces deux opinions, et malgré la doctrine de Sganarelle qui enseigne, d'après Aristote, qu'entre l'arbre et l'écorce il ne faut pas mettre le doigt, j'ai osé introduire un troisième avis.

Le mal existe; Galien a tort de le nier. Mais Hippocrate n'a pas moins tort de croire que ce mal ait pour unique cause l'hygiène prescrite par son confrère Galien; ce genre de critique ne peut que tourner à sa confusion. En effet, Hippocrate produit bien une ordonnance signée Galien, qui invite un collége constitutionnel à nommer pour représentant M. de la Rochejacquelein, légitimiste. Mais aussitôt Galien riposte en déroulant une autre ordonnance signée Hippocrate, et prescrivant à un collége non moins constitutionnel de nommer M. Walsh, directeur de la MODE, et non moins légitimiste que M. de la Rochejacquelein.

Que conclure de ceci? que la maladie est contagieuse et qu'elle a gagné à la fois les deux docteurs, le docteur allopathe et le docteur homœopathe,

celui qui combat la corruption par les contrastes, et celui qui la traite par les semblables.

Oui, Monsieur, et c'est ici le moment d'expliquer ce mot de bourbier qui vous a causé une si grande joie.

Vous semblez croire qu'en 1830, à côté du bourbier, la presse formait un magnifique trottoir sur lequel les hommes d'État pouvaient promener leurs bottes vernies sans craindre les éclaboussures. Détrompez-vous. En 1830, l'asphalte parlementaire n'était pas inventée. Il n'y avait pas de trottoirs politiques ; même encore aujourd'hui il n'en existe pas. C'est précisément l'œuvre qu'il appartient à notre génération d'entreprendre et pour laquelle il serait si désirable de voir s'unir les hommes de cœur de tous les partis. Eh ! mais, direz-vous, à vous entendre, la presse aujourd'hui même ferait donc partie du bourbier ?—Sans doute ! — La presse de l'opposition ?—Eh! oui, Monsieur !—Horreur !!! —Un moment, du sang-froid ! Voyons, la main sur la conscience, est-ce que les journaux n'ont jamais égaré, menacé, trahi personne ? n'ont-ils jamais fait plier l'intérêt général à de certaines considérations favorables aux intérêts de telle ou telle classe d'abonnés ? Les journaux n'ont-ils jamais fait ni sous-préfets, ni procureurs du Roi, ni secrétaires d'ambassades, ni consuls, ni boursiers, ni gardes de nuit, ni ouvreurs de bornes-fontaines ? n'ont-ils jamais sollicité leur petite part dans les *fonds communs*, publics ou secrets ?

Ah! Monsieur, soyons francs et convenons que la corruption tient plus aux mœurs générales et à l'imperfection des institutions qu'à la méchanceté des hommes d'État. La presse n'est pas plus innocente que le corps électoral. D'un côté comme de l'autre, la vertu est exposée à faire des faux pas. Et comment en serait-il autrement? Quelles conditions de sécurité offre l'exercice de ces deux pouvoirs souverains?

Quand un homme veut fonder un journal, lui demandez-vous s'il est instruit, moral, capable? exigez-vous quelque garantie de sa sincérité, de sa probité, de son honnêteté? Non; vous lui demandez s'il a de l'argent. S'il a de l'argent, il peut publier un journal et, avec ce journal, faire tout le mal qu'il voudra, pourvu que ce soit légalement.

Voilà les garanties d'honneur, de vertu, de patriotisme que présente la presse.

Dans le corps électoral, c'est encore pis. Pour exercer sa part du pouvoir souverain, l'électeur n'est tenu de fournir aucun cautionnement. Il lui suffit de justifier qu'il paie deux cents francs de contributions. Je conçois que ces deux cents francs, qui représentent au moins mille francs de revenu, soient une garantie que l'électeur ne voudra pas bouleverser la propriété en France. Dans les proportions actuelles des fortunes, il aurait plus à perdre qu'à gagner. L'État est donc à peu près certain que le corps électoral ne lui enverra jamais

des Députés communistes. Mais cette garantie, franchement, est la seule que le cens de deux cents francs lui offre.

On dit avec raison que l'Américain ne croit pas à la misère; ce qui le rend très entreprenant en industrie. Le Français y croit. Bien plus, nouveau Macbeth, il lui semble qu'à chaque pas il va heurter du pied cette ombre terrible. Tomber vivant dans le gouffre de la misère, c'est pour nos petits propriétaires une perspective aussi horrible que pourrait l'être pour un fervent catholique la mort sans confession. Aussi, se gardent-ils le plus qu'ils peuvent de livrer leurs corps et surtout leurs bourses aux lames capricieuses des entreprises commerciales. Si l'industrie avait le caractère ordonné, régulier des fonctions publiques, ils pourraient s'y aventurer. Mais dans l'état de liberté absolue et de concurrence, ils se tiennent soigneusement éloignés de la contagion. C'est sous ce rapport surtout que l'esprit de conservation règne sur la moyenne propriété. Tout petit électeur est conservateur-né de son patrimoine, et ne voulant rien hasarder pour l'établissement de ses enfans, il est invinciblement entraîné à grossir l'éternel surnumérariat des petits emplois inscrits au budget.

Si l'on entend donc par indépendant l'électeur sans projet, sans prétention personnelle sur l'influence inévitable que son vote transmet au candidat, le nombre des électeurs indépendans est infiniment

borné. Aussi, quand le président de la commission d'enquête définissait le scrutin, « un moment solennel où l'électeur n'a besoin de consulter que sa conscience, » il obéissait à une illusion généreuse. S'il eût consulté les faits les plus ordinaires, les plus généraux, il eût transformé ainsi sa définition : « Le scrutin ! moment décisif où le chef d'une nombreuse famille se dit : Il s'agit de placer mon aîné, d'obtenir une demi-bourse pour les deux suivans, ce qui me permettra d'élever les plus jeunes jusqu'à l'âge où ils pourront être pourvus ! »

Ici, je vois tous vos sentimens généreux se révolter. Mais l'honneur ! direz-vous, l'honneur n'est donc rien ! — Gardez-vous de le croire; ce sont des gens d'honneur qui votent ainsi. La politique, se disent-ils, a changé d'aspect ; les esprits se sont calmés ; il n'y a plus de situation violente où de grands principes, de grandes passions, de grands intérêts publics soient mis en question ; dès-lors, qu'importe que le candidat soit un peu plus ou un peu moins de l'opposition, ce sera un peu plus ou un peu moins de paroles dans un sens ou dans un autre. Franchement, quand on voit les hommes d'État les plus opposés déclarer qu'ils ne gouverneraient pas différemment les uns des autres, l'électeur n'est-il pas en droit de traiter les questions de personnes avec indifférence, et de porter sur son intérêt personnel le degré de sollicitude qu'il leur eût accordé ?

Mais c'est horrible ! la constitution alors est faus-

sée dans son principe ; qui dit gouvernement représentatif dit un gouvernement où l'opinion sincère du pays est avant tout représentée ! — Eh ! sans doute ! mais si le pays n'a pas d'opinion ? Voilà un incident que la constitution n'a pas prévu ; et, croyez-moi, c'est le cas de beaucoup d'électeurs, l'enquête l'a suffisamment prouvé. Ne vous étonnez donc pas que nombre de gens soient séduits par ce calcul naïf : « Voici un candidat qui fera le bonheur du pays ; en voici un autre qui fera le bonheur du pays et le mien ; je serais un sot d'hésiter. »

En vain direz-vous avec la commission d'enquête que ce sont là des exceptions, que les nombreux scandales révélés dans trois élections, sur quatre cent cinquante-neuf, sont les premiers symptômes d'un mal qu'un bon exemple suffira pour étouffer à son apparition. Non ! le pays se fait une toute autre idée du résultat de l'enquête. Interrogez-le, et il vous répondra que ce petit échantillon mis à nu sur le ballot électoral indique nécessairement la qualité de la marchandise, que c'est l'étiquette du sac. En voulant donc rendre au pouvoir électif son honneur et son autorité, la commission, par un généreux malentendu, n'aura contribué qu'à le déconsidérer.

C'est que le mal est plus étendu et plus profond qu'on n'a bien voulu le dire. Le limon constitutionnel dont tant d'orages, tant de débordemens, tant de révolutions ont amassé les couches, date de plus loin que le ministère du 29 octobre, ou même que

l'établissement de Juillet. Voulez-vous en savoir l'origine? Voici une petite anecdote inédite, que je possède comme tradition de famille, et qui pourra éclaircir ce point très intéressant de notre histoire parlementaire.

Au temps de ses plus beaux triomphes de tribune, Mirabeau (vous voyez que je remonte au déluge parlementaire; M. Guizot était à peine né!), Mirabeau, dis-je, avait soutenu de son éloquence un décret favorable à la marine espagnole. Le décret voté, il se fit tout-à coup dans l'existence du prince des orateurs un changement inespéré pour ses créanciers, il paya ses dettes : billets souscrits pendant sa captivité, vieilles lettres de change possédées par des usuriers de Hollande, tout était soldé, à la grande surprise d'un jeune avocat provençal, dont il accueillait les avis et même parfois les sermons. « Eh! mon Dieu! lui dit un jour celui-ci, à la vue d'une masse de papiers acquittés, le bruit qui circule est donc vrai?—Quel bruit?—On assure que les envoyés de l'Espagne vous ont payé le décret un million. — Un million! s'écrie Mirabeau indigné; les misérables, ils me l'avaient bien promis! si j'en ai pu tirer deux cent mille livres, c'est tout au plus! » Que dites-vous de cet abandon, de cette franchise? Monsieur.

Ceci prouve, ce me semble, que la corruption politique ne date pas d'hier et qu'elle n'est pas venue de l'exemple de quelques trafiquans d'un pays voisin. Non, Monsieur, elle est venue de plus haut

et de plus loin. C'est au moment où le système représentatif se fondait en France, c'est du cerveau même de son fondateur que le génie parlementaire sortit tout armé de ses vices comme de ses vertus. Mirabeau secoua sa puissante crinière, et vices et vertus descendirent jusque dans les plus basses régions de la plèbe électorale ; de même qu'un siècle auparavant les graces et les vices d'une autre passion avaient circulé du palais du Régent jusque dans les manoirs des plus petits hobereaux.

Mirabeau, du moins, avait une excuse. Tout, en lui, était grand ; ses luttes de famille, ses passions, ses malheurs, ses fautes. A travers les égaremens de sa vie romanesque, au milieu des expédiens de sa carrière politique, un patriotisme inaltérable, un instinct sublime des droits de l'humanité ne cessaient jamais de lui servir de boussole. Il rendait à son pays des services inappréciables ! Il faisait des choses sublimes ! Combien de gens ont pratiqué depuis la corruption à meilleur marché !

Quoi qu'il en soit, à chacun ses œuvres ! le mal, aujourd'hui, date d'un demi-siècle ; ne nous laissons donc pas aveugler par nos haines, nos répugnances. Eh ! Monsieur, je ne prétends pas vous convertir au Cabinet actuel. Je ne dis pas, hors M. Guizot point de salut ! mais je voudrais aussi que vous n'enfermiez pas tous les élans de votre intelligence et de votre patriotisme dans cette conception politique très contestable : Que M. Guizot se retire et la corruption disparaît !

Puisque vous voulez bien étudier comme moyen sérieux de combattre les sollicitations du corps électoral et de rétablir l'indépendance et la dignité des fonctions publiques le projet d'écoles administratives, diplomatiques et financières dont je vous ai entretenu, écoles qui seraient fondées sur un système d'examens et de concours semblables à ceux de l'école polytechnique, des écoles des mines, des ponts-et-chaussées, etc., j'attends beaucoup des réflexions que vous ferez sur un si grave sujet. Pour le recommander plus particulièrement à votre attention, j'ajouterai que ce projet préoccupe depuis fort longtemps un homme dont vous appréciez certainement la politique, les inclinations populaires et l'exquis bon sens, notre poète Béranger. M. de Barante, qu'une longue expérience administrative et diplomatique a convaincu de l'utilité de cette institution, semble espérer que son établissement ne rencontrerait point de sérieuses difficultés, et j'ai tout lieu de croire que dans son esprit il en a déjà ébauché les bases. Vous savez que M. Cuvier est mort au moment où il allait proposer au conseil le plan de la fondation d'une école administrative. Enfin M. Rossi, pair de France, assisté de M. Macarel et de M. Boulatignier, a tenté de réaliser un commencement d'exécution.

C'était, je crois, vers la fin de 1838. Il existait alors cent cinquante *attachés* au ministère de l'Intérieur, c'est-à-dire cent cinquante fils de famille qui, dans l'espoir d'obtenir une place, ve-

naient tous les jours, dans les bureaux, lire les journaux, crayonner des caricatures ou rimer des couplets. MM. Macarel et Boulatignier proposèrent au ministre de leur faire un cours de droit administratif, à la suite duquel auraient lieu des examens et une sorte de concours. Cette institution aurait offert plus tard un moyen naturel de classement d'après le mérite réel des surnuméraires; elle aurait rendu inutile l'emploi de toutes ces promesses perfides, de ces passedroits, de ces faveurs, sorte de ciment administratif que l'on croit indispensable aujourd'hui à l'édification fragile des majorités. Le secrétaire-général de l'Intérieur, à la première nouvelle qui lui en parvint, crut la monarchie perdue. Remplacer l'arbitraire par un ordre juste et régulier, c'était à ses yeux abdiquer, c'était briser le gouvernail de l'État; et sur ses vives représentations le projet fut honteusement repoussé. M. Edmond Blanc était alors, plus encore qu'aujourd'hui, dans une position très forte auprès des ministres.

Dussiez-vous m'accuser encore, Monsieur, de courber le front devant la nécessité, je dirai que ces tentatives généreuses étaient alors prématurées et qu'elles ne pouvaient raisonnablement espérer aucun résultat.

Il manquait à ce projet ou à tout autre qui aura pour but d'enlever à la faveur la nomination aux emplois administratifs une sanction qui lui permît de lutter contre les répugnances et les obstacles

de toute nature qu'il doit nécessairement rencontrer. Cette sanction, l'acclamation publique peut seule la lui donner. Tant que des projets semblables n'ont pas été longuement élaborés dans la presse, tant qu'ils n'ont pas été poursuivis par elle avec cette vivacité, cette insistance de chaque jour qui exercent un si grand empire quand elles s'appliquent aux réformes ou aux créations sérieuses, de pareils projets sont sans force aux yeux de l'autorité.

Vous comprenez maintenant, Monsieur, combien il doit me tarder de voir cette belle cause dans vos mains.

Mais pour vous en emparer, il faudrait porter à l'administration un intérêt véritable; il faudrait rompre avec de certaines préventions qui vous abusent sur son caractère et sur ses ressources. Au fond, vous n'avez pas de confiance dans l'avenir de l'administration; vous n'attendez d'elle aucun secours, parce qu'elle procède du principe de l'autorité et non de l'élection. C'est dans la tribune et dans la presse que reposent à vos yeux les destinées de la France; c'est là seulement que les hommes d'État se forment, que la lutte a lieu, que les questions se décident; et là par conséquent que la corruption politique doit tôt ou tard être vaincue.

Détrompez-vous, Monsieur!

Il y a deux manières de combattre la corruption, par les discours ou par les œuvres, en orateur ou en administrateur. De ces deux méthodes quelle

est la préférable? De Colbert ou de M. Odilon Barrot, quel est celui qui a droit à plus de reconnaissance et qui aura laissé dans l'histoire le souvenir le plus éclatant et le plus respecté? Voilà une question que vous ne vous êtes, sans doute, jamais adressée et qu'il est indispensable de débattre sous vos yeux, pour que vous, écrivain, orateur, vous preniez aux administrateurs et à l'établissement des écoles administratives tout l'intérêt qui leur est dû.

Avant tout, Monsieur, soyez assuré qu'en opposant à Colbert le chef de votre parti, je n'obéis à aucune arrière-pensée, à aucune intention malveillante. J'honore sincèrement le caractère de M. Odilon Barrot. Je crois que dans le parti conservateur on ne lui a pas rendu la justice qui lui était due. Sans partager les idées de l'homme, j'admire, je dirai plus j'aime en lui quelque chose qui vaut mieux que le talent, la probité! C'est pour moi un regret profond que la vivacité des passions politiques n'ait pas permis de l'élever à la présidence de la chambre, seul poste du gouvernement que la majorité devrait toujours abandonner à un membre loyal de l'opposition, parce que cette marque de confiance, toute morale, amortirait beaucoup d'attaques, et que, personnifiée dans un honnête homme, elle ne ferait courir à l'État aucun danger.

De même que j'honore en M. Odilon Barrot l'orateur populaire, je pense, Monsieur, que vous avez quelque estime pour Colbert, pour ce ministre

éminent qui ne savait pas le latin, sans doute, et à qui un bégaiement disgracieux eût interdit, de nos jours, l'approche de la tribune et par conséquent l'honneur de pouvoir devenir le collègue de M. Villemain ; mais qui, malgré ces imperfections, n'en fut pas moins le bienfaiteur de son pays, le père de son industrie et de ses gloires les plus chères, le restaurateur de l'honneur et de la dignité des fonctions publiques ! Oui, Monsieur, vous honorez ce grand homme qui, sous une enveloppe hérissée de chiffres, cachait l'énergie d'un soldat et l'enthousiasme d'un poète ; dont les yeux se remplissaient de larmes à la vue d'une belle campagne et qui répondait à ses amis inquiets de sa soudaine rêverie : « Je voudrais pouvoir rendre ce pays heureux, et qu'éloigné du prince, sans appui, sans crédit, l'herbe crût jusque dans mes cours ! »

Quel fut le début de la carrière politique de Colbert? Au sortir d'une étude de procureur et d'une maison de commerce, ses relations avec les banquiers de Mazarin lui firent obtenir un emploi dans les parties casuelles, où quarante-cinq mille charges et offices étaient journellement la proie de toutes les mauvaises passions que peut engendrer l'intérêt personnel. C'était bien assurément dès le premier pas mettre le pied dans un bourbier et dans le pire de tous, car même au temps du Directoire il n'en exista jamais de pareils.

M. Odilon Barrot, qui ne consentit à occuper qu'un instant, en 1830, le plus noble et le plus

élevé des emplois administratifs, la préfecture de la Seine, se serait cru déshonoré s'il avait accepté, sous Mazarin, la place dont Colbert se contenta; mais en s'abstenant de prendre part aux iniquités gouvernementales de ce temps, il eût manqué l'occasion d'en sonder la profondeur et de découvrir plus tard les moyens d'y mettre un terme.

Mais ce n'était rien que d'entrer dans les parties casuelles. Survient la Fronde! De quel côté croyez-vous que soit le vertueux Colbert? Du côté de l'opposition ou du côté du ministre, du ministre corrupteur, de Mazarin? M. Barrot, sans nul doute, eût été avec l'opposition. Colbert prit parti pour Mazarin, par la raison qu'en qualité d'*administrateur* des parties casuelles, il savait, de science certaine, que les Frondeurs étaient aussi corrompus que les Frondés; mais il voyait, d'un côté, les victoires d'Allemagne, la signature du traité de Westphalie; de l'autre, il n'apercevait que divisions, prétentions impuissantes. Avec les Frondés, au moins, la France était glorieuse au dehors; avec les Frondeurs on marchait vers un affaiblissement inévitable, vers la décomposition, la ruine de l'empire français. Colbert n'hésita donc pas, et sa fidélité pour Mazarin survécut même à l'exil que le premier ministre dut subir. Bien qu'absent, vous le savez, Mazarin dominait encore la reine et dirigeait le Conseil. Eh bien! Monsieur, c'est par les mains de Colbert que s'échangeait cette correspondance entre Cologne et le Louvre; et, chose remar-

quable! jamais les partis, dans leurs jours de plus grande passion, ne lui en ont adressé un reproche. On savait qu'il n'avait point pris part à ces édits bursaux par lesquels le surintendant d'Émery-Particelli avait confisqué au profit du trésor la totalité des octrois perçus dans les villes. On respectait la fidélité de l'administrateur à l'homme qui avait commencé sa fortune; car alors les liens du cœur, les devoirs de l'amitié, la reconnaissance, la constance dans le malheur étaient encore chose sacrée et qui ne s'effaçait pas devant la sévérité des exigences politiques. Il est vrai que le *Charivari*, etc., etc., n'existaient pas.

Mais voici qui est plus grave. Mazarin, qui tolérait et partageait les dilapidations des surintendans d'Émery et Fouquet, avait amassé une fortune qui, sur la fin de sa vie, ne montait pas à moins de cent millions de livres, somme énorme qui représenterait en monnaie de nos jours une valeur de deux cent quarante-sept millions de francs. Le rusé Italien, sentant sa fin prochaine, redoutait les mesures que pourrait ordonner après lui un jeune roi tout puissant; il consulta Colbert, qui lui conseilla d'en faire généreusement donation à Louis XIV, pressentant déjà les magnifiques qualités de l'ame du roi-gentilhomme, et presque asssuré qu'il suffisait de cet abandon pour enchaîner toute arrière-pensée de reprise ou de confiscation. Ce moyen fut employé par Mazarin, et eut un plein succès.

Ici, j'en conviens, un doute est permis. Vous

vous rappelez, Monsieur, la dernière parole de Mazarin à Louis XIV : « *Je vous dois tout, Sire, mais je crois m'acquitter envers V. M. en lui donnant Colbert!* »

Colbert, qui sentait bouillonner en lui l'ambition des grands hommes et à qui il tardait de se mettre à l'œuvre, avait-il calculé, en venant au secours de son bienfaiteur, qu'il s'attachait plus intimement le vieillard? A cette seule pensée il me semble voir l'indignation de M. Barrot éclater. Dans une situation pareille, l'idée seule qu'un soupçon pouvait ternir un jour sa renommée lui aurait fait briser les liens de la reconnaissance et renoncer à tout avenir politique. « Acheter le pouvoir au prix d'une restitution légitime, se serait-il écrié, faire payer à l'État 247 millions mon entrée au ministère! Jamais! Plutôt rester obscur et sans influence toute ma vie! »

Eh bien! Monsieur, en agissant autrement que Colbert, et en supposant qu'il fût un Colbert, vous allez voir que M. Barrot, au point de vue de l'économie, aurait fait un très mauvais calcul pour la France.

Mazarin meurt, laissant les finances et l'administration du pays dans l'état le plus déplorable. Les profusions de la cour, la malversation des agens publics, les exactions des financiers réduisaient un revenu de quatre-vingt-quatre millions à trente-deux; et ces faibles ressources jointes aux taxes locales très inégalement réparties devaient faire

face à une dépense annuelle d'environ cent soixante millions; ajoutez que les revenus étaient consommés à l'avance pour plusieurs années! La dette perpétuelle s'élevait déjà à cinq cents millions de capital et devait servir vingt-sept millions, cinq cent mille livres d'intérêts. Les domaines étaient engagés; les forêts de l'État ne rapportaient aucun produit; la marine royale, la navigation marchande, les sciences, les arts, n'existaient plus. Voilà l'état humiliant et désespéré d'où Colbert, tour à tour commis aux parties casuelles, secrétaire, intendant, puis successeur de Mazarin, pouvait tirer la France, état dans lequel M. Odilon Barrot l'eût laissée, parce que la rigueur de ses principes ne lui aurait pas permis de compromettre sa dignité dans cette écurie d'Augias que le bras d'un Hercule, il est vrai, et non la parole d'un orateur devait assainir et nettoyer.

Colbert jusque-là avait vécu au milieu de la corruption. La corruption avait-elle gangrené son ame? Non, Monsieur; en voyant fonctionner un système de gouvernement qui érigeait en doctrine le sacrifice constant du mérite à la richesse, de la loyauté à l'intrigue, du patriotisme aux plus égoïstes intérêts, Colbert s'était attaché chaque jour davantage à ses plans de réforme. Il ne posséda pas plutôt le pouvoir, Monsieur, que lui, le distributeur de quarante-cinq mille emplois et offices livrés à la faveur ou vendus au plus offrant, commença par supprimer une foule de places inu-

tiles, notamment celles des directeurs des finances, dont les attributions indépendantes et contradictoires jetaient la confusion dans le service; lui, qui avait si longtemps exécuté les ordres d'un ministre dont la volonté ne souffrait aucun contrôle, il ne fut pas plutôt ministre à son tour qu'il voulut donner un frein à sa propre autorité dans l'établissement d'un conseil de finances. Lui qui savait par expérience l'empire qu'exercent sur le fonctionnaire le mieux intentionné la cabale, l'intrigue, l'obsession opiniâtre des intérêts de famille ; lui qui avait signé de sa main tant de concessions ruineuses, il ne fut pas plutôt son maître qu'il créa une chambre de justice pour l'examen des malversations des traitans et des comptables et la liquidation du passif du Trésor. Et cet ami, cet élève de Mazarin qui lui avait conservé, par ses avis, cent millions acquis d'une manière au moins équivoque, cet homme, devenu ministre, parvenait à découvrir trois cent-quatre-vingt-quatre millions de fausses ordonnances et de bons du comptant simulés dont il faisait impitoyablement justice.

Pour donner une idée de toutes les œuvres que Colbert eut le courage d'entreprendre et le talent, la vertu, de mener à bonne fin, il faudrait écrire un volume. Pendant vingt-deux ans ce grand homme consacra seize heures par jour à combiner et exécuter dans tous les services publics des réformes dont chacune pouvait passer pour une révolution. C'est lui qui mit en adjudication pu-

blique la concession du bail des fermes; c'est lui qui abolit la vénalité des charges de consul; qui rendit aux villes la moitié de leurs octrois; qui réorganisa par un code spécial la législation forestière et conserva à la France son riche combustible, aliment de tant d'industries.

Colbert ne borna pas son ambition à restaurer les finances, à simplifier, à organiser et moraliser l'administration de l'État; il créa la marine, fonda des écoles de pilotage (1) et d'artillerie dans les ports, organisa les arsenaux et les chantiers de Rochefort, de Brest, de Toulon, institua la caisse des Invalides de la marine, aujourd'hui encore un modèle digne d'envie pour la classe ouvrière. Colbert, par son code de douane, fut réellement le père de notre industrie manufacturière, et l'on se rappelle les nobles paroles qu'il adressa à son fils quand il devint son collègue à la marine: « Il faut que mon fils » sente aussi vivement les pertes que feront les

(1) En 1661, sept ans avant d'être investi de la direction du commerce maritime, des colonies et de l'armée navale, Colbert apprend qu'il existe à Dieppe un prêtre nommé Denys, enseignant gratuitement, et dans un seul but de charité apostolique, la science du pilotage. Aussitôt Colbert écrit à l'abbé Denys que l'État adopte sa chaire, qu'à titre de titulaire il touchera 1,200 livres d'appointemens, le priant en même temps de lui désigner ses élèves les plus capables de fonder un enseignement pareil dans tous les ports de France. C'est là l'origine des écoles de pilotage. On comprend quels services elles ont dû rendre à cette époque, quand on songe qu'aujourd'hui même, malgré les progrès de la science et les immenses travaux du corps des ingénieurs géographes, le nombre des victimes, sur la masse des marins naviguant dans la Manche, est encore de trois pour cent.

» marchands et les désordres qui arriveront dans » le commerce, comme s'ils lui étaient personnels. »

Colbert enfin, ce grand homme qui ne savait pas le latin, fut le restaurateur des sciences et des arts; ces pensions que Mazarin n'accordait qu'à d'obscurs délateurs, il les distribua aux Corneille, aux Racine, aux Molière, aux Boileau, aux Fléchier, aux Perrault; il fonda l'Académie des Sciences, celle des Inscriptions et Belles-Lettres, celle des Beaux-Arts et l'École de Rome, d'où sortirent les œuvres de Poussin, de Lesueur, de Puget; il fonda l'Observatoire, qu'illustrèrent bientôt Huyghens et Cassini; et tandis qu'aidé du génie de Vauban, il armait les frontières d'une ceinture de forteresses, il éclairait Paris, pavait ses rues, construisait ses ponts et ses quais, plantait ses boulevards et confiait l'embellissement de ses palais et de ses jardins à Mansard, à Lenôtre et au cavalier Bernin.

Telle fut l'œuvre de Colbert, Monsieur, d'un homme d'État à qui, certes, vous ne refuserez pas le sentiment de l'honneur et de la grandeur de son pays, qui a possédé la vertu politique au plus haut degré, mais en administrateur.

Opposons maintenant à la carrière si pleine de ce vertueux administrateur la carrière d'un orateur non moins vertueux, de M. Odilon Barrot. Mais, dès les premiers pas, nous nous trouvons arrêtés. Qui dit orateur théoricien, dit un homme dont la vie renferme plus de paroles que d'ac-

tions; paroles brillantes, je le reconnais; éloquence généreuse qui s'est efforcée de répandre dans la jeunesse de nobles sentimens d'indépendance et de probité politique! Mais les paroles sont des paroles, c'est-à-dire quelque chose de fugitif et d'insaisissable dont on s'efforcerait vainement d'écrire l'histoire.

Après sa démission des fonctions de préfet de la Seine, M. Odilon Barrot est rentré dans l'opposition pour n'en plus sortir. Athlète opiniâtre, il ne s'est pas lassé d'attaquer tous les ministères, sauf deux seulement auxquels il a prêté le secours de son silence. Malgré son activité et sa constance, le seul résultat pratique que M. Odilon Barrot soit parvenu à réaliser se borne à deux actes : le compte-rendu et l'enquête électorale.

Le compte-rendu est déjà oublié ; je ne parlerai donc que de l'enquête, qui ne peut tarder à l'être, parce que, malgré la conviction que vous paraissez encore éprouver, elle n'a produit aucun des effets que l'opposition en attendait.

J'ai déjà indiqué, d'une manière générale, à quelles généreuses illusions la commission d'enquête s'est abandonnée. J'insisterai plus particulièrement sur deux points qui sont de nature à ne laisser aucun doute à ce sujet. Le premier concerne les rapports de la Chambre avec le Cabinet.

L'intention avouée de l'enquête était de constituer, comme on dit, la souveraineté parlementaire, en matière électorale.

La tentative de la commission, sous ce rapport, a-t-elle été couronnée de succès? Est-elle parvenue à imposer au Cabinet son principe favori? Assurément non! La commission n'a pu réussir : 1° à se subdiviser en sous-commission et à opérer sur les lieux; 2° à citer directement les fonctionnaires de l'ordre administratif, et à les entendre sans l'intervention ni le concours de leurs supérieurs.

M. Duchâtel, dont l'attitude dans toute la discussion a été modérée, digne et parfaitement constitutionnelle, a opposé à cette double prétention, deux raisonnemens sans réplique. La Chambre, dit-il, ne peut exercer ses pouvoirs que dans le lieu même où elle a été convoquée; comment une commission, qui ne possède d'autres pouvoirs que ceux délégués par la Chambre, pourrait-elle instrumenter là où la Chambre elle-même serait sans autorité?... Secondement, la responsabilité ministérielle repose sur la hiérarchie; si vous intervenez entre le chef et l'inférieur, vous suspendez la responsabilité, et vous ne pouvez le faire sans une accusation; ou accusez les ministres ou acceptez-les pour intermédiaires obligés entre la Chambre et les fonctionnaires de tous les degrés.

Je sais bien qu'à la suite de la lutte chaque partie a chanté victoire. Mais évidemment il y avait un vaincu que le résultat trahissait suffisamment. La commission ne se divisait pas; elle n'instrumentait pas sur les lieux; elle renonçait à l'audition du préfet de Vaucluse, et de M. Gabriac, se-

crétaire de la préfecture, que le ministre n'autorisait pas, par la raison qu'ignorant les *faits matériels* de l'élection de Carpentras dont ils n'avaient pas été témoins, ils n'auraient pu être interrogés que sur leurs *instructions ;* elle consentait à ce que le ministre amenât lui-même les sous-préfets de Langres et de Carpentras, et assistât à leur interrogatoire *afin de s'assurer qu'ils ne seraient interrogés que sur des faits étrangers aux instructions.*

Elle admettait donc qu'elle n'avait rien à voir dans les instructions ministérielles, et l'on conçoit parfaitement qu'entraîné à son corps défendant dans cette impasse obscure, la commission ait été *forcée*, suivant l'expression de son rapporteur, de reconnaître que l'administration supérieure n'était mise en cause sur aucun point. *Forcée*, en effet, est le mot propre; car bien évidemment en donnant un verdict d'innocence au Cabinet, elle terminait ses longs travaux par une conclusion toute contraire à celle qu'elle avait espérée.

En vain réservait-elle les principes, le fait était conforme à la doctrine du ministère; et M. Lanyer, le rapporteur, observait lui-même que l'*on ne crée pas toujours des faits avec des droits, mais que les droits qui naissent des faits ont une base solide.* Et quand M. Lanyer, déposant sur le bureau de la chambre son volumineux dossier, s'écriait : « Le droit d'enquête n'était réglementé nulle part, et nous vous l'apportons appliqué et réalisé dans toute sa portée, » ce n'était encore qu'une illusion. La bonne nouvelle que M. Lanyer croyait pouvoir ap-

porter à la Chambre, M. Duchâtel n'était-il pas bien plus en droit de s'en prévaloir au sein du Conseil? N'était-ce pas à lui surtout de s'écrier, les procès-verbaux de l'enquête à la main: Le droit de la Couronne n'était réglementé nulle part, et je vous l'apporte appliqué et réalisé dans toute sa portée.

Ce droit, en effet, s'appuie aujourd'hui sur des antécédens nombreux. En 1828, après la dissolution du ministère de Villèle, enquête à l'effet d'apprécier s'il y avait lieu ou non à l'accusation des anciens ministres; des fonctionnaires sont assignés, ils refusent de comparaître; la commission demande à la Chambre des pouvoirs pour les y obliger; la Chambre ne les donne pas, elle n'oblige pas même les nouveaux ministres de livrer les pièces nécessaires à l'information et cette première tentative s'éteint silencieusement sans résultat.

Il ne faut pas compter l'enquête relative au déficit Kessner et celle des tabacs reposant toutes deux sur des faits étrangers au gouvernement et au système politique suivi par lui. Dans ces deux circonstances les ministres n'apportent aucun obstacle à l'interrogatoire des fonctionnaires. En 1842 enquête électorale où la commission, ne demandant pas de pouvoirs à la Chambre et transigeant directement avec le Cabinet, admet en fait qu'elle ne peut exercer ses pouvoirs qu'au lieu même où la Chambre exerce les siens, et qu'elle ne peut interroger des fonctionnaires sans le consentement de leurs supérieurs responsables.

La puissance de faits pareils, comme l'a dit M. La-

nyer dans une tout autre intention, il est vrai, est extrême. On peut dire que désormais l'intervention de la Chambre dans les élections a sa procédure nette et précise. Voulez-vous interroger les agens officiels du pouvoir sans son aveu et malgré lui? Accusez les ministres, suspendez leur responsabilité. Redoutez-vous un pareil débat, renoncez-vous à cette extrémité constitutionnelle qui n'a de justification jusqu'à ce jour qu'une révolution? Respectez alors ces ministres que vous n'accusez pas; gardez-vous de traiter l'administration en prévenue et demandez à ses chefs les renseignemens dont vous avez besoin.

Voilà le droit constitutionnel tel qu'il ressort de l'enquête. N'avais-je pas raison de dire que sous ce premier rapport la commission s'était abandonnée au charme trompeur de l'illusion et que le seul résultat qu'elle ait obtenu est un cruel désappointement?

Mais les méprises de la commission ont porté sur un autre objet capital, et qu'il importe d'autant plus de signaler, qu'il a passé jusqu'à ce jour presqu'inaperçu; c'est le cercle borné où elle parait avoir enfermé, en principe, la corruption. Suivez ces longues conférences avec les ministres, ces interrogatoires, ces admonitions du président de la commission! Ne semble-t-il pas que tous les abus, tous les vices, toutes les hontes du régime parlementaire sont concentrés dans les faits qui précèdent les élections ou les réélections des députés!

Personne n'ignore cependant que les intrigues, les passedroits, les manœuvres des *quinze journées* qui précèdent ce douloureux enfantement, ne sont rien en comparaison de ce qui se passe *dans les quatre années* qui le suivent. Ces quatre années de plein exercice des priviléges parlementaires, voilà le vrai champ de la corruption, où elle a le temps de germer, de grandir, de fleurir et de pousser tous ses fruits. Sur ce terrain ou plutôt sur ce terreau fécond, que la limite du bien et du mal est difficile à marquer! qu'il est difficile de distinguer les herbages nourriciers des plantes vénéneuses!

Je suis loin de prétendre que tout ce qui se fait par la députation soit condamnable, que les bienfaits même qui, par ce canal, circulent du centre à tous les points de la circonférence, soient des faveurs. Je crois que dans ces ponts, ces routes, ces canaux, ces bourses, ces bureaux de poste ou de tabac, ces secours et tous les détails des fonds communs, le plus grand nombre des avantages obtenus est légitime; mais le mode assurément ne l'est pas; le motif pour lequel les députés sollicitent, députés de toutes nuances, remarquez-le bien, est souvent tout aussi condamnable que le motif pour lequel le candidat fait ses promesses. Tous deux ont dessein de payer le vote de l'électeur; l'un avant, l'autre après, voilà toute la différence. Est-il juste de déclarer que le crime consiste non à payer, mais à payer *d'avance?* Telle me paraît

être la conclusion de l'enquête, méprise coupable si elle est volontaire, ou qui n'est comparable, pour l'aveuglement et la naïveté, qu'à une certaine aventure de M. de Martignac, aventure assez peu connue et dont il est bon de garder le souvenir pour l'édification des hommes d'État et l'enseignement des commissions futures.

M. de Martignac venait de quitter l'hôtel du ministère aussi pauvre qu'il y était entré. Retiré chez un ami, car il n'avait pas même un logement dans Paris, et brisé par les mille émotions qui accompagnent la déconfiture d'un Cabinet, il s'était mis au lit; et, assis sur son séant, passant sur sa camisole de nuit le grand cordon des ordres que Charles X lui avait envoyé, tenant d'une main un petit miroir, de l'autre la liste des personnages qui, sur la nouvelle de sa démission, étaient venus lui donner un souvenir d'estime et d'amitié, ses yeux allaient alternativement de la liste de *monseigneur sortant* au petit miroir sur lequel se reflétaient le grand cordon des ordres et un bonnet de coton d'une entière blancheur artistement serré par un ruban bleu. « Eh bien! disait-il à un jeune ami, mon départ a fait sensation! La liste est assez fournie : le duc de Maillé, M. de Damas, les plus grands noms de la monarchie! Qu'on dise encore que cette vieille noblesse a perdu ses instincts généreux, qu'elle n'adore que le soleil levant, qu'elle ne sait plus honorer le malheur!... » Cette réflexion consolante pour l'honneur de l'espèce humaine et pour

la vanité du ministre n'était pas achevée, qu'on entend des cris dans l'antichambre. « Ah ! Monsei- » gneur ! Ah ! quelle catastrophe ! » C'était le concierge du ministère qui entra tout pâle et tout agité, un papier à la main. Le malheureux s'était trompé de liste ; il avait fait passer à *Monseigneur sortant* la liste de *Monseigneur entrant*. Et il accourait pour réparer son erreur.

Le désappointement fut cruel ; à la place de cette foule de noms respectés, M. de Martignac ne trouva sur sa liste que les noms de quelques amis du centre gauche.

Eh bien ! Monsieur, telle a été, au fond, l'histoire de l'enquête électorale.

La commission, tournant dans ses doigts le dossier qui lui était remis, n'a vu dans les manœuvres parlementaires qu'une exception et s'est réjouie de l'empire qu'exerçaient encore sur les hommes la vertu, la probité politique ; mais cette bonne opinion reposait sur une horrible méprise. Ce n'est pas la vraie liste que la commission avait dans la main. Qu'eût-elle dit, bon Dieu, si, au lieu d'une enquête sur *Monseigneur entrant*, elle eût fait une enquête sur *Monseigneur sortant ?*

Ainsi, l'objet sur lequel instrumentait l'enquête n'était lui-même qu'une illusion. Relisez ses volumineux procès-verbaux et vous vous convaincrez que ces dialogues, ces monologues interminables, tout cela n'a été qu'un jeu puéril. Et que sera-ce, si, après avoir étudié ses intentions secrètes, sa

méthode, vous arrivez au résultat pratique réel? Eh quoi! toute la carrière de M. Barrot aboutit à une enquête! Et l'effet produit par cette enquête se borne à la destitution de deux sous-préfets! N'y a-t-il pas là matière à de sérieuses réflexions? Croyez-vous, Monsieur, que tous les orateurs passés, présens et futurs, n'auraient pas lieu de faire un triste retour sur eux-mêmes et sur l'emploi stérile que le plus honnête d'entre eux a fait jusqu'à ce jour de ses bonnes intentions et de ses plus brillantes facultés?

Oui, le parallèle que j'ai indiqué ne saurait laisser de doute à ce sujet. Entre l'orateur et l'administrateur, entre ces deux hommes d'État qui font consister la vertu politique, l'un dans le respect de sa propre dignité, l'autre dans l'action, dans les œuvres; dont l'un, craignant de se salir, et se tenant à distance du bourbier, se borne à l'accabler d'anathèmes, dont l'autre s'y plonge, le retourne d'un bras vigoureux et après vingt-deux ans de labeurs, mourant, épuisé de fatigue, laisse à la place du cloaque un palais de marbre et des jardins magnifiques; entre M. Barrot et Colbert, c'est à ce dernier, Monsieur, c'est à Colbert, à l'administrateur que la palme est due. M. Barrot lui-même n'en disconviendrait pas.

Je voudrais vous faire partager cette conviction. Votre esprit serait alors dans une disposition favorable à l'examen sérieux des moyens de faire disparaître la corruption. Vous seriez juste envers tous ses

adversaires sans exception. Vous ne confondriez pas certains d'entre eux avec ses partisans. Vous ne m'accuseriez pas d'ériger en doctrine la *nécessité*, qui ne peut jamais être une doctrine, un principe, et que les publicistes et les orateurs comme M. Barrot ont raison de foudroyer, mais que les administrateurs comme Colbert n'ont pas tort de subir, dans la mesure qui leur donne un jour l'occasion et le pouvoir de la transformer.

Enfin, Monsieur, vous ne placeriez pas toutes vos espérances dans cette petite guerre de chaque jour que font à certains personnages le journalisme et la tribune ; et bien convaincu que le mal réside plus dans les institutions et les mœurs que dans les hommes d'État, vous appliqueriez toute votre énergie, toute votre généreuse opiniâtreté à débattre, à élaborer, à provoquer des réformes utiles, des garanties sérieuses. Examens et concours pour l'entrée dans les fonctions abandonnées encore à l'arbitraire ministériel, écoles administratives, financières, diplomatiques, ou toutes autres créations que vous jugerez plus favorables à l'introduction de la justice, de la probité, de l'honnêteté dans la pratique du gouvernement, croyez-moi, Monsieur, voilà des objets vraiment dignes d'occuper vos plus précieux instans, et sur lesquels il tarde à tous les amis de l'honneur national de recueillir au plus tôt vos judicieux avis.

VINGTIÈME LETTRE.

A M. DE BARANTE,

AMBASSADEUR A SAINT-PÉTERSBOURG.

MONSIEUR LE BARON,

En 1798, au milieu du désordre directorial, l'école Polytechnique fut l'objet de vives récriminations; il ne s'agissait de rien moins que de congédier les professeurs et de désorganiser l'institution. Prieur fit justice de ces attaques barbares par une sortie digne du bon sens de Franklin : « Construit-on des fortifications, des ponts, des bâtimens de guerre ou des digues pour des particuliers? Non, sans doute! le gouvernement a donc besoin d'entretenir une école où il puisse former les talens nécessaires aux services publics! »

Il serait impossible, Monsieur le Baron, de justifier aujourd'hui par une raison plus éloquente la nécessité de créer une École centrale *des fonctions civiles*. Organise-t-on des préfectures, des Conseils d'État, des tribunaux, des chambres des comptes, des consulats, des ambassades pour les particuliers? Non, sans doute! le gouvernement a donc besoin d'entretenir une école où il puisse former les talens spéciaux indispensables à ces services publics (1).

En envisageant seulement le caractère général qu'aurait en France cette nouvelle école, on sent qu'elle est désormais le complément nécessaire de l'école Polytechnique. Celle-ci forme les employés du gouvernement chargés de la construction de tous les travaux publics; c'est l'action de l'État sur les *choses*. L'autre école devrait principalement former les fonctionnaires chargés du gouvernement proprement dit, ceux par qui s'opère l'action de l'État sur les *personnes*.

Ainsi la construction des vaisseaux et des forteresses, les travaux des arsenaux de terre et de mer, les fonderies, la réparation des ports, le relevé de la topographie du sol et des côtes, le développement des ressources minérales de la France, l'exploitation des forêts et des industries monopo-

(1) L'institution nouvelle que cette lettre a pour but de préparer aurait pu être nommée *Ecole administrative et diplomatique*. J'ai préféré le nom d'*Ecole centrale des fonctions civiles* parce qu'il embrasse l'ordre judiciaire et financier que le premier titre ne comprend pas.

lisées comme celle des tabacs, l'entretien et la multiplication des routes et des canaux, voilà l'œuvre pour laquelle l'école Polytechnique forme des agens spéciaux.

Entretenir de bons rapports entre toutes les classes et toutes les croyances de la société, assurer à chacune la jouissance des droits constitutionnels et civils, servir d'intermédiaire aux réclamations du public et aux prescriptions du pouvoir, assurer l'ordre et la circulation intérieurs, veiller à la salubrité publique, protéger et associer les travailleurs de toutes les conditions et de toutes les industries, telle est l'œuvre pour laquelle l'Ecole centrale des fonctions civiles devrait former à l'Etat des agens spéciaux.

L'école Polytechnique a exercé sur les progrès et la propagation des sciences exactes une influence précieuse. On a observé que, dans l'académie des sciences, plus de la moitié des membres composant les sections de géométrie, de mécanique, d'astronomie et de physique générale sont d'anciens élèves de cette école. L'Université elle-même lui a dû un nouvel éclat. Les concours d'admission à l'école Polytechnique ont été pour les collèges royaux un sujet constant d'émulation. Peut-être ce grand développement donné aux sciences mathématiques a-t-il été trop exclusif et a-t-on fait abus des formes particulières que l'esprit contracte dans ce genre d'exercice étranger aux sciences sociales, aux idées d'administration et de gouvernement?

L'institution d'une Ecole centrale des fonctions civiles rétablirait la juste harmonie qui doit régner dans les facultés humaines. Les sciences sociales et politiques se développant désormais avec indépendance feraient disparaître peu à peu des discussions cette raideur, ces formules tranchantes et absolues qui ne leur sont point naturelles. Les vérités gouvernementales ne sauraient avoir la précision d'une formule algébrique.

Sous ce rapport, la nouvelle école jetterait dans les jeunes intelligences des notions plus praticables des droits et des devoirs de chacun, et elle exercerait, à son tour, une heureuse influence sur l'Université et sur ses collèges.

Au surplus l'idée d'une pareille institution n'est pas nouvelle. Il n'existe pas sans doute d'écoles des fonctions civiles en Allemagne; mais dans l'électorat de Hesse et dans les grands-duchés de Hesse et de Bade, dans la plupart des États du Nord et du Centre, notamment en Bavière et dans le Wurtemberg, les premiers degrés de la hiérarchie financière et de police ne peuvent être franchis qu'à la suite d'examens sévères et auxquels tout le monde est admis à concourir. La Prusse a été la première à donner l'exemple; dès l'année 1727, Frédéric Guillaume Ier, père du grand Frédéric, créait dans les Universités de Halle et de Francfort-sur-l'Oder des chaires pour l'enseignement des sciences préparatoires aux fonctions de l'ordre administratif; l'ensemble de ces sciences reçut le nom de *Camé-*

ralistique (*Kamern*, chambre); elles embrassaient l'économie rurale et forestière, l'exploitation des mines, la technologie, les élémens du commerce, l'organisation administrative de l'État, ses diverses juridictions, mais tout cela sans ordre. De nos jours l'économie politique joue un grand rôle dans cet enseignement qui a été complété et perfectionné.

Dans plusieurs universités, notamment dans toutes celles de la Bavière et à Tubingen (Wurtemberg), il existe aujonrd'hui une faculté des sciences camérales. Le cours des études est de trois années.

L'enseignement embrasse : les mathématiques, les sciences naturelles, l'économie particulière ou domestique, l'économie politique (ordre de police et science financière), le droit naturel et des gens, les matières de droit, la statistique et des cours d'histoire.

Ces établissemens ont été imités, dans l'année 1835, en Belgique, où deux nouvelles universités ont été créées à Gand et à Liége; et en Russie, où le prince Pierre d'Oldenbourg, qui avait eu la première idée de l'école impériale de droit de Saint-Pétersbourg, la dota généreusement d'un million de roubles.

Jusqu'à présent l'enseignement spécial des jeunes fonctionnaires de l'administration n'a reçu chez nous que le tribut modeste de la science. Je me trompe, deux hommes ont montré une égale sollicitude pour cet objet important : un savant professeur et un grand souverain; le professeur,

c'est M. Macarel, conseiller d'Etat; le souverain, c'est Napoléon.

M. Macarel, n'osant sans doute espérer mieux des pouvoirs publics, proposait d'adjoindre dans l'université de Paris, aux cinq facultés déjà existantes de droit, de médecine, des lettres, des sciences et de théologie, une sixième faculté *des sciences administratives et politiques.*

Il avait provoqué vainement en 1829, et en 1832, cette utile création dont il a publié le programme dans ses *Élémens de droit politique.* M. Macarel, le professeur le plus élégant, le plus lucide et le plus dévoué qu'ait produit encore la science administrative, devait être le premier à sentir le besoin de donner des racines profondes à ce noble enseignement. La préparation la plus profitable à l'étude d'une institution qui devrait diriger la jeunesse vers les emplois administratifs serait donc de lire l'ouvrage de M. Macarel, et surtout de s'entretenir du sujet avec l'auteur.

En adoptant les vues très sensées du savant conseiller d'Etat sur la matière, il est deux points cependant sur lesquels je m'écarterai de son plan primitif. J'ai préféré d'abord une *école centrale* à l'établissement d'une *faculté,* parce qu'une faculté a principalement pour but de diriger la jeunesse vers des professions *extérieures* au Gouvernement. Une école publique, au contraire, a pour objet spécial de former à l'Etat des *fonctionnaires.* Le nombre des élèves y est généralement limité, la disci-

pline y est sérieuse, les études y sont plus étendues et plus fortes.

M. Macarel, enfin, après avoir établi quelle devrait être l'organisation de la nouvelle faculté, émet l'espoir qu'alors « des grades et par con-» séquent des justifications de capacité seront » exigés tout au moins de ceux qui se présente-» ront pour remplir sous la haute direction des mi-» nistres les fonctions de *membres du Conseil d'État,* » *d'administrateurs de tous les degrés*, et les emplois » de *chefs de leurs bureaux*, de *chefs de division, di-* » *recteurs* et autres. Les ministres auraient ainsi, » dit-il, des auxiliaires beaucoup plus éclairés. » Je ne m'étendrai pas sur ce sujet que je compte traiter avec quelque développement, et je me bornerai à dire que, tout en adoptant le principe, je crois qu'il doit s'appliquer beaucoup plus aux grades inférieurs qu'aux grades supérieurs.

Mais j'ai hâte d'arriver ou plutôt de remonter jusqu'à Napoléon. La création d'une Ecole centrale des fonctions civiles, si elle a lieu, se rattachera à l'un des souvenirs les plus brillans de son règne; non qu'il ait conçu l'idée d'une semblable institution, mais il en avait rendu l'établissement indispensable par son décret de 1809, sur l'organisation du Conseil d'Etat.

En distribuant dans toutes les branches des divers ministères ce corps de cent soixante auditeurs, vaste pépinière d'où sont sortis tant d'hommes d'État éminens, n'avait-il pas institué comme au-

tant d'écoles d'application des sciences administrative, financière et diplomatique?

Cette mesure formait, dans l'esprit de l'Empereur, le complément naturel de ce vaste système d'organisation qui lui avait déjà fait créer le Sénat, le Conseil d'État, la Légion-d'Honneur, qui lui avait fait instituer une nouvelle noblesse et inscrire dans le sénatus-consulte de 1802 que les membres des collèges électoraux seraient nommés à vie.

Telle était la sollicitude de ce grand esprit pour le retour de l'ordre, au sein des corps politiques comme au sein de l'administration, que presque toutes les mesures nécessaires à l'accomplissement de ce double but ont été pressenties ou ébauchées par lui; œuvres souvent éphémères, qui devaient disparaître avec les exigences qui les avaient fait naître, et auxquelles notre âge plus calme et plus mûr doit donner une base solide.

Déjà les principes représentatifs, la constitution et les rapports des pouvoirs de l'État ont été fixés d'une manière, sinon parfaite, du moins préférable à celle que la constitution de l'an VIII, les sénatus-consultes de 1802 et de 1804 avaient successivement consacrée.

Après avoir fondé sur une base plus équitable et plus solide le partage du pouvoir souverain, ne convient-il pas de restaurer, de perfectionner les institutions administratives de l'empire? Et pour commencer par l'élément le plus désordonné, par les degrés inférieurs, le moment ne serait-il pas

venu de réaliser cette grande pensée d'une Ecole centrale des fonctions civiles, sœur de notre école Polytechnique, et dont l'organisation napoléonienne des auditeurs au Conseil d'État contenait le germe et fut seulement le prélude?

Ce qui me fait penser que le moment est opportun, Monsieur le Baron, c'est l'affaiblissement de plus en plus grand des idées d'autorité dans l'opinion; c'est la nécessité incontestable de retremper la hiérarchie des fonctions publiques dans un ordre d'admission et d'avancement, qui offre des garanties plus sérieuses de capacité à la Couronne aussi bien qu'à la nation. Les collèges électoraux ne forment pas dans l'État le seul agent gouvernemental; il en est un autre plus actif, dont les membres rattachés à neuf départemens principaux sont disséminés sur toutes les parties du territoire, et, on peut dire sans exagération, sur la surface des mers et des continens du globe entier. Ce corps, dépositaire de la gloire et de la prospérité publiques, aussi bien que le corps électoral, mérite au moins autant que lui d'attirer la sollicitude du législateur; car ses attributions sont permanentes et il est responsable de ses actes. Et pourtant ce vaste corps, tuteur de tous les intérêts, n'est encore qu'à demi organisé.

Le peu d'ordre qui règne dans son sein repose sur des élémens la plupart surannés; la nouvelle Charte a transformé tous les rapports des gouvernans et des gouvernés, et l'administration du royaume,

qui devrait être l'expression vivante de ces rapports, que sa mission est d'entretenir et de conserver, n'a pas été reconstituée à l'image de la Charte de 1830.

A chaque instant nous voyons la prérogative royale et les prétentions des assemblées électives venir se heurter dans les bureaux d'un sous-préfet ou d'un préfet, dans les consulats, dans les chancelleries, dans les comités du Conseil d'État et jusque sous la plume d'un percepteur des contributions, ainsi qu'il est arrivé lors du recensement; et ce qui est plus grave, c'est la méfiance qu'entretient dans tous les esprits un pareil état de choses, c'est le soupçon si généralement répandu que, dans les pratiques du gouvernement, l'autorité supérieure tient moins de compte de l'intérêt public et de l'exercice loyal des droits garantis par la constitution, que de certaines considérations qui leur sont étrangères.

L'établissement d'une Ecole centrale des fonctions civiles ne suffirait pas sans doute pour garantir, d'une manière complète, à la Couronne et au public la capacité des fonctionnaires, aux fonctionnaires eux-mêmes la juste distribution des emplois.

En politique les réglemens, même les meilleurs, ne sont pas tout, comme vous l'avez observé dans un discours récent à la chambre des Pairs (1); il faut compter le tact, l'intelligence de l'administrateur pour quelque chose. Le génie des affaires, les qua-

(1) A l'occasion d'une pétition des habitans d'*Aprèz-les-Veines*.

lités de l'homme d'État sont aussi nécessaires dans la pratique du gouvernement que peuvent l'être l'intelligence et la dextérité manuelle de l'ouvrier, en industrie, pour utiliser la machine la plus perfectionnée.

Vous voyez, Monsieur le Baron, que je ne me laisse pas aller aux exagérations d'un enthousiasme aveugle, et c'est peut-être le meilleur moyen d'attacher votre intérêt et celui des hommes compétens aux considérations que je me propose de vous soumettre sur cet objet important.

Je commencerai par écarter deux objections.

La première consiste à dire que l'établissement d'une Ecole centrale des fonctions publiques ne serait pas justifié par un renouvellement annuel assez considérable de places à distribuer. Le roulement qui s'opère dans les grades inférieurs des préfectures, des consulats et des ambassades est peu considérable, dit-on ; et l'on cite des chiffres qui en effet sembleraient confirmer cette opinion.

Il faut d'abord opposer à ce raisonnement ce qui existe déjà pour les mines et pour les constructions maritimes. Il n'y a pas de branche administrative qui appelle chaque année moins de nouveaux employés que ces deux ordres de travaux, et cela n'empêche pas que chacun d'eux ne donne lieu à l'établissement d'une école spéciale d'application.

C'est que la création des écoles publiques doit être déterminée non par le nombre d'employés

dont l'État a besoin, mais par l'importance des services et leur nature spéciale.

Sous ce rapport, l'administration de l'ancienne monarchie et celle des gouvernemens révolutionnaires ont été guidées par le même principe.

L'Ecole des élèves du corps d'artillerie supprimée en 1772, remplacée en 1779 par la création de six places d'élèves dans chacune des sept écoles régimentaires, et rétablie en 1790 à Châlons par décret de l'Assemblée nationale, ne comptait pas plus de quarante élèves; et de toutes les écoles spéciales, c'était celle qui devait fournir à l'Etat le plus de sujets.

L'École du génie militaire, fondée en 1748 à Mézières, et qui servit en plusieurs points de modèle à l'école Polytechnique, contenait vingt élèves.

L'École des ponts et chaussées, fondée en 1747 par le célèbre Perronnet, sous le ministère de Trudaine, ne fournissait, sur le nombre illimité de ses élèves, que neuf gradués, parmi lesquels, au fur et à mesure des vacances, étaient choisis les ingénieurs.

En 1794, les divers professeurs qui, soit à Paris, dans les salles du Louvre, soit dans les ports et chantiers de construction, formaient les ingénieurs de la marine, ne comptaient que dix ou douze élèves.

L'École des mines, créée quelques années avant la Révolution, contenait douze élèves.

Quand on réorganisa, en 1793, le corps des ingénieurs géographes, supprimé deux années auparavant, on établit au dépôt de la guerre un cours d'instruction théorique et pratique pour douze élèves.

L'École d'aérostation ne réunissait pas un nombre d'élèves plus considérable.

Ainsi, le gouvernement révolutionnaire lui-même, que l'on n'accusera pas de prodigalité, savait maintenir et même créer des écoles pour des services réclamant annuellement un nombre de sujets peu considérable, mais qu'un enseignement spécial et supérieur pouvait seul préparer à la bonne gestion des intérêts qui leur étaient confiés.

Le petit nombre des vacances administratives annuelles ne serait donc pas une objection raisonnable à la création d'une école centrale chargée de préparer par un enseignement complet les sujets qui doivent les remplir. Mais ce petit nombre est lui-même une supposition gratuite, qui repose sur une appréciation très insuffisante des branches de service, et du personnel destiné à être renouvellé par l'adjonction des élèves sortant de l'école centrale qu'il s'agit de fonder.

Avant tout, il faudrait s'entendre sur les catégories de fonctionnaires dont l'admission et l'avancement pourraient être réglés désormais d'après un mode d'examen et de concours publics. Il me semble, à première vue, Monsieur le Baron, que le nombre en est très considérable. Sans prétendre

enlever aux luttes de la tribune le privilége qu'elles ont de faire surgir tout-à-coup des talens supérieurs, formés au milieu des hasards de la vie pratique, je ferai observer que ces talens hors ligne et qui se développent tard sont nécessairement appelés à des emplois supérieurs. On ne voit pas un homme d'État, révélé tout-à-coup par les débats publics du parlement ou par les travaux plus modestes des commissions, solliciter une sous-préfecture, une place de chef de bureau, de juge ou de substitut, un consulat, les fonctions de chancelier ou de secrétaire d'ambassade. Un député croirait manquer avec raison à sa propre dignité et à l'honneur de ses commettans, s'il se contentait d'une fonction inférieure à celle de conseiller d'État, de préfet, de directeur, d'avocat-général, de conseiller, de ministre plénipotentiaire ou d'ambassadeur. M. Auguis est le seul, je crois, qui ait eu le courage et la philosophie d'emprisonner ses talens parlementaires entre les rayons poudreux d'une humble bibliothèque.

A Dieu ne plaise que je prétende soumettre les hauts emplois à des règles d'admission qui ôtent au choix du ministre toute liberté et toute responsabilité, et à nos grands hommes de tribune leur principal aiguillon. On ne réduira jamais le gouvernement de l'Etat, ainsi que vous l'avez si spirituellement observé, au jeu régulier d'une machine à vapeur. Mais ces sortes de licences ministérielles, que nos formes représentatives ont intro-

duites dans la distribution des hauts emplois, ne sauraient être admises raisonnablement dans la distribution des emplois intermédiaires et inférieurs. Ainsi, par exemple, je conçois que les luttes du parlement puissent révéler aux ministres des talens élevés d'administration; mais je ne conçois pas que les luttes électorales, à quelque degré que ce soit, suffisent pour indiquer à l'autorité ministérielle le choix des surnuméraires ou des commis rédacteurs du dernier degré, le choix des substituts et des juges suppléans, des auditeurs au Conseil d'Etat, des conseillers de préfecture et des sous-préfets de 3e classe, des commis de recettes, des percepteurs, des élèves consuls et attachés d'ambassade, etc., etc. Mettons donc de côté les préfets, les conseillers d'Etat, les ambassadeurs, les directeurs des divers ministères; et disons qu'à part ces fonctions supérieures, il n'en est pas pour lesquelles un enseignement spécial, suivi d'un système d'admission, après examen et concours, ne fût une garantie plus réelle de capacité que le genre de patronage et de sollicitation concentré, par l'effet des influences constitutionnelles, dans une certaine portion de la bourgeoisie.

Il existe en France 326 conseillers de préfecture; 275 sous-préfets, sans compter les deux sous-préfectures de la Seine; il existe à Paris dans les divers ministères 2,380 employés; ajoutez les employés diplomatiques d'un rang secondaire, chanceliers, secrétaires d'ambassade, attachés, con-

suls, vice-consuls, élèves-consuls; les nombreux employés de l'intendance militaire; les employés des finances qui forment une sorte d'armée, dans laquelle il existe bien un mode d'avancement que la faveur rend illusoire et où les candidats au surnumérariat seulement sont soumis à un examen *privé* sur les matières *qu'ils désignent eux-mêmes.* Ajoutez encore les fonctionnaires de l'ordre judiciaire qui se compose de 3,600 magistrats, sans compter les 25,000 officiers publics *dispensés jusqu'à ce jour de l'étude du droit.* Et, en additionnant ces chiffres, vous trouverez, Monsieur le Baron, une masse d'employés qui, pour la plupart, devraient sortir de l'Ecole centrale des fonctions civiles et dont le nombre seul, au moment où elle sera établie, obligera de lui donner de vastes proportions.

Le général Lacuée, qui fut pendant dix ans gouverneur de l'école Polytechnique, avait calculé que, pour satisfaire au roulement annuel des services spéciaux, elle devrait contenir un dix-huitième du nombre total de leurs fonctionnaires (1).

J'évalue que les fonctionnaires de toutes sortes, compris dans les services qui se recruteraient dans l'Ecole centrale, ne montent pas à moins de 10,000.

(1) Voici les termes généraux de ce calcul : Les écoles d'application doivent fournir annuellement aux différens services un nombre de sujets égal au 20me du nombre total de leurs fonctionnaires. Pour que ces écoles rendent le 20me aux services publics, il faut qu'elles reçoivent de l'école Polytechnique un nombre égal au 19me de la force de ces services; et pour que cette école puisse fournir un 19me, il faut qu'elle reçoive au moins un 18me.

Mais abaissez ce chiffre; réduisez-le à la moitié, à 5,000 seulement; d'après le calcul du général Lacuée, le nombre d'élèves que cette École devrait recevoir annuellement serait de 275 environ. Et en supposant que les cours d'études fussent de deux années, le nombre total des élèves serait de 550, c'est-à-dire, près du double du nombre des élèves de l'école Polytechnique.

Je ne pense pas que ces considérations et ces chiffres puissent laisser le moindre doute dans un esprit impartial. L'objection tirée du petit nombre de fonctions à distribuer aux élèves n'est donc pas sérieuse. Leur nombre est au contraire considérable; et, loin de manquer de sujets, une Ecole centrale des fonctions civiles en regorgerait au contraire, et ce ne serait pas un mal; loin de là!

La seconde objection que je me proposais de combattre, Monsieur le Baron, se trouve déjà à moitié réfutée par ce qui précède. Voici en quoi elle consiste : Un mode régulier d'admission, après une éducation spéciale, couronnée par des examens et un concours public, suppose nécessairement, dit-on, un mode d'avancement par droit d'ancienneté. Or, comprend-on que l'on se repose sur le temps seulement pour former la hiérarchie des fonctions si délicates du gouvernement, soit intérieur, soit extérieur? Gouverner, c'est agir sur les hommes; et cette science, le temps seul ne l'apprend pas.

Cette difficulté serait grave si l'on prétendait que

l'élève, une fois introduit dans l'administration par voie de concours et d'examen, dût être soumis pendant toute sa carrière à la règle inexorable de l'ancienneté; l'idée d'une Ecole centrale des fonctions civiles n'emporte pas de pareilles conséquences, pas plus que l'école Polytechnique ne les a imposées au corps des mines, des ponts-et-chaussées, de l'artillerie, du génie maritime; pas plus que les écoles de Saumur et de Saint-Cyr ne les ont imposées à l'armée. Dans toutes les hiérarchies, où l'on entre à la sortie d'une école spéciale par voie d'examen et de concours, il existe un ordre d'avancement qui n'est pas calqué uniquement sur les droits de l'ancienneté. On a prévu que dans l'intérêt même du service et pour maintenir l'émulation entre les employés, il fallait réserver un certain nombre de nominations au choix, afin de récompenser le mérite. Je ne prétends pas dire, Monsieur le Baron, que la proportion existante entre les nominations au choix et les nominations par droit d'ancienneté, dans les corps spéciaux et dans l'armée, ou celle introduite dernièrement dans certains emplois des finances, devrait être adoptée pour l'avancement dans tous les services administratifs judiciaires, financiers et diplomatiques. Il semble même qu'au lieu d'un chiffre uniforme pour tous les degrés de la hiérarchie, il serait plus sage d'établir une proportion différente pour chaque degré en prenant pour guide cette observation incontestable que, dans les degrés inférieurs, l'instruction

spéciale de l'employé est presque le seul élément nécessaire pour ses bons rapports avec les administrés, et que dans les emplois supérieurs c'est tout le contraire; car c'est là que l'on peut le plus, à la rigueur, se passer d'instruction spéciale, parce qu'on est environné d'agens qui la possèdent; c'est là que l'on a le plus besoin de cet instinct, de cette habileté, de ce génie du gouvernement des hommes que l'ancienneté seule ne peut pas donner.

La seconde objection ne semble donc pas mieux fondée que la première; et la nécessité, l'utilité d'une Ecole centrale des fonctions civiles étant suffisamment justifiées, je passe aux détails de son organisation.

Une pareille école, Monsieur le Baron, devrait principalement fournir des employés, ce me semble, à cinq départemens : le département des Affaires étrangères, le département de l'Intérieur, le département des Finances, le département de la Justice, et enfin celui du Commerce, pour le petit nombre d'employés qu'exigent les services centralisés dans l'hôtel du ministère, et plus tard pour ceux qu'il devra nécessairement instituer, ainsi que je l'ai établi dans une lettre précédente, adressée à M. le Ministre du Commerce lui-même.

Les quatre autres ministères ont des écoles spéciales.

Le *ministère de l'instruction publique* a l'école normale qui forme ses professeurs : l'école des Chartes

qui forme, ou plutôt qui est censée former ses bibliothécaires.

Le *ministère des travaux publics* a l'école des ponts-et-chaussées, l'école des mines, qui forment ses ingénieurs.

Le *ministère de la marine* a l'école de l'Orion et l'école de construction maritime, qui forment ses officiers et ses constructeurs, les écoles de pilotage qui forment les pilotes, les écoles de chirurgie qui forment ses chirurgiens de tous grades.

Le *ministère de la guerre* a l'école Polytechnique, l'école d'état-major, les écoles de Saint-Cyr, de Saumur, du génie, d'artillerie, etc. Il n'emprunterait à l'Ecole centrale que le personnel de ses bureaux comme tous les ministères, et, de même que le ministère de la marine, ses employés de l'intendance.

Je ne prétends pas que toutes ces écoles soient également appropriées au service qu'elles ont pour but d'alimenter. Il en est sans doute dont l'existence est plus nominale que réelle; quelques unes souffrent de leur état d'isolement et devraient être un jour réunies à l'Ecole centrale des fonctions civiles ou du moins tirer leurs élèves de cette école au lieu de les demander soit aux collèges royaux, soit à l'école Polytechnique. Mais ce sont là des détails dont il est prudent de ne pas s'occuper en ce moment.

Aucune institution ne peut être parfaite ni complète à son début. L'école célèbre, chargée d'instruire

dans les sciences exactes les employés de l'État dont les travaux reposent à tout instant sur leur application, ne comprenait pas à son début le service de l'artillerie. C'est un an après sa création seulement, quand elle perdit son premier nom d'*école des travaux publics*, que le service de l'artillerie fut ajouté à ceux pour lesquels elle formait déjà des élèves.

Commençons donc par instituer un centre de haut enseignement, pour les emplois publics qui n'en sont pas pourvus; plus tard l'expérience montrera les avantages que certains services administratifs, déjà alimentés par des enseignemens spéciaux, pourront retirer de la fusion de leurs écoles dans cette école centrale; et l'administration pourra opérer alors, sans tiraillement, cette fusion qui blesserait aujourd'hui beaucoup d'amours-propres et soulèverait de vives réclamations.

Voici donc un premier point établi.

La nouvelle école qu'il s'agit de fonder devrait fournir des sujets aux ministères des affaires étrangères, de l'intérieur, des finances, de la justice et du commerce. C'est dire que les examens et les concours à sa sortie devraient former la condition indispensable de l'admission aux fonctions :

1° De commis-rédacteurs de toutes les administrations centrales, y compris les bureaux de l'octroi, des domaines, de la préfecture de la Seine et de la préfecture de police, etc.

2° D'élèves-consuls, attachés d'ambassade, secrétaires de chancellerie et drogmans;

3° De conseillers de préfecture et de sous-préfets;

4° De juges suppléans, substituts des procureurs du roi et auditeurs de deuxième classe au Conseil d'État.

5° De receveurs, percepteurs et payeurs; de commis aux intendances de l'armée de terre et de mer, etc.

Toutefois il semble juste et raisonnable qu'une sorte de noviciat serve d'intermédiaire entre la sortie de l'école et l'entrée définitive dans la fonction. Les corps du génie, des ponts-et-chaussées, des mines, des constructions maritimes et d'état-major ont des *écoles spéciales d'application*, dans lesquelles l'élève, sorti vainqueur des examens de l'école Polytechnique et de Saint-Cyr, vient s'instruire dans la pratique de l'art qu'il doit exercer. En fait de pratique administrative il n'y a pas de meilleur enseignement que l'expérience. Il serait donc nécessaire que les élèves, selon la carrière qu'ils auraient choisie, fussent disséminés dans les ministères, dans les consulats et les chancelleries, dans les préfectures et au Conseil d'État, dans les intendances, dans les bureaux de recette et de perception, à la Cour des comptes, dans les tribunaux et parquets, à titre seulement d'*attachés*, et qu'il leur fût imposé l'obligation d'accomplir certains travaux spéciaux.

Après avoir établi le but général et le caractère

de l'institution, j'entre dans le détail de son réglement intérieur.

Ici se présentent deux points très délicats à résoudre.

La nouvelle Ecole sera-t-elle casernée?

Le nombre de ses élèves sera-t-il limité ?

En d'autres termes, l'institution doit-elle être calquée sur le plan actuel de l'école Polytechnique, ou sur son organisation primitive qui reposait sur les principes suivans : nombre limité des élèves, discipline sévère, communauté d'études, de travaux et de récréations dans l'intérieur de l'école, mais point de casernement ?

Mon premier sentiment était que l'Ecole centrale devait être fondée sur le plan actuel de l'école Polytechnique. Je voyais à cette forme plusieurs avantages : moins de distractions, des études plus régulières et plus soutenues, la possibilité d'assouplir les élèves à des habitudes d'ordre et de les prémunir contre les séductions de la capitale. Mais vous m'avez fait comprendre, Monsieur le Baron, que ces avantages ne pouvaient pas balancer les inconvéniens résultant de l'absence de ce frottement, de ce contact perpétuel avec le monde, qui est surtout indispensable pour remplir convenablement les emplois administratifs. Le casernement, tant que la guerre a dominé, devait être préféré, parce qu'il préparait l'élève aux carrières militaires, qui obligent à toutes les gênes de la vie commune; mais les fonctions civiles n'ont pas besoin d'une pré-

paration semblable. Alors que vous faisiez partie de l'école Polytechnique les élèves n'y étaient point casernés, et vous avez remarqué et éprouvé par vous-même que cette liberté dans l'emploi du temps, dans l'ordre et dans la proportion des travaux, favorisait les études en même temps qu'elle permettait ces relations du monde qui sont aussi une partie essentielle de l'éducation.

L'Ecole centrale des fonctions civiles ne devrait donc point être casernée; elle devrait être composée d'externes et adopter le plan primitif de l'école Polytechnique.

J'y mettrais seulement cette différence, c'est que le nombre d'élèves ne devrait point, ce me semble, être limité par le besoin présumé des services publics, auxquels l'Ecole serait destinée à pourvoir. Cette règle me paraît être justifiée par de hautes considérations politiques.

Vous observerez, Monsieur le Baron, que presque toutes les branches de l'administration correspondent à une classe particulière de la société; en ce sens, que l'éducation spéciale de chaque ordre d'employés est celle qu'une certaine classe de la société préfère déjà pour ses enfans, même alors qu'elle ne les destine pas à cette carrière spéciale.

L'enseignement qui embrasse les connaissances spéciales, nécessaires pour les emplois diplomatiques, n'est-il pas déjà celui des familles de l'ancienne noblesse?

Les études légales, historiques, économiques,

indispensables pour la pratique intelligente des emplois de l'administration intérieure ne forment-elles pas déjà l'enseignement préféré par la classe sortie de la noblesse impériale, par l'administration supérieure, par la haute bourgeoisie agricole?

N'est-ce pas vers les notions économiques, statistiques et de haute comptabilité, nécessaires pour la pratique des emplois de finances, que les familles enrichies dans la banque et le commerce dirigent de préférence leurs enfans?

Je ne prétends pas dire par là que le chef d'une famille aisée destine toujours ses enfans à la profession qu'il a exercée. Il sait qu'avant tout, et pour leur propre bonheur, les jeunes gens doivent suivre librement leur vocation; mais il en est un grand nombre chez lesquels aucune vocation déterminée ne se manifeste, et qu'une fortune considérable éloigne même souvent de prendre une carrière, à l'âge où celui qui n'a que son talent pour vivre doit nécessairement s'en créer une. Pour ceux-là, la carrière exercée par le père de famille, les objets dont il s'est principalement occupé, les sciences dont il a suivi le développement et qu'il possède assez pour juger à son tour du progrès de ses enfans, exercent sur la direction qu'il imprime à leurs études une influence naturelle. Il n'y a guère de fils d'avocat, d'avoué, de juge, de notaire, qui ne fasse son droit. Le nombre des enfans d'officiers d'artillerie, du génie, d'ingénieurs, qui se présentent à l'école Polytechnique, est considérable.

En créant donc, en organisant, dans une Ecole centrale, un haut enseignement pratique, conduisant à toutes les carrières de l'administration, de la diplomatie, des tribunaux, des finances et du commerce, le gouvernement est assuré d'avance que si cet enseignement présente, pour l'ordre des études et le choix des professeurs, toutes les conditions désirables de succès, il attirera nécessairement les enfans de toutes les classes aisées : noblesse, haute administration, commerce, banque, professions libérales; et cet enseignement, en même temps qu'il aura pour effet de former à l'État une pépinière de jeunes employés instruits et capables, deviendra pour les classes supérieures un complément d'éducation d'autant plus précieux qu'il préparera aux fonctions de maire, de membre des conseils électifs et même de député.

Et quelles conséquences heureuses n'entraînerait pas plus tard cette communauté d'études et de travaux, cette fraternité contractée sur les bancs mêmes de l'école! Combien les rapports de bonne intelligence deviendraient plus faciles entre les administrateurs de tous les services, entre les fonctionnaires, représentans du pouvoir exécutif et du pouvoir électif; entre les agens de la prérogative royale et les représentans des droits populaires!

Sous ce rapport, l'Ecole centrale des fonctions civiles rendrait à l'Etat plus de services que n'en a rendu l'école Polytechnique, à qui l'on doit

cependant un si grand nombre d'hommes éminens, dispersés dans toutes les carrières de l'industrie(1). Le perfectionnement de la plupart des procédés chimiques et des travaux de précision, par l'application des sciences exactes, n'est pas comparable aux conséquences heureuses que produirait dans le gouvernement de l'Etat la confraternité d'études et de croyances politiques des administrateurs et des administrés.

J'aborde un des aspects les plus délicats du sujet, le mode d'exécution, les mesures qui devraient présider à la création de ce grand établissement d'intérêt public. Les difficultés seraient immenses s'il n'existait aucun antécédent; si le gouvernement n'avait jamais procédé à l'institution d'un centre d'enseignement destiné à former des sujets pour certains services spéciaux. Mais tel n'est pas heureusement l'état des choses; l'enfantement laborieux de l'école Polytechnique offre, sous presque tous les rapports, un exemple à suivre. Les obstacles que sa création a rencontrés sont à peu près ceux qu'il s'agit de vaincre aujourd'hui; et le moyen qui a permis d'en triompher est le même que l'on devrait adopter.

(1) De 1794 à 1839 inclusivement, c'est-à-dire, dans l'espace de quarante-cinq ans, sur 16,068 jeunes gens examinés, 6,031 sont entrés à l'École, 4,371 ont été employés dans les services spéciaux des mines, de l'artillerie, etc., 1,660 sont entrés, en petit nombre, dans l'enseignement, l'administration et, pour la plus grande portion, dans les carrières industrielles.

Vous savez, Monsieur le Baron, que c'est la nécessité de réorganiser l'enseignement des ponts-et-chaussées qui inspira à son directeur Lamblardie l'idée d'une école préparatoire, idée que le génie de Monge féconda et généralisa, en l'appliquant non seulement aux travaux publics, mais à tous les services qui nécessitaient la connaissance approfondie des sciences exactes et avaient provoqué déjà l'établissement d'écoles spéciales d'application. Vainement Monge était-il appuyé de la puissante assistance de Fourcroy, et du crédit de deux membres du comité de salut public, ses anciens élèves, Carnot et Prieur (de la Côte-d'Or); le projet qu'il avait conçu de centraliser l'instruction des fonctionnaires de tant de services différens aurait rencontré, dans la rivalité et l'organisation indépendante de ces corps, une première difficulté insurmontable, sans le changement que l'assemblée souveraine avait opéré déjà au sein même de l'administration. La Convention, avant de substituer, aux six ministères qui se partageaient le gouvernement, douze commissions exécutives, avait créé, par la loi du 21 ventôse, an II, une COMMISSION des travaux publics, chargée de pourvoir à l'établissement d'une *École centrale des travaux publics* et de régler le mode d'examen et de concours qui y donneraient entrée. Les travaux publics dépendaient alors de trois administrations différentes, le génie militaire, les ponts-et-chaussées et plus tard les constructions navales. Sans la réunion de tous les pouvoirs né-

cessaires pour diriger ces travaux dans une seule commission, on peut prévoir que les départemens de la guerre, de l'intérieur et de la marine, auraient opposé, par leurs prétentions réciproques, un obstacle insurmontable à la création d'une Ecole centrale.

La même circonstance se présente dans le sujet qui nous occupe. L'Ecole centrale des fonctions civiles devant fournir des sujets aux départemens des affaires étrangères, de l'intérieur, des finances, de la justice et du commerce, la rivalité naturelle de ces administrations supérieures et indépendantes les unes des autres devra former un obstacle qu'il est nécessaire de prévoir dès ce moment; et la première mesure, indispensable pour la création d'une école commune à ces cinq départemens, sera d'instituer, comme pour l'école Polytechnique, une COMMISSION SUPÉRIEURE, investie de tous les pouvoirs nécessaires à sa formation.

Les motifs présentés par le comité de salut public à l'appui de la mesure qui enlevait l'administration des fortifications et des ports aux départemens de la guerre et de la marine sont curieux à rappeler.

« Les différens travaux de l'architecture militaire, civile et hydraulique sont tous fondés sur le même principe. Ils dépendent tous d'une même théorie, exigent tous les mêmes études préliminaires (1); ce-

(1) Cette science commune, c'était la géométrie descriptive que Monge professait alors, et qu'il avait pour ainsi dire créée. La *géométrie descriptive* forma le rudiment commun à tous les travaux de l'école Poly-

pendant les artistes et les agens chargés de ces travaux forment trois corps différens et totalement étrangers l'un à l'autre, et l'administration qui doit les surveiller est divisée, morcelée en autant de portions qu'il y a de ministères. Leurs opérations se croisent et se rivalisent. Il résulte de là des inconvéniens majeurs ; défaut d'économie, défaut d'ensemble, mauvaise exécution, nul progrès dans l'art qui, réduit, faute de principes certains, en principes vagues et particuliers à chaque administration partielle, tend graduellement à un anéantissement absolu. »

Ces considérations, par lesquelles on justifiait la réunion des divers services de travaux publics dans un centre commun, sont bien plus applicables encore à la nécessité de réunir dans une même école l'enseignement relatif à tous les services intérieurs ou extérieurs d'administration publique. Ces derniers, comme les premiers, reposent sur une base commune : la *géométrie descriptive* pour les travaux publics, la *science du droit* pour les fonctions civiles. Le besoin d'unité et d'harmonie dans l'enseignement justifierait seul l'établissement d'une HAUTE COMMISSION, chargée d'arrêter le plan général des études, les conditions d'examen et de concours public que devraient subir les élèves à leur entrée et à leur sortie.

L'ordre et la composition des études offrent, en

technique, comme la science du *Droit* formera nécessairement la base des études de l'École centrale des fonctions civiles.

effet, l'un des objets les plus délicats sur lesquels la commission aura à statuer. Une considération devra tout dominer, c'est le but éminemment pratique de l'institution, qui aura pour mission spéciale de former des fonctionnaires, des membres actifs de l'administration et non des docteurs. N'est-ce pas dire que toutes les sciences, tous les arts qui y seront enseignés devront l'être au point de vue gouvernemental, au point de vue des rapports des administrateurs entre eux, aussi bien que des administrateurs avec les administrés?

Dans l'état des mœurs et des institutions qui nous régissent, qu'est-ce que la politique aujourd'hui pour les membres du gouvernement, pour les administrateurs à tous les degrés? C'est l'art d'unir les intérêts divergens, de les associer dans un intérêt commun. Le gouvernement doit viser, dans l'ordre financier, à l'association du talent et du capital; dans l'administration intérieure à l'association de la classe bourgeoise et de la classe ouvrière; dans la diplomatie, à l'association de la France et des nations les plus rapprochées d'elle par leurs mœurs, par la communauté ou la diversité de leurs productions; dans l'ordre religieux, à l'association morale des croyans de tous les cultes et particulièrement aujourd'hui, vu notre extension sur le territoire africain, aux rapports de bonne intelligence entre les chrétiens et les mahométans.

L'École centrale des fonctions civiles devra donc laisser de côté les langues mortes et s'adonner à l'étude de toutes celles que parlent les vivans, et donner surtout un grand développement aux langues orientales (1).

(1) Plusieurs raisons obligent de donner une grande place à l'étude des langues orientales :

1° Il est indispensable que tous les agens du gouvernement en Algérie parlent et écrivent la langue du pays.

2° Il n'est pas moins désirable de voir les agens diplomatiques dans les pays orientaux communiquer directement avec les autorités, sans le secours des drogmans, sorte d'intermédiaires bâtards sur lesquels ne repose aucune responsabilité et dont il faut accepter les services sans moyens de contrôle. Il n'est pas un seul voyageur dans la Turquie d'Europe et dans l'Asie-Mineure qui ne signale l'institution des drogmans comme une source d'intrigues, de malentendus et de désappointemens également contraires à l'influence des nations européennes et à la dignité de leurs ambassadeurs.

3° Il est temps d'instituer pour consuls dans les villes secondaires, où les intérêts du commerce français sont représentés par des négocians étrangers, des nationaux membres de la hiérarchie administrative, agens directs du gouvernement. Cela n'importe pas moins à la dignité de la Couronne qu'à la prospérité de nos relations commerciales.

4° Enfin, il faut se tenir prêt pour le moment prochain, où l'Europe qui a donné à l'Orient des ingénieurs, des officiers, des constructeurs de navires, lui donnera des administrateurs, des receveurs, des percepteurs d'impôts. Il devient chaque jour de plus en plus évident que la race turque de Constantinople, qui déploie dans la haute politique et la diplomatie des talens si remarquables, est totalement dépourvue de l'intelligence et de la moralité nécessaires pour les travaux administratifs. La différence de religion rend cette inaptitude plus choquante encore dans les rapports des Turcs avec les races grecques et slaves. Le hatti-shérif de Gulhané a produit pour cette raison plus de mal que de bien. La nation chrétienne définitivement influente à Constantinople n'est pas celle qui en chassera les Turcs, mais celle qui rendra le plus tôt possible leur domination moins intolérable, en introduisant, dans l'empire, la comptabilité, l'économie, la police, le code de voirie des nations chrétiennes.

Ses cours devront embrasser :

1° Le droit national, envisagé surtout au point de vue de ses applications multipliées aux mille détails de l'administration;

Les législations civiles, criminelles, commerciales et les constitutions comparées des différens peuples;

2° L'histoire des négociations internationales et principalement celles qui depuis le traité de Westphalie ont amené les rapports qui constituent le droit des gens et le droit public actuel;

3° Les diverses formes de protocoles, le style et l'étiquette des chancelleries, les généalogies nobiliaires et royales;

4° L'administration, son mécanisme, sa hiérarchie, sa juridiction, ses rapports à tous les degrés avec les conseils électifs et avec les deux chambres du parlement; les points de ressemblance ou de dissemblance que ces rapports présentent avec ce qui existe en Angleterre, en Russie, en Prusse et aux Etats-Unis;

5° Les procédés employés dans toutes les industries et toutes les cultures de la France et de l'étranger;

6° L'état général des sciences et des arts, et l'histoire de leurs progrès jusqu'à ce jour;

7° La géographie politique et commerciale;

8° L'économie publique; les divers systèmes monétaires et de crédit; les grands travaux européens, asiatiques et américains; les forces de terre

et de mer de chaque puissance, mais surtout ses forces productrices; la théorie générale des échanges, les notions statistiques les moins contestables.

Mais je m'arrête; je n'ai pas la prétention de tracer un cadre complet d'études. Je cherche seulement à indiquer le caractère essentiellement pratique que l'enseignement devrait présenter sur tous les points, pour remplir le but spécial de la nouvelle école, qui est de former des diplomates, des magistrats, des financiers et des administrateurs.

La commission, après avoir réglé l'ordre et la composition des études, aurait à fixer les conditions d'examen à l'entrée et à la sortie.

La centralisation si nécessaire de l'enseignement dans la capitale oblige d'ouvrir dans les principales villes des départemens les concours d'examen de reception des élèves. A une époque fixée d'avance, les examinateurs de l'Ecole centrale des fonctions civiles, comme ceux de l'école Polytechnique, devraient donc parcourir la France entière. Le gouvernement aurait ainsi le double avantage d'attirer à lui l'élite de la jeunesse des départemens, et de disperser plus tard, dans toutes les carrières publiques et dans toutes les localités, des esprits naturellement préparés à l'union, au sentiment de l'ensemble et de l'harmonie par un enseignement commun.

Au nombre des règles que la commission devrait

adopter pour le concours d'admission dans l'Ecole centrale, il en est une sur laquelle je m'arrêterai plus particulièrement, parce qu'elle pourrait avoir dans la situation politique du pays des résultats importans.

Je crois, Monsieur le Baron, que tous les candidats devraient être admis à l'examen public devant le jury d'admission, *en quelque lieu et de quelque manière qu'ils eussent fait leurs études.*

Depuis la loi belge du 5 octobre 1835 et les ordonnances royales qui en ont assuré l'exécution, cette règle existe pour le haut enseignement des universités de Gand et de Liége. Tout le monde peut se présenter aux examens; les examinateurs doivent vérifier seulement si les élèves possèdent les connaissances exigées, sans s'inquiéter du lieu et du mode de leur instruction.

En appliquant en France ce principe libéral aux examens de l'Ecole centrale des fonctions civiles, l'État ouvrirait largement la carrière des emplois publics à la classe qu'il importe le plus de voir s'y consacrer, parce qu'elle unit à la richesse patrimoniale des traditions naturelles de noblesse et de dignité. Les familles de cette classe importante sont le plus opposées à l'enseignement universitaire, je le sais; mais cette opposition a surtout rapport à l'éducation de la première jeunesse. Pourquoi faire violence à ce scrupule religieux, respectable même aux yeux de ceux qui ne le partagent pas? La petite satisfaction d'amour-propre que pourrait éprouver

l'Université, si elle imposait aux candidats ses diplômes de bachelier et de licencié, pourrait-elle compenser le tort que ferait à l'État l'éloignement systématique des classes nobles et riches de services aujourd'hui si insuffisamment rétribués et environnés de si peu d'influence et de si peu d'éclat?

Non; il vaut mieux que la commission adopte pour règle la plus entière liberté de concours à l'entrée dans l'Ecole centrale des fonctions civiles. Elle devrait éloigner du programme sur lequel porterait l'examen des candidats tous les élémens étrangers au but pratique que se propose l'Ecole.

Les connaissances préliminaires que les élèves devraient avoir acquises me semblent les suivantes:

1° La langue française et la langue étrangère vivante la plus difficile, l'allemand;

2° La géographie;

3° L'histoire;

4° Les mathématiques élémentaires;

5° Le code civil, le code de commerce et le code pénal, y compris l'instruction criminelle.

Je ne comprends pas à dessein dans ce programme les études classiques, c'est-à-dire le grec et le latin, parce que les traductions ont été assez multipliées pour que la connaissance de l'antiquité ne nécessite plus l'intelligence de ses langues; parce que la masse de connaissances que les fonctionnaires devraient acquérir pour administrer convenablement un peuple occupé d'entreprises si

multipliées est immense, et que l'étude du grec et du latin prendrait nécessairement la place de travaux essentiels; parce que le devoir du gouvernement, dans notre état économique et social, est de tourner ses regards bien plus vers le présent et l'avenir que vers le passé, et que si la dignité des fonctions publiques devait exiger de ses agens l'étude de langues que n'apprenne point le vulgaire, il vaudrait cent fois mieux diriger cette étude vers les langues que l'on parle à Alger, à Constantine, à Stamboul, à Alexandrie, à Teheran, à Delhi, à Pékin même, que vers les langues qui nous auraient servi, il y a des milliers d'années, à converser avec Cicéron et Aristote.

Bien entendu que je n'entends pas *exclure* l'étude de ces deux langues, celle du grec surtout qui, avec très peu d'altérations, est encore parlée dans le nouveau royaume de Grèce, dans la Macédoine et dans la Roumélie. Ce qui me semble impolitique, c'est d'en faire une obligation, dont le résultat, pour la grande majorité des fonctionnaires civils, serait d'exiger d'eux le *superflu* avant le *nécessaire*.

Si nous passons maintenant à l'organisation du personnel de l'Ecole, nous ne pourrons retenir notre admiration à la vue de toutes les richesses que la science et l'enseignement parisiens offrent sous ce rapport.

Tous les professeurs que réclame cette nouvelle institution existent déjà. La faculté de droit, celles des lettres et des sciences, les diverses académies,

les archives du ministère des affaires étrangères, le Collége de France, l'École spéciale des langues orientales vivantes établie près la Bibliothèque Royale, présentent, pour la fondation d'une Ecole centrale des fonctions civiles, des ressources bien plus abondantes et bien plus variées que les écoles spéciales du génie, des mines, des constructions maritimes et l'Académie des sciences n'en offraient, en 1794, pour la création d'une école Polytechnique.

Avec quel enthousiasme nos savans historiens et nos professeurs, dont plusieurs occupent légitimement dans l'Etat une haute position, accueilleraient cet appel fait au nom des intérêts les plus sacrés de cette administration qu'ils honorent, qu'ils éclairent souvent de leurs avis, et dont il leur appartient surtout de former les nouvelles générations? On verrait, sans aucun doute, se renouveler sur les bancs des assemblées politiques et au sein des académies cette ardeur généreuse qui présida à l'ouverture de l'école de Monge et de Fourcroy. L'Ecole centrale des fonctions civiles aurait pour patrons et pour défenseurs, dans le parlement, de nouveaux Carnot et de nouveaux Prieur! Les Macarel, les Royer-Collard, les Rossi, les Mignet, les Arago, les Jaubert, les Reynaud, les Biot, les Lacroix, les Magendie, les Michelet, les Quinet, les Michel Chevalier se feraient un point d'honneur de concourir à l'organisation de ce patriotique établissement et d'imiter l'exemple à jamais mémorable donné, il y a près d'un demi-siècle, par les Lagrange, les

Prony, les Vauquelin, les Berthollet, les Chaptal, les Chaussier, les Lamblardie, pour qui aujourd'hui ce n'est pas leur moindre titre de gloire d'être comptés au nombre des fondateurs de la première école savante du monde!

Mais, que dis-je? les plus illustres praticiens, les hommes éminens que le choix du souverain et les majorités des assemblées ont placés à la tête des affaires, qui, dans les ambassades et dans les ministères, ont acquis cette haute expérience des choses et des hommes que la méditation ni l'étude ne peuvent donner, ne dédaigneraient pas, j'en suis certain, de concourir de leur personne à cette nouvelle et non moins glorieuse création! Non! il n'y a pas d'élévation qui rende insensible aux bienfaits que l'on peut répandre dans une génération d'élite! Il n'y a pas de popularité plus précieuse que sa reconnaissance et son naïf enthousiasme; pas de plus doux triomphes que ceux où l'esprit, fatigué des luttes de l'intrigue et de l'ambition, vient se retremper dans le calme et jusque dans les illusions d'une nouvelle jeunesse! M. Thiers, M. Guizot, M. de Broglie, M. Molé et vous-même, monsieur le Baron, vous vous feriez un devoir, j'en suis convaincu, de présider à l'organisation des études, de les diriger. Et, suivant l'exemple donné par l'illustre Lagrange, qui, faible et souffrant, voulut que sa voix fût la première à retentir sous les voûtes de l'école Polytechnique, on verrait quelqu'administrateur éminent, quelqu'illustre ambassadeur,

consacrer, au milieu d'un concours semblable, l'ouverture de la nouvelle Ecole; et, comme Lagrange, attirer sur les bancs des élèves, confondus avec eux, leurs professeurs et jusqu'à ses collègues.

Ce qu'il faudrait attendre de cette collaboration élevée, ce n'est pas sans doute un enseignement complet et continu; c'est l'impulsion, c'est la tendance et le caractère général des études qui, devant être constamment maintenues dans la voie de l'expérience et de l'utilité gouvernementales, ne pourraient être mieux dirigées que par l'exemple des praticiens.

J'ai dit qu'à la sortie de l'Ecole les élèves seraient classés dans l'un des cinq ministères de l'intérieur, des affaires étrangères, de la justice, des finances et du commerce. De même qu'à l'école Polytechnique, chacun d'eux, d'après son rang de concours, devrait avoir le choix du ministère où il ferait son noviciat; de même encore, le grade qu'il recevrait ne lui en conférerait pas immédiatement les attributions. A quelque administration qu'il fût attaché, Ambassade, Consulat, Conseil d'État, Préfectures, Recettes, Cour des Comptes, Cours judiciaires, Intendances, il devrait pendant un temps déterminé pratiquer dans des travaux d'application les connaissances qu'il aurait acquises. Ainsi, les élèves diplomates pourraient être dispersés dans toutes les parties du globe et chargés de faire, chacun sur le pays qui lui serait échu, un travail approfondi qui donnât la mesure non seulement de

son degré d'instruction, mais aussi de son intelligence et de son habileté à en tirer parti.

C'est seulement après cette espèce de noviciat que les élèves, déjà classés par ministère, seraient définitivement affectés, dans chacun d'eux, au service spécial pour lequel ils auraient montré le plus de penchant et le plus de capacité.

Voilà, Monsieur le Baron, les pivots les plus importans sur lesquels devrait porter le travail de la HAUTE COMMISSION chargée de poser les bases d'une Ecole centrale des fonctions civiles. J'ai débuté par combattre deux objections relatives à la constitution même de l'Ecole et à son utilité. Avant de conclure je dois en prévoir une troisième qui pourrait soulever quelques scrupules chez de bons esprits.

La diplomatie, la diplomatie contemporaine, peut-elle être enseignée sans danger? N'y a-t-il pas un inconvénient grave à constituer à l'état de science positive des notions pour la plupart traditionnelles et dont le mystère fait tout le prix?

Cette crainte repose sur une opinion assez généralement répandue pour exiger une attention spéciale.

Non! il n'est pas exact de dire que la science des chancelleries soit seulement efficace dans les ténèbres et que si le voile qui recouvre ses ressorts secrets était déchiré, elle perdrait tous ses prestiges.

Il en pouvait être ainsi sous l'ancienne monar-

chie, avant 89. Alors, les rapports des cabinets étaient réglés par la politique personnelle des princes. Les fantaisies de cour, le caractère et les faiblesses du monarque, le plus ou moins de vertu de son entourage étaient choses d'une haute importance, car elles pouvaient décider du sort des négociations. Aujourd'hui, grace à notre révolution et à ses guerres gigantesques qui ont fait douloureusement l'éducation des peuples et des gouvernemens, la base même de la politique internationale a été changée. Ce n'est plus le caprice du prince qui dirige les actes de son cabinet, c'est l'ensemble des intérêts généraux du peuple qu'il gouverne. Les souverains absolus eux-mêmes ont la conscience intime qu'ils sont devenus des magistrats. Quelle que soit la forme du gouvernement, la corruption n'y saurait plus rien obtenir d'essentiel, et la science des personnes, sous ce rapport, est à peu près nulle.

Les intérêts généraux dirigeant dans chaque nation la politique de son cabinet, la diplomatie consiste désormais dans la science et dans la pratique de ces intérêts généraux : la science, correspondant au but que poursuit chaque état; la pratique, aux moyens qu'il fait valoir pour l'atteindre.

Le but, en effet, a quelque chose de général, de permanent; il est expliqué par un ensemble de notions historiques et économiques qui peuvent faire l'objet d'un enseignement positif. Les moyens, les moyens *du jour* surtout échappent souvent à la

théorie et dépendent plus particulièrement du génie et du talent du négociateur.

Élever la diplomatie contemporaine à l'état de science usuelle, vulgaire, ce ne serait donc, en réalité, enlever aux agens de la Couronne aucune de leurs ressources; car depuis que la politique personnelle a fait place à la politique des intérêts généraux, l'habileté du diplomate ne consiste plus à cacher le but qu'il poursuit; elle consiste dans le choix des moyens les plus propres à l'atteindre et dans l'usage plus ou moins heureux, plus ou moins intelligent qu'il en fait.

Pourquoi dans les relations internationales dédaignerions-nous toujours d'user de nos avantages? Le plus grand de tous, c'est que nous sommes matériellement désintéressés dans la plupart des grandes questions et que nous pouvons les premiers avouer au grand jour nos desseins sur le monde. Oui, Monsieur le Baron, j'en ai l'assurance, nous serons les premiers, et non pas les seuls, à élever à l'état de science positive, publique, nos intérêts internationaux et les traditions jusqu'ici obscures et confuses sur lesquelles ils s'appuient. Et si la France donne une fois au monde un pareil exemple, il excitera chez les peuples étrangers une telle sympathie que leurs gouvernemens seront bientôt forcés de l'imiter.

Mais envisageons la question sous un autre aspect. Cette publicité que l'on redoute en diplomatie, est-il possible avec nos formes gouvernementales

de l'éviter? Des événemens récens n'ont-ils pas prouvé que si les pouvoirs publics n'en prennent pas l'initiative, elle aura lieu sans mesure, sans précaution, sans dignité, comme en 1840, par le seul effet des envahissemens de la presse et des fluctuations de la majorité? Avouons-le! Nous n'avons plus le choix entre une diplomatie secrète et une diplomatie publique. Toute la question est de savoir si la publicité de notre système international aura pour organe, pour instrument, l'indiscrétion des journaux ou les communications officielles du pouvoir.

En 1840, c'est par la main des journalistes que le voile dont s'enveloppaient les chancelleries a été déchiré. Les hommes d'État sont venus à la suite, et bon gré mal gré, dans l'intérêt de leur honneur et de leur dignité, il leur a bien fallu user de cette publicité que les plus sages d'entre eux, certes, n'auraient pas provoquée.

On a communiqué au public non seulement les pièces officielles, mais jusqu'aux correspondances particulières et aux conversations intimes. Ce nouvel état de choses devait éloigner pour longtemps la confiance des cours étrangères, et entraîner par conséquent de graves inconvéniens; mais il produisait en même temps un avantage qui leur est bien supérieur. Depuis deux ans il est établi que c'est par la France que les peuples continentaux sont instruits de leurs propres affaires. C'est un nouveau bienfait qu'ils lui doivent et qui leur rendra plus

chers encore son caractère national et la forme de ses institutions.

Si la diplomatie, son histoire, son but et jusqu'à ses intérêts contemporains formaient l'objet d'un enseignement positif à l'usage de la jeunesse d'élite qu'une vocation décidée entraîne vers cette carrière, la publicité changerait de caractère. Nous aurions les avantages de l'état de choses actuel sans ses inconvéniens. La science, en se développant, en se complétant, en s'affermissant dans la chaire du professeur, offrirait bientôt aux praticiens des ressources inattendues. Les ministres eux-mêmes se sentiraient plus forts, plus intrépides en face des assemblées. On ne les verrait pas, soumis servilement aux traditions du parlement britannique, attendre en toutes choses, pour instruire la France de l'état de ses affaires extérieures, les interpellations de l'opposition.

Remarquez, Monsieur le Baron, que cet usage est un de ceux qui affaiblissent et déconsidèrent le plus le pouvoir, aux yeux du public ; c'est l'opposition qui a le beau côté de ces ouvertures solennelles. C'est l'opposition qui semble plus inquiète, plus jalouse de l'honneur de la France, que le Cabinet aux soins duquel il est confié. Le raisonnement le plus universel est celui-ci : Puisque d'eux-mêmes les ministres ne disent jamais rien, c'est qu'ils n'ont rien de bon à apprendre, c'est que les affaires vont mal ! S'ils avaient de bonnes nouvelles,

ils s'empresseraient de les donner et n'attendraient pas qu'on les y obligeât.

Mais je prévois ce qu'on peut opposer.

Quoi! dira-t-on, non content d'introduire l'enseignement de la diplomatie dans l'Ecole centrale des fonctions civiles, prétendez-vous transformer la tribune en une chaire et le ministre lui-même en un professeur des relations internationales?

Et pourquoi pas? pourquoi l'homme qui possède assurément le plus de lumières sur les véritables droits et les véritables devoirs de la France au dehors ne serait-il pas le premier à instruire le pays de la situation des intérêts qu'il administre? Le ministre des finances rend compte du dépôt qui lui est confié; pourquoi le ministre des relations extérieures ne rendrait-il pas compte du sien? Nous avons le budget de l'impôt; pourquoi n'aurions-nous pas le budget des intérêts et des influences de la France au dehors? Je conviens que ces deux ordres de faits sont différens. Au dedans nous sommes seuls et libres de tout dire, de tout faire; au dehors, là où la gloire et la dignité de la France sont intéressées, celles des autres États ne le sont pas moins. De pareilles communications auraient donc pour effet d'instituer la France juge, arbitre des prétentions internationales et des événemens contemporains.

Eh bien! Monsieur le Baron, je ne crains pas de dire que tempérée, guidée par des mains exercées,

l'opinion française saurait se montrer digne d'un si magnifique hommage et qu'elle remplirait noblement, convenablement cette grande et sainte mission. Et ce serait peut-être pour la nouvelle monarchie la plus sûre manière de protester contre ces accusations d'ambition, de soif, d'agrandissement territorial ; accusations si peu méritées, puisque la France est la seule puissance européenne qui ait donné l'exemple du désintéressement en pareille matière, lors de la rupture de la Belgique et de la Hollande.

Oui! Enlevez à l'esprit d'inquiétude et de recherche l'idée exagérée qu'il se fait de son importance ; prévenez la curiosité publique au lieu de l'irriter ; élevez ces débats où se raconte l'histoire contemporaine du globe à la hauteur de la mission que la France y remplit ; et ce peuple, le plus bienveillant, le plus sociable, le plus humain, saura se faire tout à tous, et n'exiger des temps et des lieux que ce qu'ils peuvent produire.

La France est le pays où l'on a le plus étudié les diverses phases de la civilisation que le récit des historiens nous a transmises à travers les siècles, et dont les espaces du globe étalent encore sous nos yeux les figures vivantes. Elle sait que c'est un devoir pour les peuples comme pour les gouvernemens, à tous les momens de leur existence, d'agir d'après le sentiment du bien et du mal, tel qu'il se manifeste dans le temps et le lieu où ils vivent, et dans les rapports de leur conscience avec le monde

qui les environne. Ils doivent aider le bien et combattre le mal sans faiblesse et sans hésitation, mais sous l'empire de cette foi que *Dieu mène le monde*, comme dit Bossuet, et que la rigueur elle-même est un des instrumens mystérieux par lesquels il développe sa création et rapproche de lui, dans la suite des siècles, les nations et les êtres qu'il a doués du double privilége de l'immortalité et du progrès.

En politique, le bien et le mal sont relatifs; qui en doute? qui ne sait que partout les droits et les devoirs des diverses classes, des gouvernemens et des peuples entr'eux sont dissemblables et doivent légitimement l'être?

Mais il y a un point en même temps par lequel tous les hommes et tous les peuples se touchent, un sentiment commun qu'il faut leur rappeler sans cesse parce qu'il les rend meilleurs. C'est la conquête la plus précieuse de notre âge; c'est le résultat de cette grande révolution dans les mœurs et la diplomatie de l'Europe, qui a substitué à la politique personnelle des princes, source intarissable de guerres, la politique des intérêts nationaux, fondement inébranlable de la paix. Que les cabinets laissent donc la France développer cette conscience, cette moralité universelle qui les rapprochent les uns des autres. A mesure que les peuples se sentiront moins étrangers, à mesure qu'ils se connaitront mieux, ils comprendront, ils respecteront davantage la légitimité de leurs habitudes, de leurs

mœurs, de leurs institutions, quelque différentes qu'elle soient; et l'on verra l'harmonie s'établir entr'eux d'autant plus sûrement qu'elle aura consacré le principe de la diversité qui est l'élément essentiel de notre planète.

Ainsi, et en bornant ces considérations au programme des études de l'Ecole centrale des fonctions civiles, loin que l'enseignement de la diplomatie offrît aucun danger, il produirait un grand bien, en répandant dans l'opinion des lumières sur un des points qui en manquent le plus, en facilitant et en fortifiant l'action des pouvoirs publics.

L'attitude générale du gouvernement à l'intérieur ne serait pas moins favorisée par l'enseignement des sciences administratives. Les attributions financières, judiciaires et de haute police sociale, profiteraient, autant que les attributions diplomatiques, de l'établissement d'une école où l'enseignement viendrait en aide à l'expérience, pour coordonner les faits épars, éclaircir les principes et mettre toutes les traditions en harmonie avec l'esprit de la nouvelle monarchie, avec les droits et les devoirs proclamés par la constitution.

Cinquante années de luttes ont soulevé bien des problèmes; le crédit, la perception et la distribution des impôts, les rapports de l'administration générale avec les droits et la sûreté des individus, la gestion des biens communaux, les sacrifices imposés par les grands travaux d'utilité publique et les conflits d'attributions entre les divers ser-

vices soulèvent chaque jour dans les ministères et au sein du Conseil d'État des difficultés presqu'insolubles. Les principes généraux qui doivent les résoudre sont inscrits dans la Charte et dans les lois; mais la science administrative qui consiste à tirer toutes les conséquences des principes du droit, à en décrire toutes les applications, existe à peine en germe chez quelques bons esprits. Pour qu'elle se développe, pour qu'elle se complète, *il faut qu'elle soit enseignée*. Et il arrivera à cette science qui semble à peine née, ce qui est arrivé à plusieurs de celles qui ont illustré l'école Polytechnique, telles que la géométrie descriptive, la chimie, les applications des hautes mathématiques à l'astronomie et à la physique, que le génie des Monge, des Berthollet, des Laplace a, pour ainsi dire, engendrées.

Mais il est temps de conclure.

Le première mesure qui semble indispensable pour parvenir à l'organisation d'une Ecole centrale des fonctions civiles, c'est la création d'une COMMISSION SUPÉRIEURE, indépendante des cinq ministères auxquels cette Ecole devrait principalement fournir des employés.

Les principes généraux que cette commission devra adopter comme bases de l'organisation semblent être les suivans :

1° L'Ecole ne serait point casernée.

2° Le nombre des élèves serait illimité.

3° Des examens particuliers seraient exigés pour

l'admission des élèves aux cours. Les examinateurs, comme ceux de l'école Polytechnique, parcourraient les principales villes de la France; ils n'auraient à juger que le degré d'instruction des candidats, et ne s'enquerraient pas du lieu où ils l'auraient acquise.

4° De nouveaux examens auraient lieu à la sortie de l'Ecole, et chaque élève aurait droit, d'après son rang de concours, de choisir le ministère où il ferait son noviciat.

5° Les élèves admis dans les divers ministères auraient le titre et le grade d'*attachés*. Ils devraient se livrer à des travaux spéciaux d'application pendant un temps déterminé. A l'expiration du noviciat, l'attaché subirait un dernier examen à la suite duquel il serait définitivement incorporé dans l'un des services particuliers du ministère déjà choisi par lui.

6° Les élèves de l'Ecole centrale, dans tous les degrés de la hiérarchie, seraient soumis à un mode d'avancement régulier, et les nominations au choix et à l'ancienneté s'y balanceraient de manière que la part réservée au choix augmentât à mesure que le fonctionnaire s'éleverait vers les hauts emplois.

Voilà, Monsieur le Baron, les principes généraux qui me paraîtraient devoir assurer le succès d'une Ecole centrale des fonctions civiles. Je vous les soumets toutefois avec la plus grande réserve et dans le seul but d'offrir aux hommes véritablement

compétens un objet précis sur lequel puissent porter leurs délibérations.

Maintenant, le moment est-il opportun? L'opinion est-elle suffisamment préparée? Les esprits ne sont-ils pas les uns trop insoucians, les autres trop agités pour s'intéresser à une œuvre aussi grave, aussi considérable? Le ministère d'abord pourrait-il en prendre l'initiative?

Il est triste sans doute d'avoir à faire de pareils aveux; mais tout déguisement dans les matières politiques n'est qu'une lâche trahison envers le gouvernement ou envers le pays. Non, le ministère, au temps où nous vivons, n'est pas investi d'une autorité suffisante pour doter la France d'un pareil trésor. Aujourd'hui tout le jeu de la machine gouvernementale repose sur un mouvement de va et vient, assez semblable à celui de cette machine dont vous avez parlé; sous la double influence des sollicitations électorales et des faveurs ministérielles, le piston monte et descend. Le mobile est semblable des deux côtés; ici un peu de vapeur fait tout marcher; là il s'agit de quelque chose d'aussi subtil et d'aussi vaporeux, l'influence parlementaire qui se nourrit le plus souvent d'apparences peu solides, d'illusions trompeuses. Mais ces illusions suffisent aussi pour tout mettre en mouvement; et c'est dans la manière de les ménager que consistent désormais l'art et l'habileté des hommes d'État.

Constituer pour la distribution des emplois inférieurs un mode d'admission régulier d'après le

mérite réel des candidats, ce serait changer le moteur même du gouvernement. Or, on peut affirmer sans faire injure au Cabinet qu'il n'a pas ce pouvoir. Il serait remplacé par un autre, que demain les nouveaux ministres reconnaîtraient que cette tâche excède leur autorité et leurs bonnes intentions.

Les ministres ont donc les mains liées. Maintenant peut-on compter sur l'opposition? Peut-on espérer qu'elle mette ses passions mobiles au service d'une institution durable? qu'elle tienne à honneur d'attacher son nom à l'établissement d'une Ecole centrale des fonctions civiles?

L'opposition a, je le sais, plus de penchant pour détruire que pour édifier. La guerre est son élément; mais cette guerre a pris depuis peu un caractère éminemment favorable à l'œuvre utile qu'il s'agit de fonder. Rappelons-nous qu'en 1794 il régnait aussi dans les esprits un entraînement, des préoccupations qui semblaient contraires à l'établissement d'une *École des travaux publics*, c'est le nom que portait à son début l'école de Monge et de Fourcroy. Alors la France n'avait qu'une pensée : repousser l'invasion! La guerre à l'étranger, à l'Europe entière était le cri de ralliement qui remuait toutes les ames. Le moment était donc mal choisi pour intéresser l'opinion et les pouvoirs publics à l'enseignement des arts et des sciences. Eh bien! c'est pourtant sur la passsion dominante de l'époque, c'est sur la guerre que l'illustre Fourcroy a juste-

ment fondé la nécessité de donner à l'enseignement scientifique les plus larges développemens.

« La guerre, s'écria-t-il au sein de la Convention, la guerre est devenue pour la République française une occasion heureuse de développer toute la puissance des arts. C'est en faisant fabriquer des armes, du salpêtre et de la poudre; c'est en tirant le cuivre du métal des cloches, en élevant dans les airs des aérostats d'observation auprès de nos armées, en établissant les courriers télégraphiques, en apprêtant pour l'usage de nos frères d'armes du cuir en huit jours; c'est en multipliant et en inventant des arts de défense inconnus jusqu'ici, à l'aide de moyens nouveaux puisés dans les sciences géométriques et physiques, que le Comité de salut public a reconnu l'importance de ces sciences et la nécessité d'en recueillir soigneusement l'industrieuse activité. Les conspirateurs (1) qui voulaient les bannir du sol de la république avaient la coupable espérance de priver la France d'ingénieurs et d'artilleurs instruits, de généraux éclairés, de marins habiles; de la faire manquer d'armes, de poudre, de vaisseaux; de laisser les places et les ports sans moyen de défense, et de donner ainsi à nos ennemis des avantages certains et des victoires faciles. »

Par ce langage, Fourcroy, orateur ingénieux aussi bien que savant professeur, ralliait à l'admirable projet de Monge jusqu'à la passion populaire

(1) Il parlait peu de temps après la chute de Robespierre.

du moment, jusqu'aux instincts aveugles et violens qui semblaient les plus étrangers à la création d'une école savante.

Aujourd'hui, Monsieur le Baron, il se forme dans les ames une passion publique tout aussi vigoureuse, tout aussi honorable que celle qu'inspiraient les menaces de l'étranger. Ce n'est pas l'honneur au-dehors que l'on veut conquérir, c'est l'honneur au-dedans; le but vers lequel tendent les élans généreux de la patrie, ce n'est plus l'intégrité du territoire, c'est l'intégrité, c'est la pureté de notre vieil honneur français dans tous les rapports intérieurs du peuple avec son gouvernement, dans les rapports de la France avec le monde.

Loin de redouter les tendances nouvelles de l'opposition, il y aurait donc lieu, aujourd'hui, d'imiter Fourcroy, et de s'en faire une arme puissante. Mais ce grand monument doit s'élever sur une base plus solide et plus durable. Le juste dégoût qu'inspirent certaines pratiques inévitables doit passer avec elles. Ceux qui en usent, aussi bien que ceux qui en ont usé, savent mieux que personne que ces tristes moyens de gouvernement n'ont point d'avenir, qu'avec eux la sécurité du pouvoir n'est pas moins compromise que son honneur.

Le véritable fondement d'une Ecole centrale des fonctions civiles, ce sont les idées d'ordre et de sages progrès; c'est ce besoin, désormais éternel, de justice au-dedans et au-dehors; c'est cette passion immense qui a saisi tous les peuples pour les tra-

vaux créateurs et les gloires fécondes; c'est la PAIX, pour exprimer tout en un mot.

Oui, Monsieur le Baron, nos intérêts de bien-être, de bon ordre et de bonne renommée, voilà non pas l'arme, mais l'outil puissant que prendront en main les hommes sincèrement émus de l'avenir et de la dignité de l'administration; et l'on verra la PAIX servir elle-même à édifier cette ÉCOLE CENTRALE d'où sortiront un jour les administrateurs dévoués de ses grandes entreprises, comme aux premiers coups de canon de la propagande la *guerre* détermina la création de l'*école Polytechnique* à laquelle elle a dû tant d'artilleurs, tant d'ingénieurs et de si brillans succès.

VINGT-UNIÈME LETTRE.

A M. BIGNON,

DÉPUTÉ,

RAPPORTEUR DU BUDGET DES DÉPENSES.

MONSIEUR,

La commission du budget des dépenses a émis le vœu qu'*avant le 1er janvier 1845 l'organisation centrale de chaque ministère fût réglée par une ordonnance royale, insérée au bulletin des lois, et qu'à l'avenir aucune modification ne pût y être apportée que dans la même forme et avec la même publicité.*

Cet appel fait à la sollicitude des membres du Cabinet sur une réforme aussi vaste, aussi radicale, a réjoui tous les amis sincères de la dynastie et du pays, qui ne peuvent voir sans inquiétude le désordre croissant de l'administration, le peu d'auto-

rité qu'elle exerce, le peu de respect qu'elle inspire.

J'ai montré de quelle utilité serait la création d'une ÉCOLE CENTRALE DES FONCTIONS CIVILES, organisée sur le plan primitif de l'*École Polytechnique*, pour l'instruction spéciale des jeunes fonctionnaires appelés à remplacer les employés admis à la retraite (1). L'ordre et la discipline nouvelle que la commission propose d'introduire dans le personnel actif de la hiérarchie administrative n'auraient pas une moindre importance.

Ce sont les deux faces d'un même problème, ou plutôt ce sont deux moyens également puissans, également indispensables, pour parvenir à sa solution. Ces deux moyens se complètent l'un l'autre, et doivent se prêter une mutuelle assistance. La commission du budget, du reste, l'a bien senti quand elle a statué, dans le développement donné à son article additionnel, que des conditions spéciales d'admission seraient déterminées, que le surnumérariat ne constituerait par lui-même aucun droit, aucun titre; et lorsqu'en poussant sa prévoyance jusqu'aux détails d'exécution, elle a indiqué les formalités qui devraient présider à la nomination de tous les emplois administratifs. La commission voudrait que le chef de division proposât les admissions et les promotions et qu'elles fussent soumises ensuite à un conseil composé des chefs de service; *ce qui permettrait au ministre de*

(1) XX[e] lettre, à M. de Barante.

prononcer sur des demandes suffisamment instruites.

Il est certainement remarquable que la Chambre des députés ait pris l'initiative de cette proposition. Jusqu'à un certain point il était juste que le remède vînt d'elle, car c'est d'elle, après tout, qu'est venu le mal. Si l'administration regorge de surnuméraires et d'employés inoccupés, à qui la faute, sinon aux mandataires des électeurs, à leurs apostilles, à leurs sollicitations impérieuses et inopportunes? Si aucun ordre rigoureux n'a pu être introduit dans l'administration, à qui la faute, sinon aux tiraillemens, aux prétentions, aux querelles sans fin qui détournent les ministres de l'étude et de l'expédition des affaires de leurs départemens et les obligent d'employer tout leur temps, tous leurs efforts, à déjouer les intrigues qui les menacent et à consolider le pouvoir dans leurs mains?

La Chambre manifestant, par l'organe de sa commission, la volonté de détruire, en masse, les abus créés par chacun de ses membres en particulier, les ministres ne pouvaient s'opposer à un si légitime projet. La Pairie ne pouvait éprouver qu'un regret, c'est de n'en avoir pas pris elle-même l'initiative. L'assentiment des pouvoirs politiques a été unanime; et le délai de dix-huit mois, nécessaire pour préparer une transition qui n'est pas sans difficulté, a été fixé d'un commun accord.

Votre remarquable rapport a tout prévu, Monsieur : la nécessité d'écouler une partie du personnel trop nombreux dans plusieurs ministères, la né-

cessité non moins probable d'augmenter momentanément les crédits de quelques administrations centrales. Ces sacrifices que vous proposez, le parlement les accepte, résolution grave, si l'on considère les circonstances où elle a lieu. C'est au milieu d'un système d'économies poussé jusqu'aux détails les plus minutieux et souvent, permettez-moi de le dire, les plus regrettables; c'est après avoir repoussé la faible augmentation demandée en faveur des commis-greffiers et des desservans, que le parlement ne craint pas d'attacher ses libéralités à la réorganisation des ministères. Il déclare hardiment que, *dans le but d'obtenir un travail meilleur et plus prompt, il est nécessaire que le cadre de chaque administration soit composé de collaborateurs bien choisis, convenablement rétribués, donnant tout leur temps à l'expédition des affaires et pas plus nombreux que ne le comporterait le service.* Il va même jusqu'à fixer le minimum des traitemens à 1,500 f., et le minimum d'augmentation de traitement affecté au passage d'un grade à un grade supérieur, à 300 fr.

En vérité, on ne comprend pas le silence de la presse, en face d'un acte législatif aussi considérable. Le journal des *Débats* est, je crois, le seul qui l'ait signalé. Et pourtant il s'agit d'un système complet, sérieux, que son libéralisme recommande aux membres de l'opposition; que l'assentiment du Cabinet en masse doit accréditer auprès du parti conservateur; qui a par conséquent pour lui toutes les

chances de succès, et qui est destiné peut-être à former dans la politique intérieure de la France le point de départ d'une ère nouvelle.

Je ne m'occuperai pas néanmoins des conséquences politiques de la mesure, mais de la mesure elle-même.

Après avoir exprimé le vœu, il s'agit maintenant d'arriver à une réalisation aussi parfaite que possible; et sachant que vous êtes animé d'un dessein si patriotique, c'est le devoir de tous ceux qui sentent quelle influence salutaire il pourrait exercer sur les destinées du pays, de vous apporter le tribut de leurs recherches et de leurs travaux. Les avis, les conseils vont certainement vous arriver de toutes parts. On vous proposera l'exemple des pays étrangers; on fera passer sous vos yeux les institutions de l'Angleterre, des États-Unis, de la Hollande, de la Prusse. Au milieu de tous ces graves documens, permettez-moi, Monsieur, d'en introduire un plus modeste, qui vous échapperait peut-être et qui mérite cependant d'être médité.

Il s'agit du budget, non pas d'un des grands États de l'Europe, mais d'un établissement industriel assez obscur, peu important; et j'oserais à peine appeler sur lui votre attention, si je ne me souvenais que les plus petites choses ont donné souvent le secret de vastes et magnifiques combinaisons. C'est l'histoire de la pomme de l'astronome anglais; et puisse l'harmonie, qui sera introduite

dans les ministères, durer aussi longtemps que les lois de la gravitation !

Après ce préambule, je ne crains ni les longueurs, ni les fausses interprétations, et je commencerai par exposer à quel titre le budget modeste que le hasard a fait tomber dans mes mains me paraît mériter l'honneur de vous être communiqué.

M. Leclaire, entrepreneur de peinture en bâtimens, a réalisé dans ses ateliers une réforme semblable à celle que voulez introduire dans les ministères, et cet essai a réussi. Les motifs qui lui en ont fait sentir la nécessité sont les mêmes que vous avez exposés au sein du parlement : l'espoir d'attacher l'ouvrier par une rétribution plus élevée à l'œuvre à laquelle il prend part, le besoin d'éviter les pertes de temps, et de donner à l'ordre des travaux une base plus solide à mesure que le cercle des affaires s'élargissait.

Mais ici cessera sans doute à vos yeux toute analogie. Le remède imaginé par M. Leclaire, c'est la participation des ouvriers qu'il emploie aux bénéfices de sa maison.

Il s'est approprié, comme vous le voyez, le plan que la *Compagnie belge de colonisation* a adopté pour ses établissemens de l'Amérique méridionale, et que M. Obert, agent général de cette compagnie, voudrait voir appliqué à la colonisation de l'Algerie (1).

(1) *Aperçu général sur la colonisation de l'Algérie, par MM.*

Dans l'atelier de M. Leclaire, désormais, l'ouvrier est intéressé aux opérations auxquelles il participe. Voilà le système qu'il a mis en pratique depuis un an et dont il expose les résultats dans une publication intitulée : *Répartition des bénéfices du travail en* 1842.

Je conçois les difficultés que présenterait l'application d'un pareil système aux emplois administratifs de tous les degrés. Aussi, ai-je pris soin de vous prévenir, Monsieur, qu'en vous entretenant de cette tentative isolée, mon intention était assurément très éloignée de vous la proposer comme un modèle à suivre. Mais de ce qu'il n'y a pas lieu de chercher dans cet essai généreux un exemple entièrement applicable à la réorganisation de la hiérarchie administrative, il ne s'en suit pas qu'il n'y ait aucun profit, aucun enseignement indirect à en retirer.

Je poursuis donc.

Pour justifier son système de participation, M. Leclaire part de ce principe : que la théorie des communistes, appliquée à l'industrie, serait la chose la plus stérile, la plus désastreuse dans l'intérêt même des classes ouvrières; et l'on doit certes lui savoir gré de répandre de pareilles vérités au sein des ateliers, où il a longtemps vécu comme *ouvrier*, circonstance qui doit donner aujourd'hui à sa

Obert et J. Carles. Un rapport remarquable a été fait à la Société orientale par MM. Hamont et Marey-Monge.

parole de PATRON une plus grande autorité. « Il n'est pas plus possible, dit-il, d'égaliser les fortunes que d'égaliser les intelligences. Tout partage, quel qu'il soit, ne donnerait point au paresseux l'amour du travail, ni au dissipateur l'ordre et l'économie sans lesquels dans toute société on ne peut pas plus acquérir que conserver. Tout doit donc venir du travail, rien que du travail; malheureusement l'ouvrier n'en a pas toujours, et lorsqu'il en a, le salaire qu'il reçoit suffit à peine pour subvenir à ses propres besoins et à ceux de sa famille. Chacun dans sa position apprécie ses tourmens et ses souffrances; mais que faire pour les diminuer? Faire participer l'ouvrier dans les bénéfices qu'il concourt à produire(1). »

Après avoir établi le principe général qui domine le nouveau mode d'organisation introduit dans ses ateliers, M. Leclaire le justifie par des considérations dont la justesse et le bon sens seront sans doute à vos yeux une excuse pour d'aussi longues citations.

Le danger qui menace l'entrepreneur, ce n'est, à l'entendre, ni les faillites, ni les mauvaises paies,

(1) M. Leclaire se demande si ce principe, facilement applicable dans l'entreprise de peinture en bâtiment, le serait aussi dans les autres industries. Il appelle sur ce point l'opinion et le jugement des chefs d'établissemens, et il ajoute : « Toujours est-il que si ceux qui se trouvent à la tête des travailleurs établissaient une organisation telle que leurs intérêts propres fussent moins étrangers à ceux de leurs ouvriers, les chefs d'entreprises acquerraient une tranquilité qu'il n'est pas possible d'obtenir aujourd'hui dans les affaires. »

c'est l'indifférence des ouvriers, indifférence telle, à ce qu'il paraît, qu'on obtient à peine de certains d'entre eux les deux tiers du travail qu'ils pourraient produire; de là, l'irritation continuelle des chefs d'entreprises.

« L'entrepreneur, en voyant ses intérêts parfois si fortement lésés, se trouve d'autant plus malheureux qu'il est obligé de se taire et même de prendre certaines précautions pour ménager l'amour-propre mal placé de ceux qu'une légère et juste observation souvent indispose, et qu'une plus forte réprimande exciterait à lui faire éprouver un plus grand préjudice par une nouvelle perte de temps. C'est une lutte morale, une inquiétude de tous les instans. L'homme de cœur sent qu'il ne s'agit pas seulement de ses intérêts matériels, mais que son honneur est mis en jeu par ceux qu'il paie.

» Tout meurtri d'une telle lutte, l'entrepreneur, qui a pu réaliser à peu près les ressources nécessaires pour subvenir aux besoins de sa vieillesse, quelquefois malheureusement par des moyens que l'honnêteté désavoue, s'imagine se venger en s'éloignant au plus vite de ceux qu'une mauvaise combinaison d'intérêts lui a fait considérer comme ses ennemis. Si les intérêts réciproques étaient mieux combinés, le chef d'industrie serait moins âpre au lucre; il pourrait, à l'aide de sages réglemens auxquels les ouvriers comprendraient la nécessité de se soumettre, exercer jusqu'à sa vieil-

lesse une influence toute paternelle sur ceux dont il a été souvent le compagnon d'infortune. »

« Si l'ouvrier était constamment assuré d'ouvrage, ajoute M. Leclaire, sa position paraîtrait en quelque sorte plus heureuse que celle de l'entrepreneur, puisqu'il est assuré du minimum de sa journée. *Le commis a de même pour minimum son traitement et il ne s'inquiète généralement pas davantage de ce qu'il produit ou du temps qu'il perd; l'un et l'autre, l'ouvrier et le commis, ne courent ni bonne, ni mauvaise chance, n'ont d'autre motif d'émulation que la conscience de leur devoir.* Il n'en est pas de même de l'entrepreneur; il attend tout du hasard puisque rien ne lui est assuré. De cette position incertaine et chancelante naissent ses tourmens journaliers qui le contraignent à faire tous ses efforts pour prévenir le désordre qui s'introduirait dans ses affaires. »

Il est impossible d'exprimer avec plus de bon sens et plus de modération un état de choses qui a plus d'un rapport avec ce qui se passe au sein des ministères. Les employés de l'administration, de même que les employés de l'atelier, sont dirigés, eux aussi, par un entrepreneur qui attend tout du hasard et pour qui rien n'est assuré; cet entrepreneur, c'est le ministre!

Le ministre est l'entrepreneur responsable, dont la sécurité dépend à tout instant de la négligence, de la mollesse ou des fautes de ses employés. Lui

aussi peut être condamné à déposer son bilan, c'est-à-dire à donner sa démission. Il n'est donc pas moins intéressé que l'entrepreneur industriel à introduire de l'ordre dans ses affaires; et c'est ce qui explique l'appui unanime que vous avez rencontré dans le Cabinet. Mais j'ai hâte de terminer cet exposé préparatoire et de vous faire connaître le plan de M. Leclaire.

Ce plan, malgré les difficultés que présentait l'idée d'une répartition proportionnelle des bénéfices entre tous ceux qui avaient contribué à les produire, ouvriers, employés et entrepreneur, est d'une extrême simplicité. M. Leclaire conserve le salaire de ses ouvriers, les appointemens de ses employés et s'attribue à lui-même un traitement fixe. Le total formé par l'addition de toutes ces sommes est mis en balance, au bout de l'année, avec les bénéfices de l'établissement, tous frais déduits; et la mesure de la participation de chacun est naturellement indiquée par la proportion existante entre le total net des bénéfices et le total des traitemens et des salaires. Par exemple, si, après avoir prélevé tous les frais, les bénéfices nets fussent montés à 5,000 fr. et que le total des salaires et des traitemens se fût élevé à 50,000 fr., la part proportionnelle de chacun dans les bénéfices eût été juste du dixième de son salaire et de son traitement.

C'est d'après cette règle que la répartition a été opérée en 1842. Les bénéfices étaient de 11,886 fr.;

quarante-quatre personnes y ont participé. Je ne puis me refuser à faire connaître un de ces comptes succincts qui fera mieux comprendre les élémens d'ordre qu'un pareil système pourrait introduire dans les ateliers.

Beaupré a travaillé 307 journées 1/2 ; il a reçu pour salaire 1,552 fr.; et pour sa part proportionnellement des bénéfices....... 341 »
payés comme il suit:

Le 15 février 1843 en espèces.....................	100	»
26 mars 1843, en un dépôt à la caisse d'épargne......	50	»
» » en une souscription à la société des jeunes garçons pauvres du département de la Seine.......	20	»
Pour solde....................................	171	»
TOTAL................	341	»

Les autres comptes sont identiquement semblables, sauf les chiffres; tous les ouvriers sans exception ont placé, sur leur part de bénéfices, 50 fr. à la caisse d'épargne, et consacré une somme de 20 fr. à la société de patronage. Enfin, il résulte de la confrontation de tous les comptes que, grace à cette combinaison de salaires fixes et de participation dans les bénéfices, pas un ouvrier ayant travaillé 300 journées n'a touché moins de 1,500 fr. C'est le chiffre que la commission propose comme minimum des traitemens des employés dans les administrations centrales. Plusieurs ont dépassé ce chiffre. Beaupré, dont j'ai donné le compte en détail, a touché 1,893 fr.; Brodin a travaillé 303 journées 1/4, il a touché 1,511 fr.; Capelle a travaillé 299 journées 3/4, il a touché 1,679 fr.; Chopin a tra-

vaillé 310 journées, il a gagné 1,732 fr.; Couerbe a travaillé 293 journées ½, il a gagné 1,647 fr.; Loriard a travaillé 306 journées ⅓, il a gagné 1,712 fr. Chaque compte constatant les paiemens en espèces, les dépôts à la caisse d'épargne et les souscriptions à la société de patronage, est acquitté par l'ouvrier lui-même. M. Leclaire enfin s'étant alloué une somme de 6,000 fr. pour son traitement annuel; sa part de bénéfices a monté à 1,318 fr. soldés comme suit :

26 mars 1843, en une souscription à la société de patronage..	80 »
» » en espèces,.....................	1,238 »
TOTAL...........	1,318 »
ce qui a porté ses bénéfices personnels dans l'entreprise à la somme de..................................	7,318 »

Tels sont à la fois, Monsieur, le système que M. Leclaire a introduit dans son atelier et les résultats qu'il a produits. Je ne saurais trop répéter qu'en l'exposant sous vos yeux je n'ai aucun espoir de voir appliquer cette tentative industrielle, très modeste et très exceptionnelle surtout, à l'organisation des divers rouages de l'administration centrale. Il ne peut entrer dans l'esprit de personne d'intéresser directement et au marc le franc les fonctionnaires publics au développement progressif de la prospérité nationale, de leur donner une part proportionnelle dans les bénéfices généraux de la société.

La position de l'ouvrier et celle de l'employé

diffèrent essentiellement; en effet, les bénéfices produits par le genre de travail auquel l'ouvrier a pris part sont facilement appréciables à la fin de l'année. Il suffit de comparer le passif et l'actif de l'entreprise; la balance indique si l'entrepreneur est en bénéfice ou en perte. Il n'en est pas ainsi des travaux auxquels l'employé a pris part; ces travaux sont d'un ordre moral et n'exercent sur la production générale des richesses qu'une influence indirecte, dont la valeur ne saurait être appréciée d'année en année. Comment vérifier si l'ordre, la justice et la protection que le grand corps des agens administratifs est chargé d'assurer aux travailleurs ont plus rapporté qu'ils n'ont coûté? Si la nation tout entière, qui fait les frais de ces services, est, à cause d'eux, en bénéfice ou en perte? C'est ce qu'aucun document ne saurait constater, même en termes généraux, au bout de l'année. Il y a des signes certains, comme je l'établirai plus tard, de la prospérité ou de la détresse publique; mais pour que ces signes aient un sens sérieux il faut que le chiffre d'une année se répète dans les années suivantes; autrement, le chiffre, au lieu d'indiquer un état de choses régulier, pourrait bien ne signaler qu'un de ces engouemens exagérés de l'industrie, suivis de déception, et contredits, l'année d'après, par un signe contraire.

Mais autant il serait insensé, à chaque progrès de la fortune publique, de vouloir constater dans quelle proportion les employés de l'administration

ont mérité d'y prendre part, autant il serait injuste et déraisonnable de prétendre, quelle que soit l'étendue de ces progrès, que les fonctionnaires, comme les Parias de l'Inde, doivent y rester à tout jamais étrangers.

L'ouvrier peut être admis en participation des bénéfices, dans la forme ordinaire des sociétés commerciales. La forme sous laquelle l'employé pourrait être intéressé personnellement à l'accroissement de la prospérité publique ne saurait être que générale, morale. C'est à la société, quand toutes ses carrières s'améliorent, à faire, par l'entremise de ses représentans, une position meilleure aux fonctionnaires administratifs; et j'oserai dire que, dans ce cas, c'est un devoir.

Vous remarquerez, Monsieur, que depuis vingt années, si le sort des administrateurs n'a rien gagné aux progrès de la fortune publique, il a beaucoup perdu au contre-coup des grandes perturbations qu'elle a subies.

Chaque fois que des commotions politiques détruisaient la confiance, suspendaient les travaux, multipliaient les faillites, et renversaient tous les calculs des spéculateurs, les traitemens des employés étaient soumis à un système de réduction dont la rigueur, il faut l'avouer, était justifiée par l'instabilité de toutes les carrières. C'est ce qui a eu lieu, en 1816, alors que la France se ressentait encore de l'ébranlement causé par la chute de l'édifice impérial, et en 1830, quand la révolution

des trois jours remit en question la paix de l'Europe et menaça nos cités de la guerre civile. A ces deux époques les capitalistes, les fabricans, les commerçans, qui avaient vu naguère les chances défavorables se multiplier et la plupart de leurs entreprises aboutir à des désastres, devaient envier la position assurée des employés publics que les faillites n'atteignaient pas et qui, ne participant à aucune des luttes terribles de l'industrie, ne pouvaient prendre part à la détresse commune que par une diminution universelle des traitemens.

Encore une fois, c'était justice. La sollicitude légitime qu'inspire le sort des fonctionnaires ne saurait aller jusqu'à leur attribuer, dans les temps malheureux, le monopole de l'abondance et de la sécurité. Mais de même, il ne serait pas plus juste, quand l'abondance et la sécurité ont reparu dans les carrières industrielles, de tenir les traitemens des fonctionnaires éternellement abaissés au chiffre des temps malheureux.

Ici, Monsieur, je sens que je touche à une matière très délicate.

Est-il possible de conserver entre les carrières de l'industrie et les carrières de l'administration un équilibre raisonnable, qui monte et baisse suivant les fluctuations si mobiles de la fortune publique? Ces carrières si diverses ont leurs avantages et leurs inconvéniens. Ici, la considération, l'honneur, un traitement et une retraite assurés

compensent la modicité de la rétribution des travaux. Là, des chances funestes, l'absence de fixité et de prévoyance doivent être compensées par une rétribution relativement plus considérable.

Cela est vrai ; mais, quelle que soit la proportion que l'on adopte comme type normal, que l'on dise, par exemple, que l'équilibre existe quand la journée d'un ouvrier maçon à Paris est égale à celle d'un sous-lieutenant; quand la journée d'un ouvrier horloger est égale à celle d'un recteur d'académie; quand l'épicier en gros ou le bonnetier achalandés trouvent, dans leur inventaire au 31 décembre, un solde de compte égal au traitement d'un maréchal de France; quand les honoraires d'un avocat illustre, d'un agent de change occupés égalent le traitement d'un ministre ou d'un ambassadeur ; quand la danseuse en renom recueille, dans les représentations d'une année, une somme égale aux traitemens de la moitié des membres du cabinet; que l'on exagère enfin tous les chiffres en faveur de l'industrie, sous prétexte de cette absence de fixité, de prévoyance et d'honneur que présentent ses professions, on arrivera à une limite où le respect humain obligera les adversaires les plus prévenus de l'administration de s'arrêter.

Eh bien ! Monsieur, cette limite, je l'accepte telle qu'on voudra la fixer ; et la prenant pour base d'un équilibre désirable entre les deux conditions si diverses que font au travail l'industrie privée et l'administration publique, je dis maintenant que

cet équilibre pourra être rompu de deux manières.

Ou de grandes convulsions politiques feront supporter à l'industrie des crises funestes, et, dans ce cas, les carrières de l'administration seront relativement plus avantagées; c'est ce qui a eu lieu après 1815 et après 1830. Ou, grace au retour de l'ordre, les destins de la spéculation redeviendront prospères; et, les traitemens administratifs restant stationnaires au sein de l'abondance générale, l'équilibre sera rompu en faveur des carrières industrielles.

Reconnaissez-le donc, vous, capitalistes, propriétaires, commerçans, banquiers, fabricans, armateurs, vous qui, suivant une expression célèbre, tenez, depuis vingt-cinq ans, les cordons de la bourse; reconnaissez-le, vous avez diminué les traitemens des employés et des fonctionnaires dans la mauvaise fortune, et vous n'avez pas songé à les augmenter dans la bonne; voilà l'entière vérité!

L'idée d'associer l'administration à la bonne et à la mauvaise fortune de l'industrie n'est donc point une nouveauté. Le principe de cette association est déjà en pleine vigueur; seulement l'administration jusqu'à ce jour n'est associée qu'aux désastres de l'industrie, elle n'est pas associée à ses triomphes. Il ne s'agit donc pas d'introduire un système nouveau, mais de conserver le système existant, de le développer et de le compléter.

Réduites à ces termes, on sent que toutes les objections disparaissent.

Quant aux moyens matériels, positifs d'apprécier à long terme, d'une manière générale si la société tout entière est en voie de prospérité ou non, aucun ministère, Monsieur, n'en a manqué, pour prouver, à ses adversaires et au pays tout entier, les bons résultats de sa politique; pas un journal n'en manque quand il s'agit d'opposer l'état brillant de nos affaires aux embarras financiers d'un pays voisin. La sécurité des travailleurs, la solidité et la multiplicité des transactions se constatent par l'accroissement de recette, des octrois, des bureaux de douane et de tous les impôts de consommation. Les feuilles de l'opposition considèrent la moindre baisse dans les produits fiscaux comme un signe de la détresse publique; il est donc raisonnable de considérer leur accroissement comme un signe non moins certain de prospérité. Seulement, il est sage de ne pas précipiter ses jugemens et de baser de pareils calculs, non sur les chiffres d'une année qui indiquent souvent des fluctuations, passagères comme les spéculations exagérées qui les ont produites, mais sur les chiffres comparés d'une succession d'années d'où l'on peut seulement conclure un état de choses durable et régulier.

Consultés avec cet esprit de prudence et de réserve, le mouvement général du commerce, les recettes de l'octroi et des douanes offriront une indication sincère de l'état réel de la fortune publique.

Quant au moyen d'exécution, quant à la forme

sous laquelle il paraîtrait plus convenable d'associer matériellement l'administration aux triomphes de l'industrie, je dirai que cette forme existe déjà. Rien n'est à créer; et j'appellerai plus particulièrement sur ce point votre attention.

La rétribution des travaux dans le sein de l'administration s'opère de deux manières : il y a le traitement, qui correspond au salaire fixe des ouvriers de M. Leclaire; il y a les *gratifications*, qui correspondent à la *part de ces ouvriers dans les bénéfices de la maison de commerce.*

Les gratifications ont eu jusqu'ici un caractère individuel et hiérarchique; c'est le témoignage de satisfaction du supérieur à l'inférieur. Sans perdre ce caractère, il est permis d'espérer qu'elles auront un jour un sens *national*, quand le progrès croissant de la prospérité publique aura permis de leur donner un plus large développement. Oui, Monsieur, espérons que les gratifications auront alors le double mérite d'exprimer la satisfaction des chefs aux yeux des employés, et de leur offrir un mode honorable de participation à l'aisance générale qu'ils contribuent à accroître, eux aussi, par leurs travaux.

Envisagé à ce point de vue important, le système des gratifications mérite toute la sollicitude du législateur. Remarquez, Monsieur, que, dans l'état actuel des choses, aucune règle n'est imposée à l'autorité qui les distribue, aucune garantie n'est offerte aux employés qui ont mérité de la recevoir. Ne

semble-t-il pas qu'il y ait une lacune à cet égard, dans le travail de la commission du budget? Elle n'a embrassé dans son plan de réforme que la distribution des emplois. Elle a exigé que des règles d'admission et d'avancement fortifiassent les ministres contre les sollicitations dont ils sont l'objet; elle a été jusqu'à indiquer la forme sous laquelle cette espèce de contrôle pourrait s'opérer; elle a demandé que toute nomination fût proposée par le chef de division et soumise à l'examen d'un conseil composé des chefs de service; mais elle n'a rien statué sur les gratifications. Et pourtant quel aiguillon plus puissant pourrait éveiller la surveillance des fonctionnaires, stimuler leur zèle? Sans doute, rien ne saurait remplacer le sentiment du devoir; mais l'expérience prouve qu'il est bon d'attacher un intérêt légitime à l'accomplissement des devoirs les plus impérieux.

Les mêmes règles que vous avez indiquées pour la nomination et l'avancement des employés pourraient être appliquées sans aucun inconvénient à la distribution des gratifications. Il ne peut être question d'enlever à l'autorité supérieure la juste part qu'elle doit avoir dans cette distribution. Seulement il est bon, sur ce point comme sur tous les autres, de l'obliger à prononcer en connaissance de cause, et sur *des affaires suffisamment instruites.*

Le système d'ordre et de justice que la commission a voulu établir ne sera donc complet que lorsqu'il s'étendra aux gratifications, et quand elles

seront, de même que les admissions et les avancemens d'employés, *proposées par le chef de division et soumises ensuite à un conseil composé des chefs de services.*

Et permettez-moi d'ajouter, pour conclure quelque chose de pratique de l'exemple instructif et curieux offert par l'initiative de M. Leclaire, que si les progrès de l'aisance générale, si l'affermissement de la sécurité de toutes les industries doivent faire ressortir un jour la médiocrité des traitemens de ces petits fonctionnaires dont vous n'avez pu, cette année, améliorer la position, impuissance cruelle que vous avez regrettée noblement et éloquemment; si nous devons voir les assemblées généreuses et justes enfin envers ces commis-greffiers, ces instituteurs d'écoles primaires, ces desservans des petites communes qui ont le plus besoin de justice et de générosité, il est désirable que ce soit plutôt sous la forme de gratifications que sous celle d'une augmentation de traitemens. La première de ces formes a, sur la seconde, l'avantage de tenir le zèle en haleine, de rattacher clairement les espérances personnelles des employés aux progrès réels et immédiats de la prospérité publique et d'être un élément beaucoup plus actif d'émulation.

Mais à quoi bon, direz-vous, mettre tant d'insistance sur un sujet qui, aux yeux du plus grand nombre, semblera pour le moins prématuré? La fortune publique est-elle près de recevoir un si grand développement que l'on puisse songer dès

aujourd'hui à une amélioration si considérable et si inattendue dans le sort des employés?

Non sans doute. La Chambre et vous-même, Monsieur, ne l'avez pas jugé ainsi. Et cependant, considérées en masse, je suis convaincu que les affaires industrielles, agricoles et commerciales de la France vous inspirent, en face de l'avenir et du passé, quelque confiance et quelqu'orgueil. Vous croyez aux progrès de la prospérité publique; eh bien! permettez-moi de vous soumettre ce doute : annoncer dès ce moment à l'administration qu'elle sera associée désormais aux profits généraux de la société, ne serait-ce pas un moyen de rendre ces progrès plus rapides et plus étendus? L'administration ne travaille qu'indirectement, je le reconnais, à la production des richesses. Cependant son influence, selon qu'elle est active ou paresseuse, intelligente ou maladroite, peut rendre féconds ou stériles bien des efforts de l'industrie privée. Que de facilités elle pourrait offrir aux travailleurs, si elle se sentait matériellement intéressée aux produits du travail national! Que de mesures précieuses elle aurait à prendre, combien d'institutions utiles il dépendrait d'elle de créer! Quelle masse de documens, de lumières inattendues elle pourrait mettre à la portée du public! Offrant partout sa surveillance, son contrôle, sa tutelle, mais ne les imposant jamais, quelle économie de temps, de forces et de capitaux, résulterait des simples mesures d'ordre que sa hiérarchie et sa centra-

lisation lui permettraient d'introduire entre les diverses industries, entre les diverses classes de travailleurs! Si elle se sentait elle-même associée dans l'avenir aux progrès de la prospérité publique, elle comprendrait toute la vertu, toute la puissance de ce grand principe d'association, et le prenant pour base de ses réglemens et pour programme de sa politique, elle aiderait aux tendances naturelles de la société qui convergent non pas vers la lutte, mais vers l'union. Elle diminuerait le nombre de faillites, préviendrait les encombremens, le chômage, par un développement mieux entendu des institutions de crédit. Partout, enfin, elle travaillerait à mieux diviser, à mieux combiner les efforts et à introduire peu à peu dans l'industrie ce noble sentiment de patriotisme qui ne règne encore que dans l'opinion.

Les bienfaits que l'administration peut répandre dans l'industrie sont incalculables.

Le siècle de Louis XIV lui-même n'a rien tenté de si grand que ce qui pourrait être prochainement accompli. Il est vrai que l'ancienne monarchie était juste envers les grands hommes qu'elle employait. Elle ne s'occupait que des sommités sans doute et non des masses; mais du moins associait-elle par de larges libéralités les chefs de l'administration au succès des établissemens utiles qu'ils avaient fondés. Elle stimulait leur zèle à la fois par l'honneur et par le profit. Aujourd'hui les supériorités s'effacent; trop souvent même elles s'ignorent. Ce

sont les masses qui sont en présence ; l'administration d'une part, de l'autre la Chambre des députés, souveraine du budget d'où découlent toutes les graces. Si la Chambre des députés veut obtenir de l'administration, en masse, le zèle, la vertu et les services de Colbert, qu'elle agisse donc dès ce moment comme Louis XIV, qu'elle assure au grand corps administratif, dans l'avenir au moins, sa part de profit et d'honneur.

Voilà les réflexions, Monsieur, que m'ont inspirées l'article additionnel de la commission et les développemens si remarquables de votre rapport qui resteront comme un monument dans l'histoire administrative de ce pays.

Plusieurs de vos collègues, cependant, ont accueilli avec une certaine répugnance l'idée que la réorganisation des ministères pourrait entraîner quelques sacrifices momentanés. Sans doute, ces personnes seront d'avis que j'ai exagéré les conséquences de votre proposition. Mais n'y a-t-il pas aussi quelque chose d'exagéré dans l'importance qu'elles attachent aux plus mesquines réductions ? Est-il vrai que la meilleure manière d'entrer dans la voie économique soit de réaliser leur rêve favori, et d'établir en France un *gouvernement à bon marché ?*

Singulière contradiction de l'esprit humain ! Dans la vie modeste des familles il n'y a rien dont une ménagère prudente se défie davantage que du bon marché. Les étoffes à bon marché pèchent par

le tissu ou par la teinture; les gants à bon marché se déchirent au moindre effort; les fiacres à bon marché vont au pas; les fruits à bon marché ne sont pas mûrs ou le sont trop, et quant à des vins à bon marché, sans connaître vos adversaires, j'estime trop leur goût délicat pour imaginer qu'il en ait jamais paru sur leur table. Comment se fait-il donc que le bon marché, que chacun redoute dans ses propres transactions, trouve des partisans si passionnés quand il s'agit du gouvernement de l'État?

Les considérations dont vous avez appuyé la nécessité d'une réorganisation administrative, quelque réserve, quelque mesure que vous ayez observées, expliquent cette contradiction.

Le désordre qui s'est propagé au sein de l'administration a détruit toute confiance dans son utilité. Le gouvernement semble aujourd'hui un hors-d'œuvre, et certains publicistes, au moins, voudraient renfermer son action dans le cercle le plus rétréci. De là est venue cette théorie du gouvernement à bon marché que l'on s'efforce depuis si longtemps de mettre en pratique. Effort malheureux! car en voyant la manière dont la Chambre procède à cette œuvre délicate, le public est tenté de répéter le proverbe provençal : *Bouan marca, qué chier mi venès!* O bon marché, que tu me coûtes cher!

Votre rapport a fait justice de ce lieu-commun. Vous l'avez dit, Monsieur, le marché le meilleur

que puisse contracter un pays, comme une famille, c'est celui qui, avant tout, proportionne le prix des choses sur leur valeur et leur qualité. Appliqué au gouvernement, le bon marché c'est l'ordre, c'est le choix des fonctionnaires les plus capables de rendre à l'État les services que l'on attend d'eux, et c'est en même temps la rétribution convenable de ces services, seul moyen réel par lequel on puisse être assuré d'en disposer toujours.

Mais la théorie du gouvernement à bon marché n'est pas le seul obstacle financier que rencontrera votre réforme. Il est d'autres répugnances plus redoutables peut-être et qui sont inspirées par l'état de la dette consolidée et flottante, ou, pour me servir de l'expression consacrée, par les *lourdes charges* que les travaux publics, plus encore que la liquidation des préparatifs de guerre, font peser sur les exercices courans et futurs.

La majorité de la Chambre a bien montré dans son vote sur le chemin de fer d'Avignon qu'elle ne considérait pas comme des charges les dépenses productives, et certes aucune dépense ne le serait plus que celle qui aurait pour effet de simplifier le travail des bureaux, et de les soumettre à une discipline plus intelligente.

Toutefois le nombre des esprits qu'effraie le chiffre élevé des obligations déjà souscrites par le trésor est considérable; et il est présumable que tout en reconnaissant l'utilité d'une réorganisation

administrative, on s'efforcera de l'éloigner d'année en année.

Il est bon de se tenir en garde, dès ce moment, contre cette disposition funeste; et avant de terminer j'essaierai de la combattre par quelques observations générales.

J'ai ouï faire ce raisonnement, à l'occasion des nouveaux crédits qu'il s'agissait d'ouvrir aux compagnies de chemins de fer : l'État doit agir avec la même prudence qu'un particulier, il ne doit pas être moins prévoyant qu'un bon père de famille; or, le propriétaire qui bâtirait un château, alors que son revenu ne présenterait pas un excédant suffisant pour acquitter cette nouvelle dépense, serait un fou.

Cela est vrai pour le *propriétaire patrimonial*. Mais un NÉGOCIANT qui, sans un sou et sur son seul crédit, forme une entreprise, construit des magasins, organise un personnel d'employés, et après quinze ou vingt ans de travail rembourse le capital que son génie industrieux a fécondé, et se retire enrichi et considéré; ce négociant assurément n'est pas un fou.

Ces deux hommes obéissent à deux ordres d'idées et de prévoyance tout-à-fait différens; ils ont une manière opposée d'envisager l'économie domestique, la production et la consommation des richesses. C'est qu'en effet pour chacun d'eux la manière d'acquérir, la source d'où procède la richesse sont très dissemblables. Pour le premier, pour le pro-

priétaire patrimonial, le vrai créateur de sa fortune, c'est la mort, c'est-à-dire ce qu'il y a au monde de plus triste, de plus redoutable, de plus *inconnu*. Un moment, un moment solennel a suffi pour l'investir à la fois de tous les biens qu'il possédera sur cette terre, et qu'il ne doit acheter par aucun mérite ou par aucun effort. Cet instant décisif ne se représentera plus, ou du moins s'il doit se représenter, c'est à des intervalles éloignés, inattendus. Tous les sentimens tendres et nobles se réunissent pour lui faire craindre plutôt que désirer la réalisation de ce que le monde appelle ses espérances. Il tremble, et son cœur se serre à l'idée que le seul instrument producteur de son opulence fonctionne de nouveau ; quand cette odieuse machine invisible est à l'œuvre, la tristesse, les larmes, les sanglots entrent dans sa demeure; tout y revêt des habits de deuil; car, pour qu'il possède la richesse qu'une agonie va lui créer, il faut que l'être, qu'il aime le plus peut-être, en soit dépouillé; que dis-je? il ne sera riche qu'au prix de ne jamais le revoir. Voilà de quelle manière, pour le *propriétaire patrimonial*, s'opère la CRÉATION *des richesses*.

Pour le négociant, l'industriel, le fabricant, les choses se passent d'une manière tout opposée. L'origine de leur fortune n'est pas la mort, c'est le TRAVAIL, c'est-à-dire ce qu'il y a dans la vie de plus noble, de plus animé, de plus méritant. Pour s'enrichir, le négociant n'a besoin de dépouiller personne; au contraire il ne peut s'enrichir qu'en augmentant l'aisance autour de lui.

Je ne prétends pas sans doute que les ateliers et les manufactures soient un lieu de délices d'où la peine et la misère soient exclues, où la production des richesses s'opère toujours au milieu des chansons, des rêves de plaisir et de bonheur; non, certes! La condition des travailleurs de toutes les classes, et des classes inférieures surtout, appelle de nombreuses et de radicales améliorations; mais le principe de tous ces bienfaits existe déjà en germe dans la constitution même du travail. L'exemple de la Compagnie belge de colonisation et de l'essai tenté par M. Leclaire le prouve suffisamment. C'est parce que le travail crée des richesses nouvelles, sans dépouiller personne, qu'il serait possible, par une organisation plus intelligente et plus économique, par une application plus étendue et plus prévoyante des forces dont l'homme dispose, par une meilleure distribution des produits créés, de répartir équitablement l'aisance au sein des classes les moins favorisées. Mais cet espoir, cette sollicitude, c'est le négociant seulement qui peut les concevoir parce qu'il sait quelles merveilles, quels trésors enfante le travail, parce que l'accroissement de sa fortune n'a pas d'autre origine.

Le propriétaire patrimonial, au contraire, dont le revenu ne change pas, ne peut accroître ses ressources que par l'épargne. Un *propriétaire patrimonial* qui *commence à emprunter* est bientôt ruiné, tandis que le MANUFACTURIER, le NÉGOCIANT, le MARCHAND, le BANQUIER qui NE TROUVERAIENT PAS A EMPRUNTER, qui n'auraient pas de crédit, seraient perdus.

Vous figurez-vous M. de Rothschild, M. Delessert, M. Opperman, s'inquiétant de la masse des capitaux que la confiance du public verse à tout instant dans leurs caisses, et se creusant l'esprit pour trouver un moyen de *rembourser leur dette*? Vous n'hésiteriez pas à dire qu'un temps si précieux serait beaucoup mieux employé à ÉTENDRE LEURS AFFAIRES. C'est que ces messieurs vivent et agissent en négocians et non en propriétaires patrimoniaux; ils emploient la richesse à CRÉER la richesse; et grace à leur intelligence et à leur habileté, les capitaux, au lieu de se dissiper dans leurs mains, se multiplient incessamment dans une progression presque géométrique.

Ce point de vue avait particulièrement frappé, il y a douze ou treize années, un homme qui fut à la fois un grand banquier et un grand ministre. Ayant observé que, dans les exploitations agricoles, le possesseur de l'instrument de travail et non le travailleur disposait du crédit et que par conséquent l'argent prêté à la terre, loin de la féconder, l'épuisait, Casimir Périer avait provoqué une réforme radicale dans la constitution du régime hypothécaire (1).

Cette tentative généreuse n'a pas eu de suite, parce qu'elle avait contre elle des préjugés puis-

(1) Aujourd'hui l'intérêt seul des prêts hypothécaires monte annuellement à plus de 600 millions; c'est-à-dire que le sol est grevé d'une dette de douze milliards, dont la plus grande partie a été employée à des objets étrangers à l'agriculture.

sans ! Et ce sont ces mêmes préjugés, sous lesquels a succombé la réforme hypothécaire de Casimir Périer, qui faussent encore aujourd'hui les idées de crédit public.

La diversité de situation, entre le propriétaire patrimonial et le négociant, explique donc la différence du point de vue auquel on peut envisager l'emploi des ressources du trésor. L'État doit-il administrer ses finances, doit-il agir, *en propriétaire patrimonial* ou *en négociant*? Telle est au fond la vraie, la seule alternative que présente la contradiction des systèmes d'économie publique. Si l'État doit agir en propriétaire patrimonial, il faut qu'il applique tous ses soins à borner ses dépenses, à rembourser ses dettes, à augmenter l'épargne. S'il doit agir en négociant, au contraire, il appliquera son temps et ses efforts, bien moins à borner l'usage du crédit qu'à en régler sagement l'emploi.

Au surplus, il ne faut pas exagérer les hésitations de l'esprit public. Entre ces deux systèmes, c'est le système fécond et rationnel qui est en voie de progrès depuis 1830. Ce n'a pas été une chose indifférente et inutile que des banquiers, des commerçans, des hommes comme MM. Laffitte, Périer, Humann, Cunin-Gridaine et vous-même, Monsieur, ayez tenu en main pendant douze années la direction ou la haute discussion des finances de l'État. Les membres de la Chambre, dont les neuf dixièmes sont encore aujourd'hui étrangers aux professions industrielles et ne pratiquent pas personnellement le

crédit, ont profité des lumières et de l'expérience des négocians que la confiance du roi et du pays appelait à la tête des affaires. La majorité est entrée dans une voie toute nouvelle, comme l'attestent suffisamment les crédits ouverts aux routes de l'Ouest, aux monumens de Paris, aux écoles primaires, aux bateaux transatlantiques, à l'Algérie, aux fortifications du royaume, et à tant d'autres entreprises nouvelles qui ont amené une si rapide progression du budget des dépenses. Aujourd'hui cependant cette progression, dont la Chambre n'aperçoit pas dans l'avenir la limite, semble la surpendre et l'effrayer. Mais sa surprise et son hésitation n'ont rien d'inquiétant; ce qu'elles témoignent au fond, ce n'est pas un doute sur la doctrine financière à suivre; c'est un doute souvent légitime sur les moyens que le gouvernement possède d'appliquer convenablement cette doctrine.

Tout le monde sait que l'État ne meurt pas, que le trésor représente la caisse d'une maison de commerce, qui a ce grand avantage sur les particuliers de pouvoir entreprendre des spéculations à très long terme. L'État ne liquide pas ses affaires comme le négociant que la vieillesse ou le dégoût a saisi, et qui veut se retirer, doter ses enfans ou leur ouvrir d'autres industries. Aucune circonstance ne peut obliger l'État à rembourser les capitaux que le public lui confie *pour les faire valoir*. Ces principes sont désormais généralement reconnus.

Mais maintenant l'État s'entend-il *à faire valoir* les capitaux qu'on lui confie aussi bien que les particuliers? Les crédits ouverts par les assemblées, pour les divers services publics, rencontrent-ils, dans les administrateurs chargés d'en gérer l'emploi, une intelligence, une activité, une sollicitude égales à celles que déploient les chefs de l'industrie privée?

C'est là, Monsieur, que le doute commence; doute légitime, qui n'a rien d'offensant et qui, au lieu de contrarier, de choquer les membres du Cabinet, doit les guider, les éclairer sur la situation véritable du pouvoir, sur les rapports réciproques du gouvernement et du pays.

Il n'est que trop vrai que sous le rapport administratif le gouvernement n'est pas constitué de manière à inspirer toute confiance sur l'emploi des fonds qu'il sollicite. La direction la plus économique qu'il puisse donner à ses entreprises, financièrement parlant, c'est donc la réparation, le perfectionnement de la machine gouvernementale elle-même, c'est-à-dire que les travaux les plus urgens, les plus productifs sont précisément de la nature de cette grande réforme que vous avez provoquée et qui a réuni l'assentiment des deux Chambres et du Cabinet. Il ne s'agit pas là en effet de grands travaux de terrassement ou de maçonnerie à diriger, de haras à exploiter, ni d'aucune industrie à constituer en monopole; et il ne saurait être question de combattre l'intervention de l'État par

ces fameux reproches d'incapacité dont je viens de montrer la véritable source. Il s'agit au contraire de tenir compte de ces reproches et de travailler à les rendre impossibles dans l'avenir; en un mot, il s'agit d'organiser plus convenablement les principaux rouages administratifs; or, en fait d'administration, on admettra sans doute que les administrateurs sont compétens.

Ainsi, sous le rapport financier, la réforme appelée par la commission du budget a pour elle non seulement les vrais principes qui président désormais à l'ouverture des crédits, mais jusqu'au sentiment de prudence qui les fait repousser souvent par la conviction que l'État n'est pas constitué de manière à les appliquer économiquement et utilement.

Vous l'avez dit: s'il est nécessaire de s'imposer quelques sacrifices momentanés, la Chambre s'y déterminera par la considération que le but est utile et qu'il sera fait des fonds un bon et sage emploi. Oui, Monsieur, les pouvoirs publics seront fidèles à l'engagement qu'ils ont pris en commun, et l'on ne verra pas cette œuvre généreuse et vraiment patriotique avorter comme tant d'autres. La France en a pour garant la faveur constante qui a récompensé, au sein du Palais-Bourbon, le zèle, les lumières, la fermeté que vous avez déployés dans la longue discussion du budget.

Je n'ajouterai qu'un mot, c'est qu'il y va pour la majorité et je dirai même pour la bourgeoisie tout entière, de son honneur, de sa dignité, de sa

puissance. La bourgeoisie a mis douze années à constituer, à consolider ses droits. Le moment est venu où elle doit songer désormais moins à ses droits qu'à ses devoirs. Des devoirs immenses pèsent sur elle, en effet, et l'unique moyen de justifier le monopole qu'elle s'est attribué, c'est de les remplir dignement. Ce qui a perdu jusqu'à ce jour toutes les classes privilégiées, en qui s'était concentré momentanément l'exercice des pouvoirs politiques, c'est l'égoïsme. Ces classes, une fois investies de l'autorité, n'en faisaient usage qu'à leur profit. Elles considéraient les classes inférieures comme une race qui leur était étrangère par le sang et par la nationalité. Les Spartiates, vous le savez, pour maintenir leurs enfans dans la pratique de la sobriété, leur donnaient le spectacle d'esclaves gorgés de viandes et de vins délicats.

Certes, la bourgeoisie n'est point composée de Spartiates; et la manière dont elle traite les petits fonctionnaires n'a point de rapport avec le sort des ilotes. Mais les moyens les plus contraires peuvent amener les mêmes résultats. Que la bourgeoisie, Monsieur, considère donc à quelle extrémité elle condamne ses maîtres d'école primaires, ses commis-greffiers, ses desservans; et qu'elle n'attende pas, pour son honneur, que tout ce petit peuple administratif, à 300 fr. et à cent écus, lui adresse la sanglante apostrophe du poète espagnol :

« Il n'est pire indigestion, que celle que donne la faim ! »

VINGT-DEUXIÈME LETTRE.

A S. A. R.

LE DUC D'AUMALE.

MONSEIGNEUR,

Je ne viens mêler aucune flatterie aux justes éloges que le brillant fait d'armes d'Aïn-Taguin à déjà valus à Votre Altesse Royale.

Au milieu des généraux, vos collègues et vos aînés, qui poursuivent avec tant de persévérance, sous les ordres de M. le gouverneur général, cette guerre qu'il a presqu'inventée, vous avez été brave, habile et noble, Monseigneur. Vous avez conquis, d'un seul coup, l'estime de ceux que vous aviez si souvent admirés, montrant, à la fois, au pays que vous

étiez digne du rang où Dieu vous a placé; et au chef de l'État que la dynastie avait désormais en vous un nouvel appui et un nouveau lien, au sein de la nation.

Il n'est pas indifférent, sans doute, pour l'union des partis en France et pour l'avenir de la dynastie que les esprits ardens trouvent dans les actions des princes du sang, comme un avant-coureur de ces élans de hardiesse et de générosité qu'ils voudraient voir s'emparer du gouvernement de l'État, comme une promesse qu'avec la génération qui s'élève, un sentiment nouveau fera justice des instincts timides qui dominent les assemblées.

Honneur à vous, Prince, qui, au début de la vie et par votre première action d'éclat, venez animer d'une étincelle généreuse les préoccupations trop souvent mesquines de la politique! Honneur à vous qui, riche d'espérance, de jeunesse et de tous les trésors que peut distribuer la fortune, à vous qui, ayant tant de choses excellentes à conserver, savez les hasarder toutes pour l'accomplissement d'une vertu trop oubliée de nos jours, le devoir, pour la possession d'un bien, plus précieux que tous les autres et que vous contribuerez à réhabiliter parmi nous, la gloire!

Ces considérations ne sont point étrangères au sujet que j'ai dessein de traiter devant votre Altesse Royale; l'aspect sous lequel je compte envisager les affaires d'Afrique, c'est en effet le côté du devoir et de l'honneur. Assez d'autres n'ont cher-

ché en Algérie que le développement direct des intérêts matériels de la métropole; à ce point de vue très secondaire et très incomplet, leurs tentatives de colonisation, leurs calculs de profits futurs ont soulevé de vives et souvent même d'assez raisonnables contradictions.

Il est temps de se dire que nous n'avons pas seulement des profits à retirer de l'Algérie, mais que nous avons aussi des obligations sacrées à y remplir; il est temps de se dire que nous ne sommes pas seuls dans le monde, et de compter pour quelque chose le degré d'influence que nous donnerait au milieu des nations européennes, et particulièrement sur les rives du Bosphore, à Damas, en Syrie, partout enfin où les enfans du Prophète dominent et gouvernent des nations chrétiennes, le contrecoup du gouvernement meilleur, que nous, chrétiens, nous pouvons introduire au sein des tribus musulmanes de l'ancienne régence.

La situation exceptionnelle de la France en Algérie, la Russie l'avait seule possédée jusqu'à ce jour à Kasan et en Crimée; et cette situation lui avait offert peut-être l'un des ressorts les plus puissans de sa suprématie à Constantinople. Puisque la Providence nous donne enfin les mêmes avantages, sachons en apprécier la valeur et, surtout, sachons en profiter.

J'écarterai d'abord deux grands intérêts sur lesquels a porté, depuis l'origine de la conquête, toute

la polémique et qui me semblent désormais hors de cause : la *guerre* et la *colonisation*.

La colonisation, en effet, a trouvé enfin son système. Ainsi que l'a annoncé à la Chambre M. le président du conseil, ce n'est plus par fermes isolées, mais par villages composés de familles, que le gouvernement accomplit désormais cette œuvre, dont on s'exagère peut-être l'importance. Quoi qu'il en soit, le système existe ; il est en voie d'exécution, et l'avenir peut seul permettre d'en apprécier les résultats.

La guerre, concentrée de plus en plus dans les provinces de l'Ouest, a aussi son système, conçu par M. le gouverneur-général qui, plus que personne, est capable d'en diriger les opérations. Le bâton de maréchal qu'il vient de recevoir, juste récompense de ses glorieux services, doit l'attacher plus intimement encore à ces entreprises dont la prise de la Smala rendra nécessairement la conclusion plus prochaine.

S'il est permis de comparer la fortune de l'émir à la fortune du plus grand capitaine des temps modernes, il semble en effet, Monseigneur, que la journée d'Aïn-Taguin doit être, pour Abd-el-Kader, ce que l'incendie de la capitale des czars fut pour Napoléon.

Depuis 1796 jusqu'en 1812, un système de guerre savant, prévoyant, et merveilleusement ordonné, une stratégie pleine de civilisation avait dominé l'Europe. Mais le jour où la grande armée,

quittant Moscou en cendres, dut traverser de vastes contrées que leurs propres habitans avaient transformées en désert, le jour où commença cette retraite sans munitions, sans arsenaux, sans ravitaillemens, sans solde, sans hôpitaux, ce jour-là le génie de la grande guerre était englouti dans les flammes du Kremlin. Le cosaque, le barbare, pouvait désormais triompher de Napoléon.

Depuis 1830, un système de guerre qui a eu ses prodiges aussi, non de science, mais d'audace; non de prévoyance, mais de persévérance; non pas d'ordre, mais d'énergie; une stratégie toute barbare enfin lassait la France et ruinait l'Algérie. Un acte sauvage, l'incendie de Moscou, avait frappé au cœur Napoléon. Un acte tout français, la chevaleresque attaque d'Aïn-Taguin, a renversé la fortune de l'émir.

Oui, mon Prince, Taguin c'est le Moscou d'Abd-el-Kader. Faire des rahzias sans fin sur les tribus, comme nous les faisions depuis treize ans, ce n'était pas vaincre cet ennemi insaisissable, c'était plutôt envoyer des recrues, des vivres et des ames pleines de vengeance à la Smala qui formait, à elle seule, tout le système de cette guerre de Numide. Arsenal, magasins, hôpital, archives, trésor, la Smala était tout; elle était le gouvernement du chef et la famille de chaque soldat. Aujourd'hui, la Smala n'existe plus. Le général Lamoricière et le colonel Gery viennent de lui porter le dernier coup. Tout est dispersé, enlevé, anéanti. Abd-el-Kader, dit-on, reparaît encore; sans doute la guerre n'est point ache-

vée ; il a eu son Moscou, il aura son Leipzig et son Waterloo. Mais enfin le coup est porté.

Dès ce moment, une nouvelle ère commence réellement pour l'Algérie. La rahzia est désormais le *châtiment* et non *toute la guerre*. La GUERRE elle-même ne forme plus toute la POLITIQUE ALGÉRIENNE. Dès aujourd'hui, Monseigneur, la France doit songer à gouverner sa conquête et non pas seulement à la conquérir; et les Arabes doivent nous apparaître, ce qu'ils sont ou du moins ce qu'ils deviendront bientôt, des sujets de la France, de jeunes frères appelés à grossir notre bonne famille et non des ennemis. Nous savons maintenant comment il fallait, comment il faut encore les *combattre*, apprenons à les ADMINISTRER.

Ce point de vue a contre lui sa nouveauté même. Sauf l'ouvrage de M. Enfantin, intitulé *la Colonisation de l'Algérie*, aucun des innombrables écrits publiés sur la question d'Afrique n'en a tenu compte; aucun n'a parlé de l'administration des tribus soumises. M. Enfantin l'a fait avec des développemens réglementaires que les hommes compétens ont appréciés, et leur suffrage m'enhardit à compléter son beau travail d'organisation en traitant le même sujet sous une face nouvelle, sous la face politique et diplomatique.

Laissant donc de côté la guerre et la colonisation, je ne m'occuperai que de l'administration des indigènes. Deux raisons principales m'y déterminent : l'administration des indigènes n'a encore

été soumise à aucun principe d'ordre, à aucun plan régulier; et il est d'autant plus nécessaire cependant, d'autant plus urgent de fonder cette administration sur une base solide, que des trois élémens du gouvernement algérien c'est désormais le plus considérable et le plus précieux. Oui, Monseigneur, administrer sagement, paternellement les tribus soumises, telle est la clé de voûte du système de gouvernement de l'Algérie. Il y va de l'affermissement de notre domination; il y va de la sécurité même de nos colons et de la prospérité de leurs établissemens; il y va de l'approvisionnement de nos marchés dont les indigènes se chargeront toujours à plus bas prix; il y va de nos relations avec le centre de l'Afrique, que les tribus seules peuvent renouer; il y va de l'économie des deniers de l'État, car la bonne administration des tribus soumises peut seule consolider la paix et permettre de diminuer considérablement l'armée d'occupation; il y va enfin de notre influence en Europe, considération puissante chez un peuple jaloux à bon droit de son honneur et de sa renommée.

Quand on détourne les regards du théâtre de la guerre et des essais de colonisation, et que l'on cherche à se rendre compte des rapports pacifiques de l'autorité française avec les indigènes, des institutions utiles, des bienfaits que nous avons répandus sur cette terre dont nous nous sommes emparés, non par le droit du *plus fort,* mais par le droit

du *plus civilisé*, on demeure surpris et affligé.

Sans doute, la nécessité d'établir entre nos positions militaires des communications plus faciles et de garantir le siége même du gouvernement contre toute surprise, en cas de guerre maritime, nous a fait entreprendre des travaux importans. Le système de chaussées que les généraux Rovigo et Voirol ont fait exécuter dans les environs d'Alger, les routes qui rayonnent de Constantine, de Bone, d'Oran et relient ces villes aux points principaux de chaque province, les quais et le môle d'Alger, qui préparent sur cette côte dangereuse un port magnifique, et toutes ces constructions utiles élevées comme par enchantement à Philippeville, à Bône, à Gigelli, à Mostaganem, à Oran, à Cherchell, sont des monumens qui ne font pas moins d'honneur à l'armée que ses campagnes meurtrières.

Mais tous ces établissemens, aussi bien que les améliorations opérées dans l'administration de la justice et dans l'hygiène du soldat, ont eu pour but la population française et non la population indigène, et sauf ces fameux cadeaux de pistolets et de yatagans, dont le détail a soulevé de si vives réclamations au sein des commissions de la Chambre, sauf quelques réglemens pour la conservation de certaines corporations de métiers et pour le libre passage, à bord des paquebots de l'État, des pélerins faisant le voyage de la Mecque, il est triste de se dire que notre domination n'a encore été signalée au sein des tribus par aucune de ces grandes mesures

d'ordre et de protection qui, plus encore que l'emploi de la force, légitiment et consolident les nouveaux pouvoirs.

Depuis treize années, ignorante elle-même de son avenir, de la mission à laquelle la Providence l'appelait, la France a négligé d'utiliser les élémens naturels qu'offraient l'organisation antérieure du pays, les mœurs, le caractère arabe et les pratiques de la foi musulmane; elle a vécu au jour le jour, tantôt sans système arrêté, tantôt mettant en jeu des systèmes contraires à ses vrais intérêts, à la sécurité de sa domination ou conçus en dehors de toute étude de l'histoire, des habitudes et des passions des races indigènes; la France n'a pas même songé à imposer à ses fonctionnaires l'obligation d'apprendre la langue du pays. Enfin, bien qu'elle n'eût rien fait encore pour s'attirer l'obéissance et la fidélité des indigènes, elle a considéré comme un crime leurs efforts pour se soustraire à une autorité qui leur était étrangère par la religion, le langage, les lois, les préjugés. Nous, peuple chrétien et fier de l'être, c'est l'indifférence et le dédain dans le cœur, c'est le sabre de Mahomet au poing que nous avons prétendu civiliser ces enfans du Prophète.

Ah! du moins, puisque nous prenions pour modèle la conquête des Sarrasins et des Turcs, nous aurions dû imiter les exemples de sagesse et de modération qui ont signalé le début de leur politique à l'égard des peuples conquis.

Nous aurions dû nous rappeler que Mahomet II, vainqueur de Constantinople, se précipitait le premier dans la basilique de Sainte-Sophie, et, pour sauver des atteintes de la soldatesque les marbres du monument et la foule de femmes et d'enfans qui y avaient cherché un refuge, donnait l'ordre à ses ulémas de monter en chaire et de lire la prière.

Nous aurions dû nous rappeler et renouveler peut-être ces belles recommandations qu'Abubecker adressait à ses généraux au moment où ils envahissaient la Syrie : « Souvenez-vous que vous êtes toujours en présence de Dieu et à la veille de la mort. Évitez l'injustice et l'oppression, conduisez-vous comme des hommes, sans tourner le dos, mais que le sang des femmes ou celui des enfans ne souille pas votre victoire. Ne détruisez pas les palmiers, ne détruisez pas les champs de blé, n'abattez jamais les arbres fruitiers et ne faites du mal à aucun bétail qu'à celui que vous tuerez pour le manger ! »

Pour adoucir, en Algérie, la rigueur des expéditions qui vous étaient confiées, Monseigneur, vous n'aviez qu'à suivre les inspirations de votre cœur, de votre esprit juste et modéré. Mais les sentimens d'humanité et de sagesse, qui sont aussi les règles d'une bonne politique, n'ont pas triomphé partout! Et plus d'une fois, sans doute, nos troupes, abandonnées sans direction morale, emportées par la chaleur de l'action, auraient eu quelque profit à

tirer des nobles et simples paroles du kalife Abubecker.

Suivons un instant les traces de la conquête musulmane.

Amrou s'empare d'Alexandrie. On sait combien est contesté le fameux ordre d'Omar (1); ce qui est vrai, ce qui est incontestable, c'est que le kalife rejeta toute idée de pillage, comme le témoigne assez la mosquée *de la Clémence,* qu'il fit élever par le général vainqueur à l'endroit même où il avait contenu la fureur de ses troupes.

L'histoire a gardé le souvenir de quelques actes remarquables du gouvernement turc en Égypte (2). Amrou abolit la capitation, mode d'impôt très oppressif, et le remplaça par des tributs calculés d'après les produits réels de l'agriculture et du commerce; le tiers de l'impôt fut affecté à l'entretien des digues et des canaux. Il tenta même de rétablir

(1) « Si les écrits des Grecs sont d'accord avec le Coran, ils sont inutiles et il ne faut pas les garder; s'ils s'en écartent, ils sont dangereux et on doit les brûler. » Gibbon conteste ce fait, affirmé seulement par un historien qui écrivait six siècles après l'événement, tandis que deux annalistes d'une époque antérieure, tous deux originaires d'Égypte, n'en font point mention; et l'un d'eux (le patriarche Eutychius) a raconté fort en détail la conquête d'Alexandrie. Les casuistes musulmans déclarent, en termes formels, qu'on ne doit jamais livrer aux flammes les livres religieux des juifs et des chrétiens qu'on acquiert par le droit de la guerre et qu'on peut au contraire légitimement employer à l'usage des fidèles les compositions profanes des historiens, des poètes, des médecins et des philosophes. (GIBBON, t. X, p. 265.)

(2) Voir Volney, *Voyage en Égypte,* tome I, page 174. Détails sur les travaux du canal du Nil à Qolsoum. Savary, *Lettres sur l'Égypte,* pages 88 et suivantes.

le canal de Suez; mais ce projet fut abandonné plus tard, comme inutile et dangereux; on craignait que les flottes grecques ne pénétrassent jusqu'aux villes saintes de l'Arabie.

Maislà où la domination desMusulmansoffre pour noùs un spectacle plus curieux à observer, Monsèigneur, c'est au milieu même de ces populations de l'Atlas que nous soumettons aujourd'hui à notre autorité. Une femme, la reine Cahina, entreprit contre les Sarrasins et au nom des tribus indépendantes ce qu'Abd-el-Kader a tenté depuis huit années contre nous. Elle organisa la défense et repoussa jusqu'en Égypte les lieutenans du kalife. Dans la supposition que l'or et l'argent de leurs villes attiraient seuls les armées mahométanes : « Détruisons ces villes, disait-elle aux chefs maures qu'elle avait rassemblés; ensevelissons sous leurs ruines ces funestes trésors, et lorsque nous n'offrirons plus d'appât à la cupidité de nos ennemis, peut-être cesseront-ils de troubler la tranquillité d'un peuple qui sait faire la guerre. » La dévastation fut complète. Mais les colons, qui n'espéraient plus le retour de l'autorité impériale de Constantinople, favorisèrent la domination musulmane; les chrétiens même, qui préféraient le koran à la grossière idolâtrie des Maures, se prêtèrent à ce mouvement; la reine Cahina fut tuée à la première bataille, et avec elle tomba l'édifice mal affermi de sa puissance.

Ainsi, la domination des Musulmans qui envahissaient et devaient convertir à leur foi le nord de

l'Afrique était appelée par la race issue des colons de Rome et par les chrétiens. N'est-ce pas la preuve que les nouveaux maîtres de l'Afrique avaient su administrer le pays, et substituer au gouvernement incertain et grossier sous lequel avaient vécu jusque là les populations, un gouvernement plus protecteur et plus habile?

Nous n'avons devant nous, en Algérie, ni chrétiens, ni colons romains, nous n'avons que des Musulmans de races diverses; mais le devoir est le même. Nous devons leur faire préférer notre domination à celle que nous prétendons remplacer; et pour cela il n'existe qu'un moyen, c'est de les gouverner, de les administrer mieux que ne le faisaient les Turcs.

Livrer l'Algérie à la spéculation des marchands et des capitalistes, puis se croiser les bras et croire que tout est fini, que le gouvernement a accompli sa tâche, ce serait un acte plus barbare que ne l'était la domination que nous avons détruite à Alger. Le continent africain n'offre pas les ressources commerciales de l'Asie; ce serait en vain que nous y chercherions des produits à échanger avec les produits du monde entier. Nous-mêmes, nous n'avons pas le génie mercantile des Anglais ou des Hollandais; et, loin de nous en plaindre, félicitons-nous d'avoir reçu en partage une nature originale qui n'appartient qu'à nous, et qui ne permet pas que nous nous traînions à la suite des autres peuples.

La France n'est fidèle à sa nature, à son caractère que lorsqu'elle se dévoue, que lorsqu'elle obéit, comme vous l'avez fait, Monseigneur, à la voix du devoir et de l'honneur. Et n'est-ce pas, en effet, un devoir, et le plus sacré de tous, que d'établir l'ordre, la police, la justice au milieu de ces tribus qui ne nous avaient pas appelés, certes, qui n'étaient pas venues nous prier de renverser leur gouvernement et de les livrer à tous les fléaux du désordre et de l'anarchie? Non. C'est nous qui, sans les consulter, avons jugé à propos de nous substituer au pouvoir qui les gouvernait et d'assumer, aux yeux du monde entier, une immense responsabilité morale et politique.

Chose étrange! ce point de vue est en grande faveur sitôt qu'il est question d'abandonner l'Algérie; les orateurs ne manquent pas de s'adresser au sentiment du devoir et de faire retentir les grands mots d'honneur, de fierté nationale. Nous sommes alors un peuple grand et généreux; c'est au nom des progrès du genre humain que nous avons pris possession de cette terre où nous avons détruit la piraterie. Nous ne pouvons reculer devant l'œuvre de civilisation qu'à la face des nations européennes nous avons pris l'engagement de mener à bonne fin! Voilà les sentimens qu'inspire l'Algérie à ses partisans, en face de ceux qui parlent de l'abandonner. Mais sitôt que la perpétuité de notre domination n'est plus mise en doute, ces mêmes orateurs deviennent muets; et aux choses

qui se passent, à la manière dont les crédits sont dépensés, il semble que tous les sentimens généreux de la France soient destinés à s'évaporer en vaines paroles.

Soyons donc enfin conséquens ! et puisque nous acceptons comme un devoir le développement de la civilisation humaine, puisque nous annonçons avec tant d'éclat à nos rivaux, dont les yeux nous contemplent et dont la sagesse nous jugera, que notre entreprise sur le sol africain est une œuvre de justice, de générosité ; soyons justes, généreux, en actions comme en paroles, et justifions le renversement de l'ancienne autorité de la régence, en organisant, au sein de ses populations, une autorité meilleure.

Ayant établi d'une manière générale ce que nous devons être pour l'Algérie, je rechercherai maintenant ce que l'Algérie doit être pour nous.

Quel est, en ce qui nous concerne particulièrement, le caractère de cette entreprise qui nous a déjà tant coûté et à laquelle, en raison même de la grandeur de nos sacrifices, nous semblons nous attacher chaque jour davantage ?

Notre établissement sur la côte africaine, Monseigneur, c'est pour nous, Français, une EXTENSION *de territoire et de nationalité.* Voilà le véritable caractère, et je dirai le réel profit de notre conquête. L'Angleterre l'a bien senti dès le principe ; elle a été la première à calculer les conséquences inévitables de notre occupation ; et c'est la vraie cause

du mélange assez contradictoire de ses sarcasmes et de ses réclamations. Elle nous accuse de prodiguer inutilement le sang, les richesses du pays; et l'insistance qu'elle met à ne consacrer, par aucun acte officiel, cette domination qui doit nous appauvrir, prouve qu'elle comprend bien l'accroissement de force et d'influence que nous devons y puiser un jour.

Si l'Algérie est véritablement pour nous une extension de territoire et de nationalité, la conclusion qu'il faut en tirer, c'est que nous devons agir sur le sol africain comme nous avons agi dans les Flandres, dans l'Alsace, dans la Franche-Comté, dans la Lorraine, dans le Roussillon, à Dunkerque, en Corse et dans le Comtat Venaissin. Après la conquête des Flandres et de la Franche-Comté, après l'acquisition du Roussillon, a-t-on confié le gouvernement du pays à des Espagnols? Non certes! on a compris qu'il s'agissait de faire, de ces nouvelles provinces, des provinces françaises, et c'est à des Français qu'on en a confié l'administration et le gouvernement. Il en a été de même de la Lorraine, de l'Alsace qui, une fois françaises, n'ont plus été gouvernées par des Allemands; de la Corse, d'Avignon, dont les emplois administratifs n'ont plus été confiés à des Italiens; de Dunkerque, que l'on n'a pas confié à des gouverneurs anglais. Aujourd'hui la même nécessité se présente pour l'Algérie; là aussi nous sommes en contact avec des populations que nous devons nous assimiler; là

aussi le résultat que nous devons ambitionner; c'est que peu à peu, dans des siècles peut-être, les races et les tribus de l'ancienne régence sentent qu'elles forment un élément aussi essentiel de notre nationalité, que les Alsaciens, les Lorrains, les Flamands et les Roussillonnais.

Gardons-nous de croire, cependant, qu'il suffise pour la génération du dix-neuvième siècle d'imiter servilement les entreprises des siècles passés. Nous appartenons à un âge plus éclairé. Nous avons une expérience que nos aïeux n'avaient pas; des obligations plus sévères et plus étendues pèsent sur nous. Si les gouvernemens de Louis XIV et de Louis XV ont commis des fautes, nous devons les éviter. Si la foi religieuse des protestans de l'Alsace n'a pas été respectée, nous devons respecter, nous, la foi musulmane des populations de l'Algérie. Si les priviléges, les coutumes locales ont été parfois méprisés et anéantis violemment, gardons-nous bien d'imiter de pareils exemples. Si les courtisans de l'OEil-de-Bœuf ont trop souvent donné, au milieu de ces nouvelles populations, le spectacle de la frivolité et de la fatuité, nous, enfans d'une révolution sérieuse et généreuse qui a appelé toutes les classes, tous les peuples du monde au partage des bienfaits de l'égalité et de l'association, sachons aborder cette grande œuvre algérienne avec gravité, avec bienveillance, avec modestie; et pénétrons-nous surtout de cette vérité, que nos bienfaits seront la source et la mesure de notre récom-

pense ; qu'il s'agit d'un échange, enfin, et que nous avons autant à recevoir qu'à donner.

C'est là une vérité que la générosité de Votre Altesse royale a dû bientôt découvrir, et qu'elle jugera sans doute utile de répandre dans l'esprit de tous ceux que le sort ou leur propre volonté dirige vers la terre africaine.

A un point de vue élevé, il est incontestable que l'Algérie a introduit dans la politique générale de la France un élément nouveau et régénérateur. Nous étions réduits aux combinaisons les plus mesquines. Il semblait que toute l'ambition, toute l'activité de ce grand peuple, qui a bouleversé le monde par ses révolutions et le domine encore, par sa langue, ses arts, ses plaisirs et sa sociabilité, dût consister désormais en calculs de négoce, en réglemens de tarifs, en combinaison d'impôts; qu'en un mot, la France ne se reconnût d'autre destinée que de bien faire ses affaires à la façon d'un négociant, imitant l'Angleterre, prenant pour règle de morale l'intérêt, et pour boussole législative la cote des fonds. Cette politique au jour le jour qui, suivant l'expression d'un des hommes qui doivent le mieux s'y connaître, ne sait s'*occuper que de petites choses* et n'*employer que de petits moyens*, où tout, en un mot, *se fait à courte échéance;* cette politique, Monseigneur, l'Algérie vient la bouleverser; aucune de ses ressources habituelles ne peut s'appliquer aux affaires d'Afrique. Là, il faut de toute nécessité élargir le cadre des délibérations; il faut

tenir compte d'un élément qui était devenu complètement étranger aux préoccupations et aux calculs des hommes d'État, la *perpétuité des races, la solidarité des générations!* Ne sommes-nous pas obligés de tenir compte de l'existence de nos enfans et des enfans de nos enfans, puisqu'eux seuls, selon toutes les probabilités humaines, profiteront matériellement de nos sacrifices et de nos efforts? L'Algérie, Monseigneur, c'est le sentiment de la vie future avec tout son cortège de poésie, de gloire, d'enthousiasme religieux, de liens de famille et d'attachemens patriotiques, introduit comme nouveau moteur dans le gouvernement et l'administration de l'État.

Quelque surprise que puisse causer à certains esprits cette manière d'envisager nos rapports avec l'Algérie, je ne la crois pas moins en harmonie avec les sentimens qu'y ont éprouvés les hommes particulièrement sensibles, comme Votre Altesse Royale, à l'honneur et au devoir, et je la crois digne d'être recommandée à l'attention des assemblées politiques et des membres du Cabinet.

A première vue, l'orgueil national protestera sans doute. Recevoir quelque chose des Arabes, de ce peuple à demi barbare, qui ne possède ni science, ni industrie, ni académies, ni machines à vapeur!.. Sous tous ces rapports, j'en conviens, la race africaine semble en arrière de la nôtre et peut-être n'avons-nous rien à lui emprunter, rien, pas même sa confiance en Dieu, son respect de l'autorité, son

calme admirable en face de la mort. Mais les obligations d'honneur que la conquête nous impose, n'est-ce donc rien, Monseigneur? Au milieu de ce débordement de l'égoïsme individuel, des intérêts les plus aveugles, des plus mesquines passions, n'est-ce donc rien que cette occasion qui nous est offerte, de donner enfin à notre politique le caractère de générosité et de grandeur qui lui manquait?

Eh! quoi! la France, la patrie de tous les nobles instincts, de tous les généreux dévoûmens, s'affaissait dans les molles douceurs du foyer domestique; et voici un peuple qui rend à cette nation, jadis si fière, le sentiment de sa bonne et grande nature, de son orgueil, de sa dignité, de sa vertu! L'Algérie aurait fait cela, Monseigneur, et en échange des bienfaits qu'elle nous devra, nous oserions dire qu'elle ne nous a rien donné! Non, non! de ce que les tribus africaines ignorent le profit réel que nous devons retirer, dès ce moment, du bien que nous leur ferons, il ne s'en suit pas que nous ayons le droit, nous, de le méconnaître. Si l'Algérie l'ignore, il y a quelqu'un qui le sait, quelqu'un dont les yeux sont ouverts sur les actions des peuples et dont le bras invisible nous a poussés vers la patrie des Tertullien et des Augustin, vers la plage où mourut saint Louis; et ce serait être ingrat envers Dieu lui même que de refuser, à ces millions de créatures humaines appelées par nous à une destinée meilleure, notre juste

reconnaissance pour la régénération que cette noble entreprise doit opérer parmi nous.

Revenons à l'administration des indigènes.

Cette administration, ainsi que je l'ai établi, ne saurait être convenablement exercée que par des fonctionnaires français. C'est une conséquence indispensable du caractère même de la conquête et de l'occupation définitive qui doit la suivre.

Envisagé au point de vue du devoir d'une nation plus civilisée envers une nation qui l'est moins, ce devoir, évidemment, ne peut être confié qu'à des fonctionnaires appartenant à la nation supérieure qui entreprend l'œuvre civilisatrice.

Persister à donner aux tribus pour kaïds, pour aghas et pour khalifahs des indigènes, ce serait, comme l'expérience l'a assez prouvé dans ces derniers temps, compromettre à toute heure l'œuvre même de civilisation que nous avons entreprise, en exposant notre autorité mal affermie à des rébellions sans cesse renaissantes. Il faut donc renoncer aux kaïds, aghas et khalifahs indigènes, et confier l'administration des tribus à des fonctionnaires français.

Maintenant quel système administratif ces fonctionnaires adopteront-ils? Devront-ils gouverner le pays à la manière turque? évidemment non.

Si le gouvernement, établi par les Musulmans après leur conquête, fut plus juste et plus généreux que le gouvernement antérieur, il dégénéra bien

vite; et aujourd'hui, après les progrès immenses que l'administration a faits dans l'Europe chrétienne, ce serait un anachronisme impardonnable que de rétablir en Algérie le système de domination que nous y avons aboli.

Les Turcs exploitaient le pays à leur seul profit, et non dans un but d'utilité commune; toute leur politique consistait à diviser les tribus, à les distribuer sur le sol, de sorte que leurs querelles fussent, pour la race indigène, une cause perpétuelle de faiblesse et de minorité. Ce rôle ne nous convient pas. Il ne nous convient pas davantage d'exploiter le pays à la manière dont les Anglais exploitent la péninsule indienne.

Voici donc un nouveau point qui ne saurait être contesté. Le principe que l'administration française doit adopter en Afrique, ce n'est ni l'exploitation mercantile des Anglais dans l'Inde, ni l'exploitation brutale des Turcs partout où ils dominent. Le but que nous poursuivons en effet, ce n'est pas la division, l'exploitation, c'est l'association des tribus et des races entre elles; l'association de la population indigène tout entière avec la France. L'œuvre que nous entreprenons, Monseigneur, on ne saurait trop le répéter, c'est une extension de territoire et de nationalité, semblable au fond, quoique les élémens et les circonstances diffèrent, à l'œuvre qui s'accomplissait, quand Louis XIV opérait la fusion de la Franche-Comté, de la Flandre, de l'Alsace, du Roussillon avec la France; quand Louis XV ou-

vrait la nationalité française à la Lorraine et à la Corse.

Il ne conviendrait pas d'entrer ici dans les détails d'un pareil système. Mille circonstances locales devront être prises en sérieuse considération au moment où il sera mis en vigueur; c'est au sein même des tribus, dans les rangs de l'armée, qui depuis douze années a formé une pépinière d'hommes si remarquables, et où devra se recruter d'abord le personnel de l'administration ; c'est sous le soleil même de l'Afrique et sur son sol si différent du nôtre, que sera convenablement conçue et mise en œuvre une pareille organisation. Mais on peut désormais en apprécier les deux pivots générateurs, à savoir : la nécessité de donner aux tribus indigènes des chefs français, et la nécessité non moins grande de leur imposer, pour règle de conduite dans tous leurs actes administratifs, le principe de l'association.

En admettant ces deux principes, comme bases du nouveau système à établir, il est bien évident que l'autorité administrative, exercée au sein des tribus par des commandans français, au point de vue de ces grands sentimens de devoir et de mission civilisatrice qui ont tant de fois retenti au Palais-Bourbon, ne devrait pas se borner au rôle des anciens kaïds, des anciens aghas et khalifahs. Elle ne devrait pas borner ses attributions au recensement de la population, au commandement militaire, au recouvrement de l'impôt, à la police

des marchés, à la délimitation des terres; elle devrait se distinguer par des services, par des bienfaits qui fissent sentir aux indigènes que ce sont des Français et non des Turcs qui les gouvernent et qui leur fissent bénir un jour cette nationalité commune qui leur appartient désormais comme à nous.

Cette matière, je le sais, est très délicate.

Il est certain que les Arabes ont beaucoup à prendre dans nos institutions. Un système simple de comptabilité, une instruction primaire arabe, l'organisation de l'état civil, d'une police de voirie pour la propreté et la salubrité publiques, la construction de routes, le reboisement des terres dévastées par la guerre, sont des bienfaits dont les tribus comprendront le prix. Mais parmi nos institutions, il en est qui ne sauraient convenir à leurs habitudes, à leur goût, au genre de travaux auxquels ils se livrent, à leur religion ni même au sol et au climat; il en est d'autres qui ne pourront être appropriées aux populations africaines qu'à la condition d'être grandement modifiées.

Mais ce qu'il y a de plus urgent et de plus important à modifier, Monseigneur, c'est la forme même de nos rapports administratifs. L'Arabe est accoutumé à communiquer directement avec son chef, et à recevoir immédiatement de lui ses décisions. Il est ennemi des paperasses, et ne sait ce que c'est que d'obéir à un être de raison. Plus que personne, Votre Altesse Royale doit apprécier la

nécessité de multiplier les contacts personnels de l'autorité avec les indigènes, elle qui savait affronter dans son gouvernement de Medeah les ennuis des détails administratifs les plus minimes, avec autant de courage et de bonne humeur que s'il se fût agi de la fusillade des réguliers d'Abd-el-Kader.

Vous aviez compris, Monseigneur, que le temps consacré à écouter les réclamations d'un indigène, et à y faire droit immédiatement, n'était pas perdu; et que c'était au contraire dans ces détails minutieux et tout personnels, et non dans de vagues promesses ou dans la reconnaissance de droits généraux dont il ne comprend pas la portée, que l'Arabe sentait les effets d'une protection puissante et éclairée.

Malgré ma répugnance bien légitime à pénétrer dans les détails de cette organisation, il en est un cependant que je ne puis éviter, c'est la question des grades et des droits de l'ancienneté.

L'armée, dont les officiers ont l'avantage d'avoir vécu dans le pays et de le connaître, devant, pour le moment au moins, fournir les fonctionnaires chargés de commander et d'administrer les tribus, il est désirable, quand on procédera au choix du personnel, que la supériorité du grade et le nombre des années de service ne soient pas l'unique motif de préférence. L'expérience militaire est sans doute une condition favorable au commandement et à l'administration de tribus naturellement belliqueu-

ses; mais il est des qualités non moins nécessaires que l'ancienneté ne donne pas.

Pour gouverner les Arabes, il faut avant tout les aimer; il faut connaître leur langue, leurs habitudes; il ne faut pas considérer l'Afrique comme un lieu d'exil, comme un temps d'épreuve, comme un moyen d'obtenir des distinctions ou un grade supérieur, signal heureux du retour dans les salons de la métropole. Non, Monseigneur, il faut considérer l'Algérie comme une nouvelle France qui offre à ses enfans d'élite des œuvres, ingrates parfois, toujours pénibles, mais dans lesquelles une gloire durable sera le partage de ceux qui sauront y fixer leur ambition et l'activité de toute leur vie. Le jour où le gouvernement aura reconnu que la guerre a cessé d'être le fait important de l'Algérie, que la colonisation par des familles françaises ne sera d'ici à longtemps qu'un fait secondaire, et où il osera déclarer hautement que l'œuvre sérieuse, que la grande affaire de la France sur cette terre à demi soumise, c'est l'administration pacifique des indigènes; ce jour-là, Monseigneur, offrira à l'armée une épreuve solennelle; ce sera une de ces occasions, rares dans la politique des peuples, où, sous l'empire d'exigences toutes nouvelles, les hiérarchies sont remaniées de fond en comble, et les hommes classés, non plus d'après l'ancien but accompli, mais d'après le but qu'il s'agit d'atteindre.

On a remarqué que les armes spéciales étaient

celles qui offraient le plus de chances de donner à l'Algérie des administrateurs intelligens et dévoués, et qu'en même temps leur hiérarchie, trop favorable envers l'ancienneté, était souvent ingrate envers le talent. L'état-major, le génie et l'artillerie, sont soumis à une règle d'avancement si sévère, qu'elle décourage et paralyse les natures les plus généreuses, les plus nobles vocations; quelque action d'éclat qui s'attache au nom d'un capitaine de ces armes, il ne dépend pas de ses chefs de lui faire atteindre les grades supérieurs. Les généraux Lamoricière, Duvivier, Bedeau et Marey, les colonels Cavaignac et Despinois, n'ont été d'heureuses exceptions qu'à la condition de quitter leurs armes spéciales.

Le gouvernement de l'Algérie n'offre-t-il pas l'occasion de réparer, par une règle générale, les effets déplorables de cette excessive rigueur? L'administration des indigènes par des fonctionnaires français n'ouvrirait-elle pas une carrière nouvelle où les hommes de mérite que renferment les armes spéciales et qui ont donné la preuve de leur attachement au sol africain, trouveraient un digne aliment à leur activité, et qui permettrait au gouvernement de reconnaître et de récompenser leurs services, sans s'écarter des prescriptions impitoyables des réglemens? Ne suffira-t-il pas de faire pour ces nouvelles fonctions administratives en Algérie, ce qui a été adopté pour les zouaves, les spahis et la légion étrangère, corps dans lesquels les officiers

distingués que je viens de nommer, en renonçant au bénéfice de leurs armes, ont participé aux avantages de l'avancement plus libéral de l'infanterie et de la cavalerie?

Tel est le système qu'il semblerait urgent d'appliquer au gouvernement des tribus soumises. On ne saurait lui opposer qu'une objection sérieuse. Des populations musulmanes obéiront-elles à des commandans chrétiens? Voilà la difficulté. Des répugnances, des préventions instinctives existent. Mais, permettez-moi de dire, Monseigneur, qu'on les exagère beaucoup.

On s'abuse généralement sur les antipathies aveugles et le prétendu fanatisme que les Musulmans opposent à l'autorité administrative exercée par les chrétiens. Cette disposition hostile, qui eût peu à peu cédé à l'empire qu'exerce sur les sectateurs du Coran la loi suprême du destin, tient bien plus aujourd'hui à la politique que nous avons suivie depuis la conquête qu'à un penchant naturel de leurs cœurs et de leurs esprits.

Il y avait chez ce peuple de plusieurs millions de Musulmans, que nous, poignée de chrétiens, nous prétendions dominer, des habitudes, des mœurs différentes des nôtres que notre intérêt et la raison seule nous ordonnaient de respecter. L'avons-nous fait? Avons-nous environné d'égards et d'une légitime protection leurs pratiques religieuses, leurs temples, leurs tombeaux, et jusqu'au sanctuaire de la famille?

Hélas ! loin de là.

Nous avons commencé par mettre en présence de ces populations ferventes tout ce que l'écume de nos villes produit de désordres et d'excès scandaleux. La preuve en existe dans les mesures mêmes que M. le gouverneur général a été obligé de prendre contre l'ivrognerie, contre l'agiotage, et toute la cohorte des vices qui ont trouvé en Algérie un débouché naturel.

Plus tard, quand, après avoir proclamé la liberté religieuse des indigènes et le respect dû à leurs mosquées, nous vînmes à songer que nous aussi, nous avions une religion, au lieu d'élever à nos frais une cathédrale qui témoignât publiquement, grandement, de notre foi et des merveilles que notre peuple d'artistes inoccupés nous permet d'enfanter, nous avons dévalisé une mosquée, et on nous a vus y introduire furtivement, misérablement, les emblêmes et le sacerdoce chrétiens.

Il faut l'avouer, ce scandale religieux qui trahissait malheureusement une disposition d'esprit assez universelle, était, en politique aussi bien qu'en morale, une faute grave. Il eût été digne d'un peuple généreux et fier par excellence, qui possède toutes les ressources de l'industrie et des beaux-arts, d'élever, à côté des minarets musulmans, un monument qui apprît à ces enfans de Mahomet, qu'une des saintes femmes de leur religion, que *Lellah Mariem*, la Vierge Marie, était aussi pour lui *la plus sainte des femmes !*

Et qu'on ne croie pas que le voisinage de notre culte soit odieux aux Musulmans; tout ce qui porte l'empreinte, le caractère d'un sentiment religieux, ils le comprennent et le respectent. Lorsque, pour la première fois, sous le gouvernement de M. le maréchal Valée, le clergé catholique à Alger fit une procession extérieure à l'occasion de la Fête-Dieu, on regardait généralement cette manifestation comme une grave imprudence. Un reposoir étincelant de lumières et de fleurs avait été dressé sur la place de l'Évêché. L'évêque et les prêtres étaient couverts de vêtemens splendides; la musique, l'encens, les cantiques s'élevaient sous un ciel admirable. Pour spectateurs de cette cérémonie, il y avait plus d'indigènes que de Français; et ceux-ci ne furent cependant ni les plus respectueux ni les plus vivement impressionnés. Il n'y eut pas un murmure, pas une plainte.

Bien plus, quand M. le général Bugeaud laissa, en pleine guerre, l'évêque d'Alger aller directement négocier, avec Abd-el-Kader lui-même, un échange de prisonniers, vit-on le prélat chrétien courir le moindre danger dans ce voyage apostolique, au sein de tribus pour le moins douteuses? Non! les vrais croyans respectèrent son caractère et sa mission, et quand il rentra dans Alger, entouré d'une foule de captifs, il fut accueilli par les acclamations, par les cris de joie d'une population mélangée de Français, d'Espagnols, de Maltais, de Juifs et d'*Arabes*.

Ce sont là des faits éloquens. Gardons-nous d'en conclure, toutefois, que le clergé catholique doive importer ses cérémonies sans modification et dans toutes les parties de nos possessions africaines. Son premier devoir est de se renfermer dans les localités où son ministère est réclamé pas les fidèles de sa communion. Le pasteur doit aller avant tout là où est le troupeau. Et de même la charité véritable, la bonne politique, et jusqu'au zèle des conversions l'obligent de transformer tout ce qui pourrait blesser, sans utilité, les habitudes, les mœurs du peuple au milieu duquel la protection de la France l'a appelé, et de mettre surtout en première ligne les parties du culte qui offrent avec la foi musulmane des points de contact, comme le culte de la vierge Marie, de Lellah Mariem.

Mais il ne s'agit pas du clergé. Il s'agit des chefs militaires et civils, des commandans français devant gouverner et administrer les tribus. Si les indigènes ont accueilli avec tant de déférence, de respect véritable, les ministres et les cérémonies du culte catholique, assurément il serait plus qu'insensé d'imaginer que la qualité de chrétien fût pour eux une raison de repousser l'autorité supérieure, si elle était exercée surtout en tenant compte des mœurs et des habitudes des tribus.

Non, Monseigneur, loin que la différence de religion soit un obstacle à l'administration des commandans français, je suis convaincu qu'elle peut offrir un moyen nouveau et très puissant de paci-

fication; et je ne crois pas que beaucoup d'indigènes restassent longtemps sourds à ce simple rapprochement, s'il devenait le mot d'ordre de tous les commandans français dans leurs communications avec les tribus soumises: « NOUS SOMMES INTÉRESSÉS, NOUS CHRÉTIENS, A VOUS GOUVERNER HONNÊTEMENT ET PATERNELLEMENT, CAR LE BIEN QUE NOUS VOUS FAISONS NOUS DONNE LE DROIT D'EXIGER DU SULTAN DE STAMBOUL QU'IL GOUVERNE HONNÊTEMENT ET PATERNELLEMENT NOS FRÈRES D'ORIENT. »

Ce point de vue, qui est celui du cœur et du bon sens, me conduit à examiner les conséquences qu'un pareil système introduirait dans nos relations nationales.

Si la France adoptait cette politique sage et généreuse en Algérie, elle verrait insensiblement accroître son autorité au dehors et sa bonne renommée; elle se donnerait à elle-même des moyens d'influence et d'action qui lui manquent aujourd'hui pour tenir le rang qu'elle ambitionne.

Quelle est aujourd'hui la politique de la France dans la question internationale la plus importante, dans la question d'Orient? C'est la protection des chrétiens. Le droit qu'a la France de protéger les diverses communions chrétiennes soumises à l'autorité musulmane repose sur des titres anciens et souvent renouvelés; mais l'accomplissement de ce devoir sacré n'est pas le seul intérêt qui attache la France aux progrès de la civilisation orientale. L'Égypte, dont le sol, il y a près d'un demi-siècle, avait été fécondé par le sang français, nous doit

aujourd'hui sa régénération. Mehemet n'a pas de fonctionnaires plus intelligens et plus dévoués que les enfans de la France. Marine, armée, industrie, culture, hôpitaux, écoles, administration, tout a été créé par des officiers de nos armées, par des élèves de nos écoles savantes ou de nos professeurs les plus distingués; ce sont là des services dont le noble caractère rejaillit sur la nation qui les a rendus, et tend, au milieu des intrigues politiques ou mercantiles des autres puissances, à accroître l'idée que l'on se forme de sa loyauté. Aussi, ne faut-il pas s'étonner qu'à travers l'Asie Mineure et la Macédoine la réputation de désintéressement et de générosité chevaleresque du peuple français ait pénétré jusque chez les populations slaves des bords du Danube. M. Blanqui a recueilli de nombreux témoignages de sympathie dans la mission qu'il vient de remplir en Servie et en Bulgarie. L'héroïque princesse Lioubitza se confiait, s'abandonnait à lui, dès la première vue, comme à un ami, comme à un compatriote.

Cette femme remarquable sentait bien, en effet, que son peuple de chrétiens n'était pas moins barbare que les Turcs, et que sans conseils, sans appui du dehors, il lui serait impossible, par lui-même, de se régénérer complétement. Elle n'oubliait pas que son mari, le prince Milosch, après avoir chassé de la Servie les mahométans et la polygamie, n'avait eu rien de plus pressé que de former à son propre usage une sorte de harem. On assure même que,

dans son exaltation religieuse, elle osa y pénétrer le pistolet au poing, et qu'ayant étendu, mortes à ses pieds, deux créatures qu'y tenait enfermées le prince, elle lui annonça en sortant cette exécution par ce mot sublime : « Je vous ai réconcilié avec Dieu ! »

Quoi qu'il en soit, ne trouvant pas dans les populations greco-slaves tous les élémens nécessaires à leur propre régénération, abandonnée par l'Autriche, et redoutant les intrigues de la Russie autant que les violences des garnisons turques, la princesse Lioubitza, à la veille de cette mort subite qui a privé les provinces danubiennes de leur plus énergique et de leur plus enthousiaste défenseur, concentrait tous son espoir sur l'influence généreuse et désintéressée de la France.

Ainsi de Damas à Belgrade, des contreforts du mont Liban aux rives du Danube, partout où les sectateurs du Christ ont à réclamer contre le gouvernement des enfans de Mahomet, c'est le nom de la France qui est invoqué. Tous nos consuls dans l'Asie Mineure, dans la Turquie d'Europe, ne sont occupés qu'à poursuivre les réparations de ces continuelles avanies : c'est la grande affaire de notre ambassade à Constantinople. L'opposition le manifeste assez par le genre de reproches qu'elle adresse au Cabinet. Quel est le refrain habituel de ses plaintes, de ses attaques à la tribune ou dans la presse ? C'est que le ministère ne protège pas assez énergiquement, assez effi-

cacement à son gré, les chrétiens d'Orient. Autant l'opposition met de prix à trouver le pouvoir en faute sur ce point, autant celui-ci consacre d'efforts à se justifier, à prouver qu'il remplit avec zèle, avec énergie, avec activité ce haut protectorat dans lequel la nation tout entière place son honneur et sa dignité. De là l'importance que les Chambres ont attachée récemment à l'affaire des juifs de Damas, à l'installation d'un évêque anglican dans la ville de Jérusalem, à la réparation et à la possession des lieux saints. La France comprend qu'elle ne pourrait se laisser ravir son antique privilège de protection des chrétiens en Orient, sans déchoir dans l'estime des peuples.

Mais par quel moyen maintiendra-t-elle dans ses mains l'exercice de cette prérogative? Quel genre d'influence lui permettra de disputer aux autres Cabinets l'honneur de ce noble protectorat? Se bornera-t-elle à des plaintes, à des conseils adressés au Divan? Tous les Cabinets lui en adressent. C'est un moyen à l'usage de tout le monde et justement discrédité, il faut l'avouer, par les perfidies dont il a été souvent l'instrument.

Non, Monseigneur; en politique comme en morale, les actions valent mieux que les paroles, et il y a quelque chose de plus puissant que les meilleurs conseils, ce sont de bons exemples. Nos agens diplomatiques et consulaires seraient tout autrement honorés et écoutés en Orient, si chaque fois qu'ils ont à réclamer en faveur des populations

chrétiennes, ils pouvaient tourner, avec un légitime orgueil, les regards du gouvernement turc vers les rivages et les vallées de l'ancienne régence, s'ils pouvaient tenir au Divan un langage analogue à celui que je plaçais dans la bouche des commandans français au milieu des tribus soumises; s'ils pouvaient lui dire :

NOUS AVONS D'AUTANT PLUS DE DROIT DE VOUS DEMANDER DE TRAITER HONNÊTEMENT ET PATERNELLEMENT LES POPULATIONS CHRÉTIENNES SOUMISES A VOTRE AUTORITÉ, QUE NOUS, CHRÉTIENS, NOUS GOUVERNONS HONNÊTEMENT ET PATERNELLEMENT LES ARABES DE L'ALGÉRIE, VOS FRÈRES EN MAHOMET.

Tout le monde s'accorde à reconnaître que la domination ottomane dans la Turquie d'Europe est, en ce moment, une chose inévitable. Les races greco-slaves, de l'aveu même de ceux qui leur portent le plus d'intérêt, ne sont pas mûres pour la liberté; et quant au fameux partage qui a tant préoccupé les publicistes, les diplomates avouent que d'ici à longtemps, au moins, il est impossible. Le Cabinet de Saint-Pétersbourg, qui passe à bon droit pour le désirer le plus vivement, mais dont les finances sont épuisées par l'éternelle guerre de Circassie, serait le premier à retarder ce partage s'il entrevoyait que ses efforts dussent avoir prochainement une conclusion.

Mais les Turcs sont-ils en état de comprendre et d'imiter les exemples de bonne administration que nous pourrions leur offrir dans l'ancienne ré-

gence? Le règne entier de Mahmoud le prouve suffisamment. Les Turcs sont entrés, grace à lui, dans le mouvement de la civilisation européenne. La nature les a doués des qualités nécessaires pour le gouvernement des populations orientales; c'est l'opinion de tous ceux qui les ont visités. Le jeune sultan Abdul-Medjid saisit toutes les circonstances solennelles de manifester aux ambassadeurs européens son vif désir de travailler au bonheur de son peuple, sa ferme résolution *de faire le bien*. Au milieu des réformes de son père, il sent que beaucoup d'institutions utiles étaient mêlées à des tentatives prématurées ou impraticables.

La discipline militaire a plus rapproché la nation musulmane des peuples européens qu'on ne le croit généralement. Elle est, pour l'empire, une double sauvegarde; d'une part, elle a retiré la force armée des mains des pachas, et en a concentré tous les élémens dans les bureaux du ministère de la guerre; de l'autre, elle a enlevé beaucoup d'occasions de justes griefs aux races conquises. Aujourd'hui, quand la rébellion nécessite l'intervention de la force publique, les chrétiens ne tremblent qu'à l'approche des Albanais, et appellent de tous leurs vœux les régimens réguliers du Nizam.

La réforme financière n'a point produit les résultats qu'on en attendait, mais ce n'est pas faute de bonnes intentions. Le vice qui a compromis le succès de cette mesure, c'est l'absence d'agens intermédiaires capables de l'exécuter. Non ! la bonne

volonté, l'intelligence et la capacité politiques ne manquent point dans les hautes fonctions de l'empire. M. Blanqui en a recueilli de très nombreux témoignages dans sa course rapide; et le lecteur, après avoir assisté à ses nombreux entretiens avec tous les pachas dont il traversait les gouvernemens, est convaincu, comme lui, que le plus grand obstacle aux améliorations qu'attendent les chrétiens d'Orient, c'est *la politique de jalousies et de taquineries* des représentans européens à Constantinople.

Cette rivalité des chancelleries, ce triste spectacle que nous, nations civilisées, donnons à la Turquie, déconsidère, à ses yeux, les Cabinets européens ; mais elle a au moins cet heureux effet de retenir l'empire ottoman au dessus de l'abîme. Le Divan n'a pas de gardiens plus vigilans de ses droits et de sa sûreté que ceux mêmes qui les menacent. Le temps est pour nous ; mettons-le donc à profit. Offrons au gouvernement turc des exemples qu'il ait intérêt à imiter, et soyons assurés qu'il est assez intelligent pour en comprendre la portée, assez politique pour les accueillir favorablement, assez juste pour nous rendre en reconnaissance le bien que nous lui aurons fait.

Si la véritable difficulté diplomatique est désormais à Constantinople, si le degré de gloire et de puissance extérieure des nations européennes doit se mesurer désormais sur la part d'influence qu'elles sauront y exercer, n'est-il pas juste de dire, Monseigneur, que nous possédons dans l'Algérie tous

les élémens d'une intervention active et pacifique? Administrons sagement et paternellement les indigènes, c'est la seule réponse qu'il nous convienne de faire à ces réclamations et protestations diplomatiques que certains Cabinets de l'Europe dirigent contre notre domination africaine, par l'entremise officielle de l'ambassade turque à Paris; c'est la seule manière de donner à notre protection des chrétiens de l'Orient une autorité d'autant plus efficace qu'elle n'aura rien d'hostile pour l'autorité et la croyance des Ottomans; c'est enfin le moyen le plus puissant de resserrer les liens naturels qui nous unissent à l'Allemagne, en lui prouvant que nous avons définitivement renoncé à la rive gauche du Rhin, et que c'est désormais vers le Sud, sur un continent neutre, que se dirige ce génie inquiet de la France, cette sève puissante qui, comprimée à grand'peine dans les limites étroites des traités de 1815, menacerait à tout instant le repos de l'Europe.

Ainsi, au dedans, extension de territoire et de nationalité; au dehors, influence prépondérante dans le conflit le plus grave que présente la politique extérieure; tels sont les effets inévitables et immédiats d'un système de gouvernement de nos possessions africaines qui mettrait en *seconde ligne* la *guerre* et la *colonisation*, et, en PREMIÈRE LIGNE, L'ADMINISTRATION DES INDIGÈNES; qui donnerait pour chefs aux tribus soumises des commandans français, et leur imposerait, pour règle générale de conduite,

non de diviser ni d'exploiter, mais d'associer les tribus entre elles et la race africaine tout entière avec la race française.

En adoptant un pareil système, non seulement nous donnerions au monde le spectacle nouveau d'une grande nation attirant à elle, associant à sa civilisation, à ses mœurs généreuses les populations conquises, au lieu de les exterminer ou de les refouler au désert; mais nous apprendrions à l'Europe que la France, si vive, si brave, si ardente, est enfin devenue une NATION POLITIQUE, qu'elle connaît toute la portée extérieure des actes qu'elle accomplit dans ses possessions.

L'idée que la France se fait de son honneur et de sa puissance au-dehors, cette juste susceptibilité de la gloire qui forme sa passion dominante, a toujours exercé une grande influence sur ses rapports avec le souverain ; c'est le côté sur lequel s'affermissent les dynasties. Il a donc droit d'attirer particulièrement l'intérêt de Votre Altesse Royale ; et elle me permettra, en terminant, d'insister sur ce point.

La manière dont nous avons traité, au début de la première révolution, les protestans et les juifs, nous peuple catholique, doit nous rallier un jour la banque du monde entier et nous ouvrir les bras de l'Allemagne du Nord, de la Hollande, du Danemarck et de la Suède. Cette initiative de justice dont, jusqu'à ce jour, l'Angleterre a été incapable envers l'Irlande, voilà l'autorité morale qui rend O'Con-

nell si hardi et si fort dans le Parlement et jusque dans le palais même de sa jeune souveraine.

Quelques personnes ont cru dernièrement qu'une manifestation de l'opinion française serait favorable à la cause de l'Irlande. Elles se trompaient. Ce qui fera triompher l'Irlande, ce n'est ni la *présence*, ni les *souscriptions*, ni les *discours* de quelques radicaux; ce qui rend le triomphe de l'Irlande inévitable, c'est l'EXEMPLE que la France entière a donné en 89, exemple qui forcera tôt ou tard les anglicans, ces nouveaux juifs du monde industriel, à se comporter en bons Samaritains.

Que ce triomphe lent de notre influence demeure sans cesse sous nos yeux, quand nous songeons à l'Algérie! Disons cependant qu'il y a cinquante ans nous avions peu de mérite à être justes envers les protestans et envers les juifs. Les sectateurs de ces deux croyances étaient peu nombreux et dispersés en diverses provinces; leur affranchissement, au milieu d'une révolution qui passait le niveau de l'égalité sur de bien plus puissans intérêts, était plus facile que ne l'est en ce moment l'affranchissement complet de l'Irlande par les Anglais, que ne le sera jamais l'affranchissement religieux de la Pologne par les Russes.

Mais voici, Monseigneur, que la Providence attache à nos destinées notre véritable Pologne, notre véritable Irlande, dans l'Algérie. Nous voici unis à un peuple de plusieurs millions d'habitans, qui nous est étranger par la race, les traditions, les

lois, les mœurs, et dont la religion diffère essentiellement de la nôtre. N'imitons ni les Russes, ni les Anglais, ni les Turcs surtout, qui doivent profiter de nos exemples et non nous en offrir ! Nous qui, dans l'espace de trois siècles, avons tour à tour délivré la Prusse et les petits États germaniques de la domination du Saint-Empire, la Hollande et l'Italie de la domination de l'Espagne, les États-Unis américains de la domination Britannique, la Belgique de la domination de la Hollande, n'allons pas, comme Milosch, *faire nous-mêmes* ce que nous avons *empêché de faire*, et n'obligeons pas quelque nation alliée à venir un jour, comme la princesse Lioubitza, *nous réconcilier avec Dieu*.

L'Angleterre, la Russie, la Turquie ont commis chacune, dans le gouvernement des peuples soumis à leur domination, une faute grave. Sachons l'éviter !

La faute du Cabinet anglais, c'est l'éloignement des propriétaires du sol de la verte Erin, de cette perle des mers, comme l'appelle le plus généreux, le plus noble de ses enfans, O'Connell! La faute de l'Angleterre, c'est la constitution de la propriété privée qui écrase la population irlandaise sous ce double fardeau du fermage et des dîmes. N'imitons pas l'Angleterre, Prince, ne distribuons pas les terres de notre Irlande africaine aux nouveaux Saxons de la métropole ; ne leur laissons pas exploiter de loin la sueur de nos colons !

La faute du gouvernement russe, c'est la persé-

cution religieuse, ce sont les efforts pour convertir au rite grec les populations catholiques de la Pologne. N'imitons pas la Russie! Sachons protéger, honorer la foi mahométane; respectons son culte, et qu'il jouisse, sous nos lois généreuses, comme sous le drapeau du vainqueur des pyramides, de la plus entière liberté!

La faute du Divan peut s'exprimer par un seul mot : il n'a pas *administré* le peuple chrétien qu'il avait conquis. Il s'est borné à le dominer par la force, et à perpétuer sa domination par des tributs. N'imitons pas la Turquie, Monseigneur! ne bornons pas l'exercice de l'autorité aux expéditions militaires et au recouvrement de l'impôt! ADMINISTRONS! Que ces populations divisées, à qui nous avons fait sentir si rudement notre supériorité militaire, reçoivent de nous les bienfaits de l'état civil, d'une police régulière, d'une comptabilité honnête et surtout de *l'union!* Offrons enfin au Divan de Constantinople un exemple qu'il soit intéressé à imiter, et qui, lui donnant le moyen de se rattacher la reconnaissance des populations grecques et slaves, lui fasse un jour bénir notre occupation de l'Algérie, et chercher dans l'influence de nos agens un appui vraiment désintéressé contre les ambitions qui préludent par la perfidie à son expulsion définitive du territoire européen!

Aucun peuple aujourd'hui ne peut se poser, hors de ses frontières, comme libérateur des populations opprimées, parce que chaque nation a pour politi-

que désormais, non le caprice du prince, non les passions des hommes d'État, mais ses intérêts généraux. Le plus beau rôle d'un Cabinet en Europe, l'influence la plus honorable qu'il puisse y exercer, ce n'est pas de briser les liens qui attachent les faibles aux puissans, c'est d'obliger les puissans qui gouvernent les faibles de les associer à leur prospérité.

Au point de vue de nos relations internationales, la meilleure conduite à tenir envers les tribus musulmanes de l'Algérie est donc celle que les Turcs IMITERONT dans leurs rapports avec les chrétiens de la Bulgarie, de la Macédoine, de l'Asie Mineure et du Liban ; celle qui fera ESPÉRER les catholiques de l'Irlande et de la Pologne ; celle qui fera RÉFLÉCHIR le souverain grec qui règne à Saint-Pétersbourg, le souverain anglican qui siège sur les bancs de Westminster. C'est ainsi qu'au dehors nous nous ferons aimer des peuples et respecter des Cabinets, c'est ainsi que nous serons puissans et honorés !

VINGT-TROISIÈME LETTRE

A Mgr AFFRE,

ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Monseigneur,

Je n'ai point dessein de traiter la question de la liberté de l'enseignement. Les observations échappées à votre plume apostolique ont prouvé combien il était difficile, même aux plus sages, de jouer le rôle de conciliateur au milieu de cette controverse irritante. Le conseil des ministres d'ailleurs discute peut-être en ce moment les bases du projet de loi promis pour la prochaine session. Quand les juges délibèrent, il n'est plus temps, pour les parties, de publier leurs mémoires; et

dans le cas présent l'entreprise ne serait pas sans danger.

L'Université, Monseigneur, cette fille aînée de nos rois, possède encore un pouvoir aussi absolu que celui de l'ancienne royauté. M. Villemain est dans la même position où Louis XVIII s'est trouvé à Saint-Ouen. C'est une concession qu'il va faire, une charte qu'il doit octroyer. Ne troublons pas l'impartialité de l'homme d'État; laissons-le, dans le calme et le recueillement, discuter avec M. le garde-des-sceaux les termes du compromis à faire intervenir entre les intérêts si divers qui leur sont confiés; et bien certain que, sous une forme ou sous une autre, il sortira de ce concours loyal un régime plus généreux que celui qui existe, osons porter nos regards, non sur la forme ou l'étendue du droit qui sera concédé, mais sur l'usage qu'on en fera.

Le cadre est vaste; il embrasse toutes les branches de l'éducation publique appliquée à l'un et à l'autre sexe; aussi me garderai-je bien de le parcourir dans son étendue. Je me bornerai à un objet tout spécial, tout pratique et qui intéresse particulièrement l'épiscopat.

Permettez-moi d'abord d'exposer avec franchise quelle est la situation du clergé et de la société par rapport à l'éducation.

Le clergé, séculier et irrégulier, vise évidemment à étendre l'influence qu'il exerce sur l'enseignement public. Il voudrait, s'il était possible,

donner une éducation religieuse, morale aux enfans de toutes les classes, de toutes les conditions; c'est son désir le plus ardent, sa plus chère ambition; je me hâte de déclarer que le motif qui le pousse à cette pieuse conquête des ames est parfaitement respectable et légitime. Et cependant le clergé rencontre dans le public, ou plutôt dans une portion du public, dans la portion la plus puissante aujourd'hui, politiquement parlant, une méfiance, une répugnance, un esprit d'opposition, dont il est impossible de ne pas tenir compte. La société semble redouter que les progrès dont elle est le plus fière, ses conquêtes dans les sciences et dans les arts, sa politique, ses espérances, ses travaux matériels, ses plaisirs même ne rencontrent des préventions aveugles dans le clergé et que, par lui, les générations nouvelles ne soient détournées de la voie où marchent leurs pères.

Je n'examine pas en ce moment si ces craintes sont ou non fondées. Il me suffit qu'elles existent; et dès lors il est incontestable que s'il était possible de concilier ces dispositions contradictoires, ce serait rendre un égal service à la société et à la religion.

Tel est l'espoir qui m'anime. J'oserai vous soumettre, Monseigneur, un moyen qui me semblerait propre à satisfaire le vœu du clergé touchant l'éducation publique et à dissiper les craintes de la société. Ce serait d'imiter l'exemple que vient de donner le conseil municipal de Paris, de borner

les études classiques aux établissemens existans, et de consacrer exclusivement les nouvelles écoles, que des ecclésiatiques pourront fonder, à l'enseignement des sciences usuelles et des langues vivantes. Le clergé répondrait ainsi au besoin le plus général des familles et prouverait qu'il n'est point contraire aux tendances du siècle. Ce moyen n'est pas impraticable. Il pourrait avoir, selon les ressources dont dispose l'Église, les commencemens les plus modestes. Mais l'influence des bons modèles est rapide, et il suffirait d'une fondation dans le premier diocèse de France pour que l'épiscopat tout entier comprît l'importance d'une pareille politique en matière d'éducation, et qu'il y conformât ses œuvres futures.

L'exemple que j'ai cité a été appuyé sur des considérations et des documens non moins remarquables que les circonstances mêmes au milieu desquelles il a eu lieu. Il n'est pas inutile d'entrer à cet égard dans quelques développemens.

Le conseil municipal de la ville de Paris avait été appelé à statuer sur une double demande de M. le Ministre de l'instruction publique, concernant l'établissement d'un nouveau collége royal et la création de trois nouvelles écoles primaires supérieures.

Sur le rapport de M. Mortimer Ternaux, le conseil *a refusé l'érection du collége royal et accordé la création des trois écoles primaires supérieures.*

Pour comprendre la portée d'une pareille déci-

sion il faut se rappeler que les *écoles primaires supérieures* assez mal nommées, ainsi qu'on l'a observé, forment, d'après la loi de 1833 qui les a fondées, de véritables ÉCOLES USUELLES.

L'article premier s'exprime ainsi :

« L'instruction primaire supérieure doit embrasser : les élémens de la géométrie et ses applications usuelles, spécialement le dessin linéaire et l'arpentage, les notions des sciences physiques et de l'histoire naturelle applicables aux usages de la vie; le chant, les élémens de l'histoire et de la géographie de la France. *Selon les besoins et les ressources des localités*, ajoute cet article, *l'instruction primaire supérieure pourra recevoir les développemens qui seront jugés convenables.* »

Ainsi, en organisant une instruction usuelle par opposition à l'instruction classique des colléges royaux, la loi n'a pas voulu imposer de limites à la force des études. En réalité, les écoles primaires supérieures sont le germe d'établissemens qui, sous le rapport des carrières auxquelles ils donneront entrée, comme sous le rapport de la situation sociale des familles, rivaliseront, avant peu, d'importance avec les colléges royaux, bien que dans un ordre d'enseignement tout opposé.

Cette explication était nécessaire pour suivre avec intérêt les développemens dans lesquels le rapporteur est entré.

M. Ternaux constate que l'instruction des classes pauvres, autrefois fort négligée, s'est considéra-

blement améliorée, qu'il existe aujourd'hui des écoles dans la presque totalité des trente-quatre mille communes de France, mais que les établissemens d'un degré supérieur ont fait très peu de progrès. Il critique l'enseignement classique que les colléges persistent à donner à la jeunesse, alors que la face de la société a entièrement changé.

« Une classe intermédiaire est venue se placer, dit-il, entre les populations ouvrières et les classes privilégiées par leur fortune ou leur naissance ; elle joue un rôle immense dans notre état social ; elle est aujourd'hui la base fondamentale de notre gouvernement constitutionnel, puisque c'est à elle qu'appartient la majorité des deux cent cinquante mille électeurs appelés à élire notre Chambre de députés. Et, chose bizarre, on parait s'être peu occupé de fournir à cette classe intermédiaire les moyens de donner à ses enfans une éducation en rapport avec les professions auxquelles ils sont destinés. Les personnes qui veulent faire de leurs fils des industriels, des commerçans, des agriculteurs, sont aujourd'hui obligées de choisir entre deux éducations qui peuvent avoir l'une et l'autre pour leurs enfans de graves inconvéniens. En effet, l'une, trop élevée et trop littéraire, ne leur sera que de peu d'utilité dans tout le cours de leur carrière, et peut-être ira-t-elle jusqu'à leur faire dédaigner la position de leurs parens, leurs manières et leur profession. L'autre, trop restreinte, ne leur permettra pas de tenir dans le monde la position qui est

aujourd'hui acquise au commerce honorablement exercé. »

Ainsi, il demeure prouvé qu'un enseignement à peu près convenable est organisé en faveur des classes populaires et des classes riches, mais qu'un mode d'enseignement, approprié aux classes intermédiaires, existe à peine, et que c'est sur ce point que l'éducation publique réclame de nouveaux établissemens.

A l'appui de cette opinion, M. Ternaux fait, par ordre de carrières, le dépouillement des listes électorales (1), et il résulte de ses calculs, que, sur

(1) Ce document statistique est fort curieux ; je le transcris littéralement.

Parmi les 19,484 électeurs des douze arrondissemens de Paris, on compte :

Hauts fonctionnaires de l'État, magistrats, employés des administrations, littérateurs et membres de l'Université.	824
Médecins, chirurgiens, dentistes et pharmaciens.	748
Notaires, avocats, avoués et huissiers.	728
Officiers de terre et de mer et ingénieurs.	384
Artistes, banquiers, architectes, libraires, imprimeurs. . . .	668
Propriétaires, négocians, manufacturiers, payant plus de 500 fr. de contributions.	2,836
	6,138

que l'on suppose tous vouloir donner à leurs fils une éducation classique.

Le reste de la liste se compose de toutes les situations de fortune ou d'état dans lesquelles les familles doivent préférer donner à leurs enfans une éducation usuelle :

Propriétaires, négocians et manufacturiers payant moins de 500 fr. d'impositions.	2,667
Agens d'affaires, courtiers, greffiers, commissaires priseurs.	240

19,484 électeurs parisiens, *plus des deux tiers* exercent des professions pour lesquelles les études grecque et latine sont complètement inutiles.

Ce fait est du reste attesté par le grand nombre d'élèves qui sortent des colléges avant d'avoir achevé leurs humanités. Il n'y en a pas moins chaque année de 7,007 sur 11,255 sortans. « Il ne faut donc pas s'étonner, ajoute M. Ternaux, que tous les bons esprits qui s'occupent du perfectionnement de l'éducation réclament la création d'écoles

Vétérinaires, commerçans en chevaux et voitures.	312
Commerçans en verres, glaces et porcelaines.	188
Parfumeurs, coiffeurs, baigneurs.	216
Marchands de tableaux, estampes, curiosités, objets d'art. . .	115
Tapissiers, layetiers, emballeurs, tonneliers.	335
Plumassiers, fleuristes, marchands de fer, merciers.	569
Entrepreneurs de bâtimens et paveurs.	805
Teinturiers, apprêteurs et blanchisseurs.	93
Fondeurs, commerçans en métaux, changeurs, quincailliers et ferblantiers.	560
Facteurs d'instrumens, opticiens, mécaniciens, bandagistes. .	130
Jardiniers, grènetiers.	187
Marchands de bois et charbon.	244
Marchands de nouveautés, draperie et lingerie.	999
Papetiers et fabricans de papiers peints.	236
Épiciers (confiseurs, raffineurs).	918
Marchands de vins et liqueurs, brasseurs.	1586
Tailleurs, cordonniers, chapeliers et fourreurs.	564
Maisons d'hôtel garni, restaurans et cafés.	779
Bijoutiers, joailliers, horlogers.	490
Boulangers, pâtissiers, bouchers, charcutiers.	950
Corroyeurs et peaussiers.	164
	13,346

usuelles semblables à celles que possèdent déjà la Suisse, l'Allemagne centrale et la Prusse. »

La loi de 1833 sur l'organisation des écoles primaires contient le germe de ces nouveaux établissemens; et considérant qu'il n'existe aucune proportion entre les facilités données aux jeunes gens qui se destinent aux professions libérales ou savantes, et celles que l'on doit, par un principe de justice, aux jeunes gens qui se destinent aux professions industrielles, artistiques ou commerciales; considérant que, pour satisfaire aux vœux des familles de cette dernière catégorie qui est de beaucoup la plus nombreuse, il faudrait fonder à Paris des écoles primaires supérieures en assez grande quantité pour recevoir 10,200 élèves, c'est-à-dire un nombre double de celui qui fréquente aujourd'hui les cours des six colléges de la capitale, M. Ternaux en a conclu qu'il y avait lieu, non pas de fonder un nouveau collége royal, mais de multiplier les écoles primaires supérieures, conclusion que le conseil a immédiatement adoptée.

Ces détails, Monseigneur, n'intéressent pas seulement la capitale. En refusant d'étendre le domaine des études classiques, pour diriger toutes ses ressources vers le progrès des études usuelles, la municipalité parisienne s'est rendue l'interprète de la France entière. Elle a répondu aux vœux, elle a été fidèle aux tendances de la société; tendances légitimes qui n'ont rien de contraire au but que poursuit l'Église et que, dans l'intérêt même de son in-

fluence sur le monde, elle doit favoriser dans ses propres établissemens.

Mais de quelle manière, par quelles mesures pourrait-elle entrer dans cette voie? Il est bien clair que l'Église ne peut consacrer à l'enseignement exclusif des langues vivantes et des sciences usuelles aucune des trois sortes d'établissemens dont l'État lui abandonne la direction.

Les *grands séminaires* sont, si l'on peut s'exprimer ainsi, les ÉCOLES SPÉCIALES du clergé. L'étude des langues mortes, la rhétorique, la philosophie, la théologie y forment naturellement le fonds de l'instruction.

Les *petits séminaires* ont un tout autre caractère et un tout autre but. Leur mission n'est pas d'instruire et de former des prêtres, mais de chercher, de découvrir les vocations qui recevront plus tard, dans les grands séminaires, l'enseignement spécial aux carrières ecclésiastiques. Les petits séminaires touchent donc à la fois à la société religieuse par le petit nombre d'élèves qui doivent entrer un jour dans les ordres, et à la société civile par le grand nombre d'élèves qui reviendront au monde et se disperseront dans toutes ses professions. Jusqu'à un certain point, on concevrait que l'étude des langues vivantes et des sciences usuelles y fût introduite; et je montrerai, en effet, qu'un jour cette réforme doit avoir lieu. Mais elle ne doit être entreprise qu'avec lenteur et précaution. L'Église ne peut pas plus songer à changer brusquement le programme

d'enseignement des petits séminaires, que l'Université n'a songé à le faire pour ses colléges royaux.

Restent les *établissemens des frères de l'école chrétienne* destinés au premier âge des enfans du peuple, et dont l'enseignement est trop élémentaire pour remplir le but qu'il s'agit d'atteindre.

Pour répondre aux vœux des familles et donner une éducation convenable à cette foule de jeunes gens qui ne la trouvent pas dans les écoles existantes, et dont le nombre, à Paris seulement, ne monte pas à moins de dix mille, il serait donc nécessaire que le clergé fondât des établissemens nouveaux, d'où les langues mortes seraient bannies, et qui se consacreraient exclusivement à l'étude des langues vivantes et des sciences usuelles.

C'est à cette seule condition qu'il mettra son système général d'éducation en complète harmonie avec les tendances nouvelles de la société au milieu de laquelle il est appelé à vivre, à se recruter, et à laquelle il ne doit refuser aucun des services dont l'effet inévitable est d'accroître peu à peu le respect dont il jouit, aussi bien que son autorité.

Si l'Église consacrait désormais tous ses efforts et toutes ses ressources à la création de ces nouveaux établissemens, le cadre qu'elle offre à la jeunesse serait complet. Elle aurait alors, comme l'Université, ses écoles primaires, représentées par les établissemens des frères des écoles chrétiennes, ses écoles primaires supérieures (le nom est tout-à-

fait défectueux, je le répète, mais il faut voir la chose plus que le nom) représentées par des *écoles usuelles ;* ses collèges royaux représentés par les petits séminaires ; ses écoles spéciales, enfin, représentées par les grands séminaires.

J'ai dit qu'inévitablement cette création devrait modifier, un jour, le programme d'enseignement des petits séminaires. L'étude des langues vivantes et des sciences usuelles me semble devoir y occuper, en effet, une place de plus en plus large. Cette étude est également nécessaire aux élèves qui rentrent dans le monde, ou qui se destinent aux carrières industrielles, administratives ou politiques, et elle ne serait pas moins profitable aux élèves qui entrent dans les ordres. Il n'est pas indifférent, dans l'intérêt même de l'Église, que ses ministres soient initiés de bonne heure aux notions positives sur lesquelles repose l'exercice de toutes les professions, de toutes les fonctions publiques. C'est la science de la vie réelle ; plus les membres du clergé en auront pénétré les secrets, moins ils rencontreront d'obtacles pour remplir leur sainte mission (1).

(1) On peut appliquer au prêtre ce qu'un savant publiciste disait dernièrement de l'administrateur et du magistrat.

« L'administration et la magistrature ne sauraient rester étrangères aux œuvres de la société qu'elles ont l'une à gouverner, l'autre à juger. Du moment où l'industrie agricole, manufacturière, commerciale, occupe une aussi grande place dans la vie des peuples; du moment où, officiellement même, elle est investie de tous les droits, de toutes les dignités, les fonctionnaires ont besoin de la connaître, afin de l'aimer et de

Si l'épiscopat fondait les écoles usuelles dont je parle, et s'il modifiait plus tard, dans le même sens, le programme d'enseignement des petits séminaires, il aurait l'honneur d'entraîner l'Université dans une voie où elle est entrée déjà, de bonne grace, je le reconnais (1), mais où l'attendent des obstacles dont le plus redoutable n'est pas l'amour-propre, la mauvaise volonté des chefs, mais l'esprit de routine qu'entretient, à tous les degrés de la hiérarchie, l'absence d'un élément puissant d'émulation.

Pense-t-on franchement que M. le Ministre de l'instruction publique ne souffre pas le premier du programme défectueux des études universitaires, qui n'est ni de ce monde ni de ce siècle, où les langues vivantes ne forment qu'un accessoire et

lui rendre les services qu'elle attend d'eux. Il faut que ses opérations, au moins dans leurs caractères généraux, cessent d'être pour eux des mystères. Sans cela, comment des peuples devenus industrieux auraient-ils pour les fonctionnaires la considération sans laquelle un pouvoir ne saurait vivre, ni un gouvernement durer? Dans l'intérêt du principe d'autorité, afin que la subordination et l'ordre subsistent dans l'État, il faudrait que les fonctionnaires eussent été initiés par l'éducation à la géométrie, à la physique, à la chimie, à la mécanique, à l'histoire naturelle. Il serait même avantageux que plusieurs eussent suivi un cours de *technologie générale.* »

Voir: Examen du rapport du Ministre de l'instruction publique, par M. Michel Chevalier (*Journal des économistes*).

(1) Depuis l'ordonnance du 21 novembre 1841, sur un nombre de 312 colléges communaux, 72 ont été transformés en écoles primaires supérieures. Il est vrai que presque tous appartenaient aux colléges communaux de second ordre, qui ne préparent pas au baccalauréat ès-lettres et où l'on n'avait pas à faire le sacrifice des études classiques.

qui reste tellement étranger aux réalités de la vie, aux travaux des diverses professions, aux lois et à l'administration du pays, qu'un jeune homme, à la fin de ses classes, n'est préparé à embrasser aucune carrière utile, à prendre, dans l'intérêt de son bonheur, aucune importante décision?

Peut-on imaginer, Monseigneur, que les hauts dignitaires académiques, hommes expérimentés et pour la plupart oracles du gouvernement et des assemblées, restent insensibles à l'éloquente protestation du conseil municipal de la première ville du royaume?

Eh quoi! nous vivons en un temps où les deux plus grands embarras de la politique sont, d'une part, le débordement vicieux d'un sentiment d'égalité exagéré, l'envie, l'absence de tout respect en face des supériorités sociales; de l'autre, une hostilité aveugle en face de l'étranger. Chacun convient que ces deux vices opposent un perpétuel obstacle à l'affermissement de l'autorité, au bon ordre, à la réalisation des desseins généreux de la Couronne au dedans et au dehors. Et l'Université ne comprendrait pas que le programme de ses études et la direction de son enseignement, loin de combattre ces penchans funestes, contribuent à les perpétuer!

Pour l'imaginer, Monseigneur, il faudrait n'avoir pas sondé soi-même toute la profondeur du mal, qui est immense, surtout depuis la paix.

Rarement l'autorité publique rencontre dans la nation le respect et la déférence qui lui sont dus,

quand dans les relations sociales ces sentimens ont cessé d'exister. Or, dans nos mœurs, qui s'oppose à ce que des supériorités véritables deviennent l'objet d'un hommage légitime, à ce que le mérite, à défaut de la naissance, reconstitue peu à peu des rangs d'autant plus sacrés que la justice seule les distribuerait? Ce n'est pas l'absence des supériorités, il en existe toujours, mais l'impuissance des masses à les comprendre, à mesurer la valeur des services rendus. En temps de guerre, comme l'observait Napoléon au Conseil d'État, rien de plus facile que d'apprécier le mérite des grands capitaines; les batailles, les victoires! ce sont des faits éclatans, palpables, à la portée des plus grossières intelligences, et dont les résultats décisifs frappent tous les yeux. Dans les fonctions civiles, au contraire, et il aurait pu ajouter, dans les carrières scientifiques, commerciales, industrielles, les découvertes, les inventions, les entreprises qui seraient le plus dignes d'illustrer leurs auteurs ne sont environnées d'aucun éclat, d'aucun prestige, et il est impossible d'en comprendre la valeur, sans des notions techniques que les hasards de la vie donnent à quelques êtres privilégiés et que l'éducation pourrait répandre dans toutes les classes.

Les poètes, les artistes et les orateurs font seuls exception. Mais les supériorités que font surgir l'administration, les finances, l'astronomie, la chirurgie, la mécanique, la navigation, la haute industrie, les arts et métiers même, car toutes

les professions pacifiques et fécondes ont leurs grands hommes, ces supériorités bienfaisantes sont pour la plupart ignorées des masses. La jeunesse aisée, qui jouit du privilège si restreint de l'éducation universitaire, ne saurait elle-même à quel titre elle devrait honorer la plupart des illustrations obscures, auxquelles la société où elle entre doit cependant ses plus importans progrès. Et quand toute habitude de déférence, de respect, d'admiration même, est bannie des relations ordinaires de la vie, comment s'étonner que l'on traite avec dédain les rapports que la loi oblige d'entretenir avec les agens du pouvoir?

L'influence de l'éducation classique sur les sentimens que nous inspirent les peuples étrangers n'est pas moins funeste. Quand nous les visitons, encouragés dans notre apathie pour les langues vivantes par la longue habitude des colléges qui n'enseignent que le grec et le latin, nous sommes privés de tout moyen de communiquer avec les classes intermédiaires et les classes inférieures. Nous ne pouvons pénétrer le secret de leurs souffrances, de leurs besoins, et, confondant nos ambitions, nos désirs, nos espérances, qui sont les mêmes après tout, étouffer dans une fraternelle étreinte les rancunes et les préjugés d'un autre âge.

Tel est le résultat du système d'étude des établissemens universitaires, de la part qu'on y fait aux langues que parlaient les morts et à celles que

parlent les vivans. Nos collégiens seraient à peu près en état de s'entretenir avec Socrate, Alcibiade, Aristophane, avec Tacite, César, Horace et Cicéron; ils pourraient, si par un miracle de la fantaisie humaine ils étaient tentés de faire un voyage rétrospectif dans les cités antiques, converser avec les petits boutiquiers d'Athènes, les révoltés de Spartacus ou les philosophes vendus au marché; ils pourraient sympathiser avec les douleurs de ces sociétés où régnait l'esclavage, et s'associer à leurs espérances; mais qu'au lieu de voyager dans les espaces imaginaires, nos collégiens entreprennent, comme la jeunesse d'Angleterre et du continent, leur tour d'Europe; qu'ils se transportent à Vienne, à Berlin, à Madrid, à Moscou, à Londres, au Caire, à Constantinople; que leur goût ou une mission administrative les appelle en Algérie; et il n'y a aucune exagération à prétendre que la plupart seront dans l'impossibilité de communiquer avec les populations qu'il leur importerait le plus de connaître pour combattre notre hostilité aveugle envers les peuples étrangers, ou pour faire aimer et respecter notre autorité au milieu des tribus de l'ancienne régence.

Telle est l'immensité du mal qu'entretient la fausse direction de l'enseignement public en France. Comment imaginer qu'il passe inaperçu sous les yeux même de ceux dont le premier devoir est d'y porter remède? Non, Monseigneur, les membres du Conseil royal ne sauraient être

aveugles ni indifférens aux vices du système d'études aujourd'hui en vigueur. Si l'Université ne marche qu'à pas bien lents dans la voie des réformes, c'est qu'elle manque surtout d'émulation.

Je conviens que l'idée de faire faire des progrès à l'Université n'est pas de nature à séduire beaucoup l'Église et que cette perspective ne doit pas être pour l'épiscopat un motif déterminant d'entrer dans la voie que j'indique. Le clergé doit naturellement faire ses affaires et non celles de l'Université. Rien de plus juste! aussi dois-je montrer que les progrès provoqués dans les établissemens universitaires par l'émulation des écoles usuelles du clergé et par la modification future du programme d'études des petits séminaires, intéressent au plus haut degré la religion et par conséquent ses ministres.

L'objet principal que poursuit sur cette terre le clergé, c'est la pratique des préceptes de morale; il attache avec raison un prix tout particulier à cet enseignement qu'il continue à travers tous les âges de la vie par la prédication et par les sacremens.

Mais l'Église sait aussi que sa direction est plus ou moins efficace sur l'esprit des fidèles selon les circonstances qui les environnent.

L'ame, perpétuellement sollicitée au mal par les contrariétés, les soucis, les souffrances, le désespoir même d'une vocation étouffée ou dénaturée, n'est pas convenablement disposée à suivre, comme elle l'aurait fait peut-être, dans une tout autre po-

sition, les conseils et le saint patronage de l'Église. La chaire retentit de plaintes éloquentes sur l'état normal du monde; les prédicateurs l'attribuent à des causes dont l'influence sans doute n'est pas contestable. La plus puissante, la plus réelle de toutes, cependant, est celle dont on parle le moins. Oui, Monseigneur, le désordre moral n'a peut-être pas d'explication plus vraie que ce déclassement universel de toutes les aptitudes, ce pêle-mêle de toutes les ambitions, auquel un système d'enseignement usuel pourrait seul apporter remède, en offrant, dès le jeune âge, aux vocations si variées de la jeunesse, le moyen de se révéler à elles-mêmes, d'accepter ou de se créer dans la société la place et le rang auxquels Dieu les appelait. Noble et légitime satisfaction, Monseigneur, qui vient au secours de la parole de l'Église et dispose merveilleusement les hommes à la pratique de leurs devoirs de père de famille, de citoyen et de chrétien.

La vie religieuse ne gagnerait donc pas moins que la vie civile à la réforme du programme d'études des colléges laïques; et, sous l'influence de l'émulation du clergé, les progrès même de l'Université seraient pour l'Église un triomphe.

Toutefois, je conviens qu'entrer franchement et résolument dans cette voie serait pour l'épiscopat un acte d'une grande hardiesse; et l'idée que j'exprime soulèvera, sans doute, aux extrémités des deux camps opposés, de vives répugnances.

Le clergé renferme, vous-même l'avez éprouvé,

Monseigneur, un certain nombre d'esprits chagrins et militans que la pensée seule d'un rapprochement avec les tendances du siècle exaspère ; ceux-là crieront au scandale. Abandonner l'étude du latin, de la langue mère de l'Église ! O profanation ! O scandale !

Eh ! qui parle de l'abandonner? Il n'est pas question de bannir son enseignement des écoles ecclésiastiques existantes aujourd'hui; il s'agit seulement de ne pas l'étendre aux nouveaux établissemens que le clergé pourra fonder et qu'il fondera nécessairement sous le régime plus libéral de la loi nouvelle.

Ah! sans doute, il fut un temps où le clergé devait propager exclusivement l'étude des langues mortes parmi les laïques; ces langues, que tous les pères de l'Église avaient parlées, formaient alors ce qu'on a si bien nommé les *humanités*. Le latin, surtout, était la langue *humaine* par excellence. Exclusivement occupés de guerres et de conquêtes, les peuples parlaient des langages tout imprégnés de passions exclusives et de préjugés aveugles. Le *latin*, langue du clergé, adoucissait les mœurs et tuait l'esprit de conquête ; il *humanisait* réellement les nations, en leur révélant deux grands sentimens communs : Unité et fraternité.

Mais aujourd'hui, Monseigneur, l'esprit de conquête est mort; les passions guerrières, les préjugés aveugles qui divisaient les peuples ont disparu. Au choc des armées a succédé l'échange des pro-

ductions agricoles et industrielles ; aux antipathies de races, l'esprit d'association, fondé sur la communauté des espérances, des sentimens, des goûts littéraires et artistiques, des lois, des mœurs. Même au-dessus des rivalités d'intérêts matériels, plane désormais cette conviction, qu'en toutes choses il y a moyen de s'entendre et de s'accorder. Or, quelle langue propage aujourd'hui cette douce croyance ? Ce n'est pas la langue morte, que le clergé lui-même a abandonnée pour les usages et les relations de la vie active ; ce sont toutes les langues vivantes que parlent les poètes, les artistes, les banquiers, les commerçans, les orateurs et les hommes d'État. L'étude de ces langues est devenue aussi favorable à la paix, au rapprochement, à l'association des peuples, à l'unité de la race humaine qu'a pu l'être pendant quinze siècles l'étude du latin. Les LANGUES VIVANTES se sont donc élevées enfin à l'état d'HUMANITÉS. C'est l'œuvre du latin, c'est l'œuvre du clergé ; et il lui est permis moins qu'à tout autre de la méconnaître.

Mais ce n'est pas le seul changement qui se soit opéré dans les sociétés européennes. On conçoit que l'Église ait adopté un système d'éducation exclusivement littéraire, alors que les professions nommées libérales étaient les seules pacifiques, et qu'en face des hommes d'épée il n'y avait de positions considérables que celles de la robe, du barreau, de la médecine, de la littérature et des arts. Ces temps sont loin de nous. L'application des

sciences physiques et naturelles à toutes les industries humaines a pris un essor inespéré. Les travaux de l'agriculture, de la fabrication, du commerce, des finances et de l'administration même, se sont multipliés et ennoblis. Leurs carrières, qui occupent la presque totalité des populations, partagent désormais avec les professions libérales la douce mission de maintenir entre les hommes la concorde et la paix, de multiplier la somme de bonheur dont ils jouissent, et surtout de la mieux répartir.

L'enseignement de l'Église ne peut donc plus se borner aux études littéraires et classiques, aux langues mortes; il doit embrasser, pour la dignité même de la religion et son influence sur le monde, les connaissances générales nécessaires à la pratique et à l'intelligence de toutes les professions. Le clergé n'ambitionne aujourd'hui, ainsi que vous l'avez si noblement exprimé, aucune action directe sur le gouvernement des affaires temporelles; mais il ne peut renoncer à agir sur lui *indirectement*, à moins d'abdiquer sa mission. Or, quand l'État fait au banquier, à l'ingénieur, à l'armateur, à l'agronome, au manufacturier, à l'artisan même cet honneur insigne de les admettre à la discussion et au gouvernement des affaires communes, le clergé se priverait du seul moyen qu'il a d'y intervenir, s'il repoussait de l'enseignement de ses écoles les notions communes à toutes ces carrières, comme indignes d'entrer dans un système moral d'éducation.

En calmant les terreurs et les susceptibilités de certains membres exagérés de l'Église, j'aurai donné des armes, je le sens bien, à ses adversaires non moins exagérés. Eh quoi! diront-ils, vous poussez le clergé à créer des écoles usuelles, et à donner jusque dans les petits séminaires une grande place aux langues vivantes, aux sciences d'application; vous voulez qu'il se plie aux besoins, aux tendances de la société! Mais c'est lui donner le moyen de la dominer, de tout envahir, de tout courber à sa loi ascétique! C'est retourner au moyen-âge!...

Noble scrupule! mais qui ne m'émeut pas, bien que je sois partisan des progrès du siècle et parfaitement convaincu qu'ils ne se développent pas dans le sens de l'ascétisme.

C'est que la société a, contre les envahissemens de l'ascétisme, un défenseur, un protecteur naturel et tout puissant. Ce défenseur, ce protecteur des sociétés modernes, Monseigneur, ce sont les femmes.

Que les philosophes ne sourient pas sous prétexte que l'influence de ces nouveaux alliés ne procède pas par voie de syllogisme! Les femmes, j'en conviens, ne s'intéressent guère aux discussions des chambres ou des journaux; mais quand la politique froisse ou satisfait à un haut degré leur sensibilité, les croyances les plus intimes de leurs cœurs, alors, du sein du foyer domestique, elles exercent, sur les plus hautes résolutions de la politique, une grande et légitime influence.

Ce sont les femmes anglaises qui ont fait triompher la motion de Wilberforce et obligé le parlement de voter un emprunt de cinq cents millions de francs, pour le rachat des esclaves dans les colonies britanniques. Ce sont les mères, les femmes françaises, plus encore que les désastres de la campagne de Russie qui ont vaincu Napoléon et abaissé son orgueil.

On accordera bien sans doute aux femmes, aux mères de famille, qui ont affranchi les esclaves des Antilles et renversé le plus puissant potentat du monde, le droit d'avoir une opinion sur l'éducation de leurs enfans. Voici le désir à peu près général qu'elles expriment à cet égard. Elles veulent une éducation morale et religieuse; elles ne conçoivent pas qu'une tombe puisse se fermer ou un berceau s'ouvrir sans prière; qu'un acte important puisse avoir lieu sans une consécration religieuse. Elles veulent que l'époux de leur fille respecte et favorise la pratique de ses devoirs les plus sacrés. Loin de s'effrayer de l'intervention du clergé dans l'instruction publique, elles la désirent, elles l'appellent de tous leurs vœux. Et toutefois, elles sont loin de la croire suffisante; car, à leurs yeux, l'éducation a pour but de former des jeunes gens, non seulement moraux, religieux, mais capables, par leurs travaux, de soutenir une famille et de servir l'État; et elles savent que les penchans du premier âge sont envisagés par l'Église et par le monde à un point de vue bien différent.

Si leur enfant aime le bruit et le mouvement, s'il est plein d'ardeur pour les travaux matériels, s'il rêve les jouissances du luxe, l'Église lui enseigne le mépris des richesses; le monde en fait un banquier, un ingénieur, un armateur, un fabricant.

Si leur enfant est passionné pour la gloire, pour les honneurs, s'il rêve le pouvoir, s'il est né pour le commandement, l'Église lui enseigne l'obéissance, l'abnégation, l'humilité, le néant des grandeurs humaines; le monde en fait un artiste, un poète, un administrateur, un homme d'État.

Les femmes le savent parfaitement; et tout en réclamant l'instruction morale du prêtre, elles ne désirent pas moins l'enseignement des laïques, afin que leur enfant, en faisant son salut, puisse faire aussi son chemin dans le monde.

C'est ainsi que les femmes, sans autre guide que l'instinct maternel, sont, à leur insu, les arbitres de cette vieille lutte entre la paternité spirituelle et la paternité temporelle, entre le prêtre qui apporte la nourriture de l'ame et le père de famille qui gagne à la sueur de son front le pain quotidien, entre les enseignemens de la religion et les intérêts de la société.

Tous les instincts, toutes les inclinations de ce sexe, en apparence si faible et si mobile, se réunissent pour lui faire accomplir avec équité ce modeste arbitrage et tenir dans un bienfaisant équilibre les balances que Dieu a placées dans ses mains.

Les femmes conservent toute leur vie les saintes pratiques de la religion ; mais elles vivent dans le monde et sous l'empire inévitable de ses exigences ; elles en acceptent les devoirs, elles en partagent les plaisirs, elles se parent de ses richesses et ne sont pas moins sensibles aux progrès du luxe qu'à ceux de la charité ; elles assistent enfin au sermon et à la comédie ; elles vont à l'église et au bal.

Excusez, Monseigneur, ces détails un peu mondains. Ils n'ont d'excuse que mon désir de combattre la méfiance, aveugle et malheureusement universelle, qu'inspirent les progrès du clergé.

Oui ! que les philosophes se rassurent. Tant qu'il existera des femmes, l'ascétisme ne sera qu'un fait exceptionnel et les envahissemens de ce qu'on nomme, à tort ou à raison, l'esprit de l'Église, ne seront à craindre ni dans l'enseignement, ni dans l'industrie, ni dans les travaux, ni dans les plaisirs de ce monde.

Récapitulons maintenant les points principaux de cette discussion.

La véritable question de l'enseignement public aujourd'hui, Monseigneur, c'est la transformation radicale qu'il doit subir ; voilà le vrai sens, la véritable utilité de l'émulation que la loi promise doit faire naître entre le clergé et l'Université, entre la religion et le monde, entre l'Église et l'État. L'État ne redoute pas cette concurrence ; seulement il ne veut pas que l'émulation dégénère en lutte, en

guerre passionnée; de là, des règles, des précautions dont vous-même ne contestez pas la convenance au point de vue des intérêts et des devoirs du gouvernement.

Animé de ces sentimens de paix et d'union, quel usage l'épiscopat fera-t-il de la liberté qu'il réclame « au nom de la morale et du progrès de l'humanité? (1) » Il n'en peut pas faire un usage plus favorable aux intérêts sacrés qui lui sont confiés, Monseigneur, qu'en consacrant désormais tout son zèle, toute son activité, toutes les ressources dont il dispose, à la création d'écoles usuelles dont les écoles primaires supérieures de la ville de Paris, et notammment le Lycée municipal dirigé par M. Goubaux, lui offrent l'exemple.

En introduisant, plus tard, dans les petits séminaires les connaissances usuelles, les langues vivantes, les évêques rendraient un égal service aux jeunes gens qu'une véritable vocation appelle à la prêtrise, et aux jeunes gens beaucoup plus nombreux qui rentrent dans le monde.

Le prêtre n'a pas moins besoin que l'industriel, le commerçant, l'administrateur, l'orateur politique, d'être initié à tous les secrets des professions et des fonctions de toutes les classes de la société, aux rapports que ces classes entretiennent entre elles aussi bien qu'avec les autorités et les institutions du pays.

(1) *Observations*, page 29.

Pourquoi l'épiscopat français hésiterait-il à entrer dans cette voie, Monseigneur? Pourquoi se refuserait-il à donner une large place, dans ses nombreuses écoles secondaires, aux langues vivantes, aux connaissances usuelles qui font les travailleurs utiles?

N'est-ce pas servir Dieu que de rendre plus belle et plus féconde cette terre, part magnifique que Dieu lui-même nous a faite, dans sa création? Du moment que l'homme, converti par la parole de paix, renonce à la guerre; du moment qu'il emploie son génie, toutes ses forces à pénétrer les secrets de la nature, à multiplier ses trésors et à diminuer les souffrances du peuple, n'est-ce pas la loi de Dieu qu'il accomplit? n'est-ce pas sa morale qu'il prend pour guide? n'est-ce pas son œuvre qu'il continue? Et l'industrie n'est-elle pas sainte quand elle adopte pour symbole de toutes ses entreprises LE MIRACLE DE LA MULTIPLICATION DES PAINS?

Si j'ai insisté longuement sur une réforme aussi spéciale, c'est qu'elle serait un premier pas vers la fusion des intérêts de la société civile et de la société religieuse, et qu'elle réaliserait un des événemens les plus désirables, les plus inattendus et peut-être les plus imminens: l'association de l'Église et de l'État; l'alliance intime et sincère de la politique et de la religion.

La religion et la politique diffèrent, quant au but, Monseigneur; la première vise à rendre les

hommes heureux dans l'autre vie; la seconde s'efforce de faire leur bonheur dans celle-ci. Mais elles s'accordent désormais quant aux moyens: la morale et la paix. La religion enseigne la morale; la politique s'efforce de la pratiquer; la religion commande la paix; la politique la fait régner.

Nous assistons, Monseigneur, à un spectacle rempli de douces promesses, spectacle unique dans les fastes de l'humanité. Pendant vingt-huit années l'Europe et l'Amérique du nord ont vécu d'une vie pacifique et laborieuse que n'ont pu troubler ni l'écroulement d'une monarchie, ni la séparation d'un royaume en deux États, ni de profonds changemens dans la constitution des peuples.

Qui a opéré ce miracle? Monseigneur. — La politique.

A quelles œuvres cette paix a-t-elle été employée? A des travaux féconds, à des améliorations populaires de toutes sortes : caisses d'épargne, salles d'asile, écoles primaires, abolition de la loterie, larges crédits consacrés à des entreprises d'utilité générale, lois protectrices de l'ordre et de l'égalité, charte qui ferme l'abîme creusé par la tyrannie et par les révolutions, congrès et conférences où se concilient ces querelles internationales qui coûtaient naguère à l'espèce humaine tant de larmes et de sang! Voilà les œuvres de cette paix de vingt-huit années.

Qui a opéré ce nouveau miracle? — La politique.

Il est vrai que c'était son devoir. Ce n'est pas l'Église, c'est l'État qui dit: *mon royaume* EST *de ce*

monde. Aux hommes d'État tout le fardeau, toute la responsabilité du gouvernement terrestre ! mais si la terre est pacifiquement gouvernée, si l'ordre, si la justice y sont en progrès, à eux l'honneur !

Or désormais la politique française repose sur des principes dont pas un seul ne saurait être légitimement réprouvé au nom de la religion. La tolérance elle-même, si mal comprise et tant calomniée, est la sauvegarde des intérêts catholiques sur la surface du globe entier.

Voyez plutôt ! Les catholiques sont en minorité en Angleterre, en Russie, dans l'Allemagne du nord, en Turquie, en Asie Mineure. Si la France réservait tous ses respects, toutes ses faveurs pour la *bonne religion*, ne serait-ce pas encourager et légitimer de funestes représailles dans tous ces États anglicans, luthériens, réformés, grecs et musulmans qui ne sont que trop portés à protéger exclusivement ce qu'eux aussi nomment à leur tour la *bonne religion*, et à réduire par conséquent la communion catholique à l'état le plus précaire? Considérons l'état de l'Irlande, les efforts tentés récemment sur la foi des Polonais ; rappelons-nous les arrestations des archevêques de Posen et de Cologne, l'affaire de Damas et les mille avanies contre lesquelles les chrétiens d'Orient n'auraient aucun recours, sans l'intervention de nos ambassadeurs. Où irait le monde, grand Dieu ! si la France ne protégeait pas également, dans ses possessions, les cultes juif, luthérien, réformé, mahométan ; si elle n'offrait à tous les États du monde un EXEMPLE

qui déjà tempère leurs inclinations exclusives et que tôt ou tard leur politique imitera?

Ces nécessités sont comprises, je le sais, par le clergé sérieux, par le clergé qui a charge d'ames et non pas charge d'abonnés.

La joie qu'a causée à l'épiscopat l'érection du siège d'Alger n'est pas affaiblie par les secours donnés aux écoles arabes et aux mosquées, par le passage accordé sur les bateaux de l'État aux pélerins de la Mecque. Loin de refuser son ministère à l'une de nos plus belles solennités industrielles (1), où il s'agissait de consacrer, au nom de la religion, l'œuvre d'un protestant au milieu d'une foule protestante, le clergé catholique a considéré comme un honneur et un bonheur cette occasion de faire entendre sa voix et briller son culte.

Enfin, il y a peu d'années, le premier prélat du royaume sanctifiait par ses sacremens un acte qui, sans la mort à jamais déplorable du Prince Royal, eût montré sur le trône de France l'image vivante de cette tolérance que la Charte a fait passer de nos mœurs dans nos lois.

Ainsi il n'est aucun des principes de la politique que la religion ne puisse avouer et dont elle ne fasse son profit. Et telle est désormais cette société civile en face de laquelle le clergé se trouve placé : elle maintient la paix; elle travaille intellectuellement et matériellement à l'amélioration progressive des

(1) L'ouverture du chemin de fer de Strasbourg.

masses. Que le clergé la traite donc en amie! qu'il ne dédaigne pas d'étudier et d'enseigner les sciences qu'elle pratique, les langues vivantes qu'elle parle! Qu'il donne, le premier, le signal d'un rapprochement dont l'initiative convient surtout à son caractère sacré.

Au sortir des bouleversemens de la réforme, Monseigneur, le résultat de cette grande lutte avait été de faire triompher, en Italie et en Espagne, le spirituel sur le temporel, et, dans les pays protestans ou grecs, le temporel sur le spirituel. La France, que distinguent en toutes choses la délicatesse et la modération, n'a voulu se jeter alors dans aucun de ces deux excès, qui devaient aboutir de part ou d'autre à un égal asservissement. De là, cette déclaration de 1682, qui a fait intervenir pour la première fois, dans les hautes régions gouvernementales, ce principe d'équilibre, d'équité, ce *juste milieu*, que la monarchie actuelle devait introduire avec un nouvel éclat dans la politique européenne.

La gloire de l'évêque de Meaux est d'avoir deviné le courant des siècles futurs. Il a commencé, au nom de la religion, ce que Louis-Philippe a achevé au nom de la politique. Commencez donc aujourd'hui, au nom de la religion, ce qui sera un jour la politique du globe. Imitez Bossuet, Monseigneur, et soyez le premier à introduire entre l'Église et l'État le grand principe de l'ASSOCIATION !

VINGT-QUATRIÈME LETTRE.

A M. DUCHATEL,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Vous vous rappelez cette nuit mémorable où un passant du Pont-Neuf, dont l'histoire ingrate n'a pas conservé le nom, découvrit la fameuse comète que l'astronomie n'attendait pas et courut à l'Observatoire prévenir M. Arago. L'illustre membre du bureau des Longitudes ne soupçonna pas un instant que cet observateur bénévole eût dessein de lui faire la leçon ; encore moins crut-il sa dignité compromise pour n'avoir

pas été le premier à signaler cet astre éblouissant. Un astronome, qui est occupé à gouverner le ciel et même un peu la terre, ne saurait avoir l'esprit présent partout; et rien de plus simple, quand son télescope est braqué sur le suffrage universel, qu'il ignore ce qui se passe dans l'œil du taureau. J'imagine donc que le député de Perpignan, après avoir pris possession de la bienheureuse comète et de sa queue, dont l'ampleur le charma, remercia le donneur d'avis par ce petit compliment : « Mon ami, vous rendez un service à l'astronomie. Il ne faut pas vous croire, pour cela, un grand astronome. Néanmoins, si vous découvrez jamais une autre comète, je compte sur vous pour m'avertir. »

Puissiez-vous accueillir avec cette bienveillance et cette grandeur d'ame, Monsieur le Ministre, la démarche que je viens tenter auprès de vous; car elle va me placer, je le crains bien, dans une position analogue à celle du passant du Pont-Neuf. Non qu'à travers les constellations nébuleuses de l'horizon parlementaire, j'aie découvert quelqu'astre ignoré; mes regards ne quittent pas cette terre prosaïque. Et c'est au milieu même de la masse d'affaires, renvoyées par la législature à la prochaine session, que j'entrevois un événement inattendu, moins gracieux que la noble visite de la Reine Victoria, mais qui ne serait pas moins de nature à exercer, sur la situation du pouvoir et sur la prospérité publique, la plus heureuse influence.

Au nombre des mesures d'utilité générale que

la clôture des Chambres tient en suspens, il n'en est pas de plus importante que l'achèvement et l'exploitation du chemin de fer du Nord.

Quel parti prendra le gouvernement?

Expliquons d'abord dans quelle situation la Chambre a laissé cette grande entreprise.

Une compagnie respectable s'était formée. La Chambre, à tort ou à raison, a jugé ses conditions onéreuses. En outre, les localités sacrifiées par le tracé, Hazebrouck, Boulogne et Dunkerque, s'agitaient et faisaient intervenir leurs représentans. Un moyen pouvait triompher cependant de la mauvaise disposition des esprits, c'était d'admettre l'État au partage des bénéfices au-dessus de dix pour cent. La compagnie a repoussé cette modification comme toutes celles qu'on lui imposait.

Disons-le, avant tout, ce dénouement est regrettable. Il n'était pas indifférent, pour le développement même de notre industrie et de nos grands travaux publics, de voir les chefs de la banque parisienne réaliser, sur une large échelle, cette alliance des capitaux anglais et français, dont le chemin de Rouen avait offert l'image. Mais comme il ne faut pas moins construire le chemin du Nord, et que, la compagnie Rotschild se retirant, aucune autre ne pourrait offrir d'aussi puissantes garanties pour l'exécution des engagemens que la Chambre exige, ne serait-ce pas le cas de remplir une lacune importante dans la loi de 1842? Cette circonstance nouvelle n'autoriserait-elle pas le gouverne-

ment à demander aux Chambres que le chemin du Nord lui fût entièrement abandonné?

Voilà l'événement que j'entrevois, Monsieur le Ministre; événement qui n'appartient à aucune combinaison prévue, et qui permet aux hommes d'État d'accueillir l'avertissement de l'observateur le plus obscur, sans qu'il soit dit pour cela que leur prudence est endormie ou leur science en défaut.

Des circonstances particulières semblent inviter le gouvernement à prendre cette détermination. Les plaintes nombreuses que l'exploitation des chemins d'Orléans et de Rouen a soulevées, après un exercice de quelques mois à peine, font sentir le besoin d'un chemin de fer modèle, exploité par l'État, au nom de l'intérêt public, et qui puisse, par l'exemple qu'il donnerait, réprimer les abus auxquels ne sont que trop portées des compagnies, obligées de tout sacrifier à l'intérêt de leurs actionnaires.

Si la Chambre comprenait qu'il importe à la prospérité et à la moralité publiques de fonder, au milieu des entreprises des compagnies, un chemin de fer modèle, entièrement édifié et exploité par les agens de l'État, la ligne du Nord est assurément celle qu'il conviendrait le mieux de choisir pour une pareille destination.

Sous le rapport stratégique, il n'y a pas de voie de communication que l'État ait plus d'intérêt à posséder, à surveiller et à administrer par ses pro-

pres agens que le chemin qui, unissant Londres, Bruxelles et Paris, mettrait, en cas de guerre, le mont Valérien à quelques heures du champ de bataille de Waterloo. On peut dire sans exagération, que, la guerre échéant, le chemin du Nord ferait partie intégrante du système de fortifications de la capitale.

Il est vrai qu'il y a peu de chance pour que la France soit attaquée. Les bons rapports internationaux se consolident de plus en plus; les chemins de fer, plus puissans pour la défense que pour l'attaque, doivent contribuer, même stratégiquement, au maintien de la paix. Mais à quelle condition? C'est qu'en tout temps, à toute heure, l'Etat puisse disposer des ressources de la viabilité, qu'il en connaisse d'avance tous les secrets, et que le jour où leur emploi deviendrait nécessaire, ses bureaux et ses agens n'aient pas un apprentissage à faire pour les utiliser.

Sous le rapport commercial, il peut être indifférent qu'une voie de fer soit administrée par les agens d'une compagnie ou par les fonctionnaires de l'Etat; mais il n'en est pas de même sous le rapport gouvernemental. La grande utilité des chemins de fer, jusqu'à ce jour, a consisté dans la locomotion plus rapide des personnes. La circulation a quadruplé en France, sextuplé en Belgique et décuplé en Angleterre. Quel changement apporté dans les habitudes, dans les mœurs, dans les relations! Et quelle sollicitude, quelle surveillance

actives n'exigent pas ces routes merveilleuses, quand elles sont destinées à unir les capitales de deux Etats différens, dont l'une contient un million d'ames, l'autre un million et demi, et qui pourront désormais se verser réciproquement des flots de populations, entre le lever et le coucher du soleil ! Sans doute le chemin du Nord doit contribuer à dissiper bien des préjugés et à remplacer un jour, par une commune solidarité, la lutte d'intérêts aujourd'hui divergens. Mais pour que ce résultat soit obtenu, il faut que l'ordre le plus rigoureux et le moins gênant ne cesse de régner au milieu de cette masse de voyageurs, parlant des langues diverses; et le meilleur moyen qu'il en soit ainsi, c'est qu'administration, direction, police, tout soit réuni dans la même main.

S'il est permis de s'effrayer de ces concessions de trente années faites à des compagnies, n'est-ce pas surtout par rapport à cette ligne, placée dans des conditions si exceptionnelles? Trente années! c'est la vie d'une génération. Et pendant toute une génération, la locomotion entre Paris et Londres serait l'objet d'un monopole industriel exploité par des actionnaires, si prompts à traiter de puissance à puissance avec le gouvernement! L'État pourrait diminuer le port des lettres et il ne dépendrait d'aucun pouvoir au monde de modifier, entre Londres et Paris, les conditions de la viabilité, les heures de départ, le prix des places et des transports de marchandises, l'ordre des convois et leur

composition! Cette impuissance à laquelle le gouvernement a été condamné, sur les lignes déjà adjugées, lui prépare de graves embarras; il serait impardonnable de ne pas saisir l'occasion de s'en affranchir au moins sur le chemin du Nord.

Ajoutons que la visite douanière, chose si importante sur cette double ligne, pourrait être, dans le cas de l'exploitation par l'État, considérablement simplifiée. L'administration n'aurait qu'à donner aux employés mêmes du chemin qualité pour opérer la visite. Cette unité dans le service épargnerait aux voyageurs une foule de contrariétés et des retards souvent très onéreux.

Ces raisons sont puissantes, elles semblent décisives; et, toutefois, il faut s'attendre que l'idée seule d'une pareille entreprise soulèvera de vives objections.

On dira d'abord, contre *l'exécution complète* d'un chemin de fer par l'État, que cette question a été définitivement tranchée.

On rappellera la lenteur proverbiale des ponts et chaussées. On citera l'exemple de nos lignes de canaux qui, après vingt années de travail, en plein état de paix, restent inachevées.

La lenteur des ponts et chaussées était naguère encore incontestable. Elle tenait à deux causes : l'absence d'émulation et l'allocation insuffisante des crédits annuels. L'émulation existe, grace aux compagnies; les crédits annuels ont été élargis, quoique sans prodigalité. Et aujourd'hui les tra-

vaux du canal latéral à la Garonne, et du canal de la Marne au Rhin, les tronçons du chemin du Nord témoignent d'une rapidité d'exécution dont les routes stratégiques avaient déjà offert l'exemple, et que les compagnies n'auraient pas surpassée.

Les ingénieurs de l'État ont donc fait leurs preuves. Ils ont réellement mérité que la Chambre leur réserve une part large, indépendante, honorable dans l'exécution du grand réseau national. Et si le chemin du Nord leur est abandonné, il n'y aura que profit à les placer dans la même position que les ingénieurs des compagnies en affectant un emprunt spécial à l'achèvement des travaux et en mettant, dès le début, le capital entier à la disposition du ministre des finances, qui rendrait compte au fur et à mesure, de son emploi.

Quant au reproche de cherté, il n'est pas admissible; tout le monde sait que les ingénieurs du gouvernement ont à remplir des conditions d'art et de durée, dont les compagnies se dispensent presque toujours.

Voyons si les objections que soulève l'idée de *l'exploitation* par l'État ont plus de solidité.

On a dit qu'il fallait laisser l'industrie fixer elle-même les tarifs de la locomotion des voyageurs et des marchandises.

Ce principe général serait applicable à la viabilité sur les chemins de fer, si plusieurs compagnies existaient à la fois sur la même ligne. Alors il y aurait concurrence; et ce serait bien réellement

le mouvement général de l'industrie qui réglerait, qui fixerait les prix. Mais il n'y a, sur chaque ligne de fer, qu'une compagnie; et la locomotion y est nécessairement l'objet d'un monopole, exploité au profit d'actionnaires. Ce n'est donc pas l'industrie, ce n'est pas le concours de tous les intérêts, c'est un seul intérêt, l'intérêt d'une compagnie qui décide tout.

N'oublions jamais qu'une voie de fer est nécessairement un monopole, et un monopole appliqué à l'un des besoins les plus impérieux des sociétés. Le public, dans le cas de l'exploitation par une compagnie, est nécessairement privé des fluctuations favorables que les progrès mécaniques, la simplification des rouages administratifs ou l'emploi d'un nouveau moteur, comme celui dont MM. Samuda et Clegg viennent de faire l'essai sur le chemin de Kingstown en Irlande, pourraient apporter à tout instant dans les prix, s'il y avait concurrence.

La concurrence n'étant pas possible, et l'exploitation devant, de toute manière, former l'objet d'un monopole, il n'y a d'autre alternative que celle-ci : ou la fixation du tarif sera à la disposition de la compagnie concessionnaire, ou elle sera à la disposition de l'État administrateur du chemin. Dans le premier cas, je sais qu'une limite est imposée aux compagnies; mais leur intérêt, bien différent de celui qui anime l'État, doit les porter à tout sacrifier à l'élévation des dividendes, tandis que l'État,

guidé par l'intérêt général, sacrifierait tout aux convenances du public.

Sans doute cette différence de situation n'engagera jamais le gouvernement à faire disparaître les tarifs sur les chemins exploités par lui. Le gouvernement possède le monopole de la poste et il n'a pas supprimé les ports de lettres, ni le prix des places de la malle. Mais plus heureux que dans les postes, il pourrait, dans l'exploitation d'un chemin de fer, proportionner le prix de la viabilité à toutes les situations de fortunes.

C'est ce qu'il a fait sur les deux tronçons qu'il exploite de Lille et de Valenciennes à la frontière (1).

C'est ce qui a lieu en Belgique et dans le duché de Bade dont le chemin, nouvellement livré à la circulation, offre aux voyageurs de la dernière classe des voitures couvertes, à un prix très modéré.

Tous les raisonnemens, dirigés contre l'exécution et l'exploitation des chemins de fer par l'État, n'avaient de force que lorsque l'Etat prétendait les construire et les exploiter tous, et qu'il s'agissait de défendre les intérêts des compagnies contre les ponts et chaussées qui avaient rêvé la domination universelle. Mais si, renonçant à ses prétentions exclusives, le gouvernement ne réclame que la possession d'un chemin modèle, où il puisse tenir compte des besoins et des convenances de toutes les

(1) On sait que le tarif du gouvernement est de 07 c., 05 c., 03 c.

classes de voyageurs, où l'intérêt général soit représenté au milieu des compagnies, les Chambres ne peuvent refuser au gouvernement le moyen d'offrir à l'industrie un exemple qu'il lui doit, sous peine d'abdiquer sa dignité et son autorité.

La part que prennent les banquiers à la formation des compagnies a fait naître la crainte de voir succèder à l'aristocratie de l'épée une aristocratie financière. Les tarifs ont remis en mémoire les péages des barons féodaux. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si cette terreur est ou non exagérée; mais on peut dire que la seule manière de rendre respectable, aux yeux du public, cette nouvelle féodalité, c'est d'y faire la part du gouvernement central; c'est que les intérêts communs y aient un représentant; c'est, qu'au milieu de ces nouvelles baronnies, et dans l'intérêt même des barons, il y ait un chemin de fer suzerain, intermédiaire de tous les intérêts, qui domine les grands vassaux de la vapeur et par qui les dernières classes de la nation se sentent protégées.

Si l'essai devait réussir, si l'Etat prouvait au public que, sous l'influence de l'émulation, il peut, lui aussi, construire rapidement et exploiter économiquement les voies de fer, la conséquence de ce triomphe serait, non pas de les lui livrer toutes, mais de lui en confier successivement un certain nombre, et de réaliser, dans le réseau entier de nos voies de communication à la vapeur, quelque chose de semblable à ce qui existe aujourd'hui sur nos

routes royales, où le public profite de l'émulation existant entre les entreprises de l'Etat et les entreprises des compagnies, entre les malles-postes et les messageries. Si l'essai ne réussit pas matériellement, j'espère avoir montré qu'il aurait produit au moins des résultats politiques et moraux très importans.

Je ne crois pas m'abuser, Monsieur le Ministre; mais il me semble que dans ce cas même, dans le cas du non succès matériel, les compagnies auraient recueilli de cette tentative un avantage réel.

Les compagnies sont à peine rassurées par la loi de 1842. On n'oublie pas que l'administration, chaque fois que la question des chemins de fer est agitée, trahit l'arrière-pensée de maintenir le principe général de l'exécution et de l'exploitation par l'Etat.

Au moment même où la Chambre donnait au département des travaux publics tant de tronçons et de lignes qu'il ne demandait pas, le Ministre avouait qu'on le prenait au dépourvu. Et cependant, depuis la loi des cent millions de M. Thiers, les Chambres avaient affecté chaque année un crédit spécial pour les études. Mais l'administration s'était endormie; elle ne prenait au sérieux que l'exécution par l'État. Voilà ce dont les compagnies sont convaincues. N'en doivent-elles pas conclure que les rapports de l'administration seront peu bienveillans, qu'elle ne craindra pas de leur manifester, par mille moyens détournés, son mauvais vouloir, tant que

ce besoin d'activité si souvent manifesté ne sera pas satisfait?

Or, il le serait le jour où, au lieu d'être occupée à empêcher de faire, elle serait mise en demeure de faire elle-même. Et l'on peut ajouter que la situation désormais intéressée des ponts et chaussées donnerait aux compagnies le droit de solliciter, des Chambres et du gouvernement, l'affranchissement de quelques entraves qui, sans offrir aucune garantie sérieuse, multiplient les dépenses et retardent les travaux.

Au fond, cet essai aurait pour résultat de réparer le désordre que la Chambre a introduit dans la loi de 1842. On a vu de bons projets résister à l'habitude que la députation a prise de tout améliorer, et de ne rien trouver de supportable que ce qui a été corrigé par sa main. Mais que pouvait faire un article premier contre les attaques simultanées de vingt-deux amendemens? Avouons-le : au moment de passer de la théorie à la pratique, la discussion avait fait place à une action assez brutale, et le gouvernement, succombant sous la coalition des intérêts locaux, a dû subir la loi du plus fort. Maintenant que les localités éprouvent la satisfaction du vainqueur, elles en auront probablement la générosité, et comprendront qu'elles ont fait la part trop faible au vaincu, qui n'est pas, après tout, un ennemi. Que la Chambre conserve aux compagnies les témoignages de sa magnificence, mais qu'elle laisse le gouvernement réaliser, sous sa respon-

sabilité, la seule ligne qu'il avait proposée; de cette manière chaque chose sera remise à sa vraie place; chacun aura la responsabilité de ses œuvres: l'État réalisant le projet qui lui appartient; les compagnies ayant le champ libre pour soumissionner les lignes que la Chambre leur a offertes si libéralement.

La loi de 1842 a voulu fonder l'alliance et célébrer une sorte de *mariage* entre l'État et les compagnies. Mais il ne faut pas s'abandonner trop aveuglément à cette gracieuse perspective. La lune de miel n'était pas écoulée que l'État, en bon mari et pour avoir la paix dans le ménage, était obligé de souscrire à tous les caprices des compagnies.

Aujourd'hui, en effet, les ponts et chaussées ne sont-ils pas réellement exclus de la part légitime qu'ils devaient avoir dans la construction des chemins de fer? L'expérience a montré de plus en plus l'impossibilité pratique de diviser, entre deux constructeurs différens, une œuvre qui demande avant tout de l'unité. C'est ce motif qui a fait réclamer très légitimement par la compagnie Talabot l'exécution de tous les travaux du chemin d'Avignon; et on a pu lire dans le *Moniteur* la déclaration officielle « que le gouvernement serait amené, dans la plupart des cas, à traiter à forfait avec des compagnies, et à les charger moyennant un prix déterminé, non seulement de l'achat des rails et du matériel, mais aussi de la CONSTRUCTION DES TRAVAUX. »

Voilà donc les ponts et chaussées entièrement dé-

possédés. N'est-il pas juste de leur offrir sur un point au moins l'équivalent de ce sacrifice, qui pourrait entraîner la déconsidération d'un corps si recommandable et faire éprouver à l'État une perte réelle, en paralysant l'instrument puissant qu'il a dans la main?

L'État, agissant pour la première fois concurremment avec l'industrie privée, serait conduit, par la puissance seule de l'émulation, à opérer, dans le service des ponts et chaussées, ces réformes administratives dont M. Martin (du Nord) signalait la nécessité dès 1835. Tout le monde se plaint de cette multitude d'écritures nécessitées par la plus simple démarche, de l'étendue des attributions du conseil général, des formes de la comptabilité. Pour que le gouvernement amende et redresse ses rouages administratifs, il faut qu'il y soit stimulé par un intérêt personnel. En est-il un plus puissant que le point d'honneur, résultat de l'émulation? L'État opérera alors toutes les réformes qu'appellent les ponts et chaussées, parce qu'il en aura besoin pour lutter de rapidité et d'habileté avec les compagnies.

Du moment qu'il s'agirait, non pas d'une mesure générale mais d'un essai, on concevrait même que les ingénieurs cherchassent à éviter les inconvéniens attachés au mode d'adjudication, qui distribue au hasard la conduite des travaux et le gouvernement des ouvriers, sans que la moralité ou l'habileté de l'entrepreneur, du chef, soit comptée pour

rien. L'expérience prouve que l'État est très souvent dupe de pareils marchés.

Mais toutes ces tentatives, ces projets de réforme, qui auraient, sur l'avenir de l'administration, une si grande influence, ne pourront aboutir à un résultat utile qu'à une condition, Monsieur le Ministre; c'est que votre département intervienne dans la réalisation d'une œuvre aussi nouvelle et aussi considérable.

Je vais dire à quel titre et de quelle manière.

Il y aurait d'abord du danger à s'exagérer l'influence et les ressources des deux ministères qui, dans l'état actuel des choses, supportent la responsabilité de tous les rapports de l'administration avec l'industrie. Le ministère des travaux publics et le ministère du commerce sont des créations toutes nouvelles, et ce n'est pas leur faire injure que de les considérer comme étant encore dans l'âge de minorité. C'est ce qui ressort, du reste, de leur attitude en face du Parlement et du peu de confiance que l'on accorde à leurs propositions. Il est hors de doute que si l'État croit devoir demander aux Chambres la concession du chemin de fer du Nord, la participation du ministre de l'intérieur, à l'honneur de cette grande entreprise et à la responsabilité qu'elle doit entraîner, offrira au public comme aux Chambres une garantie dont la plupart des demandes de ce genre ont manqué jusqu'à ce jour.

Dans cette coopération de trois ministères à une œuvre à la fois commerciale, architecturale et sur-

tout gouvernementale, voici quelle me paraîtrait devoir être la part de chacun.

Le ministre des travaux publics dirigerait la construction ; sa responsabilité personnelle serait attachée à la qualité des matériaux, au bon emploi du crédit, à l'exécution fidèle des plans et des devis. Le ministre du commerce stipulerait au nom des intérêts de la production et de la consommation, qu'il représente. Sa spécialité le met à même de mieux connaître les nécessités du commerce et tout ce qui a rapport à la circulation des voyageurs et des marchandises. Il aurait à indiquer les points principaux que devrait toucher le tracé et à proposer un réglement de tarifs.

Mais déjà dans ces deux genres de travaux, dans la *préparation* et dans la *construction* du chemin, le concours officieux du ministre de l'intérieur ne saurait être indifférent. S'il appartient au ministère du commerce de stipuler au nom des intérêts industriels, il appartient au ministre de l'intérieur de faire valoir les considérations politiques dont il connaît tous les secrets et dont, mieux que tout autre, il peut faire apprécier l'importance. S'il appartient au ministère des travaux publics de prendre toutes les mesures d'organisation des travaux; s'il comprend, par exemple, qu'il est de la dignité et de l'intérêt de l'Etat d'introduire, parmi les ouvriers qu'il emploie, des mesures d'ordre, de prévoyance, de justice, qui soient pour la classe populaire un témoignage vivant de l'intérêt que lui porte le gouver-

nement; s'il juge convenable de distinguer par un costume les divers corps de métiers attachés au corps des ponts et chaussées, de récompenser par des distinctions, par la croix d'honneur même, ses ouvriers d'élite; s'il doit saisir cette occasion de réaliser sur une large échelle le projet de caisse de retraite auquel M. le comte Molé vient de donner son patronage et qui ne pourra être pratiqué avec succès que dans les grandes agglomérations de travailleurs; quelque chose que tente le ministère des travaux publics, il sera heureux, certes, de pouvoir s'appuyer des lumières et du concours de son collègue de l'intérieur, qui, par la nature de ses attributions, le nombre et la qualité de ses agens, est le mieux placé pour comprendre la nécessité de pareilles innovations et pour préparer les esprits à leur succès.

Jusqu'à présent, Monsieur le Ministre, votre intervention a été passive, officieuse. Voici qu'elle va devenir officielle et active.

Une fois le chemin construit, c'est au ministère de l'intérieur que le ministère des travaux publics doit le livrer. Je dis, au ministère de l'intérieur et non au ministère des finances, parce que l'intérêt politique l'emporte de beaucoup sur l'intérêt fiscal, dans l'exploitation d'une ligne de fer. Le ministre de l'intérieur, sur qui pèse la responsabilité de l'ordre public, est de tous les membres du Cabinet le plus intéressé à éviter dans les heures de départ, dans la construction des voitures, dans la

composition des convois, ces abus dont les classes pauvres, surtout, sont aujourd'hui victimes.

C'est que le ministre de l'intérieur est dans le Cabinet le représentant spécial des rapports de l'État avec les classes et les individus; c'est lui qui dirige la police du royaume; c'est lui qui préside au recrutement, à l'état civil, à l'exercice des droits politiques; il est le patron naturel des classes ouvrières; c'est en un mot le premier administrateur du royaume; l'administrateur, non des intérêts, des travaux, des finances, mais du personnel national. Et tandis que l'autorité du ministre des travaux publics et celle du ministre du commerce ne font que de naître, la sienne a l'avantage d'être, aux yeux des Chambres et du public, ancienne et incontestée.

En supposant donc que l'État réclame, dans la prochaine session, la construction et l'exploitation du chemin du Nord, l'intervention du ministère de l'intérieur semble une condition indispensable de succès. Mais, dira-t-on, voilà bien des embarras que le gouvernement va se créer! Il faudra donc demander des crédits à une Chambre qui ne rêve qu'économies, établir de nouveaux rapports entre les administrations, s'occuper de réformes, créer, organiser un personnel immense!

Oui, sans doute, c'est une charge, un embarras de plus, une responsabilité sérieuse et très délicate que le gouvernement va assumer. Mais n'y doit-il trouver aucun profit? Quand on voit l'influence

politique que donne, sur les localités, l'administration des chemins de fer, serait-il d'un gouvernement sage et prévoyant d'y rester complètement étranger?

Ceci me conduit à la considération la plus importante, qui suffirait à elle seule pour dissiper tous les doutes et prévenir toutes les hésitations.

C'est aujourd'hui une nécessité urgente, impérieuse, Monsieur le Ministre, de relever, de fortifier le pouvoir exécutif, en le faisant intervenir d'une manière utile au milieu des intérêts matériels du pays. Des circonstances récentes prouvent que cette considération serait surtout appréciée par la majorité des assemblées.

Je m'explique. Ce ne sont pas les personnes qui sont faibles, c'est leur position. Un des résultats les plus réels de la dernière session a été la consolidation du Cabinet. C'est un fait avoué désormais, ouvertement ou tacitement, par ceux qu'il réjouit comme par ceux qu'il désespère. Mais un résultat tout aussi réel, tout aussi évident, c'est le peu de considération, le peu d'autorité dont jouit le gouvernement, en tant que gouvernement, dans la gestion des intérêts matériels.

Jetons un coup-d'œil sur les travaux législatifs de cette année, et voyons, en effet, quels points ont manifesté tour à tour la force et la faiblesse du pouvoir exécutif.

Dans la politique extérieure, le pouvoir exécutif a été fort, en face des assemblées, sur les questions où la paix et la guerre étaient en présence,

sur les questions qui intéressaient l'honneur national et l'extension du territoire. Tout en cédant à la manifestation légitime de l'opinion nationale, dans les débats relatifs au droit de visite, le ministère a conservé, autant qu'il était humainement possible de le faire, le droit d'initiative de la Couronne, la direction et l'exécution, c'est-à-dire le gouvernement. Il en a été de même dans les débats sur la question d'Orient, sur l'acquisition de nos établissemens de l'Océanie, et généralement sur tous les conflits européens. La confiance des Chambres ressort suffisamment de l'approbation donnée au silence de M. le ministre des affaires étrangères, en face des interpellations qui lui étaient adressées.

Mais le pouvoir a été faible dans les questions de traité de commerce et d'union douanière. Cette observation doit surtout vous frapper, Monsieur le Ministre, vous que des études sérieuses avaient préparé à la gestion des grands intérêts de l'Etat, et qui réunissez aujourd'hui aux lumières de l'économiste l'expérience de l'administrateur, réfutant ainsi par vos œuvres l'opinion que vous aviez émise dans vos écrits. Mais ce sont là des contradictions dont la dignité de l'écrivain, pas plus que l'autorité de l'homme d'État, ne doit souffrir (1).

(1) « Les théories ne sont pas pour l'ordinaire appliquées par ceux » qui les découvrent et les exposent ; l'écrivain et l'homme d'État se » réunissent rarement dans la même personne..... La théorie, pour li- » vrer ses secrets les plus précieux, exige qu'on se dévoue à elle sans » réserve. »

T. D. *Ancien Globe*, 1830.

Aujourd'hui, toutefois, vous devez être convaincu que la plus grande difficulté, pour appliquer aux affaires industrielles du pays les vérités incontestables de la science, ce n'est pas la qualité de théoricien, c'est le débordement et l'aveuglement des intérêts individuels. Vous avez assisté aux progrès de cette nouvelle puissance. A une époque plus reculée, chargé des intérêts commerciaux du pays, vous aviez pu remplacer, pour certains articles et notamment pour les fils de coton anglais, le système prohibitif par des droits protecteurs; et substituer ainsi à une entrée frauduleuse, également préjudiciable au commerce, aux finances et à la moralité publique, une entrée libre et légale qui faisait recueillir par le trésor, sous forme de droit, les primes que les fabricans payaient aux contrebandiers.

Pourriez-vous marcher aujourd'hui dans cette voie? Vous l'avez tenté en 1839 ; et le seul soupçon qu'un traité de commerce se négociait avec l'Angleterre suffit pour compromettre la loi de dotation et pour renverser le Cabinet.

Non! s'il est dans la politique extérieure des objets sur lesquels le gouvernement possède tous les élémens d'action et d'autorité, il en est d'autres sur lesquels il n'est pas libre d'agir,

Observons maintenant ce qui s'est passé dans la politique intérieure.

Le pouvoir exécutif a été fort dans la discussion de la loi de régence, dans les débats relatifs à l'en-

quête électorale, aux fonds secrets, à l'effectif de l'armée et à la proposition de M. de Sade, pour l'exclusion des fonctionnaires de la Chambre ; son triomphe aurait été certain, si la proposition de M. Barrot pour la réforme des lois de septembre avait eu les honneurs d'une discussion publique.

Le pouvoir a été faible quand il a voulu venir au secours du chemin de la Teste. Il a été faible dans la question des sucres, et celle de la refonte et de la fabrication des monnaies ; dans la discussion sur le chemin du Nord et sur le chemin d'Orléans à Tours ; dans sa tentative pour améliorer le sort des petits fonctionnaires. Et l'article additionnel du budget relatif à la réorganisation des ministères a trahi la profondeur et l'origine du mal, puisqu'on a vu les députés, les mandataires du pouvoir électif, entreprendre eux-mêmes la réforme intérieure de l'administration.

Encore une fois, en peignant la faiblesse du pouvoir, je parle du pouvoir lui-même, et non des hommes qui l'exercent. En rappelant certains débats, je n'ai pas le dessein de transformer les votes, auxquels ils ont donné lieu, en défaites. On n'est pas battu quand on ne se bat pas ; le Cabinet, suivant l'expression du poète Buttler, réservait son courage pour un autre jour (1) ; ou plutôt il comptait

(1) He that fights and runs away
Maye live to fight another day ;
But he, that's in the battle slain,
Will never live to fight again.

(*Hudibras.*)

sur un moyen plus sûr que la violence, pour faire rentrer dans son lit le pouvoir électif, et, de torrent inutile qu'il est aujourd'hui, lui donner tous les attributs d'un fleuve navigable.

Mais il est facile de calculer combien cette situation générale, que le Cabinet actuel encore une fois n'a point faite, qu'il a dû subir, tend à déconsidérer le pouvoir. Quelle opinion les personnes directement intéressées aux mesures que je viens de rappeler peuvent-elles se former de l'autorité administrative et gouvernementale?

Dans la discussion du chemin de la Teste, que l'on interroge les capitalistes qui l'ont fondé, les actionnaires de la Compagnie d'Arcachon, les Bordelais et les habitans des Landes; que l'on interroge, dans la question des sucres, les colons, les fabricans de sucre de betterave, les négocians des ports de mer; dans l'affaire du chemin du Nord, les banquiers anglais et français, les habitans de la Picardie et des Flandres; dans la question de la refonte des monnaies, le haut et le petit commerce; et de toutes ces personnes, il n'en est pas une seule, satisfaite ou mécontente, membre de l'opposition ou de la majorité, qui considère le pouvoir exécutif comme dominant au nom du bien public la gestion des intérêts matériels; toutes répondront que le gouvernement du pays est dans la Chambre. Passons maintenant à un autre ordre de travaux. Interrogeons les commis greffiers et autres petits fonctionnaires dont M. le garde des

sceaux n'a pu améliorer le sort, la masse entière des employés dont M. le ministre des finances n'a pu régulariser les retraites, bien que la loi fût pour la troisième fois l'objet d'une présentation et d'un rapport; les membres du Conseil d'État dont la constitution n'a pu être encore cette année régularisée; la réponse des fonctionnaires sera la même que celle des industriels, des banquiers, des agriculteurs, des commerçans, des capitalistes, des producteurs et des consommateurs de toute classe; ils diront, eux aussi, que le gouvernement intérieur appartient à la Chambre et non au Cabinet.

Je ne veux rien exagérer, la Députation n'est pas un volcan. Les envahissemens qu'a subis à l'intérieur la prérogative royale ne ressemblent pas aux torrens de lave qui dévastent les flancs du Vésuve, ni aux invasions sous lesquelles a succombé l'empire romain. Les électeurs ne sont ni des Vandales, ni des Ostrogoths. Bien plus, la déférence sincère du Cabinet pour les exigences de la Députation a produit deux biens : l'harmonie entre les pouvoirs publics et la fixité dans les hautes régions de l'administration. Mais à quel prix? Quels troubles, quels embarras, quels dangers véritables ne nous présage pas dans l'avenir cette situation, si aucun tempérament n'y est apporté !

Supposons qu'un malheur (que Dieu l'éloigne de nous!) prive la France de l'expérience, de la sagesse, de l'autorité personnelle du roi; pourrait-on

voir sans inquiétude les membres de sa noble famille, si unis, si dévoués, si méritans, mais si jeunes encore, recueillir un pareil héritage? La Couronne, presque entièrement dépouillée déjà de toute initiative sérieuse dans les affaires intérieures de la France, et voyant inévitablement alors les pouvoirs populaires s'efforcer d'envahir le domaine des relations extérieures, la Couronne ne serait-elle pas dans un véritable péril? Ce qui préserve de toute atteinte grave l'initiative dans la politique extérieure, c'est que ceux-là mêmes qui ont le plus combattu le gouvernement personnel du monarque sentent qu'il y a en lui, pour la gestion de nos intérêts au-dehors, une expérience, une autorité que sa position, les épreuves si diverses de sa longue existence, et son habileté personnelle lui ont lentement acquises. On peut bien attaquer cette autorité, en principe, mais on la respecte, on ne saurait nier sa puissance; et, dans la pratique, on accepte ses œuvres. En sera-t-il de même le jour où le fondateur de la dynastie ne sera plus là pour la protéger? Évidemment, non. Les prétentions des assemblées deviendront d'autant plus vives, que l'on sentira la résistance plus faible et moins expérimentée. Alors, si rien n'a été prévu, si nous sommes livrés sans défense à cette éventualité redoutable, il faut le reconnaître dès aujourd'hui, nous serons fatalement entraînés vers un état de choses tout différent de celui que le Roi avait cru fonder. La Chambre des députés, envahissant l'extérieur comme l'intérieur,

deviendra véritablement maîtresse de la direction générale des affaires du pays, elle sera souveraine; et nous aurons complètement réalisé le gouvernement parlementaire anglais, moins la chambre des lords, moins l'esprit public, moins le respect des traditions.

Voilà le danger contre lequel il est temps de se prémunir, en fortifiant le pouvoir dans les affaires intérieures; en créant au gouvernement, dans la gestion des intérêts matériels, des influences positives, qui, résidant dans la bonté des institutions et non pas seulement dans la personne du souverain, puissent lui survivre et conserver, entre les trois pouvoirs, le juste équilibre qui est le caractère distinctif de notre constitution.

Il ne s'agit pas de traiter la Chambre en ennemie, de lui livrer bataille, de lui arracher violemment le gouvernement des affaires qu'elle possède. Si la Chambre a usurpé plus d'autorité qu'il ne lui appartenait, la faute n'en est pas à elle seule. La Pairie, les Cabinets eux-mêmes ont contribué à ses envahissemens : les Cabinets, en les acceptant, en les encourageant parfois; la Pairie, en ne leur opposant pas un obstacle sérieux. Si bien que tout le monde est un peu coupable; et quand tout le monde est coupable, c'est comme si personne ne l'était.

Non! ce n'est pas en courant les hasards d'une lutte désespérée que le pouvoir peut reconquérir le respect, la confiance des peuples et sa part légitime d'autorité.

Je considérerais comme un malheur, comme une calamité publique, qu'une pareille entreprise fût tentée avec orgueil, avec violence, dans un esprit de récrimination ou de dénigrement. Non! c'est une question de bon sens, de raison, de justice, et, disons-le, de rude labeur, qui demande les plus délicates précautions, les plus sages ménagemens, aussi bien que les efforts les plus énergiques et les plus actifs. Il ne s'agit pas, après tout, d'opérer une révolution, mais une réforme, dont les Chambres elles-mêmes ont déjà senti et exprimé la nécessité. Le sort que la loi de concession du chemin d'Orléans à Tours a éprouvé dans la Chambre des pairs, n'est-ce pas une avance, faite au Cabinet, sur le terrain du gouvernement et de l'autorité? Et l'article additionnel du budget, par lequel la Chambre des députés a demandé qu'au premier janvier 1845 les administrations centrales fussent l'objet d'une organisation, réglée par ordonnance et insérée au *Bulletin des Lois*, n'est-ce pas encore une avance du même genre, plus pressante, plus significative surtout et à laquelle le Cabinet serait impardonnable de ne pas répondre?

Par ce double appel, les Chambres ont indiqué au Cabinet les deux voies principales, dans lesquelles il devait travailler à relever et à fortifier le pouvoir : les réformes administratives, et la participation plus large, plus indépendante de l'Etat dans les grands travaux d'utilité générale. Il est urgent, en effet, de montrer au pays toutes les ressources

dont le gouvernement dispose, tout le bien qu'il peut faire, dans ses rapports directs avec les progrès de l'industrie et le bien-être des populations.

La situation nouvelle, où la compagnie du chemin du Nord a placé le gouvernement, lui offre aujourd'hui l'occasion la plus propice d'entrer victorieusement dans cette voie. Les plaintes, soulevées par l'exploitation de nos grandes lignes, lui en font un devoir. Bien des préjugés sont dissipés. En bornant ses prétentions, l'État serait à peu près certain de les voir réussir.

Qu'il ose donc solliciter des Chambres l'exécution entière et l'exploitation du chemin du Nord, comme chemin modèle ; et il pourra à la fois réformer les ponts et chaussées, rassurer et moraliser les compagnies, veiller à la défense du territoire, resserrer nos alliances, relever et fortifier le gouvernement aux yeux de l'opinion, en lui prouvant que lui aussi peut concourir, par des œuvres productives, aux triomphes de l'industrie, au développement de la prospérité publique. N'est-ce pas dire que le Cabinet aura servi les plus graves intérêts du moment ?

Mais je m'arrête, Monsieur le Ministre ! L'exemple de mon confrère du Pont-Neuf et la magnanimité de votre confrère de l'Institut m'ont entraîné peut-être un peu loin !

Dans les temps primitifs, la vérité avait accès dans la demeure des rois ; il est juste d'ajouter que c'était après leur mort. Les ministres ont-ils plus de

vertu que les monarques égyptiens? N'est-ce pas soumettre le Cabinet à une trop rude épreuve que de lui offrir de son vivant le miroir de la vérité? Je ne puis le croire. Après tout, le Cabinet peut y jeter les regards sans confusion; bien que l'âge auquel il est parvenu soit, politiquement, celui de la maturité, il n'a pas encore souffert les injures du temps. Comparé à ses rivaux, il conserve même une sorte de fraîcheur, un certain air de jeunesse, qui lui permet d'étendre et de consolider son empire, s'il sait à la fois faire de nouvelles conquêtes par un peu d'audace, et garder les anciennes par sa fidélité.

VINGT-CINQUIÈME LETTRE.

AU PEUPLE.

Un magnifique espoir est né, dans ces derniers temps, touchant les destinées futures du peuple. Témoins des merveilles qu'enfantait le génie humain appliqué aux arts et aux travaux de la paix, des hommes de cœur se sont demandé si les classes ouvrières seraient éternellement exclues des avantages dont jouit la bourgeoisie modeste; si l'on ne verrait jamais vivre d'une vie honnête, morale, aisée, tous ceux qui contribuent à multiplier les jouissances de la vie; si les femmes du peuple n'auraient jamais le loisir d'élever tendrement et pieusement leurs enfans; si leurs pauvres enfans n'auraient jamais l'espoir de développer les vocations dont la nature les a doués; si, parvenus à l'âge viril, leurs travaux insalubres, grossiers, seraient toujours livrés aux incertitudes qu'entretient cette

concurrence des bras sans frein et sans contre-poids; si leur vieillesse devait, enfin, s'écouler éternellement dans la tristesse et les privations.

Eh quoi! se disaient ces hommes, l'administration est-elle donc sans force et sans ressources? La science du crédit est-elle à son premier jour? Vivons-nous en un temps de barbarie, où l'ignorance, l'égoïsme, l'apathie pour les douleurs d'autrui soient les seuls guides des sociétés? Non! nous vivons en un siècle de lumières, de civilisation. Les sentimens philantropiques sont les plus répandus. L'administration est puissante; ses rouages multipliés aboutissent à un centre commun, qui lui offre mille moyens rapides d'intervention dans l'existence et les travaux du peuple!

Voilà ce que ces hommes se sont dit; et l'espoir qui les animait, se répandant autour d'eux, a circulé de bouche en bouche, avec la rapidité d'une bonne nouvelle. Un moment, la forme que cet espoir avait revêtue et surtout les circonstances redoutables au milieu desquelles il se manifestait, excitèrent la terreur des classes bourgeoises. Mais bientôt cette forme fut changée, les circonstances disparurent; les craintes de la bourgeoisie se calmèrent; et à mesure que l'opinion nouvelle fait de plus en plus de progrès dans les esprits, la bourgeoisie éprouve pour elle de moins en moins de défiance.

Ces progrès, cette quiétude, sont un signe que les moyens pratiques de réaliser les destinées populaires ont été débattus, éclaircis, éprouvés, et

qu'on les a jugés favorables et non contraires aux grands principes sur lesquels repose l'ordre social. C'est un signe que le moment approche où, le grand espoir de notre époque passera de la propagation aux actes, du désir à la possession ; où de pure philosophie qu'il était, il va devenir une politique. Moment solennel, qui impose au peuple et à ses défenseurs de nouveaux devoirs, qui exige d'eux une nouvelle prudence, un nouveau courage, une nouvelle habileté!

Quand les destinées du peuple n'étaient qu'une espérance qu'il s'agissait de discuter et de propager, il suffisait que le peuple eût à son service des hommes de talent, à l'ame ardente, au cœur dévoué; le peuple n'avait besoin que d'orateurs et d'écrivains. Mais dès que la polémique doit aboutir à des actes, à des réglemens administratifs, à des lois, à des institutions, la puissance du style et de la parole ne suffit plus; et il faut à la cause populaire un administrateur, un homme d'état, un tacticien. C'est une partie à jouer, une action à livrer au milieu de mille intérêts différens ou contraires, et dont il faut rallier un certain nombre, pour mettre le succès de son côté, pour avoir pour soi, comme disait l'Empereur, les gros bataillons.

Or, il n'y a pas dans le parti populaire de tacticien. Il y a des philosophes, des historiens, des publicistes, des poètes, des orateurs, des philantropes; mais il n'y a pas d'homme d'état, de tacti-

cien, qui puisse prendre le jeu du peuple en main et gagner la partie pour lui.

Je voudrais que le peuple mît son jeu dans les mains de l'homme d'État le plus consommé et du premier tacticien du monde, dans les mains du Roi !

Voilà l'idée que je soumets au peuple, idée étrange à première vue, et que j'exprime franchement, sans préambule, parce qu'elle est sincère, et que je m'y suis arrêté après les plus sérieuses réflexions.

Que l'on comprenne bien, d'abord, ce que j'entends par mettre le jeu du peuple dans les mains du Roi.

Je n'entends pas dire qu'il faut abandonner la discussion, la polémique; que les écrivains doivent briser leurs plumes, et les orateurs devenir muets. Le développement de l'opinion doit suivre son cours, et Dieu veuille qu'il soit rapide et brillant! L'avénement du peuple aura toujours ses interprètes, et ces interprètes s'efforceront toujours de lui gagner des partisans. Mais les plus intelligens d'entre eux, s'ils sont convaincus, comme je le suis, que le moment de la réalisation successive des promesses qu'ils ont faites est arrivé, et, s'il leur est démontré que, tandis qu'ils poursuivent leur carrière de propagande, ils ne sauraient avoir dans les conseils de la Couronne de négociateur plus impartial, plus habile, plus bienveillant et plus puissant que le Roi lui-même, ces interprètes

de l'opinion populaire tiendront compte de cette circonstance toute nouvelle; et, pour obliger le Roi à prendre en main les intérêts du peuple, ils prendront en main, les premiers, au nom du peuple, les intérêts de la Royauté.

C'est donc une alliance qu'il s'agit d'introduire entre la cause de la dynastie et la cause populaire. Examinons d'abord si la Couronne est libre de l'accepter.

La Couronne a-t-elle contracté envers la bourgeoisie des engagemens qui lui interdisent de se porter le patron, le représentant des intérêts populaires? Non! Jamais, en aucun temps et en aucun lieu, la monarchie nouvelle n'a souscrit à une pareille obligation.

Ah! sans doute, quand l'émeute grondait dans les rues, quand les discours radicaux du Palais-Bourbon n'étaient qu'un long appel à la guerre étrangère, la Couronne n'aurait pu prendre en main la cause du peuple, sans effrayer, sans irriter la bourgeoisie, sans devenir pour elle un objet de haine et de légitime soupçon. La conviction que l'avénement du peuple et toutes les améliorations à introduire dans ses travaux et dans son existence auraient lieu par l'emploi de moyens pacifiques, et deviendrait pour la société entière un nouvel élément d'ordre et non de perturbation, existait seulement dans un petit nombre d'esprits. Même alors qu'au milieu des embarras si graves de la politique, le chef de l'État aurait eu le loisir

d'étudier, d'apprécier cette opinion naissante et de deviner son prochain succès, il ne lui appartenait pas de devancer le travail du temps. Un souverain ne peut épargner à son peuple les recherches, les efforts, les luttes douloureuses au milieu desquels se forment et sont éprouvées les nouvelles opinions; il ne peut suppléer, par l'exercice d'aucune de ses prérogatives, au laborieux enfantement de l'esprit humain. C'est quand les opinions sont arrivées à ce degré de maturité qui permet de les transformer en mesures législatives ou d'administration, que le pouvoir royal peut seulement intervenir avec utilité et convenance. Jusqu'à ce jour, bien qu'elle ne fût empêchée par aucun engagement contracté envers la bourgeoisie, la Couronne devait s'abstenir.

Mais grace à Dieu, l'ordre est affermi dans nos cités. Les partis ont renoncé, sinon à leurs espérances, du moins à leurs entreprises désespérées. La paix est inébranlable et florissante! Et pour que le Roi ne pût remplir, sous les yeux de la bourgeoisie, le mandat superbe de tuteur, d'administrateur, de négociateur des intérêts populaires, il faudrait que les moyens pacifiques de favoriser ces intérêts fussent encore obscurs et douteux; que les améliorations à apporter dans les travaux et l'existence des classes ouvrières n'eussent rallié qu'un petit nombre de suffrages sans consistance politique et sans autorité. Loin de là! Plus de la moitié de la presse parisienne et départementale est entrée dans cette voie; chaque jour elle recom-

mande, à l'attention des pouvoirs de l'État, des moyens pratiques qui auraient inévitablement pour effet d'étendre, peu à peu, jusqu'aux dernières classes de la société les avantages, moraux et matériels, dont la bourgeoisie est aujourd'hui seule en possession.

Ceux-ci poursuivent l'organisation du travail par la liberté, ceux-là par l'autorité; ceux-ci demandent à l'État de protéger la production nationale, ceux-là d'ouvrir aux échanges du commerce de plus larges débouchés. Les uns, plus sensibles à l'empire des principes généraux, voudraient que les représentans de la nation reconnussent, aux derniers de ses enfans, le droit à l'éducation, au travail et à la retraite. Les autres, sans arborer cette bannière plus philosophique que politique, signalent les améliorations positives et les économies intelligentes qui doivent en réalité conduire au même but : l'abaissement du chiffre de l'armée, la réorganisation des conseils de prud'hommes, la réforme des octrois et des tarifs de douane, la multiplication des écoles professionnelles gratuites, la généralisation par l'État des assurances mutuelles, la création d'une caisse de retraites pour les travailleurs invalides, le développement des grands travaux publics, la colonisation de l'Algérie et de nos possessions transatlantiques.

Tous sont animés du même espoir, tous manifestent la même confiance ; tous vivent dans cette même conviction que l'ordre est assez affermi, que

les ressources publiques sont assez vastes, les problèmes économiques assez éclaircis, les rouages administratifs assez puissans pour que l'État puisse étendre, enfin, sa prévoyance et sa protection jusqu'aux classes les plus abandonnées par la naissance; classes mineures, mais dont la *minorité* ne sera complètement légitime que lorsqu'elle aura été l'objet d'une haute *tutelle*.

Le sentiment que j'exprime ressort aujourd'hui de la lecture de la plupart des journaux. *La Démocratie pacifique*, *la Presse*, *la Réforme*, *le Siècle*, *la Nation*, *la Gazette*, *le Bien public*, *l'État*, *le Constitutionnel*, *la Patrie*, *le Courrier*, *les Débats*, et plus de cent trente journaux et revues des départemens sont entrés dans cette voie (1).

(1) Voici les noms de ces nombreux organes de l'opinion départementale appartenant à des nuances politiques bien diverses, mais d'accord sur ce point que le gouvernement doit s'occuper du peuple, améliorer ses travaux et sa condition :

L'Auxiliaire Breton.
L'Alsace.
L'Aube.
L'Armoricain.
L'Ami des Ouvriers.
L'Association.
L'Annotateur Boulonnais.
L'Ami de la Charte.
Le Breton.
Le Bien public de Mâcon.
Le Courrier de la Gironde.
Le Courrier du Gard.
Le Courrier de Saint-Quentin.
Le Courrier de la Sarthe.
Le Courrier du Pas-de-Calais.
Le Courrier de Saône-et-Loire.
Le Courrier de l'Ain.
Le Courrier de Tarn-et-Garonne.
Le Conservateur de la Dordogne.
La Colonne de Boulogne.
Le Censeur de Lyon.
Le Courrier de la Drôme et de l'Ardèche.
Le Courrier des Ardennes.
Le Courrier de la Côte-d'Or.
Le Courrier du Midi.
Le Courrier d'Indre-et-Loire.
Le Courrier de l'Isère.
Le Courrier de Loir-et-Cher.
Le Courrier de la Moselle.
Le Courrier du Nord.
Le Courrier du Bas-Rhin.
Le Courrier de Lyon.
Le Courrier du Hâvre.
La Dunkerquoise.
L'Echo de Vésonne.
L'Echo de Tarn-et-Garonne.
L'Echo Rochelais.
L'Echo du Jura.
L'Echo du Peuple de Poitiers.

L'exemple des *Débats* surtout ne sera pas suspect. C'est le journal des diplomates et des hommes d'État, des grands propriétaires et des banquiers,

L'Espérance.
L'Echo de la Loire.
L'Echo du Nord.
L'Écho de la Charente.
L'Emancipation de Toulouse.
L'Echo du Loiret.
L'Echo de la Haute-Marne.
L'Echo de la Nièvre.
L'Emancipateur.
L'Echo de la Frontière.
Le Français de l'Ouest.
La France méridionale.
Le Glaneur d'Eure-et-Loire.
La Gazette d'Elbeuf.
Le Glaneur du Haut-Rhin.
La Gazette de Cambrai.
La Gazette de Rouargue.
La Gazette du Midi.
La Gazette du Berry.
La Gazette du Languedoc.
La Gazette du Dauphiné.
La Gazette de Metz et de Lorraine.
La Gazette de Flandre et d'Artois.
La Gazette d'Auvergne.
Le Haro.
L'Hermine.
L'Impartial du Nord.
L'Indicateur de Bordeaux.
L'Industriel Calaisien.
L'Indicateur de la Vendée.
L'Impartial de Besançon.
L'Indépendant de la Moselle.
L'Impartial de la Meurthe.
L'Industriel de la Champagne.
Le Journal de la Manche.
Le Journal de la Meuse.
Le Journal des Basses-Alpes.
Le Journal de Bergerac.
Le Journal de Limoux.
Le Journal de l'arrondissement de Valognes.
Le Journal de l'Aude.
Le Journal de Saint-Étienne.
Le Journal de l'Aisne.
Le Journal du Bourbonnais.
Le Journal de Caen.
Le Journal du Cher.
Le Journal de la Côte-d'Or.
Le Journal de la Guyenne.
Le Journal de Saint-Étienne.
Le Journal de Lot-et-Garonne.
Le Journal de Maine-et-Loire.
Le Journal de Cherbourg.
Le Journal des Pyrénées.
Le Journal des Pyrénées-Orientales.
Le Journal de Seine-et-Oise.
Le Journal de Rouen.
Le Journal du Hâvre.
Le Loiret.
Le Lloyd Cettois.
Le Libéral du Nord.
Le Mémorial de Rouen.
Le Mémorial Bordelais.
Le Mercure Ségusien.
Le Mémorial Agénais.
Le Mémorial des Pyrénées.
Le National de l'Ouest.
L'Observateur de l'Aisne.
L'Orléanais.
L'Observateur des Pyrénées.
Le Patriote de Saône-et-Loire.
Le Progrès de Saône-et-Loire.
La Provence.
Le Prud'homme.
Le Publicateur d'Arles.
La Province.
Le Pilote du Calvados.
Le Pays.
Le Progrès de Rennes.
Le Patriote des Alpes.
Le Progrès d'Agen.
Le Précurseur de l'Ouest.
Le Patriote de la Meurthe.
Le Progrès d'Arras.
Les Revues de l'Est, de l'Ouest, de la Marne, Charentaise, de Civray, du Midi.
Le Radical de Lot.
Le Réparateur.
Le Salinois.
La Sentinelle des Pyrénées.
Le Sémaphore.
Le Sud.
La Sentinelle du Jura.
La Tribune du Nord.
L'Union Provinciale.
L'Union du Mans.
La Vigie de l'Ouest.

le seul journal, peut-être, que lisent les rois; qui a donné le plus grand retentissement à la nécessité d'améliorer la condition des classes ouvrières, en ouvrant ses colonnes à la doctrine de l'organisation du travail et aux touchantes et courageuses révélations du roman de M. Sue.

C'est que l'avénement populaire est la grande œuvre de notre époque, sublime vertige, souffle divin! qui embrase tous les cœurs, qui exalte ou préoccupe tous les esprits!

Quel mystère fait rêver nos poètes? quelle puissance ont-ils chantée? Béranger, Delavigne, Hugo, Lamartine, Ballanche, Châteaubriand, G. Sand, tous n'ont eu d'encens, de larmes, d'enthousiasme, de consolations, d'espérances, de mélancolie, de gaîté que pour le courage, le dévouement, le patriotisme, les travaux, les douleurs et les plaisirs du peuple.

Quel problème agitent nos savans, nos penseurs, nos orateurs, nos banquiers, nos historiens, nos économistes? Quelle parole de vie retentit à la fois dans nos chaires, dans nos amphithéâtres, à la tribune, dans les conseils de la Banque, et jusque sous la coupole de l'Institut? L'amélioration des classes ouvrières, l'avénement du peuple aux devoirs et aux jouissances, à la pleine possession de la vie civilisée.

Oui, toutes les intelligences, toutes les puissances contemporaines, tous les hommes éminens dans la politique, dans l'administration, dans les arts, dans les sciences, dans l'industrie, tous ont con-

tribué, de loin ou de près, à rendre inévitable ce grand événement! Tous ont pris l'engagement solennel de favoriser, PACIFIQUEMENT, chacun dans la ligne politique qu'il poursuit, la cause des améliorations populaires. Et le jour où, sous une forme précise et praticable, serait présentée aux Chambres une grande mesure de justice, appliquée à l'enfance, à l'âge mûr, à la vieillesse des ouvriers des villes et des campagnes, ce jour-là, tous ces hommes, dont les noms jureraient en ce moment de se trouver ensemble, seraient bien obligés de s'accorder.

Assurément, quand un besoin public se manifeste avec cette unanimité et ce retentissement, quand de toute part l'opinion fait appel à l'intervention des pouvoirs de l'État, le souverain n'est infidèle ni aux devoirs ni aux convenances de sa haute position, en répondant au vœu public et en prenant une part active à des transactions devenues inévitables.

Ce premier point est donc hors de doute. Le Roi peut, dans ses rapports avec les corps politiques, se constituer le patron des intérêts du peuple et négocier en son nom. La bourgeoisie n'a aucun droit de le trouver mauvais. Elle n'a reçu aucune promesse qui justifiât son mécontentement; et l'État des esprits ne lui permettrait pas d'accuser la Couronne d'imprudence, ni de précipitation.

Si le Roi peut accepter la tutelle des intérêts populaires, convient-il aux défenseurs de ces intérêts de la lui offrir? Doivent-ils désirer, tandis qu'ils continuent l'œuvre de propagande, que le peuple

ait pour négociateur permanent, dans les hautes régions de la politique pratique, le chef même de l'État? Que de préventions, de préjugés, de répugnances, de terreurs même ne dissiperait pas l'influence active, ingénieuse, puissante que le Roi exerce personnellement sur la plupart des membres de la majorité! Si le Roi entreprenait de faire adopter par les Chambres une mesure immédiatement praticable d'amélioration populaire, qui douterait du succès? Il suffit de consulter l'histoire de ces douze dernières années pour se convaincre que la Royauté française, malgré tous les efforts tentés pour l'affaiblir, est encore la première puissance de l'État.

Dans les grandes luttes qu'elle a dû supporter, de quel côté a été la force? Qui a triomphé dans le réglement des affaires de Belgique? dans la question d'intervention espagnole? dans le non-remboursement de la rente? dans les fortifications de Paris? dans la loi de régence? C'est la Couronne. La Couronne a prouvé dans l'appui tout-puissant qu'elle a prêté aux petits rentiers, lorsque le remboursement du 5 p. 0[0 était mis en question, qu'elle savait, au besoin, poursuivre un but populaire, auquel elle n'était pas directement intéressée. Si le peuple cherche à s'appuyer sur une force extérieure, il doit donc unir ses intérêts aux intérêts de la Royauté, et non aux intérêts de la bourgeoisie, qui n'attend rien, qui n'espère rien, qui ne poursuit rien, que la conservation de ce

qu'elle a conquis, et ne sent pas même le besoin de se faire des alliés.

Je ne veux pas que le sentiment qui m'anime puisse être travesti ni défiguré; et je compléterai ma pensée par un exemple contemporain.

Pendant trente-cinq ans O'Connell a prêché la libération de son pays. Le jour où il a cru que la réalisation de ses espérances était proche, il est devenu franchement royaliste. Etait-il changé? Non! son cœur battait toujours pour l'Irlande! Mais d'orateur il était devenu homme d'État. Il gouverne aujourd'hui les ames que son éloquence a passionnées. Il a des partisans nombreux dans cette Angleterre si hautaine et si indifférente pour les maux de l'Irlande, et le cabinet de Saint-James doit compter avec lui.

Voilà l'exemple que je propose à tous les cœurs droits et purs, à tous les hommes vraiment dévoués à la cause populaire; car ceux-là ont aussi devant eux une sorte de parti anglican qu'ils doivent rallier à une cause généreuse.

J'examinerai tout à l'heure quels pourraient être les termes de l'alliance à conclure entre la Couronne et le peuple et quels en seraient les résultats. Toutefois, comme le peuple, dans la disposition de cœur où il est, adopterait un pareil accord par raison et non par passion, qu'il consulterait plus ses intérêts que ses sympathies, il convient, avant d'aller plus loin, de rechercher s'il n'y aurait pas pour

faire reconnaître son autorité chez tous les grands vassaux, centraliser de plus en plus la justice, la police, l'administration, fonder définitivement l'unité de la monarchie et de la nation française.

Mais la bourgeoisie ne recueillait pas moins de profit de ces alliances successives. Elle obtenait des priviléges communaux très étendus, des réglemens d'arts et métiers, des tribunaux indépendans qui réprimaient les brigandages des seigneurs et maintenaient la sécurité des routes; la bourgeoisie obtenait la création de l'université, la convocation des états-généraux, des assemblées de notables, la liberté de conscience, la protection des travaux agricoles, qui fut telle qu'à la mort de Louis XII près d'un tiers du royaume avait été défriché dans l'espace d'un demi-siècle.

Poursuivons! A la majorité de Louis XIV, une nouvelle alliance est contractée.

La bourgeoisie verse généreusement dans le trésor royal des subsides plus considérables que ceux qu'elle avait jamais consentis. Elle entoure le trône d'un respect presque religieux et d'un faste inoui. Le roi de France peut construire à Versailles une demeure qui fait l'envie des souverains étrangers. Il peut s'entourer d'une maison militaire, aussi nombreuse qu'une armée, pensionner les artistes, les savans, et jusqu'aux ministres de l'Europe entière.

La bourgeoisie a-t-elle à se repentir de son dévouement? Non; la Royauté, en échange de ses

sacrifices, protége ses fabriques et encourage son commerce. Pour rendre plus rapide la circulation et la multiplication des richesses industrielles du Tiers-État, la Royauté construit des routes, des ponts, des canaux, des ports, elle fait prospérer la navigation nationale et respecter sur toutes les mers son pavillon. Pour favoriser l'élévation morale et sociale des classes bourgeoises, la Royauté commence à introduire dans le ministère et dans l'armée, à côté du privilége de la naissance, le privilége du mérite et des services rendus; elle encourage les arts, les sciences, la littérature; elle assainit et embellit les villes. Elle réforme enfin la législation encore imparfaite, et achève de ruiner l'influence féodale par l'extension donnée à la juridiction des parlemens.

Tels sont les avantages que la bourgeoisie a recueillis de son alliance avec l'orgueilleuse monarchie de Louis XIV. Parlerai-je de son alliance avec la monarchie plus modeste de 1830?

Si Louis-Philippe n'a reçu qu'un trône sans faste, sans splendeur, il a eu la certitude au moins de le laisser à ses enfans, de fonder une dynastie que la loi de régence protége contre les éventualités les plus terribles et les plus douloureuses. Mais la bourgeoisie n'a-t-elle reçu rien en échange? Elle a gagné à cette alliance des droits politiques plus étendus; l'abaissement du cens électoral et de l'éligibilité, l'initiative donnée aux Chambres, la réorganisation de la pairie sur le principe des services publics, la

paix européenne et le développement le plus considérable qu'on ait encore vu de la prospérité matérielle.

Ainsi, avant et depuis 89, sous le pouvoir absolu comme sous le règne de la liberté, chaque fois que la bourgeoisie a été favorable à la cause royale, la Royauté est venue à son aide et lui a rendu service pour service. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi du peuple? Qu'il ose donc!

Il a osé! Une fois, une seule fois, on a vu le peuple, le vrai peuple des ateliers et des fermes entourer les marches du trône et, à la vue d'un homme couronné, faire retentir les airs d'acclamations frénétiques. C'est que la puissance de cet homme était l'ouvrage du peuple! Et quelle puissance! Dans ses alliances avec la couronne, la bourgeoisie a-t-elle jamais atteint cet excès de prodigalité?

Napoléon avait une maison plus fastueuse que celle de Louis XIV, des trônes pour ses frères et ses sœurs, une liste civile de 28 millions, un domaine extraordinaire de 754 millions, un impôt de sang qui, de 1805 à 1813, c'est-à-dire dans l'espace de huit années seulement, a dévoré deux millions cent trois mille hommes!

Mais Napoléon n'était pas ingrat. Il donnait à la France une gloire immortelle, un nom respecté d'un bout du monde à l'autre; il rétablissait l'ordre dans les finances publiques, organisait l'administration, rendait aux églises de villages leurs pasteurs; il perçait des routes, creusait des canaux, élevait

dans les villes de magnifiques monumens! Une police active, une législation complète, des tribunaux, centralisés par un système unitaire de juridiction, protégeaient les moindres familles et les plus petites propriétés. Si la liberté disparaissait des mœurs et des institutions, le principe de l'égale admissibilité de tous aux fonctions publiques était pratiqué sur l'échelle la plus large; le conscrit portait bien réellement le bâton de maréchal de France dans sa giberne! Et cette étoile de l'honneur, ces titres, ces dotations à l'étranger! les ouvriers des villes et des campagnes en étaient-ils exclus? Non! non! Les enfans du peuple en ont eu leur part, leur grosse part!

Je ne prétends pas dire que les mêmes prodiges puissent être renouvelés, ni que la France doive encore les acheter par le sacrifice de ses libertés. Ni ces prodiges, ni ces sacrifices ne sont de notre temps; et, loin de nous en plaindre, il faut nous en réjouir.

Ce que je conclus de ce dernier exemple, c'est que le peuple, comme la bourgeoisie, peut s'allier avec le pouvoir souverain. Il l'a fait déjà dans une circonstance solennelle; et, bien qu'il ait payé de flots de sang les avantages qu'il en a retirés, ces avantages lui semblent encore si précieux qu'il recueille avec enthousiasme, avec fierté, les moindres souvenirs de cette époque de grandeur et de deuil.

Ainsi, l'intérêt du peuple ne lui conseille pas

l'isolement; il chercherait vainement la réalisation de ses espérances, dans une lutte contre la bourgeoisie ou dans une alliance avec elle. La Couronne n'a jamais été ingrate envers qui la défendait, même envers le peuple. L'opinion populaire, pour triompher, devant associer ses intérêts à des intérêts étrangers, ne peut sagement s'allier qu'avec la Couronne.

Venons maintenant aux termes mêmes de cette alliance. Mettons en face les uns des autres les intérêts de la Royauté et les intérêts du peuple; voyons s'ils s'excluent ou s'ils peuvent s'associer.

Tous les grands élémens nationaux ont des intérêts communs. La Royauté, la bourgeoisie et le peuple sont également intéressés au maintien de l'ordre et de la paix; ils souffriraient également des troubles causés par le retour des émeutes ou par la guerre européenne. Mais à côté de ces intérêts communs, la royauté, la bourgeoisie et le peuple ont des intérêts qui leur sont propres. La bourgeoisie a acquis à peu près tout ce qu'elle désirait, elle ne songe qu'à conserver. La Couronne et le peuple songent encore à acquérir.

Le peuple aspire à des institutions qui mettent l'enseignement professionnel de plus en plus à la portée de ses enfans, qui assurent et améliorent son travail et protégent sa vieillesse contre la misère et l'abandon.

Le Roi aspire à consolider le trône; à faire de la Royauté moderne une institution, féconde et po-

pulaire en France, puissante et respectée au milieu des cours étrangères.

En réalité, le Roi et le peuple sont, en face de la bourgeoisie, dans la même position. Tous deux ont une politique nette et suivie, un but permanent que chacun poursuit, le peuple en théoricien, le Roi en praticien. Entre ces deux élémens nationaux, le troisième, la bourgeoisie, suit une politique au jour le jour. Elle est tantôt pour le remboursement de la rente, tantôt contre; tantôt elle réclame l'exécution des chemins de fer par les compagnies, tantôt elle les leur refuse; tantôt elle s'oppose aux fortifications de Paris, tantôt elle les vote corrigées et considérablement augmentées. Si les deux puissances patientes et actives s'unissaient pour poursuivre, en commun, la réalisation de leurs espérances, la bourgeoisie serait bientôt entraînée.

Mais sortons des généralités. Examinons quels moyens pratiques le Roi et le peuple ont adoptés aujourd'hui, comme les plus propres à les rapprocher du but que chacun d'eux poursuit.

Le peuple, ou plutôt les défenseurs des intérêts du peuple poursuivent, en son nom, une foule de mesures dont je citerai seulement les principales : la transformation des écoles primaires en écoles rurales, le perfectionnement et l'application à toutes les communes de France de l'institution des salles d'asiles pour les enfans des deux sexes, et le développement, dans toutes les localités industriel-

les importantes, des écoles d'arts et métiers; la généralisation, sur une base plus libérale, de l'institution des conseils de prud'hommes; l'abaissement des tarifs sur les bestiaux; la mobilisation de la propriété foncière; l'extension du crédit à toutes les classes de travailleurs et surtout à la classe agricole; l'établissement d'une caisse de retraite pour les ouvriers invalides des villes et des campagnes.

De toutes ces mesures, en est-il une seule qui soit opposée aux intérêts de la Couronne? Assurément, non! Les progrès de l'instruction professionnelle, parmi les enfans du peuple, et le développement des salles d'asile, ne menacent en aucune façon l'autorité du souverain. Ce ne serait pas attenter à ses prérogatives que de généraliser, sur une base plus libérale, l'institution des prud'hommes. L'abaissement du tarif des bestiaux, la mobilisation de la propriété foncière, l'extension du crédit, et l'établissement d'une caisse de retraite pour les travailleurs invalides ne feraient courir à la monarchie aucun danger. Et loin de là, il est évident pour tout esprit impartial, que ces mesures, diminuant la misère, l'ignorance qui pèsent encore, dans les trois quarts de la France, sur les dernières classes du peuple, produiraient des résultats éminemment favorables à l'affermissement de l'ordre public et à la consolidation de la dynastie.

Le triomphe de ces mesures, après tout, est inévitable; seulement, selon le plus ou moins d'appui qu'elles rencontreront, il sera plus ou moins

prochain. Si ce triomphe a lieu sans le concours de la Royauté, la Royauté en sera affaiblie; car elle ne peut pas rester impunément étrangère au mouvement le plus important de l'époque, au fait auquel la société attachera le plus d'intérêt. L'autorité morale, la dignité de la Couronne souffriront donc inévitablement, si elle s'abstient de concourir aux mesures sur lesquelles est fondé aujourd'hui, à bon droit, l'espoir des améliorations les plus prochaines dans la condition du peuple.

Si la Couronne, au contraire, prête à ces mesures son puissant appui, si le peuple peut se rendre ce témoignage qu'elle ait été pour quelque chose dans les améliorations qu'il aura réalisées, la Royauté verra nécessairement s'accroître son influence morale, le respect qui l'environne et s'affermir son autorité.

Le peuple peut donc avoir, dans le concours de la Royauté, une confiance d'autant plus grande qu'elle reposera, non pas seulement sur l'opinion, sur la bonne volonté des personnes, mais sur l'intérêt permanent de l'institution.

Maintenant les projets particuliers que poursuit en ce moment la Couronne sont-ils contraires ou favorables aux intérêts du peuple?

Ces désirs portent principalement aujourd'hui sur deux points : l'union douanière de Belgique; et, si l'on en croit un bruit généralement répandu, l'acquisition du musée de Versailles par l'État.

Quant à l'union douanière, qui a soulevé dans

ces derniers temps une si vive polémique, il y a un point sur lequel tout le monde est d'accord. C'est qu'elle offrirait des avantages et des inconvéniens. Des avantages, en ouvrant un plus large débouché à certains produits nationaux, comme les vins, les soieries et tous les objets si variés de l'industrie parisienne; des inconvéniens, en menaçant d'une concurrence trop immédiate, d'autres industries qui n'ont pas atteint le même degré de supériorité.

Eh bien! Il est facile de prouver que ces deux circonstances sont également favorables au but que poursuit le peuple.

Les avantages de l'union auront pour effet d'élargir le champ du travail national; ses inconvéniens obligeront de le régler.

Croit-on que les industries, menacées par l'union douanière, aujourd'hui les mieux organisées et les plus puissantes, politiquement parlant, laissent l'union s'établir sans précautions, sans compensations, sans réglemens d'ordre qui atténuent ou réparent les troubles dont elles auront les premières à souffrir?

Non, les chefs d'usines et de manufactures, qui ont eu assez d'influence pour empêcher l'union de se conclure jusqu'à ce jour, en auront assez, quand elle se réalisera, pour obliger l'État d'accomplir, sans secousses et sans bouleversement, une entreprise dont il doit recueillir après tout le plus grand profit. Et dans la disposition actuelle de l'esprit public, après la discussion si remarquable à la-

quelle a donné lieu le projet d'indemnité du sucre indigène, il est clair que les droits des contre-maîtres et des ouvriers ne pourraient être détachés de ceux des fabricans et des directeurs d'usines.

Indépendamment de tous les avantages matériels et politiques attachés à la réalisation de l'union douanière, cette mesure offrirait donc au peuple une occasion favorable de voir réaliser l'objet le plus cher de ses espérances. Car la seule crainte des perturbations qu'elle pourrait entraîner obligerait de créer toutes ces institutions de prévoyance industrielle et d'organisation du travail que le peuple appelle de tous ses vœux.

Il faudrait bien que l'État intervînt au milieu des luttes de la production, qu'il introduisît une nouvelle trève de Dieu entre les grands ateliers nationaux, entre le nord et le midi, entre l'industrie métallurgique si puissante et les intérêts des ports de mer. Il le pourrait de deux manières, car il a deux instrumens dans la main.

Le ministère du commerce lui offre le moyen d'intervenir auprès de tous les grands centres agricoles, commerciaux et manufacturiers par des agens spéciaux et de provoquer toutes les mesures relatives à l'enseignement professionnel, aux conseils de prud'hommes, à l'abaissement des tarifs, à la mobilisation des propriétés foncières, à l'extension du crédit, à la caisse de retraite des travailleurs invalides.

Et pendant ce temps, le ministre des travaux pu-

blics peut contribuer de son côté à diminuer le nombre des crises commerciales, des faillites et tous les désordres de la concurrence, en rétrécissant de plus en plus le cercle trop étendu où elle règne aujourd'hui. Pour cela il lui suffirait de soumettre à un régime d'ordre les ouvriers employés aux travaux qu'il exécute ; mesure importante, qui aurait l'avantage d'ouvrir des carrières utiles à cette masse de postulans et de surnuméraires dont les bureaux sont encombrés, et qui n'offrirait aucun inconvénient, si l'organisation des ateliers et la discipline des travailleurs n'étaient appliquées qu'à des œuvres permanentes ou dont l'extension fût d'avance assurée.

Le moyen d'introduire un système d'ordre, de prévoyance dans la vie et dans les travaux du peuple existent donc; et l'union douanière, en obligeant l'État à en faire usage, favoriserait la réalisation des vœux populaires.

Venons au second projet de la Couronne, qui est, je l'avoue, le plus délicat.

L'acquisition du musée de Versailles par l'État, est une de ces questions sur lesquelles l'esprit de parti croit avoir beau jeu naturellement. Et pourtant, il me semble que tout ce qu'on peut dire de plus malicieux, à ce sujet, ne résiste pas à l'examen attentif et impartial des faits.

De quoi s'agit-il? de rembourser des dépenses réelles pour un monument élevé aux gloires na-

tionales, qui fait l'orgueil du pays, l'admiration et l'envie de l'étranger.

Mais, répond-on, si on remboursait aujourd'hui les dépenses considérables que cette création a entraînées, le Roi en aurait donc l'honneur, sans qu'il lui en coûtât rien.

Et où serait le mal? Qu'est-ce que la nation perdrait à ce marché? Elle aurait le monument, elle aurait la valeur de son argent. Quant à l'honneur de l'œuvre, avec la meilleure volonté du monde, il n'y a pas moyen de le transmettre, pas même à la Chambre. Pour avoir l'honneur, il faudrait avoir eu l'idée. Et si la Chambre n'était arrêtée que par cette considération, il faudrait reconnaître que son scrupule se réduirait à une question d'amour-propre. Versailles, en effet, est une idée personnelle du Roi. Pourquoi est-elle venue à un seul homme, au lieu de venir à une assemblée composée de 459 représentans du pays? Nul ne le sait sans doute! Mais là est le malheur, là est le vice essentiel qui, d'une œuvre éminemment patriotique, nationale, fait une œuvre que la nation ne peut pas adopter. Le ridicule d'un pareil raisonnement suffit pour en faire justice.

On dit encore : en définitive, ce sont des millions que la couronne demande! et pourquoi? Dans quel but? Quel usage en fera le Roi?

O gardiens vigilans de la fortune publique! mais qu'en a-t-il fait? A quel usage les a-t-il employés, ces millions, quand il les possédait? car ils étaient

à lui ! Il pouvait satisfaire tous les goûts dispendieux des races royales, *s'il les avait eus !* Mais il ne les avait pas ! Son goût, sa distraction personnelle, son bonheur est de bâtir ! Eh ! qui vous dit que ces mêmes millions qu'il a dépensés à Versailles, il ne les emploiera pas à embellir, à terminer un autre monument ?

Certes, je n'ai pas le secret de la liste civile ; mais quand je vois, depuis douze ans, au milieu des édifices de Paris, le Louvre rester seul inachevé ; quand j'apprends que la Couronne elle-même s'oppose à ce que des crédits soient ouverts au budget pour cet objet spécial, il ne me faut pas un grand effort d'imagination pour conclure que le Roi, qui n'aime pas médiocrement à faire travailler les ouvriers, met son honneur de roi à terminer le magnifique palais que l'État a compris dans son domaine particulier.

Versailles est achevé, ou à peu près ; mettez-le en mesure d'achever le Louvre, et Versailles vous dit assez ce qu'il en fera.

La question du remboursement des dépenses de Versailles envisagée à ce point de vue, qui est celui de la raison et du bon sens, n'offre assurément rien de contraire aux intérêts du peuple.

Terminons ce parallèle. Des deux côtés il n'existe aucun motif réel d'éloignement. Le peuple peut prendre en main la cause de la Royauté et poursuivre la réalisation de ses espérances les plus prochaines ; loin d'en souffrir, il y trouvera des

avantages positifs. La Royauté ne recueillera pas moins de profits de la réalisation des espérances du peuple; les deux pouvoirs peuvent donc s'associer.

Si tous les intérêts poussent à cette alliance, quel obstacle s'y oppose donc?

Il n'y en a pas d'autre que les sentimens de répugnance que la bourgeoisie a inspirés au peuple; répugnance assez semblable à celle que la noblesse avait inspirée à la bourgeoisie sous la Fronde. Mais, à la majorité de Louis XIV, la bourgeoisie fut assez bien inspirée pour se guérir de cette contagion; elle abandonna la cause des grands, qui allèrent perdre le dernier reflet de leur dignité et de leur influence politique dans les intrigues de l'OEil-de-bœuf; et, mieux avisée, elle s'habitua peu à peu à traiter directement avec la Royauté. Espérons que le peuple n'aura pas moins de clairvoyance et de bon sens!

Après tout, qu'est-ce donc que la Royauté moderne, et quel homme aujourd'hui en est revêtu? En face de quelle famille et de quel souverain se trouverait le peuple, s'il se déterminait à contracter une pareille alliance?

La famille royale est composée de jeunes hommes qui remplissent honorablement, avec intelligence, avec cœur, les devoirs de leur position. Il faut n'avoir visité aucun peuple étranger, pour refuser de reconnaître que les princes francais se distinguent, entre tous les princes de l'Europe, par leur activité, leur patriotisme, leur dévouement

aux intérêts du pays. Ils ont reçu l'éducation de nos colléges, ils ont partagé tous les hasards et tous les dangers de nos entreprises militaires. Je ne prétends pas que ce soit une raison pour leur adresser des complimens; mais c'est une raison au moins pour que le peuple puisse contracter une alliance étroite avec la dynastie, sans crainte de déroger.

Les habiles de l'opposition ne pardonnent pas au Roi d'avoir empêché qu'un ministère indépendant pût se former. J'ai toujours compris que cela voulait dire que le Roi n'avait pas voulu soutenir leurs combinaisons ministérielles, envers et contre les majorités. En tous cas, il faudrait savoir quelle part ces grands hommes d'État indépendans faisaient à la Royauté. Au fond, avouons-le, c'est une partie que l'on a jouée contre la Couronne et que la Couronne a gagnée, en employant probablement pour se défendre, les mêmes moyens dont on usait pour l'attaquer. Mais l'ordre, la paix étaient du côté de la Couronne.

L'esprit de parti est toujours aveugle; on ose parler du Roi comme si l'homme qui nous gouverne était pour la France un étranger. Ah! vraiment, à quel pays tient-il donc, cet homme, par le sang, par tous les liens de la famille, par ses propriétés, par le juste orgueil qu'il doit avoir des actes qu'il accomplit? Son avenir, son passé le plus glorieux, les tombeaux de ses ancêtres, le sien même, ne sont-ils pas en France? N'est-il pas

naturel que la famille royale soit la plus attachée à ce sol qui l'a vue naître, sur lequel elle reçoit plus d'honneurs que toute autre et où elle pourrait nommer le plus d'aïeux?

Mais, dit-on, comment le peuple pourrait-il s'attacher à la Royauté moderne, à cette cour sans élan, sans poésie, d'où les vertus bourgeoises ont chassé la magnanimité chevaleresque des races princières?

Et à qui la faute? sinon à la bourgeoisie elle-même qui, entourant seule la Royauté, lui impose nécessairement ses exemples, ses préceptes d'ordre et de prudence exagérés? Vous qui voulez faire triompher les intérêts du peuple, osez donc approcher la Couronne au nom du peuple, lui offrir d'autres préceptes, d'autres exemples. Prouvez-lui que le peuple peut associer sa destinée à celle de la dynastie, ses intérêts aux intérêts de la Royauté; et, retrempés dans la confiance populaire, les princes et les rois redeviendront chevaleresques et magnanimes!

L'avénement de la bourgeoisie devait introduire dans l'État et dans la famille, le principe de l'intérêt, comme règle suprême de la politique et de la morale. Chacun chez soi, chacun pour soi! Le meilleur gouvernement est celui qui gouverne le moins! Tels sont les principes le plus en faveur dans la bourgeoisie; et il est naturel qu'il en soit ainsi. Tout, dans le triomphe de la bourgeoisie, a dû se ressentir du point de départ. Ce n'étaient

pas des nobles qui avaient pris généreusement, dès le XIIIe siècle, l'initiative de cette grande évolution sociale; qui, au nom de la justice, au nom de la solidarité de toutes les classes composant la nation française, avaient stipulé les droits des communes et du Tiers-État. Non! les bourgeois n'ont eu pour défenseurs que des bourgeois. C'est au nom de l'intérêt qu'ils ont parlé et agi, et c'est l'intérêt naturellement qu'ils ont introduit avec eux comme principe dans le gouvernement de l'État.

Grace à Dieu, il n'en est pas ainsi pour le peuple. Son avénement ne résultera pas de l'extension triomphante de l'intérêt particulier à une seule caste; ce ne sont pas des paysans, ce ne sont pas des ouvriers qui ont provoqué les premiers l'avénement des classes populaires des villes et des campagnes; non, ce sont des bourgeois! C'est dans le sein même de la bourgeoisie que la cause populaire trouve encore aujourd'hui ses défenseurs les plus puissans. Et quel sentiment les anime? Quelle passion enflamme cette jeunesse, élite de la bourgeoisie, qui poursuit avec une énergie infatigable l'avénement des classes populaires? Ce n'est pas la passion de l'intérêt, c'est la passion du devoir, de l'honneur. Tous ces jeunes hommes se dévouent; ils obéissent à la voix sainte du cœur, du patriotisme, de la religion, ils se font peuple! Un pareil sentiment, au lieu de développer et de glorifier les intérêts de l'individualisme, doit régénérer et affermir les bases même du gouvernement, en

étendant sa prévoyance et sa protection jusqu'aux classes, jusqu'aux familles les plus pauvres et les plus abandonnées. L'avénement du peuple doit donc remettre en honneur, parmi nous, le sentiment du devoir et des dévouemens sublimes.

Admirable Providence, qui réservait pour dernier cachet à la sociabilité française le sentiment, la passion, attribut éternel du caractère national! la passion généreuse qui fait notre force morale et notre légitime orgueil au milieu des peuples, et dont le triomphe définitif nous permettra de donner encore à l'Europe, au nom de la politique, l'exemple que nous lui avons donné, pendant les croisades, au nom de la religion!

Nous avons dominé l'Europe par notre diplomatie sous Richelieu, par notre philosophie, nos mœurs, notre littérature sous Louis XIV et sous Voltaire, par les principes de notre constitution depuis 89; si la France devait entreprendre de faire entrer peu à peu les dernières classes du peuple dans la jouissance des intérêts moraux et matériels réservés aux classes bourgeoises, quel exemple elle offrirait aux autres peuples!

Quoi! un pays aurait prouvé que la misère, l'abjection de la majorité de ses habitans n'est pas un fait inhérent à l'existence des sociétés humaines! Quoi! il y aurait dans le monde une nation modèle, dont les plus pauvres familles seraient au-dessus du besoin! où les femmes des plus pauvres ouvriers jouiraient de cet inappréciable avantage de pouvoir

élever leurs enfans ! Mais ce peuple serait le premier du monde ! Il deviendrait l'objet de l'étude, du respect, de l'admiration du globe entier !

Voilà la nation qui nous enseigne notre devoir, diraient les autres peuples ; ce qu'elle a pu faire, nous pouvons l'accomplir. Suivons la voie qu'elle a tracée ! Imitons-la !

Ainsi tous reviendraient à nous ! Nous marcherions encore en tête du monde !

O peuple ! qui nous rends à nous-mêmes, et nous inspirés ce pur, ce noble sentiment, cette joie sublime qui fait battre nos cœurs, sois le bienvenu dans la Cité ! Tu l'as défendue de ton sang, tu l'embellis, tu l'assainis à la sueur de ton front ! Et c'est par toi qu'elle va devenir l'envie, l'orgueil, l'idole des nations ! Peuple ! à qui je dois le lait qui m'a nourri, le toit qui m'abrite, les tissus qui me couvrent, le temps que je te dévoue, jusqu'à la tombe de mon père, et jusqu'aux jouets de mes enfans, Peuple ! sois le bienvenu !

FIN DU DEUXIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE ANALYTIQUE

DU

DEUXIÈME VOLUME.

TABLE ANALYTIQUE

DU

DEUXIÈME VOLUME.

Quatorzième Lettre. — A M. le Comte MOLÉ.

PAGE 1.

Quinzième Lettre. — A. M. A. DE TOCQUEVILLE.

PAGE 49.

Dix-huitième Lettre. — A M. CUNIN-GRIDAINE.

Dix-neuvième Lettre. — A M. CHAMBOLLE, Député.

Vingt-et-unième Lettre. — A. M. BIGNON.

Vingt-deuxième Lettre. — A. S. A. R. Mgr. le Duc D'AUMALE.

Vingt-troisième Lettre. — A. Mgr AFFRE, Archevêque de Paris.

Vingt-quatrième Lettre. — A. M. DUCHATEL.

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME ET DERNIER VOLUME.

